



HAL
open science

La doctrine des Monuments historiques en France d'après Paul Léon (1874-1962)

Camille Bidaud

► **To cite this version:**

Camille Bidaud. La doctrine des Monuments historiques en France d'après Paul Léon (1874-1962). Architecture, aménagement de l'espace. Université paris Est, 2018. Français. NNT: . tel-02141727v1

HAL Id: tel-02141727

<https://hal.science/tel-02141727v1>

Submitted on 28 May 2019 (v1), last revised 16 Dec 2019 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

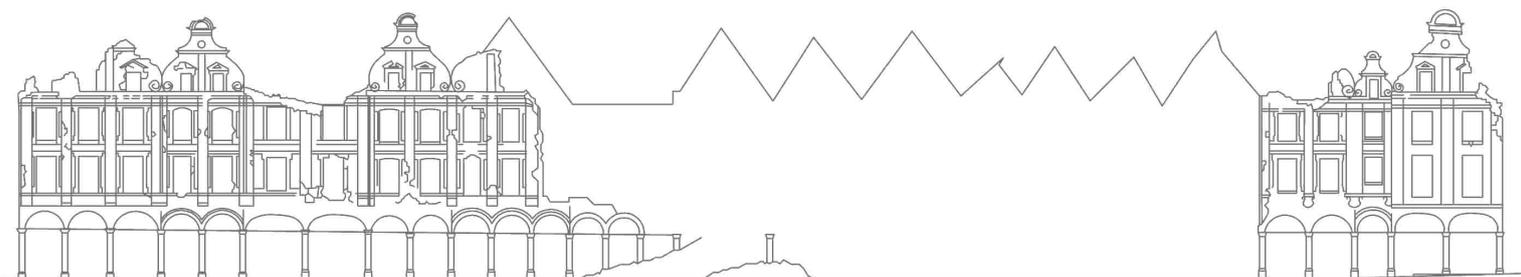
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris-Est / Ecole doctorale 528 «Ville, Transport et Territoires»
Thèse pour l'obtention du grade de docteur en architecture
Camille Bidaud

La doctrine des Monuments historiques en France d'après Paul Léon (1874-1962)

Sous la direction de Jean-Philippe Garric
Soutenance le 15 décembre 2018

Composition du jury:
Antonio Brucculeri, Maître de Conférence, ENSA Paris-Val-de-Seine, examinateur
Jean-Sébastien Cluzel, Maître de Conférence, Sorbonne-Université, rapporteur
Hélène Jannière, Professeur, Université de Rennes 2, examinateur
Carmen Popescu, Professeur, ENSA Bretagne, examinateur
Maria-Rosaria Vitale, Professore associato, Università di Catania, rapporteure



Résumé de thèse

Guidé par l'hypothèse que la doctrine des Monuments historiques – entre positions théoriques, appréciations subjectives et arbitrages opportunistes – constitue le point aveugle de la restauration en France depuis la fin du XIX^e siècle, ce doctorat propose de rouvrir cette question, à partir des textes et des décisions de Paul Léon (1874-1962), principal responsable du Service des monuments historiques dans l'entre-deux-guerres. Bien que son rôle soit souvent méconnu aujourd'hui, Paul Léon a, en effet, une carrière exemplaire aux Beaux-Arts. Il a été responsable du Service des monuments historiques de 1907 à 1932, membre de la Commission de 1907 à 1962 et directeur des Beaux-Arts de 1919 à 1932. Il est de plus l'historiographe du Service.

Par ses nombreux écrits, il est le principal auteur de la propagande du Service des Monument historiques pendant la première moitié du XX^e siècle. Paul Léon justifie les pratiques en leur créant un cadre théorique sans énoncer clairement la doctrine, ni que cela ne se ressent. L'étude de ces textes, remarquables à ce sujet par leur cohérence et leur répartition chronologique, permet de mettre au jour la continuité des éléments doctrinaux sous-jacents et d'en observer les effets dans les travaux réalisés.

Il est donc également nécessaire de questionner la pratique pilotée par Paul Léon, à travers l'analyse architecturale de projets réalisés : trois restaurations phares de la période (Saint-Remi de Reims, les places flamandes d'Arras et le Palais des papes d'Avignon), qui permet de comprendre les pratiques du Service. Cette analyse permet aussi d'observer les points de cohérences et les omissions des textes de Paul Léon et l'influence de la pratique sur les discours.

Mots-clés : Patrimoine, Monument, Restauration, Conservation, Doctrine, Première Guerre mondiale

Doctorat préparé à l'IPRAUS, UMR AUSser,

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville

60 boulevard de la Villette, 75019 Paris

Abstract

Guided by the hypothesis that the doctrine of Historic Monuments - between theoretical positions, subjective assessments and opportunistic arbitrations - has been the blind spot in restoration in France since the end of the 19th century, the objective of this doctoral thesis is to reopen this issue, based on the texts and decisions of Paul Léon (1874-1962), the main head of the historic monuments Department in the interwar period. Although his role is, today, often forgotten. In fact, Paul Léon has had an exemplary career at the Fine-Arts. He was head of the Historic Monuments Department from 1907 to 1932, a member of the Commission from 1907 to 1962 and Director of Fine Arts from 1919 to 1932. He is also the historiographer of the Department.

Through his many writings, he was the main author of the propaganda of the historic monuments Department during the first half of the 20th century. Paul Léon justifies the practices by creating a theoretical framework for them without clearly stating the doctrine, without this being felt. The study of these texts, remarkable for their coherence and chronological distribution, reveals the continuity of the underlying doctrinal elements and allows to observe their effects on the work carried out.

It is therefore also necessary to question the practice led by Paul Léon, through the architectural analysis of completed projects as three flagship restorations of the period —Saint-Remi de Reims, the Flemish squares of Arras and the Papal Palace in Avignon—, which makes possible to understand the practices of the Department. This analysis also allows to observe the points of consistency and omissions in Paul Léon's texts and the influence of practice on speeches.

Key-words: Heritage, Doctrine, Monument, Restoration, Conservation, First World War.

Remerciements

La grande aventure de ce doctorat a commencé en 2011, lorsque Pierre Pinon m'a conseillé de m'intéresser à la figure de Paul Léon. Grâce à lui j'ai découvert mon héros qui me poursuit depuis.

Je souhaite remercier la Fondation pour les Monuments Historiques, qui a financé en 2015 une partie de mes recherches.

Mes plus sincères remerciements à tous les membres du jury.

Merci à mon Directeur de Thèse Jean-Philippe Garric pour son accompagnement et ses efforts pour m'aider, entre autre, dans ma quête de financements, me pourvoyant en vacances et autres missions de recherche.

Je tiens à remercier tous les chercheurs et enseignants qui m'ont donné l'opportunité de communiquer sur mon doctorat en cours : Guy Lambert, Catherine Bruant, Chantal Callais, Valérie Nègre, Karen Bowie, tous les membres de l'AHA, Béatrice Roederer, Barbara Jouvès, Alric Delaporte, Florence Bourillon...

Je suis ravie de toutes les rencontres fortuites lors des divers colloques et journées d'études qui m'ont permis d'avancer sur mon sujet sur le moment ou lors d'échanges par la suite. En particulier : Arlette Auduc, Franca Malservisi, Maria-Rosaria Vitale, Antonio Brucculeri, Stéphane Garnero, Judith Kagan, Thierry Dehay des archives municipales d'Arras, Louise Egreteau...

J'exprime toute ma gratitude à tous les personnels des diverses bibliothèques et archives qui m'ont reçu et aidé dans mes recherches : à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (Jean-Charles Forgeret et Jean-Daniel Pariset mais aussi tout son personnel généralement aux petits soins), aux Archives Nationales à Pierrefitte, aux archives départementales de Chalons-en-Champagne, aux archives municipales de Reims, à la bibliothèque municipale de Reims, aux archives départementales du Vaucluse à Avignon, à la bibliothèque et aux archives de l'Institut, aux bibliothèques de l'INHA, des Arts décoratifs, de la Cité de l'Architecture, à la BHVP, la BNF et ses divers départements, la BSG et sa bibliothèque Nordique, et pour leur accueil si chaleureux : les archives de la Société des Amis du Vieux Reims.

Je tiens à remercier particulièrement Estelle Thibaut, directrice de l'IPRAUS pendant la majorité de mon doctorat. Son soutien indéfectible m'a permis d'aller jusqu'au bout de ce doctorat.

Un grand merci à tous les chercheurs de l'UMR et enseignants de Belleville qui m'ont beaucoup conseillée, aidée, soutenue. Ainsi en premier lieu les historiens Jean-Paul Midant et Guy Lambert. Mais aussi Philippe Prost, Elisabeth Essaïan, Vanessa Fernandez, Bernard Leroy, Michèle Lambert-Bresson, Annie Terade, Virginie Picon-Lefèvre, Denyse Rodriguez-Tomé (d'une grande aide généalogique jamais assez soulignée), Julien Bastoen, Malik Chebahi, André Lortie, Laurent Koetz, Emilie d'Orgeix, Solenn Guevel, Corinne Jaquand, Agathe de Maupeou, Astrid de Largentaye et tous les autres.

Je ne saurai jamais assez remercier Elise Ostarena et Blandine Nouvellement pour leurs corrections dans la dernière ligne droite.

Merci à l'IPRAUS, à l'UMR AUSser et à l'ENSAPB et tous ses personnels de m'avoir accueillie, logée pendant toutes ces années. Au labo : Nathalie Lancret, Richard Aroquiame, Hang Le Minh, Pascal Fort, Véronique Hattet, Annie Edon-Souchères, Ryme Abouzeir, Anabel Mousset, Jeanne Montagnon. Et bien sûr, LA maman des doctorants, qui en 3 coups de fils vous trouve des heures d'enseignement ou un bureau qu'elle défendra bec et ongles : Christine Belmonte.

Pour l'école de Belleville, qui fut mon principal financeur à travers les multiples contrats d'enseignement, de recherche et administratif, je souhaite remercier : ses directeurs, MM. Bobenriether et François Brouat et puis bien sûr : Florence Ibarra, Murièle Fréchède, Agnès Beauvallet, Rudolph Benes, Isabelle Leconte, Sandrine Azoulai, Séverine Briand, Jimmy Lancreot, et tous les autres...

Je souhaite adresser un grand encouragement à tous les doctorants connus pendant ces années, en particulier à mes chères amies collocs de thèse : Laure Jacquin et Angèle Denoyelle, soutiens indéfectibles. Mais aussi Loup Calosci, Katia Roux, Julien Correia, Dimitri Toubanos, Alessandro Panzeri, Gaël Huitorel, Marina Rotolo, Claire Doussard, Romain Iliou, Laurent Cathiard, Franck Houndegla, Pijika Pumketkao, Fang-Yu Hu, Sandu Hangan, Justine François, Alisson Gorel-le-Pennec, Eglantine Pasquier, Nina Mansion et les doctorants de l'AHA, Philippe Gambette et tout Rédoc...

Pour le soutien moral, merci aux copains qui m'ont permis régulièrement d'avoir une vie presque normale.

Merci à la famille évidemment. A mon parrain Patrick Géel pour les documents improbables de dernière minute.

Et surtout SURTOUT à mes parents, Claude et Geneviève, qui non contents de me loger, ont en plus relu et corrigé cette thèse.

Un gros bisous à mon petit Arsène, mon autre gestation de ces années parent' thèse.

A Tofer, pour tout et même plus.

Liste des abréviations

MH : Monument historique

CMH : Commission des monuments historiques

PVCMH : Procès-verbaux des réunions de la Commission des monuments historiques

CSMH : Commission Supérieure des monuments historiques

IGMH : Inspecteur général des monuments historiques

ACMH : Architecte en chef des monuments historiques

AOMH : Architecte en chef des monuments historiques (dans les années 40 deviendra ABF : architecte des bâtiments de France, le rôle changeant légèrement)

MAP : Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. Centre d'archives du Service des monuments historiques

AN : Archives Nationales

Note préalable

Sauf mention, les biographies synthétiques en notes de bas de pages sont résumées des sites de l'Institut, du collège de France, de l'Assemblée Nationale, de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine ou des bases de l'INHA.

La doctrine des Monuments historiques en France d'après Paul Léon (1874-1962)

INTRODUCTION.....	9
I. PAUL LEON, UNE VIE AU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES.....	27
1) UNE FORMATION GENERALISTE (1874-1905).....	31
2) ARRIVEE ET TRANSFORMATION DU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES (1905-1913).....	47
3) LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES PENDANT LA GRANDE GUERRE (1914-1918).....	67
4) CONSECRATION : LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS (1919-1933).....	95
5) ENSEIGNEMENT ET ECRITURE SUR LES MONUMENTS.....	119
II. LA RESTAURATION A L'EPREUVE DE LA PRATIQUE.....	137
1) SAINT-REMI DE REIMS.....	145
2) PLACES D'ARRAS.....	177
3) PALAIS DES PAPES D'AVIGNON.....	217
III. UNE DOCTRINE DES MONUMENTS ?.....	255
1) DES MOTS.....	259
2) ... AUX IDEES.....	321
CONCLUSION.....	377
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DES ELEMENTS DU CORPUS.....	385
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	399
INDEX.....	405
TABLE DES MATIERES.....	408

Introduction

Paul Léon (1874-1962), ancien directeur des Beaux-Arts, présente, en 1933, la reconstruction des Monuments historiques suite à la Première Guerre mondiale par ces mots :

Sans doute ce ne sont pas là des restaurations comparables aux autres. Il a fallu faire du neuf, mais par les procédés anciens reproduits avec scrupule, tout en recourant à l'emploi des matériaux les plus modernes pour fournir aux vieilles assises un invisible soutien. Ainsi, de Dunkerque aux Vosges, la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice¹.

Il est remarquable que pour Paul Léon la production neuve d'éléments reproduits avec des structures béton est une pratique de restauration qui permet aux Monuments historiques de conserver leur véritable aspect. Le Monument serait alors considéré uniquement comme une idée et non par sa matière, sa structure...

A travers ses nombreux discours, articles et ouvrages, Paul Léon normalise voire poétise (comme par sa dernière phrase) des pratiques parfois très invasives sans exprimer clairement une doctrine du Service. Il semble aussi considérer que la reconstruction post-guerre apporte une transformation des pratiques, nous faisant nous questionner sur la variabilité éventuelle de la doctrine.

Dans le cadre de ce doctorat, nous allons interroger la définition de la doctrine non-dite, à travers les textes officiels de Paul Léon et l'analyse des pratiques de restauration du Service.

Devant la loi, le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le

¹ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Editeurs, 1933.

protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique².

Outre un statut légal, la protection d'un édifice nécessite des travaux réguliers d'entretien voire ponctuellement (et dans certains cas constamment), des travaux plus importants de restauration. Rapidement après la création du Service des monuments historiques français (dans les années 1830), il est choisi que les travaux ne soient confiés qu'à un petit nombre d'architectes désignés pour leurs connaissances et compétences spécifiques afin d'assurer une certaine qualité et une certaine cohérence entre les pratiques réalisées. Ces architectes en chef des Monuments historiques sont contrôlés par des inspecteurs généraux des Monuments historiques et leurs projets doivent être validés par la Commission des monuments historiques.

Les choix réalisés en termes de travaux auront toutes sortes de conséquences, et notamment sur la capacité de l'édifice à survivre dans le temps. Mais aussi sur la possibilité donnée au public ou aux spécialistes de voir et comprendre les différentes périodes de vie de la construction et les travaux qu'elle a subis. En d'autres termes, l'image et la réalité matérielle du monument dépendent des choix architecturaux réalisés par l'architecte en chef et validés par la Commission.

Exprimée ou non, il est nécessaire à la Commission d'avoir une doctrine de la restauration afin d'harmoniser les pratiques et de réaliser des choix cohérents et uniformes à l'échelle de la France, et d'accélérer le processus de décision dans un pays comptant plusieurs milliers de monuments immobiliers classés.

On peut noter que l'étude des théories, et de leurs applications ou des arrangements que suppose le passage à la pratique, n'existe pratiquement pas en France mis à part les ouvrages de Françoise Choay³, mais ses réflexions portent sur les textes de doctrines internationaux et pas sur les pratiques ni sur la formulation d'une doctrine française. Pourtant, le domaine de la restauration s'est ouvert ces dernières années à un plus grand nombre d'architectes et s'est élargi à

² Extrait de la présentation par le site du Ministère de la culture et de la communication des Monuments historiques <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Presentation/Monuments-historiques>

³ Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, éd. Seuil, 1999, 1^{ère} édition 1992 et *Le Patrimoine en questions*, Paris, Seuil, 2009.

de plus en plus d'objets, nécessitant de ce fait une réflexion claire sur une doctrine et les pratiques associées.

Nous pouvons donc nous demander, quelle est la doctrine du Service des monuments historiques ?

Il est intéressant de constater que cette question, qui peut paraître anodine, ne trouve aucune réponse officielle. Ni de la part du Service lui-même, ni des chercheurs sur le patrimoine. La réplique usuelle est que la France se doit de respecter la Charte de Venise. La très tardive diffusion en France de la Charte et ses très rares applications⁴ montrent bien qu'il ne s'agit pas d'une réelle doctrine à l'échelle du Service. La Charte laisse une très grande marge d'interprétation, mais permet au Service de ne pas avoir à préciser plus avant ses choix.

S'il n'existe pas de texte de doctrine du Service depuis la Charte de Venise, qu'en était-il donc auparavant ?

Depuis sa création en 1830, le Service des monuments historiques en France fait réaliser par ses architectes des travaux dans les édifices qu'il protège. Un certain nombre de textes à caractère théorique ou doctrinal divers sont promus, par période, en Europe depuis le début du XIX^e siècle. En France, Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) est la figure majeure de la doctrine dite de la « restauration stylistique ». Bien qu'il ne formule pas clairement ce qu'elle recouvre⁵, la pratique (restituer l'édifice dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé) est fortement combattue par les théoriciens européens et les archéologues français dans les décennies qui suivent et ne sera plus acceptée officiellement par le Service dès la fin du XIX^e siècle.

⁴ Laure Jacquin, *Doctrine et pratique de la restauration française à l'épreuve de la Charte de Venise : architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016.

⁵ La définition bien connue est résumée par le début de l'article Restauration de son dictionnaire : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné » dans Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Édition Bance-Morel, 1854-1868, tome 8. La suite de la définition précise et complexifie beaucoup l'idée souvent perçue très caricaturalement à partir de l'extrait sus-cité.

Entre la fin du XIX^e siècle et 1964 (Charte de Venise), le Service a été prolixe en textes pour présenter son histoire, ses pratiques, ses doctrines, généralement sous la plume de Paul Léon (1874-1962).

Paul Léon est l'auteur de la plupart des discours doctrinaux émanant des pouvoirs publics français pour les Monuments historiques de 1911 à 1951. Bien qu'oublié aujourd'hui, il a été directeur des Beaux-Arts de 1919 à 1932, président de la Commission des monuments historiques pendant dix-sept ans (1915-1932), responsable du Service pendant vingt-cinq ans (1907-1932), membre de la Commission pendant cinquante-cinq ans (1907-1962). Il est de plus l'historiographe du Service des monuments historiques. Ces activités et sa longévité exceptionnelle en font un témoin privilégié des réflexions doctrinales et des actions pratiques mises en place pendant la première moitié du XX^e siècle par ses Services. Il participe au choix des projets à réaliser, mais il est aussi amené à justifier les pratiques, entre autres par des discours dits de doctrine du Service. Pour autant il n'exprime jamais clairement une doctrine bien qu'il s'en serve pour justifier diverses pratiques de restauration dans un discours lisse et de continuité.

Paul Léon (1874-1962) est un personnage central de l'administration des Beaux-Arts de la seconde moitié de la III^e république. Chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts de 1905 à 1907, il devient directeur de la section Architecture de 1907 à 1919. En 1919, il prend la fonction de directeur des Beaux-Arts, qui est transformée pour lui en direction générale en 1928. Il est élu à l'Académie des Beaux-Arts en 1922. Il quitte son poste aux Beaux-Arts en 1932 et devient professeur d'Histoire de l'art monumental au Collège de France, en plus de son rôle de Commissaire adjoint de l'Exposition Internationale de 1937. Jusqu'à sa mort en 1962, il continue à écrire, principalement sur l'histoire de l'art monumental et sur ses précurseurs au Service du patrimoine français (Mérimée, le baron Taylor...), et à participer aux réunions de la Commission des monuments historiques.

Historien et géographe de formation, sans qualification spécifique dans le domaine de l'art ou de l'histoire de l'art, arrivé dans l'Administration Publique après son passage par l'Ecole normale supérieure, il se retrouve « presque par hasard » aux Beaux-Arts, et la sauvegarde de la France monumentale devient

rapidement sa priorité. Purement administratif sur la plupart des sujets propres aux Beaux-Arts, il y assume un rôle de gestion et de représentation pendant les 14 années de sa direction. Tandis qu'il est bien plus actif sur les Monuments historiques. Historiographe du Service, son expérience lui servira de base pour ses cours au Collège de France. Lors de conférences officielles où le Service est largement représenté, il est chargé de l'explicitation de la doctrine (à la Conférence d'Athènes sur les monuments d'art et d'histoire en 1931, au Congrès archéologique pour le centenaire des Monuments historiques en 1934).

Les travaux biographiques sur Paul Léon sont relativement restreints par rapport à son rôle pendant près de 30 ans aux Beaux-Arts. Ils se composent d'une part d'articles nécrologiques et d'autre part d'articles historiques. Parmi les articles parus à sa mort⁶, celui de Jean Verrier insiste sur la préférence de Paul Léon pour la sauvegarde monumentale et sur l'importance de son rôle au sein des Monuments historiques.

Le premier article historique est écrit par Jeanne Laurent⁷, dans un ouvrage acerbe sur les deux siècles du Service des Beaux-Arts. Il contient un chapitre assez négatif sur Paul Léon renvoyé à ses positions favorables à l'académisme. Arlette Auduc⁸ spécialiste de l'administration des Monuments historiques, évoque dans ses travaux le rôle de Paul Léon aux Beaux-Arts, ses études portent principalement sur les problématiques législatives, administratives et financières, elles peuvent servir de base pour éclairer les réflexions doctrinales et les pratiques du Service des monuments historiques.

⁶ Georges Wildenstein, « Paul Léon, directeur des Beaux-Arts sous 58 ministres », *La Chronique des Arts, supplément à la gazette des Beaux-Arts*, Paris, septembre 1962 ; Georges Dumesnil, *Notice sur la vie et les travaux de Paul Léon (1874-1962) et sur la vie et les travaux de Georges Wildenstein (1892-1963)*, Paris, Institut de France, Firmin-Didot, 1965 ; Jean Verrier, « Paul Léon », *Les Monuments historiques de la France*, Paris, 1962, n°4 octobre-décembre, p. 189-190.

⁷ Jeanne Laurent, « Un règne académique à l'administration des Beaux-Arts (1919-1933) », *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, Saint-Etienne, CIEREC, 1982.

⁸ Arlette Auduc, *Quand les monuments construisaient la nation, le Service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, la Documentation française, 2008. Arlette Auduc, « Paul Léon, le Service des monuments historiques et la reconstruction, enjeux et cadre institutionnel », Nicholas Bullock, Luc Verpoes (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the first and second World Wars, and the Role of Heritage preservation*, Leuven, Leuven University Press, 2011.

La thèse de Valérie Carpentier⁹ s'intéresse spécifiquement à la Caisse Nationale des Monuments historiques. La thèse de Patricia Meehan¹⁰ porte sur l'administration des Bâtiments Civils de 1930 à 1946. Ces travaux permettent de connaître ces Services parallèles aux Monuments historiques. Le travail d'Antonio Bruculeri sur Hautecoeur¹¹ (successeur indirect de Paul Léon à la Direction des beaux-arts), lu en début de thèse m'a permis d'appréhender le rôle et l'importance de ces fonctionnaires.

Enfin, la seule réelle biographie de Paul Léon est l'article de Françoise Bercé dans l'ouvrage collectif *Pour une histoire des politiques du patrimoine*¹². En une vingtaine de pages elle réécrit sa vie, l'importance de son rôle sur la conservation monumentale et les thèmes principaux de ses Services. Elle revient sur les critiques de Jeanne Laurent, dont elle démonte en partie les arguments. Elle prend pour base, comme ceux qui ont écrit des biographies de Paul Léon lors de son décès en 1962, son autobiographie *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*¹³ rédigé pendant sa retraite forcée lors de la Seconde Guerre mondiale. Elle recontextualise, précise et date des événements sur lesquels il planait parfois un peu de flou.

Paul Léon, malgré son importance dans l'histoire des Beaux-Arts de la première moitié du XX^e siècle, n'est étudié spécifiquement et succinctement que dans l'article de Françoise Bercé en 2003.

Avant d'étudier les textes de doctrine de Paul Léon, il convient donc de s'interroger d'une part sur sa légitimité sur ce sujet et d'autre part sur les particularités de la période pour les Monuments historiques.

En effet, les politiques du patrimoine sous Paul Léon ont été marquées par de nombreuses lois et événements.

⁹ Valérie Carpentier, *La Vie des monuments de l'État : histoire de la Caisse nationale des Monuments historiques (1912-1978)*, thèse de doctorat, EPHE, 2014.

¹⁰ Patricia Meehan, *De la défense des Bâtiments civils : le renouveau d'une politique architecturale 1930-1946*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris VIII, 2010.

¹¹ Antonio Bruculeri, *Louis Hautecoeur et l'architecture classique en France : du dessein historique à l'action publique*, Paris, Picard, 2007.

¹² Françoise Bercé, « L'œuvre de Paul Léon (1874-1962) », Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2003, p. 227-251.

¹³ Paul Léon, *Du palais Royal au palais Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.

Suite à la séparation de l'Église et de l'État en 1905, l'administration des cultes n'existe plus pour veiller à l'entretien des édifices culturels. Le secrétariat des Beaux-Arts cherche alors à les protéger, par le classement au titre des Monuments historiques. Mis à part l'ouvrage de Maurice Barrès *La Grande Pitié des églises de France* de l'époque, le lien entre la loi de 1905 et les Monuments historiques est peu connu aujourd'hui.

Devant l'impossibilité de classer l'intégralité des églises de France, le Service imagine un autre mode de protection qu'est l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, promulgué par la loi du 31 décembre 1913. La loi exprime de plus la supériorité de l'intérêt commun sur l'intérêt privé. Sur cette loi, un ouvrage est paru pendant ce doctorat¹⁴, par le Comité d'histoire du ministère de la culture et de la communication en lien avec des historiens du droit.

La Première Guerre mondiale entraîne des destructions de tous ordres. L'administration des Beaux-Arts est chargée de protéger (sujet qui a bénéficié d'une exposition au cours du doctorat¹⁵), autant que faire se peut, les monuments, meubles et immeubles. Après la guerre, il faudra assurer la reconstruction des biens de l'État, des édifices classés, comme des biens privés, avec l'inévitable question : que reconstruire, avec quel aspect, et comment ?

Les multiples reconstructions urbaines qui font suite à la guerre montrent la nécessité de disposer de plans d'envergure pour l'aménagement et l'agrandissement des villes. En partenariat avec les Beaux-Arts est instituée une loi d'embellissement et d'aménagement urbain en 1919, valable pour toutes les villes françaises d'importance, afin de prévoir, pour chacune d'entre elles, les transformations à venir.

La Direction de l'architecture des Beaux-Arts pendant la première moitié du XX^e siècle est relativement peu connue, mis à part la thèse d'Arlette Auduc déjà citée qui permet de connaître les aspects administratifs mais qui n'aborde pas dans la pratique les questions architecturales. Par ailleurs les problématiques de l'époque sont peu étudiées en elles-mêmes. La reconstruction en revanche a donné lieu à

¹⁴ Marie Cornu, Vincent Negri, Jean-Pierre Bady, Jean-Michel Lenniaud (dir.), *1913 Genèse d'une loi sur les Monuments historiques*, Paris, la Documentation française, 2013.

¹⁵ Jean-Marc Hofman (dir.), *1914-1918: Le Patrimoine s'en va-t-en guerre*, Paris, Norma, 2016.

une série d'ouvrages¹⁶, mais ils s'attachent aux textes préparatoires et aux propositions des Beaux-Arts, sans vraiment questionner leur influence réelle sur les projets réalisés. Plus ponctuellement, des thèses¹⁷ et ouvrages¹⁸ ont étudié la reconstruction d'un exemple particulier. Rarement écrits par des architectes de formation, ils ne vont pas questionner les choix de restauration réalisés.

La thématique de la pratique de la restauration du patrimoine dans son rapport à la théorie et aux discours, est un sujet très étudié et enseigné en Italie¹⁹. En France, les ouvrages les plus renommés sur les théories de la restauration monumentale sont ceux de Françoise Choay²⁰. Mais ils se concentrent sur l'analyse des textes théoriques et s'articulent peu avec les pratiques. Par ailleurs, ils ne parlent que très peu de la première moitié du XX^e siècle et ne commentent pas les textes de Paul Léon. De rares ouvrages traitent de la restauration des Monuments historiques dans la pratique et évoquent le rapport à la doctrine, mais ils concernent des périodes plus récentes²¹.

Quelle que soit la période, la restauration est un projet architectural qui comporte inévitablement des choix subjectifs. Il est l'œuvre individuelle de l'architecte, mais aussi une création collective et politique. Paul Léon, par son rôle administratif et politique, est à l'articulation de ces choix individuels et collectifs. En effet, il écrit les lois et les budgets, il participe aux choix des travaux à réaliser, il lui revient de formuler la doctrine officielle et d'en assurer la propagande.

¹⁶ Françoise Bercé, « La doctrine de la restauration face aux reconstructions après les guerres », *Les Malheurs de la guerre II : de la guerre réglée à la guerre totale*, Amiens, CTHS, 1997, p. 131-146 et Nicholas Bullock, Luc Verpoes (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the first and second World Wars, and the Role of Heritage preservation*, Leuven, Leuven University Press, 2011.

¹⁷ Yann Harlaut, *La Cathédrale de Reims, du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938, Idéologies, controverses et pragmatisme*, thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006...

¹⁸ Eric Bussiere, Patrice Marcilloux, Denis Varaschin, *La Grande Reconstruction, reconstruire le Pas-de-Calais après le Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras (8 au 10 novembre 2000), Archives Départementales du Pas-de-Calais, 2002...

¹⁹ Maria Piera Sette, *Il restauro in architettura : quadro storico*, Turin, ed. UTET, 2001. Paolo Marconi, *Il restauro e l'architetto, teoria e pratica in due secoli di dibattito*, Venezia, Marsilio ed., 1995.

²⁰ Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, éd. Seuil, 1999, 1^{ère} édition 1992 et *le patrimoine en questions*, Paris, Seuil, 2009.

²¹ Laure Jacquin, *Doctrine et pratiques françaises de la restauration à l'épreuve de la Charte Venise. Architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016 ; Nicolas Detry, *Le Patrimoine martyr et la restauration post-bellica*, thèse de doctorat, Université Lumière de Lyon, 2016

Seules deux thèses et un ouvrage traitent de la pratique architecturale de la restauration du Service des monuments historiques français avec une remontée en généralité doctrinale avant la Seconde Guerre Mondiale. Les trois sont écrits par des Italiens. Franca Malservisi dans sa thèse en français²² et Maria-Rosaria Vitale²³ dans un livre en italien traitent de la restauration en France sur le temps long, depuis la création du Service jusqu'à aujourd'hui. Franca Malservisi se base sur des exemples de petits monuments pour observer la pratique ordinaire du Service. Maria-Rosaria prend pour base d'analyse un édifice majeur du Service à intervalles réguliers. Elles ne reviennent pas spécifiquement sur les textes doctrinaux bien qu'elles tirent des conclusions générales sur les pratiques et habitudes du Service. Stéphane Garnero²⁴, dans sa thèse en italien, publiée en Italie, s'intéresse spécifiquement à la période de l'entre-deux-guerres. Il analyse les comptes rendus de la Commission des monuments historiques et se penche sur quelques cas pratiques de restauration qu'il juge explicites, et en conclut :

Il semble que s'esquisse, entre les lignes d'une doctrine jamais clairement explicite, une alternative aux théories de Giovannoni, dans laquelle tradition [héritée du XIX^e siècle, guidées par les théories de Viollet-le-Duc] et innovation trouvent un heureux équilibre²⁵.

Les divers textes de Paul Léon sont régulièrement cités par les différents auteurs évoqués. Mais, ils ne sont jamais commentés ni étudiés en tant que tels. Pourtant, ils forment un corpus cohérent et important sur la première moitié du XX^e siècle.

Les discours de Paul Léon sont très neutres et de « bon sens ». Ils donnent une impression lisse, qui ne laisse pas imaginer de possible alternative, alors que, prônant la stricte conservation, les choix effectués (reconstruction intégrale de toitures et de voûtes détruites, usage du béton armé...) sont extrêmement forts et invasifs.

²² Franca Malservisi, *La Restauration architecturale en France : deux siècles de pratique ordinaire*, thèse de doctorat, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 2005.

²³ Maria Rosaria Vitale, *Restauri in Francia (1970-2000). Storia, politiche, interventi*, Palermo, Medina, 2001.

²⁴ Stéphane Garnero, *Conservazione e Restauro in Francia, 1919-1939 : i lavori della Commissione dei monumenti storici*, Florence, Alinea, 2006.

²⁵ Stéphane Garnero, « La doctrine de la restauration en France entre les deux guerres : quelques considérations sur la mise à jour de la discipline », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, 13 | 2007, mis en ligne le 10 juin 2009

Arlette Auduc, à sa lecture de Paul Léon, devant l'importance des justifications administratives sur les choix réalisés, suppose qu'il n'y ait tout simplement pas de doctrine :

On peut cependant se demander si cette absence de débats ne cache pas, en réalité, une absence de doctrine en matière de conservation et de restauration. La logique institutionnelle de gestion d'un Service de plus en plus complexe semble l'emporter sur la réflexion à propos de l'objet à protéger, les modes et les buts de la protection. Seule émerge la réflexion technique des architectes sur les nouveaux matériaux et leur emploi.²⁶

Cette affirmation, très violente sur les compétences scientifiques de la Commission et des architectes des Monuments historiques justifie l'analyse réelle de la doctrine.

Il est donc nécessaire de questionner la doctrine et sa formulation à travers les textes de Paul Léon mais aussi sa réalité pratique à travers l'analyse de projets réalisés. Les modifications des discours doctrinaires énoncés avant et après les réalisations permettent d'observer l'influence de la pratique sur les discours.

Que ce soit dans les historiographies ou dans ses articles, ouvrages et discours de Paul Léon, la doctrine n'est pourtant jamais clairement énoncée, malgré des titres parfois éloquents comme *Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines*²⁷. Avec un tel titre, nous pouvons imaginer une doctrine changeante, évoluant suite à la guerre, des transformations législatives ou de l'évolution des mentalités et de la recherche.

Si l'on en croit une première lecture rapide des textes de Paul Léon, suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 et jusqu'à la loi de 1913 tout un arsenal de lois et décrets sont mis en place afin de permettre la conservation des Monuments historiques dont le nombre croît alors rapidement. Mais la guerre de 1914-1918 extrêmement destructrice pour le patrimoine bouleverse cette option.

²⁶ Arlette Auduc « le Service des monuments historiques sous la IIIe République », Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 198.

²⁷ Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52.

Le choix de restaurer à l'identique, afin de redonner à la France monumentale « son vrai visage, sans balafre, ni cicatrice²⁸ » amène à transformer la doctrine officielle afin de justifier les pratiques, pointant les différences entre l'idéal de la pensée et la réalité de la reconstruction.

C'est sur cette idée première qu'a été commencé ce doctorat : analyser les textes de Paul Léon pour observer dans le temps la transformation de la doctrine. Pourtant, s'il y a évolution de la doctrine, c'est qu'il y en a plusieurs. Or bien que Paul Léon présente ces deux idées de conservation et restauration, il les lie toujours et ne parle dans ses exemples que de restauration. De même Stéphane Garnero, dans la phrase citée parle d'une doctrine jamais clairement explicite.

On peut considérer, à la lecture de l'extrait cité, que la doctrine est changeante dans les discours de Paul Léon en fonction des nouvelles pratiques (loi de 1905 puis de 1913, première reconstruction...) et que ses textes constituent davantage une justification des pratiques plutôt qu'une doctrine. Comme nous allons le voir, l'analyse des différents textes et des édifices tend à infléchir cette première hypothèse : bien qu'implicite, la doctrine apparaît stable. Il s'agit alors de comprendre comment cette doctrine est présentée, transmise et mise en œuvre ? Quelles pratiques recouvre-t-elle, quelles possibilités ouvre-t-elle à l'architecte ?

Le caractère implicite de la doctrine permet au Service d'opérer des choix divers de pratiques tout en maîtrisant la communication et en évitant le débat sur la légitimité des choix réalisés ou de la doctrine choisie. L'étude des textes de Paul Léon, exemplaires à ce sujet par leur cohérence et leur répartition chronologique, permet de mettre au jour la continuité des éléments doctrinaux sous-jacents et d'en observer les effets dans les travaux réalisés.

²⁸ Paul Léon, cité par Paul Verdier, « Le Service des monuments historiques, son histoire, organisation, administration, législation (1830-1934), *Congrès archéologique de France XVIIe session*, Paris, A. Picard, 1936, p. 200.

Après avoir légitimé le cadre d'étude de cette thèse, nous allons nous demander, à travers l'analyse des pratiques et des textes de Paul Léon : quelle est la doctrine du Service des monuments historiques dans la première moitié du XX^e siècle ?

Le cadre de la thèse est alors aux confins entre doctorat en architecture, en histoire et en patrimoine, ou même plus spécifiquement entre micro-histoire, histoire administrative, histoire du droit, histoire de l'architecture, histoire des pratiques de la restauration et histoire des doctrines patrimoniales, bien qu'étant inscrite officiellement en architecture.

Il s'agit, pour mener à bien cette étude de composer un corpus de textes de Paul Léon et un corpus d'édifices restaurés dans la période.

Nous avons recensé 11 textes différents de Paul Léon sur les doctrines et pratiques du Service des monuments historiques. Articles, discours ou livres, pour des spécialistes ou le grand-public, de 1913 à 1955, ces textes recouvrent toute la période d'action de Paul Léon à la tête du Service ainsi que son héritage par la suite. Il s'agit d'étudier les divers textes pour en saisir les motivations et d'en restituer les arguments afin de reconstituer la doctrine qui les sous-tend.

Le livre de Paul Léon le plus connu, *La Vie des monuments français*²⁹, est l'historiographie du Service des monuments historiques publiée en 1951 (la première version, plus courte, sous le titre de *Monuments historiques, conservation, restauration*³⁰, date de 1917, soit avant les actions menées sous sa direction et avant la première reconstruction). Cet ouvrage, bien connu des spécialistes, est une somme très complète sur le Service : son histoire, sa législation, son budget, son personnel, ses pratiques... Tout est rigoureusement expliqué, illustré, référencé. La majorité des édifices classés sont cités en exemple, démontrant une connaissance encyclopédique du Service et de ses actions.

²⁹ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951

³⁰ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, Henri Laurens, 1917.

Les discours de Paul Léon explicitent l'évolution des doctrines à partir de nombreux exemples contemporains, qu'il a pu suivre au long de sa carrière, principalement : sa communication lue aux Cinq Académies en 1922 *La Restauration des monuments après la guerre*³¹, son discours lors de la conférence européenne d'Athènes de 1931 *La Restauration des monuments en France*³² et son cours inaugural au Collège de France en 1933³³.

Par ailleurs, article essentiel, *Les Principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines*³⁴ est rédigé pour le Congrès annuel d'archéologie de 1934 à l'occasion des 100 ans du Service des monuments historiques.

Il a de plus écrit des dizaines d'articles de propagande pour ses Services, principalement dans *Les Arts*, *La Revue des deux mondes*, *Les Monuments historiques de la France* ou encore *la Revue de Paris*. Ne seront choisis que ceux originaux (c'est-à-dire n'étant pas des extraits des ouvrages déjà cités) et évoquant la pratique ou la doctrine de la restauration.

Enfin, Paul Léon a écrit un ouvrage-programme des reconstructions pour l'après-guerre, monumentales comme civiles³⁵. Nous étudierons la partie sur la restauration des Monuments historiques.

Les éléments du corpus de pratiques ont été choisis parmi les exemples les plus fréquemment cités par Paul Léon, ils correspondent aux différentes catégories de restaurations qu'il énonce. S'agissant d'étudier la doctrine du Service des monuments historiques, nous avons cherché des édifices ayant subi des travaux d'ampleur et pas qu'une simple reprise structurelle ou décorative.

La période étant marquée par la Première Guerre mondiale, et Paul Léon justifiant les grandes restaurations par l'obligation morale de la reconstruction des édifices

³¹ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922.

³² Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933.

³³ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Editeurs, 1933.

³⁴ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52.

³⁵ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918.

suite au conflit, il est nécessaire de choisir un édifice dévasté par la guerre et un qui ne soit pas du tout touché par ces événements.

Parmi les édifices restaurés suite à la guerre, la Cathédrale de Reims est l'élément majeur de la Première Reconstruction. Mais comme elle revêt un caractère particulier par sa surexposition médiatique et le don Rockefeller, elle n'a pas été retenue dans le corpus. Nous avons préféré travailler sur Saint-Remi de Reims, qu'Henri Deneux a restauré comme la Cathédrale et Saint-Jacques de Reims en construisant une charpente en petits éléments de béton armé. Saint-Remi est régulièrement citée par Paul Léon, car outre sa charpente, la restauration a aussi porté sur ses voûtes, problématiques depuis leurs constructions au XI^e siècle.

Pour l'édifice hors travaux de guerre, Paul Léon cite principalement le Palais des papes et le Château de Versailles. Mais comme ce dernier ne dépend pas du Service des monuments historiques, mais des Palais Nationaux, nous avons choisis de se concentrer sur le Palais des papes dont la restauration par Henri Nodet commence un peu avant la Grande Guerre et se poursuit par la suite sur toute la période.

Par ailleurs, la première moitié du XX^e siècle marque aussi le début des considérations paysagère et urbanistique dans le débat architectural français, que l'on retrouve, entre autres, par les premiers classements au titre des Monuments historiques d'ensembles urbains. Nous avons donc choisi d'étudier la restauration du seul ensemble régulièrement cité par Paul Léon : les Petite et Grande places d'Arras reconstruites après la Première Guerre Mondiale.

Monuments de l'histoire de l'architecture française, l'histoire des trois éléments du corpus (Saint-Remi de Reims, les places flamandes d'Arras et le Palais des papes d'Avignon) est bien connue et a déjà été étudiée à plusieurs reprises. Par contre, les restaurations de la première moitié du XX^e siècle, n'ont pas fait l'objet d'étude architecturale. L'enjeu est, à travers ces trois chantiers, de comprendre les pratiques du Service des monuments historiques et les arguments de justifications usités.

Nous avons donc fait le choix de faire appel à diverses méthodes pour analyser les différentes hypothèses de la recherche. Trois enjeux majeurs se dessinent dans les hypothèses, signifiant la définition de trois parties très différentes en terme de typologies d'études, et donc de méthodes de recherches. Afin de compléter ces diverses méthodes, une analyse statistique vient ponctuellement préciser certains éléments.

La première partie, introductive à l'étude, est une micro-histoire biographique de Paul Léon à partir de sources directes (son autobiographie et ses archives notamment) ou indirectes (articles par exemple) dans un cadre méthodologique assez traditionnel. J'ai adjoint des remontées en généralité afin de présenter des éléments essentiels à la thèse (histoire du Service, de sa législation, déroulé général de la guerre)... Les deux approches, chronologique et descriptive, permettent l'analyse et la mise en lumière continue du rôle et de l'influence spécifique de Paul Léon afin de justifier l'étude de ce grand commis dans le cadre d'une thèse en architecture. On peut comprendre comment et pourquoi la sauvegarde la France monumentale a eu une telle importance dans son œuvre et observer la trace qu'il a laissée sur la préservation de l'image monumentale de la France.

La seconde partie, plus architecturale, est une analyse des pratiques. Les dossiers conservés par le Service des monuments historiques à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (présentation du projet par l'architecte, devis d'entreprises, éléments figurés dont particulièrement les attachements précisant les pierres neuves ou anciennes et leur positionnement) sont décortiqués afin de soulever les questions spécifiques propres à la restauration monumentale. Chaque étude de cas est constituée en deux chapitres, un premier, introductif présente succinctement l'histoire de l'édifice, le contexte et l'importance de sa détérioration, l'architecte de la restauration et les pratiques réalisées. Puis dans un second chapitre thématique nous analysons les opérations révélatrices de

questionnements patrimoniaux (matériaux, structure, décorations *etc.*) sur les pratiques effectivement réalisées grâce aux textes de l'époque (débats, discours de l'architecte entre autres) afin de cerner les pratiques promues par le Service.

Nous nous appuyons pour ces trois analyses sur les archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, mais aussi sur les pièces écrites des dossiers des édifices, sur les planches réalisées par les architectes et sur les procès-verbaux de la Commission supérieure des monuments historiques. Ces sources archivistiques sont mises en lumière par les textes des architectes et de Paul Léon. Il est ainsi possible de voir les pratiques à l'œuvre dans des cas différents, par trois architectes différents dans l'entre-deux-guerres.

La dernière partie est une analyse de textes, empruntant alors aux méthodes de la littérature et de l'histoire (critique de sincérité et d'exactitude, textométrie *etc.*) afin de comparer les apports et différences de chaque texte dans un premier temps. Ensuite, nous analysons spécifiquement les pratiques et la doctrine énoncée. L'idée est pour chaque texte, chronologiquement, de trouver l'essence du texte, l'idée principale, la doctrine qui bien que non énoncée tient le texte. Enfin, il s'agit de voir les textes évoluer et formaliser une doctrine qui pourrait résumer l'ensemble des textes étudiés et des pratiques vues dans la seconde partie.

Ainsi nous pourrions répondre à la question suivante : quelle doctrine pour les Monuments historiques dans la première moitié du XX^e siècle ?

I. Paul Léon, une vie au Service des monuments historiques

L'histoire de la restauration en France, mal connue en général, est très souvent muette sur la période, pourtant riche, allant de la mort d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) à la Charte de Venise de 1964. La personnalité majeure ayant marqué le Service des monuments historiques de l'intervalle est Paul Léon. Bien que n'étant pas architecte, il participe à la rédaction des lois et des budgets, écrit les textes de doctrine et l'historiographie du Service et siège pendant 55 ans à la Commission supérieure, record absolu de longévité.

Paul Léon (1874-1962), presque oublié aujourd'hui, est une figure majeure du monde de l'art de la première moitié du XX^e siècle. Ses écrits, et principalement son historiographie du Service des monuments historiques, restent connus des spécialistes, mais son importance pour toutes les questions artistiques, de la première reconstruction aux expositions de 1925 et 1937 est oubliée aujourd'hui. De même, la longévité exceptionnelle de Paul Léon aux Beaux-Arts, alors qu'il est juif et non politisé nécessite d'être éclairée.

Étudier dans une thèse d'architecture les doctrines patrimoniales en se référant majoritairement aux textes de Paul Léon demande à être justifié par une première étude sur cette personne et l'intérêt que ses contemporains lui accordent.

Nous nous demanderons en effet qui est ce Paul Léon. Comment et pourquoi un normalien géographe se retrouve-t-il à énoncer la doctrine officielle des Monuments historiques ? Oublié aujourd'hui, quelle importance et quelle reconnaissance a-t-il à son époque ? Quels sont les enjeux particuliers de sa période pour le Service ?

Les études biographiques sur Paul Léon (FIG 1), outre son autobiographie³⁶ écrite près de 20 ans avant son décès, sont relativement rares au vu de sa personnalité d'exception. En effet, il s'agit quasi exclusivement de notices nécrologiques³⁷. Par ailleurs, seuls un chapitre et un article abordent la vie de notre héros, d'un côté Jeanne Laurent³⁸ qui dresse un portrait à charge pour servir son jugement personnel, et d'un autre côté, Françoise Bercé³⁹, seul regard qui nous soit contemporain.

Son autobiographie, source première de cette partie, est tout de même à regarder de manière critique. Écrite pendant la Seconde Guerre mondiale, sans archive à disposition, elle tient autant de l'autopromotion que de la vérité historique. Un certain nombre de points, mais qui relèvent surtout du détail, se révèlent faux. La plupart des données sont étayées par ailleurs.

Avant d'étudier les doctrines et pratiques de la restauration en France dans la première moitié du XX^e siècle, il convient donc d'étudier le personnage de Paul Léon. Cette partie nous servira surtout de prétexte pour contextualiser la période du point de vue des grands changements qu'elle contient en ce qui concerne le Service des monuments historiques (loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, loi de 1913 sur les Monuments historiques, Première Guerre mondiale, Conférence d'Athènes sur les monuments d'arts et d'histoire). Sur chacun de ces sujets, Paul Léon est une figure importante de ce Service.

³⁶ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947

³⁷ Raymond Cogniat, « Mort de Paul Léon », *Le Figaro*, 8 août 1962.

René Dumesnil, « Mort de Paul Léon », *Le Monde*, 8 août 1962.

René Dumesnil, *Notice sur la vie et les travaux de Paul Léon (1874-1962) et sur la vie et les travaux de Georges Wildenstein (1892-1963)*, Paris, Institut de France, Firmin-Didot, 1965.

Jean Verrier, « Paul Léon », *Les Monuments historiques de la France*, Paris, 1962, n° 4, octobre-décembre, p. 189-190

Georges Wildenstein, « Paul Léon, directeur des Beaux-Arts sous 58 ministres », *la chronique des Arts, supplément à la gazette des Beaux-arts*, Paris, septembre 1962.

Louis Hautecœur, « Notice sur les membres décédés, Paul Léon 1874-1962 », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure*, Paris, École Normale Supérieure, 1963.

³⁸ Jeanne Laurent, « Un règne académique à l'administration des Beaux-Arts (1919-1933) », *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, Saint-Étienne, CIEREC, 1982

³⁹ Françoise Bercé, « L'Œuvre de Paul Léon (1874-1962) », Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 227-251.

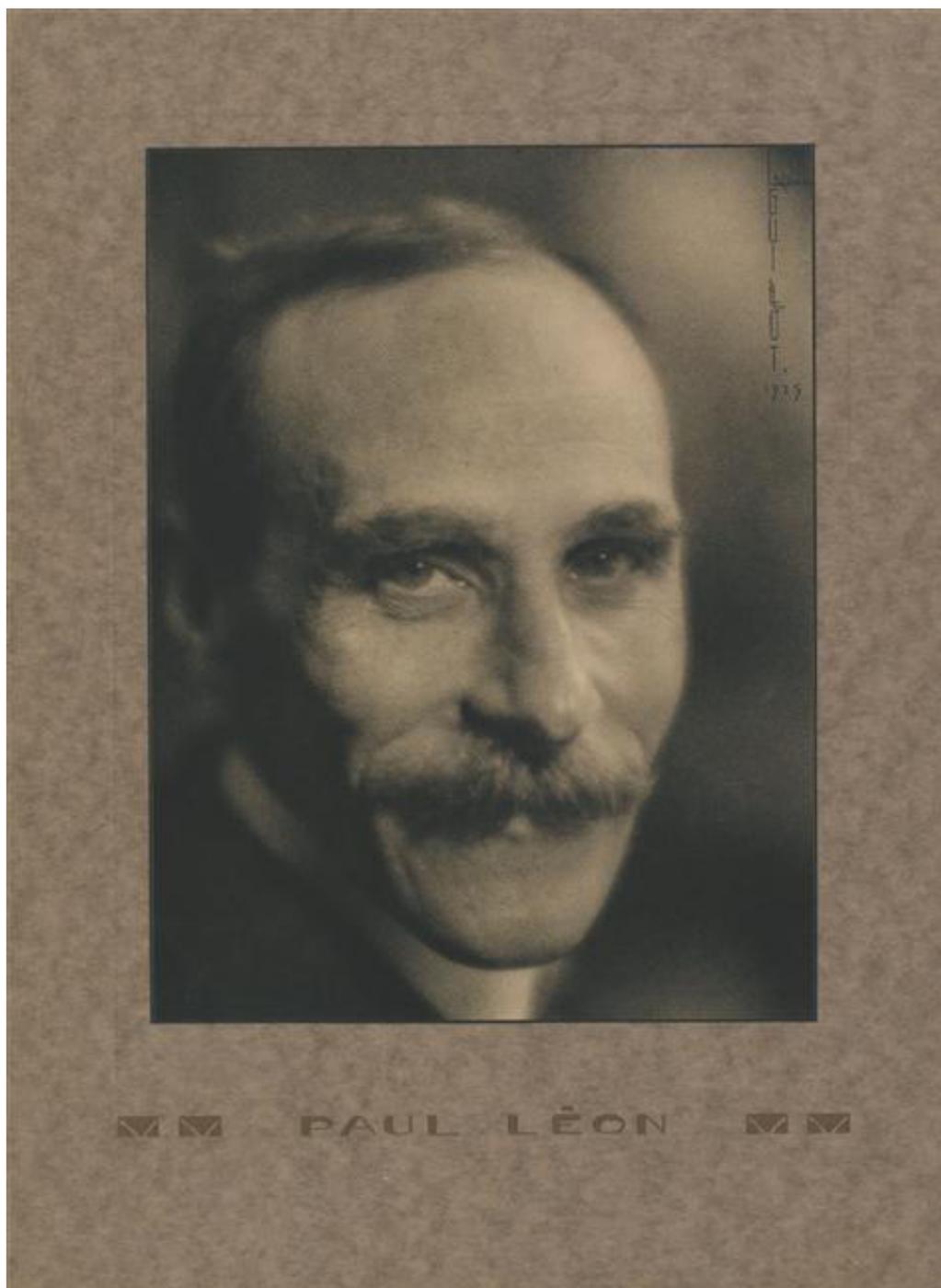


Fig 1 : Portrait de Paul Léon en 1925 par Laure Albin-Guillot; (C) Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais

Suivre son parcours, ordinaire pour un haut fonctionnaire de l'époque, mais exemplaire dans sa longévité et sa constance, nous permet de dresser le tableau de la grande Histoire afin de comprendre le pouvoir que Paul Léon peut avoir eu sur cette Histoire d'une part et de saisir les enjeux du Service des monuments historiques d'autre part.

La biographie⁴⁰ de Paul Léon comme le contexte du Service sont volontairement écourtés ce qui permet de s'étendre spécifiquement sur les points nécessaires à la compréhension des enjeux de la thèse et de survoler le reste (par exemple l'organisation administrative et financière du Service, traitée magistralement par Arlette Auduc⁴¹ n'appelle pas d'amples commentaires ici). Cette partie de présentation du contexte par une biographie suit pour plus de simplicité un plan chronologique. Tout du long, des excursions contextuelles régulières préparent la compréhension de la suite de la thèse, tout en éclairant le rôle spécifique de Paul Léon.

⁴⁰ Pierre Bourdieu, « L'Illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, juin 1986, pp. 69-72 ; Giovanni Levi, « Les Usages de la biographie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44e année, n° 6, 1989, pp. 1325-1336

⁴¹ Arlette Auduc, *Quand les monuments construisaient la nation, le Service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, la Documentation française, 2008.

1) Une formation généraliste (1874-1905)

a) Jeunesse

Paul Léon est né le 2 octobre 1874 à Rueil-Malmaison⁴².

Comme Paul Léon le raconte dans son autobiographie, et cela est corroboré par l'interview que Françoise Bercé⁴³ a fait de sa belle-fille, nous savons qu'il est le 4e enfant sur 5 d'une famille de commerçants juifs ashkénazes français, originaires de Lorraine, peu pratiquants, qui vit rue du Paradis (alors rue de Paradis-Poissonnière) à Paris. Sa mère (Isaÿ) vient de la haute bourgeoisie nancéienne. La famille de son père est originaire d'Épinal, mais nombre d'entre ses membres viennent dès le début du XIX^e siècle s'installer comme commerçants dans le Sentier à Paris. Les descendants de Moïse⁴⁴, l'aîné et le premier installé à Paris font partie de la haute bourgeoisie juive parisienne. Les frères suivants et leurs descendants, dont Paul Léon, bien que relativement aisés, n'ont pas le même rang social et sont plutôt de la petite bourgeoisie.

En 1883, des problèmes de santé empêchant le père de travailler (il décédera en 1886 à 51 ans), la famille déménage à Épinal où sa mère, qui n'a alors jamais travaillé⁴⁵, ouvre un magasin de nouveautés. Ils connaissent alors régulièrement des difficultés financières.

Sa mère lui annonce lorsqu'il est au lycée que ses frères aînés prendront les places dans les affaires, et qu'il devra s'orienter vers un autre type de carrière et que, ne pouvant vraiment le soutenir financièrement pendant ses études, elle souhaite qu'il entre à l'École normale supérieure.

⁴² Dossier de la Légion d'honneur de Paul Léon, côte 19800035/0361/48 526, n° de notice c-119255, document 31, extrait de l'acte de naissance.

⁴³ Françoise Bercé, « L'Œuvre de Paul Léon (1874-1962) » op.cit.

⁴⁴ Les noms, rarement cités par Paul Léon, ont été retrouvés par une étude partielle de l'état civil parisien du XIX^e siècle et début XX^e siècle. Le nom Léon étant extrêmement courant dans la population juive, seuls les éléments sûrs sont notés. Ainsi, plusieurs fratries n'ont pas pu être reconstituées.

⁴⁵ « Rien ne l'y avait préparé. Elle était de la bonne bourgeoisie lorraine. Ses parents l'avaient entourée de soins, élevée avec tendresse. Un frère, polytechnicien, dirigeait d'importantes usines textiles en Lorraine. Elle n'avait jamais pensé qu'elle aurait à gagner sa vie. » raconte Paul Léon dans son autobiographie. Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947. p. 18

b) Formation

Paul Léon prépare le concours d'entrée à l'École normale supérieure au lycée Condorcet à Paris. Il est logé chez des cousins éloignés, descendants argentés du premier Léon venu s'installer à Paris, pour le commerce dans les « splendeurs d'un appartement parisien du boulevard Haussmann ». Il vit ainsi avec Xavier Léon (FIG2), son cousin issu de germain, de 6 ans son aîné « qui fut pour [lui] plus qu'un frère ⁴⁶ », ancien du lycée Condorcet. C'est dans la classe du professeur de philosophie Darlu que Xavier rencontre Léon Brunschvicg et Élie Halévy et que leur est inspirée la création de la *Revue de Métaphysique et de Morale* en 1893, année où Paul Léon suit ses cours avant de réussir le concours d'entrée dès sa première tentative.

Il commence son cursus à l'École normale supérieure après avoir fait son Service militaire. Bien qu'il ait passé le concours d'entrée en histoire, les cours de Vidal de la Blache l'entraînent vers l'agrégation de géographie. Il est aussi marqué par les cours de Bédier (qu'il retrouvera comme collègue enseignant au Collège de France) ou par les conférences de Lucien Herr, bibliothécaire de l'École normale supérieure.

Après un premier échec à l'agrégation de géographie, il est reçu à sa deuxième tentative en 1898, ce qui, en dépit de sa déception initiale, lui permet d'être bien classé et d'obtenir une bourse de voyage grâce à Georges Perrot⁴⁷. Il part ainsi étudier pendant un an la géographie à l'Université de Berlin auprès de Richthofen puis à Vienne auprès de Penck et finit son année par une excursion géographique en Bosnie-et-Herzégovine.

⁴⁶ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁷ *Deux ex machina* pour les anciens élèves de l'École Normale pour qui il trouvait des bourses, subventions, patronages... C'est l'auteur de la célèbre maxime classant les agrégations hiérarchiquement que Paul Léon reprendra dans de nombreux discours « Ceux qui ne peuvent faire de Philosophie font des Lettres, à défaut des Lettres l'Histoire, puis la Grammaire, les Langues vivantes enfin l'Administration », Paul Léon, *Du Palais-Royal... op. cit.*, p. 59.

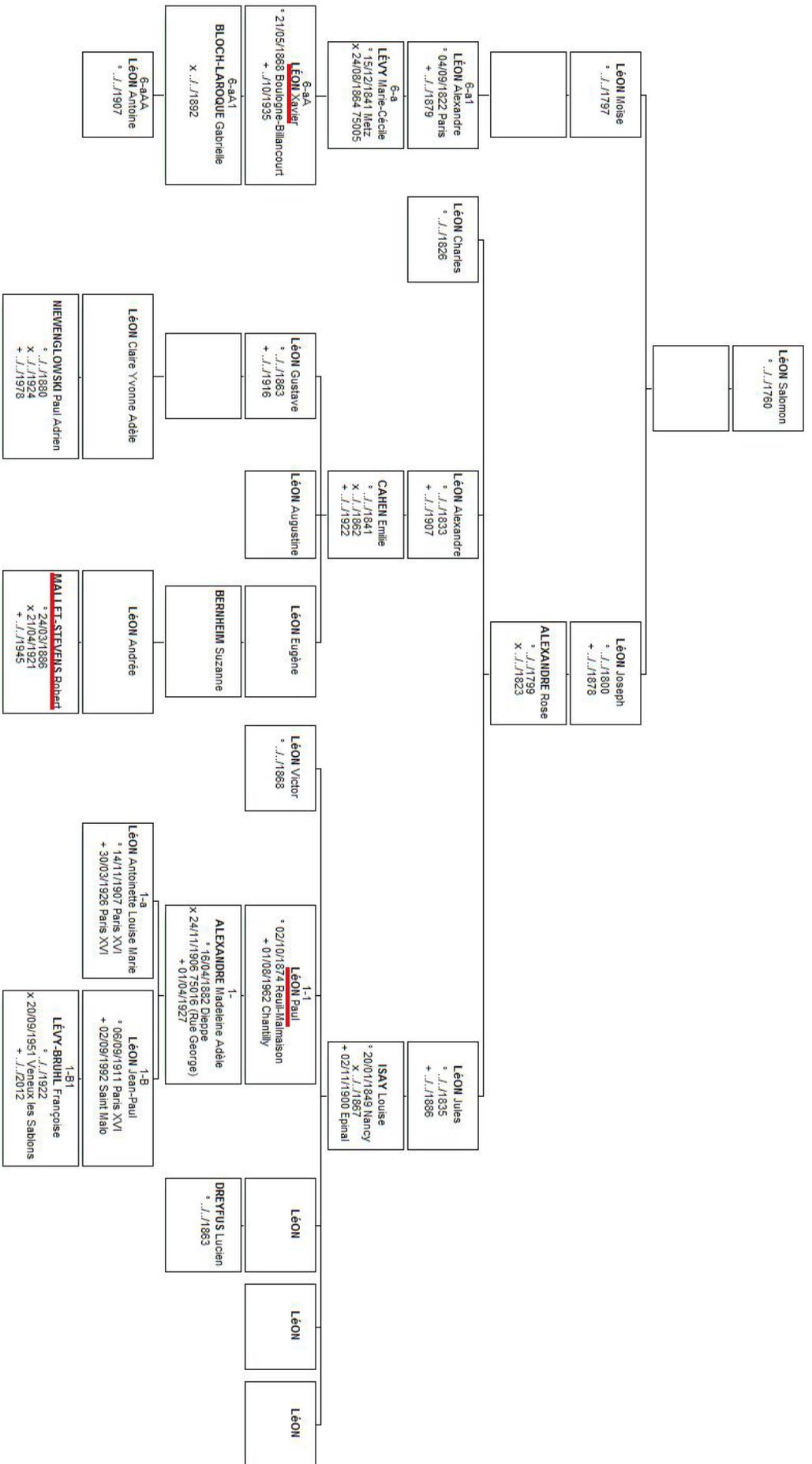


Fig 2; arbre
généalogique
partiel de Paul
Léon

À son retour, il poursuit ses études de géographie, grâce une année de bourse supplémentaire, en Sorbonne, pour obtenir deux certificats de licence en géographie physique et géologie au sein des laboratoires que dirigent Charles Vellaien et Munier-Chalmas.

À côté de ses études de géographie, il commence à travailler en participant à la direction des *Annales de Géographie* auprès de son maître Vidal de la Blache et de Lucien Gallois. Il y seconde Louis Raveneau, le secrétaire de rédaction, apprenant le métier et publiant ses premiers articles.

Grâce à Lucien Herr, il est chargé en 1900 de l'écriture d'un rapport sur le réseau navigable allemand pour le ministre des Travaux publics Pierre Baudin. De ce premier bref séjour dans un ministère, dont rend compte son premier livre *Fleuves, canaux, chemins de fer*⁴⁸, il tire un sujet de thèse « la navigation intérieure en France » qu'il ne termine jamais, parce qu'il est rapidement occupé par les Beaux-Arts. Il représente le gouvernement au Congrès International de la Navigation de Düsseldorf en 1902⁴⁹.

Par ailleurs, agrégé, il enseigne dans des lycées parisiens⁵⁰.

Bien que n'ayant jamais été officiellement politisé, ces années précédant son arrivée aux Beaux-Arts montrent un jeune Paul Léon plutôt à gauche.

Il est élève à l'École normale supérieure pendant l'affaire Dreyfus. Avec un certain nombre de ses camarades il fonde des Universités populaires, avec le soutien financier de la haute société israélite grâce à son réseau. Paul Léon est essentiellement actif dans celle de la rue Mouffetard. L'idée principale est d'aider les citoyens à lire et critiquer le journal. « Ce fut un noble élan, mais, comme tant

⁴⁸ Paul Léon, *Fleuves, Canaux, Chemins de fer*, Paris, Collin, 1903.

⁴⁹ Dossier de la Légion d'honneur de Paul Léon, côte 19800035/0361/48 526, n° de notice c-119255, document 49, relevé des Services administratifs.

⁵⁰ Dossier de la Légion d'honneur de Paul Léon, côte 19800035/0361/48 526, n° de notice c-119255, document 36, relevé des Services administratifs : il enseigne en 1902 à Lavoisier et Turgot, à partir de 1903 à Chaptal et Turgot, en 1906 au lycée Carnot.

d'autres sans lendemain. Il est facile d'aller au peuple, mais non pas de le rencontrer⁵¹ ».

De plus, il fréquente les milieux socialistes à Berlin, avec un groupe de jeunes Français.

⁵¹ Paul Léon, *Du Palais-Royal... op. cit.*, p. 54.

c) Vie privée⁵²

Vivant depuis son enfance dans une certaine insécurité financière, Paul Léon explique avoir attendu d'avoir un poste stable à la Direction des beaux-arts avant de se décider à se marier. C'est ainsi qu'il ne se marie qu'en 1906, à 32 ans, conformément au modèle bourgeois de son époque. Il n'évoque son éducation sentimentale que par un laconique « La banale histoire de chacun : toutes les femmes, une femme, la seule femme. ». Mais la version originale tapuscrite de son autobiographie, à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine⁵³, dont tout un passage à ce sujet est rayé, permet de mieux comprendre cette formule : éducation et visite régulière au bordel, vie commune, mais non officielle, avec une première femme avant d'avoir les moyens de s'établir réellement avec une jeune épouse.

Sa femme, Madeleine Alexandre⁵⁴ est la fille de Paul Alexandre (inspecteur général des Ponts et Chaussées) et de Jeanne-Rachel Lévy, fille du médecin hygiéniste Michel Lévy (dans la tombe duquel le couple est enterré au Père-Lachaise) et cousine germaine de son fameux « frère », mais en réalité cousin issu de germain, Xavier Léon.

Le mariage à la mairie du XVI^e arrondissement est ensuite célébré en grande pompe à la synagogue de la Victoire. Il est très fier des qualités de ses témoins. Bien que très disert sur son enfance, ou encore sur ses nombreux enseignants et camarades dans son autobiographie, Paul Léon reste fort circonspect sur son mariage, ne nommant même pas sa femme.

Sa soif de notoriété se retrouve dans l'énoncé de ses témoins, dont il nomme les qualités, mais pas toujours les noms⁵⁵. Il s'agit effectivement d'un ancien ministre et d'un sous-secrétaire d'État pour sa part (Joseph Ruau, ami de sa famille, et son patron, Henri-Charles-Etienne Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts). Pour sa femme un préfet, Eugène Weill et Auguste Michel-Lévy

⁵² Paul Léon, *Du Palais-Royal... op. cit.*, p. 119-123.

⁵³ Tapuscrit *Du Palais-Royal...*, p.114, 80/47/14, MAP.

⁵⁴ « LÉON (Paul) », *Qui est-ce ? Ceux dont on parle*, Paris, Éditions de la vie moderne, 1934, p. 392.

⁵⁵ Noms et professions de tous se trouvent dans son acte de mariage du 24 novembre 1906 à la mairie du XVI^e arrondissement de Paris.

(son oncle, professeur au Collège de France et membre de l'Institut). Gabriel Fauré tient l'orgue pendant la cérémonie religieuse.

La partie de son autobiographie sur son mariage clôt les passages sur sa vie privée, il ne parlera plus alors que de sa vie professionnelle.

Le grand silence sur la suite de sa vie familiale s'explique peut-être par les décès prématurés et consécutifs de sa fille Antoinette (décédée chez eux à 19 ans en 1926) et de sa femme (précisément un an et un jour après sa fille, en 1927⁵⁶). Il s'occupe alors seul de son fils, Jean-Paul, né en 1911, futur président de chambre à la Cour de cassation⁵⁷, et qui a vécu rue de la Pompe dans l'appartement familial la majeure partie de sa vie.

⁵⁶ Actes de décès à la mairie du XVI^e arrondissement de Paris. Elles sont enterrées dans la tombe de Michel Lévy, grand-père de Madeleine, où Paul Léon repose aujourd'hui.

⁵⁷ Albert Ronsin « LÉON (Paul) », *Les Vosgiens célèbres. Dictionnaire biographique illustré*, Vagney, Éditions Gérard Louis, 1990.

d) Réseau

Paul Léon par sa famille, ses études, puis bien sûr son travail connaît une multitude de personnes et de personnalités. La proximité voire l'amitié qu'il entretient avec chacune est très difficile à cerner. Paul Léon jouit d'un formidable réseau entrelacé, qui lui donne ses premières chances puis à qui il fait probablement profiter de ses positions, bien qu'il ne s'en vante pas. Relativement disert dans son autobiographe sur certaines de ses connaissances, il est complètement muet dans son autobiographie sur beaucoup d'autres, ce qui rend indéchiffrable l'ampleur de son réseau. Bien qu'il soit évident, qu'en tant que directeur des Beaux-Arts, académicien et enseignant au Collège de France, il connaisse la majorité des artistes, intellectuels, scientifiques et politiques de son époque, ceux qui lui seront proches sont difficilement discernables puisqu'il ne nomme aucun de ses liens d'amitié.

Dans le cadre familial, il annonce régulièrement sa proximité avec Xavier Léon, déjà évoqué, par lequel il rencontre sa femme (ce qu'il ne dit pas), et grâce à la famille duquel il connaît la haute société israéliite. Xavier Léon, ancien élève comme lui du lycée Condorcet, le relie aux grands philosophes du début du siècle.

Par sa famille, il est aussi lié à partir de 1921 à Robert Mallet-Stevens qui se marie en effet avec Andrée Léon, fille d'un cousin germain de Paul Léon. Ce lien n'est jamais évoqué par Paul Léon, mais par des articles qui attribuent à ce lien de parenté certaines commandes de Mallet-Stevens (comme l'exposition de 1925 ou encore une villa dans le parc de Sceaux). Nous savons par ailleurs qu'il assiste à l'inauguration de la rue Mallet-Stevens en tant que directeur des Beaux-Arts puis qu'il préface l'ouvrage sur les vitraux⁵⁸ que Mallet-Stevens publie aux éditions Charles Moreaux suite à l'exposition de 1937 (mais en tant que commissaire général de l'exposition, Paul Léon préface un grand nombre des ouvrages de la collection).

⁵⁸ Robert Mallet-Stevens, *Vitraux modernes*, Paris, ed. Charles Moreaux, 1938.

Ses liens avec la haute société israélite se confirment par son introduction au grade de Chevalier de la Légion d'honneur par Samuel-Paul Naquet-Laroque⁵⁹, général de division.

Un second espace de rencontres pour Paul Léon est l'École Nationale Supérieure de la rue d'ULM, aussi bien avec les anciens élèves (il se vante régulièrement des visites de Charles Péguy qu'il compare à un moine mendiant) que les enseignants (entre autres Joseph Bédier qui lui conseillera de demander une chaire au Collège de France en 1932), ou le bibliothécaire Lucien Herr (grâce à qui il obtient le poste de recherche au ministère des Travaux publics en 1900).

Paul Léon est aussi membre du Cornet, importante goguette de notables, artistes et hommes de lettres. Il conserve dans ses archives un numéro de la revue du Cornet rappelant le dîner où il a été invité à s'exprimer en 1924⁶⁰. Il est qualifié de membre d'honneur dans les numéros de 1926. Ce cercle d'hommes, oublié aujourd'hui, lui fournit ici encore un réseau de connaissances, bien qu'il soit complexes de cerner l'intimité de ces relations.

Les autres partenaires sont plus difficiles à discerner, car Paul Léon ne les évoque que rarement ou de manière très incomplète : artistes, politiciens, fonctionnaires. On sait qu'il a le plébiscite des artistes pour devenir directeur des Beaux-Arts en 1919, que son administration le regrette beaucoup à son départ en 1932⁶¹, qu'il a des relations cordiales et de confiance avec Raymond Poincaré⁶², mais ces données ne permettent pas de préciser des liens plus forts ou plus intimes.

⁵⁹ Dossier de la Légion d'honneur de Paul Léon, côte 19800035/0361/48 526, n° de notice c-119255, document 29, procès-verbal de réception.

⁶⁰ AN 20140260/12

⁶¹ AN 20140260/21, discours au personnel lors de son départ de la Direction des beaux-arts.

⁶² Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.

Il est effectivement rare qu'il qualifie d'amis certains de ses contacts. Pourtant, à la lecture de la correspondance qu'il a reçu de 1900 à 1962 et conservée aux Archives Nationales⁶³, nombreux sont ceux à lui écrire en commençant par les formules « mon cher directeur » « mon cher maître » voire même souvent « mon cher ami ». Mais cette correspondance est plutôt maigre (environ 200 lettres), ce qui montre qu'il y a du avoir un certain élagage (par lui-même ou par sa famille) avant le versement aux archives 50 ans après son décès. Nous ne pouvons donc pas en conclure grand-chose statistiquement, mais elle est éclairante sur certaines relations. Par exemple Clémenceau lui écrit à une date inconnue en commençant par « mon cher ami ».

Par ailleurs, par d'autres biais il est possible de connaître certaines relations. Tout d'abord Gabriel Fauré⁶⁴, qui joue à son mariage et l'introduit Commandeur de la Légion d'Honneur⁶⁵, et pour qui Paul Léon fait organiser des funérailles nationales.

Il donne aussi le titre d'ami à André Tardieu⁶⁶, André Rivoire⁶⁷, Édouard Renard⁶⁸ ainsi qu'à Louis Hauteœur⁶⁹. Pour ce dernier, cette amitié est confirmée aussi bien par Paul Léon dans son autobiographie⁷⁰ écrite pendant la guerre, que par Louis Hauteœur dans sa notice funéraire⁷¹.

⁶³ AN 20140260/1 et AN 20140260/2.

⁶⁴ Gabriel Fauré (1845-1924), compositeur, directeur du conservatoire national, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

⁶⁵ Dossier de la Légion d'honneur de Paul Léon, côte 19800035/0361/48 526, n° de notice c-119255, document 29, procès-verbal de réception.

⁶⁶ André Tardieu (1876-1945), député, ministre, bras droit de Clemenceau lors de la ratification du Traité de Versailles.

⁶⁷ André Rivoire (1872-1930), poète, auteur dramatique.

⁶⁸ Édouard Renard (1883-1935), divers postes au ministère de l'Intérieur, divers postes de préfet avant d'être préfet de la Seine de 1929 à 1934, Gouverneur de l'Afrique Équatoriale française (<http://www.sfhp.fr/index.php?post/2013/06/24/Notice-biographique-Edouard-Renard>).

⁶⁹ Louis Hauteœur (1884-1973), historien de l'art, conservateur du Louvre, enseignant à l'École des Beaux-Arts, directeur des Beaux-Arts en Égypte puis en France sous Vichy. Ce serait sur les instances de Paul Léon qu'il aurait accepté le poste au Caire.

⁷⁰ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 266

⁷¹ Louis Hauteœur, « Notice sur les membres décédés, Paul Léon 1874-1962 », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale Supérieure*, Paris, École Normale Supérieure, 1963.

De même René Dumesnil, critique littéraire, se déclare son ami personnel dans ses notices nécrologiques, pour *Le Monde*⁷², ainsi qu'à son intronisation sur le fauteuil de Paul Léon à l'Académie des Beaux-Arts⁷³ (siège laissé vacant suite au décès de Wildenstein qui n'a pas le temps d'être intronisé). Il est difficile aujourd'hui de savoir par quel biais ils se connaissaient.

Un autre moyen pour connaître les amitiés, ou les relations de Paul Léon, est d'utiliser les discours qu'il prononce lors de funérailles quand il s'épanche un peu sur les liens l'unissant au défunt. Certains sont publiés, d'autres sont conservés dans ses archives.

On constate ainsi, sans surprise, qu'il s'est lié avec plusieurs architectes en chef des Monuments historiques de sa génération, jusqu'à même les décrire comme ses amis, ainsi Eugène Pontremoli⁷⁴ ou Jules Formigé.

Le discours qu'il prononce en mémoire de ce dernier, à la fois en tant que représentant des Beaux-Arts, doyen de l'Académie des Beaux-Arts, mais aussi membre de l'Académie d'Architecture et des Sociétés d'Arts et d'Archéologie exprime la franche amitié qui unit les deux hommes. En effet, avant de comparer leurs relations à celle de Montaigne et la Boétie, il raconte ainsi leur premier voyage suite à la première visite de l'Architecte en chef auprès de son directeur des Beaux-Arts :

Je tins à me rendre sur place. Nous partîmes, non pas comme deux graves fonctionnaires, mais comme deux amis enthousiastes, deux écoliers en vacances, oubliant l'administration, foulant aux pieds la hiérarchie. Après quarante ans, je garde un souvenir émerveillé j'écoutais, je suivais, j'admirais cet improbable Protée, devinant, suggérant, ordonnant. Je compris ce que peut un homme. Je lui fis confiance pour la vie. Je suis fier d'une amitié depuis lors inaltérable.⁷⁵

⁷² René Dumesnil, « Mort de Paul Léon », *Le Monde*, 8 août 1962.

⁷³ René Dumesnil, *Notice sur la vie et les travaux de Paul Léon (1874-1962) et sur la vie et les travaux de Georges Wildenstein (1892-1963)*, Paris, Institut de France, Firmin-Didot, 1965.

⁷⁴ Paul Léon, *Éloge funèbre à Emmanuel Pontremoli*, 80/47/12, cartons à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

⁷⁵ Paul Léon, « Funérailles de M. Jules Formigé... le 24 août 1960 », *Discours*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1960.

Il est tout à fait normal que Paul Léon ait eu un réseau très vaste au vu de ses responsabilités et de sa position, même s'il est difficile de juger de l'intimité de ces relations. Mais sa personnalité particulière le fait généralement apprécier.

e) **Personnalité**

Au-delà de la longue liste des divers postes et distinctions que Paul Léon occupe ou obtient au cours de sa longue carrière et sur lesquels nous reviendrons, il est possible, grâce aux diverses notices nécrologiques dont il a fait l'objet, d'avoir un aperçu de son tempérament et de sa personnalité.

Comme le résume Albert Laprade lors de l'installation de René Dumesnil au fauteuil de Paul Léon à l'Institut :

[...], particulièrement aimé [il] faisait notre admiration. Sa lucidité, son intelligence, sa richesse de culture, sa chaleur de cœur lui permettaient au pied levé et dans n'importe quelle circonstance de dire les choses les plus justes et les plus opportunes, dans la forme la plus élégante.⁷⁶

Tous les commentateurs, généralement ses amis, reviennent de la même manière sur ses qualités de finesse, de justesse, de bonté, de diplomatie, sa conversation agréable et ironique sans jamais être méchante, expliquant ainsi sa longue carrière aux Beaux-Arts, tel par exemple l'extrait du Figaro annonçant son décès :

Il apporta dans l'exercice de ses fonctions une urbanité, un raffinement dû à la fois à sa haute culture et à son caractère. Son esprit et sa longue expérience des hommes l'incitaient à une grande indulgence qui prenait souvent une forme ironique, mais sans méchanceté. De nombreux artistes ont pu apprécier la cordialité de son accueil. De nombreux savants connaissent l'étendue et la variété de ses connaissances. Sa conversation était d'un grand charme et très volontiers il rendait Service à qui faisait appel à lui. C'est par ses qualités profondément humaines que Paul Léon avait su acquérir d'innombrables sympathies et tenir une place très importante dans la vie artistique et dans la société du demi-siècle.⁷⁷

⁷⁶ Albert Laprade « Introduction », René Dumesnil, *Notice sur la vie et les travaux de Paul Léon (1874-1962) et sur la vie et les travaux de Georges Wildenstein (1892-1963)*, Paris, Institut de France, Firmin-Didot, 1965.

⁷⁷ Raymond Cogniat, « Mort de Paul Léon, ancien directeur général des BA », *Le Figaro*, 8 août 1962.

Jeanne Laurent, qui a travaillé quelques années au Service des monuments historiques à la fin de la carrière aux Beaux-Arts de Paul Léon, est la seule à tenir un discours négatif sur lui :

Appartenant à la catégorie des gens dont on dit qu'« ils comprennent vite », parce qu'ils perçoivent rapidement les avantages qu'ils peuvent tirer des personnes et des circonstances, Paul Léon jugea sans tarder que, pour un carriériste, l'intérêt d'un cabinet ministériel est d'être un tremplin d'où il est possible de s'élancer vers un poste avantageux. Comme il n'y en avait pas à la mesure de ses ambitions quand il décida de faire carrière à l'administration des Beaux-Arts, il y fit créer une division de l'architecture en 1907. Il en devint le chef et le resta jusqu'à ce jour de 1919 où il réussit à faire rétablir le poste de directeur des Beaux-Arts que Dujardin-Beaumetz avait supprimé. Plus tard, Paul Léon obtiendra la transformation de la Direction des beaux-arts en une direction générale. Quand il sera mis fin à ses fonctions, le 31 décembre 1932, une chaire sera créée pour lui au Collège de France.

En réalité, sa carrière est due à son intelligence et à son habileté dans l'utilisation, au moment opportun, de tout un réseau de relations qu'il s'était constitué et qu'il ne cessait d'enrichir au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles figures au firmament des personnes en vue.

L'homme avait, comme on disait alors, une « belle allure ». Dans le privé, sa conversation était agréable, émaillée de trouvailles verbales et d'anecdotes prestement contées ; en public, il s'exprimait avec aisance dans des registres adaptés aux auditoires et aux circonstances (discours de cérémonies officielles, souhaits de bienvenue, toasts).

Abondamment pourvu en relations utiles, Paul Léon n'avait pas de liens personnels étroits avec ces gens sans habileté que sont les créateurs authentiques — poètes, artistes, philosophes — en qui la postérité reconnaît la lumière, la vérité de leur époque. Tandis que Roujon était un ami dévoué à Mallarmé, Paul Léon n'avait pas d'amitié comparable.

Attentif aux valeurs utiles, n'ayant pas plus besoin d'art que de poésie pour vivre [...] ⁷⁸

Dans cette dénonciation de cynisme et d'une attitude calculatrice pour gérer ses amitiés, Jeanne Laurent occulte sa proximité avec Gabriel Fauré et avec de

⁷⁸ Jeanne Laurent, « Un règne académique à l'administration des Beaux-Arts (1919-1933) », *Arts et pouvoir en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, Saint-Étienne, CIEREC, 1982.

nombreux architectes de l'époque. René Berton, présentant Paul Léon dans la revue du Cornet suite à son discours pour le 232^e dîner exprime un avis divergeant sur sa relation aux artistes :

Ah ! les jolies choses qu'il nous a dites, les idées délicates et profondes qu'il a exprimées sur l'Art, les beaux horizons qu'il nous a découverts ! Comme il les connaît bien ces artistes au milieu desquels il vit depuis vingt ans et comme il les aime ces grands enfants du Rêve dont il sait encourager les efforts comme il sait consoler les déceptions⁷⁹ !

Mis à part cette remarque de René Berton, il est vrai qu'on ne connaît pas de lien avéré entre Paul Léon et des peintres ou des acteurs, ce que nous n'avons d'ailleurs pas vérifié. Jeanne Laurent confirme l'avis de ses contemporains sur la discussion agréable et l'intelligence de Paul Léon, mais il semble selon elle surtout carriériste et intéressé.

On sait aussi que Paul Léon est pudique, séparant clairement sa vie privée de son personnage public. Dans son autobiographie, il ne parle de son intimité familiale que jusqu'à son mariage. Il n'est d'ailleurs fait aucune référence à sa vie privée dans les portraits dressés à sa mort. Son ultime ouvrage est *Mérimée et son temps* publié en 1962, quelques mois avant sa mort. Paul Léon se retrouve dans le portrait qu'il dresse de Mérimée, un homme toujours maître de lui, dont la devise était « *souviens-toi de te méfier* ». Sa définition « Mérimée a toujours été l'homme du juste milieu⁸⁰ » pourrait s'appliquer à lui-même.

Dans tous ces portraits, il n'est jamais fait référence au politique. Son côté lisse, distingué, est empreint d'une grande neutralité de ce point de vue. La politique est pour lui un moyen et non une fin, duquel il se mêle le moins possible, se méfiant des discussions des Chambres législatives, et voyant ses ministres de tutelle comme des hôtes de passage.

⁷⁹ René Berton, « Compte-Rendu du 232^e dîner du Cornet », le Cornet, décembre 1924.

⁸⁰ Paul Léon, *Mérimée et son temps*, Paris, PUF, 1962, p. 466.

Les seuls éléments probants sur ses opinions politiques sont sa position dreyfusarde revendiquée dans son autobiographie (position partagée avec ses camarades de l'École normale et ses liens familiaux juifs) et sa description « assez sceptique en politique, de tempérament radical modéré⁸¹ » dans le dictionnaire des professeurs au Collège de France alimenté sur ce point par les propos de son fils Jean-Paul Léon.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'il doit son départ de la Direction des beaux-arts à sa mésentente avec Anatole de Monzie, ministre de l'Éducation nationale radical, justement à cause de sa non-appartenance à un groupe politique. Comme Paul Léon l'explique dans ses mémoires :

Prodigue en amitié, il exigeait en retour une dévotion totale. Il fallait être avec lui ou contre lui. Il n'admettait pas la neutralité. « Vous n'avez pas d'amis, d'appuis, me disait-il, vous avez tort. » « Mais, répondais-je, tout au contraire je ne me vois que des amis : amitiés libres et réciproques. » Nous ne parlions pas le même langage⁸².

Il n'empêche qu'à part de Monzie, rares sont ceux qui ont cherché à lui nuire. L'explication de sa longévité pourrait être justement dans cette posture indépendante d'un grand commis apolitique, comme la III^e République en a eu plusieurs, dévouée à leur tâche⁸³. Il semble que cette position d'équilibre et de neutralité puisse être régulièrement observée chez les fonctionnaires juifs⁸⁴ comme garantie de leur longévité.

⁸¹ Christophe Charle, Éva Telkes-Klein, *Les Professeurs du Collège de France : dictionnaire biographique, 1901-1939*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, éd. du CNRS, 1988.

⁸² Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 274.

⁸³ Marie-Claude Genet-Delacroix, *Art et État sous la III^e République, le système des Beaux-Arts, 1870-1940*, Paris, publication de la Sorbonne, 1992.

⁸⁴ Pierre Birnbaum, *Les Fous de la République, Histoire politique des juifs d'Etat de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992.

2) Arrivée et transformation du Service des monuments historiques (1905-1913)

Les Beaux-Arts⁸⁵, Service issu de la Surintendance générale des Bâtiments du Roi et des Arts et Manufactures, sont au XIX^e siècle, alternativement, une surintendance pendant les périodes monarchiques, un sous-secrétariat ou une direction, en fonction de la volonté de leur donner un rôle de politique artistique ou un cadre de Service public administratif. De même, ils dépendent parfois du ministère de l'Intérieur, parfois de l'Instruction publique. À partir de la III^e République, les Beaux-Arts sont une direction administrative gérée par des fonctionnaires, souvent hommes de lettres, gagnant peu à peu leur autonomie par rapport à la politique. Il n'empêche, qu'en plus du directeur des Beaux-Arts, est régulièrement nommé un sous-secrétaire d'État, politique celui-ci.

En 1905, Henri-Charles-Etienne Dujardin-Beaumetz, peintre et député, est nommé sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts. Il réclame alors la suppression du poste de directeur. Être sous-secrétaire est plus honorifique que directeur puisque cela lui permet de faire partie du gouvernement, mais il dépend alors de la courte durée des gouvernements de la III^e république, et donc beaucoup moins stable. La suppression du poste de directeur augmente énormément ses prérogatives, mais l'oblige à une gestion administrative.

Le nouveau président du Conseil, Maurice Rouvier, fait entrer de jeunes radicaux au gouvernement. Parmi eux, Joseph Ruau (1865-1923), ami de la famille de Paul Léon⁸⁶, est nommé ministre de l'Agriculture. Il conseille, en compagnie de Joseph Isay⁸⁷, journaliste au Figaro, les services de Paul Léon au nouveau sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, Dujardin-Beaumetz, qui cherche un bon administrateur comme chef de cabinet. Paul Léon, décontenancé par la proposition d'être nommé au cabinet, accepte après sa rencontre avec Dujardin-Beaumetz, persuadé que cette expérience enrichissante sera de courte durée. Malgré les nombreux changements de gouvernement et de majorité, Dujardin-Beaumetz restera à son

⁸⁵ Marie-Claude Genet-Delacroix, « Histoire et fonction de la Direction des beaux-arts (1870-1905) », *Romantisme*, Paris, Armand Colin, 1996.

⁸⁶ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 83.

⁸⁷ Joseph Isay envoi une carte pneumatique à Paul Léon pour lui raconter la scène et lui conseiller d'aller voir rapidement Dujardin-Beaumetz, AN 20140260/1.

poste de sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts jusqu'en 1912, permettant à Paul Léon d'organiser de nombreuses réformes de l'organisation du Service et en particulier de se créer un poste plus stable que chef de cabinet.

a) Transformation des Services

Paul Léon met en place dès 1907 une réforme des Beaux-Arts, prévoyant deux divisions : d'un côté Les Arts plastiques, dramatiques et lyriques, de l'autre l'Architecture (comprenant les Services des Bâtiments civils et des Palais Nationaux, et des Monuments historiques). Il est nommé chef de la division d'architecture et devient donc titulaire d'un poste administratif.

L'artiste vaut par son talent, par sa personnalité propre. L'action de l'État sur son œuvre me semblait d'un faible poids. L'aide nécessaire ne lui était dispensée que selon les caprices de la politique. Au contraire la sauvegarde de la France monumentale me paraissait une grande œuvre qui valait de donner sa vie.⁸⁸

Dujardin-Beaumetz est pour sa part reconduit jusqu'en 1912. Le discrédit de son Sous-Secrétariat suite au vol de la Joconde en 1911 lui coûtera son poste lors du remaniement suivant. Paul Léon laisse entendre dans son autobiographie que c'est parce que Dujardin-Beaumetz a refusé de remettre la Légion d'honneur à Adrien Bernheim à la demande de Raymond Poincaré qu'il n'a pas participé au premier gouvernement de ce dernier⁸⁹.

Paul Léon, seul chef de Service présent à Paris au moment du vol de la Joconde au mois d'août 1911 participe à l'enquête officielle en tant que représentant des Beaux-Arts⁹⁰ et à l'écriture d'un rapport présentant les nombreux défauts d'organisation du musée. Il se verra rapidement proposer le poste de directeur du Louvre qui est remercié dès que l'affaire éclate. Paul Léon refuse cette nomination arguant de son jeune âge (il a alors 37 ans) et de sa participation au rapport ayant précipité la chute du directeur⁹¹. Il est surtout probable que le poste ne l'intéresse

⁸⁸ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 124

⁸⁹ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *op. cit.*, p. 115

⁹⁰ Des procès-verbaux d'audition de gardiens se trouvent dans ses archives personnelles à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine et il raconte l'affaire dans Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *ibid.*, p.151-155

⁹¹ Théophile Homolle ne lui en fera pas grief, lui rappelant l'épisode lorsque Paul Léon le visite pour son élection à l'Académie des Beaux-Arts en lui disant qu'il ne fait pas partie des personnes lui ayant témoigné de l'hostilité. Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *ibid.*, p. 240

guère. Déjà peu connaisseur ou amateur des œuvres d'art, il a surtout entretenu avec son rapport sur le vol de la Joconde les graves problèmes de sécurité, d'entretien et de gardiennage du musée.

Malgré le départ de Dujardin-Beaumetz, Paul Léon conserve son affectation de chef de la division d'architecture jusqu'en 1919 sous l'égide de plusieurs sous-secrétaires, eux-mêmes dépendants du ministre de l'Instruction publique, qu'il ne prend que rarement la peine de nommer. Il aurait effectivement travaillé sous la tutelle de 58 ministres au cours de ses 28 ans passés aux Beaux-Arts, d'après Georges Wildenstein à son décès⁹². D'après nos calculs, il s'agit plutôt de 51 gouvernements, 21 présidents du conseil, 29 ministres des Beaux-arts et 11 sous-secrétaires d'État différents.

En tant que chef de la division d'architecture, Paul Léon gère principalement 2 Services : les Bâtiments civils et les Monuments historiques. Malgré son travail pendant plus de 25 ans au sein des Bâtiments civils et les profondes réformes accomplies en termes de contrôle et d'ouverture, c'est pour son rôle auprès des Monuments historiques que Paul Léon est le plus connu.

Notre travail portant sur le rôle de Paul Léon auprès des Monuments historiques, nous allons nous consacrer, dans un premier temps, à l'étude de sa place à la Commission des monuments historiques et de l'évolution de la législation propre aux édifices gérés par le Service de 1905 à 1913.

⁹² Georges Wildenstein, «Paul Léon, directeur des Beaux-Arts sous 58 ministres», *La Chronique des arts*, supplément à La Gazette des beaux-arts, Paris, septembre 1962.

b) La Commission des monuments historiques

Paul Léon, en poste aux Beaux-Arts pendant 28 ans, est surtout connu pour son rôle majeur au Service des monuments historiques. Normalien, géographe, il publie dès 1917 l'historiographie du Service, et moins de 10 ans après son entrée aux Beaux-Arts. Il devient le principal auteur de la doctrine. Pour analyser la fondation de ce rôle, j'ai réalisé une étude statistique de la Commission supérieure des Monuments historiques.

Afin d'étudier l'importance des séances de la Commission des monuments historiques, mais aussi l'ampleur de l'influence de Paul Léon, le relevé des membres présents aux séances a été effectué sur la base des procès-verbaux de la Commission supérieure⁹³.

Les statistiques⁹⁴ ont été réalisées sur toute la période d'activité de Paul Léon, de son arrivée au Sous-secrétariat des Beaux-Arts en 1905 à sa mort en 1962, soit 57 ans et 536 séances.

Les originaux des procès-verbaux des années 1933 à 1940 ont été perdus en 1940. Les statistiques se basent donc sur le récolement réalisé à partir des doubles, il est donc possible qu'une partie des séances soient manquantes. Il est à noter que seules 9 séances ne comportaient pas de liste des présents, majoritairement entre les années 1945 et 1947, le tout permettant une étude statistique fiable.

La Commission est composée en partie par des membres de droit et des membres élus. Pour les membres de droit il s'agit d'un représentant de la tutelle (sous-secrétaire des Beaux-Arts, directeur des Beaux-Arts, directeur du Service d'architecture...), des inspecteurs généraux des Monuments historiques (architectes ou non) qui présentent les dossiers (parfois assistés d'inspecteurs adjoints, mais ces derniers ne participent pas aux décisions), du contrôleur général des travaux, du chef du bureau et de l'archiviste du Service.

⁹³ Procès-verbaux reliés sous les côtes 80/15/19 à 80/15/42 MAP. Ils ont depuis été intégralement numérisés jusqu'en 1950 par l'École des Chartres en collaboration avec la médiathèque.

⁹⁴ Voir tableau récapitulatif en annexe.

Pour ce qui est des membres élus, ils sont en réalité proposés par la commission, qui fait une élection pour définir l'ordre de proposition au ministre qui choisit alors l'heureux élu. Il s'agit d'archéologue, historien de l'art, architecte reconnu, conservateur, érudit, membre de société savante... Chaque séance réunit en moyenne 18 personnes (plus en général des inspecteurs adjoints, en général 3, parfois plus).

Certaines séances n'ont pas lieu rue de Valois, mais sur site, dans Paris, en province ou à Versailles (FIG 3). Dans ces cas-là, le nombre de membres est réduit.

Seules 4 femmes assisteront à des séances de la Commission sur la période. Trois en tant que membres de droit ou de simple assistance, et de manière très épisodique : Jeanne Laurent assiste à 2 séances, le 23 février 1940 et le 17 avril 1940 pendant la période où elle travaille au Service ; Mlle Bromberger, chef du bureau de la documentation, des fouilles et des antiquités participe épisodiquement de 1946 à 1948 et Madame Vallée, chef du bureau des sites fera une apparition le 27 janvier 1950.

La seule femme élue et dont la présence sera régulière au sein de la Commission est Madame de Maillé, historienne de l'art et archéologue, cofondatrice et vice-présidente de l'association La Sauvegarde de l'Art français, fondée en 1921. Elle est nommée à la Commission par le gouvernement de Vichy lors de la refonte de la Commission en 1942. Elle en reste membre, même après la reconstitution de la Commission en 1945, jusqu'à sa mort en 1972.



Fig 3 : Délégation de la Commission des monuments historiques à Reims, le 10 mai 1924, Fonds Deneux, Bibliothèque municipale de Reims.

Chaque séance est présidée par le représentant de la tutelle. S'il est absent, le membre présent le plus âgé préside.

Sur la période couverte, 211 membres différents participent aux séances (je ne compte pas ici les inspecteurs adjoints, qui n'ont pas le droit de vote), certains uniquement pour une ou deux séances, par exemple lors de commissions exceptionnelles à Versailles, ou lors de séances plénières réunissant toutes les Commissions pour l'application de la loi de 1913. Ainsi 49 participent, sur la période, à moins de 5 séances, mais 70 participent à plus de 40 séances.

Les membres les plus réguliers sont les inspecteurs généraux des Monuments historiques (avec un record de 335 présences pour Paul Boeswillwald, suivi de Paul-Frantz Marcou, 318, et Henri Nodet, 215), le chef du Bureau (Paul Verdier est présent 325 fois), le contrôleur général des Travaux (Octave Puthomme est présent 195 fois, Lucien Pinardon 75). Certains membres élus comptent parmi les plus réguliers, comme l'archéologue Camille Enlart (232), ou le directeur de la Gazette des Beaux-Arts Louis Gonse (194) ainsi, et surtout, le détenteur du record, membre de droit puis élu, Paul Léon (355).

Paul Léon, à part une apparition à une séance en 1907, n'intègre régulièrement la Commission qu'en 1909 et y siège jusqu'en 1961. Membre de droit tant qu'il est à la Direction des beaux-arts, il préside les séances à partir du 5 février 1915 en remplacement de Dalimier⁹⁵, alors sous-secrétaire, pendant la guerre. Auparavant, il ne remplaçait pas les sous-secrétaires absents, Anatole de Baudot présidait en qualité de membre le plus âgé. Du fait du décès de l'architecte et de l'urgence de la guerre, Paul Léon préside toutes les séances (sauf les 2 où Dalimier est présent) sans que cela soit sujet à débat. Par la suite, directeur des Beaux-Arts, il devient légalement le président des séances en qualité de représentant de la tutelle.

⁹⁵ Albert Dalimier, sous-secrétaire des Beaux-Arts du 13 juin 1914 au 13 novembre 1917 ne participe qu'à 3 séances de la Commission des monuments historiques, le 10 juillet 1914 (1^{ère} séance après sa prise de poste), le 30 octobre 1914 (1^{ère} séance après le début de la guerre) et le 2 février 1917 (débat sur l'opportunité d'enlever les statues de la Cathédrale de Reims suite à une demande expresse de l'administration pressée par les médias).

Il est proposé et élu membre de la Commission lors de la première séance suivant son changement de carrière en 1933, et ce jusqu'à son décès en 1962. Suite aux lois antisémites, il n'est plus membre d'octobre 1940 jusqu'à la Libération, après laquelle il retrouve son siège dès la première séance, le 14 mai 1945.

Sur les 536 séances étudiées, Paul Léon, présent aux deux tiers des séances, est donc le membre le plus assidu. De plus, il est celui qui préside le plus grand nombre de séances, avec un record de 173 séances, soit la moitié des séances auxquelles il assiste, loin devant son premier suiveur, René Perchet, directeur général de l'Architecture à partir de 1947, qui préside 87 séances. Membre de droit ou élu de 1907 à 1962, soit 55 ans, il détient le record de longévité à la Commission des monuments historiques, toutes époques confondues.

c) Changements de la législation des Monuments historiques : 1905 et 1913

Bien que la Commission des monuments historiques soit fondée en 1837, soit 7 ans après la création du Service et de la charge d'inspecteur général des Monuments historiques, la première loi de protection des Monuments historiques n'est votée qu'en 1887⁹⁶.

Au départ, le Service est créé pour effectuer l'inventaire, le classement, l'attribution des subventions, l'entretien voire la restauration des monuments. Mais, avant même que la loi de 1887 ne soit votée, l'inventaire se révèle une tâche lourde et pour laquelle il faudrait une méthode et des correspondants formés ainsi que des ressources matérielles et financières pour de longues années. Par ailleurs, le principe du classement nécessite d'inventer un système de classification objectif et cohérent entre les édifices (par qualité artistique, par influence historique, par urgence ?).

Dès 1840, des édifices sont classés comme méritant de recevoir une subvention de l'État et suivant la définition donnée a posteriori par Viollet-le-Duc « s'attacher aux édifices que l'on peut considérer comme des types artistiques ayant servi de point de départ⁹⁷ ». Les architectes étant uniquement intéressés par l'art gothique à l'encontre de l'enseignement Beaux-Arts très antiquisant, seuls les monuments de style unitaire et datable d'avant la Renaissance sont classés.

Cette liste est réalisée sur la base des demandes de subvention faites par les préfets. En fonction du département, elle sera plus ou moins longue, précise, voire même inexistante. Au moment où est votée la loi de 1887, il est déjà clair que la classification est impossible et que le classement signifie protection et possibilité d'aide financière de l'État.

⁹⁶ Le texte de la loi est reproduit en Annexe.

⁹⁷ Paul Léon, « La Protection des églises », *La Revue de Paris*, 1^{er} février 1913, p. 543

La loi de 1887 prescrit le classement de tout immeuble « dont la conservation peut avoir au point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt national⁹⁸ ». Malgré le relativement petit nombre de monuments classés pour leur poids historique, le principe de monument d'histoire est conservé dans la loi. De plus, on insiste bien sur l'intérêt national.

Cette loi ne s'applique qu'aux édifices publics. Il n'y a donc encore aucun moyen légal, à part l'expropriation grâce à la loi de 1841, de protéger un immeuble privé si le propriétaire refuse. L'expropriation, très chère, n'est menée à bien que dans de très rares cas.

La protection du bien public, qui peut paraître aujourd'hui comme allant de soi, nécessite alors une loi, permettant au Service des monuments historiques et ses représentants d'être réellement entendus et de limiter la tendance à la démolition qui n'a jamais cessé depuis la Révolution.

Le nombre de Monuments historiques est gardé volontairement circonscrit. En effet, entre 1887 et 1900, il reste de 1702 immeubles, le rythme des classements (une petite dizaine par an) est égal à celui des déclassements pour cause de démolition, de défiguration ou encore sur demande du propriétaire.

La loi de 1905

En 1905, la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat et ses conséquences ramènent sur le devant de la scène la problématique de la protection du patrimoine.

En effet, la loi supprime le Service des cultes et de fait la fonction d'Architecte diocésain, et les églises propriétés des communes deviennent une charge pour ces dernières qui ne peuvent en avoir la jouissance, laissée au Culte.

Dans la pratique, par les décrets d'application, les 80 cathédrales que compte la France sont automatiquement classées au titre des Monuments historiques et les architectes diocésains deviennent architectes en chef des Monuments historiques.

⁹⁸ Loi du 30 mars 1887, article 1, reproduite en intégralité en Annexe.

Mais le sort des églises est plus complexe⁹⁹.

La seule protection pour les édifices cultuels autre que les cathédrales est le classement au titre des Monuments historiques. La loi de Séparation prévoit d'ailleurs cette solution en donnant la possibilité de classer les édifices du culte qui «représentent dans leur ensemble ou dans leurs parties une valeur artistique ou historique¹⁰⁰». L'intérêt national n'est donc plus nécessaire pour les édifices du culte. Les préfets, sur conseil d'associations culturelles, peuvent donc demander le classement d'un plus grand nombre d'édifices.

Par ailleurs, les associations culturelles qui doivent gérer l'entretien des églises d'après la loi ne sont pas constituées, le Vatican s'y opposant. La loi de 1908, qui complète la loi de 1905 donne alors la possibilité de l'entretien aux communes et non plus l'obligation. De nombreuses communes, surtout celles qui sont politiquement à gauche, abandonnent ces édifices dont elles n'ont pas la jouissance, quitte à refuser les fonds proposés par des particuliers parce qu'aucune caisse spécifique n'est prévue. Le mythe veut que certains maires font dynamiter les clochers d'église arguant qu'ils ne sont pas nécessaires au culte et menacent la sécurité publique par leur état parfois délabré.

Les mouvements nationalistes s'émeuvent régulièrement du sort promis à de nombreuses églises. Maurice Barrès (1862-1923), écrivain, député, membre de l'Académie française et fervent anti-dreyfusard devient la figure de proue de cette contestation qui demande que soit classée Monuments historiques l'intégralité des églises antérieures à 1800. En effet, il demande, à travers sa pétition des artistes qui sera reprise dans l'ouvrage phare de cette controverse *La Grande Pitié des églises de France*, que toutes les églises soient protégées afin de «sauvegarder la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la terre de France¹⁰¹». Maurice Barrès promeut alors l'image d'Épinal de la France rurale, où le clocher

⁹⁹ Arlette Auduc, «L'Héritage des croyants devient patrimoine national», *Hommes et Migrations*, n° 1259, janvier-février 2006 : Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve. Partie 2 : Culture(s), religion(s) et politique.

¹⁰⁰ Loi du 9 décembre 1905, article 16, reproduit en intégralité en annexe.

¹⁰¹ Extrait de Chambre des députés, pétition n° 456 déposée par M. Maurice Barrès, le 29 février 1912, reproduite dans Maurice Barrès, *La Grande Pitié des églises de France*, Paris, Emile-Paul frères, 1914.

de l'église dépassant les toits du village marque le paysage. Cette image, toute empreinte de nationalisme, mais laïque, marquera longtemps les esprits, certaines affiches politiques de la fin du XX^e siècle la reprenant encore.

Par ailleurs, il est prévu un inventaire des objets mobiliers. Mais de même qu'il est fort complexe, long et coûteux de réaliser un inventaire des monuments immeubles, la réalisation d'un tel inventaire, surtout dans le délai imparti par la loi de 3 ans, pose de nombreuses difficultés. Difficultés accrues par la réticence de nombreux croyants. En effet, Maurice Barrès sous-entend que cet inventaire a pour but non seulement de classer au titre des Monuments historiques les objets mobiliers intéressants, mais surtout de les enlever à leur lieu et vocation culturels d'origine, voire de les vendre. De nombreuses manifestations ou altercations ont lieu lors de la venue des inspecteurs de l'inventaire, forçant l'État à abandonner cette disposition.

Le rôle des Beaux-Arts ou du Service des monuments historiques lors de l'écriture et de la discussion de la loi est très difficile à cerner. A fortiori, il est quasiment impossible de connaître l'implication de Paul Léon. Nous savons juste qu'il nomme son autobiographie « Du Palais-Royal au Palais-Bourbon » pour ses quotidiens allers retours à l'assemblée, mais il ne définit pas alors ses missions.

Comme nous l'avons vu, la Commission des monuments historiques abandonne rapidement l'idée d'une liste de monuments circonscrite et, n'ayant pas réussi à définir des classes différentes, tous les édifices classés le sont au même niveau, avec une même protection sur une même liste, petite église de campagne sans grande particularité, château ou cathédrale. Suite à la promulgation de la loi de Séparation, les demandes affluent de toutes parts, sans ordre et sans objectif, et le nombre de Monuments historiques explose, avec une moyenne de 200 classements par an jusqu'à la Première Guerre mondiale. Comme écrit Paul Léon :

Il y a eu autant d'inscriptions en huit ans qu'auparavant en soixante-huit ans¹⁰².

¹⁰² Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951p. 141

Le Service des monuments historiques doit s'adapter à cette multitude d'édifices. La Commission est alors divisée en trois sections par le décret du 17 mai 1909¹⁰³ : « monuments préhistoriques », « antiquités et objets d'art » et enfin « Monuments historiques ».

Paul Léon, en tant que directeur de la division d'architecture, réforme le Service des monuments historiques. En effet, l'augmentation du nombre d'édifices classés ne change pas vraiment le budget du Service qui est incrémenté, provisoirement, d'une partie du budget des Cultes.

La liste des Monuments historiques n'étant plus une liste finie d'édifices majeurs représentatifs de grandes périodes stylistiques, l'enjeu n'est plus de les restaurer, ce qui serait de toute façon impossible en terme pécuniaire. Il est donc décidé de promouvoir principalement l'entretien et la conservation des édifices et de contrôler beaucoup plus les devis et chantiers autorisés.

Pour cela, à partir de 1912 les architectes ordinaires des Monuments historiques (devenus par la suite architectes des Bâtiments de France) se voient confier un budget voué à l'entretien des monuments qui leur sont affectés. Ils n'ont ainsi plus à référer à la commission nationale pour chaque devis, le seul contrôle de l'architecte en chef suffit. En encourageant les architectes ordinaires à entretenir en continu les monuments, Paul Léon sait qu'il permet d'éviter des travaux lourds dans le futur et donc de réaliser des économies d'échelle non négligeables tout en désengorgeant les réunions de la Commission des monuments historiques et en accélérant les procédures.

De plus, afin de surveiller plus sûrement les devis et les chantiers, les inspecteurs généraux des Monuments historiques n'ont plus la possibilité, à partir de 1913, d'exercer la fonction d'architecte.

Cet enchaînement de réformes pour réduire les coûts et éviter les restaurations est attribué à Paul Léon par Jean Verrier, à son décès :

¹⁰³ Arlette Auduc, « Le Service des monuments historiques sous la III^e République », Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture, 2003, p. 171-198.

Paul Léon sentit qu'il fallait associer d'une manière plus étroite aux travaux de la Commission des monuments historiques les archéologues du Moyen-âge, qu'il fallait aussi exiger des architectes des Monuments historiques une culture historique et archéologique plus grande, qu'il était nécessaire de soumettre à des examens critiques complets les projets de restauration des monuments anciens avant leur approbation. Il fit ainsi prévaloir le principe que la tâche du Service devait se borner à la conservation de ce que les divers siècles avaient apporté aux monuments d'architecture et non pas chercher à restituer un état qui pouvait n'avoir jamais existé. [...] C'est ainsi qu'il fut amené à réformer le recrutement au concours, [...]. Il mettait également sur pied une organisation administrative pour le contrôle et la vérification des travaux et leur paiement [...]¹⁰⁴.

Le problème du budget amène les parlementaires à imaginer d'autres modes de financement pour les Monuments historiques en créant une Caisse nationale, comme il en existe déjà pour les Musées nationaux ou les Recherches scientifiques.

Paul Léon encourage cette création dans un article « La protection des églises¹⁰⁵ » paru dans la *Revue de Paris* en 1913. Il y prépare les esprits à la loi de 1913 et souhaite une seconde caisse qui ne soit pas dévolue aux Monuments historiques, mais aux édifices publics qui doterait de fonds les églises non classées.

La Caisse Nationale des Monuments historiques et préhistoriques n'est créée qu'avec la loi du 10 juillet 1914, soit après la loi de 1913. Elle permet à tout donateur privé de faire un don pour l'entretien et la restauration des Monuments historiques classés, voire même s'il le souhaite, pour un monument en particulier.

La loi de 1913

L'idée de soumettre une nouvelle loi pour les Monuments historiques arrive rapidement après la mise en place de la Séparation de l'Eglise et de l'État. En

¹⁰⁴ Jean Verrier, « Paul Léon », *Les Monuments historiques de la France*, Paris, 1962, n° 4 octobre-décembre, p. 189-190.

¹⁰⁵ Paul Léon, « La Protection des églises », *La Revue de Paris*, 1^{er} février 1913, p. 537-558.

effet, la croissance précipitée du nombre de monuments classés rappelle que l'existence de différents niveaux de classements serait souhaitable, que la règle de classement n'est pas la même pour les édifices religieux et civils (valeur historique ou artistique contre importance nationale) ce qui amène en quelques années un pays nouvellement laïc à avoir une liste de Monuments historiques composée en très grande majorité d'églises. Paul Léon résume ainsi le principe de la loi :

Ce que la loi de Séparation fait pour les édifices religieux, la loi du 31 décembre 1913 le fait pour les édifices civils¹⁰⁶.

Mais en réalité, la loi va bien plus loin, puisqu'elle s'attaque au droit de propriété, bastion sacré de la législation française depuis la Révolution française. Victor Hugo en son temps avait déjà appelé de ses vœux une réglementation par sa phrase célèbre :

Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient à son propriétaire, sa beauté à tout le monde. C'est donc dépasser son droit que le détruire.¹⁰⁷

Ce questionnement sur l'intérêt général des Monuments historiques est une question récurrente depuis la Révolution, mais il faudra près d'un siècle de réflexions, de lois, de restaurations, de débats publics avant que ne soit acceptable par le plus grand nombre qu'un propriétaire n'est pas seul maître en sa demeure si l'intérêt public le décide.

Comme nous venons de le voir, avant la loi de 1887, les municipalités aussi refusent le classement et les travaux demandés par le Service des Beaux-Arts, la priorité n'est donc pas donnée aux privés. Mais suite aux débats sur la Séparation des Églises et de l'État, l'opinion commence à changer, appuyée par des faits divers retentissants dénonçant l'incapacité de l'État à protéger les monuments de France.

En effet, si le propriétaire privé refuse le classement, le seul moyen légal de l'imposer est l'expropriation, bien trop onéreuse pour être une méthode à grande

¹⁰⁶ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917, p. 81.

¹⁰⁷ Victor Hugo, « Guerre aux démolisseurs », *Revue des Deux Mondes*, tome 5, 1832 pp. 607-622.

échelle. Parallèlement, de riches Américains achètent des édifices qu'ils font démonter pierre par pierre pour les reconstruire de l'autre côté de l'Atlantique. Le démantèlement du cloître de Marciac sera médiatisé et montrera l'incapacité de l'État à agir. Le célèbre musée Cloister de New York composé, entre autres, de 5 cloîtres français nous permet de voir l'échelle du phénomène au début du XX^e siècle.

Paul Léon, en plus de préparer le texte de loi, prépare l'opinion publique à ce vote, entre autres au travers de son article de «la protection des églises¹⁰⁸» où il annonce une partie des dispositions de la loi alors en discussion. Il insiste beaucoup sur la possibilité du propriétaire de demander une indemnité pour le dommage subi par cette dépossession partielle du droit de propriété, permettant au tribunal de fixer le montant de l'acquisition de cette servitude. En réalité, rares seront les propriétaires qui réclameront une indemnité dans la première décennie. Par la suite, le principe du classement d'office étant rentré dans les mœurs, quasiment personne ne la demandera.

Ce classement quasiment d'office des «immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public¹⁰⁹» permet de protéger les édifices civils sur la même base réglementaire que les églises par la loi de 1905 et avec la même facilité pour les édifices privés et ceux publics depuis la loi de 1887.

Enfin, la loi de 1913 crée un second niveau de classement avec l'inventaire supplémentaire.

Il sera dressé en outre, dans le délai de trois ans, un inventaire supplémentaire de tous les édifices ou parties d'édifices publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat,

¹⁰⁸ Paul Léon, « La protection des églises », *La Revue de Paris*, 1^{er} février 1913, p. 537-558.

¹⁰⁹ Extrait de l'article 1 de la loi du 31 décembre 1913, reproduit en annexe.

présentent cependant un intérêt archéologique suffisant pour en rendre désirable la préservation. L'inscription sur cette liste sera notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble inscrit sans avoir, quinze jours auparavant, avisé l'autorité préfectorale de leur intention.¹¹⁰

Une fois de plus, un temps restreint est donné pour la création d'une liste d'inventaire. Une fois de plus, ce temps ne sera ni suffisant, ni respecté.

Le décret d'application de la loi en préparation pendant l'année 1914 se trouvera bientôt mis hors des priorités par la guerre. Le décret, repoussé, ne sera signé que le 18 mars 1924. La loi de 1913 ne sera donc pas officiellement en application pendant la guerre et la reconstruction.

Devant la difficulté de créer l'inventaire supplémentaire en 3 ans et l'impossibilité pour les préfets de réagir dans un délai de 15 jours à une instruction de travaux, la Direction des beaux-arts propose une nouvelle loi qui amende la partie sur l'inscription, votée le 23 juillet 1927. L'inscription à l'inventaire supplémentaire peut se faire à tout moment et non plus dans les 3 ans, délai déjà révolu. Par ailleurs, le propriétaire doit dorénavant prévenir le ministre des Beaux-Arts 2 mois avant de réaliser tous travaux (en l'occurrence le Service des monuments historiques à l'époque). De plus, il est décrété que le seul moyen pour le ministère de s'opposer aux travaux est d'engager une procédure de classement de l'édifice, dans un délai maximal de 5 ans. Avec la formalisation du permis de construire par le régime de Vichy, la procédure demandant de « prévenir » le ministère de tous travaux sera simplifiée pour le propriétaire. À part des changements de délai, le principe de l'inscription tel que précisé par la loi de 1927 est encore valable aujourd'hui.

Paul Léon donnera une tournure épique au vote de cette loi qu'il décrit ainsi :

Il existe un moyen d'échapper à la discussion, c'est d'avoir recours à la loi de Finances dont les innombrables articles, mêlant toutes les

¹¹⁰ Extrait de la loi du 31 décembre 1913, voir annexe 2.

questions relatives à tous les ministères, forment un vrai labyrinthe où se perdent aisément les cerbères du Palais-Bourbon. [...] S'agit-il d'une loi spéciale qu'il n'est pas possible d'inclure dans le budget, il faut opérer par surprise, pour éviter la discussion qui entraîne l'ajournement. C'est ainsi que la loi de 1913 sur les Monuments historiques qui eusse soulevé d'insolubles controverses à propos de la restriction du droit de propriété fut votée dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, peu d'instantes avant la clôture de la session et devant des banquettes vides. Ces accommodements nécessaires rencontrent parfois l'accord tacite des législateurs¹¹¹.

La loi est effectivement connue comme la loi du 31 décembre 1913, mais il s'agit en réalité de sa date de promulgation, jour de signature par Raymond Poincaré, président de la République. La loi est adoptée par l'Assemblée Nationale le 20 novembre 1913 et par le Sénat le 29 décembre de la même année. Il est fort probable que peu de sénateurs soient présents lors de ce vote de fin d'année, conformément aux souvenirs de Paul Léon. À sa décharge, ce passage de son autobiographie est écrit 30 ans après les faits. Mais son histoire avec ses dates incohérentes est trop belle pour être vraie.

Plus d'un siècle après la Révolution française, près de 90 ans après l'appel de Victor Hugo et 26 ans après la première loi sur les Monuments historiques, le Service des monuments historiques est enfin armé d'un arsenal législatif complet avec deux niveaux de classement et une définition et des possibilités semblables, que l'on parle de monuments civils, religieux, privés ou publics. Ce temps qui semble bien long aujourd'hui est nécessaire à l'évolution des mentalités pour que l'opinion publique accepte que la beauté appartienne à tous et que son droit soit supérieur aux intérêts de la propriété privée.

Paul Léon, arrivé, comme nous l'avons vu, presque par hasard aux Beaux-Arts a rapidement fait ses preuves et créé sa place. Dès décembre 1905, donc moins d'un an après son arrivée, il est chevalier de la Légion d'honneur. En réorganisant les

¹¹¹ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 222-223

Services, il devient chef de la division d'Architecture, poste qu'il gardera jusqu'en 1919.

Les nombreuses transformations du Service des monuments historiques qu'il mène suite à la loi de 1905 ont pour but de réduire au maximum les opérations de restauration, et de promouvoir la conservation d'un nombre étendu de monuments, dont le summum est le vote de la loi de 1913. Même s'il est difficile de savoir quelle est son rôle précis dans la rédaction et la préparation des différentes lois, que ce soit en 1905 ou en 1913, Xavier Perrot explique, à propos de celle des vestiges de guerre, que Paul Léon a un rôle essentiel dans l'écriture de la loi. Il décrit effectivement, à partir de la correspondance de Paul Léon, l'entente entre les diverses administrations, la défense des intérêts de ses Services et de ce qu'il pense essentiel pour le patrimoine français¹¹².

L'entrée en guerre de la France le 3 août 1914, la progression rapide de l'armée allemande suivie par des années de destruction vont remettre en cause la politique conservatrice lentement mise en place.

¹¹² Perrot Xavier, « La Production normative de l'administration des Beaux-Arts durant l'entre-deux-guerres. Vers une "administrativisation" des règles de droit », *Droit et société*, 3/2011, n° 79, p. 591-609.

3) Le Service des monuments historiques pendant la Grande guerre (1914-1918)

Autant l'action de Paul Léon n'est pas lisible à première vue sur la préparation de la loi de 1913, autant il est reconnu pour son activité prépondérante pendant la Première Guerre mondiale au Service des monuments historiques. En effet, il organise la protection des monuments, prépare la reconstruction tant en terme logistique qu'intellectuellement par la propagande.

a) Premières semaines de guerre et destructions symboliques

La Belgique puis le nord de la France sont rapidement envahis en août 1914. Le passage à travers la Belgique des troupes allemandes est destructeur. En effet, la bibliothèque de Louvain est incendiée et de nombreuses villes sont détruites. Le gouvernement français déménage précipitamment à Bordeaux dès le 2 septembre. Reims est occupé par les Allemands le 4, Paris craint le même sort, mais la bataille de la Marne (entre le 6 et le 12 septembre) a pour conséquence un retrait des troupes allemandes sur les hauteurs des alentours de Reims. De cette position dominante que l'Allemagne conservera pendant toute la guerre, il sera facile de pilonner la ville et plus particulièrement la cathédrale.

Incendie de la Cathédrale de Reims

L'incendie de la cathédrale (FIG 4), le 19 septembre 1914, marque les Français comme le rappelle Paul Léon dans son autobiographie :

Le bombardement de la cathédrale de Reims avait provoqué dans le monde une véritable stupeur. On ne manquait pas alors de sujets pour s'étonner ou se plaindre. [...] Comme l'écrivait alors Émile Mâle, « des pères qui pleuraient un fils trouvèrent encore des larmes pour pleurer la

sainte Église ». [...] c'est la cathédrale de Reims qui incarna le martyr et qui, devant l'humanité, porta pour toutes, témoignage.¹¹³

L'évènement traumatise la France et annonce les prochaines destructions prévisibles pendant la guerre. L'incendie, pourtant annonciateur, de la bibliothèque de Louvain nécessitait la confirmation sur le sol français, des intentions allemandes. De plus, pendant les quelques jours d'occupation de Reims par les troupes allemandes, la ville ne subit ni pillage ni destruction. Paul Léon se plaît d'ailleurs à raconter que les officiers visitent la cathédrale et même que l'un d'eux fait, dans la nef, une conférence sur l'architecture gothique devant un auditoire attentif. Cette anecdote, racontée en 1916 dans un article des *Arts* par Paul Léon, il fait donner la conférence par le comte Viztum, en 1951, dans *La Vie des monuments français*, le conférencier est Paul Clemen.

L'incendie de la cathédrale est un élément fondateur de l'engagement français dans la guerre, comme le juge Paul Léon :

Les Rémois comprirent tout d'un coup le véritable caractère de cette guerre [...]. Guerre de destruction totale [...] Ce n'était plus la torche jetée dans le désordre de la bataille et l'excitation du pillage. Des corps d'incendiaires étaient constitués, de même que d'autres avaient pour fonctions administratives l'enlèvement systématique des mobiliers et des stocks. La destruction et le rapt, considérés jusqu'alors comme des maux inévitables de l'invasion, étaient organisés en Services publics. [...] guerre de peuple à peuple visant l'épuisement de toutes les ressources nationales : déportation des habitants, destruction des produits du sol, destruction de l'histoire elle-même par l'incendie des monuments qui en demeuraient le symbole.¹¹⁴

¹¹³ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 169-170

¹¹⁴ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951, p. 489, dans l'article des *Arts* d'avril 1916 il donne la même anecdote, mais la conférence était faite par le comte Viztum.

Fig 4 : Reims,
19 sep-
tembre 1914,
incendie de
la cathédrale.
(C) Ministère
de la Culture
- Médiathèque
du Patrimoine,
Dist. RMN-
Grand Palais



L'étonnement est d'autant plus fort que l'Allemagne a signé en 1899 la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre ainsi que sa seconde version, quasi identique de 1907.

Dans les sièges et bombardements, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire. Le devoir des assiégés est de désigner ces édifices ou lieux de rassemblement par des signes visibles spéciaux qui seront notifiés d'avance à l'assiégeant.¹¹⁵

Dans la version de 1907, est ajoutés à la liste des édifices «les Monuments historiques».

Or, pendant l'occupation allemande de Reims, la cathédrale est transformée en ambulance militaire, et lorsque l'armée française reprend la ville, blessés et infirmières allemands sont encore présents. Le bombardement de la cathédrale, Monument historique, consacré au culte et servant de rassemblement de blessés est donc clairement contraire au règlement international.

L'évènement, choquant la communauté internationale, sera utilisé par la France comme outil de propagande internationale pour appeler les nations restées neutres à s'engager dans la guerre au côté des Français.

Réponses de la propagande allemande

En réponse aux jugements internationaux, les Allemands communiqueront principalement en expliquant que les tours de la cathédrale ce jour particulier servent de poste d'observation militaire annulant de fait la règle de protection. Cette utilisation est constamment réfutée par l'armée française.

¹¹⁵ Extrait de l'Annexe de la convention : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. La Haye, 29 juillet 1899, section II. - Des hostilités. Chapitre I. - Des moyens de nuire à l'ennemi, des sièges et des bombardements. - Art. 27.

Il n'empêche que la cathédrale est continuellement bombardée pendant la suite de la guerre. Les Allemands assurent bombarder la ville en évitant la cathédrale. Dans l'ouvrage de 1919 coordonné par Paul Clemen sur la protection des monuments par les Allemands pendant la guerre¹¹⁶, il explique que les seuls obus ayant touché la cathédrale sont ceux pour déloger le poste d'observation le 19 septembre 1914 qui ont embrasé l'édifice sans que cela soit prémédité et qu'un seul autre obus a, par erreur, touché la cathédrale sur la fin de la guerre.

Mais, comme le soulignent les témoins français de l'époque parlant de « cathédrale otage » ainsi que le relevé des bombes au quotidien par l'abbé Maurice Landrieux puis par l'architecte Max Sainsaulieu et l'armée, la cathédrale est bien une cible. En effet la cathédrale est touchée plus de 300 fois, en particulier en représailles lors des victoires françaises et lors des tentatives de déloger les batteries allemandes des hauteurs de la ville¹¹⁷.

Dans ce contexte, 93 intellectuels allemands soutiennent l'action militaire en envoyant aux nations neutres « l'appel au monde civilisé » le 4 octobre 1914, qui sera publié pour la première fois en France dans *Le Temps* du 13 octobre, puis le 14 novembre dans la *Revue scientifique* et enfin par Louis Dimier à part et qui le commente¹¹⁸. Universitaires, acteurs de la vie culturelle, ces intellectuels souhaitent assurer leurs homologues étrangers que la guerre n'est pas un choix allemand et qu'aucune exaction contraire à la législation internationale n'a été et ne sera commise. Immédiatement critiqué de toute part, ce texte, très idéologique, nationaliste et militariste, pousse les Académies et les Universités françaises à s'engager publiquement contre la guerre et à répliquer sur le front des idées, entre autres en destituant les personnes ayant signé l'appel.

¹¹⁶ Paul Clemen, *Protection de l'art pendant la guerre, rapports sur l'état des monuments d'art sur les différents théâtres de guerre et sur les mesures prises par les Allemands et les Autrichiens pour leur conservation, leur sauvetage, leur étude, 1er vol., le front à l'ouest*, Leipzig, Seeman, 1919

¹¹⁷ Synthèse des chiffres et des articles de l'époque par Yann Harlaut dans sa thèse; Yann Harlaut, *La Cathédrale de Reims, du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938, Idéologies, controverses et pragmatisme*, thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006.

¹¹⁸ *Le Temps*, Paris, 4 octobre 1914. *Revue scientifique (revue rose)*, Paris, 1914. Louis Dimier, *L'Appel des intellectuels allemands : textes officiels et traduction avec préface et commentaire*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1914. Marie-Eve Chagnon, *Le Manifeste des 93 : la nature de la mobilisation intellectuelle allemande au déclenchement de la Grande Guerre (1914-1915)*, mémoire de Master, Université du Québec, Montréal, 2007.

Un Service de «propagande par l'histoire de l'art» (kunstwissenschaftliche Propaganda) est organisé par Otto Grautoff, historien d'art chargé de propagande culturelle au sein du Bureau central pour le Service extérieur (Zentralstelle für Auslandsdienst)¹¹⁹.

Bien que ne faisant pas partie des 93 intellectuels de l'«appel au monde civilisé», le principal adversaire de Paul Léon dans ses écrits de propagande sur la destruction des monuments est Paul Clemen (FIG 5).

Paul Clemen¹²⁰ (1866-1947) est allemand, historien de l'art, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Bonn, il est nommé en 1893 conservateur des monuments de la région rhénane, dont il réalise l'inventaire à partir 1898 et dont il dirige la publication jusqu'en 1937.

Pendant la Première Guerre mondiale, Paul Clemen est nommé dès le début des opérations inspecteur des œuvres d'art dans les provinces envahies du Front Ouest. Paul Léon, président de la commission interministérielle de protection des monuments dans la zone des armées pendant la guerre¹²¹ a un statut assez proche de celui de Paul Clemen dans le camp adverse.

Côté allemand, dès le début de la guerre et la destruction de la bibliothèque de Louvain, la nomination de Paul Clemen, savant reconnu et non dénigré par les suites de «l'appel au monde civilisé», permet de justifier la bonne foi allemande sur la protection des œuvres. Il est donc chargé de la protection, de l'inventaire et de l'entretien des œuvres aussi bien architecturales que picturales ou sculpturales de France et de Belgique ainsi que de la publicité des opérations menées par son Service.

¹¹⁹ Christina Kott, « Histoire de l'art et propagande pendant la Première Guerre mondiale. L'exemple des historiens d'art allemand en France et en Belgique », *Revue germanique internationale*, 13/2000

¹²⁰ Heinrich Lützel, "Clemen, Paul" in *Neue Deutsche Biographie*, Duncker & Humblot, Berlin, 1957, Band 3

¹²¹ MAP, 80/3/3

Fig 5 : Portrait
de Paul Cle-
men en 1904



Il est chargé de la propagande allemande pendant et après la guerre cherchant à démontrer que l'Allemagne n'a pas sciemment cherché à détruire les œuvres des pays occupés, mais a plutôt protégé les œuvres en faisant un ensemble de recherches, de relevés, de travaux scientifiques, de restauration et d'archivage de l'ensemble.

L'historien de l'art s'engageant dans l'étude des œuvres des zones occupées, a en réalité de multiples motivations : scientifique et personnel, avec l'inquiétude d'éventuelles destructions. Son rôle premier est l'inventaire des monuments par le relevé, la photographie. Il a aussi un but militaire, par la recherche de liens de parenté entre les cultures de la Belgique occupée et l'Allemagne afin de justifier une éventuelle annexion. Il a de plus un rôle politique, par le choix et la mise en place de mises à l'abri en prévision d'un éventuel enlèvement d'œuvres qui permettraient de négocier des conditions de paix en réclamant le retour des œuvres pillées par Napoléon un siècle auparavant (dépôts qui font l'objet d'expositions par les Allemands, en zone française pour prouver qu'il ne s'agit pas de spoliations). Enfin il a évidemment un rôle culturel en redorant l'image allemande non uniquement destructrice, mais scientifique, attachée aux arts et à la conservation et la protection de la culture locale¹²².

Ainsi, Paul Clemen est chargé de publier à la fin de la guerre, en plusieurs langues, le rapport général sur les opérations menées, que nous avons déjà évoqué, intitulé *Protection de l'art pendant la guerre, rapports sur l'état des monuments d'art sur les différents théâtres de guerre et sur les mesures prises par les Allemands et les Autrichiens pour leur conservation, leur sauvetage, leur étude*¹²³.

Paul Léon cite régulièrement Paul Clemen, dont il cherche à contrer les arguments. Ainsi, Paul Léon reprend les arguments d'Emile Mâle sur l'origine

¹²² Christina Kott, « Histoire de l'art et propagande pendant la Première Guerre mondiale. L'exemple des historiens d'art allemand en France et en Belgique », *Revue germanique internationale*, 13/2000

¹²³ Paul Clemen, *Protection de l'art pendant la guerre, rapports sur l'état des monuments d'art sur les différents théâtres de guerre et sur les mesures prises par les Allemands et les Autrichiens pour leur conservation, leur sauvetage, leur étude*, Premier volume : le front à l'ouest ; E. A. Seemann, éditeur à Leipzig, 1919

française de l'art gothique et son apparition plus tardive en Allemagne afin de démonter l'argumentaire d'aire culturelle commune pouvant justifier une éventuelle annexion. L'importance de la rupture, dans l'histoire de l'architecture, par l'invention du gothique, chère à Viollet-le-Duc est reprise pendant la guerre par les historiens de l'art afin d'appuyer sur la prééminence de la création française dans un discours résolument nationaliste¹²⁴.

La protection des œuvres

Dès le départ du gouvernement pour Bordeaux, la protection des Monuments historiques de la zone de front commence in situ pour le patrimoine immobilier par la pose des sacs de sable et la dépose des vitraux, et pour le patrimoine mobilier par le déplacement dans des dépôts loin de la ligne de feu¹²⁵(FIG 6).

Paul Léon se déplace de nombreuses fois sur le Front pour l'estimation des dommages de guerre, la mise en sécurité des édifices et la récupération des œuvres à mettre aux dépôts. L'obtention de permis de déplacement et de transport sur la zone armée est compliquée pendant toute la guerre même pour lui, qui doit, pour chaque voyage et pour chaque personne, demander une autorisation spécifique au ministère de la Guerre¹²⁶.

Sa présence ne suffit pas toujours à convaincre de l'urgence de la protection. Par exemple, il raconte que le maire de Reims refuse à l'administration de récupérer les tapisseries de l'archevêché de Reims, appartenant à la ville. Malheureusement, quelques jours plus tard, elles brûleront dans un incendie¹²⁷.

¹²⁴ Michela Passini, *La Fabrique de l'art national : le nationalisme et les origines de l'histoire de l'art en France et en Allemagne, 1870-1933*, Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2012

¹²⁵ Paul Léon raconte en anecdote dans son autobiographie comment le sous-secrétaire des Beaux-Arts est parti avec les bijoux de la couronne dans une serviette qu'il ne quittait plus. Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p.166

¹²⁶ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *op. cit.*, p.172-173, des doubles d'un certain nombre des demandes de laissez-passer ainsi que des réponses pas toujours positives sont conservés aux archives du Service des monuments historiques, Médiathèque du Patrimoine 80/11/59

¹²⁷ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *op. cit.*, p.165

Dans l'article paru dans *Les Arts* de 1916¹²⁸, Paul Léon essaie de dresser un bilan des destructions tout en jugeant impossible à cette heure de connaître l'étendue finale des dommages. En effet, les territoires occupés dans les premières semaines de la guerre, rendus, peuvent déjà être restaurés, mais toute la ligne de front est encore sous le feu ennemi, rendant tous travaux à proximité dangereux. De plus, au vu des destructions allemandes lors de la première retraite, il redoute que la fin de la guerre ne se passe de la même manière, c'est-à-dire avec démolitions et incendies méthodiques de tous les édifices à portée de tir pour tous les territoires encore envahis. Pourtant il reconnaît que les textes de Clemens et la propagande allemande en général se veulent rassurants de l'entretien des monuments en pleine guerre. En effet, les Allemands restaurent, entre autres, la Collégiale de Saint-Quentin sous le feu français.

Paul Léon décrit dans cet article les actions du Service : classer au titre des Monuments historiques, abriter provisoirement les monuments mutilés accessibles, avances financières de l'État aux municipalités pour la préservation des monuments en attendant les fonds des dommages de guerre, préparation de la reconstruction...

Le classement des édifices est un enjeu essentiel du Service pendant et surtout après la guerre. Comme l'explique Paul Léon :

La Commission des monuments historiques a jugé qu'elles présentaient un caractère d'art suffisant pour placer leur restauration sous le contrôle des Services de l'État¹²⁹

Cette phrase se réfère ainsi parfois à des édifices quasiment détruits. Il est intéressant de noter que le classement est choisi pour passer l'édifice sous le contrôle de l'État, quel que soit l'état de dégradation, voire même complètement détruit ou inexistant, comme nous le verrons dans le cas d'Arras où certaines maisons bien que n'étant pas du même style que les places flamandes seront classées pour être reconstruites dans le style de l'ensemble.

¹²⁸ Paul Léon, « La guerre et les monuments », *Les Arts*, avril 1916, p. 2-10

¹²⁹ Paul Léon, « La guerre et les monuments », *Les Arts*, avril 1916, p. 7

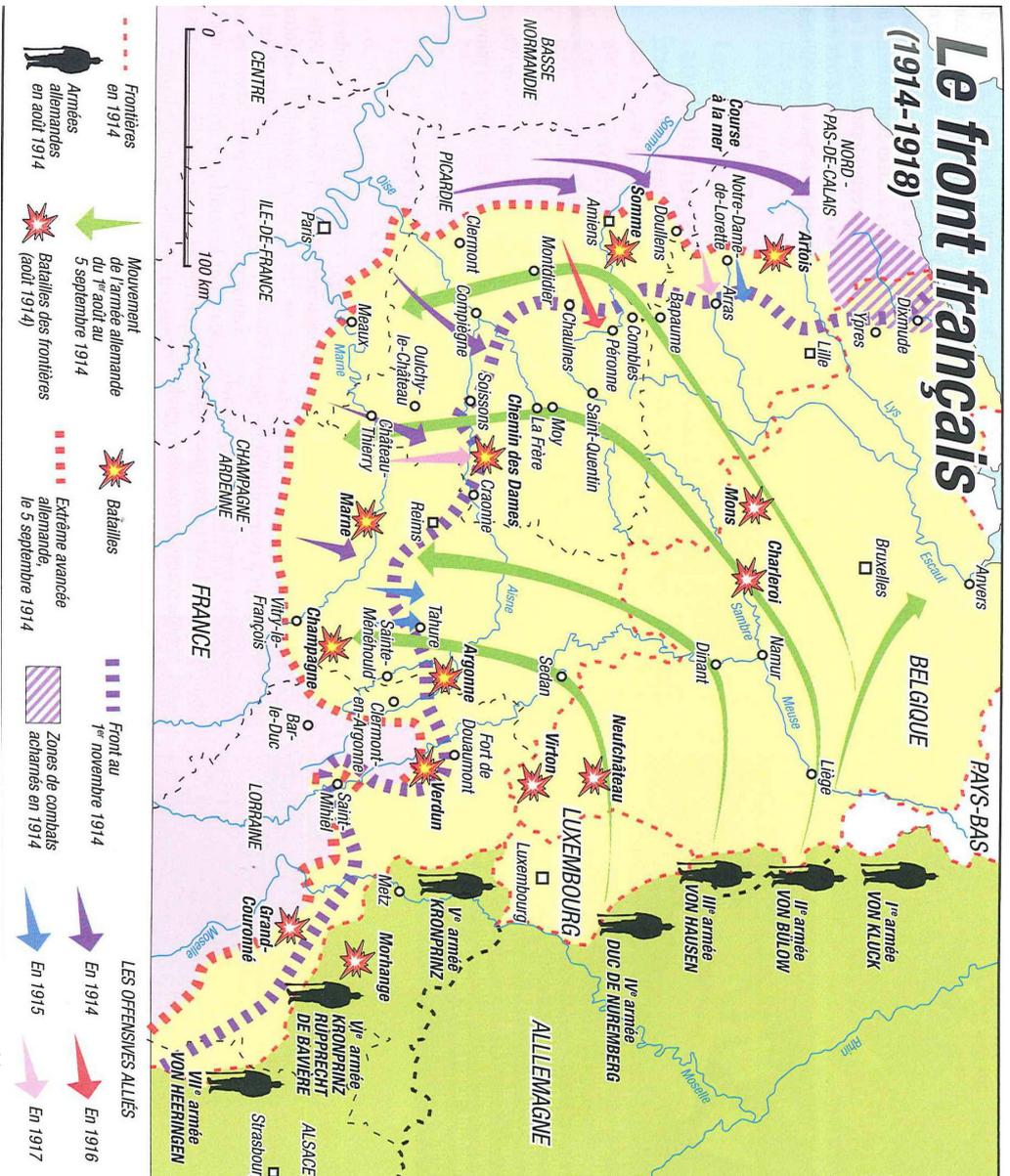


Fig 6 : Le front du Nord. Par La Voix du Nord, 2008

En effet, le classement est l'unique moyen pour l'Etat de contrôler le style architectural et les matériaux de la reconstruction. Ainsi, ce ne sont pas des édifices qui sont classés, mais l'idéal artistique qu'ils représentent avant-guerre et que l'on souhaite perpétuer.

La mise en place du front à proximité de la ville d'Arras en octobre 1914 détruit aussi partiellement la ville, dont le beffroi, soupçonné de servir lui aussi de poste d'observation est pilonné méthodiquement par les Allemands le 21 octobre 1914, provoquant la disparition de nombreuses maisons alentour (FIG 7).



Fig 7 : dessin
du beffroi
d'Arras détruit,
par André
Ventre. (C)
MAP

b) Paul Léon et la propagande française

Outre la protection des édifices, le Service des monuments historiques, et particulièrement Paul Léon, participe à la propagande française durant la guerre, au travers aussi bien de la création de services institutionnels que de publications.

Services institutionnels

Paul Léon, en coordination avec le ministère de la Guerre, met en place un Service photographique des opérations de guerre (Section photographique des Armées), afin que tous les destructions, déplacements et mises à l'abri d'œuvres soient documentés¹³⁰. En effet, seuls les militaires sont autorisés à pénétrer dans les zones de guerre (FIG 8). Ces photographies, en plus de permettre de visualiser depuis Paris (où le gouvernement est de retour dès le mois de décembre 1914) l'ampleur des opérations, servent à la propagande française et plus tard à la reconstruction en constituant une première base d'archives d'ampleur.

Le Service est organisé conjointement par le ministère de la Guerre, celui des Affaires étrangères (pour la propagande à l'étranger) et le Sous-Secrétariat des Beaux-arts. Le Service, dirigé par l'historien de l'art Pierre-Marcel Lévi, comprend deux parties. Une première, opérationnelle, qui réalise les clichés, est gérée par la Guerre. La seconde, de traitement des images, laboratoires, archivage, vente, mise à disposition du matériel est du ressort des Beaux-Arts et l'intégralité est financée par le Sous-secrétariat.¹³¹ Les images proposées à la vente et à la propagande passent bien évidemment par le filtre des Services de la censure. Celles qui sont censurées ne sont pas pour autant détruites, mais directement archivées.

¹³⁰ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p.175.

¹³¹ Pour plus de détails, se référer à Hélène Guillot, *Photographier la Grande Guerre : les soldats de la mémoire, 1915-1919*, thèse de doctorat, Paris I, 2012, ou à son article Hélène Guillot, « La section photographique de l'armée et la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, 258 | 2010, p.110-117.

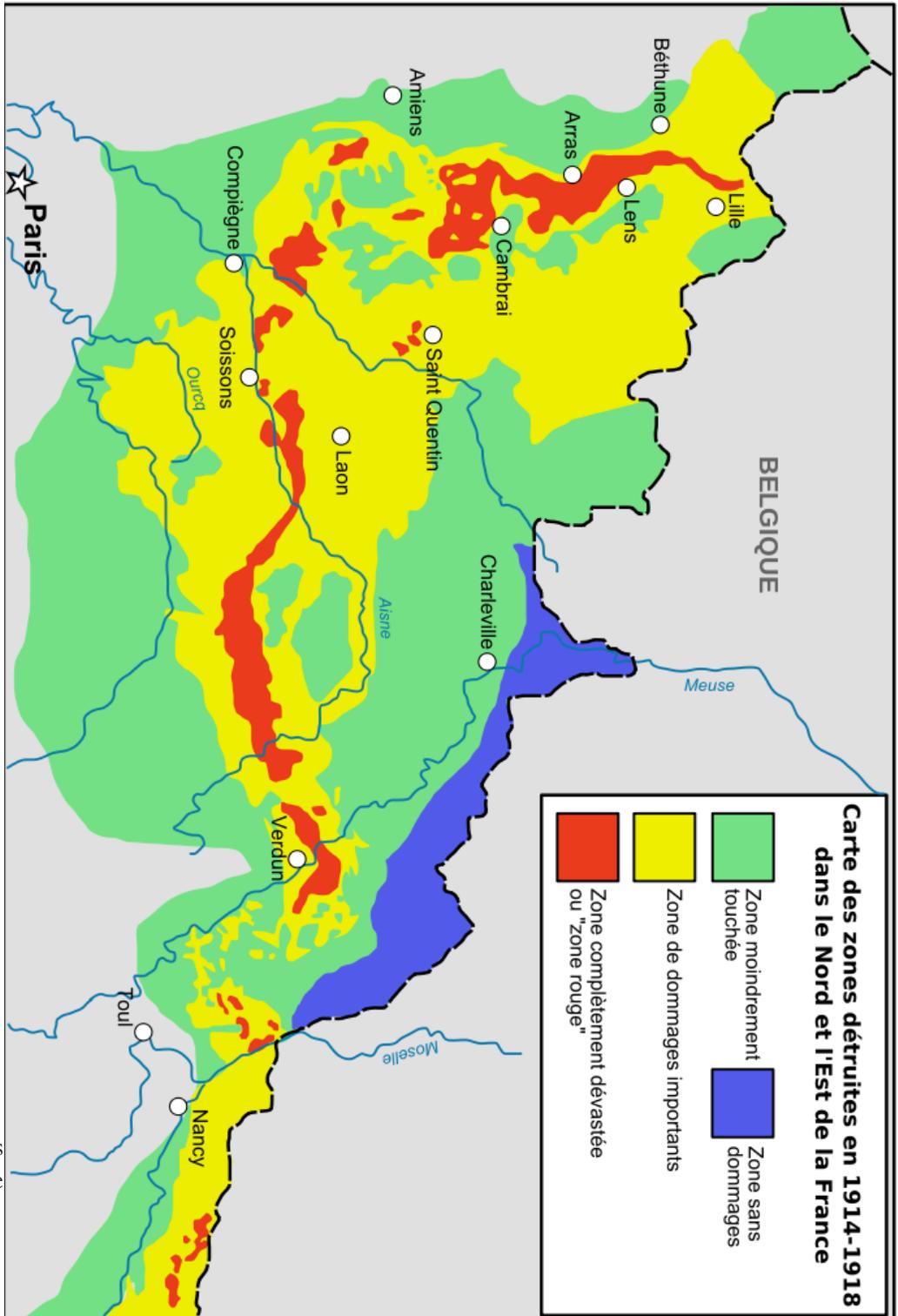


Fig 8 : Cartographie des zones touchées par la Première Guerre mondiale. Journal d'Agriculture Pratique

Paul Léon met en place en parallèle un Service d'action artistique à l'étranger¹³² en correspondance avec le ministère des Affaires étrangères, service de propagande afin de démontrer aux pays neutres la bonne foi des Français et les exactions de l'armée allemande, en réplique au manifeste des 93 intellectuels allemands dont nous avons parlé plus haut.

Le mot propagande pour désigner les activités de ce Service est clairement assumé par Paul Léon :

Je mis également sur pied, un Service d'action artistique à l'étranger. N'était-il pas nécessaire, pour répondre à la puissante propagande germanique, de montrer au monde la France sous son vrai visage ? Nulle part elle ne devait être absente, malgré ses pertes, ses blessures, les menaces qui pesaient sur elle.¹³³

L'opération principale du Service est une exposition à San Francisco¹³⁴ en 1917 selon Paul Léon comprenant, entre autres, certaines statues à moitié détruites par les bombardements en France et une gargouille crachant du plomb fondu de la cathédrale de Reims pour marquer les esprits américains et les inviter à s'engager dans la guerre au côté des Français (FIG 9). Il semble que l'exposition française n'a pas le temps de participer à l'exposition de San Francisco, mais le but est tout de même atteint en la transformant en exposition itinérante à travers les États-Unis¹³⁵.

Paul Léon ne réussit pas à obtenir que ces Services soient maintenus par l'État une fois la paix revenue¹³⁶. Ils sont transformés en association, l'Action artistique confiée à son ami Robert Brussels devenant l'Association française d'Actions artistiques, aujourd'hui Institut français. La Section photographique des Armées devient une société anonyme des Archives d'art et d'histoire, sous le patronage

¹³² Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *opus cit.*, p.176.

¹³³ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *opus cit.*, p. 176.

¹³⁴ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *opus cit.*, p. 176.

¹³⁵ Jean-Marc Hofman (dir), *1914-1918 : Le Patrimoine s'en va-t-en-guerre*, Paris, Norma, 2016

¹³⁶ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *opus cit.*, p. 176



Fig 9 : Gargouilles crachant du plomb fondu.
Wikimedia Commons

des Beaux-Arts¹³⁷, avant de redevenir un Service du ministère de la Guerre lors de la Seconde Guerre mondiale.

Écrits personnels

Par ailleurs Paul Léon participe de la propagande par ses écrits.

Son œuvre principale, l' historiographie du Service des monuments historiques, dont la première version¹³⁸ paraît en 1917, n'a pas de lien avec la guerre, l'ouvrage est fin prêt avant le début des événements.

Par contre, ses articles dans *L'Art et les artistes*, *Les Arts* ou encore *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, livre reprenant les actions du Sous-secrétariat pendant la guerre pour la préparation de la reconstruction sont clairement dans la lignée de la propagande nationale.

Paul Léon écrit régulièrement dans la revue *Les Arts*. Son article de 1916¹³⁹, dont nous avons déjà parlé et que nous étudierons plus longuement dans la partie sur la doctrine des Monuments historiques, présente les destructions, les actions de protection de ses Services ainsi que les positions doctrinales pour les travaux futurs, une fois la paix rétablie.

L'Art et les artistes est une revue mensuelle « d'art ancien et moderne des deux mondes » parue de 1905 à 1939, sous la direction d'Armand Dayot, très largement illustrée. Pendant toute la guerre, le rythme des numéros perd en régularité, ils seront publiés sous le titre de numéro spécial, chacun autour d'une problématique spécifique correspondant à l'actualité : La cathédrale de Reims ; Au Front ; La Belgique héroïque et martyre ; les vandales en France ; L'Alsace délivrée ; Lille sous le joug allemand ; L'art assassiné ; L'art en Russie (en 1917)...

¹³⁷ Les clichés ont réintégré la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine à une date inconnue et dépendent aujourd'hui de la Réunion des Musées Nationaux

¹³⁸ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917.

¹³⁹ Paul Léon, « la guerre et les monuments », *Les Arts*, avril 1916, p. 2-10.

En plus d'un certain nombre d'articles (1 à 4 généralement) sur le sujet, les numéros comprennent des listes de noms, différentes à chaque fois : des artistes au front, des intellectuels allemands ayant signé le soutien à leur gouvernement sur les destructions, des artistes décédés, des responsables militaires allemands commandant des exactions sur les œuvres artistiques... Ces listes permettent de se rendre compte de l'importance du discours de propagande, relayé jusque dans une revue artistique privée.

Paul Léon participe à la rédaction de certains numéros. Dans l'avant-propos du numéro spécial sur « les vandales en France » dont rien que le titre participe de la propagande, le directeur de la revue présente les articles ainsi :

Comme dans le numéro sur La cathédrale de Reims et sur La Belgique héroïque et martyre, l'indiscutable vérité de l'image sera ici commentée par des textes dus aux écrivains d'art les plus compétents en la matière¹⁴⁰

Le premier article de Paul Léon dans ce même numéro sur les Vandales porte sur Senlis en 1915, puis il écrit en 1918 l'unique article composant le numéro spécial sur la cathédrale d'Amiens.

L'article sur Senlis¹⁴¹ n'est qu'une description de la ville avant-guerre et rappelle les ravages subis lors de la première offensive allemande.

L'article sur la Cathédrale d'Amiens¹⁴² est principalement une description détaillée de la cathédrale, très illustrée. Il finit simplement par expliquer les différents systèmes de protection mis en place pour protéger l'édifice, à portée de tirs allemands. De plus, il ajoute une fois de plus une pique envers son homologue allemand :

Un de ceux qui nous accusent aujourd'hui le plus volontiers d'incurie à l'égard de nos chefs-d'œuvre, le docteur Paul Clemen, inspecteur des Beaux-Arts en Belgique et dans la France envahie, exaltait, avant la guerre, la piété du peuple français pour les vestiges du passé. Il la proposait en exemple et voyait dans cet amour des édifices anciens

¹⁴⁰ Armand Dayot, « Avant-propos », *L'Art et les artistes*, numéro spécial « des Vandales en France », 1915, p.3.

¹⁴¹ Paul Léon « Senlis », *L'Art et les artistes*, numéro spécial « des Vandales en France », 1915, p. 22-29

¹⁴² Paul Léon « La cathédrale d'Amiens », *L'Art et les artistes*, numéro spécial, 1918, p. 3-47.

« une des sources permanentes de la fierté nationale ». Il était donc logique que, dans cette guerre de destruction totale, l'ennemi s'acharnât à détruire l'histoire elle-même par l'incendie des monuments qui en demeurent le symbole et comme la vivante image. Cette atteinte portée à des œuvres dont s'enorgueillissent les hommes, à quelque patrie qu'ils appartiennent, a douloureusement retenti dans la conscience universelle. Hier le martyr de Reims, aujourd'hui celui d'Amiens, a étroitement resserré la Sainte-Alliance des peuples libres.¹⁴³

La même année, dans *La Renaissance des ruines* Paul Léon reprend ses critiques sur Paul Clemen. Il va jusqu'à moquer les restaurations stylistiques réalisées dans les zones occupées, technique passéiste selon le Français.

¹⁴³ Paul Léon «La cathédrale d'Amiens», *op. cit.*, p. 47

c) La préparation de la reconstruction civile

Législation pour la reconstruction civile

Dès 1914, le gouvernement inscrit dans la loi de finances que la France devra être reconstruite à l'identique. Une loi complète et spécifique est votée le 17 avril 1919, appelée « dommages de guerre ».

Les usines, édifices publics, habitations seront replacés sur leurs sites, avec suffisamment de moyens financiers pour que la construction soit de qualité au moins égale à celle détruite. L'article parle de « même caractère », mais dans le sens de définition du prix de l'édifice ancien sans pour autant pousser à la reconstruction d'un édifice semblable.

Les problématiques financières sont constamment éludées, partant du principe que l'Allemagne paiera. Avant même la fin de la guerre, la législation propose qu'une amende pour reconstruction soit imposée à l'Allemagne, de même que la France avait dû payer suite à la guerre de 1870.

Le traité de Versailles donne raison à cette demande française de réparation financière pour tous les édifices touchés par les événements de guerre. Un Service est mis en place dans chaque département pour recevoir les demandes de réparation, vérifier les devis et rembourser les propriétaires. Nous savons aujourd'hui que le système de réparation financière est peu efficace puisqu'une faible partie de la dette allemande sera payée.

Les Monuments historiques sont évoqués dans l'article 12 de la loi sur les « dommages de guerre »:

Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-arts statue, après avis favorable de la même commission, sur la conservation et la consolidation des ruines et, éventuellement, sur la reconstruction, en leur état antérieur, des monuments présentant un intérêt national d'histoire ou d'art. Des subventions, à ce destinées, sont inscrites au

chapitre du budget du ministère de l'instruction publique et des Beaux-arts¹⁴⁴.

Bien que le Service ne soit pas effectivement nommé dans cet article, la définition des édifices (monuments présentant un intérêt national d'histoire ou d'art) est la définition exacte du monument historique de la loi de 1887. De plus, pour que le ministère puisse gérer un budget et réaliser une reconstruction directement, il est nécessaire de passer à travers un Service spécifique. À défaut d'en créer un spécifique, le Service des monuments historiques est le plus à même de gérer cette partie, mais pour la mener à bien et pour que les indemnités de dommages de guerre soient versées au Service et non au propriétaire, il faut une liste de ces édifices repérés par le ministère : les monuments doivent donc être classés.

Il est intéressant de voir qu'il est effectivement inscrit dans la loi qu'un classement spécifique sera réalisé pour la reconstruction « en l'état antérieur » des monuments remarquables au sens des Monuments historiques.

Par ailleurs, une circulaire relative à l'établissement d'un plan général d'alignement et dénivellement dans les communes atteintes par l'évènement de guerre, le 27 septembre 1916 prépare à la loi Cornudet du 14 avril 1919 obligeant les villes de plus de 10 000 habitants à se doter d'un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement :

[...] assurer, dans la plus large mesure possible, la conservation des souvenirs historiques et archéologiques, le maintien du style d'architecture spécial à la région, le respect des paysages, des sites et des aspects pittoresques qui représentent une part importante du patrimoine artistique et moral de nos populations et que leur valeur d'art et de souvenir doit nous rendre particulièrement chers dans les circonstances actuelles.¹⁴⁵

¹⁴⁴ Extrait de l'article 12 de la loi du 17 avril 1919, publiée au Journal Officiel de la République française le 18 avril 1919, p. 4052.

¹⁴⁵ Extrait de la circulaire relative à l'établissement d'un plan général d'alignement et de nivellement dans les communes atteintes par les événements de guerre du 27 sept 1916, tiré de Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918, p. 44.

Expositions et concours

Différentes expositions pratiques sont organisées à Paris généralement avec le soutien des Beaux-Arts, souvent menées par des historiens de l'art mobilisés contre les destructions, certains documentaires sur les édifices avant et pendant la guerre, d'autres sur les œuvres des artistes mobilisés¹⁴⁶. Pour le Service de l'architecture, il s'agit aussi de préparer la reconstruction.

En 1917, l'exposition de la « cité reconstituée » propose des modèles de baraquements variés en matériaux légers, économiques et faciles d'assemblage exposés à l'échelle 1 aux Tuileries.

L'architecte André Ventre, architecte en chef des Monuments historiques, suite à une mission de relevé d'architecture rurale dans les provinces dévastées par la guerre, organise, en 1917 une exposition sur les types régionaux des provinces envahies, selon l'idée que « C'est bien en effet le caractère même du pays que reflètent les divers types de l'habitat humain. »¹⁴⁷.

Cette exposition sera suivie d'un concours d'architecture afin de réaliser des projets de maisons rurales, fermes et auberges, économiques, gardant les caractéristiques régionales et répondant aux nouveaux canons hygiéniques pour toutes les zones envahies afin de préparer la reconstruction.¹⁴⁸

De nombreux architectes dans les tranchées obtiennent une permission de vingt jours pour participer au concours :

« Il est d'usage d'envoyer des artistes au front. Cette fois, c'est le front qui nous envoie des artistes. Trois ans de guerre n'ont émoussé ni leur sensibilité de vision, ni leur virtuosité d'exécution. »¹⁴⁹

¹⁴⁶ Michela Passini, *La Fabrique de l'art national : le nationalisme et les origines de l'histoire de l'art en France et en Allemagne, 1870-1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2012.

¹⁴⁷ Paul Léon, « L'Architecture régionale dans les provinces envahies », *Les Arts*, 1917, n° 157, p. 12.

¹⁴⁸ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918.

¹⁴⁹ Paul Léon, « Projets pour la reconstitution de la France », *Les Arts*, 1918, n° 165, p. 11.

Le principe du concours est d'obtenir un catalogue de modèles de maisons, fermes, etc. en plans, coupes, élévations, perspectives, avec devis, devant servir à faire des maquettes afin de guider la population dans ses choix pour la reconstruction de leurs habitations.

Le thème du concours et l'idée politique qui le sous-tend sont clairement de reprendre les caractéristiques régionales tout en les adaptant aux nécessités hygiéniques de l'époque : séparation des fonctions et création de salles de bains.

Reconstruction et régionalisme

Paul Léon explique son action dans la reconstruction rurale :

Encore que mon rôle se bornât à la conservation des Monuments historiques, j'aurais voulu appliquer les mêmes méthodes à la reconstruction des villages dans les régions dévastées. J'avais réussi, avec la collaboration de l'architecte André Ventre, à instituer des concours, [...]. Je publiai un opuscule sur *La Renaissance des ruines*, suggérant ces propositions et ces vœux. L'effort hélas ! demeura vain. Bientôt se constituait un ministère spécial pour les régions libérées. Les nouveaux Services créés examinaient les problèmes selon des idées bien différentes. Il s'agissait d'exploiter au mieux les dommages, le droit à réparation. L'art et l'histoire apparaissaient comme des idoles désuètes, désormais sans adorateurs.¹⁵⁰

Le mouvement moderne encore balbutiant pendant la guerre n'est pas à même de proposer d'alternative au dogme de la réinterprétation régionaliste. À cause de la défaite de 1870, la victoire de 1918 est présentée par la propagande et pour une grande partie de la population française comme une revanche. Le choix de « faire revivre la France d'hier dans la France de demain » est très politique, dans un grand élan de nationalisme. Le problème du coût est éludé par le dicton « l'Allemagne paiera ». Le « hélas ! » de Paul Léon nous montre qu'en réalité les reconstructions se font sans ordre ni doctrine, les réparations financières mettent

¹⁵⁰ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 238-239.

longtemps à arriver (pour ce qui est donné), et la population reconstruit entre-temps ses habitations comme elle peut avec des matériaux de récupération.

D'ailleurs, lors de la seconde reconstruction, suite à la Seconde Guerre mondiale, celle de 1918 est vue comme un retour en arrière, une erreur à ne pas commettre de nouveau. Entre temps, le régime de Vichy entreprend une reconstruction régionaliste :

Le modèle du village avec ses toitures traditionnelles est donné comme l'exemple à suivre. « Traditions nationales et régionales » constituent la Charte de l'architecte reconstruteur publiée en 1941 qui recommande : « N'hésitez pas à regarder les maisons traditionnelles des petites villes et villages : chefs-d'œuvre des artisans d'autrefois. Elles sont l'expression parfaite du genre de vie de nos ancêtres ». ¹⁵¹

Le gouvernement en 1945 se doit de proposer un projet clairement différent de celui de Pétain, pour la reconstruction du pays. Les architectes et entrepreneurs sont alors bien mieux organisés, le Mouvement Moderne a pris du poids, l'urbanisme est devenu une science à part (le premier institut d'urbanisme est fondé en France en 1920). De plus, la victoire est vécue différemment, beaucoup moins nationaliste, et appelant cette fois au changement et non à la reconstruction telle quelle d'un bien considéré comme dû. ¹⁵²

Les sociétés savantes

Les sociétés locales jouent, dès le XIX^e siècle, un rôle important dans la prise de conscience nationale de l'intérêt des monuments anciens. La préparation de la reconstruction civile commence, pour Paul Léon, par l'action de l'État en appui aux sociétés savantes.

¹⁵¹ Jean-Claude Delorme, « D'une reconstruction à l'autre : 1919-1950 », *Historicisme et modernité du patrimoine européen, reconstruction, restauration, mise en valeur aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 25-46, p. 38.

¹⁵² Danièle Voldman, « La France, d'un modèle de reconstruction à l'autre, 1918-1945 », *Living with history, 1914-1964*, Leuven, Leuven University Press, 2011.

Ainsi, Paul Léon est lié, entre autres, à la *Société des Amis du Vieux Reims*, fondée au début du XX^e siècle par Hugues Krafft. Grâce à Paul Léon, l'association obtient le parrainage du président de la République pendant la guerre et le titre d'association d'utilité publique. De plus, le siège de l'association est déplacé dans le pavillon de Marsan au Louvre (alors réservée aux Beaux-Arts) lorsque Reims est évacué en 1917¹⁵³.

En 1920, Hugues Krafft, président de l'association est nommé membre de la Commission des monuments historiques sur proposition de Paul Léon. Il participera régulièrement aux réunions de la commission jusqu'à sa mort en 1933.

À la fin de la guerre, la Société sera chargée par Paul Léon d'une mission officielle :

« J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes chargés d'une mission, à titre gratuit, ayant pour objet de réunir tous renseignements et documents pouvant être utiles à la Commission des monuments historiques pour la conservation et la restauration des monuments de Reims, et de représenter la Société des Amis du Vieux Reims aux opérations de déblaiement des ruines de la ville »¹⁵⁴.

On trouve dans les archives des copies de listes de monuments et d'éléments d'architecture à protéger d'urgence, en 1919, portant mention « copie envoyée à Paul Léon » attestant que la Société travaille effectivement à sa mission. De plus, la Société se réunit régulièrement dans les années suivantes pour étudier les plans de reconstructions, formuler ses observations sur les destructions en cours...

¹⁵³ Archives non classées de l'association la *Société des Amis du Vieux Reims*, mais aimablement mis à disposition par l'archiviste à l'hôtel Le Vergeur à Reims.

¹⁵⁴ Tiré d'une lettre de Paul Léon à Hugues Krafft (président de la Société) datée du 11 mars 1919, archives de la SAVR à l'hôtel Le Vergeur à Reims.



Fig 10 : Plan de Reims au XVIIIe siècle, par Kalas. (C) RMN-Grand Palais (musée d'Orsay)

Par ailleurs, Paul Léon charge Ernst Kalas¹⁵⁵, historien de la Société, de terminer sa série de plans historiques de Reims et d'en imaginer pour la reconstruction de la ville, qu'il publie dans un article dans *Les Arts*¹⁵⁶ en 1919 et qui illustreront ses cours sur Reims au Collège de France (FIG 10). Il prévoit alors la publication de ses cours sous la forme d'un ouvrage « Reims, étude d'histoire urbaine ».

¹⁵⁵ Une série des plans de Kalas, donnés à Paul Léon ont été retrouvés par Jean-Jacques Valette de la SAVR au Musée d'Orsay, probablement suite à la spoliation de la bibliothèque personnelle de Paul Léon pendant la 2^{de} guerre mondiale. Une série originale est toujours présente au musée Le Vergeur de la SAVR. Voir Jean-Jacques Valette, *L'architecte E. Kalas, sa série de plans de Reims, l'archéologie et la guerre 14-18 à Reims*, Reims, SAVR, 2009, http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/pdf/kalas_reims_1418.pdf

¹⁵⁶ Paul Léon, « La reconstruction de Reims », *Les Arts*, n° 172, 1919.

4) Consécration : la Direction des beaux-arts (1919-1933)

La reconstruction de la Première Guerre mondiale est le moment clé des restaurations étudiées dans cette thèse. En effet, sur la période de 1905 à 1933, la majeure partie des chantiers du Service des monuments historiques sont ouverts suite aux destructions de la guerre. De plus, le nombre de monuments classés croît énormément : de 2700 en 1905, il atteint 4800 en 1914 suite à la loi de 1905, il est de 6200 en 1926 et 8100 en 1932¹⁵⁷. Cela tient à la mise en place de la loi de 1913 d'une part et aux destructions de la guerre d'autre part. Le rôle de la tutelle dans la gestion de ces classements et des chantiers est prépondérant. Paul Léon, personnellement très investi pour le Service des monuments historiques est le directeur des Beaux-Arts de 1919 à 1932.

a) Rétablissement de la Direction des beaux-arts

En 1905 lors de la nomination d'Étienne Dujardin-Beaumetz au poste de sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, la Direction des beaux-arts est supprimée à sa demande, afin de ne pas faire double-emploi. Il reste sous-secrétaire malgré les changements de gouvernements jusqu'en 1912. Dujardin-Beaumetz est alors remplacé par Léon Bérard puis Paul Jacquier et enfin à partir du 13 juin 1914 par Albert Dalimier. Les gouvernements successifs pendant la guerre, ne durant en général que quelques mois à une exception près, il conserve son poste jusqu'à ce que Georges Clemenceau est nommé en président du Conseil et supprime le sous-secrétariat. Paul Léon considère, dans son autobiographie, que ce départ ne dérange pas trop le fonctionnement des Services :

L'arrivée au pouvoir de Clemenceau, en 1917, avait mis fin à l'existence politique du Sous-secrétariat d'État. Dalimier avait disparu, sans avoir brillé d'un vif éclat ni laissé trace utile de son passage¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Arlette Auduc, *Quand les monuments construisaient la nation, le Service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, la Documentation française, 2008, annexe 7 p. 571.

¹⁵⁸ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 189

Par ailleurs, il semble que Paul Léon a pris de l'importance pendant la guerre au Service des Beaux-Arts. Son activité tant pour le Service des monuments historiques qu'en vue de la reconstruction, sa propagande et ses relations productives avec les Armées et les Affaires étrangères ainsi que ses nombreux voyages sur la ligne de front sont remarquables.

Sans sous-secrétaire, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Louis Lafferre, fervent séide (toujours d'après Paul Léon) de Georges Clemenceau, administre directement les Services des Beaux-Arts. Paul Léon est chef du bureau d'architecture depuis sa création en 1907 et Jean d'Estournelles de Constant (1859- 1949), frère de Paul d'Estournelles de Constant (sénateur et prix Nobel de la Paix), est chef du bureau des arts plastiques, dramatiques et lyriques.

À la fin de la guerre, il est choisi de rétablir l'ancienne Direction des beaux-arts plutôt que de mettre un nouveau sous-secrétaire. Le ministre Lafferre et Gustave Geffroy (ami de Georges Clemenceau et administrateur de la manufacture des Gobelins) intercèdent auprès du Président du Conseil en faveur de Paul Léon pour qu'il soit nommé au poste de directeur. Il est chargé de fonction dès le mois de juin 1919, mais devra attendre que Julien Simyan, député et rapporteur du projet de loi, seul parlementaire contre cette désignation d'après Paul Léon, accepte cette création de poste dans la loi des finances du 21 août 1919 pour être enfin nommé officiellement le 16 septembre.

La fonction de directeur

Depuis 12 ans au Sous-secrétariat, la fonction de directeur des Beaux-Arts ne lui est pas complètement étrangère, mais c'est un nouveau défi.

Le directeur des Beaux-Arts est une sorte de touche-à-tout, un véritable Protée. Son domaine est fort étendu : théâtres, concerts, écoles, musées, achats et commandes, construction et restauration de bâtiments. Le programme d'action est immense. La réalité le dépasse. Solennités, commémorations, visites de souverains, autant de tâches qui

lui incombent. [...] Dans cette dissipation d'esprit, l'obligation de résoudre maintes questions techniques et financières.¹⁵⁹

Paul Léon s'est déjà forgé un important réseau de connaissances dans tous les milieux qu'il est amené à côtoyer et de toutes les sensibilités, expliquant non seulement sa nomination, mais aussi sa longévité, en plus de son efficacité reconnue.

Avant même sa nomination officielle, mais déjà chargé de la fonction, il organise la fête de la Victoire pour le 14 juillet 1919. Il organisera de même par la suite le cinquantenaire de la République en 1920 ainsi que de nombreux autres événements nationaux.

Georges Clemenceau ayant obtenu de Monet qu'il lègue les *Nymphéas* à l'Etat¹⁶⁰, Paul Léon est chargé de trouver un emplacement convenable et d'organiser les travaux. L'humeur changeante de l'artiste, qui dans son grand âge modifie sans cesse le projet, force Paul Léon à de nombreuses visites à Giverny, régulièrement accompagné du Président du Conseil. C'est à cette occasion que Paul Léon transforme l'usage du Jeu de Paume et de l'Orangerie du jardin des Tuileries. Le Jeu de Paume permet, dans l'attente d'un réel musée d'art contemporain, l'agrandissement du musée du Luxembourg, en plus d'une partie du Pavillon de Marsan.

La fonction de directeur comporte de plus un important travail de représentation. En tant que représentant du ministre, son discours est attendu quotidiennement dans de nombreuses occasions diverses (cérémonies, remises de prix, inaugurations, obsèques...). Littéraire, Paul Léon excelle dans cet exercice répété, écrit généralement à l'avance, certains discours sont d'ailleurs publiés, d'autres conservés dans ses archives personnelles qui sont aujourd'hui aux Archives

¹⁵⁹ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, Albin-Michel, 1947, p. 207

¹⁶⁰ « Un bouquet de fleurs, disait-il, qu'il voulait offrir à la France » Paul Léon, *Du palais Royal au... opus cit.*, p. 195

nationales et à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine. Ces archives permettent de retrouver au fil des discours, un style qui lui est propre, des citations reprises régulièrement jusqu'à se les approprier intégralement, des phrases personnelles réutilisées à diverses occasions.

Paul Léon est reconnu pour ses qualités d'orateur et de gestionnaire. Il n'envisage sa position que du point de vue de l'administration. Il n'a aucun intérêt pour la politique, ce qui lui assure une certaine longévité, et Jeanne Laurent lui reproche son désintérêt pour l'art contemporain.

En 1928, la Direction des beaux-arts, est transformée en direction générale pour lui, signe de soutien de Paul Doumer, alors président du Sénat. En effet, son rôle est quelque peu menacé.

« Le sous-secrétariat aux Beaux-Arts fut rétabli en 1928 ; dès lors je me trouvais en présence d'une autorité politique et administrative qui faisait double emploi avec la Direction générale. »¹⁶¹

Jusqu'en 1932, les sous-secrétaires sont, en général, étrangers aux problématiques des Beaux-Arts, et se déchargent pleinement de leurs devoirs sur Paul Léon.

Le point de vue de Jeanne Laurent

Jeanne Laurent (1902-1989), avant d'initier la politique de décentralisation des théâtres dans l'après-Seconde Guerre mondiale, entre à la Direction des beaux-arts en 1930 et dirige le secrétariat du Service des monuments historiques jusqu'en 1939. À ce titre, elle côtoie Paul Léon, même si elle n'en fait pas état dans ses deux ouvrages sur la politique culturelle¹⁶². Elle ne parle de lui et de son action que dans le second opus. Le premier est rédigé quand Paul Léon est encore vivant et alors qu'elle n'est pas encore complètement reconnue elle-même. Son postulat de base

¹⁶¹ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *opus cit.*, p. 262

¹⁶² Jeanne Laurent, *La République et les Beaux-Arts*, Paris, R. Julliard, 1955 et Jeanne Laurent, *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, Saint-Étienne, CIEREC, 1982

dans ses ouvrages est que Paul Léon, comme toute l'administration en général, ne travaillent que pour complaire à l'Académie des Beaux-Arts.

Arts et pouvoirs en France est l'unique témoignage négatif sur un certain nombre de points à propos de Paul Léon. Comme nous l'avons vu, elle lui reconnaît un tempérament et une compagnie agréable tant en privé qu'en public. Mais elle le juge carriériste, principalement intéressé par la croissance de son important réseau et son ambition de devenir académicien. Elle le considère complètement désintéressé par l'art en général, et ne recherchant pas la compagnie des artistes.

Ce jugement provient principalement de l'inaction fautive et imputable à Paul Léon, d'après le témoignage de Jean Marx, lors de la fuite à l'étranger à la fin de la guerre d'une partie des tableaux impressionnistes que l'État aurait pu acheter. Paul Léon lui aurait retoqué que la France en possédait déjà un certain nombre. Il est vrai que le musée du Luxembourg est depuis déjà des décennies en attente de déménagement toujours reporté¹⁶³. Les collections, entre autres du legs Caillebotte s'entassaient temporairement au Pavillon de Marsan. L'agrandissement réalisé sous la direction de Paul Léon grâce à la récupération de l'espace du Jeu de Paume n'est par contre pas raconté par Jeanne Laurent.

De même, Paul Léon n'aurait pas agi pour la réquisition des biens artistiques des séquestres de guerre avant leur dispersion, ce qui aurait permis à la France d'acquérir à bas prix des tableaux majeurs appartenant avant-guerre à des marchands d'art allemands installés à Paris. Jeanne Laurent, très remontée contre Paul Léon, n'a de cesse d'exprimer qu'il connaissait forcément la présence de tableaux d'importance tout en admettant au passage qu'aucun journaliste n'en fait l'écho à l'époque. Qu'il ait connu ou non l'importance des tableaux séquestrés, et qu'il ait choisi ou non de la taire est très difficile à prouver aujourd'hui. Mais l'argument de Jeanne Laurent disant qu'il ait choisi l'inaction uniquement pour contenter l'Académie semble tout de même un peu léger.

¹⁶³ Pour l'histoire du musée du Luxembourg et les péripéties de son déménagement, voir Julien Bastoen, *L'Art contre l'État ? : la trajectoire architecturale du Musée du Luxembourg dans la construction de l'illégitimité de l'action artistique publique, 1848-1920*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2015.

Il est tout à fait possible, comme elle n'a de cesse de le moquer, que Paul Léon n'ait que peu de connaissance de l'art contemporain et qu'il ait un manque flagrant d'intérêt pour ces questions, ce qui est certes dommage pour un directeur des Beaux-Arts. Nous savons déjà que les penchants de Paul Léon se tournent plus vers l'Histoire, la géographie et surtout les Monuments historiques.

Pour Marie-Claude Genet-Delacroix, ce désintérêt de Paul Léon pour la création contemporaine provient plutôt d'une vision libérale habituelle de son époque :

L'action artistique en faveur des artistes et de la création artistique relève de l'initiative privée ou du caprice politique, car l'artiste peut vivre des revenus de son talent et de sa création, il n'a aucun besoin de l'État, c'est un producteur libre. Paul Léon partage avec les fonctionnaires et les hommes politiques de sa génération une conception individualiste et libérale de l'État et de la société : leur théorie du Service public est abstraite et juridique. La notion d'action artistique orientée vers la satisfaction d'une demande sociale ne se fera jour que plus tard¹⁶⁴.

Dans sa biographie de Jeanne Laurent, Marion Denizot¹⁶⁵ fait remarquer que les liens entre art et État ne sont étudiés, dans les deux ouvrages cités de Jeanne Laurent, qu'à travers la III^e République. Elle suppose que ce choix chronologique, lui permet une critique très virulente voire violente des politiques artistiques et ainsi de mettre d'autant plus en avant son action personnelle de 1946 à 1952 au sein des Beaux-Arts dont elle a été évincée. Il semble donc nécessaire de relativiser la violence de ses critiques à l'égard de Paul Léon lesquelles cherchent plus à servir son propos personnel général (les manquements de la III^e République par son asservissement supposé à l'Académie des Beaux-Arts) qu'à réellement présenter la politique artistique de l'époque.

¹⁶⁴ Marie-Claude Genet-Delacroix, *Art et État sous la III^e République : le système des Beaux-Arts 1870-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p. 232-233.

¹⁶⁵ Marion Denizot, *Jeanne Laurent : une fondatrice du Service public pour la culture : 1946-1952*, Paris : Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2005

b) Au-delà de la Direction

Les qualités de gestionnaire et de diplomate de Paul Léon ne l'ont pas seulement amené à être directeur des Beaux-Arts, il est aussi accepté par les artistes comme par les politiques. De plus il reçoit de nombreuses marques de reconnaissance de ses compétences.

Election à l'Académie des Beaux-Arts

Paul Léon est élu en 1922 à l'Académie des Beaux-Arts, au 6^e fauteuil des membres libres à la place de l'archéologue Léon Heuzey (1831-1922). Il ne semble pas surpris par cette proposition, mais plutôt par son échéance. Cette nomination est pourtant relativement habituelle, d'après les travaux de Marie-Claude Genet-Delacroix sur les membres du Conseil Supérieur des Beaux-Arts. En effet, elle explique « [le] poste de directeur [des Beaux-Arts], antichambre habituelle de l'Académie¹⁶⁶ », puisque 26,3 % des fonctionnaires membres du Conseil sont membres de l'Institut et même 38 % sont élus avant 48 ans. Paul Léon est alors âgé de 48 ans, directeur des Beaux-Arts depuis 3 ans et jouissant déjà d'une belle longévité puisque membre du Conseil depuis maintenant 17 ans. De plus, la section des membres libres ne compte généralement aucun artiste, mais plutôt des mécènes, des intellectuels ou des officiels reconnus. En effet, les fauteuils sont occupés par Justin de Selves¹⁶⁷, le baron Edmond de Rothschild¹⁶⁸, Henry Lemmonier¹⁶⁹, le duc Auguste d'Arenberg¹⁷⁰, Édouard de Castelnau¹⁷¹, Théophile Homolle¹⁷², Maurice Fenaille¹⁷³ et André Michel¹⁷⁴.

¹⁶⁶ Marie-Claude Genet-Delacroix, « État et patrimoine sous la III^e république, de l'amateur au professionnel dans la gestion du patrimoine national », Daniel J. Grange, Dominique Poulot (dir.), *L'Esprit des lieux, le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 157.

¹⁶⁷ Justin de Selves (1848-1934), Préfet de la Seine, ministre des Affaires étrangères et président du Sénat, apprécié dans le milieu des arts pour avoir fondé la Commission du Vieux Paris en 1897 qu'il préside et d'avoir créé les collections du petit Palais.

¹⁶⁸ Baron Edmond de Rothschild (1845-1934) membre du Conseil des Musées, grand collectionneur et mécène, il offre régulièrement des collections aux musées et archives français.

¹⁶⁹ Henry Lemmonier (1842-1936), historien de l'art, enseignant à l'École des Beaux-Arts puis à Sèvres.

¹⁷⁰ Auguste Louis Albéric d'Arenberg (1837-1924), duc, député et philanthrope.

¹⁷¹ Édouard de Castelnau (1851-1944), général puis député.

¹⁷² Théophile Homolle (1848-1925), agrégé d'Histoire, directeur de l'École française d'Athènes puis des Musées nationaux (dont il est forcé de démissionner suite au vol de la Joconde).

Il raconte lui-même :

Un tel honneur m'apparaissait prématuré. J'avais reçu la visite de quelques académiciens, de l'architecte Laloux, des peintres Flameng et Gervex qui me vinrent pressentir, m'assurant du succès de ma candidature. Le directeur des Beaux-Arts ne pouvait subir un échec. Widor, le secrétaire perpétuel, en ressentit quelque inquiétude et interrogea ses confrères. Vingt-deux voix m'étaient promises au premier tour : la majorité nécessaire. Sans doute faudrait-il en rabattre, mais sûr de fidèles appuis, je me lançai dans l'aventure. Je fis les visites réglementaires et j'en tirai quelques leçons de philosophie pratique.¹⁷⁵

Ces « leçons » vont du conseil de l'architecte Henri-Paul Nénot¹⁷⁶ de laisser parler et vanter ses interlocuteurs, de l'opportuniste par Justin de Selves, ou d'humilité par Charles Watner¹⁷⁷ et Pascal Dagnan-Bouveret¹⁷⁸ qui le préviennent qu'ils ne l'élisent que parce qu'il est directeur des Beaux-Arts et qu'ils espèrent qu'il sera mécène de l'Institut.

Le principe des visites choque Jeanne Laurent, malgré son caractère traditionnel. Par contre, sur le mécénat d'État, Paul Léon se défend puisqu'il continue par

il y avait d'ailleurs en cela plus de légendes que de réalité. Jamais je ne reçus de mes confrères la moindre sollicitation. Mon élection ne changea rien à mon administration.¹⁷⁹

Pour Jeanne Laurent, il s'agit d'un aveu, tout d'abord de sa politique académique même avant son élection, par ailleurs qu'il favorisait déjà dans les commandes publiques les membres de l'Institut sans qu'ils aient besoin de quémander. La vérification de ce dernier point demanderait l'examen des commandes publiques et d'un travail spécifique sur les collections de l'État qui ne font pas partie du cadre de cette thèse.

¹⁷³ Maurice Fenaille (1855-1937), industriel, mécène.

¹⁷⁴ André Michel (1853-1925), historien de l'art.

¹⁷⁵ Paul Léon, *Du Palais-Royal au palais Bourbon, souvenirs*, Paris, Albin-Michel, 1947, p. 239

¹⁷⁶ Henri-Paul Nénot (1853-1934) inspecteur général des Bâtiments civils que Paul Léon connaît bien depuis qu'il dirige le Service d'Architecture et dont il dresse le portrait dans Paul Léon, *Du Palais-Royal au ...*, *op. cit.*, p.135.

¹⁷⁷ Charles Waltner (1846-1925) graveur, Grand Prix de Rome en 1868.

¹⁷⁸ Pascal Dagnan-Bouveret (1852-1929), peintre.

¹⁷⁹ Paul Léon, *Du Palais-Royal au ...*, *op. cit.*, p. 241

À son décès, d'après le discours annuel du président de l'Académie¹⁸⁰, Paul Léon est devenu le doyen d'élection, « un de ses membres les plus éminents et les plus aimés ». Élu plus pour sa position de directeur que pour sa reconnaissance dans le milieu artistique, il semble que ce point de vue a bien changé par la suite.

L'exposition des Arts décoratifs de 1925

Dans la tradition des Expositions universelles à Paris du XIX^e siècle, une exposition est envisagée pour 1915, projet abandonné à cause de la guerre.

En plus de son rôle de directeur des Beaux-Arts, Paul Léon est désigné Commissaire général adjoint de l'Exposition des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925. Le commissaire général est le sénateur Fernand David, quasi aveugle. Dans ses souvenirs, Paul Léon parle beaucoup du succès de cette exposition, du rapprochement enfin fait entre Industrie et Art, de la fin de la soumission de certains arts, nommés mineurs, aux Beaux-Arts¹⁸¹.

Dans cette longue diatribe, il ne fait pas référence à l'interdiction faite à Le Corbusier de participer officiellement à l'exposition¹⁸². Ce dernier élèvera le pavillon de l'Esprit nouveau en marge du site. La palissade, construite par le Commissariat général pour le cacher et que Le Corbusier aurait dû payer, disparaît fortuitement pour la visite du pavillon par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Anatole de Monzie, seul politicien ouvertement opposé à Paul Léon.

Pour Jeanne Laurent, il s'agit d'une nouvelle preuve de la méconnaissance de Paul Léon quant aux mouvements artistiques contemporains. Cette exposition voit pourtant le triomphe de Robert Mallet-Stevens (1885-1945), cousin par alliance de Paul Léon et grâce à qui il aurait reçu certaines commandes. Ces commandes

¹⁸⁰ Comte Doria, *Discours, séance publique annuelle du 7 novembre 1962, Académie des Beaux-Arts*, Paris, Firmin-Didot, 1962.

¹⁸¹ Paul Léon, *Du Palais-Royal au ...*, *op. cit.*, p. 256-261

¹⁸² Jeanne Laurent, *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, Saint-Étienne, CIEREC, 1982, p. 127-128

peuvent aussi provenir de l'amitié de Mallet-Stevens avec Charles Plumet¹⁸³, architecte de l'exposition dont Mallet-Stevens dessine la tombe quelques années plus tard.

Le rôle exact de Paul Léon en tant que Commissaire général adjoint, à part ce titre, n'est pas bien clair.

L'exposition est organisée par le ministère du Commerce. Paul Léon, nommé par le Gouvernement pour cette tâche, cumule donc les fonctions à ce ministère en plus de son poste de directeur des Beaux-Arts. Il semble que ce cumul lui soit reproché au plus haut niveau (il reste bien vague sur la provenance du reproche), mais sa proposition de démission lui est refusée par le président Poincaré, prouvant qu'il est un rouage nécessaire de ces deux organisations¹⁸⁴.

C'est d'ailleurs lui qui présente le rapport général¹⁸⁵, au nom de Fernand David, en collaboration avec Louis Nicolle, directeur de la section administrative et l'artiste Henri-Marcel Magne, directeur de la section artistique et technique.

De nombreuses décorations

Paul Léon, rapidement reconnu pour ses qualités de gestionnaire au sous-secrétariat aux Beaux-Arts, avant, puis surtout pendant la guerre, voit son aura grandir au sein de tous les milieux reliés à l'art pendant les 14 ans où il sera directeur des Beaux-Arts. Son élection à l'Académie des Beaux-Arts et la réussite de l'Exposition de 1925 confirment son emprise sur Les Arts.

Il est récompensé pour ses activités par de nombreuses décorations, tant en France qu'à l'Étranger.

¹⁸³ Charles Plumet (1861-1928), architecte, il fait partie avec Antony Selmersheim (fils de Paul Selmersheim, architecte diocésain, inspecteur général des Monuments historiques jusqu'à son décès en 1916, qui connaît donc Paul Léon) de *L'Art dans tout*, mouvement de la fin du XIX^e siècle, partie prenante de l'art nouveau.

¹⁸⁴ Paul Léon, *Du Palais-Royal au ...*, *op. cit.*, p. 246

¹⁸⁵ Paul Léon, Louis Nicolle, Henri-Marcel Magne, *Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes. Paris 1925. Rapport général présenté, au nom de M. Fernand David, sénateur, commissaire général de l'Exposition*, Paris, Impr. Nationale, Libr. Larousse, 1927-1930, 9 volumes.

Bien qu'ayant obtenu le premier grade de la Légion d'honneur dès 1907 en tant que chef de cabinet du sous-secrétariat aux Beaux-Arts, il attend 1919 et la fin de la guerre pour obtenir la rosette d'officier. Il grimpe alors rapidement les échelons de la Légion, par avancement normal (d'après ses dires) tout d'abord, avec le grade de Commandeur en 1924 (FIG 11) puis au fur à mesure de ses réussites fameuses avec celui de Grand-Officier en 1926 suite à l'Exposition de 1925 et Grand-Croix en 1938 suite à celle de 1937¹⁸⁶.

Parallèlement, il reçoit plusieurs décorations étrangères, parfois sans avoir a priori voyagé dans le pays en question. Pourtant, tout en parlant sans ambages de ses promotions au sein de la Légion d'honneur, il n'évoque nullement ces autres décorations dans aucun de ses écrits. Il a gardé chez lui toutes les lettres de nominations et diplômes, qui apparaissent dans ses cartons personnels déposés en 2014 aux Archives nationales¹⁸⁷.

¹⁸⁶ Dossier 19800035/361/48526 de la base Léonore des Archives nationales.

¹⁸⁷ Dossiers aux Archives nationales 20140260/70 à 20 140 260/101, liste en tableau

Pays	Ordre	Grade	année
Portugal	Ordre du Christ	commandeur	1906
Belgique	Ordre de Léopold	Officier	1906
Belgique	Ordre de la Couronne	Commandeur	1911
Belgique	Ordre de Léopold	Grand Officier	1926
Norvège	Ordre de Saint Olaf	Commandeur	1907
Suède	Ordre de Vasa	Commandeur	1909
Italie	Ordre des Saint Maurice et Lazare	Officier	1913
Pologne	Ordre de la Reconnaissance de la Pologne	Chevalier	1922
Pologne	Ordre de la Reconnaissance de la Pologne	Chevalier II	1926
Espagne	Ordre d'Isabelle la Catholique	Commandeur	1924
Espagne	Ordre d'Isabelle la Catholique	Grand Croix	1926
Espagne	Ordre du mérite civil	Grand Croix	1929
Tchécoslovaquie	Ordre du Lion Blanc	Commandeur	1925
Tchécoslovaquie	Ordre du Lion Blanc	Grand Croix	1926
Monaco	Ordre de Saint Charles	diplôme	1926
Roumanie	Ordre de l'Etoile	diplôme	1928
Bulgarie	Ordre du mérite civil		1937
Haïti	"Honneur et mérite"	Grand Croix	1938
Estonie	Ordre de l'Etoile Blanche		1938
Luxembourg	Ordre Grand Ducal de la Couronne de Chêne		1939
France	Ordre des Arts et des Lettres	Commandeur	1957

Bien qu'une certaine partie de ces décorations datent de sa présence au cabinet du sous-secrétaire aux Beaux-Arts ou lorsqu'il est chef du bureau de l'Architecture, il y a une claire accélération du rythme des nominations lors de la préparation et suite au succès de l'exposition de 1925, suivi d'une seconde vague, plus légère pour l'exposition de 1937.

Il est intéressant de noter que plusieurs décorations proviennent d'ordres anciennement religieux, comme l'ordre du Christ portugais ou l'ordre des Saints Maurice et Lazare italien qui récompensent normalement des personnes croyantes, mais qui sont attribués à Paul Léon, juif, simple chef de Service. Ces nominations tendent à montrer qu'il s'agit, pour une partie d'entre elles, de décorations uniquement diplomatiques, voire habituelles et sans réelle signification.

Par ailleurs, l'absence de décoration allemande et anglaise est remarquable. Facilement compréhensible pour le côté allemand surtout après la Première Guerre mondiale, l'absence anglaise, sans être choquante, reste inexplicquée.

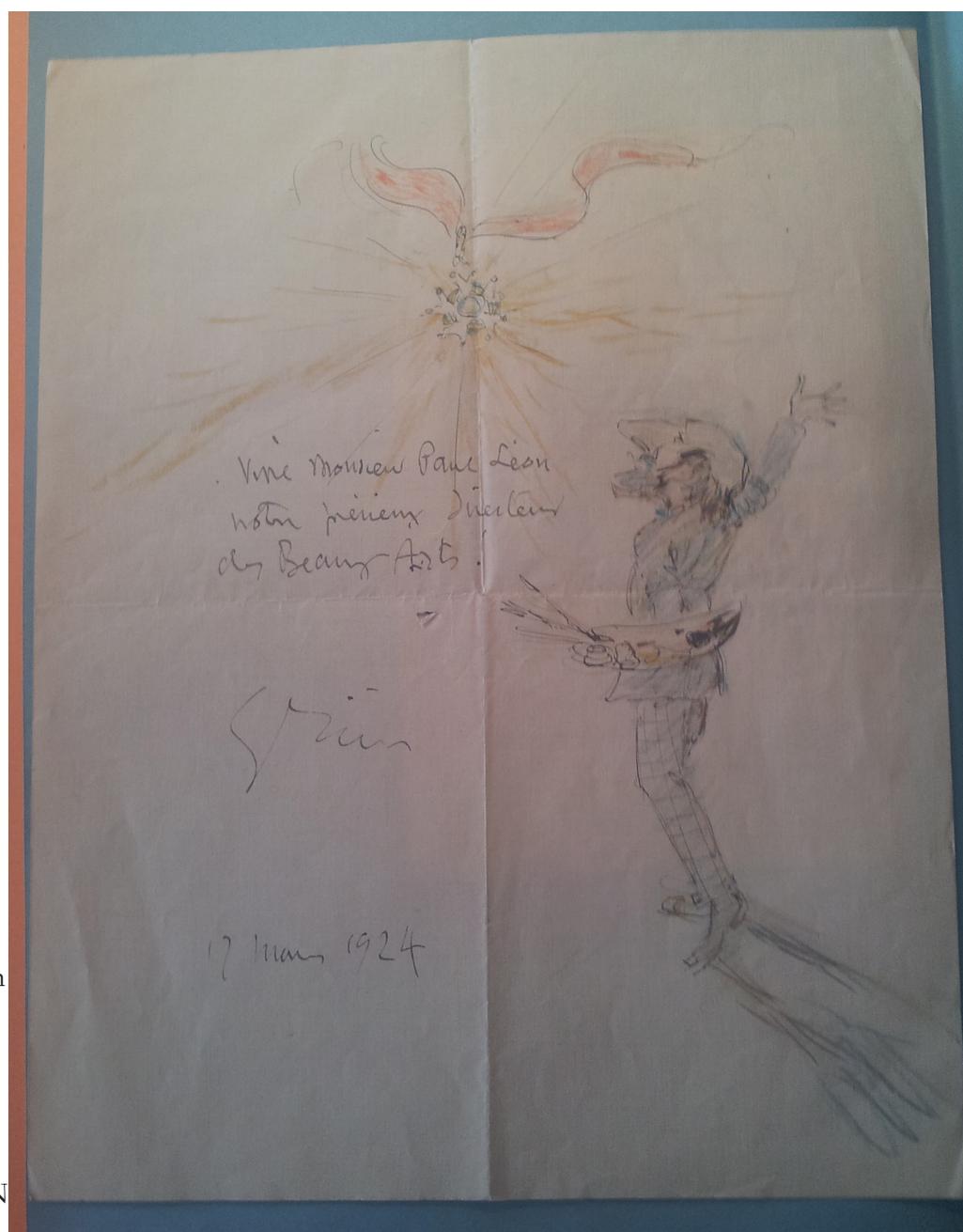


Fig 11 : Dessin pour la remise du grade de Commandeur de la légion d'honneur en mars 1924; AN 20140260/12

c) Au Service des monuments historiques

Le Service

Les Beaux-Arts sont divisés en 1907 ce qui permet à Paul Léon de prendre la direction de la division d'Architecture, mais en 1919, suite à sa nomination au titre de directeur, les divisions disparaissent et ne réapparaîtront qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Paul Léon œuvre pendant ces années en tant que directeur des Beaux-Arts à la reconstruction des régions dévastées.

À cette protection provisoire succéda la reconstruction. Pendant dix ans, elle a été ma tâche, ma préoccupation essentielle. Je n'ai cessé de parcourir toutes les régions atteintes, d'étudier sur place les problèmes, les solutions variables suivant chaque cas.¹⁸⁸

Bien que n'étant pas architecte, il a un rôle important à jouer dans la reconstruction. Paul Léon participe en effet à la recherche de solutions administratives, légales, financières pour subvenir aux besoins de la reconstruction, en plus d'autoriser les travaux en tant que président de la Commission des monuments historiques. Par ailleurs, il est présent aux visites officielles, rencontre des mécènes potentiels (entre autres un dîner offert dans la Galerie des Glaces de Versailles pour de riches étrangers ce qui a permis d'obtenir le don Rockefeller¹⁸⁹), et réalise la propagande des actions réalisées par son Service en faveur du patrimoine (même si le mot patrimoine n'existe pas encore dans ce contexte).

¹⁸⁸ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 235.

¹⁸⁹ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *op. cit.*, p. 235.

La Commission

Comme nous l'avons vu auparavant, Paul Léon est principalement intéressé par la sauvegarde de la France monumentale depuis son arrivée aux Beaux-Arts en 1905. Il est membre de droit de la Commission des monuments historiques à partir de 1907 lorsqu'il devient chef du Service d'Architecture, mais n'y est présent régulièrement qu'à partir de 1909, il représente la tutelle lorsque le sous-secrétaire n'est pas présent, étant ainsi président de séance à partir de 1915 jusqu'en 1932, puis de temps à autres en tant que doyen.

Dans l'analyse statistique des séances de la Commission des monuments historiques, outre sa grande présence que nous avons déjà soulignée, l'implication de Paul Léon dans la reconstruction se retrouve par un nombre de séances significativement plus élevé aux périodes (FIG 12) où il est à la tête du Service des monuments historiques.

En effet, les séances ont lieu à un rythme très régulier, mis à part durant la Seconde Guerre mondiale, où seules 7 séances se tiendront de juin 1939 à avril 1945. À titre de comparaison, il y a 32 séances entre août 1914 et décembre 1918. Effectivement, le transfert du gouvernement à Vichy et la présence de membres juifs au sein de la Commission des monuments historiques (Paul Léon, Emmanuel Pontremoli...) donne lieu à une transformation complète de la composition de la commission, justifiant que la première séance après la défaite de la France n'ait lieu que le 27 novembre 1942.

Sur la période étudiée, de 1905 à 1962, la Commission des monuments historiques se réunit un peu moins de 8 fois par an en moyenne, de façon très inégale en fonction des années même si on peut discerner des périodes¹⁹⁰. En effet de 1905 à 1909 elle se réunit en moyenne 9 fois par an, puis un pic se produit entre 1910 et 1914 avec près de 20 séances annuelles suite aux nombreux classements consécutifs à la loi de 1905 et à la préparation de la loi de 1913.

¹⁹⁰ Voir en annexe tableau sur le nombre de séances de la CMH.

Pendant la guerre, 8 séances ont lieu chaque année. De 1919 à 1932, lorsque la reconstruction bat son plein, la Commission se réunit en moyenne 15 fois par an. Par la suite (à part les années d'occupation pendant lesquelles seules 9 séances auront lieu en tout entre 1940 et 1944), de 1933 à 1962, 6 réunions annuelles auront lieu.

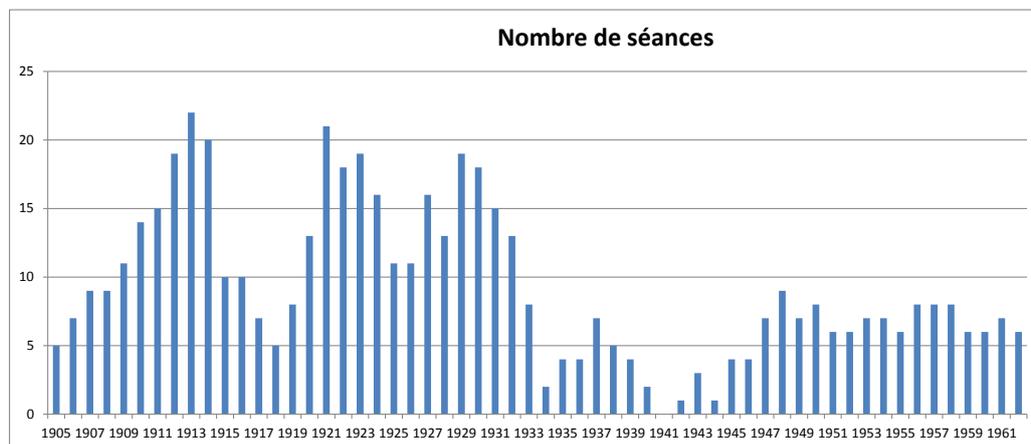
Exceptionnellement, entre 1920 et 1932, en pleine reconstruction, du fait de l'ordre du jour très chargé de la commission, la majorité des séances, tenues traditionnellement le vendredi, sont terminées le lendemain samedi. Ces séances du samedi ne réuniront qu'un nombre plus restreint de membres, rarement plus de la moitié de la veille. Dans ces cas, il est relativement rare que Paul Léon participe à ces séances (potentiellement à cause de sa religion, même s'il lui arrive régulièrement d'être présent), laissant la présidence à Paul Boeswillwald, Paul-Frantz Marcou ou Emmanuel Pontremoli. Même sans compter la seconde séance d'affilée, nous arrivons tout de même à plus de 9 séances annuelles sur la période où Paul Léon est directeur des Beaux-Arts.

L'augmentation significative du nombre et de la durée des séances, hors état de guerre, lorsque Paul Léon est directeur de l'architecture ou des Beaux-Arts par rapport aux périodes précédentes et postérieures, tend à montrer que c'est sur sa demande que la Commission se réunit à un tel rythme, nous indiquant son intérêt pour le Service, et l'importance qu'il donne à ces discussions et prises de décisions collégiales.

La doctrine

Par ailleurs, Paul Léon devient le visage public du Service des monuments historiques à travers un certain nombre de discours et d'actions. Il commence alors réellement à édicter la doctrine des Monuments historiques. Avec l'assise théorique que lui donne la reconnaissance de l'historiographie du Service, qu'il publie en 1917, son aide précieuse pendant la guerre et la reconstruction, et sa grande habileté oratoire comme ses facilités à l'écrit, le rendent crédible comme représentant officiel de la doctrine du Service.

Fig 12:
Nombre de
séances de la
Commission
des monu-
ments histo-
riques entre
1905 et 1962



Jusqu'alors, Paul Léon reste plutôt dans un rôle d'explicitation, mais dans les années 20, il va commencer à réellement historiciser, théoriser et défendre les actions du Service des monuments historiques.

Ainsi, en 1922 par un discours aux académies¹⁹¹ il va justifier les pratiques de la reconstruction des Monuments historiques d'après-guerre. Puis à Athènes en 1931 à la Conférence internationale sur la Conservation des Monuments d'Arts et d'Histoire¹⁹², il va diriger la délégation française, présider l'une des séances et présenter les doctrines françaises aux spécialistes internationaux. Même lorsqu'il ne dirige plus la Direction des beaux-arts, il continue ses actions de propagande du Service des monuments historiques :

- A travers le discours doctrinal pour le centenaire du Service organisé par le Congrès archéologique de France en 1934,
- En fondant la revue *Monuments historiques* en 1936 qu'il dirige de 1955 jusqu'à sa mort,
- En intégrant une exposition des pratiques du Service dans le cadre de l'Exposition des Arts industriels de 1937.

La transformation de la dialectique du discours de Paul Léon sera étudiée plus finement dans la seconde partie de la thèse.

Par son rôle d'historiographe et de doctrinaire, Paul Léon formule officiellement une doctrine française. Avant lui, Prosper Mérimée, Jean-Baptiste Lassus et Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc ont déjà prescrit des éléments fondant une doctrine française de la restauration.

Autant la pratique de la restauration des monuments est un travail d'architecte, autant la formalisation de la doctrine est plus ouverte à l'expertise d'autres formations. En Italie, la formulation et l'application de la doctrine est la prérogative des architectes, de Stern et Valadier au début du XIX^e siècle, Camillo Boito à la fin du XIX^e, Gustavo Giovannoni à la Conférence d'Athènes ou encore

¹⁹¹ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.

¹⁹² *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933.

Giovanni Carbonara et Paolo Marconi aujourd'hui. Dans la plupart des autres pays, ce sont généralement des historiens, écrivains, critiques d'art, parfois liés à la tutelle (William Morris, John Ruskin, Aloïs Riegl, Raymond Lemaire ...).

Bien qu'aujourd'hui la figure tutélaire et doctrinale française reste dans l'imaginaire collectif l'architecte Viollet-le-Duc, il n'est pas étonnant ni exceptionnel que Paul Léon, à la tête de la tutelle, écrivain d'art et d'histoire reconnu, écrive la doctrine de son époque.

La Conférence d'Athènes

En 1926, la Société des Nations crée l'Office international des musées sous l'égide de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle pour susciter la coopération internationale entre les musées, traiter des questions d'architecture, de peinture, de sculpture, mais aussi des problématiques de conservation, de restauration et la transmission de ces connaissances. L'agrégation des savoirs et leur diffusion passent par la publication de la revue *Museion* ainsi que par l'organisation de conférences internationales. Les bureaux de *Museion* sont sis dans les locaux de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle au Palais-Royal à Paris, au siège de la Direction des beaux-arts français.

L'une des missions de l'Office international des musées est la recherche des meilleures méthodes pour la conservation du patrimoine artistique des siècles passés. Après une réunion sur ces questions pour la sculpture et la peinture à Rome en 1930, l'Office convoque une nouvelle conférence consacrée aux monuments d'architecture à Athènes du 21 au 30 octobre 1931, sur la conservation artistique et historique des monuments.

Il s'agit de la première réunion de tous les spécialistes de la protection des monuments venant de toute l'Europe : architectes, historiens d'art, archéologues, conservateurs de musée. Seul un archéologue américain représente le reste du monde, avec aussi de nombreux Européens qui représentent les pratiques dans les

colonies. La conservation des Monuments historiques est ainsi étudiée au sens large, chacun donnant les points de vue, doctrines et législations en vogue dans chacun des pays.

Il ne s'agit pas alors d'écrire une charte, mais d'échanger sur les pratiques, législations et doctrines des différents pays afin d'en tirer des principes généraux de bonne conduite. À la fin de la conférence sont rédigées et votées des conclusions sur les points d'entente entre les participants à partir des communications et des visites réalisées. N'ayant pas vocation à devenir une charte, mais plutôt à servir de base à d'éventuelles recommandations très générales de la Société des Nations, il n'est pas fait d'effort, comme à Venise plus tard par exemple, pour définir précisément les termes et les modalités de protection des monuments.

Il n'existe donc pas une charte d'Athènes de 1931 comme la charte de Venise de 1964. Néanmoins, les conclusions proposent, sur tous les sujets évoqués lors de la conférence, des principes à adopter par tous les pays volontaires. L'Italie entérine les conclusions en instaurant l'année suivante la Charte italienne de la Restauration, qui fera référence jusqu'à la Charte de Venise.

Les conclusions de la Conférence sont adressées à la Commission internationale de Coopération intellectuelle, qui en formule des résolutions pour l'Assemblée de la Société des Nations, laquelle les vote en tant que recommandations. Les recommandations proposées par la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle à la Société des Nations ne porteront que sur le dernier chapitre des conclusions « la conservation des monuments et la collaboration internationale » promouvant l'entraide internationale et l'éducation populaire. La partie sur la création d'une documentation internationale est considérée comme étant la mission de l'Office international des musées.

Toutes les autres conclusions, plus techniques et plus pratiques, ne sont pas considérées comme méritant d'être validées par la Société des Nations. La plupart

des conclusions ne sont pas de l'ordre de la recommandation, mais plutôt de la remarque synthétique sur les exposés entendus.

La conférence réunit 125 personnes de 19 nationalités, elle donne lieu à 56 communications¹⁹³, publiées en 1933¹⁹⁴, une visite du chantier du Parthénon et un voyage d'étude à travers la Grèce. La majorité des exemples pratiques sont des ruines antiques ou de la Première Guerre mondiale, plus rarement d'autres monuments.

Il est à remarquer l'importance des délégations françaises et italiennes à cette conférence (respectivement 27 et 29 participants). Ayant lieu à Athènes, de nombreux Grecs sont présents (22), ainsi que les archéologues, chercheurs et consulaires étrangers résidants en Grèce. Dans une moindre mesure, on note la présence des Espagnols (9) ainsi que des Belges (7), ces derniers faisant proportionnellement de nombreuses communications (6).

La maigre participation de l'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre est inexplicable, tant en nombre de participants (respectivement 4, 3 et 4) qu'en nombre de communications (1, 2 et 2). On peut peut-être chercher des causes dans la moindre présence de monuments antiques sur leur sol et dans leurs colonies, mais aussi dans les conséquences de la guerre : moindres destructions que pour la France et la Belgique et abaissement de la voix de l'Allemagne et de l'Autriche dans les instances internationales suite à la Première Guerre mondiale.

En effet, toutes les présentations allemandes et autrichiennes auront trait aux procédés chimiques et scientifiques de la conservation de la pierre, et les communications anglaises se concentreront sur la législation et la doctrine officielle générale.

De plus, la restauration stylistique, soutenue par l'Allemagne pendant la Première Guerre mondiale, est proscrite officiellement par les doctrines françaises, anglaises

¹⁹³ Voir en Annexe le tableau de la liste des participants et des communications.

¹⁹⁴ *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933.

Réédité partiellement par Françoise Choay, *La Conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments (1931)*, Paris, éd. de l'Imprimeur, 2002.

et italiennes, ce qui se retrouve dans les communications lors de la conférence d'Athènes, et surtout dans ses conclusions. Il est possible que les Allemands ne soient pas invités à s'exprimer sur le sujet.

L'empreinte de la guerre est encore dans tous les esprits à Athènes. Tout d'abord, l'Office de coopération internationale est le fruit de la Société des Nations, création du Traité de Versailles. Mais au-delà, de nombreux exemples cités sont des reconstructions d'après-guerre, surtout chez les Français dont les travaux ne sont toujours pas terminés, 13 ans après l'armistice et dont les techniques ont évolué devant l'ampleur des destructions.

L'équipe française est la deuxième en importance, comptant 27 participants qui feront 12 communications. Elle est menée par Paul Léon, qui préside la première séance de la conférence et présente les doctrines françaises de restauration. Le Service des monuments historiques est très représenté puisque 14 participants sont membres de la Commission des monuments historiques ou architectes du Service ou des antiquités, faisant 10 communications.

Les 2 autres présentations sont faites par un chimiste sur la prévention de la désagrégation de la pierre et par Henry Nocq¹⁹⁵ sur le rôle de l'éducation dans la conservation des monuments.

Les 12 autres Français présents sont membres de l'Office International des Musées ou de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle, membres de l'école française d'Athènes, conservateurs de musée, écrivains d'art, et un maître de conférences en littérature grecque.

Les conclusions de la Conférence d'Athènes ne sont pas reprises en France, ne correspondant pas vraiment aux pratiques françaises, notamment sur la visibilité des matériaux neufs. Il en est de même 33 ans plus tard pour la Charte de Venise.

¹⁹⁵ Henry Nocq (1868-1944), sculpteur et graveur

Paul Léon évoque dans son autobiographie¹⁹⁶ la conférence plus comme un voyage d'agrément que comme une réunion d'experts.

Cette conférence, importante pour la construction d'une réflexion commune européenne sur la protection des Monuments historiques, ne semble donc pas avoir un impact sur les doctrines ou pratiques françaises. Pour autant, elle nous transmet un texte essentiel de doctrine française par la voix de Paul Léon, que nous étudierons dans la partie suivante.

¹⁹⁶ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 267-270

5) Enseignement et écriture sur les Monuments

a) Le départ des Beaux-Arts¹⁹⁷

Dès 1928, en parallèle de la Direction générale des Beaux-Arts, dirigée par Paul Léon est rétabli le Sous-Secrétariat d'État aux Beaux-Arts, fonction plus politique, mais souvent surtout honorifique.

En 1932, Anatole de Monzie, seul politique ouvertement hostile à Paul Léon, redevient son ministre de tutelle, sous le titre pour la première fois, de ministre de l'Éducation nationale. Il nomme Jean Mistler sous-secrétaire, jeune, brillant et volontaire comme le décrit Paul Léon. Ce dernier se sent alors en fin de carrière, ce que d'ailleurs lui notifie rapidement Anatole de Monzie, avec qui il a déjà eu des démêlés en 1925 pendant les quelques mois de ministère commun. Il refuse une ambassade et la présidence de la Commission du Danube, puis sur les conseils d'académiciens et de Joseph Bédier, son ancien maître à l'ENS et administrateur du Collège de France, il demande la création d'une chaire au Collège de France à la ville de Paris en faisant intervenir son ami Edouard Renard, préfet de la Seine.

Cette nomination politique, voulue par le ministre de l'Instruction publique, financée par le Préfet de Paris ne reçoit qu'un accueil mitigé des professeurs du Collège qui doivent élire le nouvel enseignant. Comme pour l'Académie des Beaux-Arts, Paul Léon rend visite aux professeurs. Plusieurs lui font comprendre qu'ils n'acceptent pas l'ingérence du politique dans cette création de chaire, même s'ils en trouvent le sujet et le professeur fort bons. Il doit son élection au soutien des scientifiques ayant apprécié son travail de directeur des Bâtiments civils pour la construction des laboratoires.

Il quitte son poste de directeur général des Beaux-Arts le 31 décembre 1932 après avoir été nommé professeur d'Histoire de l'Art monumental au Collège de France le 21 décembre 1932. Il reste néanmoins directeur honoraire des Beaux-Arts.

Il est élu membre de la Commission des monuments historiques lors de la première séance de 1933, le 27 janvier. Il est accueilli par son successeur à la

¹⁹⁷ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 273-280

direction des Beaux-arts Emile Bollaert¹⁹⁸ lors de la séance suivante le 17 mars par un chaleureux :

Le président souhaite la bienvenue au nouveau membre M. Paul Léon, directeur général honoraire des Beaux-Arts, qui veut bien mettre au Service des monuments historiques l'autorité de son expérience et de sa compétence.

C'est pour ces qualités qu'il est appelé en 1934 pour le Congrès archéologique de France du centenaire de la création du Service des monuments historiques à faire le discours d'histoire des doctrines du Service, proche thématiquement de celui d'Athènes, mais différent dans le contenu comme nous le verrons dans la partie suivante.

Exposition de 1937

Malgré son éviction du poste de directeur général des Beaux-Arts, Paul Léon garde une certaine aura dans le monde artistique. En effet, suite à son expérience de l'exposition des Arts décoratifs de 1925 et sur plébiscite des artistes, Paul Léon est nommé Délégué général à l'Exposition des Arts et des Techniques dans la vie Moderne de 1937 sous la direction du Commissaire général Edmond Labbé¹⁹⁹. Pas forcément très volontaire au départ, et déjà bien occupé par son enseignement au Collège de France, il assume tout de même cette seconde fonction. La préparation est rendue difficile par le lourd contexte international et par les grèves suite à l'arrivée au pouvoir du Front populaire, mais le résultat est un succès, comme pour celle de 1925.

De même que pour l'exposition de 1925, il est difficile de comprendre exactement son rôle et ses pouvoirs dans le cadre de la préparation. Il n'empêche que, comme en 1925, il progresse d'un palier dans l'ordre de la Légion d'honneur, arrivant ainsi au niveau le plus haut, celui de Grand-Croix.

¹⁹⁸ Emile Bollaert (1890-1978), homme politique de carrière préfectorale, directeur des Beaux-Arts de 1933 à février 1934. Refusant de prêter serment à Pétain en 1940, il entrera dans la Résistance et passera plusieurs années en camp de concentration. Il sera nommé à la Commission des monuments historiques lors de sa refonte en 1945.

¹⁹⁹ Paul Léon, *Du Palais-Royal...*, *op. cit.*, p. 280-296.

Paul Léon réussit à associer son cher Service des monuments historiques à l'exposition pourtant dévolue aux arts et techniques dans la vie moderne, au sein d'une classe créée spécialement et nommée 25 bis «Utilisation des techniques modernes dans la conservation et l'entretien des monuments anciens»²⁰⁰. La revue du Service, *Les Monuments historiques de la France*, se fait l'écho de cette exposition, dans l'une des galeries du Trocadéro tout juste reconstruit, à travers un numéro spécial, décrivant pièce par pièce les panneaux et maquettes présentés, que nous étudierons dans la partie sur les doctrines.

Collège de France

La chaire de Paul Léon, créée par la Mairie de Paris, doit normalement enseigner sur cette ville. Mais les cours intitulés «Histoire de l'Art monumental» portent plus généralement sur Paris, Reims et Versailles.

La première année, écourtée par son arrivée en janvier est surtout l'occasion de sa leçon inaugurale²⁰¹ en forme de présentation du Service des monuments historiques et de ses doctrines. Après 4 leçons, c'est à partir de l'année 1933-1934 qu'il enseigne, généralement deux fois par semaine, sur deux sujets différents : histoire de la conservation et histoire urbaine²⁰².

²⁰⁰ Jean Verrier, « Les Monuments historiques à l'exposition internationale de 1937 », *les Monuments historiques de la France*, 1937, 2^e année, fascicule 2, p. 33-35.

²⁰¹ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France*, leçon d'ouverture du 5 mai 1933, Paris, Fasquelle Editeurs, 1933.

²⁰² Les annuaires des cours se trouvent aux archives du Collège de France, les intitulés sont présentés en annexe, les textes dactylographiés de la majorité des cours sont en partie aux archives nationales 20140260/32-20140260/34, en partie à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine 80/47.

Pendant la Seconde Guerre mondiale

Paul Léon, en tant que juif, n'est pas inquiété au début de la guerre. Il participe même aux œuvres de solidarité des Beaux-Arts *Lectures, arts, loisirs et sports aux armées* de soutien moral aux soldats²⁰³.

Apprenant que la sécurité de Paris n'est pas assurée, il part début juin à Amboise, puis chez une amie à Bordeaux. Mais son souci principal est d'avoir des nouvelles de son fils, mobilisé, seule famille qui lui reste suite au décès de sa femme et fille. C'est pourquoi lorsque le gouvernement de Vichy se forme en zone libre, il s'installe en Auvergne, à Royat, espérant l'appui des Services officiels qu'il connaît bien. Il apprend par la Croix-Rouge que son fils est prisonnier, il lui envoie des colis très régulièrement tout au long de sa captivité.

Atteint par les lois raciales en octobre 1940, lui qui a raté la rentrée de septembre au Collège de France est de toute façon relevé de ses fonctions, terminant ainsi sa vie publique officielle en première ligne.

Paul Léon est semble-t-il recherché activement par les Allemands, qui font mettre des scellés à sa bibliothèque dès le mois de mai 1941²⁰⁴. La bibliothèque est finalement pillée. Paul Léon obtient à la fin de la guerre la restitution d'une partie de ses livres (201) et l'attribution compensatoire d'autres (environ 200)²⁰⁵. Certains

²⁰³ Carton 80/047/01 à la Médiathèque, dans ses archives on trouve ainsi entre autres des lettres d'enfants pour le Noël des soldats.

²⁰⁴ « Je reçois l'information que les autorités allemandes ont fait mettre les scellés sur la bibliothèque de M. Paul Léon, ancien professeur au Collège de France, atteint par la loi sur les Juifs.

J'ignore tout des raisons qui ont pu motiver cette mesure ; et je me garderai bien, en conséquence, d'avoir un avis sur le fond de la question.

Toutefois je voudrais vous signaler que la bibliothèque de M. Paul Léon est une bibliothèque d'art, qui a été composée et ordonnée en vue des travaux historiques poursuivis par M. Paul Léon sur les monuments de la France en particulier. Il serait heureux que le sort n'en fût pas décidé trop rapidement et sans un examen attentif de la situation... » lettre de l'administrateur du Collège de France au Commissaire général de Paris, le 14 mai 1941, archives Paul Léon, Collège de France, 16 CDF art 245.

²⁰⁵ Paul Léon, comme son cousin Xavier, est présent dans la base de données des personnes privées spoliées ayant demandé réparation relevée par Dominique Poulain dans le cadre de sa recherche publiée dans Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées. Les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Gallimard, NRF Essais, octobre 2008. Les bases de données sur les bibliothèques spoliées sont visibles en ligne sur le site du mémorial de la Shoah : http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques_spoliees/

plans de Reims dessinés pour lui par Kalas sont aujourd'hui présents, de manière inexplicable, dans les collections du musée d'Orsay²⁰⁶.

Pour autant, Paul Léon continue à vivre et écrire tranquillement à Royat chez une parente qu'il ne nomme pas, auprès de son ami André Chaumeix²⁰⁷ et sa compagne Marie de Hérédia²⁰⁸ eux aussi reclus dans la région.

Plusieurs tentatives d'arrestation sont évitées grâce au concours du fameux réseau de Paul Léon dans les hautes sphères de l'administration. Louis Hautecœur raconte effectivement dans sa notice funéraire :

Durant ces tristes années, chaque fois qu'une menace semblait suspendue sur lui, le garde des Sceaux, notre ami Barthélemy²⁰⁹, me chargeait de le prévenir : Paul Léon, comme il disait, s'évaporait et ne revenait que le péril passé.²¹⁰

Fort de ces soutiens, Paul Léon ne cesse donc pas d'écrire à Paris et à Vichy, à subvenir aux besoins de son fils, depuis une adresse connue de tous.

Par décret du 16 octobre 1944, Paul Léon est réintégré dans le corps des professeurs du Collège de France et mis à la retraite en date du 2 octobre 1944, atteint par la limite d'âge²¹¹. Il accuse réception de cette décision depuis Royat.

²⁰⁶ Selon un entretien avec Jean-Jacques Vallette de la SAVR, leur mode d'acquisition est inconnu, ils sont jusqu'en 1984 dans le Fonds national d'art contemporain et aujourd'hui au musée d'Orsay.

²⁰⁷ André Chaumeix (1874-1955), normalien de la promotion suivante de Paul Léon, écrivain, journaliste, rédacteur en chef de *la Revue de Paris* et de *la Revue des Deux Mondes* auxquels Paul Léon collabore régulièrement, membre de l'Académie française.

²⁰⁸ Marie de Hérédia (1875-1963), Marie de Régnier de son nom d'épouse et Gérard d'Houville de son nom de plume, poétesse.

²⁰⁹ Joseph Barthélemy (1874-1945), juriste, homme politique, garde des sceaux de 1941 à 1943. Soutient fervent de Pétain, il signe la loi sur le statut des Juifs en 1941, il est donc remarquable de le voir empêcher l'arrestation de l'un d'entre eux.

²¹⁰ Louis Hautecœur, « Notice sur les membres décédés, Paul Léon 1874-1962 », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure*, Paris, École normale supérieure, 1963.

²¹¹ Archives Paul Léon, 16 CDF art 245, Collège de France.

b) Une retraite studieuse

La trajectoire de Paul Léon à son retour d'Auvergne est plus difficile à cerner. Tout d'abord parce que son autobiographie, écrite pendant la guerre et publiée en 1947 ne donne plus aucune information après 1943. Il vit pourtant encore près de 20 ans après cette date, à un âge certes avancé (il décède en 1962 à 87 ans), mais toujours aussi actif dans le cadre de la protection patrimoniale. Nous savons seulement qu'un premier cancer l'atteint en 1952 et qu'il réduira son activité à partir de ce moment-là, sans jamais s'arrêter pour autant. Par exemple, à la Commission des monuments historiques, il est présent aux séances de 1952, mais relativement peu à celles des années 1953, 1956, 1957, 1958, 1960 et arrêtera définitivement de venir après la première séance de 1961²¹². La plupart des données suivantes, sauf mention contraire, proviennent de ses archives personnelles déposées par ses descendants en 2014 dans la série 20140260.

Lui qui adhère à de nombreuses associations et fonctions diverses avec un ou deux emplois fixes, devient beaucoup plus libre et cumule un certain nombre de titres et de postes tant auprès de la Direction générale des Arts et des Lettres en tant que directeur général Honoraire des Beaux-Arts, qu'au sein d'associations ou de fondations. Une liste exhaustive serait difficile à réaliser. Nous retracerons ici les principaux postes permettant de donner à voir la pluralité des participations de Paul Léon et son rôle dans la conservation de sa chère France Monumentale.

Postes

[Président du Conseil artistique des musées nationaux](#)

Membre du conseil en tant que membre honoraire de la Direction générale des Arts et des Lettres, il est élu président de l'institution en 1952. Il participe dans ce cadre aux commissions sur le Musée du Louvre ou de Malmaison.

²¹² 1952 : 6/6, 1953 : 4/7, 1954 : 6/7, 1955 : 6/6, 1956 : 4/8, 1957 : 6/8, 1958 : 4/7, 1959 : 6/6, 1960 : 3/6, 1961 : 1/7, 1962 (jusqu'au 7 août) : 0/5.

Nous savons aussi que Paul Léon, toujours par le cadre de la Direction générale des Arts et des Lettres, participe au Conseil Supérieur de l'Enseignement des Beaux-Arts ou à la commission chargée de la hauteur du diapason.

Président de la Cité internationale des Arts²¹³

La Cité internationale est un projet proposé par l'artiste finlandais Eero Snellman lors de l'Exposition de 1937. Paul Léon, intéressé par cette idée, participe à sa mise en œuvre en créant le lien entre les différentes institutions qui parraineront le projet : l'Association française d'Action artistique, la ville de Paris, le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Culture et l'Académie des Beaux-Arts. Il est le premier président en 1949 de la Cité, qui existe toujours aujourd'hui.

Rédacteur en chef de Monuments historiques

Une revue est fondée en 1936 par le Service des monuments historiques sous le titre *Les Monuments historiques de la France*. Arrêtée en 1939, elle sera relancée en 1955 par la Caisse Nationale des Monuments historiques²¹⁴ sous la direction de Paul Léon qui tiendra le rôle de président quasiment jusqu'à son décès.

Bien que Paul Léon ne soit plus directeur des Beaux-Arts en 1936, il avait soutenu la fondation initiale des *Monuments historiques de la France*²¹⁵, d'après l'article de Jean Verrier paru dans la revue pour annoncer son décès.

Conservateur du musée Condé à Chantilly

Le musée Condé au château de Chantilly appartient à l'Institut de France et son conservateur est traditionnellement un académicien. Paul Léon est élu à cette

²¹³ MAP, série 80/47.

²¹⁴ Valérie Carpentier, *La Vie des monuments de l'État : histoire de la Caisse nationale des monuments historiques (1912-1978)*, thèse sous la direction de Jean-Michel Lenniaud, EPHE, 2014.

²¹⁵ Jean Verrier, « Paul Léon », *Les Monuments historiques de la France*, Paris, 1962, n° 4 octobre-décembre, p. 189-190.

charge par ses pairs en 1955. Ses archives comprennent des comptes rendus de réunion. D'après le comte Doria :

[...] il était tout particulièrement qualifié pour exercer ces fonctions. Il voua un attachement profond à ce magnifique musée, lui consacra ses dernières activités en suscitant des expositions et en donnant une impulsion nouvelle à la publication des catalogues des collections réunis par le duc d'Aumale²¹⁶.

Il s'installe dans un pavillon du château, logement de fonction du conservateur. C'est à Chantilly, où « il pouvait jouir encore de l'admirable spectacle du parc, de ses eaux, de ses arbres, de l'harmonie des grandes écuries²¹⁷ » qu'il décède en 1962.

Associations

L'Association française d'Action artistique

Le Service d'action Française à l'étranger, que Paul Léon fonde avec le ministère de la Guerre pendant la Première Guerre mondiale est transformé après la guerre en association. Cette association élit Paul Léon président le 25 juin 1952. Subissant alors la première atteinte du cancer qui l'emportera, il refuse le poste²¹⁸.

Fondation Salomon de Rothschild.

Paul Léon participe à la Fondation de Salomon de Rothschild dont il a contribué à la création. En effet, comme il le raconte :

J'eus la bonne fortune de faire, si je puis dire, un héritage que j'aurais certes pu attendre, mais auquel je ne pensais plus lorsqu'il se présenta. La baronne Salomon de Rothschild avait, en 1908, manifesté à Dujardin-Beaumetz sa volonté de léguer à une œuvre d'utilité publique son hôtel

²¹⁶ Comte Doria, *Discours, séance publique annuelle du 7 novembre 1962, Académie des Beaux-Arts*, Paris, Firmin-Didot, 1962, p. 10.

²¹⁷ Louis Hautecœur, « Notice sur les membres décédés, Paul Léon 1874-1962 », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure*, Paris, École normale supérieure, 1963.

²¹⁸ Échange de lettres AN 20140260/14.

de la rue Berryer, édifié à l'emplacement de la maison de Balzac, avec le jardin qui l'entoure. Le sous-secrétaire d'État, très naturellement, lui suggéra l'idée d'un legs à l'Administration des Beaux-Arts. L'hôtel constituerait à Paris un centre de vie artistique, un lieu de réception et d'accueil. Une rente de cent mille francs devait pourvoir à l'entretien. J'avais oublié ce testament et ses clauses lorsque, quinze ans plus tard, mourut la baronne de Rothschild. Désormais nous pûmes recevoir, fêter les artistes et les écrivains étrangers d'une manière digne de la France²¹⁹.

Le legs, prévu lorsqu'il est chef de l'Architecture, lui arrive en 1923 en tant que directeur des Beaux-Arts. Réalisé avant la création de la Caisse Nationale des Musées Nationaux, le statut juridique du bâtiment ne peut pas être simplement donné au Service des Beaux-Arts, d'où la création d'une fondation propriétaire de l'édifice et organisatrice des événements, sous la gestion de la Direction des beaux-arts. Après la Seconde Guerre mondiale, Paul Léon retrouve le conseil d'administration de la fondation.

²¹⁹ Paul Léon, *Du Palais-Royal au palais-Bourbon...*, opus cit., p. 183

c) Une plume toujours active

Paul Léon écrit énormément pendant toute sa carrière. Nous avons vu que déjà ses premières études pour le ministère des Travaux publics ont été publiées en un premier ouvrage sur les canaux²²⁰. Durant toute sa carrière, que ce soit en tant que géographe qu'aux Beaux-Arts, ou que par la suite, Paul Léon publiera très régulièrement des articles dans de nombreuses revues, en particulier dans la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux Mondes*, si ce n'est dans *Les Arts*.

Par ailleurs, en tant que chef de l'Architecture, il écrit deux ouvrages majeurs pour notre thèse. Nous les étudierons plus en détail dans la partie suivante : la première historiographie du Service²²¹ et l'ouvrage programme de la reconstruction²²², publié pendant la guerre.

Nous parlerons ici principalement des écrits qui, ne portant pas sur la doctrine des Monuments historiques, ne seront pas étudiés dans la partie suivante.

À la Direction des beaux-arts

Dès 1913, Paul Léon commence à écrire sur l'architecture. En l'occurrence avec un long article paru dans la *Revue de Paris*²²³ qui sera, la même année, tiré à part, sur la querelle des classiques et des gothiques expliquant en 46 pages les origines de la querelle majeure des architectes du XIX^e siècle menant aux deux Services qu'il gère : les Monuments historiques d'une part, les Bâtiments civils d'autre part.

Au début des années 1920, Paul Léon publie aux éditions Ducher deux ouvrages d'histoire de l'art français, sous le titre d'encyclopédie des styles, un premier tome sur l'art roman, le second sur l'art gothique. Il donne en quelques pages une notice historique et archéologique (expliquant les évolutions et surtout l'origine française

²²⁰ Paul Léon, *Fleuves, Canaux, Chemins de fer*, Paris, Collin, 1903

²²¹ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917.

²²² Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918.

²²³ Paul Léon, « La Querelle des classiques et des gothiques », *La Revue de Paris*, Coulommiers, imprimerie Paul Brodard, 1^{er} et 13 juillet 1913.

pour l'art gothique), illustrée par la suite par de grandes planches en héliotypie tirées des archives de la Commission des monuments historiques²²⁴.

À partir de son passage à la Direction des beaux-arts, Paul Léon est amené à prononcer de nombreux discours.

Un certain nombre de discours, portant aussi bien sur l'enseignement de l'architecture que celui dramatique, sur la place de l'industrie dans Les Arts, des tapisseries ou de l'art français en général ou encore des biographies d'artistes tels Camille Saint-Saëns, Georges Rodenbach ou Léon Heuzey, sont rassemblés en 1925 sous le titre d'*Art et artistes aujourd'hui*²²⁵. De même en 1933 est publiée un second recueil de ses discours sous le titre *L'Art français, esquisses et portraits*²²⁶, comprenant son allocution à la conférence d'Athènes, à Soissons, Saint-Quentin et Saint-Rémi de Reims pour la restitution au culte des églises, mais encore en l'honneur de Debussy, de David, de Paul Baudry, Jules Ferry ou Victor Hugo, entre autres.

De nombreux autres discours sont publiés soit à part (comme la leçon inaugurale au Collège de France²²⁷), soit parmi les autres discours prononcés à une même occasion, comme la Conférence d'Athènes de 1931²²⁸.

Par ailleurs, Paul Léon écrit un très grand nombre de préfaces d'ouvrages sur l'art²²⁹ en tout genre sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici. De même, il participe à de nombreux catalogues d'expositions²³⁰.

²²⁴ Paul Léon, *Encyclopédie des styles, première série : l'art roman*, Paris, R. Ducher, 1917.

Paul Léon, *Encyclopédie des styles, deuxième série : l'art gothique et les cathédrales*, Paris, R. Ducher, 1920.

²²⁵ Paul Léon, *Art et artistes d'aujourd'hui*, Paris, E. Fasquelle, 1925.

²²⁶ Paul Léon, *L'Art français - esquisses et portraits*, Paris, Fasquelle éditeurs, 1933.

²²⁷ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Editeurs, 1933.

²²⁸ Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59.

²²⁹ Entre autres les livres de Camille Enlart, de Léon-Paul Fargue, Louis Hauteœur, Jules Formigé...

²³⁰ Outre les expositions de 1925 et 1937 que nous avons déjà évoqué, il participe aussi à celui sur l'architecture régionale dans les provinces envahies de 1917, ou encore publie ses notes sur une

À la retraite

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Paul Léon prépare en premier lieu son autobiographie qui paraîtra en 1947²³¹, au début de sa retraite officielle de la Fonction Publique. Pourtant, comme nous l'avons vu, sa vie publique ne s'est pas terminée avec les lois antisémites en 1940.

Livre de souvenirs, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon*, est l'occasion pour Paul Léon de raconter longuement son enfance, mais surtout de broser un grand nombre de portraits et d'anecdotes de sa formation jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Bien que les grands chapitres soient présentés dans l'ordre chronologique, chacun de ces chapitres donne l'occasion d'un certain nombre de thématiques, diverses et variées, aux anecdotes non datées.

L'attrait principal de ce livre à sa parution est la foule de portraits qu'il dresse, tant de personnalités politiques, que d'artistes ou simples administratifs.

Quand on a su qu'il allait faire paraître des mémoires, intitulés *du Palais-Bourbon au Palais-Royal*, on pensait qu'on y trouverait une satire plus ou moins féroce, des révélations plus ou moins sensationnelles, des portraits à l'emporte-pièce. Il n'en fut rien. Son livre fourmille d'anecdotes piquantes, mais jamais offensantes, de récits plaisants, mais jamais cruels. Une indulgence souriante circule à travers ses pages. Paul Léon n'avait aucune méchanceté.²³²

Aujourd'hui, il nous renseigne, en plus de la vie de Paul Léon, sur la fabrication des politiques artistiques du début du XX^e siècle, les arcanes de ce petit milieu.

Pour autant, cette autobiographie reste très pudique et publique. Il ne fait que très peu état de sa vie privée et de ses amitiés personnelles, comme nous l'avons déjà vu. La réécriture de son œuvre donne une impression d'omnipotence tant le champ des actions est vaste. Pourtant, n'ayant pas été remises en cause sur le moment ou à son décès, on peut considérer les informations publiées comme

exposition d'art danois au Jeu de Paume (Paul Léon, *L'Art danois critiques et notes sur l'exposition du Jeu de Paume en mai-juin 1928*. Paris, Gauthier-Villars, 1929)...

²³¹ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.

²³² André Francois-Poncet introduction *Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure*, Paris, École normale supérieure, 1963

étant exactes, bien que le rôle prépondérant de Paul Léon soit probablement surestimé.

C'est aussi à cette période, selon Louis Hautecœur, qu'il écrit *La Guerre pour la Paix*²³³,

où il montre que pendant 2 siècles de 1740 à 1940, des hommes, Fleury, Vergennes, Talleyrand, Louis-Philippe, ont en vain essayé de maintenir cette paix si rarement conquise. Il désigne les causes des conflits successifs, politique intérieure, idéologies, rivalités économiques, aveuglement des ministres et il rappelle, en terminant, le mot du colonel Marchand : « Parmi les peuples de la terre un seul est capable de battre et de détruire la France, c'est le peuple français désuni »²³⁴

Ce travail, commencé pendant la guerre et prolongé après, le plonge dans les mémoires de Talleyrand qu'il republie et commente en 7 volumes sous le titre énigmatique de *Mémoires du prince de Talleyrand : et ce qu'il n'a pas dit*²³⁵.

Juste après la guerre, comme à son ami Louis Hautecœur, il lui est commandé par l'imprimeur G. Girard deux ouvrages sur Paris, illustrés par Robert Sterkers. Paul Léon choisit comme thématiques *Eaux et fontaines*²³⁶ et *Histoire de la rue*²³⁷. Ces textes, sans grande originalité, qui servent surtout d'écrin aux illustrations, sont partiellement tirés des cours du Collège de France.

En 1951, il publie une nouvelle édition de l'historiographie du Service des monuments historiques²³⁸, augmentée particulièrement sur les actions du Service, sous sa direction, dans l'entre-deux-guerres, mais aussi par une biographie de Mérimée plus étoffée et la liste des monuments classés détruits par les deux guerres.

²³³ Paul Léon, *La Guerre pour la paix, 1740-1940*, Paris, A. Fayard, 1950.

²³⁴ Louis Hautecœur, « Notice sur les membres décédés, Paul Léon 1874-1962 », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure*, Paris, École normale supérieure, 1963.

²³⁵ Paul Léon, *Mémoires du prince de Talleyrand : et ce qu'il n'a pas dit*, Paris, H. Javal (7 vol.), 1953-1955.

²³⁶ Paul Léon, *Eaux et fontaines de Paris. Vingt eaux-fortes originales de Robert Sterkers*, Paris, Par monts et par vaux, L'estampe moderne, 1946.

²³⁷ Paul Léon, *Paris, histoire de la rue. Illustrations de Robert Sterkers*, Paris, la Taille douce, 1947.

²³⁸ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951

Mérimée et son temps

L'intérêt pour Prosper Mérimée²³⁹ dans l'après-guerre correspond à une période marquée par l'édition par Maurice Parturier de la correspondance de l'inspecteur général des Monuments historiques. Maurice Pasturier commence la publication des lettres dès les années 1930, mais l'ensemble prend une certaine ampleur avec l'édition de la Correspondance générale en 17 volumes de 1941 à 1964²⁴⁰. Selon Paul Léon, il manque à la correspondance générale un index. En effet, les lettres, si nombreuses, mêlent politique, architecture, anecdotes et autres sans lien. Il s'agit donc de recontextualiser les périodes d'écriture pour comprendre les silences et les retards.

Paul Léon va alors se lancer dans une anthologie de Prosper Mérimée²⁴¹, qu'il publie quelques mois avant sa mort. Il semble que l'ombre de Prosper Mérimée flottait encore rue de Valois quand Paul Léon arrive en 1905 et qu'il exerce une certaine fascination, bien que posthume sur lui²⁴². René Dumesnil dans sa notice sur la vie de Paul Léon va jusqu'à déclarer qu'il est le successeur de Prosper Mérimée.

Paul Léon expliquera lui-même dans la préface de cet ouvrage :

D'autre part, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le destin m'a assigné une tâche analogue à celle qu'il avait lui-même remplie pour relever de leurs ruines les monuments dévastés par la Révolution et l'Empire. J'ai compris l'état d'esprit de cet incroyant d'autant plus ardemment voué à la sauvegarde des églises qu'il se sentait plus réfractaire aux mystères de la religion et aux lumières de la foi. N'appartenant pas moi-même à la religion catholique, j'ai éprouvé le même scrupule et senti qu'il fallait faire d'autant plus et d'autant mieux²⁴³.

Il termine d'ailleurs la préface par un laconique :

²³⁹ Prosper Mérimée (1803-1870), écrivain, succède à Ludovic Vitet au poste d'inspecteur général des Monuments historiques en 1834. Il reste à la Commission et au Service jusqu'à sa mort, soit après 39 ans.

²⁴⁰ Prosper Mérimée, *Correspondance générale; établie et annotée par Maurice Parturier; avec la collaboration de Pierre Josserand et Jean Mallion*, Toulouse, le Divan, É. Privat, (17 vol.), 1941-1964.

²⁴¹ Paul Léon, *Mérimée et son temps*, Paris, PUF, 1962.

²⁴² René Dumesnil, *Notice sur la vie et les travaux de Paul Léon (1874-1962) et sur la vie et les travaux de Georges Wildenstein (1892-1963)*, Paris, Institut de France, Firmin-Didot, 1965.

²⁴³ Paul Léon, *Mérimée et son temps*, Paris, PUF, 1962, p.1.

Impossible de séparer la grande et la petite histoire. On n'arrête pas la vie en la figeant en formules, mais comme la vie l'histoire est toujours recommencée et celle-ci dont nous sommes séparés par moins d'un siècle est non seulement la préface, mais le miroir de la nôtre²⁴⁴.

Mais cet ouvrage ne sera pas tant une biographie de Mérimée qu'une anthologie de ce que celui-ci pensait de son temps et particulièrement de la politique française à laquelle il a tant participé.

²⁴⁴ Paul Léon, *Mérimée et son temps*, *op. cit.*, p. 3.

d) Fin de vie

Après un premier cancer en 1952 et près de dix ans de rémission, Paul Léon subit une nouvelle attaque en 1962, âgé de 87 ans.

Nous pouvons remarquer en effet que son activité éditoriale ralentit fortement à partir de 1952, mais sans s'arrêter pour autant.

Les accents testamentaires de la préface dans sa biographie de Mérimée peuvent s'expliquer par l'affaiblissement entraînée par la maladie. Il décède le 7 août 1962 dans son logement de fonction de Chantilly, puis enterré, selon ses recommandations, dans la plus stricte intimité au Père-Lachaise auprès de sa femme, de sa fille et donc de sa belle-famille. Il fera néanmoins l'objet de plusieurs notices nécrologiques et d'un discours publié à l'Académie des Beaux-Arts²⁴⁵.

Son souhait d'intimité, qui résume assez bien sa pudeur sur sa vie, est expliqué par sa phrase reprise dans plusieurs articles annonçant son décès :

J'ai trop souvent parlé moi-même devant des porches d'églises et devant des tombes ouvertes pour imposer à d'autres des discours sur ma personne²⁴⁶.

Dans les nombreuses notices nécrologiques dont il fait l'objet, outre sa personnalité sympathique, sa longue carrière et l'intérêt de ses publications est aussi évoqué plus généralement le rôle de stabilité que Paul Léon tient, au Service de l'architecture, de 1905 à 1933, sous 29 ministres différents et 11 sous-secrétaires d'État. André François-Poncet, l'un de ces sous-secrétaires écrit ainsi :

On a dit de lui qu'il avait été un grand commis. C'est vrai. Il était de ces hauts fonctionnaires dont l'existence et l'action expliquent pourquoi, en

²⁴⁵ Georges Wildenstein, « Paul Léon, directeur des Beaux-Arts sous 58 ministres », *la chronique des Arts*, supplément à la gazette des Beaux-arts, Paris, septembre 1962.

Raymond Cogniat, « Mort de Paul Léon », *Le Figaro*, 8 août 1962.

René Dumesnil, « Mort de Paul Léon », *Le Monde*, 8 août 1962.

René Dumesnil, *Notice sur la vie et les travaux de Paul Léon (1874-1962) et sur la vie et les travaux de Georges Wildenstein (1892-1963)*, Paris, Institut de France, Firmin-Didot, 1965.

Louis Hauteceœur, « Notice sur les membres décédés, Paul Léon 1874-1962 », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure*, Paris, Ecole normale supérieure, 1963.

²⁴⁶ Jean Verrier, « Paul Léon », *Les Monuments historiques de la France*, Paris, 1962, n° 4 octobre-décembre, p. 190.

France, sous la Troisième république, les fréquents changements de gouvernement ne troublaient guère la marche et l'expédition des affaires. Ces personnages stables et qui avaient, avec le sens de l'Etat, la conscience de leurs responsabilités, veillaient à la continuité d'une bonne gestion. Leur compétence, leur valeur, leur intelligence s'imposaient aux ministres successifs qui, dans la plupart des cas, prenaient et suivaient leurs conseils, et s'en trouvaient bien. Paul Léon a été, dans le domaine des Beaux-Arts, l'un de ces bons génies²⁴⁷.

La carrière de Paul Léon au Service des Beaux-Arts n'est pas exceptionnelle, mais exemplaire. Sa personnalité, son réseau et ses qualités d'administrateur expliquent sa longévité aux Beaux-Arts et la multitude de tâches qui lui sont confiées.

Nous avons vu aussi qu'il était reconnu pour ses compétences et connaissances dans ce que nous nommons aujourd'hui le champ patrimonial. Il est gestionnaire et force de proposition pour la législation des Monuments historiques, ce qui est normal au vu de ses attributions, bien que formé «sur le tas». Ce qui nous intéresse tout particulièrement dans le cadre de cette thèse est son rôle d'historien du Service, de théoricien des doctrines officielles.

Son intérêt personnel pour les Monuments historiques, ses qualités didactiques d'auteur et d'orateur, la rédaction de l'historiographie du Service dès l'avant-guerre, l'importance qu'il prend petit à petit dans la propagande du Service, surtout pendant la guerre, l'amènent à expliciter les doctrines passées puis promulguer la doctrine officielle de son temps.

Nous avons vu dans cette première partie, outre l'importance de Paul Léon sur la période, la mise en place de la législation, le bouleversement de la Première Guerre mondiale et de sa reconstruction, la Conférence d'Athènes. Nous allons à présent étudier la pratique à l'œuvre sous la direction de Paul Léon afin de comprendre ce qui est encouragé voir promu par le Service.

²⁴⁷ André Francois-Poncet, « introduction », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure*, Paris, École normale supérieure, 1963.

II. La restauration à l'épreuve de la pratique

Paul Léon n'était certes pas architecte, mais comme nous l'avons vu précédemment, son rôle au sein du Service des monuments historiques est multiple. En effet, il est président de la Commission supérieure des monuments historiques pendant une bonne partie de la période étudiée ainsi que chef de l'Architecture puis Directeur des Beaux-Arts (soit celui qui doit autoriser les travaux). Par ailleurs, par ses nombreux écrits et discours il se place en historiographe du Service, mais aussi en communicant principal des opérations réalisées.

Doctrines et pratiques sont souvent étudiées à part. L'étude des pratiques est rarement théorisée afin d'en tirer des conclusions doctrinales. De même, la doctrine s'attache souvent à des cas idéaux, mais sans rentrer dans l'application réelle. Pour autant, dans les textes de Paul Léon, bien que le titre porte régulièrement sur la doctrine, les éléments théoriques de doctrine sont relativement rares. La majorité de ses textes traitent plutôt de la présentation des pratiques, éventuellement justifiées par quelques éléments doctrinaux, mais sans énoncer clairement un principe général.

La doctrine n'étant pas exprimée par des mots, mais à travers des justifications de travaux divers, nous allons rebrousser le principe : analyser les travaux afin de décortiquer les justifications pour définir la doctrine sous-entendue par Paul Léon.

Nous allons donc commencer par analyser quelques chantiers majeurs réalisés par le Service des monuments historiques qui permettront de donner un certain nombre d'entrées dans les thématiques de restauration.

Les restaurations monumentales de la première moitié du XX^e siècle sont relativement peu analysées et encore plus rarement d'un point de vue architectural. En effet, contrairement à la période précédente étudiée surtout à

travers les travaux de Viollet-le-Duc²⁴⁸, personnage principal des Monuments historiques français ou encore plus récemment les travaux sur l'après-Seconde Guerre mondiale²⁴⁹, les chantiers de l'entre-deux-guerres ne sont que peu étudiés. Les rares études sur la période sont des thèses, réalisées par des Italiens : celle très large de Franca Malservisi²⁵⁰ sur les restaurations du XIX^e et le XX^e siècle et celle en italien de Stéphane Garnero²⁵¹, réalisée à partir des procès-verbaux de la Commission des monuments historiques.

L'étude des chantiers à partir des dossiers conservés par les archives du Service des monuments historiques permet de revenir directement aux volontés de l'architecte et d'apprécier comment il présente son projet à la Commission à travers les demandes de financement de devis. De plus, ces dossiers permettent, en étudiant les devis, photos et planches, d'observer le projet dans sa dimension pratique et réelle. Dans certains cas, les dossiers contiennent en plus des esquisses (voire la fabrication du projet), des rapports (où l'architecte présente et réfléchit sa pratique) ou des échanges de lettres avec divers acteurs (comprendre les réalités du chantier ou problématiques pratiques spécifiques).

Des centaines de chantiers ont été exécutés au cours de la période étudiée. Afin de développer un corpus large et exhaustif des diverses situations sans multiplier le nombre d'exemples, j'ai choisi des édifices parmi ceux régulièrement cités par Paul Léon. S'agissant d'étudier la doctrine du Service des monuments historiques, je cherchais des édifices ayant subi des travaux d'ampleur et non qu'une simple reprise.

²⁴⁸ Anthyme Saint-Paul, « Viollet –le-Duc et son système archéologique », *Bulletin Monumental*, 46 (1880), 409-463, 716-778; 47(1881), 4-54; 187-234; 445-502 ; Jean-Michel Leniaud, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, Menges, 1994 ; Jean-Paul Midant, *Au moyen-âge avec Viollet-le-Duc*, Paris, édition Paragon, 2001 ; Pierre-Marie Auzas, « Le Restaurateur et le créateur », *Actes du colloque international Viollet-le-Duc*, Paris, 1980 ; Rolland Recht, « Viollet-le-Duc et Gottfried Semper : leurs conceptions du patrimoine monumental », *Revue germanique internationale*, 13/2000.

²⁴⁹ Laurent Koetz, « Yves-Marie Froidevaux. La mémoire reconstruite des églises de Valognes et Saint-Lô », *AMC* n° 141, mars 2004, p. 72-77 ; Laure Jacquin, *Doctrine et pratiques françaises de la restauration à l'épreuve de la Charte de Venise. Architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016 ; Nicolas Detry, *Le Patrimoine martyr et la restauration post-bellica*, thèse de doctorat, Université Lumière de Lyon, 2016.

²⁵⁰ Franca Malservisi, *La Restauration architecturale en France : deux siècles de pratique ordinaire*, thèse de doctorat, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 2005.

²⁵¹ Stéphane Garnero, *Conservazione e Restauro in Francia, 1919-1939 : i lavori della Commissione dei monumenti storici*, Florence, Alinea, 2006.



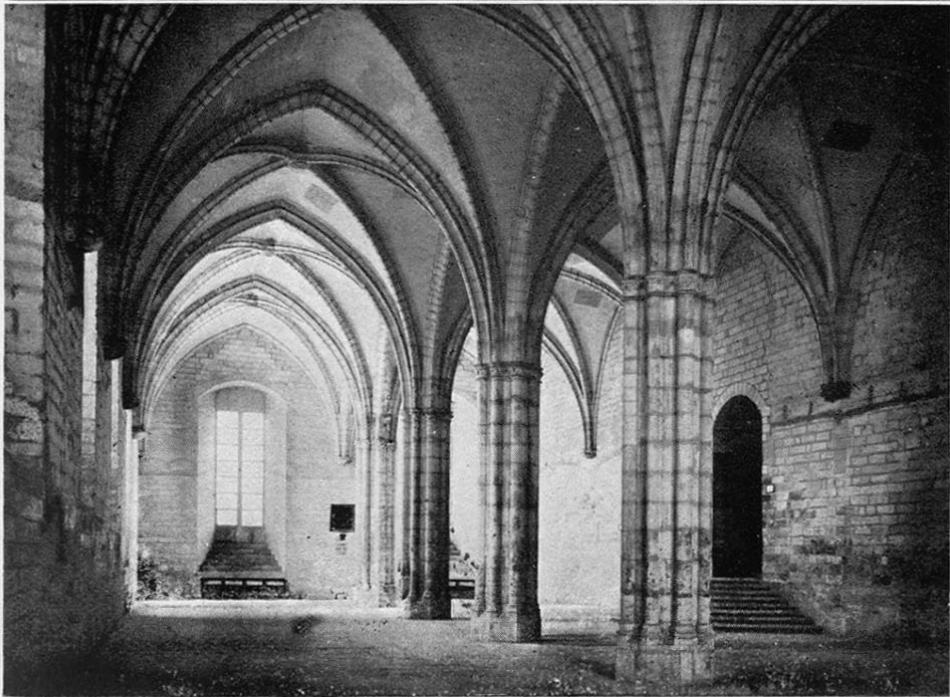
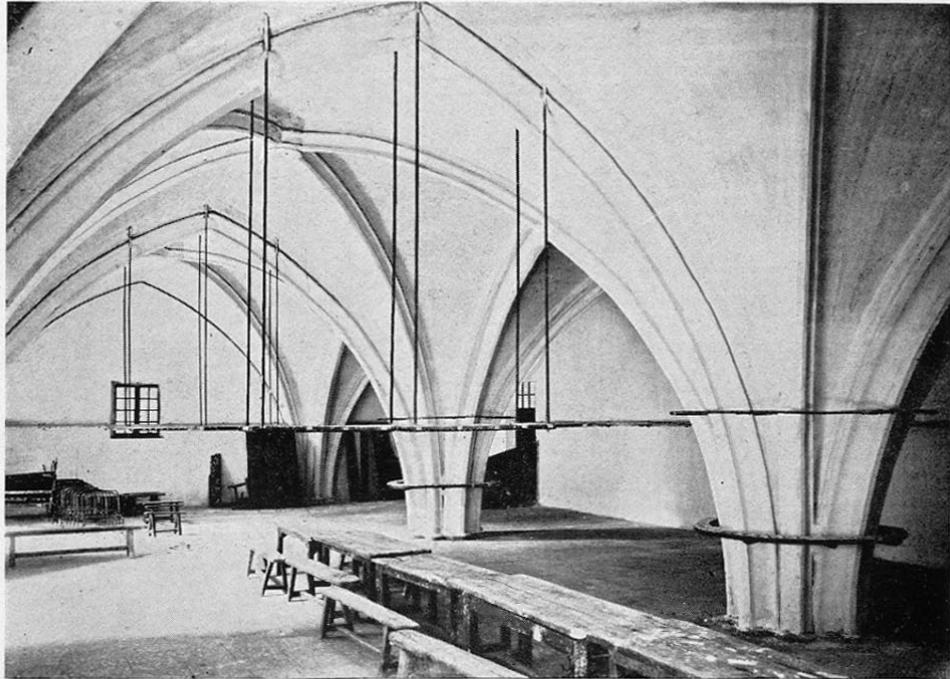
Fig 13 : Saint-Remi en cours de réparation.
Picard 1934

Une grande partie des discours de Paul Léon traitant des reconstructions d'après la Première Guerre mondiale, il était nécessaire qu'un exemple soit tiré de la catégorie des édifices dévastés par les faits de guerre, mais il était tout aussi important que soit aussi choisi un exemple qui n'a pas été touché par la guerre afin de comprendre ce qui découle de la doctrine et ce qui résulte des impératifs de la reconstruction.

Parmi les édifices majeurs restaurés suite à la Grande Guerre, les églises de Reims (FIG 13), au premier rang desquelles la Cathédrale, ont été l'objet de l'attention médiatique pendant et après-guerre. La cathédrale revêtant un caractère particulier elle n'a pas été retenue pour le corpus de cette thèse, justement à cause de sa surexposition médiatique, mais surtout par le don Rockefeller permettant sa restauration. En effet, par les conditions de son don, John D. Rockefeller participe aux débats sur les travaux²⁵², biaisant à mon sens l'étude dans le cadre de cette thèse. J'ai ainsi préféré travailler sur Saint-Remi de Reims, qui comme la Cathédrale et Saint-Jacques a été restauré en construisant une charpente en petits éléments de béton armé. Saint-Remi est régulièrement cité par Paul Léon, car outre sa charpente, la restauration a aussi porté sur ses voûtes.

Les deux édifices principaux cités par Paul Léon hors guerre pour des travaux d'envergure sont le palais de Versailles et le Palais des papes. Les travaux du palais de Versailles n'étant pas gérés par le Service des monuments historiques, mais par les Palais Nationaux ne permettaient pas de l'inclure dans le corpus afin de ne pas rentrer dans les débats entre les différents Services. Le Palais des papes (FIG 14), dont la restauration commence un peu avant la Première Guerre mondiale et se poursuit par la suite sur toute la période est intéressant puisqu'il permet d'étudier une restauration au long cours hors considération propagandiste lié au conflit international.

²⁵² En effet le financement des travaux est géré par le Comité Franco-Américain pour la Restauration des Monuments, nommé par J.D. Rockefeller ; voir Yann Harlaut, *La Cathédrale de Reims, du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938, Idéologies, controverses et pragmatisme*, thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, p. 365-384.



Cl. Serv. phot. B.-A.

SALLE DE L'AUDIENCE AU PALAIS DES PAPES A AVIGNON
AVANT ET APRÈS LA RESTAURATION

Fig 14 : Le Palais des papes avant et après restauration. Picard 1934

Par ailleurs, la période marque aussi le début des considérations paysagère et urbanistique dans le débat architectural français, avec la création en France de l'École des hautes études urbaines en 1919, le vote de la loi Cornudet sur l'aménagement, l'embellissement et l'extension des villes la même année, les réflexions du Mouvement moderne... Pour le Service des monuments historiques, ces idées vont prendre plusieurs formes, comme la réflexion sur la protection des paysages (avec l'interdiction d'affichage sur les Monuments historiques dès 1910, la protection des sites en 1930 jusqu'à la loi sur les abords de 1943), ou encore le choix de classer des ensembles urbains. Les premiers ensembles urbains classés au titre des Monuments historiques sont les façades des deux places flamandes d'Arras (FIG 15) en 1919 alors partiellement détruites par les bombardements et intégralement reconstruites à l'identique par le Service dans la décennie suivante. Ces deux places, souvent citées par Paul Léon, trouvent ainsi leur place dans le corpus de thèse.

Les restaurations des trois éléments du corpus, Saint-Remi de Reims, les places flamandes d'Arras et le Palais des papes d'Avignon, n'ont pas fait l'objet d'étude architecturale. Monuments de l'histoire de l'architecture française, leur histoire est bien connue, et ne sera donc présentée que synthétiquement. Par contre leur restauration de la première moitié du XX^e siècle sera développée et surtout analysée à partir des dossiers de travaux du Service des monuments historiques, conservés à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, et des textes, quand il y en a, de l'architecte en chef des Monuments historiques responsable de la restauration.

L'enjeu ici est, à travers ces trois chantiers, de comprendre les pratiques du Service des monuments historiques et les arguments de justifications usités.



Fig 15: les Places d'Arras avant guerre, après destructions et après reconstruction. Picard 1934

L. Olivier phot. et cl. Serv. phot. B.-A.

LA PETITE PLACE D'ARRAS
ÉTAT AVANT LA GUERRE, EN 1919 ET EN 1930

1) Saint-Remi de Reims

Comme nous l'avons vu dans la première partie, l'enjeu majeur de la période pour le Service des monuments historiques est la restauration des monuments après la Première Guerre mondiale. Comme Paul Léon s'en vante régulièrement, la quasi-totalité des édifices est restaurée dans les quinze ans qui suivent la fin du conflit²⁵³, soit pendant notre période d'étude.

Durant toute la guerre, un débat majeur dans l'opinion publique porte sur l'opportunité de la restauration de la Cathédrale de Reims. La réponse portée par le Service des monuments historiques est de rendre la cathédrale, comme tous les monuments français, à la population.

Le cas de la cathédrale étant particulier, de par les débats qui l'entourent et du mode de financement de sa restauration, il n'a pas été retenu dans le cadre du corpus. Mais la prise de position technique de l'architecte étant remarquable et Paul Léon très volubile à son propos, il est nécessaire d'étudier la restauration de charpente par Henri Deneux. L'architecte a restauré de la même manière trois charpentes à Reims, la cathédrale, Saint-Jacques et Saint-Remi, ce qui permet, tout en évacuant le cas de la cathédrale, de tout de même en étudier le système de charpente. Saint-Remi étant choisie pour sa charpente, mais aussi pour ses problématiques propres est un cas régulièrement cité par Paul Léon, et il m'a paru évident de l'adjoindre à ce corpus.

Il est intéressant de noter que la restauration de Saint-Remi de Reims, bien que très documentée et commentée par les acteurs en leurs temps, n'a jamais fait l'objet d'une étude quelconque. L'histoire de l'église, elle, est bien connue par de nombreuses sources²⁵⁴, et n'étant pas l'objet de cette analyse, elle ne sera présentée que rapidement, afin de faire apparaître les problématiques qui seront soulevées par sa restauration. De même Henri Deneux, héros de la renaissance de Reims

²⁵³ « En 1934, plus de sept cents monuments avaient été remis en état. » Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951, p. 493.

²⁵⁴ Marc Bouxin, « l'Abbaye Royale de St Remi de Reims », *Dossiers d'archéologie*, octobre 1993, n°186, p. 60-73 ; Louis Demaison, « Eglise Saint-Remi », *Congrès Archéologique de France*, Caen, LXXVIII^e session à Reims 1911, Delesques, 1912, p. 57-106 republiée à part *L'Eglise Saint-Remi de Reims*, Caen, Delesques, 1913 ; G. Crouvezier, *Saint-Remi de Reims*, Reims, L. Michaud, 1957 ; Louis Demaison, « La Restauration de l'église Saint-Remi de Reims », *Bulletin Monumental*, 1937, p. 91-100.

après-guerre, mais relativement peu connu au-delà, fera l'objet d'une courte biographie pour situer sa pratique avant de présenter son action à Saint-Remi.

Dans un second temps nous étudierons plus précisément les différentes problématiques soulevées par la restauration de l'église, la réponse apportée par l'architecte, mais aussi la justification que lui-même ou le Service en donne afin de cerner quelle doctrine est à l'œuvre dans la pratique.

a) Une basilique à l'équilibre instable

Afin de comprendre les enjeux de la restauration d'après-guerre de Saint-Remi de Reims, nous allons commencer ici par présenter son histoire, les précédentes restaurations subies par l'église, mais aussi les dégâts de la Première Guerre mondiale ainsi que les éléments restaurés par l'architecte en chef Henri Deneux.

Histoire et équilibre²⁵⁵

Saint Remi fut inhumé en 533 hors les murs de Reims. Rapidement devenue un lieu de pèlerinage, la chapelle originelle est élevée au VI^e siècle au statut de basilique, consacrée à Saint Remi puis agrandie au IX^e siècle. Le rôle de cette basilique est important dans l'histoire de Reims et de France puisqu'elle conserve le tombeau de Saint Remi et la Sainte Ampoule, utilisée jusqu'à la Révolution française pour le sacre des rois de France. Traditionnellement, les rois faisaient un pèlerinage à l'église le lendemain de leur couronnement.

La basilique est reconstruite entièrement à neuf de 1005 à 1049 en style roman.

En 1170, l'abbé Pierre de Celle²⁵⁶ refait le chœur en style gothique et deux travées de la nef, ajoute un déambulatoire à l'abside, transforme le portail entre les deux vieilles tours.

²⁵⁵ Références historiques tirées de Marc Bouxin, « L'Abbaye Royale de Saint Remi de Reims », *Dossiers d'archéologie*, octobre 1993, n°186, p. 60-73 ; Louis Demaison, « Eglise Saint-Remi », *Congrès Archéologique de France*, Caen, LXXVIII^e session à Reims 1911, Delesques, 1912, p. 57-106 republiée à part *l'église Saint-Remi de Reims*, Caen, Delesques, 1913 ; G. Crouvezier, *Saint-Remi de Reims*, Reims, L. Michaud, 1957 ; Louis Demaison, « La Restauration de l'église Saint-Remi de Reims », *Bulletin Monumental*, 1937, p. 91-100.

²⁵⁶ Anne Prache, *Saint Remi de Reims, l'œuvre de Pierre de Celle et sa place dans l'architecture gothique*, Paris, Droz, 1978.

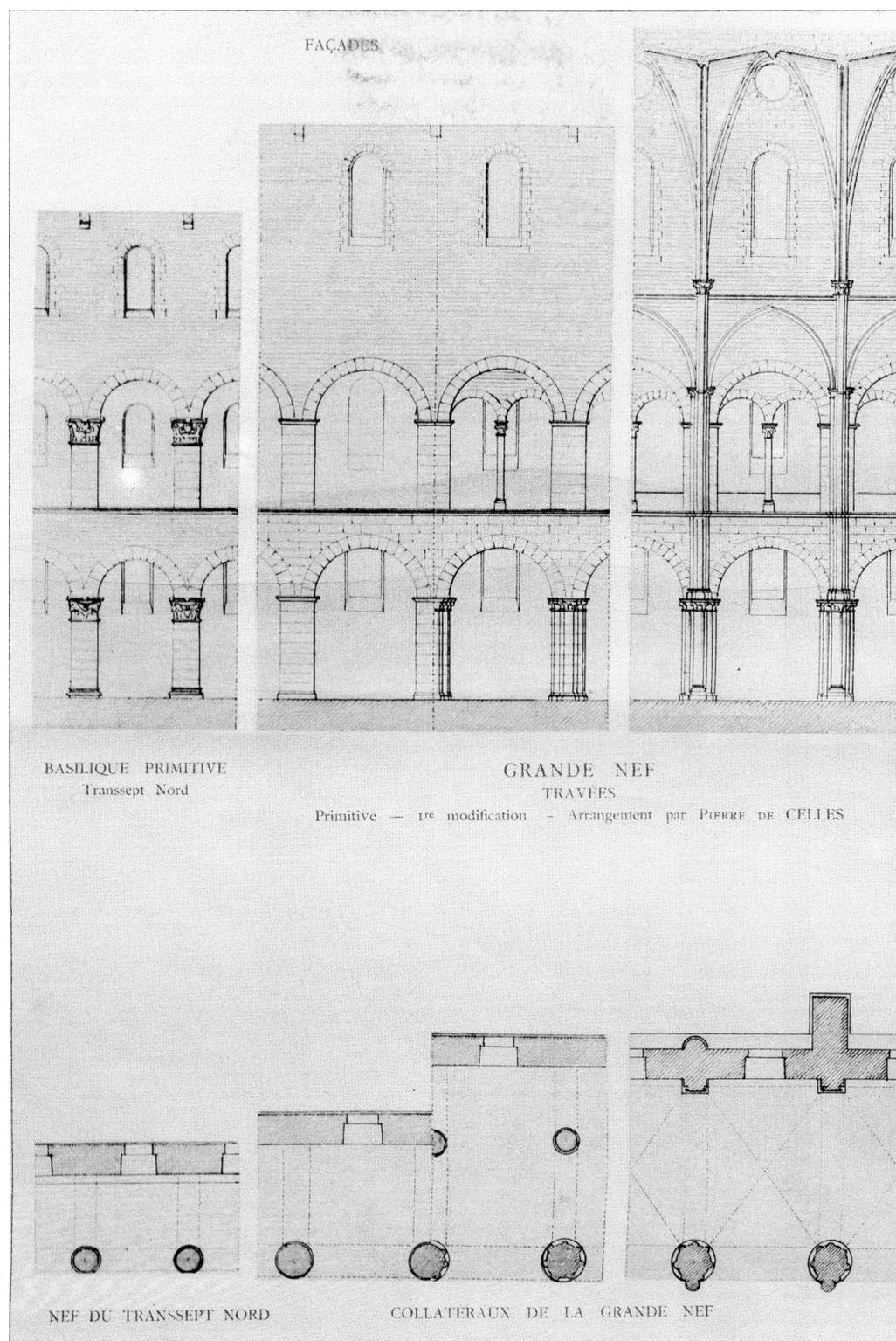


Fig 16: plan et coupe de la nef de Saint-Remi romane puis gothique. Alphonse Gosset, 1900.

Afin d'harmoniser le nouveau chœur gothique et la nef romane à charpente visible, il fait surmonter cette dernière d'une voûte ogivale en pierre qui devait reposer sur les dosserets appliqués aux murs et piliers romans (FIG 16). Le poids important de cette voûte ogivale oblige de surcroît à créer des arcs-boutants à l'extérieur. Mais ces arcs-boutants ne sont placés qu'au rythme d'une colonne sur deux, ne permettant pas réellement l'équilibre des poussées.

Dans l'église, les murs sont trop faibles pour supporter la voûte en pierre qui est constamment restaurée.

Lors de la Révolution, les statues et les tombeaux sont brisés après avoir été profanés, puis l'église sert de manège. En 1796, l'abbaye de Saint-Remi est transformée en ambulance militaire puis en Hôtel-Dieu. Et lorsqu'elle est rendue au culte, Narcisse Brunette explique que la basilique est dans un état déplorable n'ayant pas été réparée depuis longtemps et que la nef est intégralement interdite au public suite à de nombreux effondrements de la voûte.²⁵⁷

Une première grande restauration au XIX^e siècle

Pour le sacre de Charles X en 1825, l'architecte Jacques-Ignace Hittorf fait abattre la flèche de 1400 et la rosace du portail et fait étayer l'intérieur de l'église. Il explique que son travail doit être le début d'une grande restauration pour laquelle les fonds seront débloqués grâce à son rapport au Conseil des Bâtiments Civils²⁵⁸.

Auguste Caristie, inspecteur général des Bâtiments, propose de démolir les voûtes ainsi que les arcs-boutants, et de les remplacer par des voûtes en bois, enduites de plâtre pour simuler la pierre et se raccorder au transept. Dans l'attente des travaux, une partie des voûtes s'écroule le 1^{er} septembre 1837. Il est alors imaginé de supprimer toute la nef et de ne garder que le transept et le chœur.

²⁵⁷ Narcisse Brunette, *Souvenirs archéologiques et notes relatives à la ville de Reims*, Meaux, Destouches, 1885, p. 35-36.

²⁵⁸ Jacques-Ignace Hittorff, « Rapport fait par M. Hittorff, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de restauration de l'église abbatiale de Saint-Remi de Reims, par M. Durand, architecte, membre correspondant », *Annales de la société libre des Beaux-Arts*, Paris, 1837.

Fig 17 : Photographie de Saint-Remi avant guerre. Camille Enlart, (C) MAP MH0028362

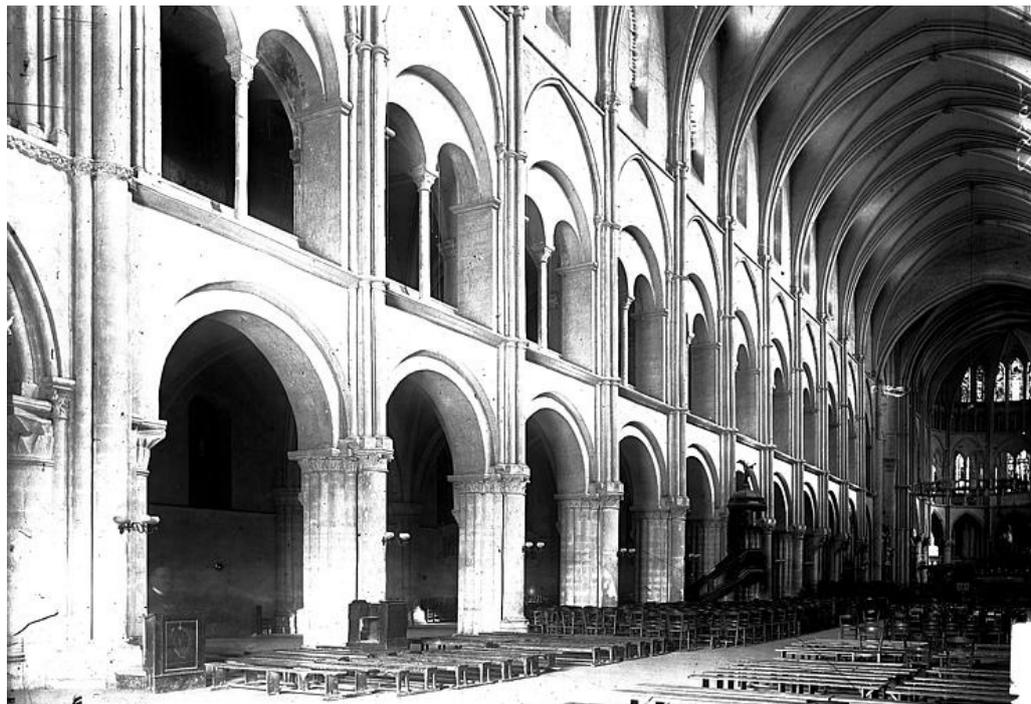


Fig 18 ; dessin de la façade-deavant les travaux de Narcisse Brunette. archives départementales de Châlons

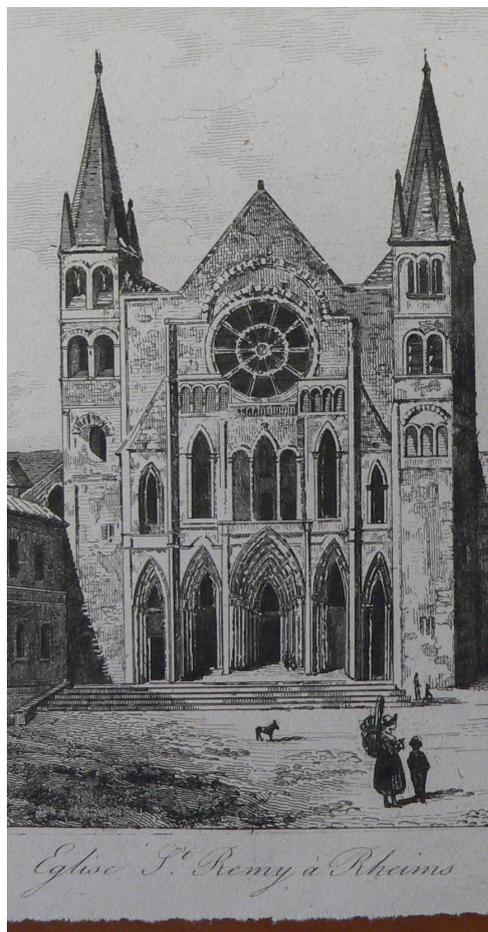
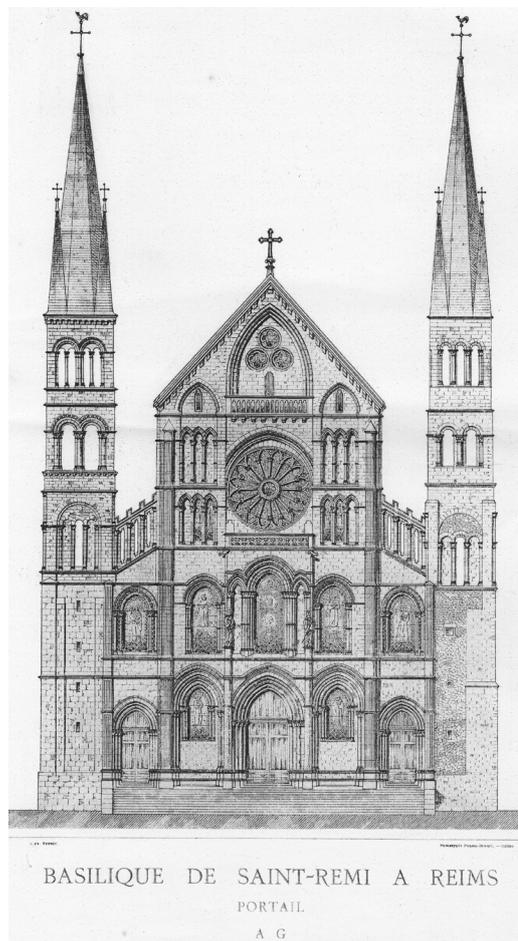


Fig 19: dessin après les travaux de Brunette Alphonse Gosset, 1900.



En août 1838 une commission d'experts emmenés par Caristie conclut en faveur de la restauration de Saint-Remi, qui est classée au titre des Monuments historiques en 1841.

Les travaux commencent à cette époque, sous la direction de Narcisse Brunette. Il reprend en partie le programme de Caristie et reconstitue les voûtes d'ogives en bois et plâtre, mais sans faux joints imitant l'appareil de pierre de taille et il conserve les arcs-boutants (FIG 17). Il restaure de plus le pignon du portail (FIG 18 et 19) et une tour attenante.

Paul Léon prend en exemple la restauration des voûtes de Saint-Remi dans *Les Monuments historiques, conservation, restauration*²⁵⁹ pour montrer les mutilations des restaurateurs du début du XIX^e siècle. S'agissant du portail, il le classe parmi les fantaisies consécutives aux travaux de Viollet-Le-Duc et au manque de méthodologie.

En 1906, Genuys, inspecteur général des Monuments historiques établit une terrasse en ciment armé au-dessus de la tribune, côté nord. Il s'agirait, d'après Paul Léon, d'une des premières applications du ciment armé aux toitures. Grâce à cette opération, le mur nord du transept aura une meilleure tenue que le mur sud après la Guerre.

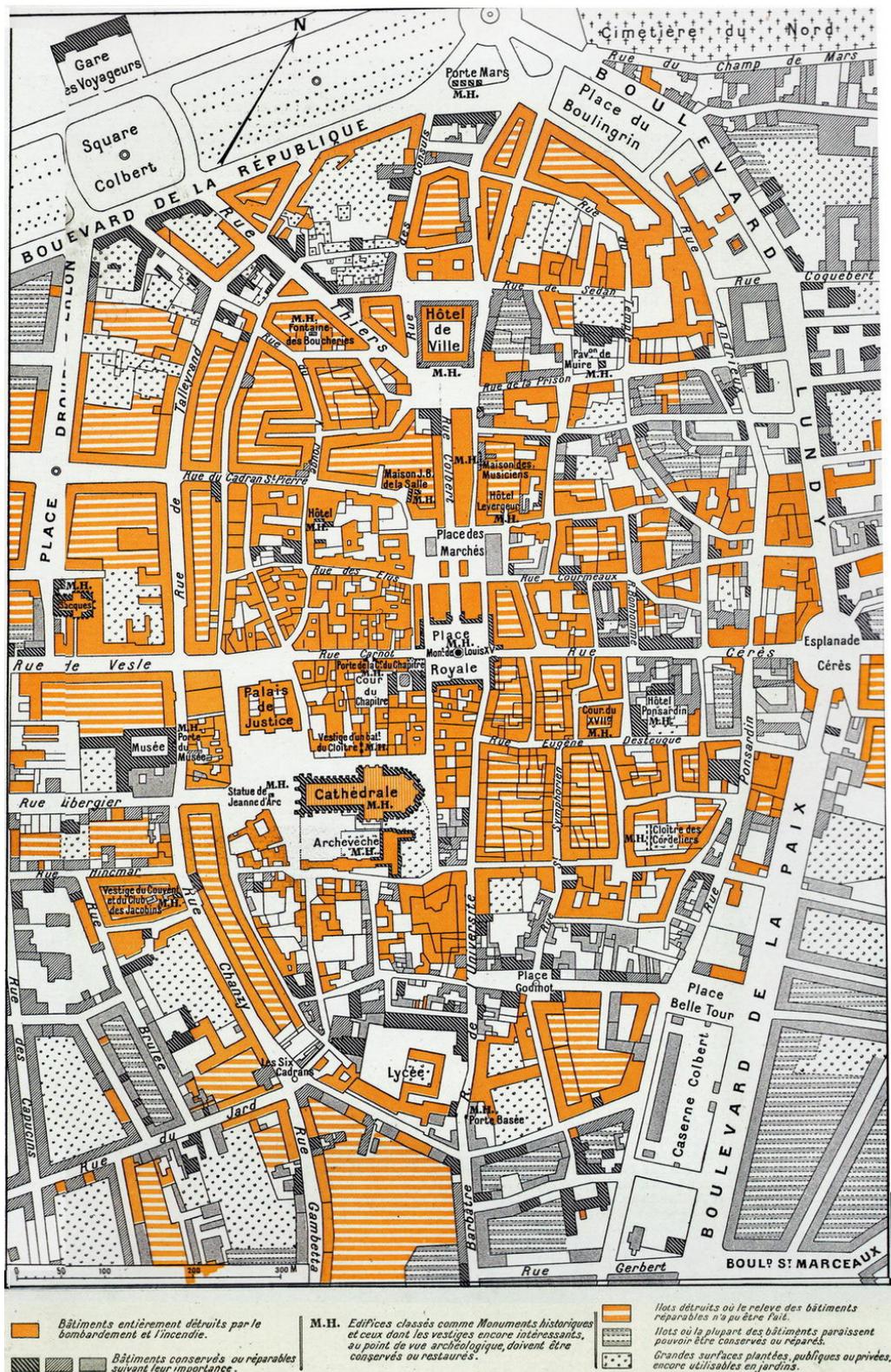
Les destructions de la Première Guerre mondiale

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la ville de Reims est largement bombardée pendant les 4 années de conflit de la Première Guerre mondiale. La Cathédrale, première grande victime est continuellement visée²⁶⁰, mais le reste de la ville de Reims n'est pas exempté de projectiles (FIG 20).

²⁵⁹ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917, p. 247. Il cite en référence l'article de Louis Demaison dans le Congrès Archéologique de France. Le chapitre de cette citation est repris quasiment sans changement par Paul Léon dans *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951, p. 362.

²⁶⁰ Yann Harlaut, *La Cathédrale de Reims, du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938, idéologies, controverses et pragmatisme*, thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006.

Fig 20 : relevé des destructions du centre ancien de Reims après-guerre. l'illustration 1920



Il n'empêche que par sa position excentrée par rapport à la Cathédrale, Saint-Remi est moins touché au cours des années. Pour autant, des bombardements en 1916 détruisent les chapelles absidiales.

Par ailleurs, durant les derniers mois de la guerre, les Allemands vengent leurs défaites par des bombardements continuels de la cité, entraînant l'évacuation totale de la ville et des dommages très importants. Ainsi, à Saint-Remi, le 1^{er} août 1918 un projectile met le feu aux charpentes et aux voûtes en bois de la nef (FIG 21).

Sans voûte ni berceau, les arcs-boutants de Saint-Remi ne contrebuttent plus aucune poussée, ils exercent alors un effort de déversement vers l'intérieur, surtout du côté sud.

Par manque de main-d'œuvre (la démobilisation dure jusqu'à l'été 1919) et de matériaux, le mur sud n'est pas étayé et chute le 14 avril 1919. Le déblaiement méthodique des ruines, travée par travée, grâce à l'intervention de prisonniers allemands, permet alors de comprendre les techniques de construction et de clore des débats historiques sur les dates et formes de construction. Le 20 novembre 1920, la pointe du pignon du croisillon nord s'écroule à l'intérieur de l'église en démolissant les voûtes avoisinantes (FIG 22).

Saint-Remi se retrouve alors, comme la Cathédrale et l'église Saint-Jacques sans charpente ni toiture. Les trois charpentes des églises rémoises sont traitées avec la même technique par l'architecte en chef des Monuments historiques. Par ailleurs, se pose le problème spécifique à Saint-Remi de la voûte, initialement en pierres, mais mal dimensionnée dès sa construction, restaurée en bois au siècle précédent et disparue dans l'incendie de la charpente.



Fig 21: nef de Saint-Remi fin 1918. M. Préoux, fond privé Géel



Fig 22 : nef de Saint-Remi après la chute du mur sud. Eugène Lefèvre-Pontalis, © MCC (France) - MAP - diffusion RMN

Henri Deneux, architecte spécialiste des charpentes²⁶¹

L'architecte en Chef des Monuments historiques chargé de la reconstruction de Saint-Remi est Henri Deneux (1874-1969, FIG 23). De par son parcours particulier, il est la personne la plus à même de restaurer les charpentes des églises rémoises.

Rémois lui-même, élève à l'école régionale des Arts Industriels, il se forme à l'agence de la Cathédrale de Reims dont il fait de nombreux relevés, principalement de la charpente. Il part étudier aux Beaux-Arts de Paris, et sort major du Concours des architectes en chef des Monuments historiques de 1905 grâce à son mémoire sur la charpente de la cathédrale de Reims.

Tout au long de sa carrière, son intérêt principal se porte sur les charpentes, dont il réalise des maquettes et des photographies dès 1900.

Il crée une collection de maquettes des différents types et époques des charpentes de France qui est achetée par le Service des monuments historiques pour le Musée des Monuments français en 1916 et qui serviront aux cours de l'école du Trocadéro dès qu'ils reprendront en 1920. Pendant la guerre, le Service lui demande de continuer son étude des charpentes en vue de la future reconstruction de la Cathédrale de Reims qui lui est confiée pour ses grandes connaissances des charpentes en général, de la Cathédrale en particulier²⁶².

Suite aux destructions des charpentes des églises Saint-Jacques et Saint-Remi de Reims par les bombardements allemands pendant la guerre, il se concentre uniquement sur ces 3 monuments de la fin de la guerre à 1938, année où il prend sa retraite des Monuments historiques.

Pour la restauration de ces trois édifices majeurs suite à la Première Guerre mondiale, il est fait chevalier de la Légion d'honneur puis officier en 1927²⁶³.

²⁶¹ Notice n°AW00105 de la base AUTOR de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

²⁶² Carton 80/11/59 Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, nombreux ordres de mission et autorisations de déplacements dans la zone des armées.

²⁶³ La base LÉONORE comporte son dossier (côte 19800035/1004/16049), mais les pièces graphiques, permettant de connaître le détail des demandes de promotions et l'officier introducteur, ne seront produites sur la base qu'en 2022, 50 ans révolus après sa mort.

Fig 23 : portrait d'Henri Deneux. Fonds Deneux, Bibliothèque municipale de Reims.

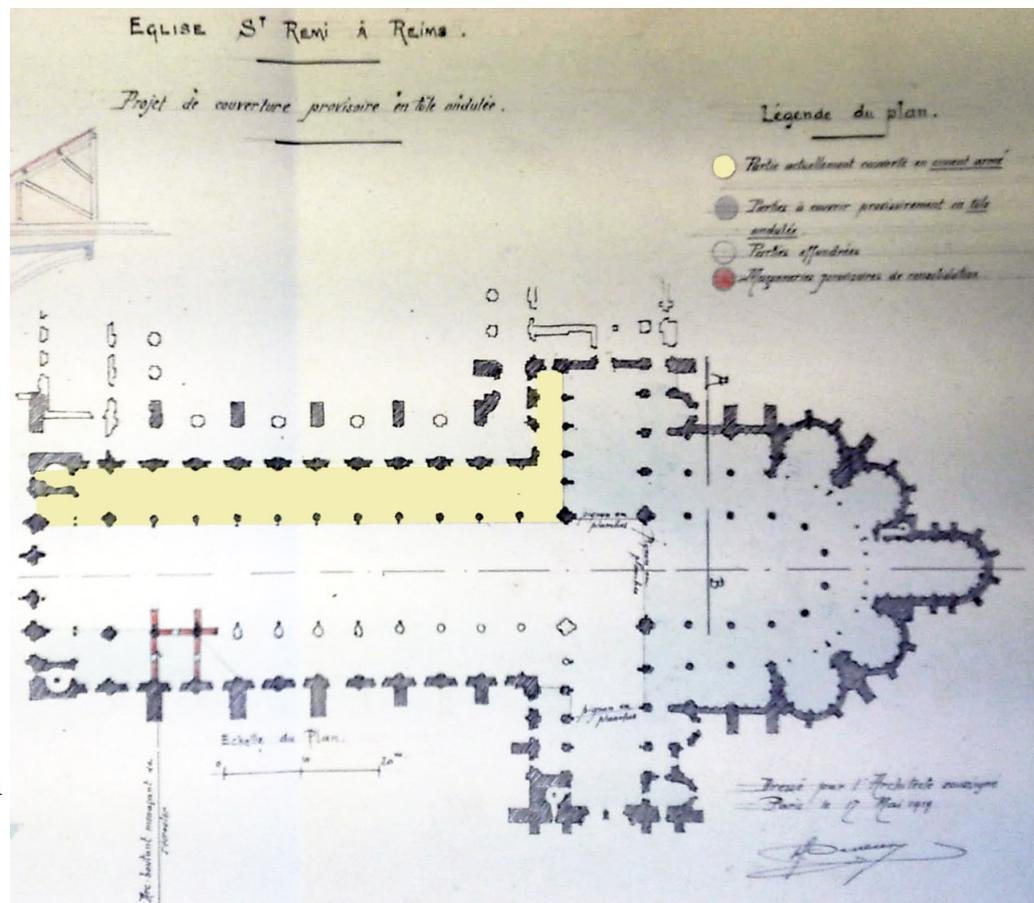
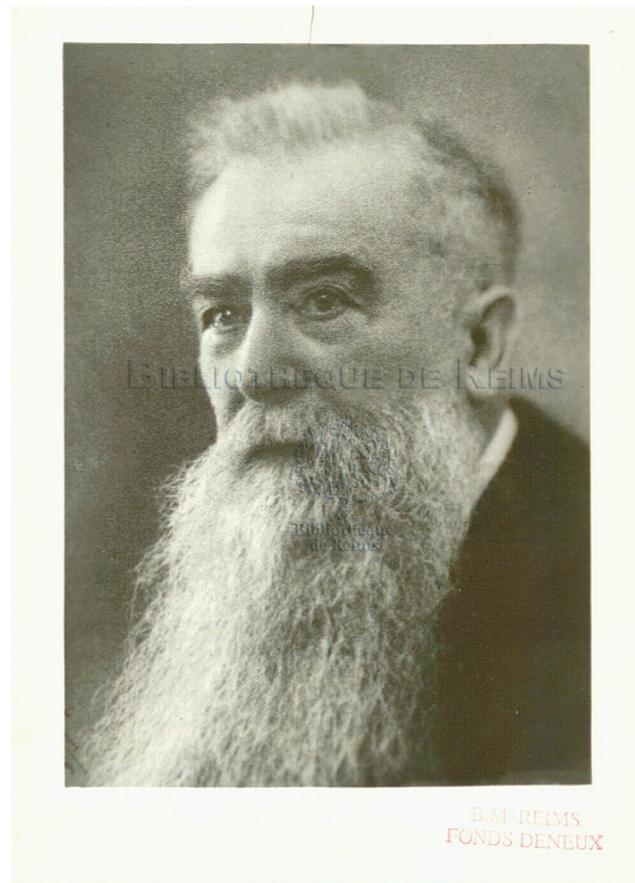


Fig 24 : plan de Saint-Remi de Reims après-guerre. MAP

Restauration de Saint-Remi

Après le déblaiement, la première opération de restauration a pour but de rendre une partie de l'édifice au culte suite à la demande du Cardinal Luçon²⁶⁴. Il suffit pour cela de fermer le bas-côté nord, qui, protégé par sa terrasse en ciment armé a moins souffert que le reste de l'édifice. Le 23 mai 1920, une première messe est célébrée dans cette petite partie (FIG 24).

Bien que la séparation de l'Eglise et de l'État soit encore récente, la première préoccupation est de rendre les édifices religieux au culte. Dans son ouvrage programme de la reconstruction *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paul Léon considère comme primordiale la remise en place du culte pour aider le retour des populations à un semblant de vie normale²⁶⁵.

En 1921 la reconstruction réelle commence. Le mur sud est tout d'abord remonté, en anastylose, avec les pierres retrouvées sur place, puis les arcs doubleaux de la nef et les arcs-boutants sont reconstruits ou réparés. Les pierres manquantes sont remplacées par des pierres de même qualité aux couleurs légèrement différentes.

Afin de pouvoir supporter le poids des voûtes à venir, les arcs doubleaux sont surmontés d'un « corset » en ciment armé qui les empêche de se déformer. Ils servent aussi à déplacer les points de poussée des arcs-boutants (FIG 25).

Entre 1927 et 1930 sont ensuite rétablies la charpente et la couverture. La charpente est réalisée, comme à la Cathédrale, en éléments de ciment armé préfabriqués puis montés et assemblés avec des clavettes en bois suivant le type de la charpente à la Philibert de l'Orme. Le dessin de la charpente est original par rapport à la cathédrale, car sa portée est plus grande d'un mètre et elle a une plus grande longueur.

²⁶⁴ Voir Yann Harlaut, *La Cathédrale de Reims...*, *op.cit.*, dans le V^e chapitre, la partie « un mythe associé : le cardinal Luçon », p. 116-124

²⁶⁵ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918, p. 68

Fig 25: Les arcs doubleaux à l'Église Saint-Remi en cours de construction. © MCC (France) - MAP - diffusion RMN



L'inauguration de la nef a lieu le 4 octobre 1931, au début des neuvaines de Saint-Remi. La nef est alors séparée du transept par un mur en maçonnerie puisque le chantier continue dans le chœur et le transept. La restauration est ralentie par la réduction du budget des Monuments historiques à partir de 1934, puis interrompue pendant la guerre et les années suivantes par l'absence de moyens jusqu'en 1950. L'inauguration de la basilique entière n'a lieu que le 12 octobre 1958.

b) Après-guerre : restaurer à l'identique à grand renfort de béton

Nous allons étudier ici les questions théoriques soulevées par la restauration de la nef de Saint-Remi de Reims, menée par Henri Deneux, avec l'autorisation de la Commission des monuments historiques, suite aux destructions de la Première Guerre mondiale. En effet, toute décision de restauration, entre autres le choix de restaurer par exemple, mais aussi technique, typologique..., nécessite une prise de position doctrinale. La posture doctrinale, assumée ou non, est parfois justifiée par Paul Léon.

Et pourquoi pas une ruine ?

Pendant toute la guerre il a longuement été question de l'opportunité de restaurer la cathédrale de Reims, la question ne s'est, semble-t-il, jamais posée pour l'église Saint-Remi. À cela plusieurs explications.

Tout d'abord, la cathédrale est un symbole de l'histoire de France, l'église ne jouit pas de la même aura. Bien qu'historiquement lieu de conservation de la Sainte Ampoule et participant aux festivités de sacre, ce rôle est largement oublié plus d'un siècle après la Révolution française, malgré la tentative de Charles X de reconstituer la tradition.

Par ailleurs, la cathédrale a un second rapport symbolique puisque sa destruction a été un élément déclencheur, au tout début de la guerre, de ferveur patriotique ainsi que de propagande, en France comme à l'étranger. La charpente de l'église Saint-Remi ne prend feu qu'en août 1918, à la toute fin de la guerre, à une période où la ville est évacuée. Le traumatisme n'est donc pas équivalent puisque même les populations locales n'en sont pas témoins.

De plus, la ville entière de Reims étant en ruine suite aux bombardements de l'année 1918, autant laisser la ruine d'un élément majeur telle la cathédrale peut-être imaginé, autant celle de toute la ville n'est pas envisageable.

Enfin, alors que l'opinion publique s'est largement posé la question de l'opportunité de laisser la cathédrale en ruine, il semble qu'au sein du Service des monuments historiques, il a été évident relativement tôt que la cathédrale serait

reconstruite. Le choix, dès janvier 1915, de nommer Henri Deneux comme architecte en chef des Monuments historiques de la ville de Reims, lui qui est spécialisé dans la charpente, montre bien qu'il est évident pour le Service des monuments historiques, malgré les débats qui font rage, de rendre une couverture à la Cathédrale.

Par ailleurs, dès 1916, Paul Léon explique dans *Les Arts* que « Nous devons [à nos enfants] un pays libéré de toutes les souillures de l'invasion et le premier acte de foi dans nos destinées nationales doit être le relèvement de nos monuments détruits. D'autre part, on exagère la beauté des ruines²⁶⁶. »

Il apparaît donc évident, même avant la destruction de Saint-Remi, que ce genre d'église (paroissiale, en zone urbaine, classée au titre des Monuments historiques) sera restauré du moment qu'il en reste des éléments.

La question longtemps restée en débat à la Cathédrale, même au sein du Service des monuments historiques, est celle de la restauration de la statuaire. Saint-Remi de Reims n'a que peu d'éléments de décoration monumentaux, et surtout la façade n'a pas été touchée par la guerre.

Charpente en béton

Comme nous l'avons déjà évoqué, Saint-Remi n'est pas la seule église sans charpente à Reims. Avec Saint-Jacques et la Cathédrale Notre-Dame, elle est restaurée par Henri Deneux. L'architecte, spécialiste de charpente, et fin connaisseur de la Cathédrale cherche dès le début de la guerre une solution pour remplacer l'ancienne forêt.

La charpente de Saint-Jacques est restaurée en premier, permettant de faire un test à l'échelle 1 avant d'oser toucher à la cathédrale.

²⁶⁶ Paul Léon, *La Guerre et les monuments*, « Les Arts », n°154, avril 1916, p. 2-10.

Fig 26 :
Maquette de la
charpente de
la Cathédrale
de Reims. ©
MCC (France)
- MAP - diffu-
sion RMN

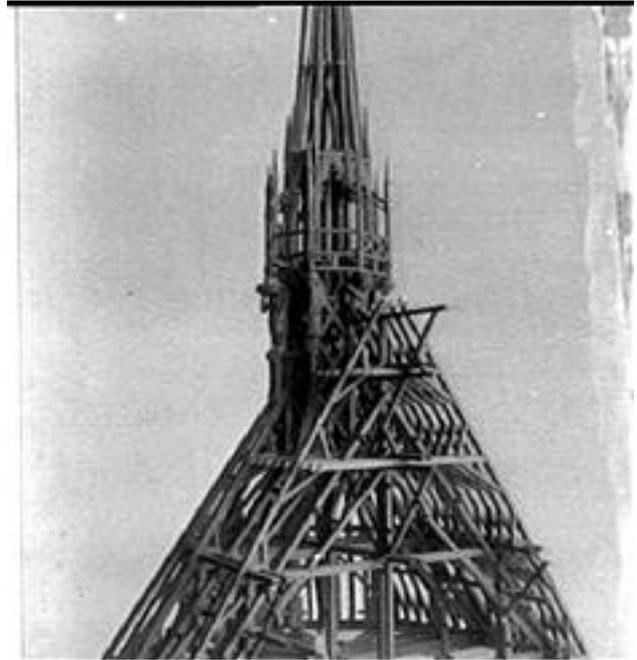
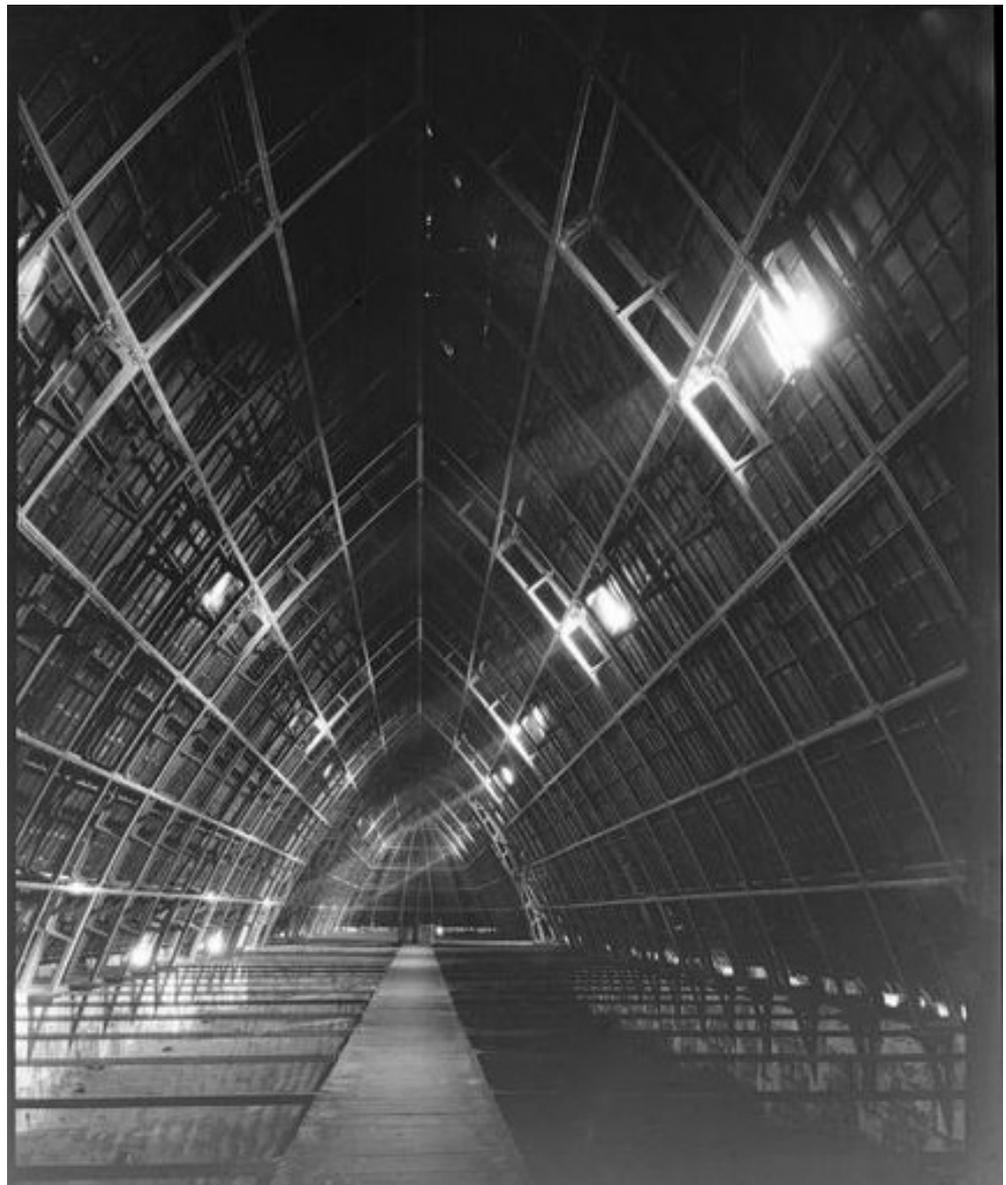


Fig 27 : Pho-
tographie de
la charpente
métallique de
la cathédrale
de Chartres. ©
MCC (France)
- MAP - diffu-
sion RMN.



Saint-Remi est restaurée en dernier, elle est moins attendue, cristallise moins l'attention générale, pose des problèmes structurels spécifiques au niveau des voûtes sur lesquels nous reviendrons et de plus, est plus large et avec une pente différente des deux autres, elle nécessitera donc une adaptation particulière du système testé à Saint-Jacques et approuvé à la Cathédrale.

Henri Deneux, lorsqu'il cède ses maquettes pour le musée du Trocadéro²⁶⁷, se sépare de toutes celles de la cathédrale (FIG 26), mais conserve celles des charpentes « A la Philibert de l'Orme ». Serait-ce un signe, comme le pense Pierre-Antoine Gatier²⁶⁸, que dès 1916, il prévoit une reconstruction en petits éléments de ciment armé ? En tout cas, il présente ce parti en 1920 à la Commission, contre la possibilité de rétablir la charpente dans sa forme originelle.

Ce choix est guidé d'une part par idéologie rationnelle, mais aussi par pragmatisme : trouver le bois nécessaire, à prix d'or en sortie de guerre, sans parler des contraintes de chantier que cela entraînerait, le tout pour une charpente qui pourrait brûler de nouveau.

Sa proposition principale est d'utiliser du ciment armé, plus léger, moins cher et plus facile à mettre en place que le bois. Le ciment armé est LE matériau de la reconstruction après la Première Guerre mondiale.

L'utilisation de matériaux contemporains n'est pas une première dans la restauration. En effet, la charpente de la cathédrale de Chartres est restaurée en 1836 en métal (FIG 27). Il ne s'agit certes pas d'une restauration du Service des monuments historiques, mais c'est un précédent connu et apprécié par le Service.

De plus Eugène Viollet-le-Duc, bien que critiqué à la fin du XIX^e siècle et début XX^e par les archéologues, reste encore alors la figure majeure du Service, et le formateur de nombreux architectes en chef des Monuments historiques, en premier lieu d'Anatole de Baudot, enseignant principal de l'école de Chaillot, depuis la fondation de celle-ci jusqu'à sa mort.

²⁶⁷ Procès-verbal de la Commission des monuments historiques, 19 octobre 1917, MAP.

²⁶⁸ Pierre-Antoine Gatier, Thierry Algrin, « Le Fer dans la restauration au XIX^e siècle », *Monumental*, n°13, juin 1996, p.35-39.

Or Viollet-le-Duc a toujours promu, dans une pensée rationaliste, l'usage du matériau le plus à la pointe technique. Il n'hésitait pas lui-même à utiliser la fonte dans ses restaurations. À sa suite, Anatole de Baudot incite à l'usage du ciment armé dans la restauration dès le début du XX^e siècle.

Le béton armé est utilisé largement dans la restauration des Monuments historiques après-guerre, voire même dans d'autres charpentes.

La place de la création architecturale

Mais la réelle innovation est dans la forme choisie de reprise du système de Philibert de l'Orme, à petit bois²⁶⁹. La charpente d'Henri Deneux est réalisée en ciment armé, seules les clavettes restent en bois, pour donner à la structure un minimum d'élasticité. L'architecte a déposé des brevets sur le système de planches en béton assemblables (FIG 28).

Le système permet de fabriquer les éléments au sol, à l'abri et à pied d'œuvre, puis de les monter facilement puisqu'ils ne pèsent qu'une vingtaine de kilogrammes et que deux ouvriers suffisent à les mettre en œuvre. Grâce à cette technique, un seul échafaudage est nécessaire, de deux travées de long, qui est déplacé au fur et à mesure et réutilisé d'une église à l'autre²⁷⁰(FIG 29).

La commission des Monuments historiques reçoit très favorablement cette proposition en 1920 comme l'atteste ce compte rendu :

Pour l'Église St-Jacques, à Reims, M. Deneux a établi un projet de charpente en ciment armé, composée d'éléments ne dépassant pas 25 kilos. M. Genuys communique les dessins de cette charpente à la

²⁶⁹ Maria Rosaria Vitale, «I brevetti Deneux per il cemento armato e le loro applicazioni nella ricostruzione delle chiese di Reims (1919-1938) », Salvatore D'agostino (dir.), *Storia dell'Ingegneria, Atti del 3° Convegno nazionale (Napoli, 19-21 aprile 2010)*, Napoli, Cuzzolin, t. I, pp. 529-542; Bruno Billeci, Maria Rosaria Vitale, « Henri Deneux e la ricostruzione in c.a. della copertura della cattedrale di Reims», 1914-1938, R. Ientile (dir.), *Architetture in cemento armato. Orientamenti per la conservazione*, Milano, Franco Angeli, 2008, pp. 564-574.

²⁷⁰ Henri Deneux, « La restauration de la basilique Saint Remi », *Annuaire-bulletin de la société des amis du vieux Reims*, 1931-1933, p. 22-35.

Commission, qui constate que cette conception nouvelle présente le plus grand intérêt au point de vue artistique et constructif²⁷¹.

Cette remarque de la Commission est tout à fait révélatrice de son ouverture aux œuvres de création dans les projets de restauration, du moins dans les cas de charpente : éléments éminemment techniques et invisibles ; et sait en apprécier les qualités esthétiques.

Comme l'a montré Laure Jacquin dans sa thèse²⁷², le principe de l'architecte-créateur commence de nos jours à être revendiqué par certains architectes en chef des Monuments historiques. Jusqu'alors, l'ACMH est vu comme un praticien et non un créateur. Une distinction nette est faite entre l'architecte créateur, travaillant sur un terrain neuf, et l'architecte praticien travaillant sur les monuments existants, les très rares exemples de créations contemporaines et les polémiques engendrées à ce sujet prouvent assez cette séparation.

Pour la période qui nous intéresse, comme l'exprime Paul Léon, « L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait.²⁷³ », critiquant au passage les exagérations de la période Viollet-le-Ducienne.

Pour autant, les parties considérées comme techniques et invisibles ont toujours été un terrain d'expérimentation et de création pour les ACMH avec par exemple, l'emploi du béton armé, depuis le tout début du XX^e siècle. Malgré cette liberté de proposition de solutions techniques, voire ici même de dépôt d'un brevet technique, ce rôle n'est pas perçu comme une création d'œuvres contemporaines, car ces solutions sont généralement invisibles.

Pourtant, bien que cachées du tout-venant dans les combles, les charpentes en béton d'Henri Deneux sont visitables (FIG 30). La ville de Reims en a d'ailleurs fait, de nos jours, un parcours de visite qui a du succès.

²⁷¹ Compte-rendu de la Commission supérieure des Monuments historiques, rapport du 19 novembre 1920, 80/15/24 MAP.

²⁷² Laure Jacquin, *Doctrines et pratiques françaises de la restauration à l'épreuve de la Charte Venise. Architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016.

²⁷³ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922, p. 4.

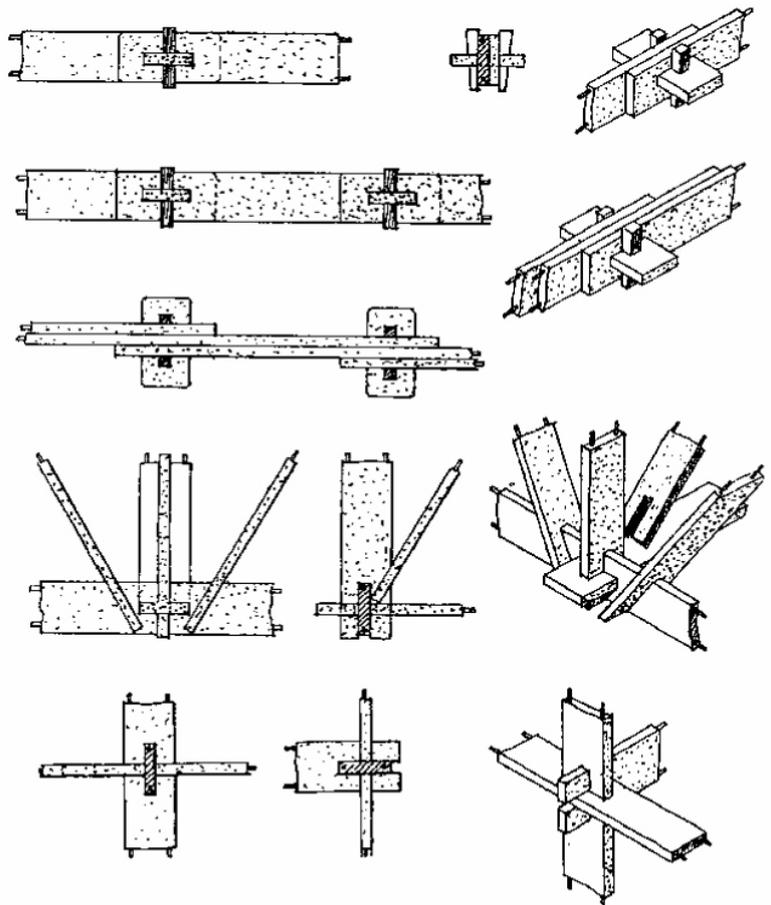


Fig 28 :
noeuds et
possibilités
d'assemblages
du système
Deneux.



Fig 29 :
montage en
cours de la
charpente de
Saint-Remi.
Fonds De-
neux,
Bibliothèque
municipale de
Reims.

La charpente, bien que relativement cachée par son emplacement, reste visible, son intérêt esthétique est d'ailleurs souligné par la Commission des monuments historiques. Le prix du béton par rapport à celui du bois, l'ergonomie des éléments coulés à pied d'œuvre, le poids et la facilité de la mise en œuvre des petits éléments, le poids acceptable sur les superstructures, constituent les arguments vraiment déterminants pour la Commission. Le fait qu'il s'agisse d'une forme techniquement innovante et esthétiquement appréciable est un plus. L'aspect est loué, mais non déterminant dans le choix de la solution.

En 1924, John Rockefeller, qui propose de payer la moitié des travaux de la Cathédrale se voit tout de même proposer les 2 possibilités : le projet en petits éléments de béton ou la charpente refaite à l'identique en bois. Lui, qui insiste pour que soit reconstituée la crête de faitage disparue à la Révolution²⁷⁴, dont seules quelques gravures attestent de la forme originale, choisit sans hésitation la charpente en béton. L'importance est donnée à « remplacer le toit et la flèche de la cathédrale de Reims, en refaisant ce qui existait auparavant²⁷⁵ ». Les forme et matériau de la charpente ne sont pas cités, puisqu'invisibles.

Grâce au financement de John Rockefeller, la charpente et la couverture de la cathédrale sont réalisées dans les deux années suivantes, après l'expérience réussie de Saint-Jacques.

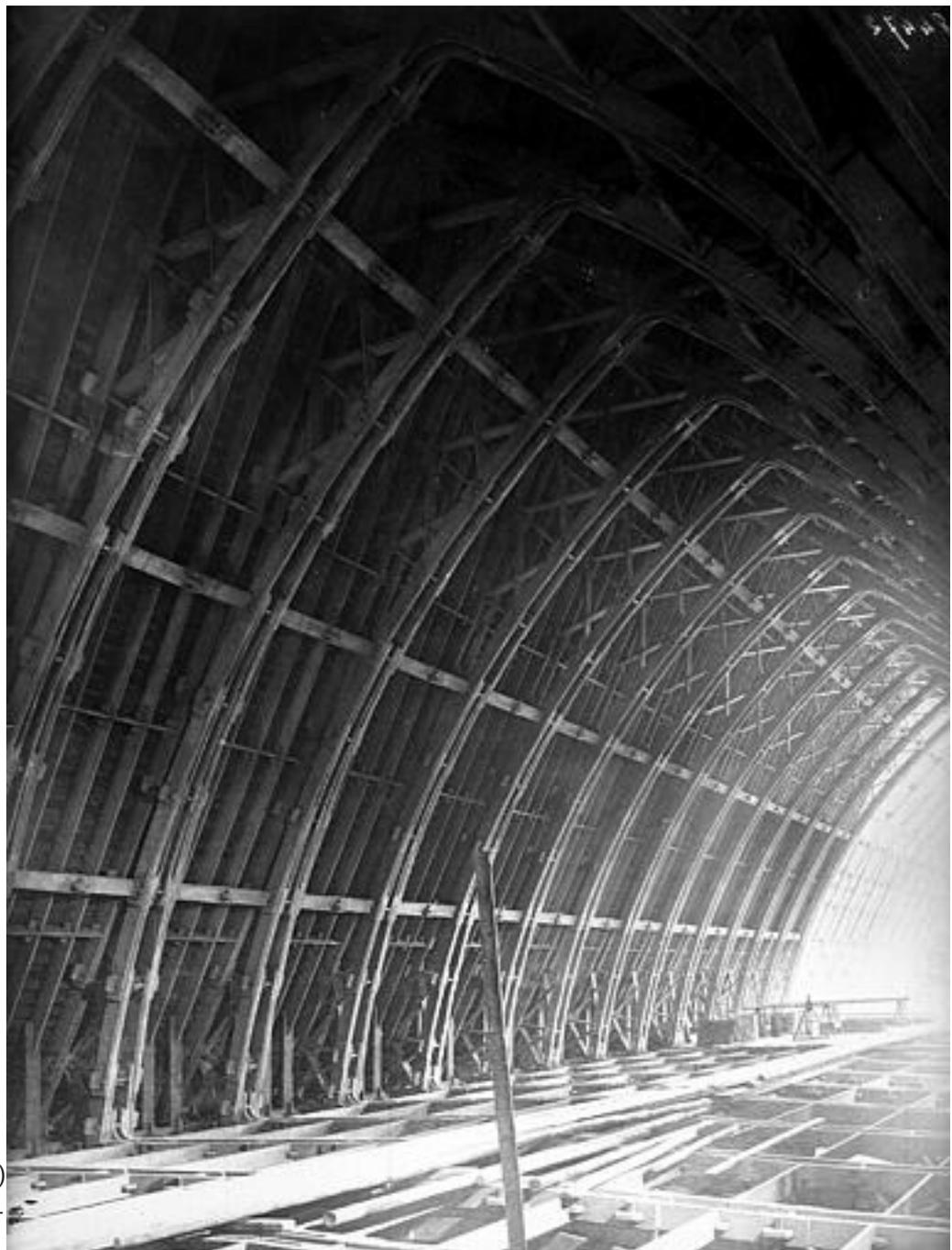
Pour Saint-Remi, il faut attendre d'une part que les voûtes soient reconstruites (comme nous allons le développer par la suite), d'autre part que les charpentes de Saint-Jacques et la Cathédrale soient terminées. Par ailleurs, Saint-Remi n'est pas considéré comme étant une priorité ; ce n'est qu'en 1926 qu'on envisage la construction d'une toiture provisoire²⁷⁶, il est alors décidé de lancer la construction de la charpente et de la toiture définitive pour éviter toute dépense supplémentaire par la suite.

²⁷⁴ Yann Harlaut, *La Cathédrale de Reims, du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938, Idéologies, controverses et pragmatisme*, thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006, p. 370.

²⁷⁵ CFARM, 24 septembre 1924, MAP 80/1/51, cité par Yann Harlaut, *La Cathédrale de Reims, du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938, Idéologies, controverses et pragmatisme*, thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006.

²⁷⁶ 80/15/24 MAP, PV de la CSMH du 7 juillet 1926.

Fig 30 : Char-
pente de la
Cathédrale de
Reims. Henri
Heuzé, ©
MCC (France)
- MAP - diffu-
sion RMN.



S'il a fallu attendre la fin des travaux de charpente des deux autres églises, c'est que l'échafaudage de 2 travées réalisé pour Saint-Jacques, déplacé au fur et à mesure de la progression de la construction de la charpente, est réutilisé à la Cathédrale puis transformé pour être de nouveau utilisé à Saint-Remi. En effet, la portée plus large d'un mètre et la plus faible pente de toiture obligent Henri Deneux à adapter la forme de la charpente pour Saint-Remi, nécessitant aussi la modification de l'échafaudage. Henri Deneux en profite pour améliorer la structure de la charpente qui fait de celle de Saint-Remi la plus légère et la plus fine. (FIG 31 et 32)

Remontage des murs ou restauration à l'identique ?

Avant de pouvoir réaliser la fameuse charpente d'Henri Deneux, l'église Saint-Remi nécessite des travaux importants.

En effet, comme nous l'avons déjà abordé, suite à l'incendie de la charpente et des voûtes en bois en 1918, tout un mur latéral de l'église s'effondre le 14 avril 1919. Immédiatement après, des soldats allemands sont utilisés pour déblayer la nef et récupérer les pierres réutilisables.

D'après les discours et articles lors de l'inauguration, il semble que de nombreuses pierres sont réutilisées. Ainsi Paul Léon dans son cours de 1934 sur Reims au Collège de France explique

[...] ces murs s'écroulèrent en avril 1919, le mur nord en partie, le mur sud dans toute sa longueur. Il fallut donc les remonter, travail long, délicat, nécessitant la recherche, le rapprochement et l'assemblage des matériaux gisants sur le sol.

Pour autant, lorsque l'on regarde les planches de montage d'Henri Deneux conservé dans les archives des Monuments historiques, on se rend compte que la plus grande partie des murs sont remontés à neuf (FIG 33). Par contre, les contours de baies, une partie des piliers, colonnes et corniches sont en pierres anciennes (FIG 34).

Fig 31 :
Maquette de
la charpente
de la Cathé-
drale. © MCC
(France) -
MAP - diffu-
sion RMN.

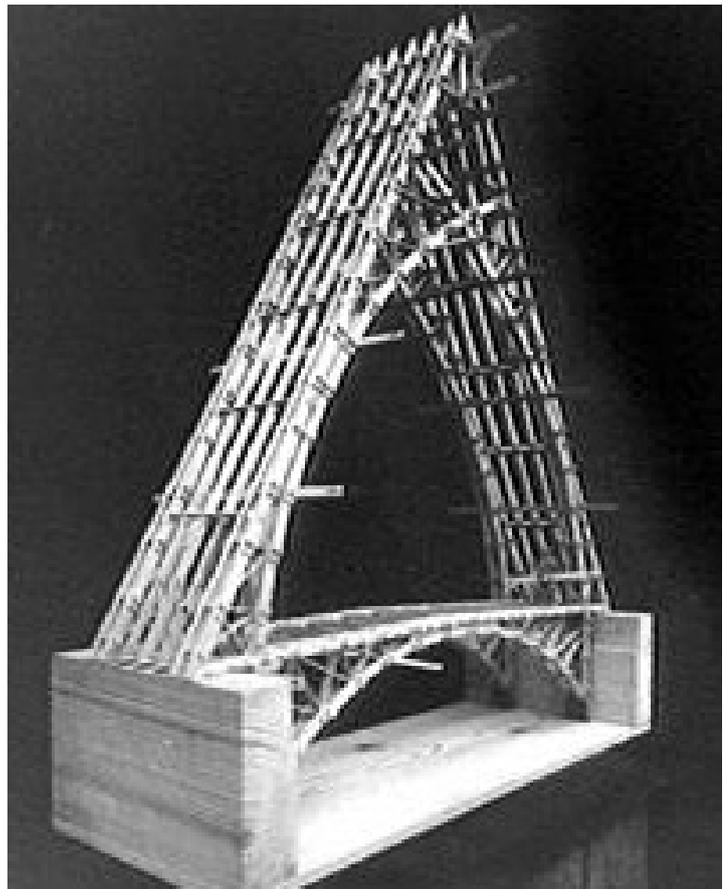
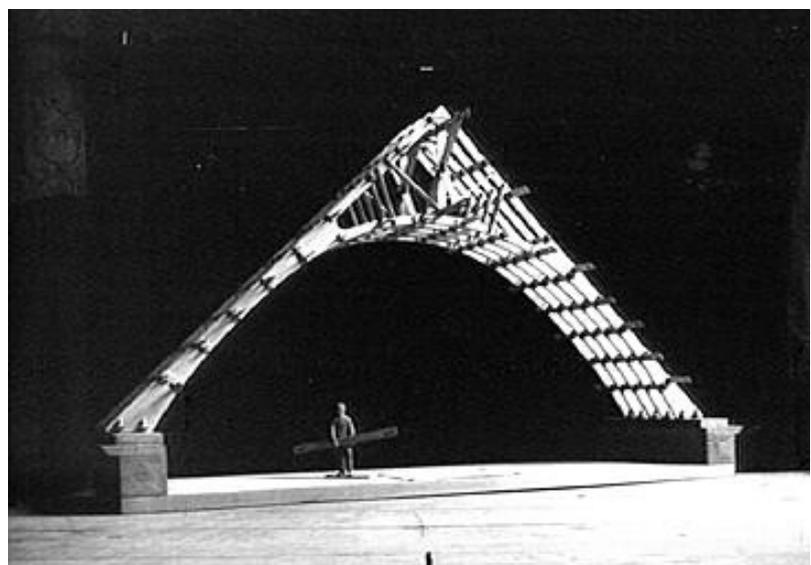


Fig 32 :
Maquette de
la charpente
de Saint-Remi
de Reims. ©
MCC (France)
- MAP - diffu-
sion RMN.



Il semble donc que seules les pierres taillées de formes particulières aient été conservées, triées, retaillées pour être remontées, ce qui représente déjà un travail formidable au milieu d'une église effondrée.

Tous les moellons et pierres taillées sur une seule face ont été mis aux rebus et remplacés par des pierres neuves. Ce choix est justifiable d'une part par le trop grand travail de tri et de taille que demanderait la récupération des pierres pour les murs. D'autre part, l'hétérogénéité esthétique et structurelle que présenterait le mur si une partie des pierres étaient neuves et d'autres de récupération. Pour autant, les pierres neuves sont choisies avec soin pour être de couleur et de qualité semblable aux anciennes. Ainsi il n'y a aucune visibilité des opérations, pierres neuves et rares pierres anciennes étant trop proches pour être différenciées.

Il n'empêche que cette citation de Paul Léon mise en regard de la planche d'attachement confirme l'importance de la recherche en architecture, vérifiant les discours par les archives du chantier.

Corset en béton et béquille invisible

Comme nous l'avons expliqué dans l'histoire de l'église Saint-Remi, la voûte de la nef, ajoutée au XI^e siècle, n'a jamais été structurellement stable, portée par des colonnes trop faibles, compensée par des arcs-boutants en nombre insuffisant. Au XIX^e siècle, suite à l'effondrement définitif de la voûte, il est choisi de la reconstruire en conservant sa forme, mais en bois habillé de plâtre afin d'alléger la structure. Lors de l'incendie de la charpente en 1918, la voûte en bois brûle intégralement.

Lors de la reconstruction d'après-guerre, il est choisi de reconstruire la voûte en pierre avec une structure béton cachée dans les combles. Ce choix n'est pas anodin, il s'agit d'une part de décider de reconstruire une voûte, d'autre part de la construire en pierre malgré les problématiques techniques que cela a toujours posées, et enfin de compenser les problèmes techniques par une structure invisible en béton.

Fig 33 :
 planche de
 montage du
 mur Sud de
 Saint-Remi.
 MAP

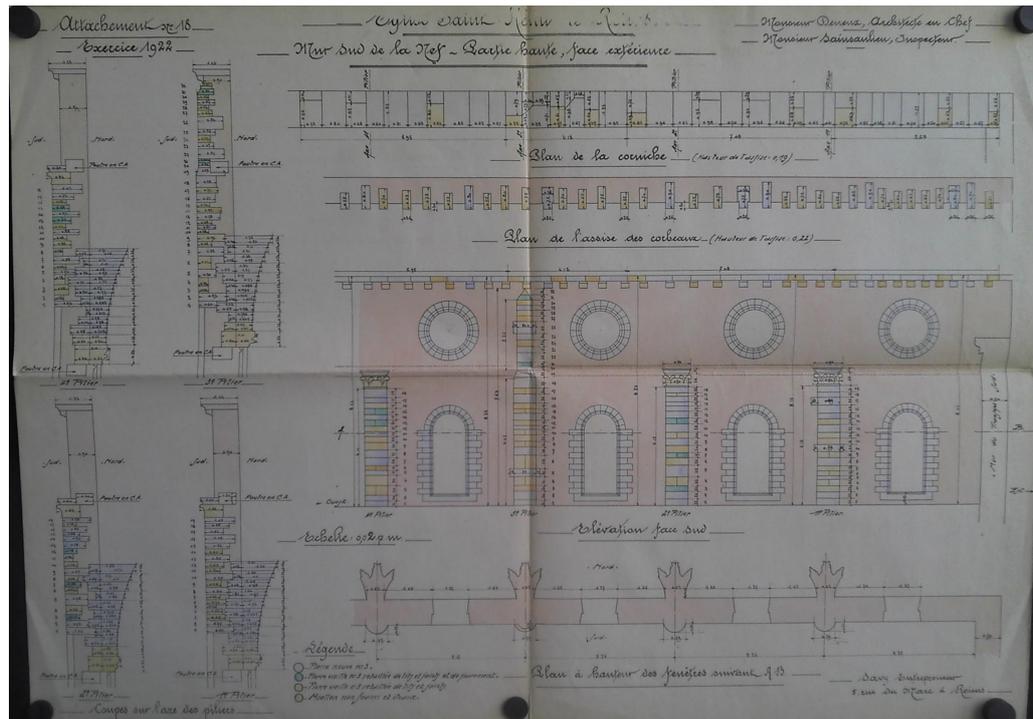
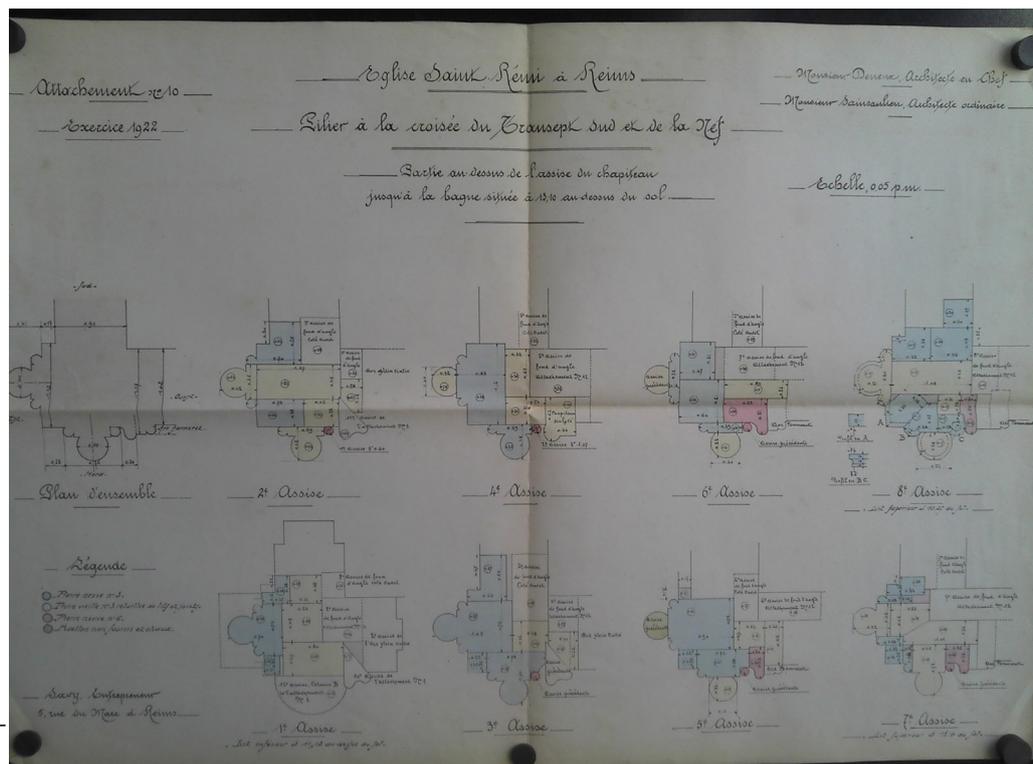


Fig 34
 planche de
 montage d'un
 pilier de Saint-
 Remi. MAP



Le fait de remettre en place une voûte, malgré ses problèmes de structure historique, est une évidence à l'époque, puisqu'il s'agit de rendre son aspect à l'édifice. La possibilité de ne pas revoûter n'est même pas évoquée.

Pour ce qui est du choix de reconstruire en pierre, Paul Léon explique en 1936 :

Il était donc impossible d'obtenir un équilibre entre les arcs et la voûte. Au XIX^e siècle, l'architecte Narcisse Brunette esqua la difficulté en remplaçant les voûtes de pierres par des voûtes de bois. Dans les travaux d'après-guerre, adopter cette solution était un aveu d'impuissance. Il fallait voûter l'édifice comme il l'était au XII^e siècle, assurant sa solidité sans modifier son aspect²⁷⁷.

Pour Paul Léon voûter en bois comme au XIX^e siècle aurait été un échec de la technique moderne, qu'il exprime bien dans son « aveu d'impuissance ». Cette solution était donc inconcevable.

La dernière phrase de son paragraphe « Il fallait voûter l'édifice comme il l'était au XII^e siècle, assurant sa solidité sans modifier son aspect » exprime parfaitement l'idée majeure de la reconstruction d'après-guerre : restituer l'aspect (formel et matériel) originel, en éludant les difficultés techniques.

Il est intéressant de noter ici qu'il est inenvisageable de tromper sur la matérialité en mettant du bois au lieu de la pierre, mais par contre faire tenir un édifice structurellement défaillant de manière invisible est tout à fait acceptable.

Henri Deneux, l'année de l'inauguration de la nef de Saint-Remi, donne une conférence à la Société des Amis du Vieux Reims et justifie, avec des détails jamais usités par Paul Léon, le choix de revoûter en pierre :

La reconstruction des voûtes en pierre posait un problème très délicat. Nous avons vu que les voûtes primitives eurent à subir des réparations nombreuses, et cela parce qu'elles avaient été faites à une époque où l'on ne connaissait pas encore la loi de leurs poussées ni le point exact de butée des arcs-boutants, destinés à neutraliser ces poussées.

²⁷⁷ Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, Paris, Picard, 1936, p. 17-52.

L'absence d'arcs-boutants, toutes les deux travées, et la position défectueuse de ceux existants rendaient la reconstruction des voûtes en pierre assez dangereuse. On ne pouvait à cause de leur intérêt archéologique, modifier la forme, ni le nombre, de ces arcs-boutants, qui sont, peut-être, avec ceux de Notre-Dame de Châlons, les plus anciens connus.

En présence de ces difficultés, et pour respecter entièrement l'aspect intérieur et extérieur de l'édifice, il fallait trouver une solution qui neutralisât la poussée de ces voûtes, sans tirants en fer placés, à l'intérieur, au niveau de la naissance des voûtes, et sans arcs-boutants nouveaux, à l'extérieur.

[...] Grâce au matériau nouveau employé, les difficultés énoncées plus haut furent vaincues, et la nef a pu reprendre son aspect ancien, avec sa voûte primitive en pierre²⁷⁸.

Il est intéressant de noter l'allusion à l'ancienneté des arcs-boutants de Saint-Remi. Leur défaillance et la difficile tenue des voûtes prouvent bien que les techniques constructives du Moyen-âge ont été une suite d'essai-erreur qui a permis d'améliorer le système au fur et à mesure. Saint-Remi est donc à positionner dans cette longue lignée de recherche. Il me semble d'autant plus nécessaire dans ces conditions de donner à voir que la tentative de Saint-Remi n'était pas concluante et la stabilité n'était que très relative. En cachant dans les combles le secret de la tenue des voûtes non seulement on cache le souvenir de la dangerosité des voûtes dans l'histoire, mais de plus on contrevient à la pensée gothique d'esthétisation des techniques constructives, si chère à Viollet-le-Duc.

Le discours de l'Architecte en chef est beaucoup plus pragmatique que celui de Paul Léon.

Selon lui, de par l'ancienneté des arcs-boutants, il n'est pas possible de les améliorer (ni en nombre ni en forme) au nom de leur intérêt archéologique. L'argument d'autorité de l'intérêt archéologique ne laisse pas de place potentielle à la critique. Pourtant, rendre l'église stable de manière invisible alors que ses arcs-

²⁷⁸ Henri Deneux, «La Restauration de la Basilique Saint-Remi, conférence de M. Henri Deneux », *annuaire-bulletin de la société des amis du vieux Reims*, Reims, imprimerie et lithographie Matot-Braine, 1931-1935, p. 22-35.

boutants sont connus pour être sous-dimensionnés depuis leur origine peut être vu comme une tromperie, contraire à l'idée de vérité archéologique.

Henri Deneux évoque tout de même les techniques qu'il aurait pu employer pour stabiliser les voûtes tout en rendant visible l'opération : tirants à l'intérieur ou arcs-boutants supplémentaires à l'extérieur. Mais il considère plus important de respecter entièrement l'aspect plutôt que de donner à voir les difficultés statiques de l'édifice dans son état initial et la nécessité d'en changer les points d'appui. Rendre visibles ces problématiques aurait été bien plus proche de l'intérêt archéologique : ne pas toucher aux arcs-boutants initiaux, mais montrer qu'ils ne permettent toujours pas un équilibre.

Henri Deneux présente sa solution technique permettant la tenue de la voûte (FIG 35):

Nous avons imaginé des ossatures en ciment armé, coulées sur chaque arc-doubleau de la nef, prenant appui sur les tas de charge, relevés à 3 m.20 au-dessus de leur naissance. Ces ossatures s'incrudent, de quelques centimètres dans la dernière assise, et constituent autant de poutres rigides indéformables au-dessus des arcs-doubleaux. Ces renforcements en ciment armé, en partie visibles dans le comble, sont comme des « corsets » qui enserrant les voûtes²⁷⁹.

On voit à travers ce texte qu'Henri Deneux sait faire preuve de pédagogie et, tout en expliquant de manière précise la technique, il est capable aussi de se rendre intelligible par le plus grand nombre en vulgarisant son propos. Paul Léon, entrant moins dans le détail de chaque opération, surtout sur la technique, essaie tout de même d'expliquer les solutions apportées. Ainsi, aux académiciens de l'Institut en 1922, il explique les « corsets » en ces termes :

L'église étant aujourd'hui découverte, il importe de lui restituer ses voûtes primitives, mais leur poussée, désormais, se trouvera annulée par un cadre en ciment armé dissimulé dans le comble et relié aux tas de charge. Un tel mode de renforcement permet de conserver des édifices que leur délabrement aurait jadis condamnés²⁸⁰.

²⁷⁹ Henri Deneux, « La Restauration de la Basilique Saint-Remi... *op. cit.*

²⁸⁰ Paul Léon, *La restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922, p. 14-15.



Fig 35 : Arcs doubleaux dans la nef avant la fabrication des voûtes. Henri Heuzé © MCC (France) - MAP - diffusion RMN

Comme nous l'avons vu, à Saint-Remi, l'importance dans la reconstruction d'après-guerre est de rendre à l'édifice son aspect originel. Cette décision initiale de restitution se retrouve dans plusieurs choix techniques :

Les pierres trouvées sur place sont réutilisées si elles sont vraiment spécifiques.

La voûte en pierre, à la structure défectueuse depuis l'origine, effondrée en 1840, restaurée en bois à l'époque, brûlée en 1918, est restituée en pierre sans changement structurel visible. La stabilité est obtenue par un corset en béton armé caché dans les combles.

Il est donc donné plus d'importance à rendre la forme de l'église qu'à enseigner sur son histoire.

Par ailleurs, l'arrivée du béton au début du XX^e siècle permet d'envisager des structures d'un autre matériau que le bois, évitant les problèmes de ravitaillement, de prix, d'ouvriers qualifiés, de temps de montage... En utilisant le béton, l'architecte en chef est alors libre de toute création technique, tant qu'elle est invisible. L'esthétisme et l'originalité de la solution sont même loués dans ce cas.

2) Places d'Arras

À travers l'exemple de la restauration des places flamandes d'Arras, nous allons à présent observer si le choix de rendre l'aspect originel a été appliqué ailleurs que dans les églises de Reims, médiatiques s'il en est.

De plus, afin de séparer l'action de l'architecte de celle du Service des monuments historiques, il est nécessaire d'analyser des pratiques par des architectes différents, Deneux à Reims, Paquet à Arras, aux deux personnalités bien différentes. Autant Henri Deneux s'est consacré uniquement aux trois églises de Reims, autant Pierre Paquet a conservé son affectation sur tout le Pas-de-Calais. Par ailleurs, Henri Deneux ne s'est exprimé que pour décrire et justifier ses travaux alors que Pierre Paquet, en plus de la reconstruction des monuments à sa charge, enseigne, participe aux expositions du Service, fait des communications sur l'usage du béton.

En outre, la restauration des places pose des problèmes spécifiques aux ensembles urbains. En effet, chaque maison est un édifice privé, mais l'intérêt des places est d'appartenir à un tout esthétiquement proche en fonction d'une planification urbaine imposée.

Les questions urbaines sont alors nouvelles pour le Service des monuments historiques qui ne les avait jusque-là pas prises en compte, car trop complexes en terme législatif. Avec la loi de 1913 et dans l'urgence de la reconstruction, le Service va se décider à s'intéresser aux ensembles, malgré les difficultés posées par les nombreux et divers propriétaires.

Bien que l'histoire des places ait été retracée, que le contexte de la restauration ait été étudié par de nombreux mémoires de l'université d'Arras²⁸¹, les travaux de restauration architecturale et urbaine n'ont pas fait l'objet d'une analyse, laissant le fond de la médiathèque inexploité.

²⁸¹ Ces mémoires sont dirigés par Eric Bussière et Denis Varaschin autour du colloque qu'ils organisent sur la grande reconstruction en novembre 2000. Par exemple : Mélina Monnier, *le financement de la reconstruction dans le Pas-de-Calais*, mémoire de maîtrise, université d'Artois, 2001 ; Valéry Garcia, *Architecture et urbanisme à Arras après la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université d'Artois, 2002 ; Christophe Lefevre, *La reconstruction urbaine dans le Pas-de-Calais et le Nord de 1917 à 1930*, mémoire de DEA, université d'Artois, 1999...

Après un résumé synthétique de l'histoire des places et une description architecturale des façades, je présenterai l'architecte Pierre Paquet et aborderai les questions spécifiques à cette restauration, tant législatives et urbaines, qu'architecturales et matérielles.

a) Un ensemble monumental

Histoire des places d'Arras

Les places dites « flamandes » d'Arras, la Grande place et la Petite place (aujourd'hui, place des Héros) sont situées sur les anciens vergers de l'abbaye Saint-Vaast²⁸². Ce sont des espaces de marché, depuis le XI^e siècle, dans une ville qui croît alors grâce au commerce. Les maisons sont originellement en pans de bois et torchis, avec pignon sur rue. Les halles marchandes qui bordaient les places à l'origine sont petit à petit remplacées par des maisons sur boutiques.

À partir du XIV^e siècle, de nombreux règlements urbains par les échevins, ducs de Bourgogne, gouverneurs flamands, espagnols ou français, en fonction des périodes, essaient de forcer l'abandon du bois en façade et sur les murs mitoyens, d'interdire les saillies sur rue, puis même ordonnent à partir de 1538 l'érection des façades en briques ou pierres de taille.

Ces règlements ne sont suivis que très lentement. En effet, ils ne sont à prendre en compte qu'en cas de travaux ou de reconstruction, et ne sont pas très contraignants. Vers 1660 les maisons de la Petite place commencent à être construites en pierre de taille, mais des ordonnances dans les décennies qui suivent montrent que ce n'est encore que sporadique.

En 1692 le gouverneur conseille, pour une reconstruction sur la Grande place, de se conformer pour la hauteur et la sculpture à la maison de l'Ecu d'Or, présente au 68 de la Grande place.

²⁸² Pour l'histoire des places, voir : Adolphe de Cardevacque, *Les places d'Arras, étude historique et archéologique sur la Grande-Place et la Petite-Place d'Arras et la rue de la Tailleurie qui les relie entre elles*, Arras, Sueur-Charruey, 1881.

Fig 36 : photo aérienne de la Petite place d'Arras avant guerre © MCC (France) - RMN



Fig 37 : Maisons à Pas-de-Moineaux



Fig 38 : Maisons sur la Petite Place



A priori, nous pouvons en déduire que la maison de l'Ecu d'Or est emblématique d'un style en train de se reproduire sur les places, mouvement encouragé par le gouverneur, qui conduira à la grande homogénéité de style de l'ensemble.

En 1778, les façades des places doivent être proches esthétiquement de leur état actuel, puisqu'un acte qui restera valable jusqu'à la Première Guerre mondiale ordonne que les réparations soient réalisées en substituant briques pour briques et pierres pour pierres, en conservant exactement la décoration de chacun desdits pignons.

La grande homogénéité d'apparence (FIG 36) des maisons des places n'est donc pas le résultat d'un dessin préétabli, mais la résultante d'un renouvellement urbain, poussé et conseillé par le pouvoir et qui suit un mouvement esthétique important de la région à cette période.

Description formelle d'un ensemble non préétabli

À part la plus ancienne maison des deux places qui est en brique et style flamand brugeois à fronton en pas-de-moineaux, antérieure à 1692 (FIG 37), toutes les autres façades sont plaquées en pierre, avec parfois des incrustations de briques, sur la façade intérieure en moellons des maisons (FIG 38).

Les rez-de-chaussée sont composés d'une galerie à arcades en plein cintre ou surbaissés reposant sur des colonnes monolithes en grès. Les étages courants sont constitués de 2 niveaux avec des pilastres à refends entre chaque travée. Des bandeaux séparent le rez-de-chaussée et le pignon de la partie centrale. Le pignon est chantourné de volutes rentrantes et couronné par un fronton cintré. Il est composé en général de 2 étages dont le second est éclairé par un oculus.

Les deux places sont composées de 73 façades pour la Grande place et de 59 pour la petite, elles sont reliées par la rue de la Taillerie, qui est elle aussi formée de 28 façades aux façades flamandes à pignon sur rue en pierre (FIG 39). Le petit côté ouest de la Petite place est tenu par l'hôtel de ville et son fameux beffroi du XV^e siècle, agrandi pendant le Second Empire.



Fig 39 : Relevé de l'ensemble monumental. Paquet, MAP

Destructions de la Première Guerre mondiale

Dès le début de la Première Guerre mondiale, le beffroi d'Arras est pris pour cible par les bombardements allemands, car il pourrait servir de point de vue. Il est entièrement détruit le 21 octobre 1914. La Petite place sera très fortement touchée par sa proximité de l'édifice.

La ville commence à être évacuée dès le 28 octobre, mais continuera à être bombardée pendant toute la guerre, étant très proche de la ligne de front.

De même que l'hôtel de ville et son beffroi sont intégralement détruits à la fin de la guerre (FIG 28), les places ont été très fortement touchées : 15 maisons ont été intégralement détruites sur la Grande place, 25 sur la petite, et 23 autres maisons sont considérées comme en état de « destructions presque totales » d'après Pierre Paquet dans une synthèse pour le Service des monuments historiques²⁸³ (FIG 40).

Outre les places et l'hôtel de ville touchés en 1914, toute la ville subit les bombardements, surtout en mai et juin 1915, au point que « 56 % des maisons sont détruites ou jugées irréparables; 39 % sont endommagées; 5 % seulement sont indemnes²⁸⁴. »

Un classement des maisons au titre des Monuments historiques à l'état de ruine

En 1907, Paul Boeswillwald²⁸⁵ propose de classer les places au titre des Monuments historiques, estimant que les ordonnances municipales ne sont pas suffisantes pour les protéger, mais qu'il conviendrait « de faire un classement global par l'État sans demander le consentement de chaque propriétaire²⁸⁶ ». En effet, avant la loi de 1913 il n'est pas possible de classer un édifice sans l'accord du propriétaire, il faudrait donc l'accord des propriétaires des 155 maisons pour que l'ensemble puisse être classé.

²⁸³ MAP 80/3/10

²⁸⁴ Éric Bussiere, Patrice Marcilloux, Denis Varaschin (dir.), *La Grande Reconstruction, reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras (8 au 10 novembre 2000), Archives Départementales du Pas-de-Calais, 2002, p.289.

²⁸⁵ Paul Boeswillwald (1844-1931), fils d'Émile Boeswillwald (1815-1896), est architecte en chef des Monuments historiques et inspecteur général des Monuments historiques.

²⁸⁶ MAP, PV de la CMH, 10 mai 1907.



Fig 40 : Beffroi
de la Petite
place d'Arras
après-guerre.
Carte postale
privé

Devant la complexité pratique de la protection effective, Paul Boeswillwald propose un classement global, ce qui ne correspond à rien juridiquement comme le lui rappellent ses collègues. Henri Nénot propose donc que la Commission incite le préfet à obtenir de la municipalité qu'elle fasse scrupuleusement respecter les ordonnances de protection des places.

Il est tout de même intéressant de noter cette première volonté de protection d'un ensemble urbain qui démontre d'un côté un intérêt patrimonial pour la cohérence esthétique.

D'un autre l'impossibilité de faire classer un ensemble de fait de la multiplicité des propriétaires qui peuvent chacun refuser. Par la loi de 1913, les propriétaires ne pourront plus refuser le classement. Mais ils devront tout de même être consultés un par un et donner leur accord ; accord sans lequel l'État devra entamer des poursuites afin de forcer le classement. La loi de 1913 permet donc de ne plus faire capoter des tentatives de classement, mais ne règle pas la difficulté de la recherche et la signature de chaque propriétaire que Boeswillwald cherchait à contourner.

Pierre Paquet (1875-1959), architecte en chef des Monuments historiques responsable du Pas-de-Calais, obtient le 27 décembre 1918²⁸⁷ le classement au titre des Monuments historiques des façades des maisons des places. Dès le 2 janvier 1919, il commence les dossiers de classement de cet « *ensemble remarquable et complet de l'architecture civile du XVII^e* »²⁸⁸ afin que soient réalisés d'urgence des déblaiements, triages de matériaux et étaielements.

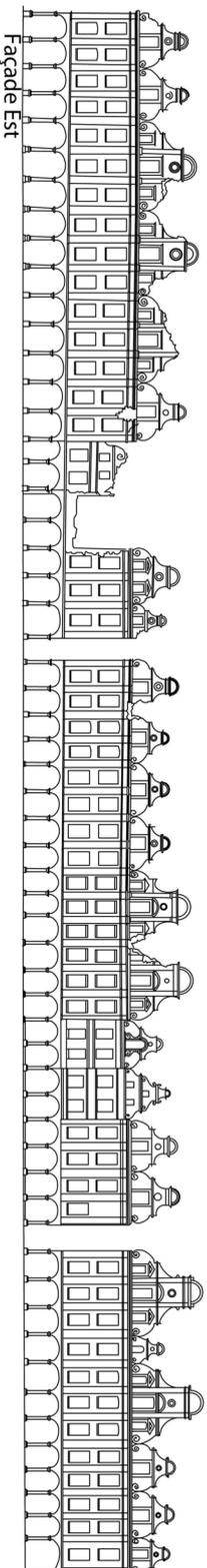
C'est à l'état de ruine que les façades des places et de la rue de la Taillerie seront effectivement classées une à une au titre des Monuments historiques à partir de la fin de l'année 1919, après accord du propriétaire (FIG 41). La recherche du propriétaire met parfois plus de 2 ans, puisque suite à l'évacuation de 1915 la ville a été désertée et beaucoup d'habitants ne reviendront que bien après l'armistice, s'ils n'ont pas disparu pendant la guerre.

²⁸⁷ MAP, PV de la CMH, 27 décembre 1918.

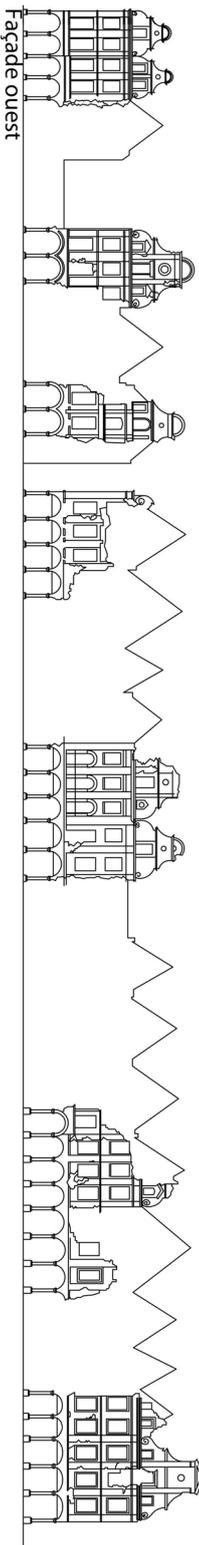
²⁸⁸ MAP, dossier Paquet pour le Pas-de-Calais, carton 80/3/3.

Grand Place

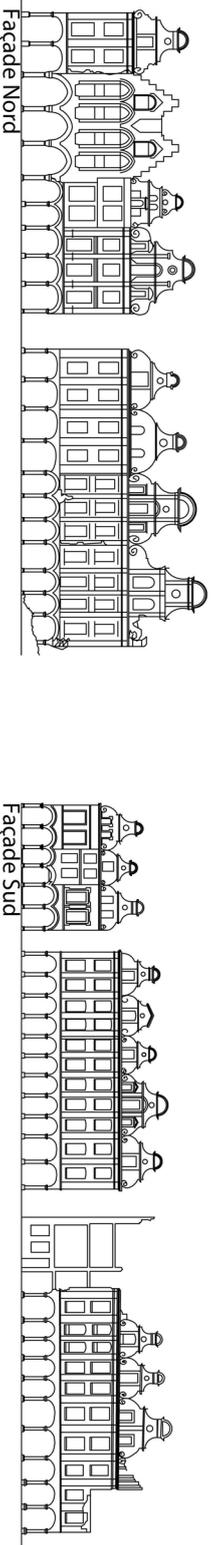
Places d'Arras après la Première Guerre Mondiale



Façade Est



Façade ouest



Façade Nord

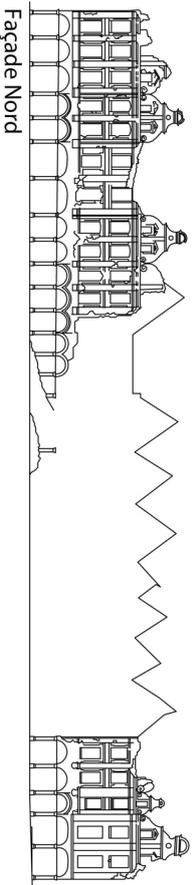
Façade Sud

Petite Place



Façade Est

Façade Sud



Façade Nord

Redessin par Camille Bidaud
d'après les relevés de 1919
de Pierre Paquet
conservés à la médiathèque de
l'architecture et du patrimoine

Fig 41 : Relevé
des maisons
en 1919.

Il est très intéressant de noter que les façades sont classées bien que détruites. Il est décidé dès le début de la guerre de classer des ruines à conserver en l'état pour protéger la mémoire de la guerre, justifiée par le rapporteur au Sénat, M. Reynald, par les termes :

Pour que nous ne puissions oublier, pour que nos enfants se souviennent, pour que les autres nations comprennent et jugent, il convient que la France garde au visage la cicatrice de ses blessures²⁸⁹.

Mais dans de nombreux cas (plus de 600 d'après Paul Léon) pendant et immédiatement après la guerre, des monuments sont classés pour être restaurés, puisque « seule la mesure du classement pouvait empêcher la disparition totale d'édifices encore réparables ou l'altération de leur caractère par des travaux mal dirigés²⁹⁰ ». À Arras, nombreuses sont les maisons intégralement détruites à être classées ainsi, très simplement, sans que l'état de ruine soit caché par l'architecte à la Commission des monuments historiques :

M. l'architecte en chef Paquet, adjoint à l'Inspection générale, donne lecture de son rapport sur l'état des immeubles sises sur les places d'Arras. Il propose que la Commission émette un avis de principe favorable au classement des façades de ces maisons, dont 55 seraient à reconstruire entièrement, 15 à reconstruire en grande partie et 77 simplement à réparer²⁹¹.

On ne protège donc pas des édifices à restaurer, mais l'image disparue des places, à retrouver.

Pierre Paquet²⁹²

L'architecte en chef des Monuments historiques du Pas-de-Calais qui va restaurer les places d'Arras est Pierre Paquet (1875-1959, FIG 42).

²⁸⁹ Reynald cité dans Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918, p. 92.

²⁹⁰ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951, p. 149.

²⁹¹ MAP, PV de la CMH du 27 décembre 1918.

²⁹² Biographie réalisée à partir des notices biographiques de la base Autor de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, du Dictionnaire des élèves architectes de l'École des Beaux-Arts (1800-1968) de la base AGORHA de l'INHA, consultées le 19 mai 2017 ; des éléments du dossier de la Légion d'honneur publié sur la base Léonore et des articles P. Wintrebert, « L'œuvre de Pierre Paquet », P. Marcilloux (dir), *Images de la reconstruction. Arras 1918-1934*, Arras, archives départementales du Pas-de-Calais, 1997, p. 9-13, Paul Verdier, « Pierre Paquet », *Les Monuments historiques de la France*, n°3, juillet septembre 1959, p. 139-143.

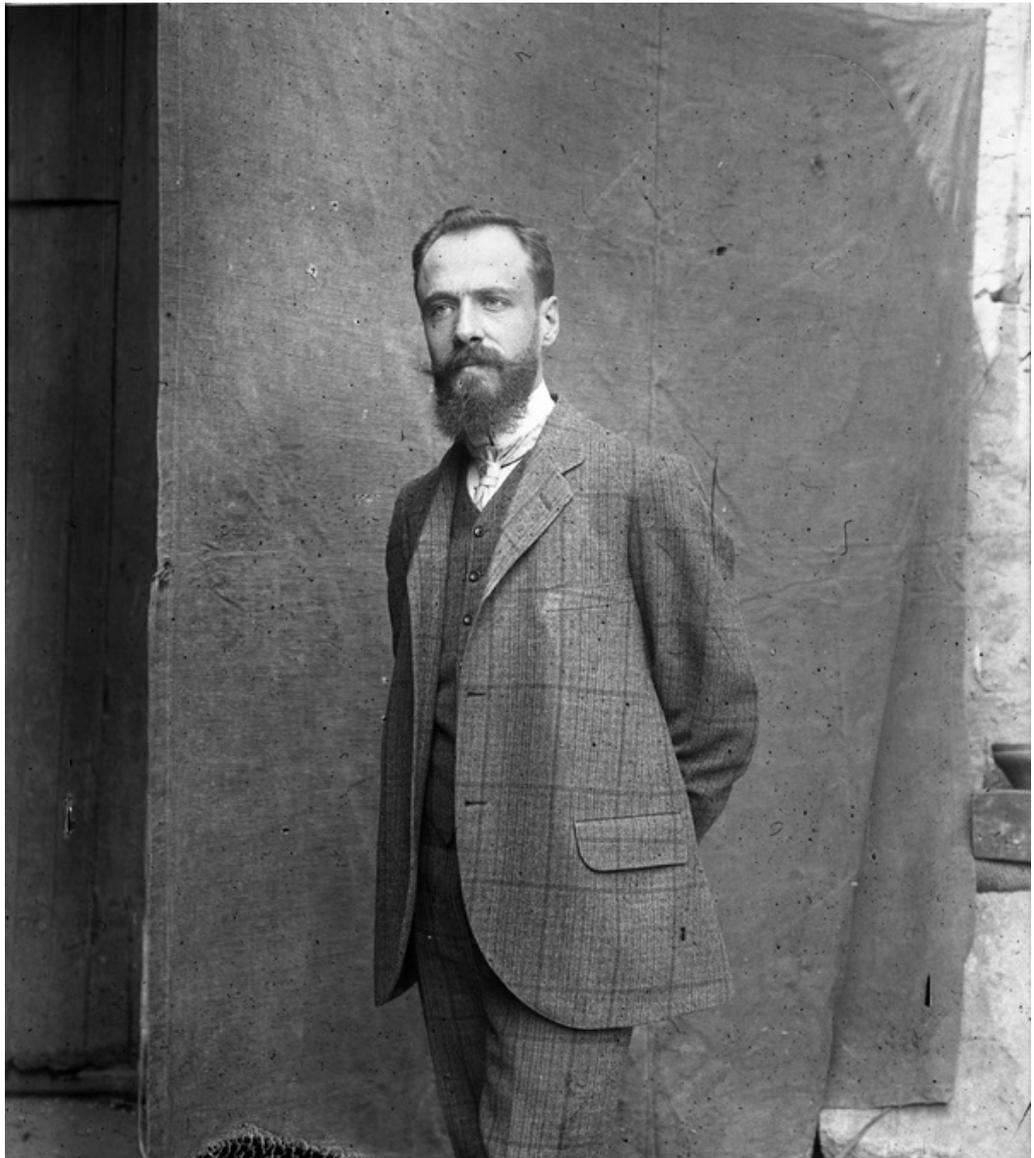


Fig 42 :
Portrait de
Pierre Paquet.
médiathèques
d'Arras

Comme nous venons de le voir, c'est d'ailleurs lui qui les a fait classer et avec ses collaborateurs, il a obtenu la signature des différents propriétaires pour le classement effectif.

Né dans la Creuse d'un père sabotier, il monte à Paris, suit les cours de Genuys (inspecteur général des Monuments historiques) à l'École des Arts Décoratifs et entre à l'atelier Guadet en 1894, puis à l'École des Beaux-Arts en 1897, où il est élève de Vaudremer (Architecte diocésain). Il est reçu au concours d'architecte diocésain en 1901, puis d'architecte en chef des Monuments historiques en 1905. Il réalise la totalité de sa carrière dans ces Services, en effet, il construit assez peu en libéral. Dans un article biographique qui lui est consacré en 1997, sa formation à la doctrine est décrite ainsi :

[...] il appartenait à la nouvelle génération d'architectes-archéologues, formée en réaction contre les interventions abusives de Viollet-le-Duc et de ses émules. Charles Genuys, son professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, puis l'inspecteur général sous la direction duquel il devait œuvrer après la guerre, lui avait inculqué une doctrine prudente, respectueuse de l'intégrité du patrimoine²⁹³.

Cette description correspond assez bien aux éléments que l'on retrouve dans l'article nécrologique écrit par Paul Verdier, expliquant sur les restaurations d'Arras suite à la Première Guerre mondiale que « Pierre Paquet accomplit cette œuvre immense en mettant en application les principes de stricte conservation que lui avait jadis enseignés son maître Charles Genuys²⁹⁴ ».

Dès son arrivée aux Monuments historiques en 1905 il est chargé du Pas-de-Calais, des Ardennes, du château de Nantes et des édifices classés de Poitiers. Il ne garde que ce premier département suite à la guerre, auquel seront adjoints avec le temps certains monuments emblématiques à Paris (l'hôtel de Cluny, la Sainte-Chapelle, l'ancien prieuré Saint-Martin-des-Champs) et le Mont-Saint-Michel.

²⁹³ P. Wintrebert, « L'œuvre de Pierre Paquet », P. Marcilloux (dir), *Images de la reconstruction. Arras 1918-1934*, Arras, archives départementales du Pas-de-Calais, 1997, p. 9

²⁹⁴ Paul Verdier, « Pierre Paquet », *Les Monuments historiques de la France*, n°3, juillet septembre 1959, p. 139-143.

À partir de 1916 il est adjoint à l'Inspection générale des Monuments historiques et devient inspecteur général en 1920.

Par ailleurs, Pierre Paquet enseigne à l'école de Chaillot, à l'époque appelé Centre d'études supérieures pour la connaissance et la conservation des monuments anciens, école de formation des futurs architectes en chef des Monuments historiques.

Il participe aux grandes expositions des Beaux-Arts, ce qui lui permet de grimper les échelons de la Légion d'honneur. En effet, en 1920, pour sa participation à l'exposition de San Francisco de 1915 et ses différentes missions dans le cadre de la reconstruction, il reçoit le grade de chevalier, que lui remet Paul Léon. Il devient officier en 1926 dans la promotion suite à l'exposition de 1925, sur proposition de Paul Léon. C'est Charles Genuys (1852-1928), son ancien maître, puis son inspecteur général pour la reconstruction, qui le reçoit. En 1938, dans la promotion suite à l'exposition de 1937, il est promu commandeur, Paul Léon le propose et le reçoit. Cette dernière promotion est accompagnée de l'argumentation de Paul Léon :

M. Paquet, qui occupe une place très importante dans le monde des architectes et auquel on doit de remarquables travaux architecturaux, a apporté au Commissariat général [dont il est lui-même Commissaire adjoint, Ndl'A], un concours très précieux, qui a permis d'assurer la participation de la Classe qu'il présidait dans des conditions particulièrement remarquées²⁹⁵.

La classe 26, présidée par Pierre Paquet est celle des projets d'architectures et d'urbanisme. Il est à remarquer que Paul Léon avait réussi à faire adjoindre une classe 26bis sur les Monuments historiques.

Cette redondance de la présence de Paul Léon dans les promotions de la Légion d'honneur de Pierre Paquet montre un lien fort entre les deux hommes. Paul Léon l'invite à participer aux événements de mise en valeur du Service des monuments historiques et le remercie en lui faisant grimper les échelons de la Légion.

²⁹⁵ Page 8 du dossier 19800035/0296/39766 de la Légion d'Honneur publiés sur la base Léonore

Restauration des maisons

Arras est, au même titre que Reims, considérée comme une ville martyre qui a trop souffert de la guerre. La restitution de ses places et de l'hôtel de ville est présentée comme une nécessité culturelle pour la région. De plus, de nombreuses maisons étant encore présentes sur les places avec leurs décors originels, et une nombreuse iconographie existant représentant les façades, il est expliqué que la restitution pourra se faire sans invention.

Le choix est donc fait pendant la guerre que les traces des destructions disparaissent et que l'image ancienne des villes et édifices soit restituée. Les places d'Arras sont l'un des étendards de cette politique pour le Service des monuments historiques, que Paul Léon cite régulièrement.

Les travaux de restauration commencent très rapidement après la fin de la guerre, d'autant plus que la priorité absolue est donnée au relogement des populations.

Un premier étalement général et tri est réalisé pendant l'année 1919 puis les travaux réels de restitution des places commencent. Les façades, classées une par une après accord du propriétaire, sont restaurées par Pierre Paquet aux frais de l'administration des Monuments historiques, en même temps que les maisons sont reconstruites à leur convenance par les propriétaires par leurs propres architectes, en partie grâce aux frais de l'administration des Dommages de Guerre.

Pierre Paquet se plaint souvent du temps mis par les différentes administrations à accorder les financements, retardant les travaux. Dans de nombreux dossiers apparaissent effectivement que certaines maisons se désagrègent, se déversent voire chutent avant que des mesures conservatoires puissent être prises. Ainsi, l'état de ruine du relevé de 1919 est encore empiré lors de la reconstruction.

Nous ne parlerons ici que des éléments classés au titre des Monuments historiques, soit les façades des maisons et les portiques. La structure interne, la charpente, la toiture et les intérieurs sont laissés au libre choix du propriétaire et de son architecte, le Service des monuments historiques donc aucune information sur eux et ces éléments ne font pas partie du corpus de l'étude.

Pour un quart des façades, les travaux consistent en de simples remplacements des pierres et briques touchés par des éclats d'obus, ou de reprise des plomberies et des menuiseries.

Pour le reste, la « restitution » passe par la reconstruction d'éléments entiers. Dans certains cas, seuls les pignons (au-dessus des deux premiers niveaux) sont détruits ou abîmés. Ils seront alors démontés et remontés sur une semelle en béton avec remplacement des pierres détériorées. Pour de nombreuses maisons, le plancher haut du portique sera refait en béton armé.

Mais la moitié des façades sont en réalité intégralement reconstruites, principalement sur la Petite place, où près de 2/3 des maisons ont disparu le temps que les travaux soient engagés (FIG 43 et 44). Il ne reste au mieux de ces maisons que des photos, quelques colonnes en grès souvent abîmées et des claveaux du portique.

D'après les statistiques réalisées au cours de la thèse à partir des dossiers de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, sur les 132 maisons des deux places, seules 3 façades n'auront aucuns travaux, 36% sont des reconstructions intégrales et 21% des reconstructions avec quelques rares éléments réemployés. Ainsi plus de la moitié des façades sont en très grandes majorité en pierres neuves.

	Reconstru ction intégrale	Reconstr uction avec rares emplois	travaux importants	Gros travaux (emplois + importants)	travaux simples	aucuns travaux	Total
Grande	16	17	15	32	22	3	73
%	22	23	20	43	30	4	
Petite	32	11	11	22	5	0	59
%	54	18	18	36	8		
Total	48	28	26	54	27	3	132
%	36	21	20	41	20	2	

Grand Place

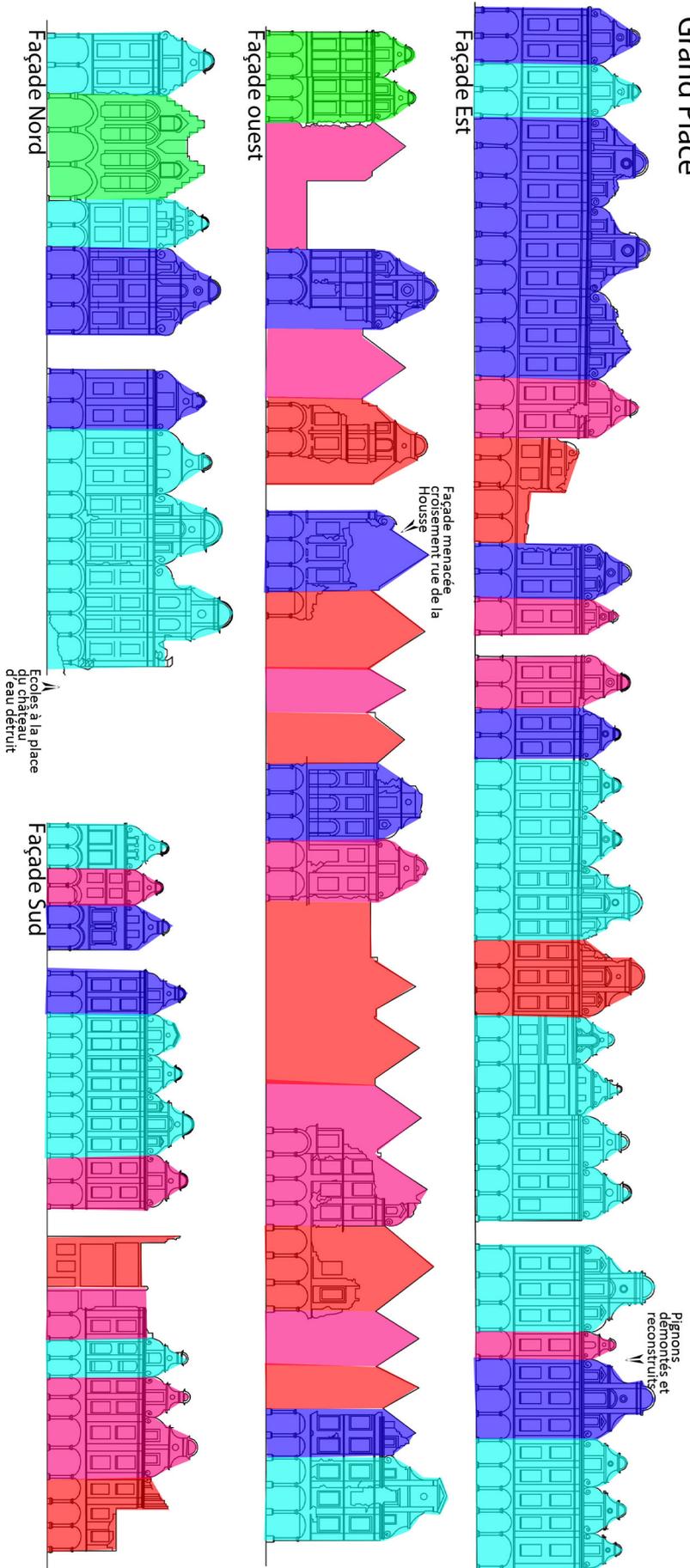


Fig 43 : importance des travaux par maisons sur la Grande place. Redessin Camille Bidaud

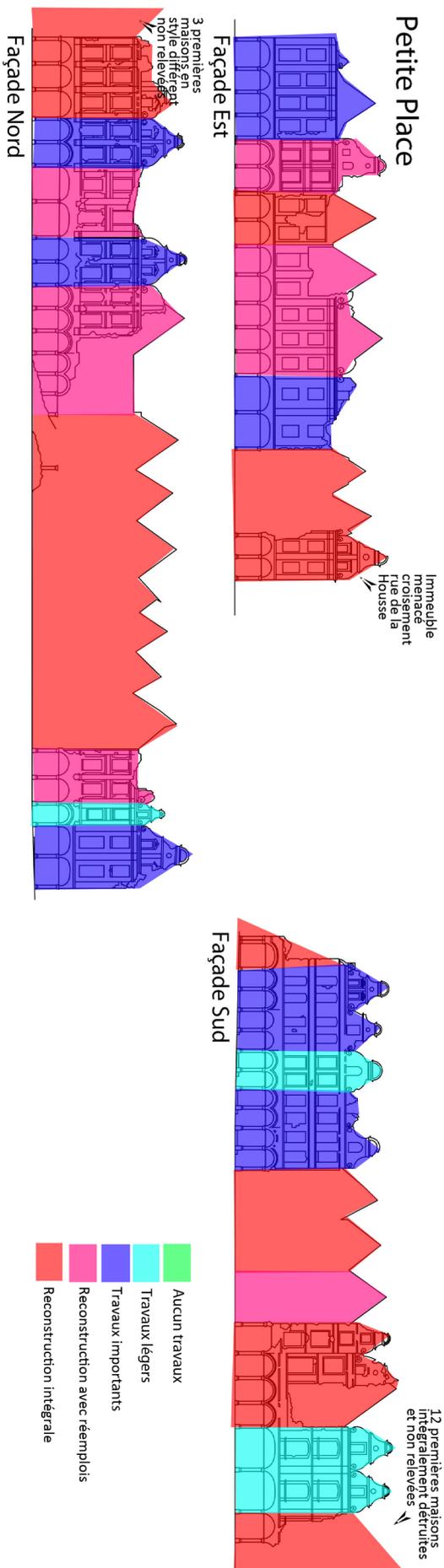


Fig 44 : importance des travaux par maisons sur la Petite place. Redessin Camille Bidaud

Les devis de Pierre Paquet pour les Monuments historiques sont rarement diserts sur les connaissances réelles de l'état avant-guerre et du dessin originel des façades, à part quelques références rares à des photographies (« reconstruction du pignon selon la disposition ancienne qui a été retrouvée dans une photographie faite avant sa démolition²⁹⁶»). Mais il promet néanmoins souvent une reconstruction *com'era dov'era* : « [Le devis] prévoit sans modification la restitution de l'état ancien.²⁹⁷ » ou encore « Cette façade est entièrement détruite. Le présent devis comprend tous les travaux nécessaires à la reconstruction de cette façade selon son ancienne disposition et sans aucune modification²⁹⁸ ».

En l'absence de ces fameuses photographies et dans l'état actuel de mes recherches, je ne peux certifier ou non l'absence de modification des façades. Il n'empêche que pour de nombreuses maisons il n'est fait état d'aucun document précisant l'état originel.

²⁹⁶ MAP 81/62/61, Cartonnage 81/62/158, 72 et 74 Petite place, devis 1920 de Pierre Paquet.

²⁹⁷ MAP 81/62/51, Cartonnage 81/62/40 n°4 Grande place, devis de Pierre Paquet.

²⁹⁸ MAP 81/62/60, Cartonnage 81/62/156, immeuble 68 Petite place, devis de Pierre Paquet.

b) Compléter et recréer un ensemble détruit

La suppression d'étapes historiques

Au XIX^e siècle, un château d'eau est construit à l'angle est de la façade nord de la Grande place. Bâtiment monumental, sa façade se distingue nettement de ses voisines (FIG 45). L'édifice fait environ 6 travées de large, sa façade est proportionnée pour donner à voir l'importance du bâtiment. En effet, tous les étages sont plus hauts, les travées plus larges... Pour autant les codes esthétiques des façades sont repris : corniches et décorations (bien que plus chargé), nombre et répartition des niveaux, probablement matériaux et couleurs. L'architecte est même allé jusqu'à représenter des fenêtres sur la façade, a priori aveugle, du château d'eau. Notre analyse se basant sur une carte postale d'époque, il n'est pas possible de savoir s'il s'agissait de trompe-l'œil peints ou en surépaisseur.

Suite à sa destruction pendant la guerre, il est remplacé par une école, pour laquelle Pierre Paquet dessine « [...] trois façades conçues sur le type des maisons les plus nombreuses de la Grande place et qui nous ont paru les mieux étudiées²⁹⁹ » afin de rendre son unité à l'ensemble.

De plus, l'unicité du programme derrière les trois façades est visible dans les lignes du toit (faîtage et gouttière)(FIG 46 et 47). En effet, sur les deux places, les façades sont à pignon, car cachant le pignon de la toiture. Dans le cas de l'école, il n'y a qu'une seule toiture principale, dans l'autre sens. Les façades ne servent qu'à prolonger un peu les salles des étages supérieurs, en chien-assis monumental. Mais on comprend, justement avec la vue du ciel (FIG 48), que le dessin de l'école et surtout des derniers étages et de la toiture a été complexe, dans l'unique but de se positionner derrière trois façades « typiques ».

Il nous semble étonnant qu'il ait été choisi de cacher un programme public important derrière trois petites façades de maisons inventées de toutes pièces, malgré tout reliées par la ligne du faîtage, alors qu'il aurait été possible de reprendre le principe, ou le dessin entier, d'une façade monumentale telle qu'elle existait avant-guerre pour le château d'eau.

²⁹⁹ MAP 81/62/56, Cartonnage 81/62/99, 63-65-67 Grande place, devis de 1924 de Pierre Paquet.

Fig 45 : le
Chateau-d'eau.
Carte postale
privée



Fig 46 : Fa-
çades de mai-
sons cachant
une école



Fig 47 : Cour
de l'école



Nous sommes donc ici dans un cas d'invention plus proche du pastiche ou de la restauration stylistique que de la conservation monumentale.

Transformation de maisons survivantes

Autre cas, les façades des 32 et 34 Grande place, appartenant à un unique propriétaire font partie du seul îlot dont les façades n'ont pas été touchées par les obus (l'îlot voisin, plus grand, n'a eu que quelques pierres endommagées aux alentours) (FIG 49). Mais le propriétaire dont les maisons sont composées l'une de 3 travées, l'autre d'une seule, réclame que les pignons soient changés en 2 pignons équivalents sans quoi il refuse le classement³⁰⁰. En effet pour le propriétaire, il est injuste que tous ses voisins puissent demander des aménagements dans le dessin de leurs façades quand celles-ci ont disparu et que cela lui soit refusé du fait que sa façade tient encore.

Cette demande est respectée étant « motivée par les changements apportés dans la distribution intérieure de l'immeuble³⁰¹ » qui, lui, est reconstruit partiellement. Les deux pignons sont donc une création de Pierre Paquet (FIG 50).

Compléter l'ensemble (dans un état ?...)

Un autre cas intéressant est celui des maisons 1, 3 et 5 de la Petite place. Bien que face à l'hôtel de ville, les façades sont en retrait et n'ont aucun lien esthétique par rapport aux autres maisons de l'ensemble. Par ailleurs, elles ne sont pas touchées par la guerre. Pour autant, Pierre Paquet propose un devis au Service des monuments historiques pour faire des façades flamandes et compléter les places, ce qu'il explique et justifie ainsi :

Les façades des immeubles 3 et 5 Petite place ne comportent pas de pignon. Elles ont été reconstruites au 19^e siècle, en reculement sur l'alignement général, et leur architecture ancienne n'a pas été respectée ; ce sont des maisons banales qui ne ressemblent en rien à leurs voisines. Elles déparent particulièrement l'ensemble de la Petite place, car elles touchent à l'Hôtel de Ville.

³⁰⁰ MAP 81/62/51, Cartonnage 81/62/35, généralités.

³⁰¹ MAP 81/62/54 Cartonnage 81/62/66, 32 Grande place, devis de 1920 de Pierre Paquet.

Ecole

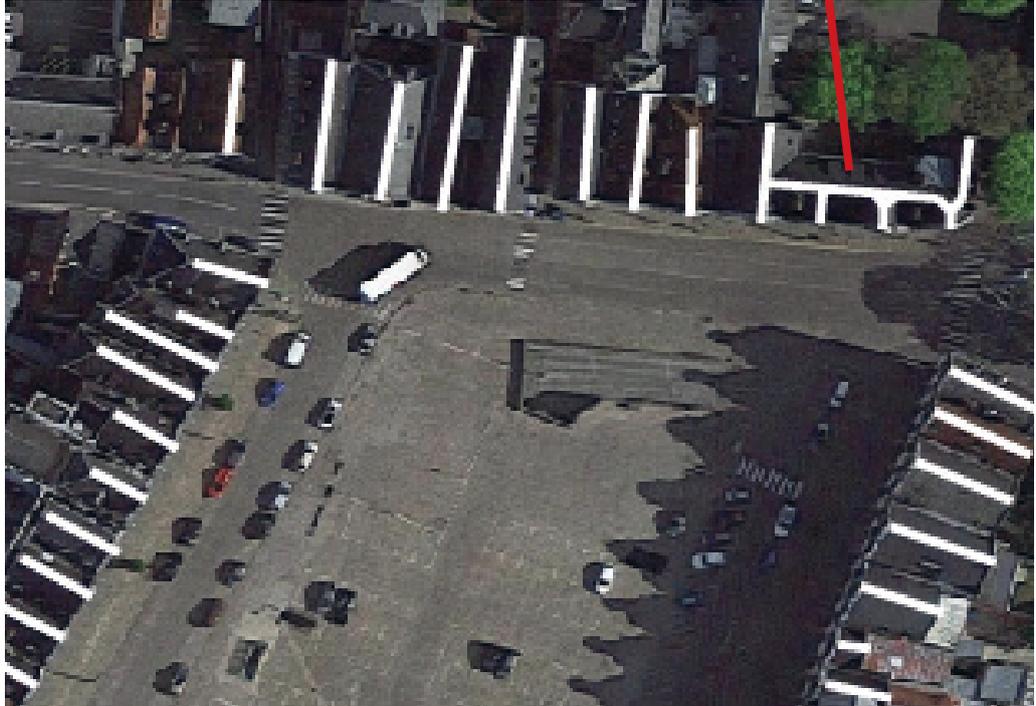


Fig 48 : Sens des toitures de la Grande place

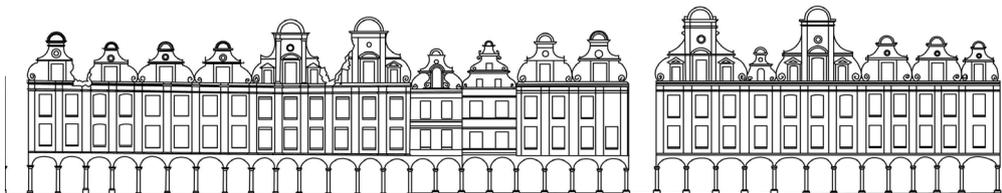


Fig 49 : Relevé des façades en 1919



Fig 50 : Façades aujourd'hui

Afin de provoquer la disparition de ces 2 immeubles, la ville d'Arras a prévu leur démolition dans son plan d'agrandissement et d'embellissement, et ordonné leur reconstruction sur un nouvel alignement, prolongeant directement et sans décrochement celui qui existe ; et elle a demandé aux propriétaires de rebâtir les façades dans le style des maisons voisines. Ceux-ci ont en principe accepté si l'administration des Monuments historiques peut leur venir en aide.

Dans ce cas, ces façades faisant partie de la Petite place entièrement classée, il nous appartenait donc de dresser les plans et devis de leur reconstruction.

La façade est prévue en pierre comme toutes les maisons voisines et sa disposition a été inspirée de l'ordonnance architecturale très caractérisée qui règne sur tout ce côté de la Petite place.

Nous souhaitons vivement que la Commission des monuments historiques accueille favorablement ce projet qui permettrait de rendre à cette place tout son caractère. La Ville a considérablement aidé à le mener à bien³⁰².

Il est intéressant de noter que dans ce cas la demande serait initiée par la municipalité et motivée par la mise en place du plan d'agrandissement et d'embellissement suite à la loi Cornudet et acceptée par les propriétaires à la condition que les façades soient financées par le Service des monuments historiques.

Pour satisfaire la demande du propriétaire d'aide des Monuments historiques, il est nécessaire d'une part que ces maisons de style différent soient classées et d'autre part que Pierre Paquet crée des façades semblables aux autres en tant qu'architecte en chef des Monuments historiques.

Il semble d'évidence dans la demande de Pierre Paquet que la Commission classera les façades puisque « faisant partie de la Petite place entièrement classée ». Il confirme ainsi l'idée de classer des éléments disparus, voire même inexistants, pour maintenir l'aspect des places (FIG 51). De plus il semble normal pour Pierre Paquet de compléter les places en créant des façades là où il n'y en avait pas, la justification venant de la volonté de ne pas dépareiller l'ordonnancement général.

³⁰² MAP 81/62/56, Cartonnage 81/62/111, 5 Petite place, devis de 1926 de Pierre Paquet.

Fig 51 :
façades diffé-
rentes devant
l'hôtel de ville



Sur la base Mérimée, comme à la Documentation immeuble du Service des monuments historiques, il semble que seule la façade de la maison n°5 soit classée, en 1926, l'année du devis de construction de la façade. Il existe pourtant à la Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine les dossiers de construction et d'entretien pour le 1, le 3 et le 5 de la place, comme pour tout immeuble classé et financé comme tel.

Le cas du 1 Petite place est similaire aux 3 et 5 cités auparavant, la façade étant en plus décrite comme banale en brique. Par ailleurs, Pierre Paquet ajoute : « Mais ici, les colonnes n'existent plus. Le portique qui règne autour de la Petite place vient mourir sur cette maison où il n'a plus de profondeur³⁰³. » Cette phrase nécessite plusieurs remarques. Tout d'abord, seules les maisons à pignon flamand ont des portiques à Arras ; n'étant pas à pignon jusque là, et de plus en retrait sur la place, les maisons n'avaient pas de portiques, les maisons de la rue longeant l'hôtel de ville non plus. Il est d'ailleurs important de noter que toutes les maisons flamandes n'ont pas une profondeur de portique similaire. Certaines ont un portique d'à peine plus de 40 cm de profondeur alors que d'autres peuvent aller jusqu'à plus de 2m. Pierre Paquet (ou le plan d'embellissement ?) fait alors le choix pour relier les façades de la place de celles de la rue longeant l'hôtel de ville de créer pour le n°1 une façade flamande, mais sans portique (FIG 52 et 53).

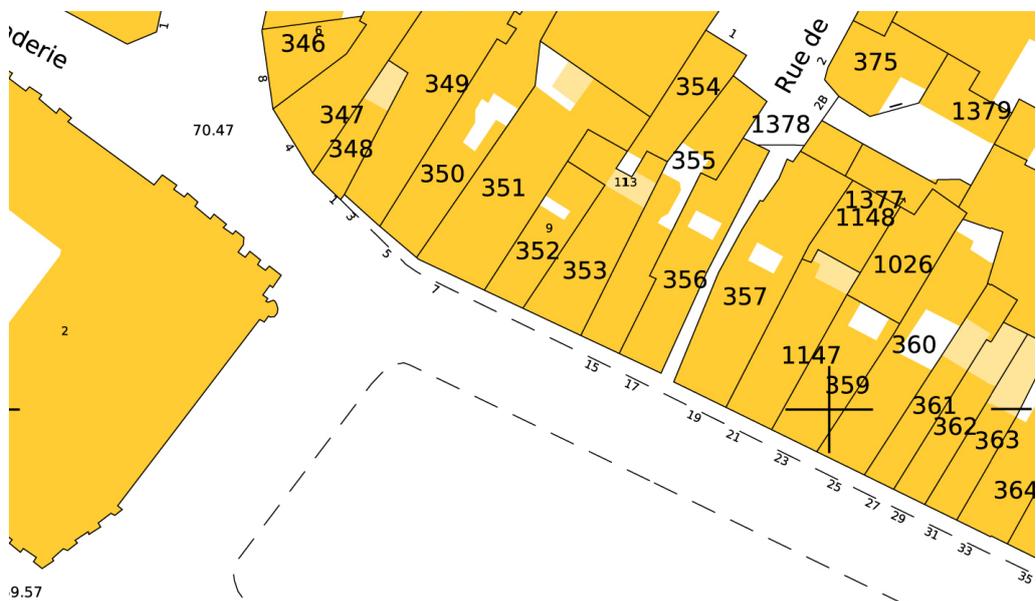
Il fera la même chose côté pair, toujours le long de l'hôtel de ville, mais pour relier la place à la rue perpendiculaire, dont l'angle est très arrondi par le plan d'embellissement. À cet endroit, les 12 premières maisons de la place ont disparu dans les bombardements. Les 12 façades sont donc classées bien que détruites, puis reconstruites. Le plan d'embellissement prévoit de relier la place et la rue perpendiculaire par une grande courbe, nécessitant des transformations tant des parcelles que des façades.

³⁰³ MAP 81/62/56, Cartonnage 81/62/107, 1 Petite place, devis de 1928 de Pierre Paquet.

Fig 52 :
Cadastré
avant-guerre.
Archives du
Pas-de-Calais



Fig 53 :
Cadastré
contemporain



Ainsi pour le 4 Petite place :

La façade de cet immeuble par suite du nouvel alignement imposé par la ville ne sera pas exactement semblable à l'ancienne. Devenant beaucoup plus large (le terrain étant coupé en biais par l'alignement) elle comporte au Rez-De-Chaussée 2 travées au lieu d'une et le pignon autrefois démoli a été reconstitué³⁰⁴.

Le 2, situé sur une parcelle triangulaire pour laquelle le propriétaire engage un procès avec le propriétaire mitoyen, empêchant toute reconstruction avant 1933. C'est alors le nouvel architecte en chef, Huignard (1891-1950) qui reconstruit la façade. Il ne précise pas dans son devis qu'il ne s'agit pas d'une façade à pignon, mais de deux accolées pour habiller la parcelle triangulaire. Par ailleurs, il s'agit de la façade la plus chère de l'ensemble, puisque son prix est plus de 4 fois plus élevé que les autres façades reconstruites sur la même place. Malgré l'inflation et le crash de 1929, ce prix largement supérieur ne peut s'expliquer en partie que par le doublement de la façade, non évoqué dans le devis de l'architecte.

Comme pour le côté impair, la profondeur du portique, déjà faible de ce côté de la place, sera réduite jusqu'à la dernière maison, qui garde un semblant de profondeur (20cm) contrairement au n°1 de la Petite place, complètement plate (FIG 54 et 55).

Le choix de réduire la profondeur du portique pour relier les façades de la place aux maisons mitoyennes amène une question : quelles sont les limites de la place ? Au vu de la numérotation et de l'appellation, les 3 premières maisons côté impair font partie de l'ensemble monumental, contrairement à la maison adjacente au 1, qui est le 4 de la rue des 3 visages (on peut d'ailleurs remarquer l'absence du 2...). Si l'on donne comme limite à la place l'aplomb de l'hôtel de ville, seul le n°5 de la Petite place en fait partie entièrement, puisque la 3 est coupée par cette limite et la 1 en est exclue.

³⁰⁴ MAP 81/62/57, Cartonnage 81/62/110, 4 Petite place, devis de 1921 de Pierre Paquet.

Fig 54 :
façades
aujourd'hui
des 1, 3 et 5
Petites place



Fig 55 : Rez-
de-Chaussée
des façades et
réduction des
portiques.



De même, nous venons de voir que seule la 5 est classée au titre des Monuments historiques, bien que les façades du 3 et du 1 aient été financées comme les autres par le Service.

Matérialité et visibilité des opérations

Dans le détail des travaux, nous pouvons voir qu'un intérêt tout relatif est donné à la conservation des matériaux. Autant que faire se peut les colonnes en grès et les décors sculptés sont récupérés et réutilisés. Mais pour tous les autres éléments, briques ou pierres, des briques et pierres neuves sont achetées et utilisées.

De même il est assez récurrent, même dans des cas légers de déversement, qu'il soit choisi de déposer soit le pignon, voire même toute la façade afin de la reconstruire à l'identique. Pour autant, les planches de remontage prouvent alors que seuls les éléments sculptés et le dessin de la façade sont conservés, tous les autres matériaux sont neufs (FIG 56).

Par ailleurs, dans de nombreux cas, les devis parlent de patine appliquée sur les façades afin d'harmoniser les différentes pierres. L'importance de l'homogénéité passe avant la lisibilité des opérations pour Pierre Paquet.

Spécificité de la planification urbaine

En 1919 est promulguée en France la loi Cornudet qui oblige les villes de plus de 10.000 habitants à se doter d'un plan d'aménagement et d'embellissement pour l'ensemble du territoire communal. Elle sera complétée par la loi de 1924 invitant à comprendre dans ce plan des projets d'extension de la ville. Ces lois forment la base des règles d'urbanisme contemporain.

Les plans réalisés régissent le statut du sol, la viabilité, prévoient les zones d'aménagements futurs, mais aussi, élargissent et réalignent les rues anciennes. La loi prescrit aussi l'importance du droit du sol attaché à la parcelle cadastrale. Même si seulement 15% des villes ont réalisé un plan et encore moins l'ont suivi, les villes détruites par la Première Guerre mondiale du Nord et de l'Est ont su en tirer parti.

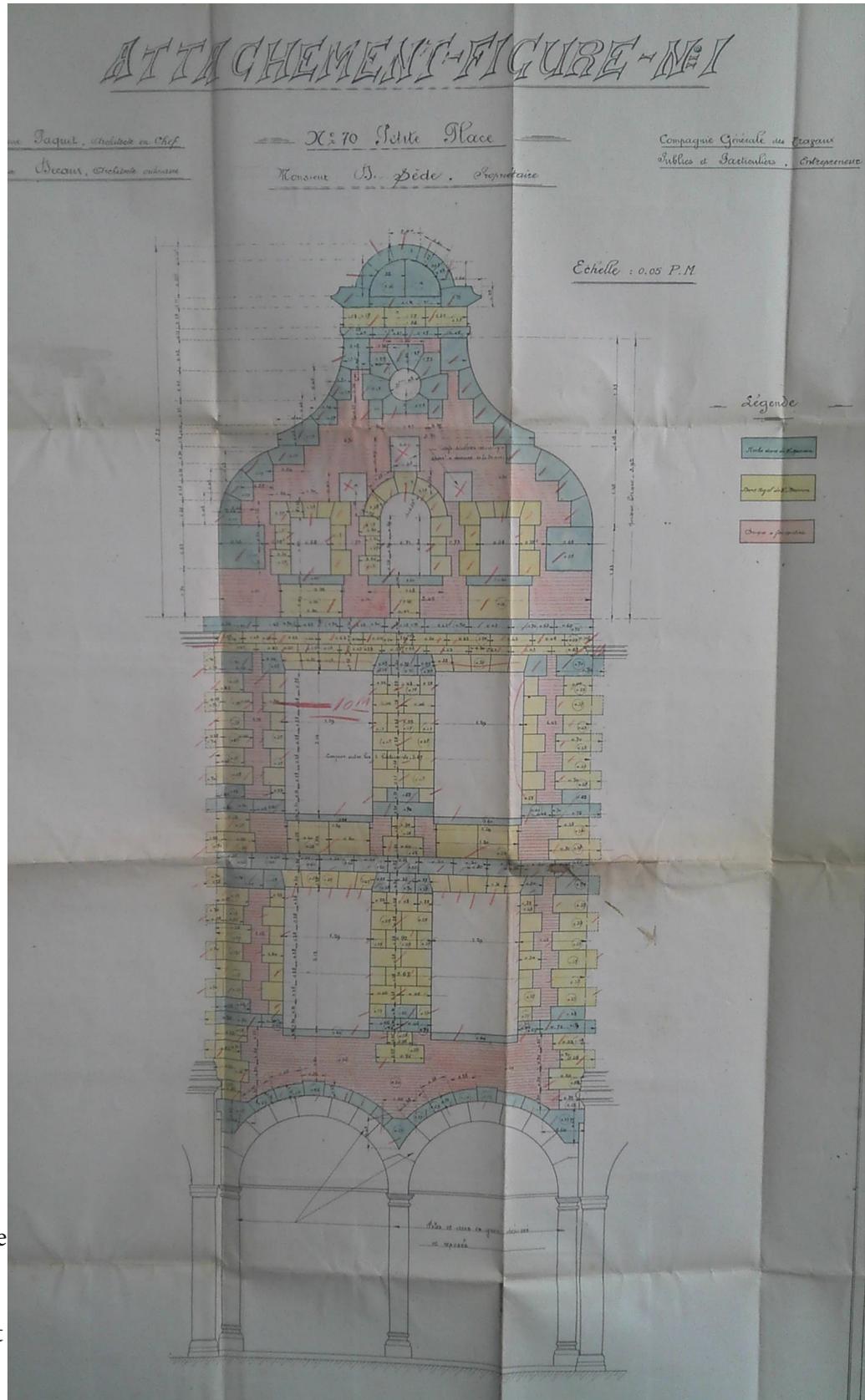


Fig 56 :
 Planche de
 montage d'une
 façade, seules
 les pierres du
 portiques sont
 conservées.
 MAP

Suite à la loi Cornudet de 1919, la ville d'Arras dessine et met en œuvre un plan nommé projet d'élargissement et de redressement en 1923. Malgré les très grandes destructions subies par la ville d'Arras lors de la Première Guerre mondiale, le parcellaire n'est que relativement peu transformé. Le plan d'embellissement n'exploite pas les destructions, comme à Reims par exemple, pour redessiner largement la ville, ses îlots et son système parcellaire. Sur notre zone, certaines rues sont élargies, certaines parcelles fusionnées, et l'hôtel de ville est isolé, profitant du fait que l'îlot a complètement disparu suite aux bombardements.

Le plan de voirie dessiné à Arras en 1923 est en réalité abandonné assez rapidement, par manque de moyen³⁰⁵. Il aura tout de même permis l'élargissement de certaines rues et l'introduction du tramway. Il n'empêche qu'il est officiellement en application lors de la reconstruction des places. Ainsi, de nombreuses rues donnant sur les places flamandes sont élargies. Les maisons détruites pendant la guerre doivent être directement reconstruites au nouvel alignement. Par exemple, les maisons de la rue de la Housse sont reconstruites sur le nouveau tracé.

Le plan d'élargissement des voies du centre-ville d'Arras aura deux types de résolution sur les places. Dans un premier cas la transformation d'angles de rue en arrondi, comme nous l'avons vu pour le côté pair de la Petite place entraîne une transformation du parcellaire et une perte de repère sur la fin physique de la place.

Mais pour les autres angles de rues, moins larges, il est décidé de conserver le principe de l'angle droit, plus conforme à l'esthétique des places. Le plan municipal implique alors une nouvelle mise à l'alignement de toute la rue adjacente, pour une largeur exigée de 10m dans le cas de la rue de la Housse par exemple (FIG 57 et 58).

Au niveau des places cela implique la suppression pure et simple d'une à deux travées de façade. Les maisons faisant toutes entre une et trois travées de large, ce plan nécessite la démolition (ou non reconstruction) de maisons entières ou de portions de maisons.

³⁰⁵ Éric Bussiere, Patrice Marcilloux, Denis Varaschin (dir.), *La Grande reconstruction, reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras (8 au 10 novembre 2000), Archives Départementales du Pas-de-Calais, 2002.



Fig 57 :
Cadastré
ancien et ses
petite ruelles
donnant sur
la Petite place.
Archives du
Pas-de-Calais

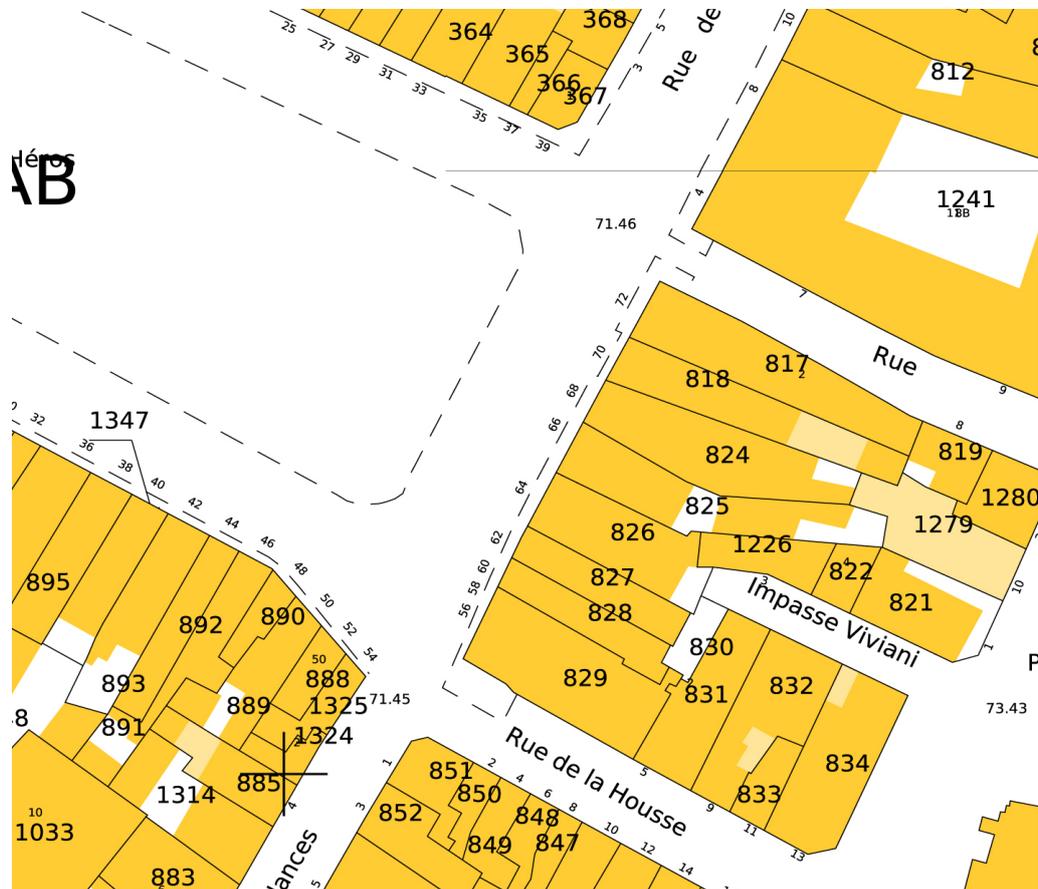


Fig 58 :
Cadastré
contempo-
rain aux rues
élargies

Ces interventions, simples au point de vue du plan d'ensemble sont en réalité difficiles à mettre en œuvre. Il n'est en effet pas possible d'amputer une maison à pignon d'une partie de sa largeur sans réinventer intégralement la façade. Dans certains cas, comme sur la rue Noble, seule une travée sur les trois serait démolie. Les façades à volutes étant symétriques, la façade devrait être démolie et repensée à deux travées. De plus, au point de vue esthétique et formel, les places deviendraient beaucoup plus ouvertes sur les alentours et perdraient de leur uniformité, alors que tous les efforts patrimoniaux sont tournés sur la recréation de l'image de ces places. Par ailleurs, une partie des maisons impactées par le projet font partie de celles ayant le moins souffert de la guerre, et seraient pourtant sacrifiées.

Pierre Paquet, s'élève alors contre ce projet, non pas de manière frontale, n'ayant ni le temps, ni les moyens d'un bras de fer avec l'administration municipale, mais en suggérant au cas par cas une solution contentant aussi bien le besoin d'élargissement des voies que la sauvegarde de l'image des places.

En effet, le premier cas advenu³⁰⁶, à l'angle de la rue Noble nécessite la suppression d'une travée d'une maison en comprenant trois. L'Architecte en chef propose alors de conserver la maison dans son intégralité, mais qu'une des travées en rez-de-chaussée soit rendue publique en devenant un passage piéton sous portique, retournant et prolongeant le principe de galerie à arcade de la place sur la rue perpendiculairement (FIG 59). Cette solution permet d'élargir la rue sans affecter l'ordonnement de la place, sans nécessiter une reprise intégrale du reste de la façade de l'immeuble et en ne rachetant qu'une petite portion de sa parcelle au propriétaire et non l'expropriation intégrale.

Cette décision nécessitera plus tard des reprises en sous-œuvre, le nouveau mur de façade en rez-de-chaussée tombant juste sur la clé de voûte de la cave elle aussi classée, mais dans l'ensemble l'opération est considérée comme une réussite à répéter. Effectivement l'aspect de la place est conservé (FIG 60). Mais l'esthétique de la rue est étrange, puisque la moitié de la perspective donnant sur la place est bouchée par l'arrière de la maison conservée (FIG 61).

³⁰⁶ MAP Carton 81/62/52, cartonnage 81/62/51 sur le 15 Grande place.

Fig 59 : Croquis de proposition pour la sauvegarde de la façade à l'angle de la rue Noble. MAP

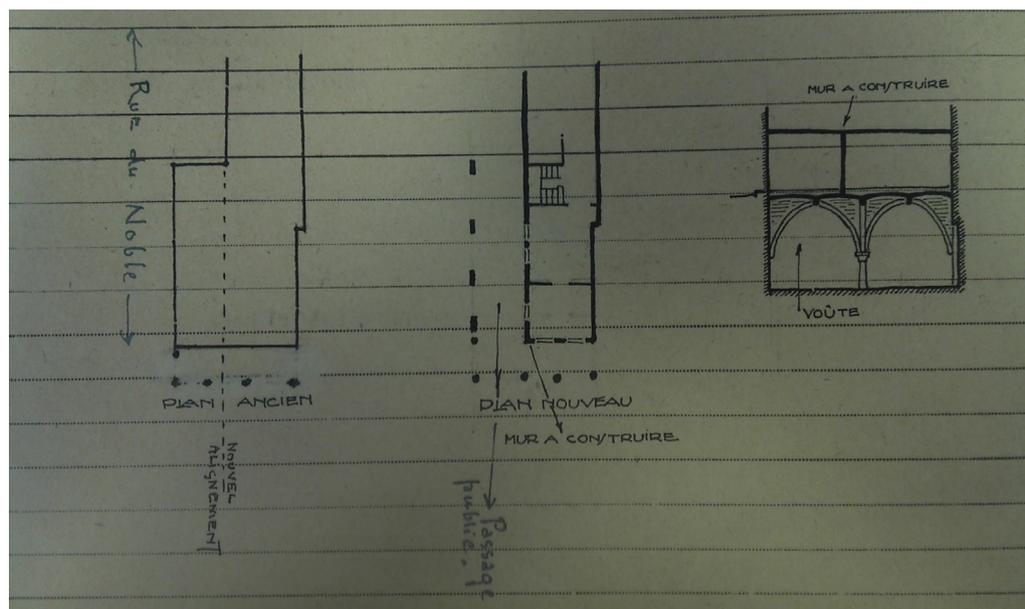


Fig 60 : façade de la maison à l'angle de la rue Noble



Fig 61 : arrière de la maison, depuis la rue Noble



Le principal problème de cette solution pour une application générale est lorsque l'intégralité d'une maison disparaît sur le plan d'aménagement (FIG 62 et 63). La solution de Pierre Paquet fonctionne toujours, mais l'espace public prend une forme particulière à la gouvernance complexe puisque l'on introduit des statuts fonciers superposant privé/public selon les étages. Le rez-de-chaussée devient un passage public, les étages et caves un espace privé. Par ailleurs, les façades, bien qu'appartenant aux propriétaires sont dessinées, reconstruites et avec servitude des Monuments historiques. Dans un tel cas, seul le propriétaire de la maison adjacente peut avoir accès aux étages et caves. Il n'est alors pas simple de le convaincre de racheter et financer des travaux pour une maison sans accès et avec de telles servitudes parcellaires.

Plusieurs cas se présenteront : rue du Cardinal sur la Grand-Place, rue de la Housse et rue de la Justice sur la Petite place. Pendant qu'est mis en place le système utilisé rue Noble, les campagnes d'expropriation pour la mise à l'alignement progressent, dans l'attente que tous les acteurs de la démarche soient d'accord. Par exemple, rue du Cardinal³⁰⁷, la Mairie a déjà racheté et démoli le bâtiment, à l'exception de la façade, sous le coup de la protection des Monuments historiques avant que l'administration des Beaux-Arts ou le propriétaire voisin ne soient consultés. Il faut attendre 1928 pour que la situation se régularise, que le voisin accepte de racheter la parcelle et de reconstruire la maison détruite, les Monuments historiques payant une partie de la façade en retour.

Dans le dossier d'élargissement de 1922 de la rue de la Housse³⁰⁸, des photomontages avant/après sont même réalisés par la Mairie pour montrer la place et la rue sans la maison à l'angle (FIG 64 et 65). On voit ainsi l'argument de donner plus de visibilité à l'hôtel de ville et au beffroi encore en travaux. Les photos montrent que la rue est déjà rebâtie suivant le nouveau tracé. L'arrière de la maison sur la place est déjà partiellement démoli.

³⁰⁷ MAP Carton 81/62/51, cartonnage 81/62/44 sur le 8 Grande place.

³⁰⁸ MAP Carton 81/62/60, cartonnage 81/62/150 sur le 56 Petite place.

Fig 62 : Proposition de mise à l'alignement de la rue de la Housse. MAP

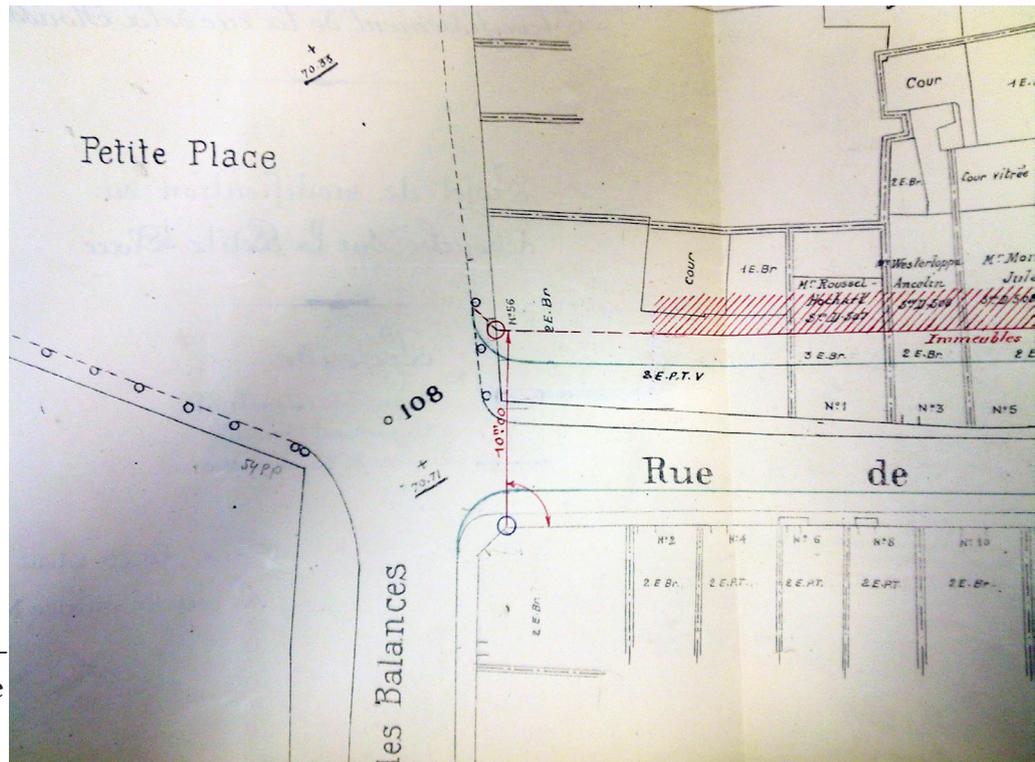


Fig 63 : Projet de Pierre Paquet pour conserver la maison de l'angle de la Petite place. MAP

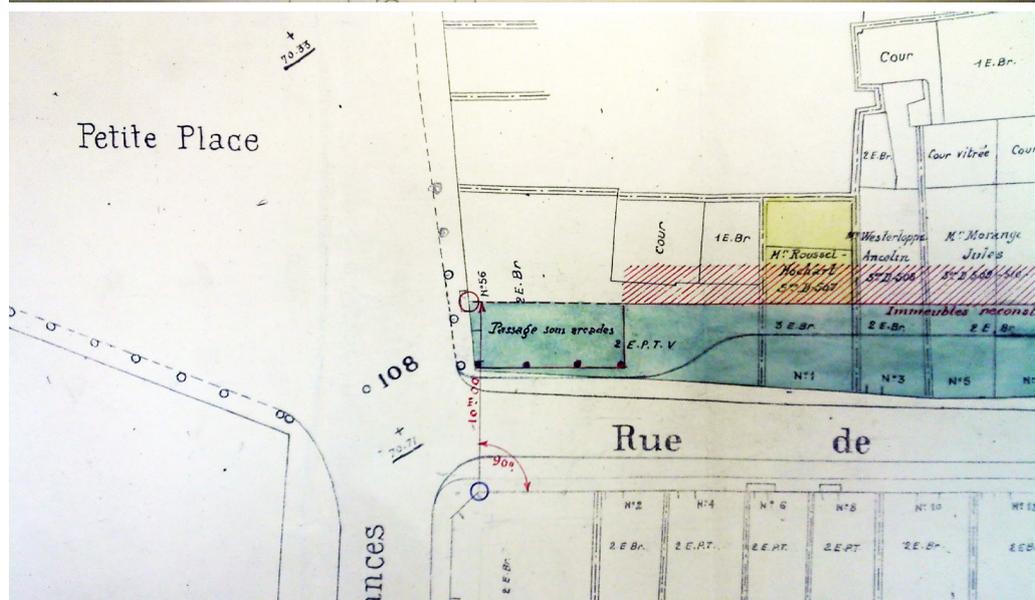


Fig 64 : Images proposant la suppression de la maison. MAP



Le photomontage côté place est réalisé à partir d'une carte postale d'avant-guerre, et il n'est pas possible de voir l'état en 1922 des façades puisque la plupart sont encore en chantier. Mais sur le relevé de 1919 réalisé par Pierre Paquet, il est clairement visible que la façade de cette maison est en majeure partie intègre, contrairement à ses voisines. L'application du plan Cornudet signifierait de supprimer une des rares maisons en bon état et de reconstruire au même moment à l'identique les maisons voisines détruites.

Pierre Paquet propose une fois de plus de transformer le rez-de-chaussée en passage piéton sous arcade, en retournant, étendant et élargissant le portique courant le long des places. Il faut de nombreuses années avant que cette solution pour cette maison particulière soit acceptée. En effet, tout le rez-de-chaussée devenant espace public, l'accès aux étages est inexistant, la mairie ne souhaite pas payer pour une maison inaccessible et, comme pour une des maisons de la rue de la Justice, le voisin ne veut pas racheter pour s'agrandir et payer la reconstruction. Le Service des monuments historiques en 1929 finira par reconstruire à ses frais la maison qui sera plus tard vendue et rendue accessible aux voisins.

Le projet pour les places d'Arras est la création d'une image de façades flamandes homogènes. La vérité matérielle n'est pas recherchée, l'idée et le dessin ancien (ou repris de l'ancien) seuls comptent. Ainsi la plupart des façades sont neuves sur ces places dites du XVIII^e siècle, mais il est très difficile aujourd'hui de les différencier (FIG 66).

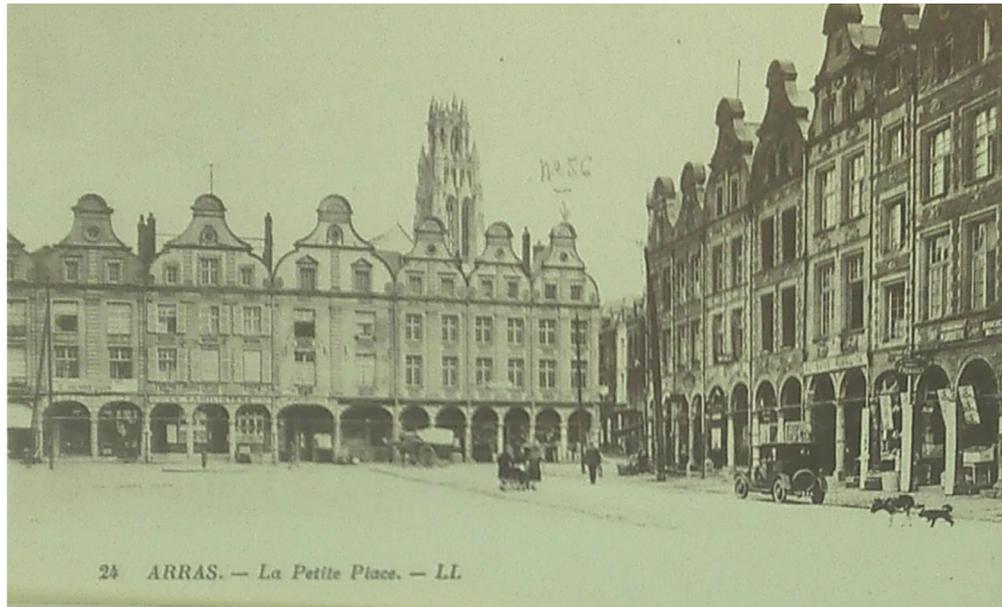


Fig 65 : Montage proposant la suppression de la maison. MAP



Fig 66 : Photo d'aujourd'hui avec la maison conservée.

3) Palais des papes d'Avignon

La période d'étude de cette thèse, 1905-1933, est fortement marquée par la guerre. Statistiquement la plupart des chantiers du Service des monuments historiques sont des restaurations d'après-guerre. Le conflit pose des problèmes spécifiques tels que l'influence de la propagande, les enjeux émotionnels de la destruction entière des villes, le financement prévu des reconstructions par l'Allemagne... Ces problématiques peuvent justifier dans une certaine mesure certaines pratiques du Service.

Afin d'étudier les enjeux et les pratiques habituelles de restauration du Service, il est nécessaire selon moi d'analyser aussi bien des chantiers résultant des dommages de guerre que sans lien avec celle-ci.

Comme pour les cas suite aux destructions de la Première Guerre mondiale, j'ai choisi le corpus hors guerre à travers les divers discours et textes de Paul Léon. Le Palais des papes d'Avignon s'est assez vite imposé dans la sélection. En effet la majorité des travaux sont réalisés dans notre période, aussi bien avant qu'après-guerre. De plus, contrairement à la plupart des autres grands chantiers de la période, il ne s'agit pas d'une ruine antique sans usage.

Par ailleurs, le Palais des papes pose des problématiques intéressantes pour cette thèse. En effet il s'inscrit dans la continuité des grands travaux de restauration des édifices monumentaux majeurs du pays (après les Cathédrales, la cité de Carcassonne...) conduits en grande partie durant le XIX^e siècle, le plus souvent sous la houlette de Viollet-le-Duc. Ce sont des chantiers phares pour le Service des monuments historiques il est donc intéressant d'intégrer le seul restant au début du XX^e siècle dans notre corpus. De plus, le Palais des papes a subi un « vandalisme d'usage » (selon la terminologie plébiscitée par Paul Léon) en plus de transformations au cours des siècles apportant des questionnements spécifiques.

Enfin, comme tous les autres éléments du corpus de cette thèse, la restauration du Palais des papes n'a pas fait l'objet d'une analyse architecturale. Plusieurs articles et ouvrages³⁰⁹ lui ont été consacrés au début des travaux de restauration, surtout

³⁰⁹ Félix Digonnet, *Le Palais des papes d'Avignon*, Avignon, Seguin, 1907 ; Léopold Duhamel, « Restauration du Palais des papes », *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 1907 ;

par le Docteur Colombe³¹⁰ qui en deviendra conservateur. Plus récemment, Dominique Vingtain, conservatrice du Palais, a écrit une thèse³¹¹ sur l'histoire du palais de la révolution à la Seconde Guerre mondiale entre autres nombreux ouvrages³¹² sur l'édifice. Dans le cadre de sa thèse, elle analyse les archives du palais ainsi que celles de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, mais se borne à une description des travaux pour le chantier de restauration. Ces différentes recherches sont abondantes sur l'histoire de l'édifice, et nécessaires pour comprendre les différentes transformations de statuts, d'usages, les problèmes politiques, éthiques et financiers posés par l'édifice. L'ambition du travail d'analyse dans cette thèse étant d'étudier les différentes méthodes et raisons des restaurations, je confinerai la présentation de l'édifice au strict nécessaire tiré des ouvrages cités précédemment pour comprendre l'analyse qui suit.

a) Palais gothique aux multiples fonctions

Histoire du Palais des papes

À la fin du XIII^e siècle, les intrigues entre les familles romaines, l'Empereur et le roi de France font renoncer au pape Clément V (1305-1314) à s'installer à Rome. Après une longue errance, ses services et le Sacré Collège s'installent à Avignon et lui-même dans le Comtat venaisien. Son successeur Jean XXII (1316-1334) fixe la papauté à Avignon dont il avait été évêque et réside au palais épiscopal.

Les papes suivants entérinent ce choix en construisant une résidence pontificale aux dimensions en rapport avec les services nécessaires (résidence du pape ainsi que de son gouvernement et de sa garde, chapelle, trésor, bibliothèque, bureaux administratifs...).

Joseph Girard, *Avignon histoire monument*, 1924, Léon Honoré Labande, *le Palais des papes et les monuments d'Avignon au XIV^e*, Marseille, Détaille, 1925.

³¹⁰ Gabriel Colombe, *Le Palais des papes d'Avignon*, Paris, Laurens, 1939 (1^{ère} édition 1927) ; Gabriel Colombe, « Chronique monumentale », *Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes*. Chronique annuelle de 1915 à 1938.

³¹¹ Dominique Vingtain, *Du passé composé : genèse d'un Monument historique français, le Palais des papes d'Avignon de la Révolution à la Seconde Guerre mondiale*, thèse de doctorat, EPHE, Paris, 2008 ; publiée Dominique Vingtain, *Le Palais des papes d'Avignon, XV^e-XX^e siècle : l'invention d'un monument historique français*, Honoré Clair, Arles, 2015

³¹² Dominique Vingtain, *Avignon, le Palais des papes*, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1998 ; Dominique Vingtain, *Monument de l'Histoire. Construire, Reconstruire le Palais des papes. XIV^e-XX^e siècle*, Avignon, R.M.G Éditions, 2002 ; Dominique Vingtain, « L'invention d'un monument historique : le cas du Palais des papes d'Avignon de la Révolution au début du XX^e siècle. », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, 22 | 2011, 109-125.

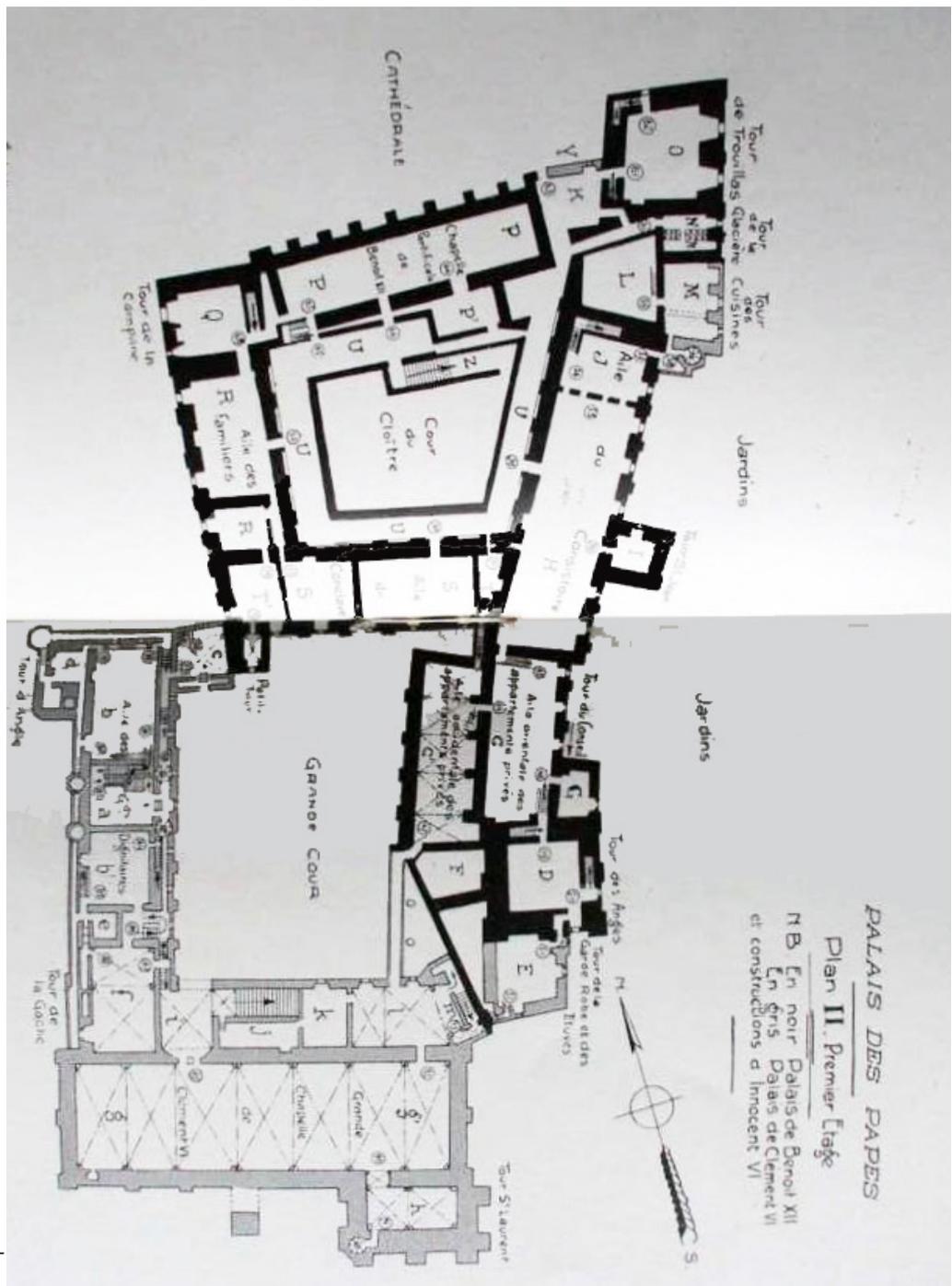


Fig 67 : Plan du Palais. Laurens, 1939

La première partie du palais est construite sur ordre du pape Benoît XII (1334-1342), ancien moine de l'abbaye de Cîteaux, par Pierre Poisson de Mirepoix. Il s'agit d'une résidence austère, connue aujourd'hui sous le nom de Palais vieux. Son successeur, Clément VI (1342-1352) fait doubler la résidence par le Palais neuf de Jean de Loubières, d'une architecture gothique flamboyante (FIG 67).

Le Palais des papes d'Avignon est donc l'addition de deux ensembles très contrastés, construits rapidement (la majorité des travaux est réalisée entre 1335 et 1351)³¹³ pour un édifice de ces dimensions. Il s'agit à la fois d'une forteresse, protégée par de nombreuses tours puissantes, hautes et couronnée de remparts, et d'une résidence luxueuse avec de grands espaces de réception, aux grandes et hautes fenêtres et aux voûtes ogivales, le tout amplement décoré de fresques de grande qualité.

Le palais est utilisé comme résidence papale (et antipapale) jusqu'à la fin du schisme en 1418. Les dernières années du schisme voient même le palais assiégé et parfois bombardé. Le palais est donc une résidence papale pendant moins de 80 ans.

Il est par la suite utilisé par les légats et vice-légats responsables du Comtat venaissin pour la papauté jusqu'à la Révolution française, soit pendant plus de 370 ans. Le Comtat devient au cours du temps une enclave papale en France. Louis XIV et Louis XV occupent et annexent plusieurs fois et durant plusieurs années Avignon comme moyen de rétention en cas de conflit avec le Pape. Les transformations dues à l'usage et l'entretien de cette période ne sont que peu connus.

En 1790, suite aux soulèvements de la population, le Comtat est rattaché à la France. Le palais est menacé de destruction pendant la Révolution en tant que

³¹³ Dominique Vingtain, *Monument de l'Histoire. Construire, Reconstruire le Palais des papes. XIV^e-XX^e siècle*, Avignon, R.M.G Éditions, 2002.

«Bastille du Midi³¹⁴ ». L'édifice est en effet décrété à démolir par la Convention, mais devant un chantier titanesque (démolition puis enlèvement des gravois), le projet de destruction est abandonné et le palais est pillé.

Au début du XIX^e siècle, la propriété de la majeure partie du palais vieux est transférée au département du Vaucluse, et tout le reste de l'édifice à la municipalité. La partie dépendant du département est transformée en prison et le reste devient une caserne. De nombreux aménagements sont réalisés lors de ces diverses affectations.

Malgré tout, l'ensemble est classé au titre des Monuments historiques dès la première liste en 1840. Il s'agit en effet alors de classer les édifices majeurs d'un style ou d'une époque et d'alerter sur leur usage ou état afin de pouvoir les protéger voire les restaurer. Dès lors le Service n'aura de cesse de demander le départ de la prison et de la caserne.

En 1887 la prison est évacuée et le Vaucluse transforme sa partie en archives départementales. Il faut attendre 1907 pour que les militaires soient déplacés dans une caserne construite spécialement à l'extérieur de la ville par la municipalité afin de récupérer le Palais des papes, soit après quasiment un siècle d'usage.

Les transformations d'usage et de décoration pour la prison puis pour les archives sont nettement moins documentées que celles des parties municipales, de plus les travaux de restauration étant réalisés en 1887, nous ne les étudierons pas dans le cadre de la thèse.

Pendant le siècle d'occupation de la majeure partie du palais par le ministère de la Guerre, toutes les grandes pièces sont découpées en chambrées par des ajouts de niveaux et de cloisons, les grandes fenêtres sont fermées et de petites sont ouvertes, la majorité des fresques est recouverte de cobalt. Le bâtiment ayant été classé sur la première liste des Monuments historiques en 1840, tous les travaux après cette date dépendent normalement du Service. En réalité, tant que la Guerre

³¹⁴ Expression utilisée pendant la Révolution par les Avignonnais, comme reportés dans Dominique Vingtain, *Le Palais des papes*, Avignon, Honoré Clair, 2015 et Gabriel Colombe, *Le Palais des papes d'Avignon*, Paris, Laurens, 1939 (1^{ere} édition 1927).

aura l'usage de l'édifice, les architectes en chef des Monuments historiques ne pourront réaliser que des travaux extérieurs, comme le crénelage par exemple. Les frais de restauration à partir de 1907 sont partagés entre la mairie (propriétaire de l'édifice) et le Service des monuments historiques.

À la suite des quatre-vingts années de construction par les papes, des quatre siècles d'usage et transformations par les légats, des destructions révolutionnaires et d'un siècle d'altérations militaires, le Palais des papes est méconnaissable quand les clés en reviennent à la mairie en 1907 (FIG 68).

Premiers projets de restauration

En 1870, Napoléon III et sa suite, dont son architecte Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, visitent Avignon. L'empereur est alors sensible aux demandes de la mairie réclamant le départ de la caserne du Palais. C'est pendant cette même visite que Viollet-le-Duc s'élève contre la mairie détruisant alors ses remparts, réclamant qu'ils soient reconstruits, et pour lesquels il dessine certaines portes déjà disparues.

Pour le Palais des papes, l'Empereur promet alors les financements pour une nouvelle caserne et demande à Viollet-le-Duc de préparer la restauration du Palais, avec un programme très chargé, comprenant par exemple une cathédrale. Les planches de Viollet-le-Duc pour le palais sont bien connues et le projet très invasif (FIG 69). En effet, non seulement il cherche à recréer un état papal relativement peu documenté, surtout à l'époque, mais de plus, il remplace la grande audience et la grande chapelle jusqu'alors superposées par une cathédrale.

La caserne effectivement construite sur ordres de l'empereur ne sert en réalité pas à transférer les militaires du palais. Suite à la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine, un régiment de cette région est affecté dans la nouvelle caserne, ne laissant pas de place aux militaires du palais. Le projet de Viollet-le-Duc ne peut donc être réalisé et ce n'est qu'en 1907, suite à la construction par la mairie d'une seconde caserne que le palais est rendu par le Génie.

Fig 68 : Photo de la façade principale avant 1907. Félix Martin-Sabon. © MCC (France) - MAP - diffusion RMN

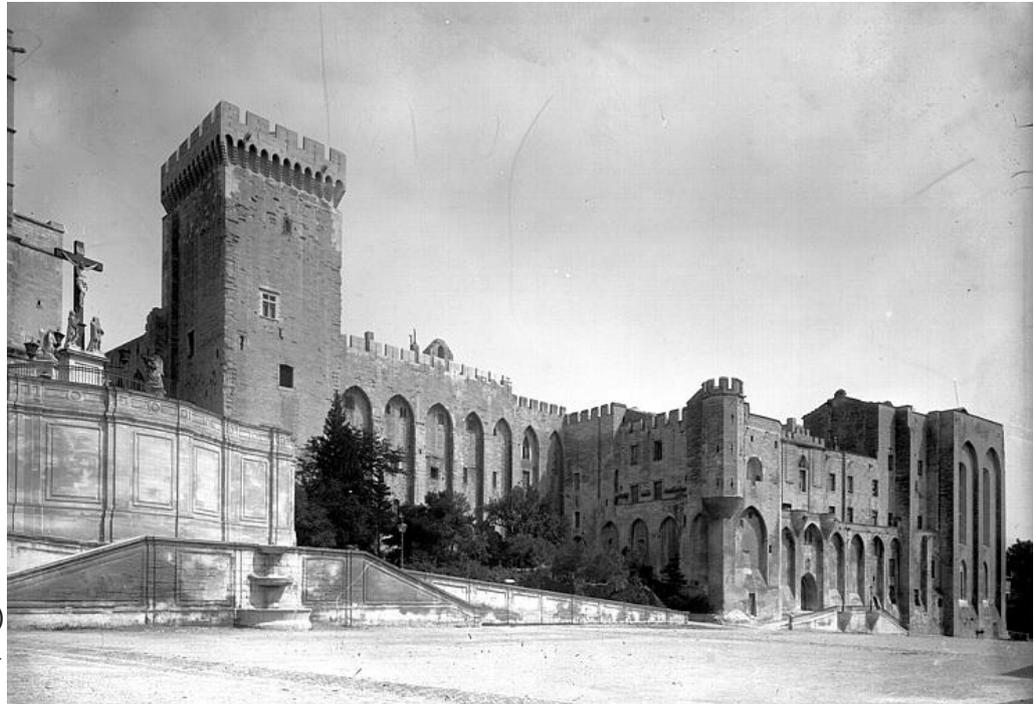
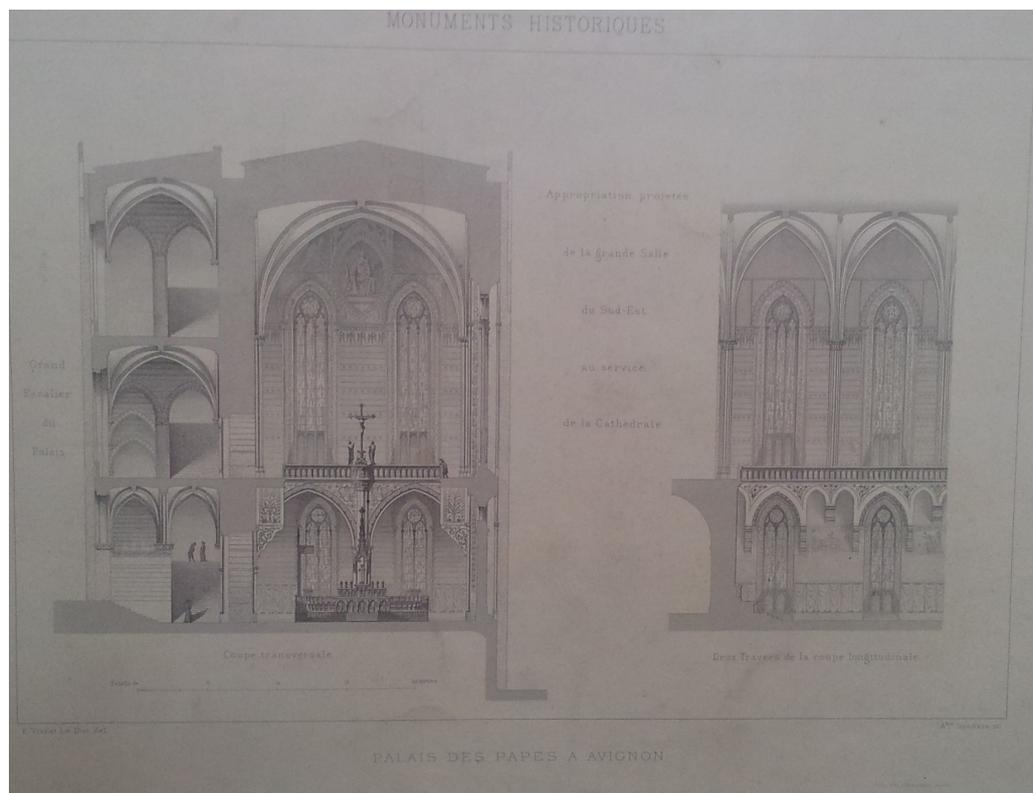


Fig 69 : Projet de Viollet-le-Duc. MAP



Henri Nodet, père et fils

La restauration de 1887, transformant la prison en archives départementales, est réalisée par Henri Révoil. Il est responsable du Palais jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Mais le Génie a des relations houleuses avec le Service des monuments historiques, refusant généralement tous travaux intérieurs, voire toute recommandation ou questionnement sur les fresques.

Outre le fait que cette restauration ne soit pas réalisée pendant notre période, les problématiques de double tutelle gênent la lecture analytique du chantier.

Une des particularités de la restauration du Palais des papes est que malgré la très longue durée des travaux, ils ont été suivis principalement par un seul homme. La restauration du reste du Palais est l'œuvre d'Henri Nodet père (1855-1941), en tant qu'architecte en chef puis inspecteur en chef des Monuments historiques. Les inspecteurs ne sont pas censés diriger des travaux, mais une exception détournée est faite pour Henri Nodet père avec le Palais des papes jusqu'à sa retraite en 1933. En effet, il est l'inspecteur du Vaucluse, l'architecte en chef étant son fils, Henri Nodet. Il est bien connu que :

Si le fils présentait et signait les devis de travaux sur ce monument, c'était le père qui continuait à penser les programmes annuels et demeurait l'interlocuteur des entreprises, de l'architecte ordinaire et des autorités³¹⁵.

Henri Nodet (père) est né en 1855 à Marseille dans une famille de négociant, il étudie à l'école des Beaux-Arts de Paris dans l'atelier Guadet et est diplômé en 1882. Il est reçu au concours d'architecte en chef des Monuments historiques en 1893.

En 1901 Henri Nodet devient le nouvel architecte en chef du Vaucluse et donc responsable du Palais. La mairie est alors en train de construire une caserne pour déplacer les militaires, il va préparer sa restauration, sans pouvoir réaliser de

³¹⁵ Dominique Vingtain, *Du passé composé : genèse d'un Monument historique français, le Palais des papes d'Avignon de la Révolution à la Seconde Guerre mondiale*, thèse sous la direction de JM Leniaud, EPHE, Paris, 2008, p.500.

véritables sondages ni commencer de travaux autres que le crénelage avant la libération du palais en 1907.

Il devient inspecteur adjoint des Monuments historiques en 1908 puis inspecteur général en 1917 en remplacement de Selmersheim, tout en conservant la main sur le Palais des papes. Il est mis à la retraite en 1933 et décède en 1941.

Comme la plupart des architectes en chef et surtout des inspecteurs généraux, Henri Nodet reçoit la Légion d'honneur, sans justification autre que son statut et son dévouement au Service des monuments historiques.

Dans le cas d'Henri Nodet, les demandes et les réceptions sont réalisées par Paul Léon, lui attribuant le titre de chevalier en 1912 et d'officier en 1928³¹⁶.

Henri Nodet père expose une dizaine de fois au Salon des artistes français à Paris³¹⁷. En 1903, soit 2 ans après avoir été nommé architecte du Vaucluse, il réalise une série de planches³¹⁸ de relevé et de restauration de l'état primitif. Il s'agit d'une œuvre de papier, une restauration au sens des prix de Rome, présentant de magnifiques planches aquarellées, avec entre autres des vues perspectives à vol d'oiseau de l'état papal ainsi qu'une proposition de plan pour le futur musée alors en cours de définition. Il reçoit une médaille de 1^{re} classe pour cette œuvre. Elles lui seront achetées pour être conservées au palais.

Henri Nodet fils (1885-1972)³¹⁹ est ingénieur diplômé de l'École centrale des arts et manufactures avant de faire des études d'architecture à l'école des Beaux-Arts de Paris, dans l'atelier de son père puis de Louis Jean Hulot et Victor Laloux. Il arrête l'école en 1914 et devient architecte en chef des Monuments historiques en 1920.

³¹⁶ Dossier de la légion d'honneur sur la base Léonore, côte 19800035/193/25155 ; consulté le 08/09/2017.

³¹⁷ Dix mentions dans la fiche d'Henri Nodet réalisée par Marie-Laure Crosnier Lecomte pour le Dictionnaire des élèves architectes de l'École des Beaux-Arts (1800-1968) <http://www.purl.org/inha/agorha/002/80701>

³¹⁸ Le Palais des papes à Avignon, Relevé de l'état actuel et recherches sur l'état primitif, avec un plan de sa transformation en musée, Médaille de 1^{re} classe au Salon des artistes français à Paris en 1903

³¹⁹ Fiche d'Henri Nodet réalisée par Marie-Laure Crosnier Lecomte pour le Dictionnaire des élèves architectes de l'École des Beaux-Arts (1800-1968) <http://www.purl.org/inha/agorha/002/83542>

Il est architecte en chef du Vaucluse de 1920 à 1944 et donc officiellement en charge du Palais des papes sur toute la période, même si comme nous venons de le voir, son père a la main mise sur le chantier au moins jusqu'à sa retraite en 1933, fin de notre période d'étude. Henri Nodet fils décède en 1972.

Il est fait chevalier de la Légion d'honneur pour ses années de Service au Service des monuments historiques.

Restauration

Lorsque Henri Nodet devient l'architecte en chef du Vaucluse, il sait qu'il aura bientôt la charge de transformer le Palais des papes. Il commence donc rapidement à l'étudier, lui permettant dès 1903 de rendre deux rapports, dont nous parlerons par la suite, et de dessiner les planches que nous avons déjà évoquées.

Il est important de noter que l'édifice ne requiert pas réellement de travaux d'urgence. En effet, entretenu et utilisé par le Génie, le palais est dans un meilleur état sanitaire qu'avant sa transformation en caserne, le clos et le couvert étant assuré et toutes les structures sont stabilisées.

L'intérêt des travaux, pour la municipalité propriétaire de l'édifice, pour les Avignonnais, comme pour les Monuments historiques, est que le palais soit « restauré, aménagé et embelli » et accessible au public³²⁰.

La restauration n'est donc pas guidée par la nécessité, mais par une volonté touristique et esthétique d'embellir et restaurer le palais par un aspect moins de caserne et plus proche de l'état papal. Pour autant, comme nous l'avons vu, les Papes ne sont restés que 80 ans à Avignon, dans un palais en travaux ou tout juste fini. Il n'existe aucun relevé d'époque et relativement peu d'information. Les gravures et peintures représentant le palais sont des œuvres réalisées dans les quatre siècles qui suivent, période où ce sont les légats puis vice-légats qui occupent et transforment le palais.

³²⁰ Rapport « destination à donner à l'édifice et réparation des locaux » d'Henri Nodet du 30 septembre 1903 ; MAP Carton 81/84/21

Devant ce manque d'archives, comme nous l'avons dit, Henri Nodet présente des planches du Palais restauré dès 1903, alors que le Génie est encore présent dans les murs. Ce sont les seules planches d'ensemble qui seront réalisées, malgré les insistantes demandes d'André Hallays en 1907 dans le journal *Les Échos*³²¹.

En effet, dès sa nomination en 1901, Henri Nodet sait qu'il sera confronté à la restauration générale du Palais, la mairie faisant alors construire la nouvelle caserne. Il va alors commencer à relever l'édifice, et à discuter avec le contrôleur général des Monuments historiques, le maire et l'ancien maire d'Avignon de l'avenir de l'ensemble et du mode de financement. Il rédige en 1903, outre les planches au Salon, deux rapports « destination à donner à l'édifice et réparation des locaux » et « travaux, dépenses et chantiers », au Service des monuments historiques et à la Mairie d'Avignon³²². L'idée est que la mairie et le Service des monuments historiques s'engagent à assigner un budget annuel à la restauration du palais.

Le 22 avril 1904, suite à la présentation des rapports par « l'inspecteur général Paul Boeswillwald [...] [la commission des Monuments historiques est prête] à allouer par annuités, des sommes égales à celles qui seraient fournies par la Ville, pour les travaux de restauration proprement dits³²³. » De son côté, la mairie a aussi, dès le 23 octobre 1903³²⁴, adopté cette démarche.

Ce rapport est l'unique projet d'ensemble réalisé pour la restauration du palais et intégralement écrit, mais non budgété. Les planches dessinées pour le Salon sont principalement des plans et élévations relevés (FIG 70) et des vues à vol d'oiseau de projet, sans réel détail.

Les transformations principales lisibles sur ces vues sont la reconstruction des châtelets des différentes tours, le crénelage de l'intégralité de l'édifice, la restitution

³²¹ Voir Camille Bidaud, « Les articles sur la restauration du Palais des papes d'Avignon au début du XX^e siècle », Delaporte Alric, Jouvès Barbara, *Réception critique de la restauration, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du GRHAM, 2017.

³²² MAP Carton 81/84/21

³²³ Extrait du PV de la CMH du 22 avril 1904, MAP

³²⁴ Dominique Vingtain, *Du passé composé : genèse d'un Monument historique français, le Palais des papes d'Avignon de la Révolution à la Seconde Guerre mondiale*, thèse de doctorat, EPHE, Paris, 2008, p.440.

des tourelles et des fenêtres, et la suppression des planchers créés par le Génie pour le casernement.

Le principe du budget annuel et du partage des charges entre le Service des monuments historiques et la mairie est courant et ne concerne pas uniquement le Palais des papes. En effet toutes les administrations fonctionnent par budget annuel. Il est donc usuel que l'architecte en chef fasse une demande de crédit chaque année pour un projet précis, et que le Service des monuments historiques concède un budget équivalent à celui du propriétaire.

Le changement dans ce cadre-ci est que, devant l'ampleur à venir des travaux et les nombreuses annuités prévisibles, l'entente sur le principe de financement est acté par les parties avant qu'aucun budget estimatif ne soit réalisé, ni que les travaux ne puissent réellement commencer. Il est d'ailleurs remarquable qu'aucun budget d'ensemble ne soit jamais présenté.

Dans le cadre du Palais des papes, suivant la proposition d'Henri Nodet dans son rapport, la restauration se fait bâtiment par bâtiment, permettant un découpage financier dans le temps et une utilisation de l'édifice par la mairie au fur et à mesure de l'avancée des travaux. En effet, la restauration représente un budget substantiel pour la mairie d'Avignon, elle est donc autorisée à récupérer le prix des entrées pour financer les travaux. De plus, elle réclame de pouvoir utiliser rapidement les espaces, et que même pendant le chantier la plupart des zones d'intérêt soient visitables.

En termes de programmation, la mairie envisage d'utiliser au maximum l'espace du palais. Ainsi, outre une salle des fêtes et d'exposition, des Services municipaux y seraient installés (comme les archives, une salle de réunion pour les associations...), mais aussi des équipements : le conservatoire, une partie (voire la totalité) des collections du Musée Calvet, un musée (diverses propositions : sur l'histoire du palais, de la ville, de la Provence...).

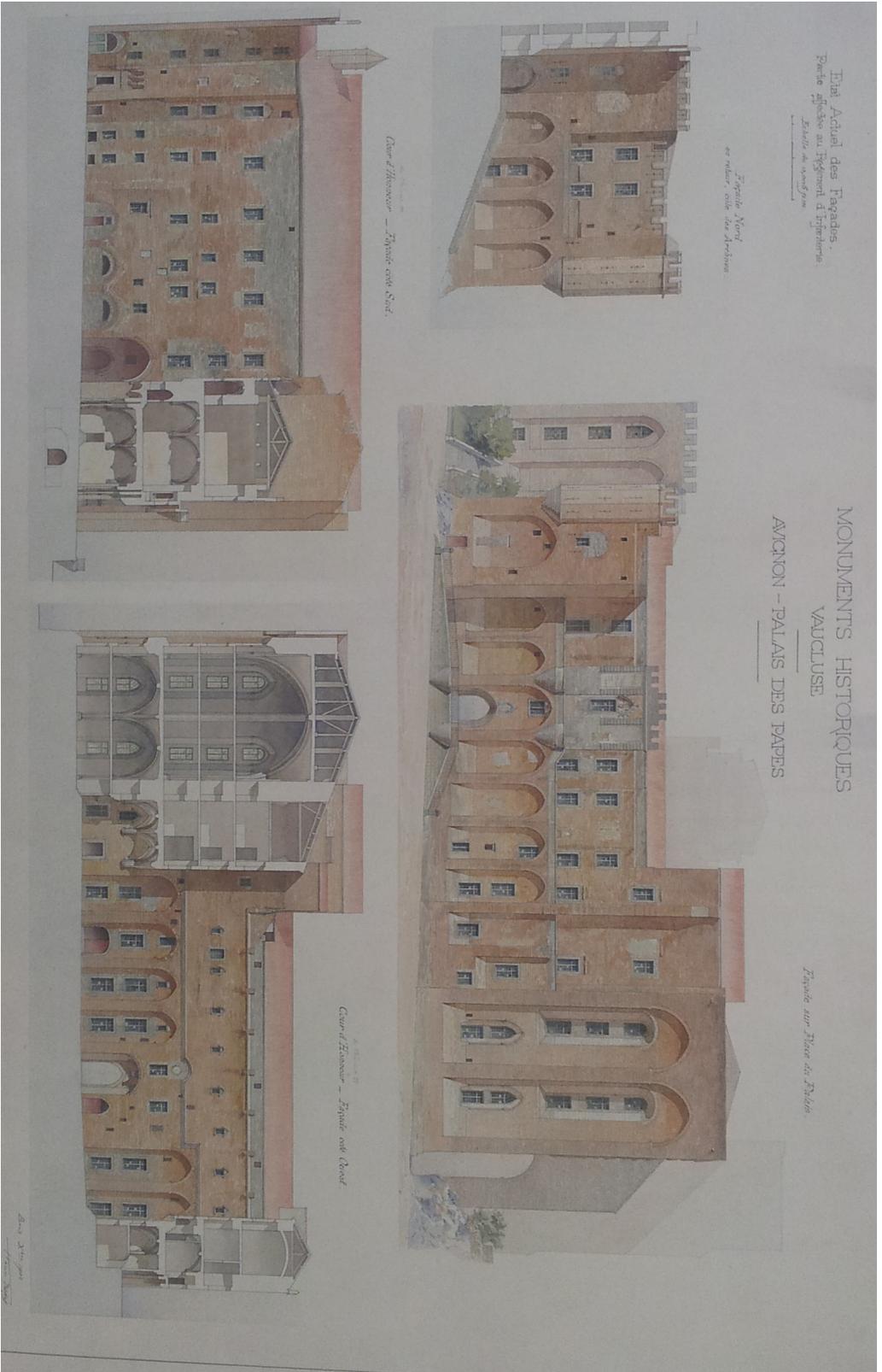


Fig 70 : relevé des façades d'Henri Nodet. MAP

Le Service des monuments historiques approuve cette multitude de programmes, considérant qu'une utilisation culturelle par la mairie préviendra toute tentative de récupération en caserne. Comme toujours par contre, le Service ne finance que la moitié des travaux de restauration et non d'aménagements qui sont intégralement à la charge de la mairie.

Tous ces aménagements ne sont pas réalisés. En effet, les travaux étant réalisés bâtiment par bâtiment en fonction des besoins de la mairie ou des urgences structurelles sur plus de 30 ans, le programme originel est abandonné rapidement.

Le rapport d'Henri Nodet ne prévoit qu'un nombre restreint de tranches et donc d'années de travaux. Mais les découvertes en cours de chantier et la guerre, ainsi que le budget extraordinaire nécessaire aux aménagements prévus vont faire revoir à la baisse les idées de la mairie.

Le programme du rapport de 1903 n'est donc qu'en petite partie suivie. De même les planches du projet ne seront jamais utilisées sauf pour le Salon et une publication à cette occasion. Le rapport et les planches n'auront donc servi qu'à faire agréer à la Mairie d'Avignon et au Service des monuments historiques l'idée d'un ensemble de travaux importants qui seront exécutés par tranches et par bâtiment et un partage financier des devis à venir.

Dans son rapport, Henri Nodet prévoit des travaux d'urgence, de consolidation, de reprises en toiture ou descente d'eau, voire de crénelage qui sont en majorité réalisés avant la cession du Palais par le Génie en 1907. Son idée suivante est de rendre le plus rapidement possible le palais visitable, par quelques rétablissements de passages et rapides travaux (vestiaires, toilettes...). Puis de commencer les travaux de restauration bâtiment par bâtiment, en supprimant les planchers du Génie, recherchant les fresques éventuelles et rétablissant les baies.

C'est ainsi qu'il commence par la salle de l'Audience et la Grande Chapelle, permettant dès le printemps 1907 à la mairie d'organiser une exposition dans ces salles (sans que les baies n'aient encore été changées, mais après rétablissement des impressionnants volumes) pour convaincre la population locale de l'intérêt de ce gigantesque chantier dans lequel la mairie s'est engagée pour longtemps.

b) Une restauration au très long cours : sans idées d'ensemble, gestion au cas par cas

Les travaux sont continus sur l'édifice depuis 1904 jusqu'aujourd'hui, l'essentiel est réalisé jusqu'en 1941 par les architectes Henri Nodet père et fils. Dans le cadre de cette thèse, tous les travaux divers et variés réalisés sur l'édifice ne nous intéressent pas, car trop nombreux. Ils pourraient faire l'objet d'une thèse complétant par une analyse architecturale la thèse de Dominique Vingtain. Nous allons donc passer rapidement sur les principaux éléments, en faisant ressortir cependant les choix réalisés sur des thématiques déjà évoquées, sachant que la plupart des travaux n'ont été que très peu commentés, que ce soit par Henri Nodet, Paul Léon, le Service des monuments historiques ou l'opinion. Ce sont surtout les travaux posant des questions de doctrine et ceux ayant fait l'objet de discussion que nous allons analyser.

Influence des médias sur la restauration

Par ailleurs, les restaurations de l'église de Saint-Remi de Reims et les places d'Arras n'ont pas vraiment fait l'objet d'une couverture médiatique critique, hors les annonces officielles de travaux et description de l'inauguration. Les rares articles sont écrits par les architectes eux-mêmes, Paul Léon ou le Service. Ce n'est pas le cas du Palais des papes pour lequel il existe d'autres points de vue que celui exprimé par le discours officiel.

Tout d'abord, la Société des amis du Palais des papes est créée en 1908, qui publie un annuaire³²⁵ dès 1912. Chaque année, le docteur Colombe, médecin et érudit, qui devient conservateur du palais en 1919, présente dans sa « Chronique monumentale » les travaux en cours et à venir, dans lesquels il va régulièrement exprimer des demandes visant à infléchir la restauration. Avec le temps, une entente avec l'architecte des Monuments historiques verra le jour puisqu'à partir de 1924 sa chronique est parfois une reprise in extenso du projet annuel de l'architecte, perdant ainsi toute prise d'influence sur la commission et devenant

³²⁵ *Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes*, Avignon.

plutôt organe de diffusion officiel de la Commission des monuments historiques. En 1933, dans l'affaire des tourelles, la Chronique monumentale du docteur Colombe est de sa main une justification des travaux.

Plus critique et surtout avec un écho médiatique bien supérieur, est la série d'article d'André Hallays (1859-1930)³²⁶. Ses critiques littéraires et artistiques sont surtout connues par sa rubrique « En flânant », feuilleton hebdomadaire du Journal des débats politiques et littéraires, inaugurées en 1899, dont les articles sont repris dans diverses publications.

André Hallays évoque au moins sept fois le Palais des papes entre 1907 et 1911³²⁷, certaines fois par un entrefilet louant la fondation de la Société des amis du Palais des papes, d'autres par des articles à charge contre la municipalité, contre « les Avignonnais », ou encore contre l'architecte. Il réclame longuement que soit publié le projet de restauration et commente l'ordre dans lequel les travaux sont entrepris. Particulièrement critique envers Henri Nodet, il ne le nomme jamais.

Pour observer l'influence politique d'André Hallays, l'épisode des fresques est assez révélateur. En 1907, lorsque les clés du Palais sont rendues à la mairie par les militaires, il semble que les habitants aient investi le palais avant que le Service des monuments historiques ne commence les travaux. Dans un style railleur qu'il affectionne dans sa chronique, André Hallays, en visite à Avignon, fait une description de l'entrain municipal pour la découverte des fresques :

Avignon ne connaît plus d'autres délices que celles de l'archéologie. [...] Le maire, M. Guigou, parcourt nerveusement les salles de l'édifice. De sa canne il frappe les murs où il devine que le badigeon doit cacher des fresques. On gratte les fresques apparaissent. [...] Avignon s'enorgueillit des trouvailles merveilleuses, célèbre les vertus magiques de la canne de M. le Maire. On ne rencontre plus dans le palais que des gens occupés à tapoter les badigeons. [...] Avignon ivre d'archéologie c'est un spectacle imprévu et admirable. Néanmoins, il ne serait pas mauvais que quelqu'un surveillât un peu les emballements de ces antiquaires novices.

³²⁶ Fiori Ruth, « André Hallays », *Dictionnaire critique des historiens de l'art*, publication numérique de l'INHA, 2009, vue le 15 décembre 2016
<https://www.inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/hallays-andre.html>.

³²⁷ André Hallays, « En flânant », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 1907-1911, p.1-2. Articles des 8 février, 1er mars, 27 septembre, 11 octobre 1907, 21 février 1908, 11 mars 1910 et 22 septembre 1911.

Je viens de voir les fresques découvertes récemment dans une salle de la tour, dite tour de la Garde-Robe. Elles ne sont encore qu'à demi débarrassées du badigeon qui les recouvrait, et elles sont, par places, fort endommagées. Mais ce que nous en pouvons voir nous donne déjà l'idée d'une décoration très intéressante. [...] D'ailleurs, le plus urgent n'est point d'étudier ces fresques, mais bien d'assurer leur conservation et c'est à quoi personne ne paraît songer en Avignon. Le débadigeonnage de la pièce a été concédé à un entrepreneur de peinture d'Avignon. Je ne sais comment il procède à cet ouvrage infiniment délicat : les deux fois que j'ai pénétré dans la salle, il était absent. Mais j'ai vu des échelles qui étaient directement apposées sur les fresques j'ai vu ça et là les traces d'un lessivage qui a déjà atténué certaines couleurs et j'ai constaté qu'on n'avait point pris la peine de poser des stores devant les fenêtres, si bien que le soleil fera bientôt craquer les enduits. Bref, le travail est exécuté par le premier venu et sans contrôle. Il semble que les architectes des Monuments historiques pourraient exercer quelque surveillance sur une opération aussi difficile et pour laquelle il faudrait des ouvriers très expérimentés. Le palais est un monument « classé »³²⁸.

À la suite de cette critique acerbe des conditions de restauration du Palais des papes, et particulièrement des fresques, l'article suivant³²⁹, publié trois semaines plus tard, montre qu'André Hallays est écouté. En effet, les grattages intempestifs sont arrêtés et le Service des monuments historiques a contacté un spécialiste reconnu pour étudier les travaux à réaliser.

Dans cet article, deux éléments sont intéressants à noter. Premièrement, André Hallays est très fier de son influence personnelle de promeneur effaré qui exprime ses doléances. D'ailleurs, la même année, à la suite de l'exposition inaugurant les premières restaurations, il se moque des discours officiels du maire et du préfet qui semble-t-il le « criblèrent de leurs ironies³³⁰ ». Deuxièmement, André Hallays marque sa désapprobation de l'architecte par un élément singulier : bien qu'il désigne le peintre restaurateur, M. Yperman, l'architecte des Monuments historiques est uniquement nommé par son titre. En effet Henri Nodet n'est jamais cité par son nom, mais que par son titre, dans l'intégralité de ses chroniques. Pour autant Henri Révoil³³¹ et Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc³³²

³²⁸ André Hallays, « En flânant », *op.cit.*, Paris, 8 février 1907, pp. 1-2.

³²⁹ André Hallays, « En flânant », *op.cit.*, Paris, 1er mars 1907, p. 1.

³³⁰ André Hallays, « En flânant », *op.cit.*, Paris, 27 septembre 1907, p. 1.

³³¹ André Hallays, « En flânant », *op.cit.*, Paris, 11 octobre 1907, pp. 1, et 27 septembre 1907, p. 1.

³³² André. Hallays, « En flânant », *op.cit.*, Paris, 11 octobre 1907, p. 1.

sont nommés, mais il est vrai qu'ils sont tous deux décédés lors de la parution de la série.

Les critiques d'André Hallays sont virulentes, mais écoutées, et il est appelé à devenir membre de la Commission des monuments historiques en 1922 où il siège très régulièrement, jusqu'à son décès en 1930.

Cependant, mis à part le cri d'alarme lors de l'ouverture du Palais des papes suivi des effets que nous venons de voir, il n'obtiendra jamais la présentation, ni la publication du projet puisque comme nous l'avons vu, le rapport prévoyant le programme et le projet d'ensemble ne sont pas publiés, les planches du Salon ne sont pas plus détaillées. L'influence d'André Hallays, et de la critique en général, reste donc limitée.

La médiatisation des travaux du Palais des papes, contrairement à celle des autres éléments du corpus, nous montre qu'il existe bien un statut particulier aux travaux d'après-guerre. Noyés dans la propagande réclamant que les édifices soient rendus « sans balafre ni cicatrice », nous n'avons pas trouvé d'article remettant en cause les restaurations. Le Palais des papes, n'ayant pas le statut de martyr de la Grande Guerre, sa restauration est sujette à caution, et André Hallays ne se prive pas de donner son avis. Pour autant, en ne publiant pas de programme ni de projet, la critique ne peut se faire que sur des suppositions ou a posteriori sur des travaux effectués. En somme, soit sans éléments tangibles pour railler, soit trop tardivement.

Traditionnellement, et aujourd'hui encore, le Service des monuments historiques ne publie pas les projets à venir, aucun détail n'est jamais fourni par l'administration, limitant ainsi la possibilité de donner prise à la critique. Paul Léon insiste pour la création de la revue *Monuments historiques de la France* en 1936, qui permet au Service de communiquer sur ses projets en général lors des inaugurations, pour justifier des réalisations ou pour éteindre toute polémique.

Ainsi, même s'il y a une critique médiatique, sous la plume d'André Hallays principalement, ou des demandes locales avec la chronique monumentale du

docteur Colombe, l'action de l'Architecte en chef n'en est que peu affectée. Contrairement aux reconstructions d'après-guerre où l'idée est de restaurer l'image d'avant-guerre, les autres restaurations du Service posent des questions plus complexes, pour lesquelles des polémiques peuvent être imaginées et diverses manières d'agir proposées. Mais pour le Service des monuments historiques, il n'est pas question de débattre hors du cercle de la Commission. Ne pas présenter le projet permet ainsi de limiter la critique et toute mauvaise publicité en empêchant un débat d'envergure et en gardant la main sur la doctrine à appliquer. Il ne reste alors aux représentants du Service, comme Paul Léon, qu'à justifier et théoriser les pratiques de manière générale et a posteriori.

Restauration des fenêtres dans leur forme d'origine

En 1907, les travaux intérieurs commencent par la salle de l'Audience et la Grande Chapelle, pour rendre les volumes antérieurs en enlevant les planchers de la caserne, cela afin de fêter la récupération de l'édifice par une exposition inaugurale. Immédiatement après, Henri Nodet commence la restauration réelle de ces espaces : sols (après sondage, les dalles originelles de l'audience sont retrouvées 80cm sous le sol moderne), entrée aux décors retrouvés dans la maçonnerie (FIG 71), mais aussi fenêtres. Les travaux prendront beaucoup plus de temps que l'année prévue en 1903 par Henri Nodet, puisqu'il semble qu'ils ne finissent qu'en 1911. En effet, attentif aux vestiges découverts en cours de travaux, l'architecte n'hésite pas à adapter de projet au fur et à mesure des trouvailles. Les devis annuels se révèlent donc uniquement indicatifs du projet prévu, mais lui donnant surtout une enveloppe qu'il dépense en fonction des besoins apparus au cours du chantier.

Pour ce qui est des fenêtres, il fait boucher les baies des chambrées pour rouvrir les baies médiévales dont le dessin, les dimensions, les décors voire les emplacements de quelques-unes sont inconnus au début du chantier. L'urgence de ces ouvertures est justifiée dans les devis suite aux visites du Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts Dujardin-Beaumetz, réclamant de donner à la cour un effet moins caserne³³³.

³³³ Devis 1910 et 1911, Henri Nodet, Carton 81/84/26, Travaux 1907-1927, MAP.

L'importance des découvertes archéologiques est prouvée par la découverte, dans le mur entre l'Audience et la tour Saint-Jacques (adjointe a posteriori), de deux fenêtres bloquées dans la maçonnerie, dont le modèle sera copié précisément aux autres fenêtres du même mur. Les autres fenêtres sont dessinées sur la base de celles-ci, bien que transformées pour convenir aux dimensions diverses, sur la base des divers vestiges retrouvés dans le déblai du sol et sur les traces laissées sur la façade extérieure³³⁴.

Le projet est donc en constante évolution, au gré des découvertes archéologiques. Il est à noter qu'ainsi, Henri Nodet se dédouane partiellement du contrôle de la Commission des monuments historiques qui lui fait toute confiance, tant sur ses démarches, projets, que sur les interprétations.

Crénelage ou crénelite ?

Comme l'avait fait Révoil avant lui, et avant même que les militaires ne quittent le palais, Henri Nodet commence son œuvre en restituant le crénelage.

La majorité des créneaux ont été abattus par le Génie militaire, car non entretenus et devenus sans usage, ils menaçaient de tomber lorsque le monument servait de caserne. La grande majorité des tours et murailles se trouve donc écrêtée à la fin du XIX^e siècle. Dès 1897, les travaux effectués sur la partie des archives départementales sur la tour de la Campanie par Henri Révoil consistent entre autres à reconstituer le crénelage. Sur le reste du palais, les travaux se font dans les décennies suivantes, au fur et à mesure de l'avancement.

La restitution du crénelage est d'ailleurs vue comme une nécessité par Paul Boeswillwald, inspecteur général des Monuments historiques, en charge du Vaucluse, comme il l'exprime en 1905 :

³³⁴ MAP, carton 81/84/21, Rapport d'Henri Nodet, *Travaux de Restauration du Palais des papes : rapport de l'architecte en chef* du 13 novembre 1913.

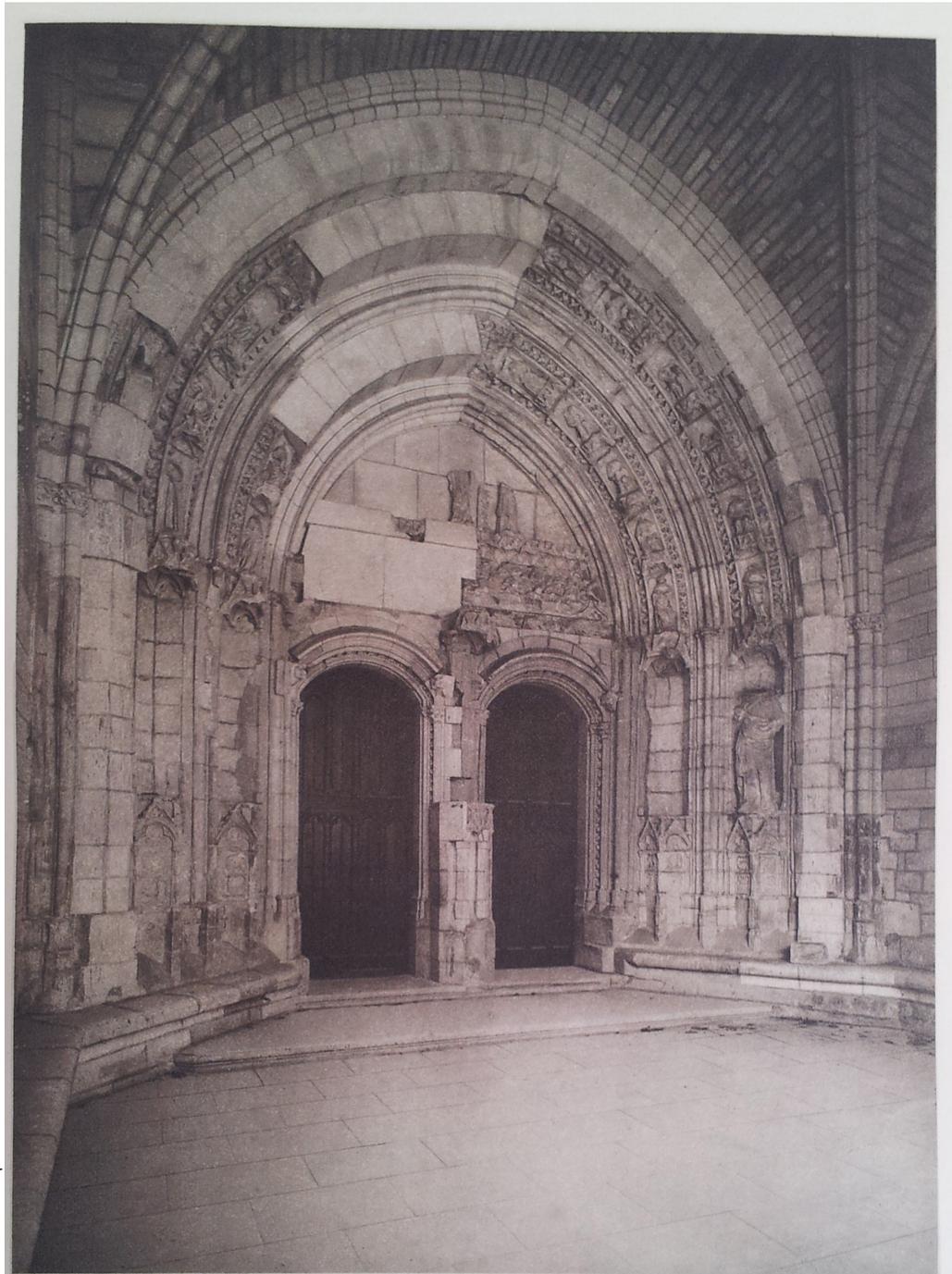


Fig 71 : Photographie de la porte Clémentine après restauration. Laurens, 1939

PLANCHE X. — Portail de la chapelle clémentine.

Nous venons de revoir le Palais des papes et avons constaté à nouveau combien il serait fâcheux de ne pas compléter la restauration de cette façade par la restitution du crénelage dont l'amorce existe entière, restitution qui compléterait la restauration et éviterait qu'on eût à y revenir³³⁵.

Pour ce faire, même lorsque la tour est arasée de plusieurs mètres depuis parfois plus d'un siècle, la hauteur, la forme, l'espacement et les dimensions sont reconstitués conformément aux restes de banquettes trouvés sur place, aux dessins existants et aux exemples restants encore en place sur les autres tours ou murailles du palais ou des remparts de la ville. Les travaux consistent en général à de la taille de pierre neuve, mais sont inscrits dans les devis du Service des monuments historiques comme « travaux d'entretien » par Henri Nodet (FIG 72).

Pour les créneaux du Palais des papes, les travaux, « dont la nécessité s'impose³³⁶ » comme disait Révoil dans ses propositions de devis, dont le but est de recréer la façade de l'époque des papes, sont faits pour entrer en continuité avec les pierres existantes. Les pierres neuves sont donc choisies pour vieillir comme les anciennes. Il n'est aujourd'hui pas possible, comme juste après les travaux, de voir en de nombreux endroits les parties reconstituées ou originelles (bien qu'elles ne doivent plus être nombreuses).

La nécessité de créneler n'est nulle part justifiée, pour Paul Léon il s'agit « de restituer aux tours leur couronnement³³⁷ ». Henri Nodet, à la retraite, consacre un de ses très rares écrits à la question de la restitution du crénelage dans la revue du Service des monuments historiques :

La question de savoir s'il faut rétablir un crénelage lorsqu'on a la preuve que ce couronnement militaire existait autrefois reste très délicate à résoudre. Les avis sont partagés : les uns favorables, les autres hostiles a priori et sans rémission, et, cependant, le développement actuel du tourisme justifiant une bonne présentation des monuments d'autrefois, il paraît opportun de remettre sur le métier l'étude de ce problème³³⁸.

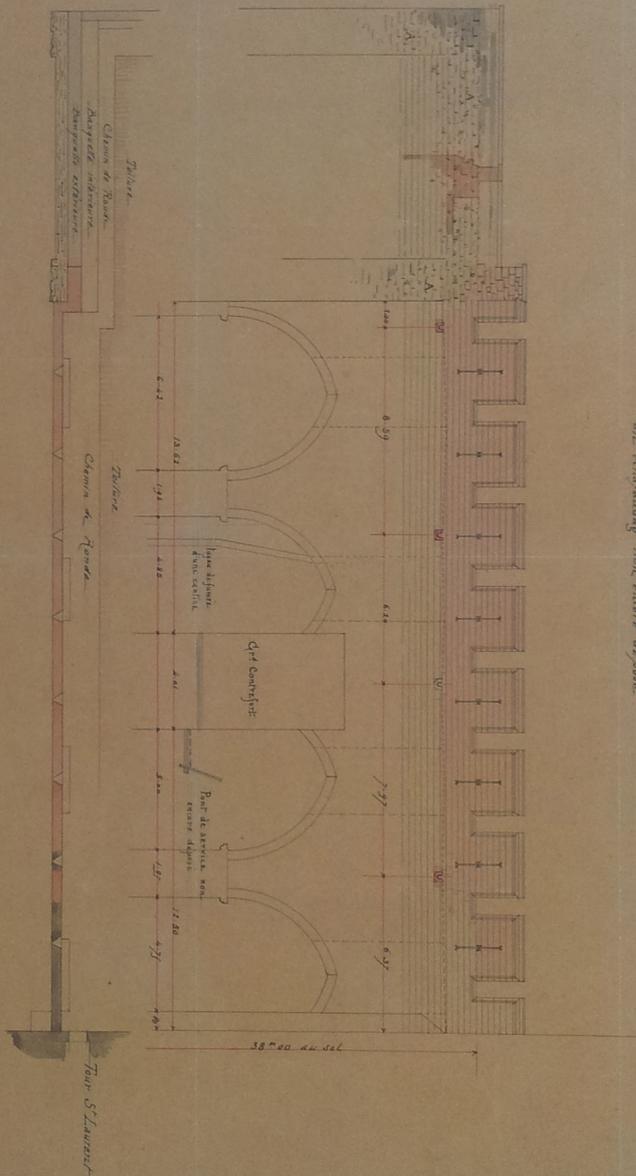
³³⁵ MAP, 81/84/25, extrait du rapport de Boeswillwald à la CMH du 9 mai 1905.

³³⁶ MAP, 81/84/25, dossier de travaux 1898 d'Henri Révoil aux archives du Service des monuments historiques.

³³⁷ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951, p.474.

³³⁸ Henri Nodet, « Réflexions à propos de créneaux », *Les Monuments historiques de la France*, 1938, pp. 136.

Projet de Restauration du Couronnement
 de la Fête sud
 Remplacement de trois gargouilles en utilisant
 un réchauffage non encore déposé.



Murres alignés à l'angle occupés vigornes le rasoir
 à l'extérieur le Commanant Gay en Giron. et Arignon.
 A. Aménagements d'anciens placis avec une bar
 générale en compléant-projet.

1464

Echelle de 0.01/1 mètre

Paris le 23 Mars 1905

H. L. L.

Fig 72 :
 planche de
 reconstruction
 de créneaux.
 MAP.

Après cette introduction, il présente divers exemples de restitutions plus ou moins fantaisistes réalisés aussi bien par des architectes en chef que par le Génie militaire.

Par de nombreux exemples pédagogiques sur le fonctionnement du crénelage, il montre sa grande science de la question et explique ainsi que ces réalisations ne sont pas justifiées selon lui, car elles ne respectent pas la forme et les dimensions originelles des créneaux de l'époque. Il ne parle pas de ses réalisations personnelles ni dans quel cas et à quel état de connaissance il serait opportun de restituer le couronnement des édifices. Mais il laisse sous-entendre, et dès l'introduction reproduite plus haut, qu'avec les connaissances essentielles, la restitution du crénelage est nécessaire au tourisme en plein développement.

Les extraits de l'article portant sur le palais ne sont pas très clairs. Malgré un éclairage préalable sur la diversité des dimensions des créneaux en fonction de l'exposition et du dénivelé, il semble dire que ceux anciens sont quasi inexistantes et il ne parle d'aucun indice graphique existant. Il semble donc que la majeure partie de la restitution (qu'il n'évoque d'ailleurs pas) soit œuvre de supposition.

André Hallays est fermement opposé à la reconstitution des créneaux, ce qui lui permet même de trouver un surnom péjoratif à Henri Nodet, l'évoquant sans le nommer, toujours dans son style railleur :

Pour le moment, Avignon est aux mains d'un personnage mystérieux qui met des créneaux partout. Cet homme opère sur l'une et l'autre rive du Rhône. Je vous ai déjà conté l'été dernier, comment ce crénelier recrénelait le fort Saint-André : il continue. Il a recrénelé l'abside d'une des chapelles de la chartreuse du Val de Bénédiction. Il va maintenant recréneler la tour de l'église de Villeneuve. Mais s'il met le Royaume en état de défense, il n'oublie pas non plus le Comtat. C'est un crénelier sans parti pris qui, pour les guerres futures, veut égaliser les chances du combat entre l'armée du roi et l'armée du Pape. Les Avignonnais du reste n'eussent pas souffert qu'on les traitât moins bien qu'on ne traitait les gens de Villeneuve dans la distribution de mâchicoulis. Donc, on s'est mis à recréneler le Palais des papes³³⁹.

³³⁹ André Hallays, « En flânant », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 8 février 1907, p. 1.

Ce choix de créneler le Palais des papes est la critique la plus acerbe qu'il fait à l'architecte. Il continue même le 11 octobre, sans plus parler du « créneléur », mais carrément de la « crénelite aiguë ».

Henri Nodet, dont André Hallays vantait son attention aux remarques de promeneur, n'oublie pas cette appellation et lui répond avec moins de verve en 1937, soit bien après le décès d'André Hallays dans son article sur les créneaux :

André Hallays, critique d'art érudit, auteur de nombreux ouvrages, n'aimait pas les créneaux ; il trancha net le débat par une boutade spirituelle en baptisant du nom de « crénelite, crénelite aiguë », la manie de créneler, qu'il assimilait à une maladie. D'après son diagnostic, les architectes des Monuments historiques auraient été particulièrement sujets à de graves atteintes de « crénelite ». Il oubliait toutefois d'ajouter, car il avait quelque parti pris contre cette catégorie de malades, qu'au cours du XIX^e siècle, nombre d'autres personnes qui n'étaient pas des architectes, notamment parmi celles qui possédaient un château, furent contaminées. On en arrive à croire que la « crénelite » était contagieuse³⁴⁰.

Henri Nodet oublie ainsi de dire que la « crénelite » lui était expressément réservée.

La restitution du crénelage n'est pas justifiée sur le moment, mais en 1937 par Henri Nodet, et en 1951 par Paul Léon, malgré la critique portée par André Hallays. La restitution de l'aspect des couronnements semble être une évidence, tant pour les architectes en chef, que pour les inspecteurs généraux et le Service en général.

Restaurer ou réinventer ? Les tourelles d'entrée

En 1932-1933 une affaire importante va être immédiatement justifiée à plusieurs reprises par des articles du Service des monuments historiques. C'est un fait unique dans l'histoire de la restauration du Palais des papes, il mérite donc une étude particulière.

³⁴⁰ Henri Nodet, « Réflexions à propos de créneaux », *Les Monuments historiques de la France*, 1938, pp. 136-144.

Dès le début des presque 40 ans que durèrent les travaux de restauration du palais au début du XX^e siècle, l'opportunité de la reconstruction des tourelles au-dessus du porche d'entrée a souvent été posée (FIG 73 et 74).

Ces deux tourelles, octogonales, sur des piles en queues d'aronde, au couronnement pyramidal en forme de flèche, construites pour surplomber et défendre l'entrée principale du palais, ont été détruites lors de l'occupation par les troupes de Louis XV en 1770. Les seuls éléments connus étant les queues d'arondes restées sur les murs, et quelques représentations anciennes.

Présentes sur les planches d'Henri Nodet en 1903, le docteur Colombe demande, dès 1916, dans sa chronique la restitution des tourelles :

[...] Nous verrions avec plaisir [les deux tourelles] se dresser de nouveau sur leurs piédestaux gigantesques. [...] J'ai ouï dire que la commission des Monuments historiques répugnait aux « reconstructions totales ». En principe, l'on ne peut qu'approuver une ligne de conduite qui permet d'éviter les abus dont se rendent coupables des restaurateurs outranciers. Cependant, la règle ne comporte-t-elle pas des exceptions nécessaires ? En tout cas, serait-ce trop faire que de condescendre à examiner les questions d'espèce ?³⁴¹

On voit ici à quel point le docteur Colombe convient qu'il s'agirait d'une reconstruction sans grand fondement. Il renouvelle sa demande en 1922, « pour la satisfaction des Avignonnais³⁴² », sans plus de justification. Comme nous le voyons, l'un des principaux arguments pour la reconstruction est l'égalité de l'austère façade principale du palais, montrant bien toute la subjectivité d'une telle demande.

La commission consultative du Palais des papes, nommée par la mairie pour proposer et valider les usages du palais, émet un vœu le 7 mars 1926 pour la reconstruction des tourelles, qui est adopté par la mairie le 10 janvier 1927 et transmis à la Commission des monuments historiques, en effet la commission estime que les tourelles :

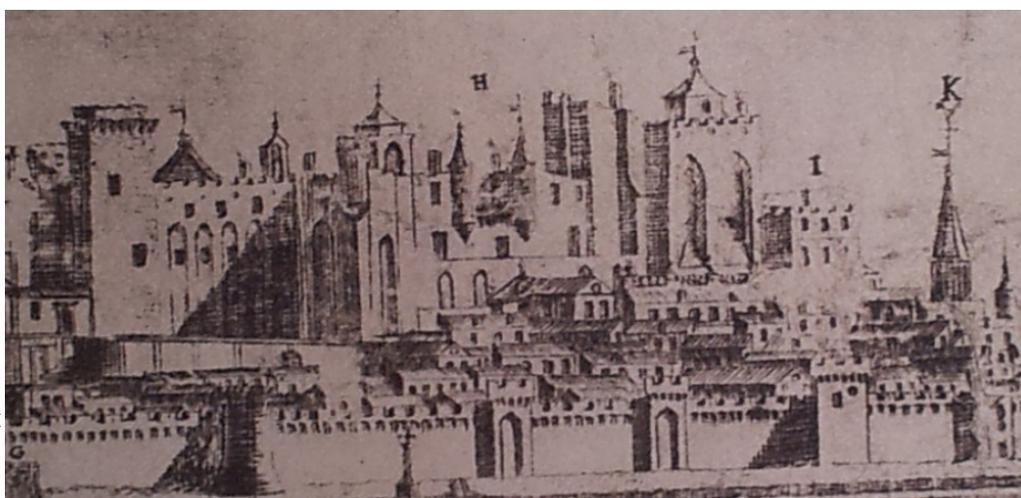
³⁴¹ Gabriel Colombe, « Chronique monumentale », *Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes*, 1915-1916, Avignon, 1916, pp. 49-69.

³⁴² Gabriel Colombe, « Chronique monumentale », *op.cit.*, Avignon, 1922, pp. 61-62.

Fig 73 :
façade avant
la réfection
des tourelles.
Mouzeion
1933



Fig 74 : gra-
vure ancienne
montrant les
tourelles avant
destruction.
Laurens, 1939



corrigeaient heureusement la sévérité de la façade donnant sur la place du Palais, considérant d'autant plus que des tourelles en question, qui nous sont connues par de nombreux dessins, estampes et peintures, la réfection est réclamée par la population avignonnaise³⁴³...

De son côté, dès 1907, André Hallays s'était élevé contre la restitution des tourelles :

Une fois ces travaux achevés et une fois l'édifice consolidé dans toutes ses parties, voudra-t-on pousser plus loin la restauration ? N'en doutez pas, on le voudra. Il est même probable que, avant d'avoir terminé les réparations et les nettoyages que tout le monde s'accorde à juger nécessaires, on songera à l'embellissement du palais : on y songe déjà. [...] À l'extérieur, les deux tourelles qui se dressaient au-dessus de la porte d'entrée ont été détruites et il n'en reste que les bases en encorbellement : on s'inspirera plus ou moins fidèlement d'estampes, plus ou moins exactes, pour refaire les deux tourelles, et les couronner de clochetons³⁴⁴.

Lors des travaux du palais, en 1931, il est découvert que certaines pierres de blocage utilisées pour refermer la façade lors de la destruction des tourelles proviennent des tourelles elles-mêmes, permettant de connaître quelques éléments de sculpture, de dimensions et de forme (FIG 75).

En 1932, Henri Nodet propose la reconstruction des tourelles dans le devis annuel à la Commission des monuments historiques :

Le devis présenté a pour but de rétablir sur la façade principale les 2 tourelles qui défendaient la grande porte du Palais. C'est le vœu de la population exprimé à maintes reprises par l'Académie de Vaucluse, la Société des amis du Palais et la Commission consultative présidée par le Maire d'Avignon. L'affectation à cette restauration des 200.000 francs prélevés en faveur du monument sur le crédit de l'outillage national sera la plus agréable des surprises pour les Avignonnais ; ils n'ont jamais reconnu un mérite artistique au frontispice actuel et encore moins compris que l'on conserve ce placage qu'ils attribuent à tort au Génie militaire³⁴⁵.

³⁴³ Archives municipales d'Avignon, 2R23

³⁴⁴ André Hallays, « En flânant », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 11 octobre 1907, pp. 1-2.

³⁴⁵ MAP, Carton 81/84/27, travaux 1925-1937.

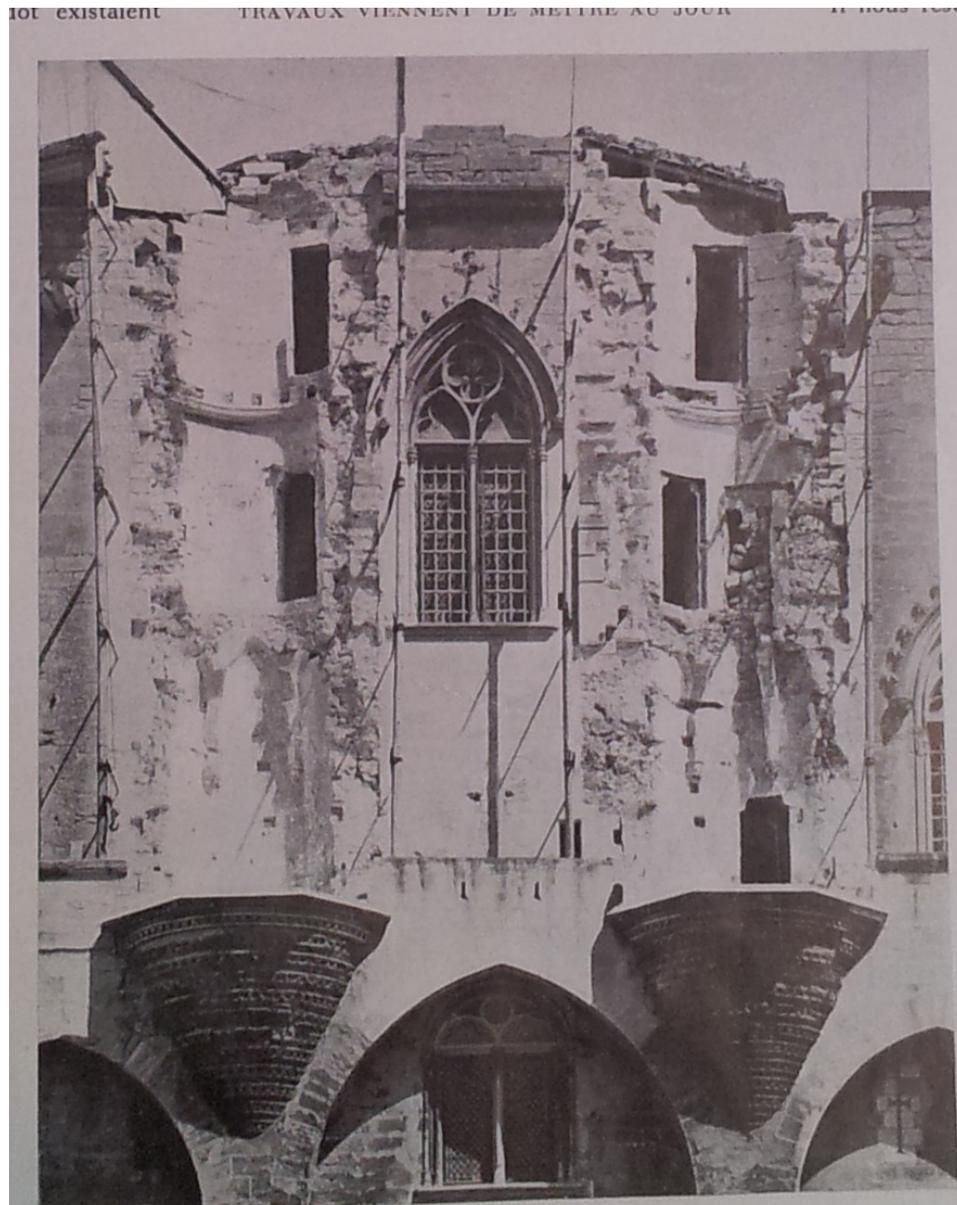


Fig 75 :
intérieur des
tourlles après
nettoyage
de la façade.
Mouseion,
1933

Comme on peut le voir, la justification principale des travaux est de satisfaire le vœu de la population et de lui faire une agréable surprise. La Commission des monuments historiques approuve le devis le 29 janvier 1932³⁴⁶, même si aucun élément probant à part des peintures anciennes et contradictoires ne permet, par exemple, de connaître la hauteur des tourelles et la pente des flèches³⁴⁷ (FIG 76 et 77). Les tourelles sont reconstruites sur la façade dans leur intégralité en 1932. Pendant la reconstruction des tourelles, il semble que ce soit la différence de couleur qui choque la population avignonnaise, et non le fait de réinventer des éléments disparus depuis 150 ans ; elles ne seront en effet patinées qu'en 1946 pour ne plus jurer avec les pierres adjacentes (FIG 78).

Le terme de « rétablir » utilisé par Henri Nodet est repris par la Commission. En effet, il est plus vague que « restituer » puisqu'il laisse sous-entendre une opération minime.

En 1933, alors que la restitution des tourelles est en cours, le docteur Colombe utilise sa chronique pour justifier scientifiquement cette restitution :

Il est à peine besoin de rappeler que la réfection des tourelles resta en suspens pendant de longues années. Les Avignonnais en désiraient leur rétablissement. De bons esprits prêchaient la prudence. [...] la sagesse conseillait de ne se déterminer à reconstruire que si des témoins se rencontraient donnant des certitudes. [...] On nous demande sur quelles données il est possible de tabler pour déterminer la hauteur des tourelles. Ces explications – je l'espère – contribueront à rassurer les esprits timorés que troublent trop facilement les objections souvent futiles de gens pointilleux pour qui tout est matière à discussion. Sur le degré d'aiguité des flèches nous n'avons pas d'autres ressources que de consulter les documents iconographiques des siècles précédents. Or il faut avouer qu'ils varient d'une façon déconcertante.³⁴⁸

Son article est d'une grande érudition et clarté, mais sur les flèches, il choisit parmi les représentations iconographiques celle qui lui paraît la plus crédible à partir de la profession d'architecte du dessinateur :

³⁴⁶ MAP, PV CMH 80/15/027.

³⁴⁷ Gabriel Colombe, « Chronique monumentale », *annuaire de la Société des amis du Palais des papes*, 1933, p. 73

³⁴⁸ Gabriel Colombe, « Chronique monumentale », *op.cit.*, 1933, pp. 73-75.

Fig 76 : graure
ancienne
montrant les
tourelles avant
destruction.
Mouseion
1933

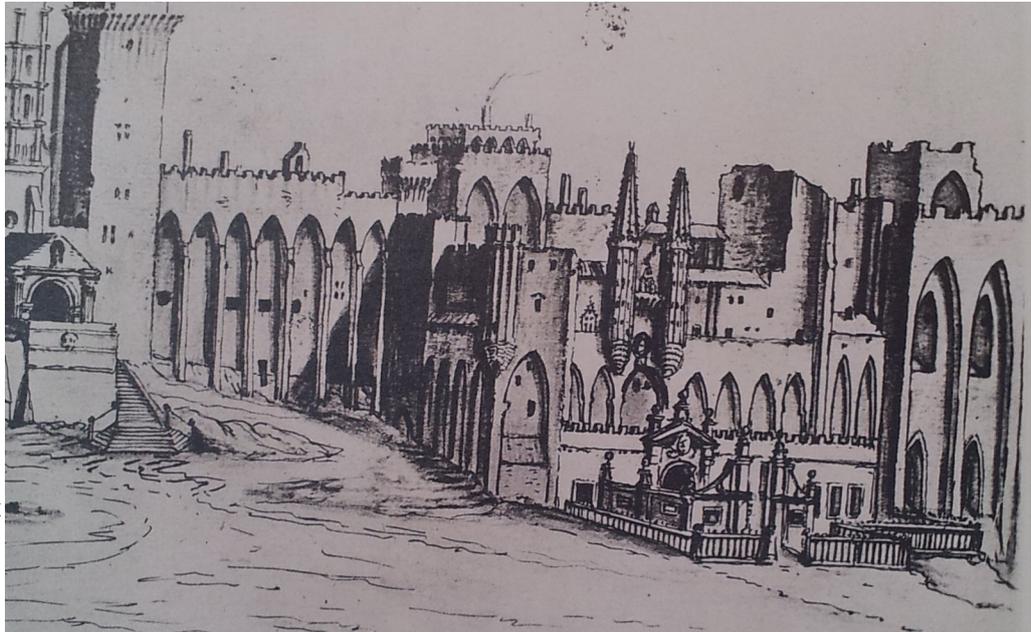


Fig 77 : graure
ancienne
montrant les
tourelles avant
destruction.
Beaux-Arts
1932



Fig 78 : tou-
relles après
reconstruc-
tion. MAP



Nous déclarons au contraire notre foi absolue dans la véridicité du dessin plus ancien de Martellange. L'auteur est architecte et de grand talent. Il est sensible aux justes rapports des parties. Par métier, il aura souci de reproduire exactement la silhouette du Monument et de donner la valeur vraie des masses qui le composent. Martellange est un guide sûr. On a la sensation qu'il ne trompe pas quand il nous montre les deux petites tours dépassant notablement la toiture et coiffées de flèches très aiguës - flèches de pierre – ornées de crochets sur les arêtes et d'un fleuron à la pointe³⁴⁹.

De son côté, le Service des monuments historiques justifie par divers articles la restitution des tourelles. Ainsi, l'architecte et inspecteur général Henri Nodet et René Planchenault³⁵⁰, dans la revue *Museion* de 1933, expliquent que toutes les pierres retrouvées sont réutilisées dans les tourelles terminant par : « Disposant de tous ces éléments, nous pouvons, semble-t-il, affirmer que le monument lui-même a dicté de bout en bout les travaux à prévoir pour assurer la restitution exacte des tourelles³⁵¹. » Dans cet article, ils omettent d'évoquer que la hauteur des tourelles et la forme des flèches ne peuvent se deviner à partir des pierres retrouvées.

Dans un autre article paru dans la revue *Beaux-Arts*, René Planchenault ne cherche pas à justifier scientifiquement la restitution des tourelles et s'interroge sur l'opportunité de faire ainsi de grands travaux de reconstitution :

Il ne peut plus être sérieusement question, en effet, d'entreprendre désormais une reconstitution totale, comme celle qui furent perpétrée au XIX^e siècle. S'ensuit-il par là qu'on doive renoncer à toute reconstitution partielle ? Nous ne le croyons pas. Nous déplorons, autant que quiconque, le triste état de trop de nos petits monuments. Mais il faut bien le reconnaître, c'est précisément pour faire des travaux de luxe qu'a été créé le Service des monuments historiques.

Il appuie son point de vue sur la personnalité d'Henri Nodet :

³⁴⁹ Gabriel Colombe, « Chronique monumentale », *Annuaire de la Société des amis du Palais des papes*, 1933, pp. 75.

³⁵⁰ René Planchenault (1897-1976), archiviste-paléographe, chargé de mission au Service des monuments historiques pour l'inventaire et l'inscription des Monuments historiques, inspecteur des Monuments historiques lors de la rédaction de l'article cité, il est nommé inspecteur général des Monuments historiques en 1945.

³⁵¹ Henri Nodet et René Planchenault, « La reconstruction des tourelles du Palais des papes à Avignon », *Museion*, 7^e année, vol. 23-24, n^oIII-IV, pp. 156-160.

Il ne recherche pas à se créer une publicité. Mais tous les archéologues et ses amis savent quels sont sa science, sa conscience et son goût. [...] Ils apprécient la minutie avec laquelle il dessine ses plans, assise par assise, ne laissant rien à l'imprévu. Ils connaissent son tempérament d'artiste. Et parce que c'était lui, on l'a laissé faire³⁵².

Cette dernière phrase montre explicitement l'invention d'éléments dans le projet, assumée par René Planchenault pour qui il s'agit d'un luxe artistique volontaire. Parmi l'intégralité des articles et ouvrages étudiés dans cette thèse, c'est l'unique fois où un acte d'invention artistique de style historique est ainsi évoqué et justifié.

Les travaux de luxe évoqués et la description de l'architecte ne sont pas sans rappeler les pratiques et qualités de Viollet-le-Duc. Pour Planchenault, il est ici évident que le Service, au XIX^e comme au XX^e siècle est là pour faire des restaurations stylistiques : donner à voir une architecture complétée d'une époque définie.

Rares exemples de visibilité des transformations

Il est tout de même remarquable qu'à l'extérieur, comme nous l'avons vu, par la restitution des créneaux, des tourelles d'entrées, ou la restauration des fenêtres les façades soient rendues à leur état papal, pas toujours bien connu ; mais ce faisant, toute trace d'appropriation militaire a été effacée.

À l'inverse, à l'intérieur du palais, bien que les éléments de la caserne aient disparu, la trace des planchers est laissée visible sur les murs. Ainsi, bien que les petits fenestragés aient disparu, que les divers espaces aient retrouvé leurs volumes, la transformation en caserne reste visible et imaginable, un siècle après la destruction des planchers. Bien que les murs soient mis à niveau, l'emprise des planchers est lisible, pourtant il aurait été possible, à grands frais en changeant les pierres, ou à moindres frais en réalisant des recherches, d'enduire les traces d'une couleur plus proche de celle des murs.

Nous pouvons en conclure, vu la finesse des recherches d'Henri Nodet pour tous les détails de réalisation de la restauration du palais que la lisibilité des marques des planchers est volontaire (FIG 79).

³⁵² René Planchenault, « Les tourelles du Palais des papes », *Beaux-Arts*, 25 juillet 1932, p. 4-5.

Le choix de ne pas patiner en intérieur d'Henri Nodet se retrouve dans le cas de la reconstruction de la cheminée du grand Tinel. Alors que seulement quelques pierres sont retrouvées, Henri Nodet en propose la restitution intégrale, mais sans patine, les (très rares) pierres d'origine sont bien différenciées de l'ensemble (FIG 80 et 81).

De même, sur le portail de la chapelle Clémentine retrouvé au tout début des travaux, les pierres neuves sont nettement marquées par rapport aux anciennes, car en épannelage et sans patine.

Ainsi, malgré une restitution quasi stylistique des façades, et une restauration importante des volumes, des détails et des baies, l'histoire des appropriations de l'édifice reste marquée, très légèrement et subtilement, mais un tant soit peu visible.

Il est intéressant de voir dans le cas d'Avignon que les restitutions importantes ne sont pas œuvres post-bellica. Au Palais des papes aussi, l'état ancien est recherché, quitte à inventer ou interpréter des parties.

Par ailleurs, le choix de Nodet de ne pas patiner les pierres, au contraire de Paquet, sans que cela ne soulève aucun débat d'un côté comme de l'autre, nous montre qu'une certaine marge est laissée libre à l'appréciation de l'architecte.

Fig 79 : traces
sur le mur
des anciens
découpages
militaires

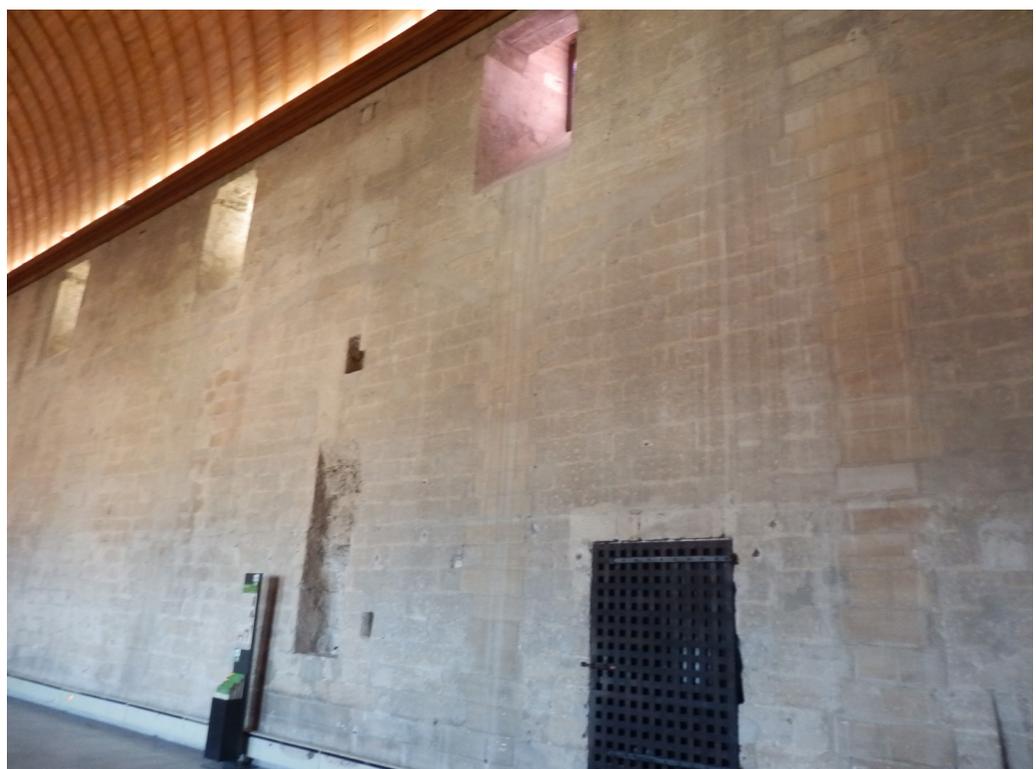


Fig 82 : Façade
du palais
avant les
restaurations.
Félix Mar-
tin-Sabon. ©
MCC (France)
- MAP - diffu-
sion RMN



Fig 83 : Façade
du palais
aujourd'hui.
Angele De-
noyelle, 2018



III. Une doctrine des Monuments ?

Dans la première partie de cette thèse, nous avons vu l'importance de Paul Léon dans le milieu des Monuments historiques français de 1907 jusqu'à sa mort et son rôle reconnu. Dans la suivante, nous avons analysé trois ensembles architecturaux restaurés par le Service des monuments historiques dans la période d'action de Paul Léon et pu observer les pratiques récurrentes et leurs justifications. L'enjeu de cette dernière partie est d'analyser dans le détail les textes de Paul Léon pour, à la lumière des pratiques observées auparavant, décrypter la doctrine sous-entendue.

Paul Léon, distingué par ses divers rôles au sein de la Direction des beaux-arts, de l'Académie ou encore son enseignement au Collège de France, a toujours été particulièrement plébiscité pour la défense du patrimoine français. Comme nous l'avons vu, son rôle a été de plusieurs types : présidence de la Commission des monuments historiques, amélioration de la législation, écriture de l'histoire du Service, explicitation de la doctrine et justification des pratiques...

La bibliographie de l'auteur est imposante, comme nous l'avons vu, mais tous ses écrits et discours ne se rapportent pas aux Monuments historiques.

Paul Léon écrit ses premiers articles dans les *Annales de Géographie* en 1901. Il reprend ces articles ainsi que ses rapports pour le Ministère des Travaux Publics pour la publication du premier ouvrage en son nom : *Fleuves, canaux, chemins de fer*³⁵³ en 1903, matériaux d'une thèse qu'il ne soutiendra pas.

Ce n'est qu'à partir de 1907 et sa nomination à la tête de la division d'architecture qu'il commence à écrire sur les monuments.

En 1909-1910 il publie 3 articles d'histoire de l'architecture sur Paris (*La beauté de Paris, Maisons et rues de Paris* et *Jardins de Paris*) dans la *Revue de Paris*³⁵⁴, prémices de

³⁵³ Paul Léon, *Fleuves, Canaux, Chemins de fer*, Paris, Collin, 1903.

³⁵⁴ Paul Léon, « La beauté de Paris », *Revue de Paris*, novembre 1909 ; Paul Léon, « Maisons et rues de Paris », *Revue de Paris*, juillet 1910 ; Paul Léon, « Jardins de Paris », *Revue de Paris*, 15 octobre 1910.

ses cours au Collège de France à partir de 1933 et de son ouvrage *Paris, histoire de la rue*³⁵⁵ publiée en 1947.

Paul Léon ne commence qu'en 1913³⁵⁶ à écrire sur le Service des monuments historiques, soit après 8 ans aux Beaux-Arts, dont 6 en tant que chef de l'Architecture.

Les discours qui pourraient être qualifiés de doctrine, rares en France depuis la mort d'Eugène Viollet-le-Duc, sont petit à petit réalisés par Paul Léon de 1913 jusqu'à son décès en 1962. Dans le cadre de notre thèse, nous ne nous intéresserons qu'à ceux-ci.

Paul Léon ne présente pas sa doctrine en quelques phrases simples, il en parle régulièrement, un certain nombre de textes portent d'ailleurs doctrine dans leurs titres, mais jamais il ne la définit clairement. Auteur majeur du Service des monuments historiques comme nous l'avons vu en première partie, ses textes ont par la suite été pris comme base, mais jamais étudiés ni commentés.

Par ailleurs, comme nous venons de le voir dans la seconde partie, il semble que la restitution de l'aspect soit un enjeu essentiel, tant pour les reconstructions d'après-guerre que pour les grandes restaurations du Service. Mais encore faut-il formaliser cette doctrine et justifier les pratiques. Il convient donc d'analyser clairement les différents textes de Paul Léon, sous les diverses formes de sa pratique : discours, articles, ouvrages spécifiques ou non.

Pour étudier les textes de Paul Léon, il est nécessaire, dans un premier temps, de percevoir comment, sous quelle forme, pour qui et pourquoi ces textes ont été rédigés, permettant ainsi de réaliser une critique de sincérité et d'exactitude³⁵⁷ des données énoncées par l'auteur.

La majeure partie des doctrines de la restauration de l'époque en Europe sont issues des grands théoriciens du XIX^e siècle (Viollet-le-Duc, Ruskin, Boito,

³⁵⁵ Paul Léon, *Paris, histoire de la rue*. Illustrations de Robert Sterkers, Paris, la Taille douce, 1947.

³⁵⁶ Paul Léon, « La Protection des églises », *Revue de Paris*, 1^{er} février 1913.

³⁵⁷ Antoine Prost, *Donze leçons sur l'histoire*, éditions du Seuil, Paris, 1996, p. 62

Riegl...), il me paraît essentiel de faire un point de rappel sur ces doctrines avant de pouvoir vraiment comprendre la posture de Paul Léon.

Enfin, nous entrerons dans le cœur des textes de Paul Léon. En partant de l'étude des termes utilisés puis des théorisations qu'il fabrique, nous verrons l'importance de la justification des pratiques qui lui permet de ne pas expliciter la doctrine et d'éviter la critique. En synthétisant les divers textes étudiés, nous verrons apparaître en filigrane une doctrine dont nous étudierons l'unicité dans la longue vie du Service des monuments historiques de sa naissance à aujourd'hui, ses contradictions avec les autres doctrines et les chartes.

1) Des mots...

La bibliographie de Paul Léon est relativement étoffée, j'ai donc opéré un choix pour ne conserver que les textes apportant un éclairage sur la doctrine du Service des monuments historiques. Ainsi, les textes d'histoire d'un édifice ou d'une ville (comme ses articles et ouvrages sur Paris, ou ses cours au Collège de France) ont été sciemment omis de cette étude puisqu'ils sont principalement narratifs ou descriptifs. De même de nombreux articles et discours sont des reprises, parfois mot à mot, d'ouvrages ou discours précédents ne nécessitant pas une seconde analyse.

Suite à cet élagage important, il ne reste qu'une dizaine de textes qui permettent de traverser toute la période étudiée (de 1913 à 1955), de formes diverses (articles, ouvrages, discours), pour des auditoires, avec des enjeux et des influences différents qu'il convient de présenter.

Voici l'inventaire du corpus :

- « La protection des églises », *La revue de Paris*, 1^{er} février 1913
- *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917
- « La guerre et les monuments », *Les Arts*, avril 1916, n°154, p. 2-10
- *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918
- *La restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.
- « La restauration des monuments en France », *La conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59
- *L'histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France*, leçon d'ouverture du 5 mai 1933, Paris, Fasquelle Éditeurs, 1933.
- « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52
- *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.
- *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951
- « Les monuments (1939-1955) », *les Monuments historiques de la France*, 1955, p. 3-8.

De plus, comme nous l'avons dit précédemment, Paul Léon se répète régulièrement, il convient donc de réaliser une généalogie de ses emprunts, à lui-même, comme à d'autres, pour suivre la formalisation de son discours dans le temps. Il convient par ailleurs de définir et préciser le vocabulaire utilisé.

Enfin, avant d'analyser pratiquement la doctrine de Paul Léon, il est nécessaire de revenir synthétiquement sur les doctrines, postures et références existantes en son temps.

a) De formats divers

Comme nous l'avons dit, les différents textes étudiés de Paul Léon sont de formes diverses, fonction entre autres de la période : articles, livres, discours.

Des articles

Parmi les dizaines d'articles de la bibliographie de Paul Léon, seuls quatre nous intéressent pour l'étude de la doctrine. À part leur forme de publication, ces articles n'ont rien à voir les uns avec les autres, étant de périodes très différentes, publiés dans des contextes et des formats divers.

Le seul article de Paul Léon publié avant la Première Guerre mondiale traite de « la protection des églises³⁵⁸ » dans la *Revue de Paris* en réponse à la pétition des artistes menée par Maurice Barrès. Il s'agit de son premier écrit sur et pour le Service des monuments historiques. Il reprend alors toute l'histoire du classement au titre des Monuments historiques, présente les difficultés et changements advenus dans le Service depuis la loi de Séparation de l'Église et de l'État. Il présente dans une dernière partie la nouvelle loi en préparation que l'on connaît sous le nom de « loi de 1913 » qui est votée quelques mois plus tard. Il appelle de plus à la création d'une caisse pour financer l'entretien et la restauration des Monuments historiques qui sera fondée en 1914 sous le nom de Caisse des Monuments nationaux.

Ce texte ne se présente pas comme une doctrine, mais une présentation explicative. C'est par la législation et le budget que Paul Léon justifie les choix des travaux de la période, relativement courte, entre la loi de Séparation et la Première Guerre mondiale.

Paul Léon écrit plusieurs articles dans la revue *Les Arts* pendant la guerre. Il s'agit d'un mensuel des musées, collections et expositions, paru entre 1902 et 1920 (sauf pendant les premiers mois de la guerre d'octobre 1914 à mars 1916). Cette revue, très abondamment illustrée, est normalement spécialisée dans la présentation des

³⁵⁸ Paul Léon, « La Protection des églises », *Revue de Paris*, 1^{er} février 1913.

diverses expositions et achats d'œuvres des musées, mais présente aussi quelques articles sur l'actualité artistique. C'est dans ce cadre que les colonnes de la revue sont ouvertes entre autres à Paul Léon.

L'article principal de Paul Léon dans la revue est le premier numéro de la reprise pendant la guerre en avril 1916 portant sur « la guerre et les monuments³⁵⁹ » pour lequel il fait l'unique article, éponyme. Dans cet article dont nous avons déjà parlé pour la description des dommages subis par les monuments français, il dresse aussi le programme technique et doctrinal des restaurations en cours et à venir.

Les autres articles³⁶⁰ de Paul Léon pendant la guerre sont principalement des descriptions des édifices et villes bombardés sans discussion sur la restauration monumentale à venir.

Pour le numéro spécial du Congrès archéologique sur le centenaire du Service des monuments historiques et de la Société française d'archéologie en 1934, Paul Léon, bien que n'étant plus directeur des Beaux-Arts, est invité à écrire un article parmi des spécialistes du Service.

La publication annuelle du Congrès archéologique donne en effet lieu à un double ouvrage pour le centenaire de la Société et le jumelage à cette occasion avec le Service : le tome habituel, dont les articles se concentrent plutôt sur l'histoire de la Société, et un tome sur le Service des monuments historiques.

Les articles sur le Service des monuments historiques sont donnés par les spécialistes nationaux ou du Service : le directeur des Beaux-Arts fait un petit article liminaire, Paul Verdier traite de l'organisation et l'administration du Service, Paul Ratouis de Limay des archives photographiques, l'abbé Breuil de la conservation des monuments préhistoriques, Albert Grenier des monuments antiques, Paul Deschamps du musée de Sculpture comparée, Pierre Paquet des techniques de restauration, Jean Verrier de la conservation des œuvres d'art et enfin, René Planchenault et Francis Salet présentent le catalogue de l'exposition du centenaire, reproduit intégralement dans la publication. Et Paul Léon expose

³⁵⁹ Paul Léon, « la guerre et les monuments », *Les Arts*, avril 1916, n°154, p. 2-10.

³⁶⁰ Paul Léon, « l'architecture régionale dans les provinces envahies », *Les Arts*, n°157, 1917, p. 12-19 ; Paul Léon, « projets pour la reconstitution de la France », *Les Arts*, n°165, 1917, p. 11-17 (tous deux sur la reconstruction régionaliste des villages) ; Paul Léon, « La Reconstruction de Reims », *Les Arts*, n°172, 1918 (histoire urbaine et proposition de plan urbain par E. Kalas).

l'évolution des doctrines dans *Les principes de la conservation des Monuments historiques*³⁶¹.

Enfin, le dernier article sur la restauration monumentale de Paul Léon paraît dans *Les Monuments historiques de la France* en 1955. La revue est fondée en 1936 sous les auspices de Paul Léon, financée par la Caisse Nationale des Monuments historiques. Arrêtée en 1939 à cause de la guerre, elle n'est reprise qu'en 1955. Paul Léon devient alors son président jusqu'à sa mort.

Le texte *Les monuments (1939-1955)*³⁶² de Paul Léon est l'article liminaire de la revue lors de sa reprise en 1955. Il retrace les dommages de la Seconde Guerre mondiale sur les Monuments historiques et l'état d'avancement de leur restauration.

La majeure partie du texte est une reprise mot pour mot de la seconde historiographie du Service³⁶³. Mais contrairement à l'article paru dans *La Documentation française illustrée*³⁶⁴ en 1952 dont l'intégralité du texte est une reprise de cet ouvrage, l'article des *Monuments historiques de la France* est légèrement différent sur la fin puisque montrant une légère inflexion du discours doctrinal résultant des reconstructions en cours.

Comme nous le voyons, ces articles ouvrent et closent notre corpus. Par ailleurs, ils nous ouvrent des périodes particulières : le début de la guerre ou une étape bilan du Service pour son centenaire.

Des ouvrages

Parmi la douzaine d'ouvrages écrits par Paul Léon au cours de sa vie, la majorité a trait aux Beaux-Arts. Que ce soit directement sur des sujets d'histoire de l'art³⁶⁵ ou

³⁶¹ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris 1934, t. I, p. 16-52.

³⁶² Paul Léon, « Les Monuments (1939-1955) », *Les Monuments historiques de la France*, 1955, p. 3-8.

³⁶³ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

³⁶⁴ Paul Léon, « La Protection des monuments », *la Documentation française illustrée*, n°64, avril 1952.

³⁶⁵ Paul Léon, *L'Art roman : notice historique et archéologique*, Paris, R. Ducher, 1917 ; Paul Léon, *L'Art gothique et les grandes cathédrales*, Paris, Ducher, 1923.

de la ville³⁶⁶, une biographie de Mérimée³⁶⁷ (son héros et prédécesseur au Service des monuments historiques), les historiographies du Service des monuments historiques³⁶⁸ ou encore le programme de la reconstruction à venir³⁶⁹. D'autres ouvrages n'ont rien à voir comme son premier livre avant son arrivée aux Beaux-Arts montrant sa posture initiale de géographe³⁷⁰, la biographie de Talleyrand³⁷¹, ou son grand livre d'histoire politique³⁷². Enfin, il aborde, entre autres nombreuses thématiques, les Monuments historiques dans son autobiographie³⁷³.

Pour cette partie sur la doctrine du Service, nous allons donc n'en conserver que quatre au sein desquels il l'aborde.

La première historiographie du Service des monuments historiques³⁷⁴ est publiée en 1917, bien qu'écrite avant la guerre. Seul un petit paragraphe d'avant-propos sera alors ajouté³⁷⁵, le reste de l'ouvrage étant publié tel qu'il devait l'être et donc sans référence aux événements en cours.

Publié par Henri Laurens, éditeur et libraire spécialisé en histoire de l'art, cet ouvrage fait probablement partie de la collection *Grandes Institutions de France*.

Histoire du Service des monuments historiques, l'ouvrage traite aussi bien de sa fondation, que de la législation, du budget, des personnels que des pratiques de restauration, ce qui nous intéressera dans le cadre de l'étude de la doctrine.

³⁶⁶ Paul Léon, *Eaux et fontaines de Paris*, Paris, Par monts et par vaux, L'estampe moderne, 1946 ; Paul Léon, *Paris, histoire de la rue*, Paris, la Taille douce, 1947.

³⁶⁷ Paul Léon, *Mérimée et son temps*, Paris, PUF, 1962.

³⁶⁸ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917 ; Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

³⁶⁹ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918.

³⁷⁰ Paul Léon, *Fleuves, Canaux, Chemins de fer*, Paris, Collin, 1903.

³⁷¹ Paul Léon, *Mémoire du prince de Talleyrand*, Paris, H. Javal, 1955.

³⁷² Paul Léon, *La Guerre pour la paix, 1740-1940*, Paris, A. Fayard, 1950.

³⁷³ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.

³⁷⁴ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917.

³⁷⁵ « Ce livre n'est ni l'apologie ni la critique d'un Service que j'ai l'honneur de diriger depuis dix ans. Collaborateur assidu de la Commission des monuments historiques, j'ai été conduit à étudier ses origines, ses méthodes d'action, son œuvre. Cette étude pose plus de problèmes qu'elle n'en résout et présente un recueil de faits plutôt qu'un corps de doctrines. Elle était achevée quand la guerre a porté sur notre sol les ravages d'un vandalisme dont l'organisation même constitue la pire forme de la barbarie. J'ai cru qu'il ne serait pas inutile d'évoquer les leçons du passé devant les ruines du présent. » Paul Léon, *Les Monuments historiques*, *ibid.*, p. IV.

En 1918, Paul Léon publie *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*³⁷⁶, avant même la fin de la guerre, avec comme préface ces quelques mots :

Ces brèves études ne prétendent ni résoudre ni même poser le problème des reconstructions prochaines. Elles analysent les premiers efforts tentés, les premiers résultats acquis, gages précieux de la participation future des architectes français à la reconstruction de la France.³⁷⁷

Cet ouvrage est la présentation des opérations menées par le Service d'Architecture pendant la guerre, et le programme prévu des reconstructions futures. Les deux premiers chapitres s'attachent à la reconstruction civile, les deux derniers aux monuments à proprement parlé, sous les titres de « La Reconstitution monumentale de la France » et « Les Nouveaux Monuments historiques, vestiges et souvenirs de guerre ». La reconstitution monumentale de la France présente dès le titre la doctrine choisie pour les travaux d'après-guerre. Il est alors depuis une dizaine d'années chef de l'Architecture et nommé directeur des Beaux-Arts juste après la guerre pour mettre en œuvre le programme énoncé.

Après une quinzaine d'années comme directeur des Beaux-Arts, puis 8 ans au Collège de France, la Seconde Guerre mondiale est l'occasion pour Paul Léon d'une retraite forcée, mais studieuse. Il en profite pour écrire son autobiographie³⁷⁸. L'ouvrage, dont l'écriture est terminée dès 1943 (soit 10 ans après son départ de la Direction des beaux-arts, et 20 ans avant sa mort) est publié en 1947.

Au travers de l'écriture de sa vie publique et des anecdotes qu'il présente, dont nous nous sommes servis pour la première partie de cette thèse, il est possible de lire une réécriture de son action, des doctrines et des pratiques énoncées dans ses discours et ouvrages précédents, bien qu'il ne rentre que peu dans les détails.

En 1951, 34 ans après la première version³⁷⁹, Paul Léon publie de nouveau l'historiographie du Service des monuments historiques, sous le titre *La Vie des*

³⁷⁶ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918.

³⁷⁷ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918, p.5.

³⁷⁸ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.

³⁷⁹ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917.

*monuments français*³⁸⁰. Paul Léon reprend et complète ainsi son ouvrage majeur, pour les éditions Picard cette fois, dans la même série d'histoire de l'architecture que Louis Hautecœur.

Des discours

Paul Léon fait de nombreux discours tout au long de sa vie, mais la majeure partie est donnée dans des cadres officiels lors de sa direction du Service des Beaux-Arts (1918-1932) (FIG 84). Par la suite, ses statuts d'académicien, de professeur au collège de France, de Commissaire adjoint de l'exposition de 1937 ou encore de doyen de la Commission supérieure des monuments historiques le feront inviter à de nombreuses tribunes.

Alors que pendant la guerre Paul Léon présentait les choix doctrinaux de la Commission supérieure des monuments historiques à travers des publications (ouvrages ou articles) comme nous venons de le voir, après la guerre, devenu directeur des Beaux-Arts et jusqu'en 1933, il ne présentera plus la doctrine qu'à travers des discours officiels, qui seront publiés par la suite.

Les trois discours qui nous intéressent dans le cadre de cette thèse sont présentés dans des cadres et auprès de publics très différents.

Six mois après son élection à l'Académie des Beaux-Arts, Paul Léon fait son premier discours devant les Cinq Académies³⁸¹ à l'occasion de la séance publique annuelle, le 25 octobre 1922. Élu en tant que membre libre de l'Académie des Beaux-Arts par sa position de directeur de la direction éponyme, il est attendu sur ses opérations d'ordre politique. Il s'agit donc plus d'un discours politique sur l'action du Service des monuments historiques pour la reconstruction après-guerre qu'une conférence sur l'art, mais il n'empêche qu'il va être amené à justifier les pratiques par des réflexions doctrinales.

³⁸⁰ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951

³⁸¹ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922. Reproduit en annexe.

Fig 84 : Discours de Paul Léon au Cornet. revue *le Cornet*, février 1924.



Bien qu'il ait déjà écrit plusieurs textes sur le sujet, et après 6 ans de présidence de la Commission des monuments historiques, il s'agit du premier grand discours de doctrine de Paul Léon qui est d'ailleurs publié, à part, la même année.

En 1931, Paul Léon dirige l'équipe française lors de la Conférence sur la conservation des monuments d'art et d'histoire à Athènes, comme nous l'avons déjà évoqué dans la première partie. C'est lui qui présente à cette occasion les doctrines françaises de la restauration³⁸² lors de la session « doctrines » de la conférence. Paul Léon profite du discours d'Athènes pour théoriser clairement les pratiques françaises depuis la Révolution française et historiciser la doctrine contemporaine. Il reprendra cette historicisation dans les textes qui suivront, et qui fera l'objet d'une étude spécifique par la suite.

Enfin, Paul Léon donne sa leçon inaugurale au Collège de France³⁸³ le 5 mai 1933 (il dit le 3 mai dans son autobiographie). Conférence très formelle, elle est publiée, comme toutes les leçons inaugurales, dans l'année, par le Collège. Dans sa leçon, publique et attendue, Paul Léon justifie sa présence au Collège. Il commence par faire l'histoire des cours d'esthétique et d'histoire de l'art au Collège de France, présentant celle qui vient d'être créée pour lui comme une chaire complémentaire, et appuyer sur le fait qu'il n'est pas le premier directeur des Beaux-Arts à enseigner dans la célèbre institution. En effet, la création d'une chaire pour lui par ses soutiens politiques, n'était pas très bien perçue par un certain nombre d'enseignants comme nous l'avons vu dans la première partie.

Dans ses souvenirs il parle ainsi de cette leçon :

Je n'avais à apporter, après eux, que l'expérience d'une carrière consacrée pendant trente ans à la sauvegarde des monuments français. Les ayant servis par l'action, j'essaierais de les servir encore par la parole³⁸⁴.

³⁸² Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59.

³⁸³ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Éditeurs, 1933.

³⁸⁴ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 280.

C'est à la toute fin de son cours, que Paul Léon entre plus spécifiquement dans le sujet de la restauration des monuments et de la pratique de son temps, sujet qui nous intéresse ici et que nous étudierons par la suite.

Ainsi Paul Léon s'exprime sur la doctrine française à de nombreuses occasions, avec différents types de formats. Il est intéressant de noter que certains formats sont répartis uniformément dans le temps (comme les articles), alors que les discours sont circonscrits sur une période spécifique : l'entre-deux-guerres.

b) Un autre format de communication : les expositions

Dans les années 30, deux expositions des travaux du Service des monuments historiques sont réalisées. Bien que Paul Léon ne soit plus à la Direction des beaux-arts, il est tout de même partie prenante dans leur préparation.

En effet, la première exposition est réalisée pour le centenaire du Service en 1934 et prend comme unique référence bibliographique l'historiographie du Service de Paul Léon. À cette occasion, comme nous l'avons vu il écrit un article sur les doctrines. La seconde exposition, dans le cadre de l'Exposition internationale de 1937 est rendue possible par sa proposition et son rôle de commissaire adjoint de l'exposition.

Ces expositions, les seules aussi larges sur les pratiques du Service de son histoire nous intéressent particulièrement puisque, tout autant qu'un texte, les choix des éléments choisis et la scénographie sont révélateurs de la doctrine à présenter.

Le centenaire du Service

Le Service des monuments historiques est créé en 1830, la Société française d'archéologie est fondée en 1834. Dès le début, le Service et la Société sont assez proches, et nombreux sont les membres de la Commission des monuments historiques à faire partie des membres d'honneur de la Société française d'archéologie.

La Société française d'archéologie organise chaque année, depuis sa création, un congrès dans une grande ville de France. Le programme des congrès est principalement composé de visites des édifices intéressants dans la région, de quelques réunions et réceptions. Les Congrès archéologiques donnent lieu, assez vite, à une publication annuelle présentant outre le programme détaillé du Congrès, la liste des membres de la Société et son budget, une série d'articles scientifiques écrits par des spécialistes sur les divers lieux visités pendant le Congrès.

Pour le centenaire de la Société française d'archéologie, le Congrès archéologique est organisé à Paris, avec le concours du Service des monuments historiques qui

en profite pour fêter conjointement son centenaire avec quelques années de retard. Pour cet événement spécial, le Service organise une exposition du centenaire, à l'École des Beaux-Arts de Paris, inaugurée le premier jour du Congrès. Les visites traditionnelles du Congrès ne portent pas tant sur l'archéologie parisienne, mais sur les grands chantiers de l'histoire du Service des monuments historiques : Sainte-Chapelle, Notre-Dame de Paris, Collégiale de Saint-Quentin, Cathédrale et Saint-Remi de Reims, Versailles.

Sans que je puisse savoir précisément comment est organisée au sein du Service la préparation de l'exposition, ce qui est explicite est que René Planchenault et Francis Salet rédigent le catalogue, reproduit dans le tome consacré au centenaire du Service du *Congrès archéologique de France*³⁸⁵.

Il peut paraître étonnant que l'exposition prenne place à l'École des Beaux-Arts malgré les désaccords profonds, au XIX^e siècle, sur la formation des architectes entre l'École et de nombreux membres de la Commission des monuments historiques, au premier rang desquels Viollet-le-Duc. Il est important de rappeler qu'en 1934 ces querelles sont passées depuis longtemps et surtout qu'Eugène Pontremoli architecte des bâtiments civils et palais nationaux, responsable du Château de Versailles, présent à la Conférence d'Athènes de 1931 est directeur de l'École.

L'exposition est divisée en plusieurs sections de dimensions et contenus très divers.

Une première partie reprend les différentes sections de la commission des Monuments historiques : Monuments préhistoriques, Fouilles et Antiquités classiques, Objets d'Art. D'autres comme maquettes³⁸⁶ et moulages ou relevés de peintures murales correspondent plutôt aux typologies de documentation produite par les Architectes du Service.

³⁸⁵ René Planchenault, Francis Salet, « Exposition du centenaire du Service des monuments historiques, Catalogue », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard, 1934, t. I, p. 441-454.

³⁸⁶ Dans cette section sera présentée, entre autres, une partie des maquettes de charpentes du XIII^e et XVI^e siècle exécutées par Henri Deneux et conservées au musée de sculpture comparée.

L'autre moitié de l'exposition correspond aux travaux de la Commission supérieure des monuments historiques. Cette partie est découpée en différentes sections qui reprennent à peu près les différentes périodes présentées par Paul Léon dans son article.

Les sections sont ainsi nommées : Travaux de restauration des Monuments historiques effectués en dehors du Service, L'œuvre de Viollet-le-Duc, Restaurations antérieures à 1914.

Comme on peut le voir, la période doctrinale est quasiment supprimée de l'exposition avec seulement une mise en avant du héros du Service. Ainsi un certain nombre de projets de Viollet-le-Duc sont exposés, mais ce sont les moins polémiques, et souvent des dessins de l'avant-projet plutôt que des photographies après-chantier. Les projets du Service des monuments historiques qui ont fait polémiques sont en grande partie omis.

Il est intéressant de noter, pour la suite de la thèse, que parmi les restaurations antérieures à 1914 est présenté le Palais des papes d'Avignon. Les travaux ont effectivement commencé en 1907, mais la majorité des éléments présentés à l'exposition sont plus récents.

Enfin plusieurs sections représentent l'après-1914 : Mesures de protection contre le bombardement (1914-1918), Restauration des édifices des Régions dévastées, Autres restaurations récentes (1919-1934), Dégagements d'abord, Protections diverses, Maquettes de vitraux exécutés pour des églises classées. Les travaux d'après-guerre sont ainsi très représentés, mais ne sont pas les seuls. Une claire rupture est donnée dans les intitulés entre l'avant et l'après-guerre. Pourtant l'exemple même du Palais des papes nous montre bien qu'il s'agit plutôt d'une continuité.

Par ailleurs, les travaux de stricte conservation qui par principe ne sont que rarement visibles, ont peu d'intérêt dans le cadre d'une exposition puisque n'ayant pas le côté spectaculaire des photos avant-après d'une grande restauration.

L'intérêt de mesures de protection ne peut pas s'afficher dans le cadre d'une exposition, la part belle est donc laissée aux restaurations, tout en omettant celles devenues trop polémiques.

Exposition internationale de 1937

Paul Léon est Commissaire de l'Exposition internationale de 1937 dont le titre officiel est « Arts et techniques dans la vie moderne ». Il réussit à inclure le Service des monuments historiques dans le programme officiel de l'Exposition au sein de la classe 25bis de la section architecture sous le titre « Utilisation des techniques modernes dans la conservation et l'entretien des monuments anciens ».

Bien que non réalisée par Paul Léon, cette exposition, tout comme celle du centenaire permet au Service des monuments historiques de mettre en scène sa pensée, de donner à voir ce qu'il souhaite montrer. Hors des discours doctrinaux de Paul Léon, par les choix scénographiques réalisés, il s'agit d'une autre manière d'exprimer la doctrine du Service à travers les pratiques qu'il considère comme majeure.

Paul Léon joue tout de même un rôle dans cette exposition. Tout d'abord car son livre *Les Monuments historiques. Conservation, Restauration* est l'unique source publiée citée pour la préparation de l'exposition, mais surtout, c'est grâce à lui que le Service des monuments historiques s'expose :

Mais le subtil Ulysse veillait sur nous et pour un instant prenait la forme et l'esprit d'un commissaire général que toute sa vie rattachait passionnément à l'étude des monuments de France. J'ai nommé M. Paul Léon³⁸⁷.

Outre l'article liminaire de Jean Verrier, ce numéro spécial (FIG 85) nous permet de connaître précisément le contenu de l'exposition puisqu'il comprend le catalogue dont chaque entrée est complétée par un résumé sur le contenu et son intérêt.

³⁸⁷ Jean Verrier, *Les Monuments historiques à l'exposition, opus cit.* p. 33

René Planchenault, qui avait déjà réalisé l'exposition du centenaire, organise l'exposition du Service, avec l'architecte en chef Albert Chauvel. Planchenault n'est désigné qu'en tant que secrétaire rapporteur adjoint dans le bureau³⁸⁸ nommé par la Commission des monuments historiques pour la préparation de l'exposition. Mais seuls ces deux noms (ainsi que l'adjoint de Planchenault, Marc Thibout³⁸⁹) sont cités dans l'article liminaire du numéro spécial sur l'exposition des *Monuments historiques de la France*³⁹⁰, revue du Service des monuments historiques créée en 1936.

À la différence de l'exposition du centenaire, qui était une rétrospective des actions du Service, l'exposition porte cette fois sur le thème précis des techniques modernes. Il n'est donc pas question de présenter de nouveau les méthodes du siècle passé.

Dans la présentation de l'exposition dans l'article précédemment cité, Jean Verrier s'excuse de la maigre place laissée aux opérations d'avant-guerre, limitée « à quelques exemples les plus typiques d'utilisation des techniques modernes à leur époque³⁹¹ ». Dans le détail du catalogue, cette partie est présentée comme un rétrospectif sommaire de l'évolution des doctrines de conservation des monuments en se reportant « au magistral ouvrage de M. Paul Léon, *Les Monuments historiques. Conservation, Restauration*³⁹² », où chaque tendance est montrée par un ou deux exemples.

³⁸⁸ « Informations, Exposition internationale de 1937 », *Monuments historiques de la France*, 1^e année, 1936, fascicule 1-2, p. 62-63. Le bureau est composé ainsi : Président : Jean Verrier, Vice-Présidents : MM. Rattier et Paul Deschamps, secrétaire-rapporteur : Paul Verdier, secrétaire rapporteur adjoint : René Planchenault, trésorier : M. Chabaud, architecte de la classe : Albert Chauvel.

³⁸⁹ Marc Thibout (1905-1991), historien de l'art, conservateur adjoint du musée des Monuments Français lors de l'exposition (le conservateur est alors Paul Deschamps, responsable de la partie sur la documentation archéologique et vice-président du bureau de l'exposition), il sera par la suite le conservateur du musée de 1959 à 1976.

³⁹⁰ Jean Verrier, « Les Monuments historiques à l'exposition internationale de 1937 », *Monuments historiques de la France*, 2^e année, 1937, fascicule 2, p. 33-35.

³⁹¹ Jean Verrier, « Les Monuments historiques à l'exposition », *op. cit.* p. 34.

³⁹² Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917. Citation de « Quelques exemples de restauration avant 1914 », *Monuments historiques de la France*, 2^e année, 1937, fascicule 2, p. 57.

Fig 85 : Expo-
sition 1937.
*Les Monu-
ments histo-
riques de la
France, 1937*



Fig 86 :
Saint-Yved
de Braine. ©
MCC (France)
- MAP - diffu-
sion RMN



Fig 87 :
Relevé de la
Madeleine de
Vezelay par
Viollet-le-Duc
avant restau-
ration. Picard,
1951

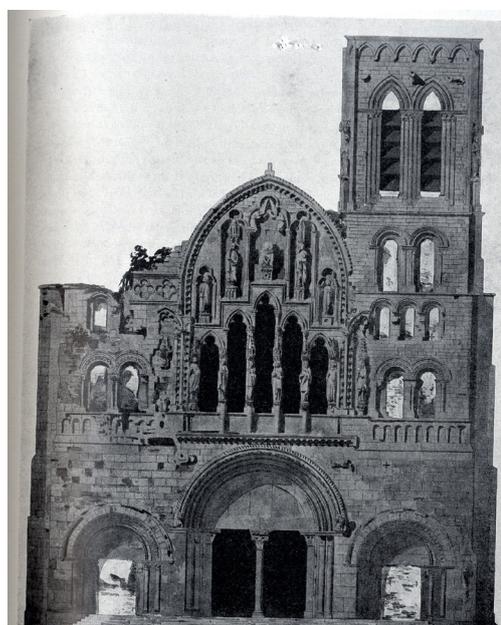
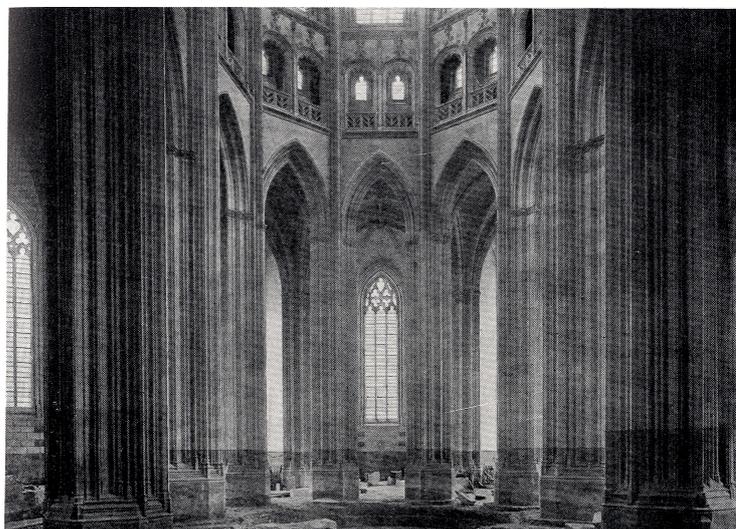


Fig 88:
choeur de la
cathédrale de
Nantes après
restauration



Les différentes sections sont alors intitulées : Avant la création du Service des monuments historiques (1831) : l'indifférence (avec les exemples de Saint-Yved de Braisne (FIG 86) et de l'église d'Urcel), La restauration consciencieuse : La Madeleine de Vézelay (FIG 87), La « restitution » excessive : le château de Pierrefonds (FIG 89 et 90), L'unité de style : le chœur de la cathédrale de Nantes (FIG 88), La réaction contre les abus : l'église Saint-Hilaire de Poitiers (présentant l'excès inverse de l'épannelage). Puis sont présentés un certain nombre d'exemples sans titre ni tendance doctrinale officiellement mise en avant, que Paul Léon aurait rangés dans la période de conservation.

Enfin, la présentation de nouvelles techniques à travers deux sous-sections : « “Techniques modernes” il y a cent ans. Les premiers emplois du fer dans les Monuments historiques » et « Cathédrale de Laon. Première utilisation de la charpente en ciment armé dans les Monuments historiques³⁹³. »

D'après le texte de Jean Verrier, la majeure partie de l'exposition est consacrée aux travaux réalisés depuis 1919, tant sur les restaurations que sur les mises en valeur.

Selon le catalogue, huit salles sont vouées aux restaurations, une aux travaux de mise en valeur. Les restaurations consécutives aux dommages de guerre sciemment mélangés aux autres, représentant 2 salles et demie sur les 8, et au milieu, contrairement à l'exposition du centenaire où pour les travaux post-1918, une première section correspondait aux zones dévastées et une seconde aux autres chantiers en France. L'ordre de cette section dans l'exposition de 1937 est difficile à cerner. En effet il n'est régi ni par région, ni par architecte en chef (comme l'étaient certaines parties de l'exposition de 1934), ni par ordre chronologique, ni par technique.

De nombreuses salles ne sont pas consacrées aux travaux de restauration d'après-guerre. D'après les explications de Jean Verrier sur les diverses thématiques présentées, certaines sont plus ou moins proches du titre de l'exposition.

³⁹³ Il est intéressant de noter que Paul Léon ne parle jamais de cet exemple de Laon et ne s'en sert pas.

Fig 89 : Château de Pierrefonds avant restauration. Picard, 1951

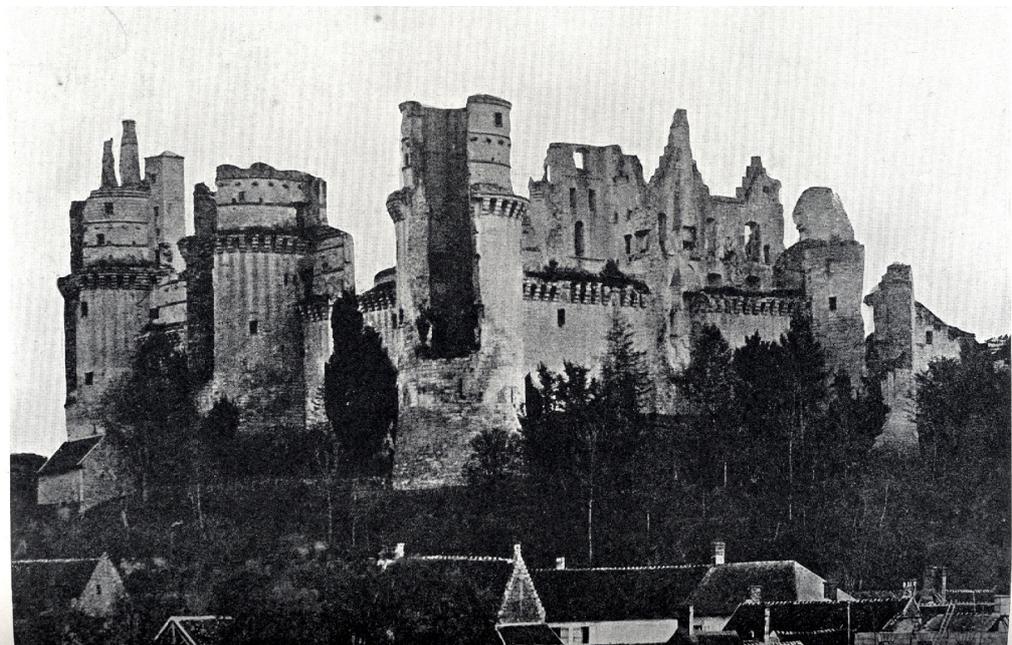
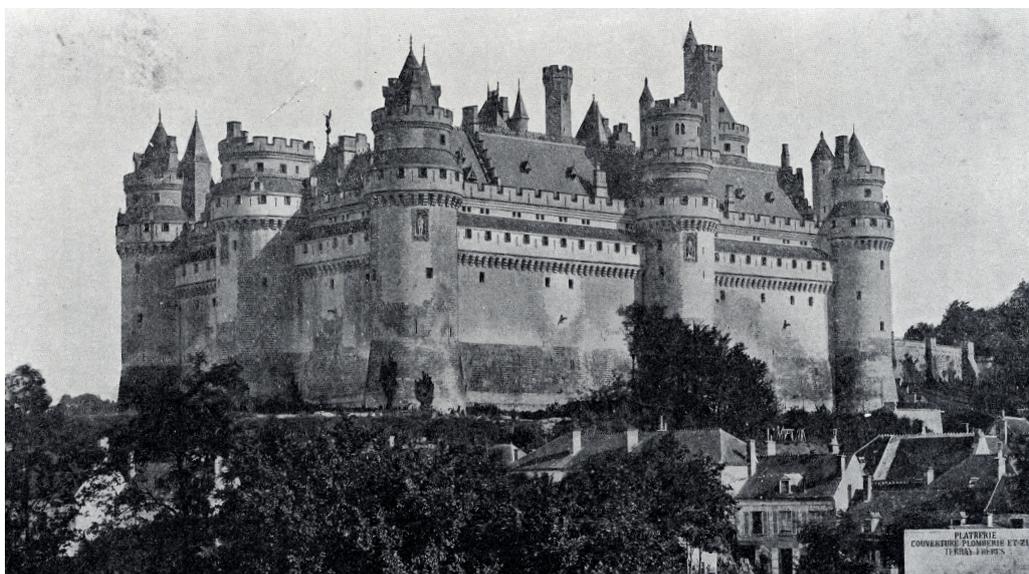


Fig 90 : Château de Pierrefonds après restauration. Picard, 1951



En effet les différentes sections sont : Documentation archéologique, Recherches préhistoriques et protohistoriques, Fouilles et consolidations des monuments de la Gaule romaine, Maquette du château de Coucy (FIG 91), l'Art moderne dans les monuments (vitraux, orfèvreries, etc. « montre elle aussi que le pastiche, œuvre de mort pour les réalisations artistiques est désormais banni³⁹⁴ »), Apport de la photographie aérienne et de la radiographie, Restauration des objets d'art, Nations étrangères.

La partie sur les recherches préhistoriques et protohistoriques présente les progrès des techniques moins invasives des fouilles modernes, justifiant ainsi l'appartenance à l'exposition. Celle sur les monuments de la Gaule romaine, présente certes des fouilles récentes, mais aussi des restaurations importantes grâce aux techniques modernes, qui auraient donc pu être présentées dans la partie sur les restaurations.

Il est intéressant de voir que le Service des monuments historiques consacre presque une salle au château de Coucy avec une gigantesque maquette et de nombreux panneaux. Pourtant le château, dynamité par les Allemands a toujours été cité en exemple par Paul Léon³⁹⁵ comme un monument pour lequel il n'y aura pas de restauration. En effet, il est bien expliqué qu'il n'est pas prévu de restaurer les ruines, mais de nombreux travaux sont en cours voire achevés comprenant : déblaiement, consolidations, bouchage de sapes, chaînages, blocages, remmaillages, injections de ciment. Ces nombreux travaux permettent de conserver le château à l'état de ruine en limitant les dégradations supplémentaires. Ce faisant, le choix des déblaiements, de ce qui est rebouché, donné à voir, etc., relève d'une volonté esthétique, d'écriture de l'histoire montrée, à la limite entre conservation et restauration.

Enfin, une partie de l'exposition est tournée à l'international puisque plusieurs salles sont consacrées aux opérations d'autres pays (Allemagne, Angleterre, Belgique, Pologne et Tchécoslovaquie) qui ont chacun organisé leur partie.

³⁹⁴ Jean Verrier, « Les Monuments historiques à l'exposition internationale de 1937 », *Les Monuments historiques de la France*, 2^e année, 1937, fascicule 2, p. 35.

³⁹⁵ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918 ; Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies*, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.

Fig 91 :
Maquette du
château de
Coucy. © Cité
de l'archi-
tecture et du
patrimoine,
musée des
Monuments
français,
Paris - Bordes,
David.



Ces pays présentent en général le fonctionnement de leur Service respectif puis un certain nombre de restaurations récentes.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que la restauration du Palais des papes d'Avignon, présentée comme restauration d'avant 1914 pour le centenaire, est ici présentée comme après 1919. En outre, les autres cas d'étude de cette thèse (Saint-Remi de Reims et les places d'Arras) font aussi partie du catalogue de l'exposition, en 1937 comme en 1934.

Comme on peut le voir avec les expositions du Service, Paul Léon joue un rôle majeur pour le Service. Tant dans sa propagande en proposant de mettre en scène le Service, que dans le contenu en servant de référence pour le choix des œuvres et des catégories à présenter.

Il est intéressant de remarquer que les sous-sections du Service, non étudiées dans cette thèse, à l'écart de la commission supérieure des Monuments historiques, voire même des prérogatives des Architectes en chef, ont toujours une place dans les expositions.

c) Pour un auditoire divers

Nous allons à présent nous interroger sur l'auditoire pour lequel Paul Léon écrit et s'il engendre des transformations dans la présentation de la doctrine. D'autre part nous allons nous intéresser à la fortune critique de la doctrine par Paul Léon.

Audience

C'est principalement dans les discours et article du début des années 30 que l'influence de l'auditoire sur la doctrine de Paul Léon est palpable. En effet, les deux discours (1931 à la Conférence d'Athènes, 1933 au Collège de France) et l'article (pour le centenaire du Service des monuments historiques 1934) présentent de manière différente les événements et surtout les doctrines à l'œuvre, montrant l'incidence de l'audience pour qui le discours est écrit.

Une telle analyse n'est pas réalisable sur l'ensemble des éléments du corpus. La grande dispersion dans le temps et les guerres mondiales ponctuant la période changent de fait la manière et les exemples cités par Paul Léon, sans que l'on puisse juger aussi clairement la volonté de Paul Léon face à son auditoire. Par ailleurs, nous ne savons pas quel est le public pour chaque ouvrage ou article. Au contraire, les trois éléments du début des années 30 sont très proches temporellement et pour des publics très définis.

À Athènes, devant les spécialistes de la restauration européenne, où la restauration stylistique est proscrite, Paul Léon crée 3 périodes doctrinales différentes pour présenter un siècle de pratique, et se positionne dans une aire de stricte conservation.

Au Collège de France, devant un public moins érudit sur les questions conservatoires, Paul Léon vante la restitution intégrale tout en présentant cette pratique comme conservatoire sans soulever trop de questions d'incohérence.

Pour le centenaire du Service³⁹⁶, dans la publication pour les membres de la Société française d'archéologie, Paul Léon est invité à traiter de l'évolution des

³⁹⁶ « Congrès archéologique de France, 97e session », *Congrès archéologique de France*, Paris, Picard, 1934.

doctrines dans *Les principes de la conservation des Monuments historiques* dont le titre est déjà évocateur du contenu de l'article. Les restitutions et l'emploi important de ciment armé sont justifiés par les destructions de la guerre pour laquelle il crée une quatrième période doctrinale, en plus et en parallèle de la période conservatoire présentée à Athènes. En compliquant et effaçant autant que possible la division des périodes, Paul Léon tente surtout de convaincre les archéologues de la Société que la doctrine de la stricte conservation est toujours d'actualité, malgré de grandes restaurations.

Les textes de doctrine de Paul Léon permettent de justifier a posteriori les pratiques du Service. Ils ne sont pas une réflexion théorique ni une prescription idéologique à appliquer par les architectes. La transformation, en fonction du public, du mode de justification des travaux présentés montre que ces textes sont écrits dans une idée de propagande et non de théorisation.

Fortune critique

La fortune critique des œuvres de Paul Léon est relativement difficile à faire. A part les deux historiographies du Service sur lesquelles nous reviendrons, les autres éléments de notre corpus n'ont pas fait l'objet de critiques ou de communications, à part son autobiographie.

Pour autant ce dernier ouvrage est cité pour ses qualités intrinsèques de récit large des différentes institutions que Paul Léon côtoie ainsi que pour les portraits et anecdotes souvent drôles ou révélateurs de centaines de personnalités croisées. Le travail sur la doctrine du Service des monuments historiques n'est que l'un des nombreux sujets traités et n'est donc pas commenté par la critique.

Pour ce qui est des articles et discours, il est certain qu'il est régulièrement invité à se prononcer. La récurrence des invitations (suite d'articles dans la revue *Les Arts* pendant la guerre, dans la *Revue des Deux Mondes* après la Seconde Guerre mondiale...), sur le thème des monuments, de leur restauration et la théorisation des pratiques, montre bien sa prééminence dans le paysage intellectuel français.

Cette bienveillance du public est confirmée par la réception de ses historiographies du Service. Histoire du Service des monuments historiques, de sa législation, de son personnel, de son budget, de ses pratiques, de ses doctrines, ces deux ouvrages ont été très bien reçus par la critique.

Pour le premier³⁹⁷ publié en 1917, il reçoit le Prix Charles Blanc de l'Académie française et André Michel en fait la présentation dans la Revue des Deux Mondes :

À qui voudrait se rendre compte de la nature et de l'importance de ce Service, de son organisation actuelle, de sa tâche et de ses responsabilités, on ne peut que signaler un livre récemment paru *Les Monuments historiques*. L'auteur, M. Paul Léon, chef de division des Services d'architecture au sous-secrétariat d'État des Beaux-Arts, était mieux placé qu'aucun homme de France pour en révéler au public l'histoire très mal connue. Il y a apporté les meilleures qualités de l'historien formé à bonne école, l'intelligence la plus lucide, un style net et sobre, dont Mérimée qu'il cite souvent eût aimé l'élégance nerveuse.

Son rôle ne pouvait être d'écrire un réquisitoire; du moins s'est-il soigneusement gardé de l'apologie et du plaidoyer. Ce qu'il nous apporte, en somme, c'est un grand rapport, impartial et vivant, documenté de première main, où la critique est peut-être çà et là discrètement atténuée, mais d'où la vérité se dégage toujours reconnaissable et efficace³⁹⁸ ...

Comme on le voit la critique est légère, et l'ensemble très élogieux.

Le second opus publié en 1951³⁹⁹, copie complétée du premier ouvrage, est aujourd'hui une référence incontournable sur le Service, plus de soixante ans après sa publication. Dès sa sortie il bénéficie d'une certaine publicité, en témoigne sa critique par André Chastel qui lui consacre une chronique dans *Le Monde* :

C'est le testament d'un érudit et d'un homme d'esprit qui, après un demi-siècle consacré à l'œuvre des Monuments historiques, fait l'histoire de ce Service, en dégage à la fois la doctrine et la morale à

³⁹⁷ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917.

³⁹⁸ André Michel, « Dans les ruines de nos Monuments historiques : conservation ou restauration », *La Revue des Deux Mondes*, Paris, 1917, p.397-416, p. 399.

³⁹⁹ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

travers la foule des petits faits, des querelles, des « mots », où l'on voit toujours les hommes aux prises avec les mêmes problèmes⁴⁰⁰.

Nous voyons ainsi que Paul Léon est reconnu pour son statut, mais aussi pour ses qualités rédactionnelles et oratoires et sa pédagogie, lui permettant d'écrire ou de parler dans des contextes très différents pour lesquels il est régulièrement invité. Sa capacité d'adaptation du discours en fonction du public lui permet d'asseoir les pratiques du Service en leur évitant les critiques. Pour cela, Paul Léon justifie les pratiques en leur créant un cadre théorique sans énoncer clairement la doctrine, ni que cela se ressente.

⁴⁰⁰ André Chastel, *Architecture et Patrimoine, Choix de chroniques parues dans Le Monde*. Textes choisis par Dominique Hervier et Christiane Lorgues-Lapouge, Éditions du Patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris 2012, p.81-84.

d) Des mots choisis avec soin

Dans la présentation d'une doctrine, surtout lorsque, comme Paul Léon, on ne la définit pas clairement, le choix des mots est très révélateur. De plus, dans un contexte très spécialisé, comme celui de la restauration de Monuments historiques, l'emploi d'un vocabulaire spécifique demande de préciser les termes usités. Par ailleurs, nous verrons que Paul Léon n'utilise pas les mêmes termes en fonction de son auditoire ou de la pensée qu'il souhaite faire passer.

Définitions

Doctrine

Ensemble de principes, d'énoncés, érigés ou non en système, traduisant une certaine conception de l'univers, de l'existence humaine, de la société, etc., et s'accompagnant volontiers, pour le domaine envisagé, de la formulation de modèles de pensée, de règles de conduite⁴⁰¹.

Paul Léon derrière des textes qu'il dit de doctrine, n'érige jamais de règles de conduite, il ne fait que des justifications de pratiques qu'il tente, tant bien que mal, de différencier typologiquement dans le temps.

Conservation

Maintenir hors de toute atteinte destructive, s'efforcer de faire durer, de garder en bon état ou dans le même état⁴⁰².

Comme on le voit, la doctrine de la conservation tient principalement dans une pratique d'entretien.

Restauration

Remettre en bon état une chose dégradée⁴⁰³.

⁴⁰¹ Définition de doctrine dans TLFi : Trésor de la langue française informatisé, <http://www.atilf.fr/tlfi>, ATILF - CNRS & Université de Lorraine.

⁴⁰² Définition TLFi

⁴⁰³ Définition TLFi

Ensemble de travaux, consolidations, remontages, reconstitutions ou réfections, tendant à conserver un édifice⁴⁰⁴.

Il s'agit donc de travaux, souvent importants, dont le but est de retrouver un état jugé bon posant alors la question de l'état de référence : originel, juste avant une catastrophe, un état sanitaire à même de faire durer dans le temps l'édifice...

Par restauration, nous entendons la conservation de ce qui existe, la reproduction de ce qui a manifestement existé⁴⁰⁵.

Cette dernière définition de Mérimée montre l'appropriation de cette pratique par la doctrine française du Service des monuments historiques au XIXe siècle.

Restitution

Représentation par le dessin ou par une maquette de l'aspect présumé d'un édifice mutilé ou détruit. Elle est la construction souvent hypothétique d'un édifice ou d'une partie d'un édifice disparu, mais aussi le rétablissement d'un parti primitif présumé⁴⁰⁶.

Bien que Jean-Marie Pérouse de Montclos la considère comme une œuvre surtout de papier, Paul Léon utilise régulièrement le terme de restitution plutôt que restauration pour présenter les opérations d'après-guerre. Ainsi pour lui il s'agit du but ultime à poursuivre :

La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait.⁴⁰⁷

Pourtant il considère que c'est une opération périlleuse dont il utilise généralement le terme pour parler des restaurations menées par Viollet-le-Duc :

⁴⁰⁴ Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, inventaire général du patrimoine culturel, éditions du patrimoine, centre des monuments nationaux, Paris, 2011

⁴⁰⁵ Duban, Rohault de Fleury et Mérimée sur le projet de Notre-Dame de Paris de Lassus et Viollet-le-Duc, cité par Pierre-Marie Auzas, « le restaurateur et le créateur », *Actes du colloque international Viollet-le-Duc*, Paris, 1980 ; phrase souvent attribuée par Paul Léon à Mérimée.

⁴⁰⁶ Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, *op.cit.*

⁴⁰⁷ Paul Léon, *La Renaissance...* *ibid*, p. 59.

Il ne vise plus à la conservation, mais à la restitution, quel que soit d'ailleurs le risque des hypothèses qu'elle comporte⁴⁰⁸.

Reconstruction

Construction d'un édifice en remplacement d'un autre pour le même usage. [...] la reconstruction est dite à l'identique lorsque l'édifice retrouve l'état qu'il avait avant la destruction⁴⁰⁹.

Le terme est utilisé en général pour parler des travaux de l'après-guerre, surtout pour les villes. De même dans la loi sur les dommages de guerre où il est dit « reconstruction, en leur état antérieur des monuments... de l'histoire ou de l'art. ⁴¹⁰»

Glissements sémantiques

Titre des ouvrages

Paul Léon utilise le vocabulaire pour appuyer son discours et dès le titre il est possible de percevoir sur quel thème il va porter son texte : plutôt sur la conservation ou la restauration.

Nom des ouvrages :

« La protection des églises », 1913

Les Monuments historiques, conservation, restauration, 1917

« La guerre et les monuments », avril 1916

La Renaissance des ruines, maisons monuments, 1918 Sous titre parti 3 : la reconstitution monumentale de la France

⁴⁰⁸ Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59.

⁴⁰⁹ Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, op.cit.

⁴¹⁰ Loi sur les dommages de guerre 1919, loi du 17 avril 1919, publiée au Journal Officiel de la République française le 18 avril 1919, p. 4052.

La restauration des monuments après la guerre, 1922.

« La restauration des monuments en France », 1931

L'histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, 1933.

« Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines 1934

Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs, 1947.

La Vie des monuments français, destruction restauration, 1951

« Les monuments (1939-1955) », 1955.

Avant-guerre, alors que la restauration est mal vue suite aux travaux de Viollet-le-Duc et ses disciples, Paul Léon titre ses écrits avec les termes de protection, de « conservation, restauration ». Pendant la guerre, Paul Léon parle de renaissance, de reconstitution, et juste après, lorsque l'enjeu majeur du Service des monuments historiques est la reconstruction des zones dévastées, il appuie sur la restauration. À partir de 1933, lorsqu'il n'est plus à la Direction des beaux-arts et que les travaux d'après-guerre sont terminés le terme de restauration est de nouveau remplacé par la conservation.

Le sous-titre de l'historiographie confirme ces transformations. En effet, publié en 1917, mais écrit avant-guerre, le sous-titre était « conservation, restauration » et il devient « destruction, restauration » en 1951. Suite à la Seconde Guerre mondiale, l'idéal de la conservation devient très subsidiaire derrière l'importance des restitutions pour les reconstructions.

Utilisation des termes

Grâce aux outils automatisés de textométrie⁴¹¹, il est possible rapidement et facilement aujourd'hui de créer des nuages arborés des mots les plus utilisés dans

⁴¹¹ Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, éditions du Seuil, Paris, 1996.

un texte⁴¹². Il est ainsi possible de voir les termes les plus régulièrement usités et en lien avec un autre. Nous avons ainsi réalisé des nuages pour les textes de Paul Léon (hors livres entiers, ni le dernier article très tardif), ce qui permet de voir les prépondérances d'idées de chaque texte.

La protection des églises de 1913 (FIG 92) ne parle que de conservation, d'entretien (le mot restauration n'étant même pas retenu par l'algorithme) et de l'intérêt de ces pratiques en termes budgétaires (budget, dépense, ressource, crédit, subvention, franc étant des mots communs et très repris dans le texte).

Pendant la guerre, l'article dans *Les Arts* (FIG 93) fait apparaître avec force le terme de restauration, mais en laissant une Grande place à la conservation, ce qui sera mieux compris avec la doctrine.

Par contre, dans la partie sur la reconstruction des Monuments historiques dans la *Renaissance des ruines* (FIG 94), Paul Léon insiste surtout sur la restauration, le terme conservation ne faisant plus partie du corpus retenu par l'algorithme.

De même, en 1922, aux Académies (FIG 95), le terme conservation n'apparaît pas, contrairement à restauration.

En 1931 à Athènes (FIG 96), on reconnaît bien dans la forme du nuage les trois parties de l'exposé de Paul Léon : l'histoire du Service, le système législatif français, et les principes doctrinaux dans lesquels il parle restauration et conservation.

En 1933 dans sa leçon inaugurale au Collège de France (FIG 97), les pratiques sont finalement peu évoquées contrairement à l'enseignement, à l'histoire de l'art et du Service. Seul le mot restauration ressort. De même peu de mots sur la pratique, à part légèrement le mot matériaux, contrairement aux textes précédents possédant toujours des termes plus spécifiques en sus (pierre, fer, travaux...), et aucun sur la guerre (ruine, débris, destruction...).

⁴¹² <http://treecloud.univ-mlv.fr/> Sur le conseil avisé de Philippe Gambette cocréateur de l'outil.

Enfin, en 1934 l'article pour le congrès archéologique (FIG 98) parle aussi bien de conservation que de restauration. Mais le terme restauration est soit en lien avec Viollet-le-Duc, soit avec l'architecture gothique et le Moyen-âge.

Ainsi il semble, suite à l'étude textométrique, que l'importance de la conservation d'avant-guerre s'estompe puis disparaît suite à la guerre pour donner toute la place à restauration. Il faut attendre la fin des travaux, et des textes écrits principalement pour des archéologues, pour que la conservation revienne dans les discours de Paul Léon.

Stéphane Garnero décrit ainsi la façon française d'entendre la conservation dans la première moitié du XX^e siècle :

Le thème de la conservation, entendue comme l'ensemble des opérations nécessaires pour assurer une transmission du patrimoine aux futures générations, devient la clef de lecture commune à toutes les interventions de restauration, effectuée à travers un entretien attentif de l'œuvre et le respect de toutes les phases historiques de l'édifice⁴¹³.

L'ensemble des opérations nécessaires peut être une restauration voire une restitution lourde tant que le but conservatoire est atteint. Paul Léon joue sur ces deux façons d'entendre la conservation : doctrine de stricte entretien d'un côté, assurer la transmission de l'autre.

⁴¹³ Stéphane Garnero, *Conservazione e Restauro in Francia, 1919-1939 : i lavori della Commissione dei monumenti storici*, Florence, Alinea, 2006, p. 38.

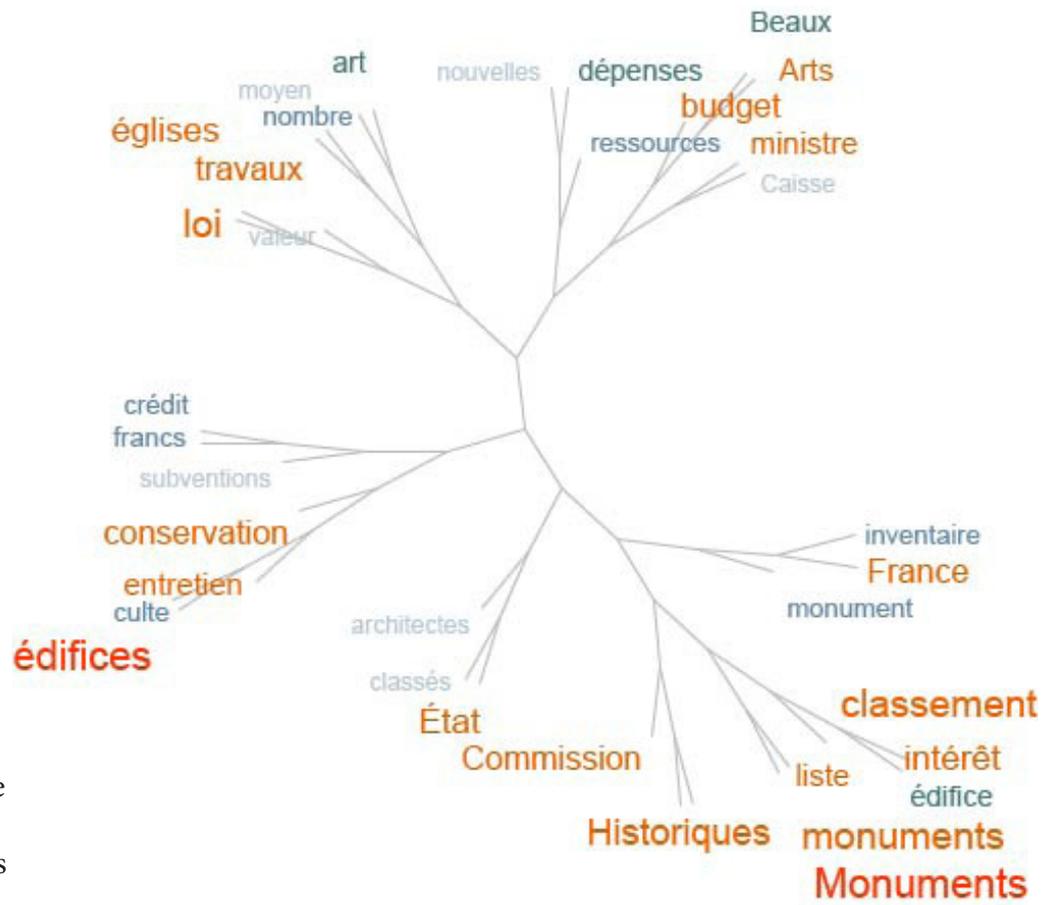


Fig 92 : Nuage arboré sur La Protection des églises

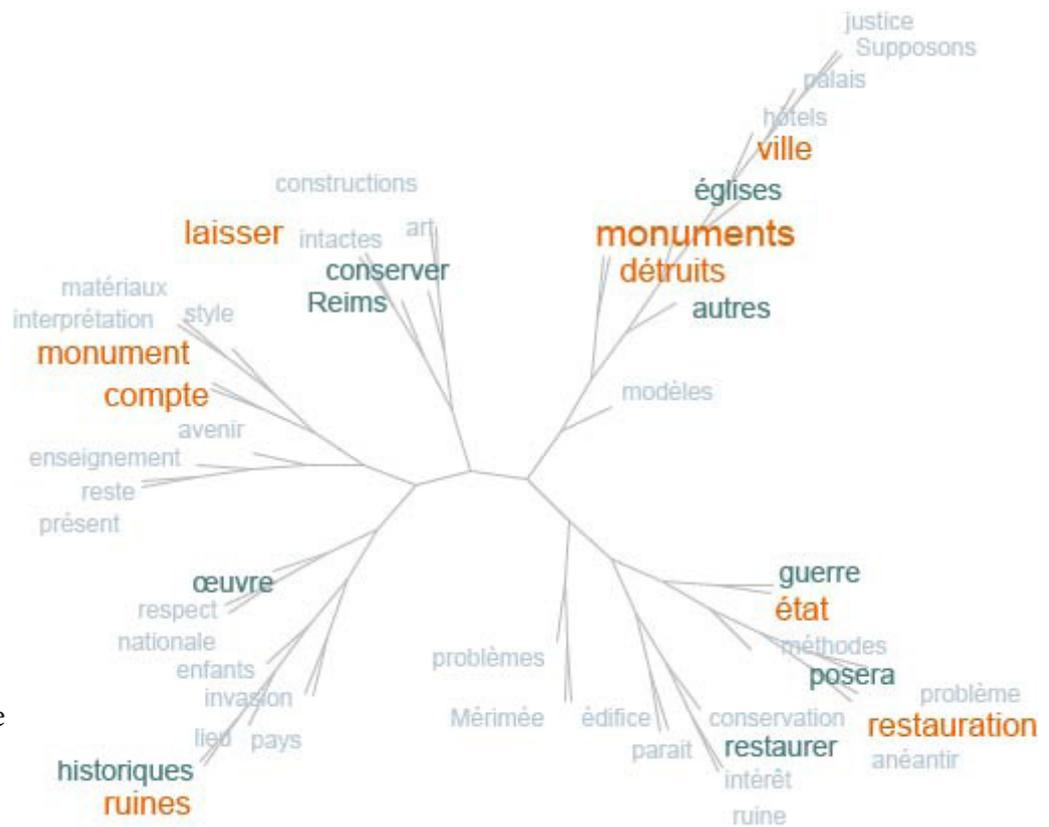


Fig 93 : Nuage arboré sur l'article des Arts

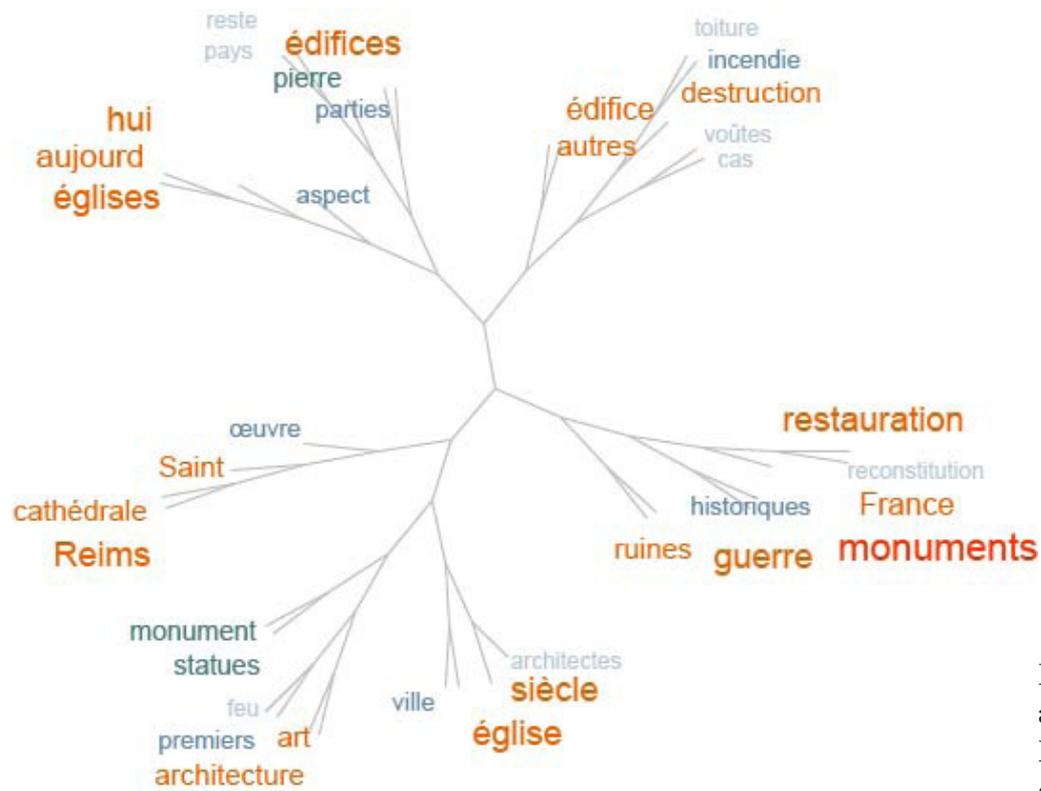


Fig 94 : Nuage arboré sur La Renaissance des ruines

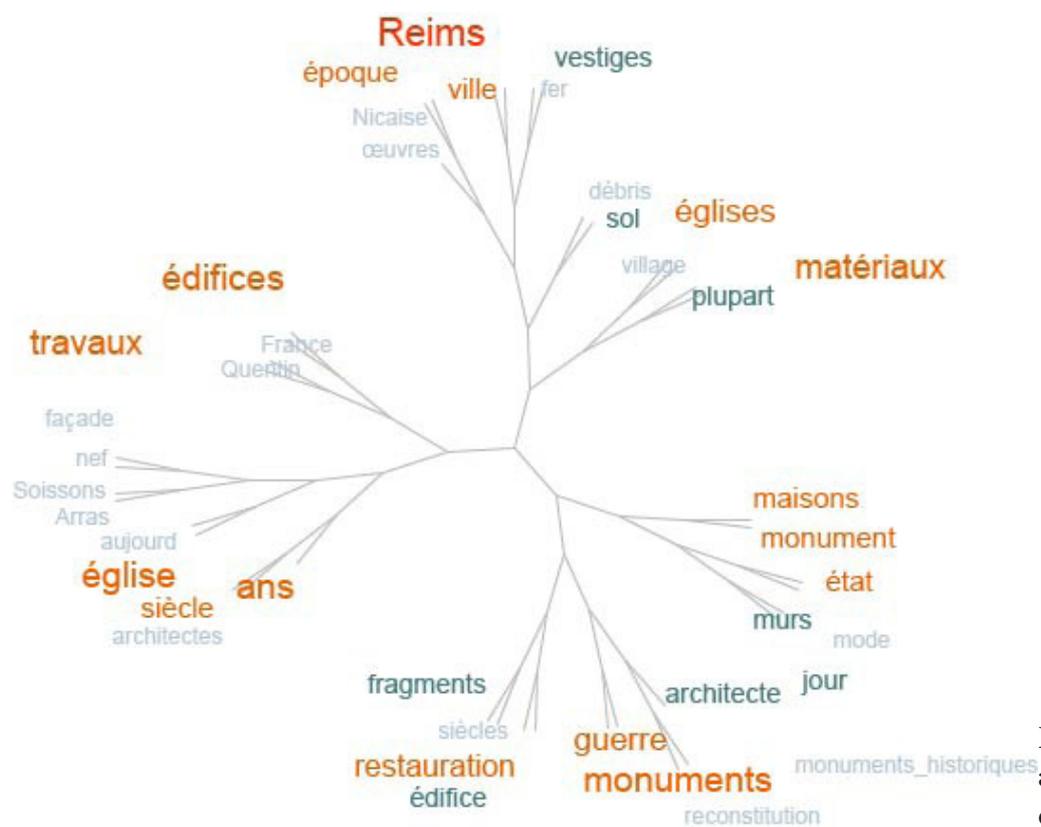


Fig 95 : Nuage arboré sur le discours aux Académies

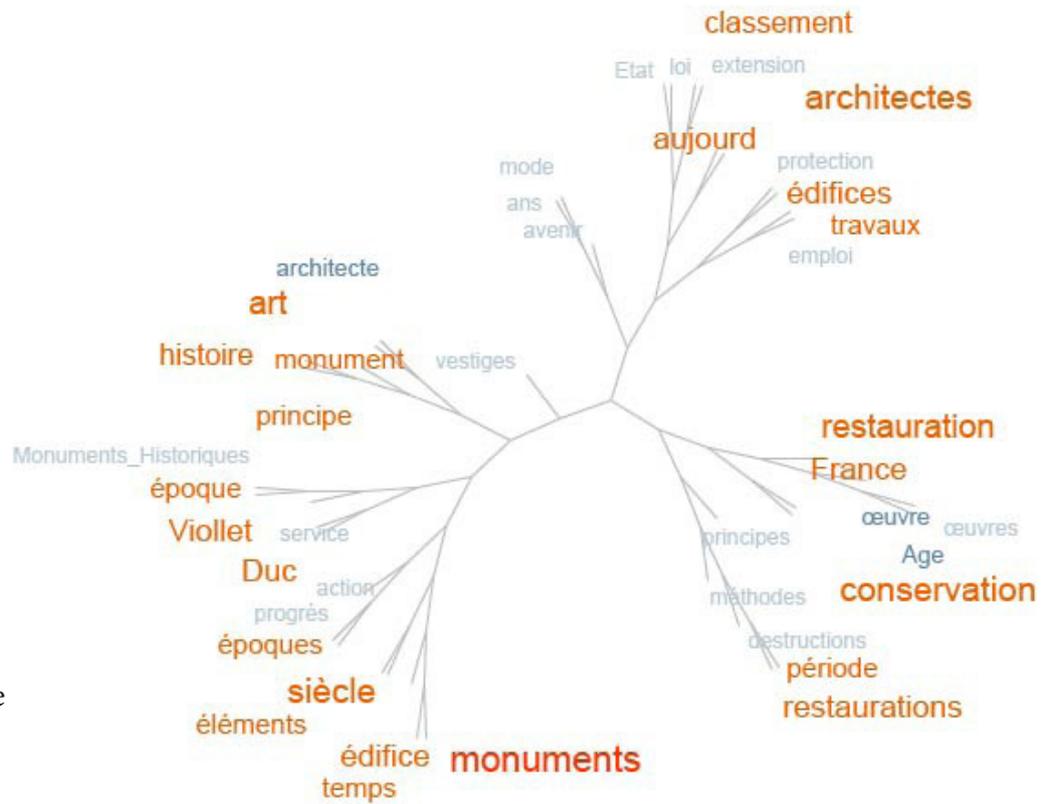


Fig 96 : Nuage arboré sur le discours à Athènes

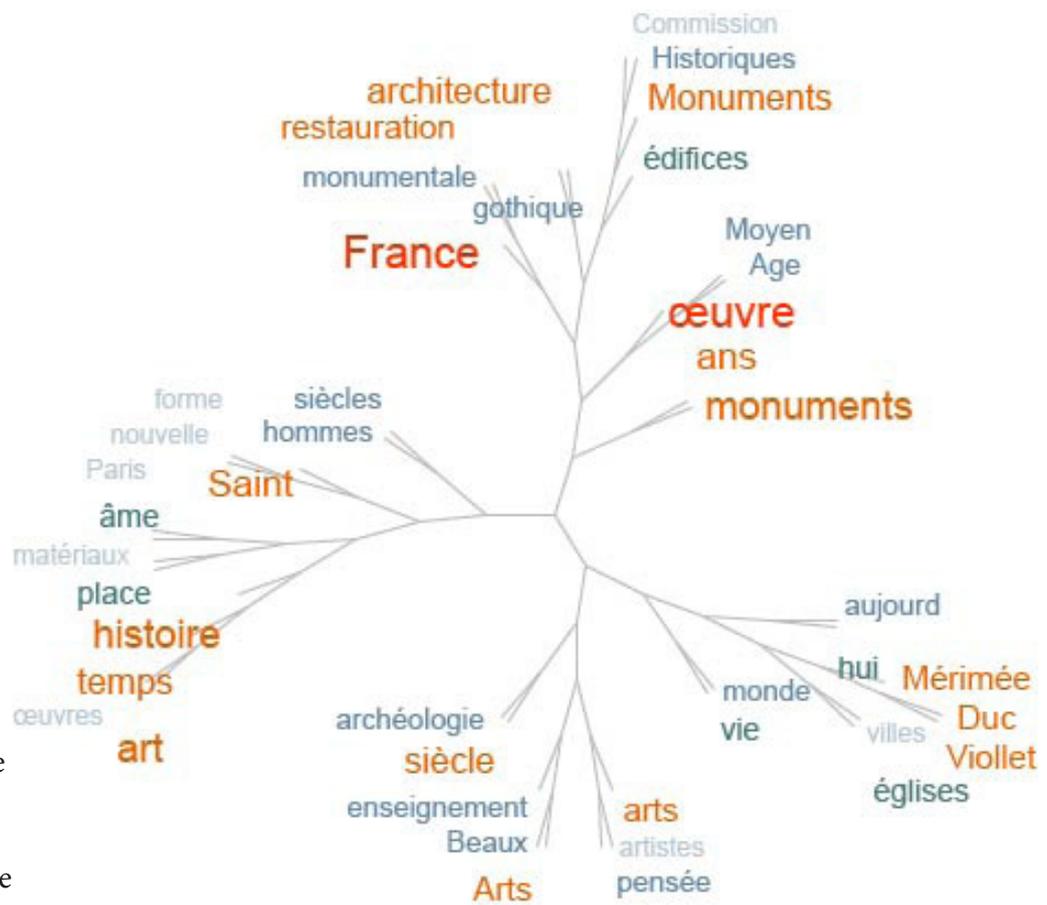


Fig 97 : Nuage arboré sur la leçon inaugurale au Collège de France

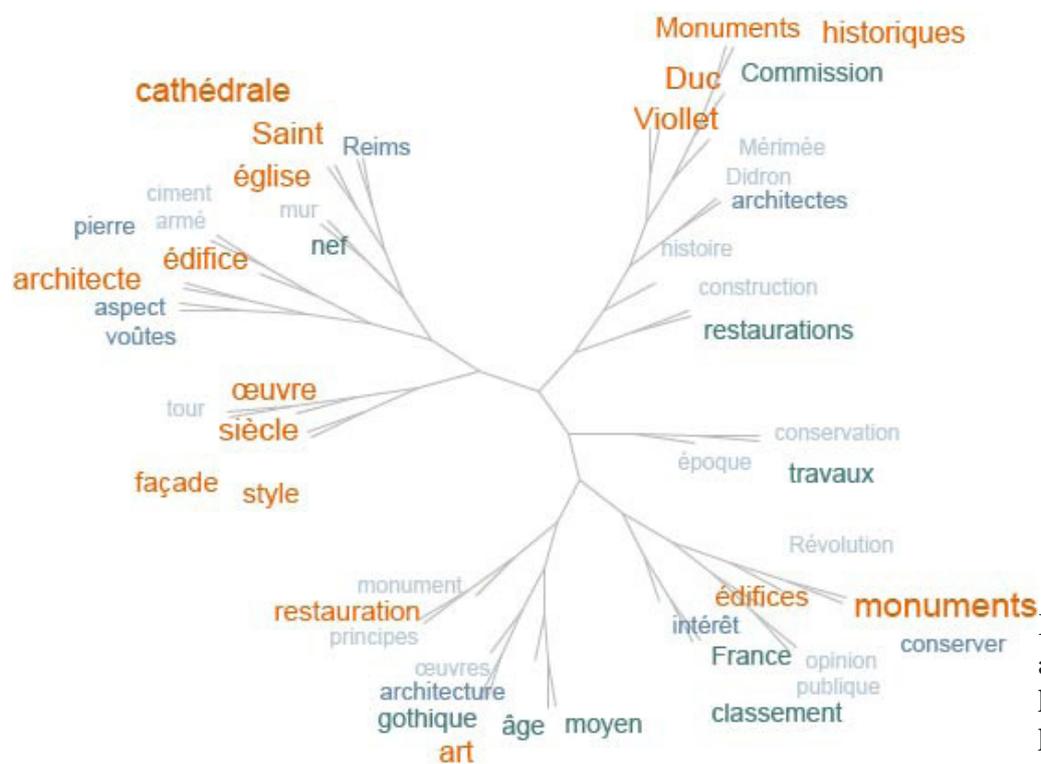


Fig 98 : Nuage arboré sur l'article pour le Congrès Archéologique

e) Des idées préexistantes

Afin de comprendre la doctrine de Paul Léon, il me paraît nécessaire de revenir synthétiquement sur les doctrines préexistantes. En effet, Paul Léon se présente non pas comme un théoricien, mais comme un historien, explicitant la doctrine à travers l'exposé des pratiques. Il reprend régulièrement les discours de Mérimée ou autres auteurs essentiels du Service des monuments historiques, explique les transformations par rapport à la pensée de Viollet-le-Duc, se positionne dans la continuité de Ruskin... Il convient donc de reprendre rapidement les doctrines à l'œuvre au XIX^e siècle afin de percevoir les enjeux du discours de Paul Léon.

Pour certains des auteurs, nous ne pouvons savoir avec certitude si Paul Léon connaissait leur position. Nous le précisons alors.

Aloïs Riegl

Avant Paul Léon, un autre historien s'est retrouvé à la tête du Service des monuments historiques de son pays. Il s'agit d'Aloïs Riegl, en Autriche, au tournant du XX^e siècle. De même que Paul Léon a, dans les années qui ont suivi sa prise de fonction, écrit une historiographie du Service pour lequel il travaille, Aloïs Riegl va écrire un ouvrage de synthèse⁴¹⁴ des différentes approches de l'existant, en définissant des valeurs, mais sans porter de jugement personnel, ni citer d'auteurs, de pratiques ou de mouvements.

Il est difficile de faire la fortune critique de cet ouvrage de Riegl en France, à part qu'il faut attendre les années 1980 pour qu'une première traduction française soit réalisée. Pour autant, ayant vécu en Allemagne et en Autriche, Paul Léon lit couramment l'allemand.

Nous savons, par les archives de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine, qu'en préparation de la loi de 1913 Paul Léon demande à tous ses homologues européens de lui communiquer les textes de loi de protection du

⁴¹⁴ Aloïs Riegl, *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung*, Vienne, 1903. Traduction française et préface de Françoise Choay : Aloïs Riegl, *Le Culte moderne des monuments*, Paris, Seuil, 1984.

patrimoine de leur pays. De même il est en contact avec ses homologues pour la préparation des expositions des Monuments historiques ou de la Conférence d'Athènes.

Ainsi il est possible que le livre *Der moderne Denkmalkultus*, introduction à la proposition de loi sur les Monuments historiques autrichiens ait été connu par Paul Léon.

Le texte présente ce qu'est un monument, puis fait le bilan des différentes manières de protéger et conserver les monuments en fonction des valeurs qu'on leur accorde.

Ainsi en fonction de ce que l'on cherche à protéger les actions seront différentes. Il différencie deux grandes typologies de valeurs, d'une part les raisons pour lesquelles on apporte de l'importance à un édifice, nommées valeurs de remémoration, d'autre part les raisons pour lesquelles on s'intéresse à un édifice au présent, nommées valeurs de contemporanéité.

Parmi les valeurs de remémoration, il différencie d'un côté le monument intentionnel, suivant l'étymologie de monument d'un édifice construit en souvenir d'un événement ou d'une personne (monument aux morts, arc de triomphe...); d'autre part les monuments non intentionnels, pour lesquels il sépare d'un côté ceux à protéger parce qu'anciens, dont l'intérêt provient de l'aspect romantique de l'ancienneté visible, de l'autre les édifices porteurs d'un enseignement artistique ou historique dont l'intérêt réside dans la lisibilité et l'intégrité.

Pour les valeurs de contemporanéité, il explique que l'on peut s'intéresser à un édifice pour l'usage qu'il permet, pour sa nouveauté ou pour sa beauté.

Aloïs Riegl explicite pour chaque valeur les actions de protection et d'entretien voire de restauration nécessaires en fonction des besoins entre visibilité, lisibilité et authenticité des travaux ou des matériaux.

Par exemple, l'intérêt d'un édifice à la valeur d'ancienneté est la beauté de la ruine en décomposition n'appelant tout au plus qu'un entretien conservatoire afin de ralentir légèrement l'irréversible action du temps. Ruskin est un fervent défenseur de cette valeur. A l'extrême inverse, la valeur de nouveauté, appliqué à

un édifice ancien va réclamer de grands travaux d'entretien ou de restauration puisque le but à atteindre sera l'intégrité, la propreté, la perfection. Nous pourrions citer sur ce thème la manière de mettre en valeur, à la Renaissance italienne, les statues antiques en les complétant, tel le Laocoon⁴¹⁵.

Pour autant, il ne s'agit pas en soit d'une doctrine, mais d'une grille d'analyse des intentions que l'on souhaite donner à un édifice et du mode opératoire pour les conserver.

Viollet-le-Duc et la restauration stylistique

La doctrine française des Monuments historiques au XIX^e siècle est généralement résumée par le premier paragraphe de la définition de Restauration dans le Dictionnaire raisonné d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc :

Le mot et la chose sont modernes. Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné⁴¹⁶.

Figure tutélaire du Service, grand architecte, inspecteur des Services des Monuments historiques et diocésains, écrivain, théoricien et enseignant, Viollet-le-Duc est effectivement un grand penseur et praticien de la restauration. Il a profondément marqué le Service, restant encore aujourd'hui le héros de nombreux architectes en chef. Il est pourtant critiqué de son vivant et surtout par la suite, au point que Paul Léon remette en cause (sans le nommer) les pratiques de la restauration de sa période.

Nous n'allons pas présenter ici la carrière de Viollet-le-Duc ni ses réalisations, déjà très étudiées par ailleurs⁴¹⁷. Dans le cadre de cette thèse, nous allons uniquement

⁴¹⁵ Elisabeth Décultot, Jacques Le Rider et François Queyrel (dir.), «Le laocoon : histoire et réception», *Revue germanique internationale*, 19 | 2003.

⁴¹⁶ Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Édition Bance-Morel, 1854-1868, tome 8.

⁴¹⁷ Entre autres, Françoise Bercé, *Viollet-le-Duc*, Paris, édition du patrimoine - CMN, 2013; Jean-Michel Leniaud, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, Menges, 1994 ; Jean-Michel Leniaud, *Les*

expliciter la doctrine dite stylistique dans de nombreux pays⁴¹⁸, dont la définition de Restauration par Viollet-le-Duc est considérée comme étant la base théorique.

Viollet-le-Duc poursuit sa définition par une dizaine de pages d'explications et de mises en application théoriques de sa phrase. Cette lecture permet de comprendre la description de stylistique donnée par les Italiens :

Ce programme admet tout d'abord en principe que chaque édifice ou chaque partie d'un édifice doivent être restaurés dans le style qui leur appartient, non seulement comme apparence, mais comme structure⁴¹⁹.

Pour autant, Viollet-le-Duc continue directement en nuancant la prescription. Il explique effectivement que certaines parties de périodes différentes peuvent être conservées si elles présentent un intérêt archéologique ou historique, qu'il ne faut pas se priver des avancées techniques dans le cadre de la restauration pour améliorer les structures vicieuses (la perfection et la grande modernité de l'architecture gothique pour Viollet-le-Duc se retrouvent entre autres dans la rationalité des structures, qu'il convient donc de poursuivre et non de plagier)... Il est acceptable de détruire des parties jugées inintéressantes ou défigurant l'ensemble originel, de réparer, reconstruire voire inventer des parties (que ce soit décoratives ou des bâtiments entiers) pour atteindre l'état complet souhaité.

Il est intéressant de constater que la pensée de Viollet-le-Duc est dans la continuité des recommandations de Prosper Mérimée :

Dans une restauration, on ne doit rien inventer ; lorsque les traces de l'état ancien sont perdues, le plus sage est de copier les motifs analogues dans un édifice du même temps et de la même province⁴²⁰.

Bien que dans le prolongement de la prescription de Mérimée, la définition de Viollet-le-Duc est très violente dans les pratiques qu'elle laisse sous-entendre et

archipels du passé : le patrimoine et son histoire, Paris, Fayard, 2002 ; Françoise Bercé, *Les premiers travaux de la commission des Monuments historiques de 1837 à 1898*, Paris, Picard, 1979.

⁴¹⁸ Maria Piera Sette, *Il restauro in architettura : quadro storico*, Turin, ed. UTET, 2001.

⁴¹⁹ Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Édition Bance-Morel, 1854-1868, tome 8.

⁴²⁰ Prosper Mérimée, *Rapport au ministre de l'Intérieur*, 1848.

laisse la possibilité à de grands travaux d'invention. En effet, selon lui, il vaut mieux inventer en s'inspirant du style que copier en changeant l'échelle, la période ou la région.

Dès le début de la carrière de Viollet-le-Duc, cette idée d'invention potentielle est présente dans la pensée de la restauration française, puisque dans le rapport de Duban, Rohault de Fleury et Mérimée sur le projet de Notre-Dame de Paris, de Lassus et Viollet-le-Duc ils insistent:

Sur le mot restauration, faut-il répéter encore, nous entendons avant tout la conservation de ce qui existe, reproduction de ce qui a manifestement existé⁴²¹.

La marge laissée à l'interprétation de l'architecte est donc grande. De nombreux architectes (Viollet-le-Duc le premier) vont ainsi faire des restaurations très invasives, destructrices et inventives très critiquées déjà à l'époque.

Mais Viollet-le-Duc insiste fortement sur l'importance du savoir, de la recherche et de l'étude analytique et archéologique de l'édifice avant même de proposer un projet. Cette importance de la connaissance et de la grande compétence nécessaire de l'architecte permettent au Service des monuments historiques de justifier régulièrement les actes de ses architectes.

Il est en tout cas certain que, sans les travaux de restauration du XIX^e siècle suivant la doctrine Viollet-le-ducienne, la plupart des cathédrales et de nombreux Monuments historiques français auraient disparu rapidement tant ils menaçaient ruine.

Cette conscience du danger et du sauvetage, parfois brutal, réalisé se retrouve dès l'époque dans la phrase de Jules Ferry sur Viollet-le-Duc : « le chef de file de cette école à laquelle la France nouvelle doit la conservation de la France d'autrefois⁴²² ».

⁴²¹ Pierre-Marie Auzas, « le restaurateur et le créateur », *Actes du colloque international Viollet-le-Duc*, Paris, 1980.

⁴²² François Macé de Lépinay, « De La Restauration/restitution à la conservation des monuments ? » Henry Rouso (dir.), *Le Regard de l'histoire, actes des entretiens du patrimoine*, éditions du patrimoine Monum, 2003.

En conclusion, la doctrine française du Service des monuments historiques au XIX^e est de donner une image parfaite à l'édifice tel que prévu dans le projet initial, quitte à parfaire le monument par des inventions stylistiques ou des améliorations structurelles rationnelles.

On retrouve ici la valeur historique de Riegl : l'importance est donnée à la capacité de l'édifice à porter des enseignements d'histoire ou d'histoire de l'art. Mais on peut aussi considérer que Viollet-le-Duc donne de l'importance aux valeurs de contemporanéité aux monuments : l'usage est essentiel pour conserver l'édifice, la nouveauté (puisque un édifice doit être complet et propre), et la beauté (les époques plus récentes que le XIII^e sont acceptables si artistiquement belles, donnant un grand biais dans le temps en fonction de l'appréciation des styles artistiques).

Il est donc essentiel dans ce cadre que l'édifice soit propre, sain et complet pour continuer à poursuivre son but éducatif. Quitte dans l'esprit de Viollet-le-Duc à améliorer l'existant pour augmenter sa tenue dans le temps.

Ruskin et la doctrine de la conservation

À la même période, en Angleterre, en réaction au Gothic Revival, John Ruskin (1819-1900) se positionne pour la conservation intégrale des édifices en l'état, bien que cela les mène à terme à la destruction. Cette doctrine est nommée le No-Restoration Movement⁴²³.

Ruskin publie, dans son ouvrage sur les Sept Lampes de l'Architecture, un véritable pamphlet contre la restauration, dans une vision très romantique de la ruine.

Restauration [...] désigne la destruction la plus totale qu'un édifice puisse subir : destruction dont nul reste ne peut être sauvé, et destruction accompagnée de descriptions erronées de la chose détruite. Ne nous laissons pas abuser en cette affaire d'importance ; il est impossible et aussi impossible que de ressusciter les morts, de restaurer quoi que ce soit qui fut grand ou beau en architecture. Ce sur quoi j'ai insisté plus haut et qui constitue la vie de tout l'édifice, cet esprit qui ne

⁴²³ Maria Piera Sette, *Il restauro in architettura : quadro storico*, Turin, ed. UTET, 2001.

lui est donné que par la main ou par l'œil de l'artisan, ne peut jamais être ravivé. Un autre esprit peut-être donné à une autre époque pour créer un nouveau bâtiment ; mais l'esprit des artisans défunts ne peut être rappelé pour diriger d'autres mains et d'autres pensées. Quant à la copie directe et simple, elle est manifestement impossible⁴²⁴.

À sa suite, William Morris (1834-1896) fonde la Society for the Protection of Ancient Buildings en 1877, le système anglais du patrimoine étant géré principalement par des sociétés savantes, cette société tente de pousser à la conservation et non à la restauration. Elle est portée par un système intellectuel contre la révolution industrielle et le mouvement Arts and crafts du même Morris.

Ruskin va loin dans l'explicitation des pratiques acceptables :

[...] Le principe des temps modernes [...] consiste à d'abord négliger les bâtiments, puis à les restaurer. Prenez-en donc soin et vous n'aurez nul besoin de les restaurer. Quelques feuilles de plomb posées à temps sur le toit, quelques brindilles, quelques feuilles mortes balayées au bon moment dans une gouttière sauveront le toit et les murs de la ruine. Surveillez les anciens édifices d'un œil inquiet et protégez-les du mieux que vous pouvez, quel qu'en soit le coût de toute tendance à la décrépitude. Comptez-en les pierres comme vous le feriez pour les bijoux d'une couronne, mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée. Cerclez-le par le fer là où il se désagrège. Consolidez-le avec des poutres là où il s'affaisse. Et moquez-vous de la laideur de l'aide : mieux vaut une béquille qu'une amputation ; faites ces choses tendrement, respectueusement, continuellement, et plus d'une génération naîtra et passera sous son ombre. Son jour fatal viendra enfin, mais laissez-le venir ouvertement et de son propre aveu, sans laisser aucun substitut déshonorant et faux le priver de l'office funèbre de la mémoire⁴²⁵.

Paul Léon cite régulièrement Ruskin comme caution morale pour promouvoir la conservation, bien que, dans les faits, il préconise des opérations de restaurations que n'aurait pas supportées Ruskin (comme lorsqu'il considère que l'emploi du béton armé dans les structures est la béquille citée par Ruskin).

⁴²⁴ John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture*, Paris, M. Houdiard, 2011, 1ère éd. 1849.

⁴²⁵ John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture*, *op.cit.*

Le No-Restoration Movement, important intellectuellement par le retentissement des positions de Ruskin ne se retrouve pas réellement dans la pratique. Pour autant, il sert de fer de lance aux archéologues pour une pratique plus conservatoire et moins restauratrice.

La valeur principale ici, en totale opposition avec celles exposées par Viollet-le-Duc, est celle d'ancienneté. La beauté et l'intérêt de l'édifice sont portés par son âge et la trace que le temps pose dessus. Toutes les valeurs contemporaines sont évacuées dans le discours même de Ruskin :

[...] préserver ou non les édifices des temps passés n'est pas une question de commodité ou de sentiment. Nous n'avons pas le droit de les toucher. Ils ne nous appartiennent pas. Ils appartiennent en partie à ceux qui les ont édifiés, en partie aux générations qui viendront après nous⁴²⁶.

Une position intermédiaire : Boito

À la fin du XIX^e siècle, l'architecte et enseignant italien Camillo Boito (1836-1914) propose une position intermédiaire entre les idées de Ruskin et de Viollet-le-Duc.

Boito est relativement peu connu en France, comme le notait Françoise Choay dans la première traduction française de son texte principal sur la restauration⁴²⁷. Pourtant, il est à la base de la réflexion théorique italienne sur la pratique de la restauration. Ses textes et enseignements nombreux sur le sujet lui ont donné une place prédominante dans le panorama italien de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il théorise des principes de pratique sur les Monuments historiques qui servent de recommandations officielles ratifiées par les congrès des ingénieurs et architectes italiens en 1879 puis en 1883.

Son texte principal de *Conservare o Restaurare* est écrit sous la forme de deux dialogues entre deux hommes, l'un adepte de Ruskin, l'autre de Viollet-le-Duc qui vont chercher à trouver un compromis de bonnes pratiques à adopter. Le premier entretien est plutôt théorique, publié dès 1886, il reprend les recommandations des congrès, le second plus pratique est une suite de problèmes techniques posés

⁴²⁶ John Ruskin, *Les Sept lampes de l'architecture*, op. cit.

⁴²⁷ Françoise Choay, « prélude », Camillo Boito, *Conservare ou restaurare, les dilemmes du patrimoine*, Paris, éd. de l'imprimeur, 2000, 1^{ère} édition en italien 1893.

au Palais des doges et pour lesquels les deux protagonistes vont chercher des solutions satisfaisantes pour leurs deux partis.

L'un des points intéressants de la démarche de Camillo Boito, est qu'au-delà des définitions synthétiques de Ruskin et Viollet-le-Duc clairement irréconciliables, il permet de trouver ce qui les relie : l'importance des monuments anciens dans la ville, pour l'esthétique, mais aussi pour la science ; la nécessité de l'étude des monuments par le dessin, les archives et le texte ; l'exigence pour chaque période, y compris contemporaine, d'avoir un style artistique propre et mis en valeur.

La démarche de Boito est nommée philologique. D'une part car il se sert de nombreuses métaphores littéraires pour présenter sa pensée. Mais surtout il justifie la démarche du restaurateur, comme celle de l'érudit étudiant un texte, de chercher à reconstituer les diverses versions, états de l'édifice dans le temps avant de déterminer les travaux à réaliser.

Pour Boito l'importance est l'authenticité de l'œuvre donnée à voir. Comme Ruskin, mais aussi comme Viollet-le-Duc il insiste sur l'importance de l'entretien en première intention. Comme Ruskin, il insiste sur la nécessité de ne pas tromper le visiteur ou l'érudit de façon à ce que toute action soit clairement identifiable. Comme Viollet-le-Duc, il considère qu'il n'est pas possible de laisser un édifice tomber en ruine alors qu'il serait possible de le restaurer. Ainsi Boito est pour la restauration des édifices. Mais les matériaux, les styles doivent être de son temps, les ornements doivent être limités et non une copie ou une invention d'une autre période. Les ajouts doivent être clairement datés. Comme Viollet-le-Duc et Ruskin, il insiste pour que les travaux soient décrits dans les archives par le texte, le dessin et la photographie, que les éléments déposés soient visibles dans un dépôt lapidaire à proximité.

Ainsi, Boito, contemporain de Riegl, a une approche différente. Riegl considère qu'il faut faire un choix dans les valeurs que l'on souhaite privilégier afin de sélectionner la pratique la plus cohérente. Boito pour sa part estime qu'il est

possible de satisfaire la majorité des valeurs en effectuant une œuvre contemporaine respectueuse.

Paul Léon connaissait-il l'œuvre de Camillo Boito ? Il est difficile de savoir s'il avait lu lui-même *Conservare o Restaurare* par exemple. Camillo Boito est inconnu par la sphère française du patrimoine avant la traduction de Françoise Choay de 2000. De même Gustavo Giovanonni qui mène l'équipe italienne à Athènes poursuit dans ses prises de position la pensée Boitienne de restauration philologique, en le nommant rapidement. De plus, lors de la préparation de la loi de 1913, Paul Léon demande à ses homologues européens de lui envoyer l'état de la législation de leur pays. Il est fort probable qu'il reçoit les recommandations du congrès des architectes et ingénieurs italiens, mais là, le nom de Camillo Boito n'est pas cité. Il est donc fort probable qu'il connaisse le point de vue italien, directement tiré des propositions de Boito, sans qu'il soit certain qu'il ait lu l'auteur dans le texte, il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il ne lise tout simplement pas l'italien.

Conférence d'Athènes

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la première partie de cette thèse, la Conférence d'Athènes de 1931 sur la Conservation des Monuments d'Art et d'Histoire a une influence importante sur la scène internationale, mais relativement pauvre pour la pratique française. En effet, la Conférence d'Athènes est la première rencontre internationale de spécialistes du patrimoine et un certain nombre des réflexions et propositions serviront de base à la rédaction de la Charte de Venise de 1964⁴²⁸.

En France la conférence jouit d'une plus grande visibilité que celle de 1964, mais tout de même relativement réduite : un article de Louis Hautecœur dans *L'Architecture*⁴²⁹, quelques mots récurrents qui tiennent plutôt du bulletin mondain

⁴²⁸ Laure Jacquin, *Doctrine et pratique de la restauration française à l'épreuve de la Charte de Venise : architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016.

⁴²⁹ Louis Hautecœur, « La Conférence d'Athènes pour la protection des Monuments historiques » *L'Architecture*, Paris, 15 décembre 1931, p. 331-343.

ou du récit de voyage dans *Comoedia*⁴³⁰, un résumé très synthétique dans les chroniques du *Bulletin Monumental*⁴³¹. De même, Paul Léon ne l'évoque pas dans *La Vie des monuments français*, ne devant pas considérer que ce raout international consiste en une réelle avancée patrimoniale. Il ne s'exprime sur la conférence dans son autobiographie que lorsqu'il parle de ses divers voyages et n'évoque même pas les travaux de la conférence, mais uniquement les visites et fêtes.

Il est clairement énoncé dans le premier article des conclusions de la conférence d'Athènes qu'il « *prédomine une tendance générale à abandonner les restitutions intégrales*⁴³² ». De même, l'article insiste sur le respect de toutes les étapes historiques. De manière générale, la conférence invite à maintenir l'occupation des monuments (afin de les garder vivants) et surtout

les experts ont été unanimement d'accord pour conseiller, avant toute consolidation ou restauration partielle, l'analyse scrupuleuse des maladies de ces monuments. Ils ont reconnu en fait que chaque cas constituait un cas d'espèce.⁴³³

En ce qui concerne les autres conclusions de la conférence d'Athènes, la tendance qui consacre une sorte de supériorité du droit de la collectivité sur la propriété privée est approuvée. Elle est mise en œuvre un peu partout en Europe par des législations similaires à la loi française de 1913.

De plus, bien avant la loi française sur les abords de 1943, mais juste après la loi de 1930 sur les sites, il est déjà recommandé de respecter l'entourage des monuments, les perspectives pittoresques, le caractère et la physionomie des villes, entre autres par la suppression de la publicité, des hautes cheminées ou des fils télégraphiques.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué un certain nombre de recommandations plus générales ont été proposées et adoptées comme résolutions par la Société des Nations (échanges de connaissances et compétences

⁴³⁰ René Jean, *Comoedia*, 25 octobre 1931, p. 3 ; 30 octobre 1931, p.1 ; 2 novembre, p. 8 ; 8 novembre, p. 3 ; 17 novembre, p. 1.

⁴³¹ Deshoulières, « Chroniques », *Bulletin Monumental*, Paris, 1932, p. 307.

⁴³² « Conclusions » *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933.

⁴³³ « Conclusions » *La Conservation des monuments d'art et d'histoire, op.cit.*

entre les pays, améliorer l'éducation générale des populations sur son patrimoine...)

Il existe une similitude frappante entre les conclusions d'Athènes et les articles de la charte de Venise. La grande différence entre les deux conférences tient dans le chapitre sur les matériaux de restauration.

À Athènes « *Ils approuvent l'emploi judicieux de toutes les ressources de la technique moderne et plus spécialement du ciment armé. Ils spécifient que ces moyens confortatifs doivent être dissimulés sauf impossibilité, afin de ne pas altérer l'aspect et le caractère de l'édifice à restaurer.* ⁴³⁴ ».

Suite à la Seconde Guerre mondiale, la création contemporaine portant la marque de son temps est encouragée par la charte de Venise. Mais à Athènes, après seulement une trentaine d'années d'expérimentations pour la restauration sur un matériau nouveau, à l'esthétique pas toujours appréciée, on choisit d'approuver son emploi uniquement comme élément confortatif invisible. Pourtant, pour les ruines antiques il est recommandé l'anastylose et la visibilité des opérations, « *les matériaux nouveaux nécessaires à cet effet devront être toujours reconnaissables.* ⁴³⁵ ». La conférence d'Athènes recommande donc la visibilité chère à Boito, mais que pour les monuments morts.

La conférence d'Athènes est donc une étape préparatoire pour la coopération et la doctrine internationales à la charte de Venise. Le Service des monuments historiques français, malgré sa forte participation et sa doctrine officiellement proche des conclusions énoncées (à part sur la visibilité), ne s'approprie pas les conclusions de la Conférence, n'en fait pas la publicité et surtout ne s'en sert pas comme caution morale ou scientifique. Nous pouvons en conclure soit un manque d'intérêt français pour la conférence (pourtant le déplacement d'une grande équipe française semble prouver le contraire), soit que les conclusions ne sont pas réellement en accord avec les pratiques et doctrine françaises.

⁴³⁴ « Conclusions » *La Conservation des monuments d'art et d'histoire, op.cit.*

⁴³⁵ « Conclusions » *La Conservation des monuments d'art et d'histoire, op.cit.*

f) Des mots repris et transformés

Dans ses discours et écrits, Paul Léon fait preuve d'une grande culture en faisant de nombreuses citations, rendant en outre ses textes plus vivants. Comme nous l'avons dit auparavant, Paul Léon reprend par ailleurs ses propres mots, voire des paragraphes entiers ou des articles in extenso dans ses textes.

Certaines citations sont sans indications, comme les proverbes ou des axiomes en latin ou en grec, nombreuses surtout dans les discours, qu'il traduit rarement. La plupart des citations sont pour autant créditées (même si ne suivant pas les standards académiques contemporains, il n'est pas toujours possible ou aisé de retrouver l'extrait en question), même si avec le temps, certaines références sont absorbées dans son discours personnel comme nous le verrons par la suite.

L'intérêt de l'étude des références utilisées par Paul Léon porte sur plusieurs aspects. D'une part, très pratiquement, les sources qu'il utilise et revendique, afin de percevoir l'étendue de ses connaissances sur la thématique et comment il en use pour objectiver la doctrine française. D'autre part, la transformation et reprise de citation personnelle ou d'autres auteurs permet de faire ressortir les idées clés du discours de Paul Léon.

Citations

Citations du Service

Dans de nombreux textes, Paul Léon réalise une histoire du Service et de ses pratiques plutôt qu'une explication de la doctrine. Il reprend alors régulièrement les bonnes phrases de ses prédécesseurs (Mérimée, Vitet, Viollet-le-Duc...), apportant justifications historiques (en reprenant mot à mot des éléments de la définition de la restauration par Viollet-le-Duc par exemple⁴³⁶, ou encore citant très souvent la Commission des monuments historiques) et touche d'humour, comme :

⁴³⁶ Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, « Restauration », *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1854-1868, tome 8, p. 26.

Les témoins les plus précieux de l'architecture médiévale étaient enfouis au milieu des plus médiocres blocages, «conservés, disait Mérimée, comme la perdrix dans le pâté⁴³⁷».

Paul Léon reprend aussi des extraits des discussions parlementaires ayant trait aux monuments, rappelant l'utilité publique du Service et ainsi que les décisions ne proviennent pas uniquement de la Commission, mais aussi des représentants du peuple :

La perpétuité d'un monument, déclarait au Parlement le Comte Léon de Maleville, ne réside pas dans l'identité des matériaux primitifs, mais dans l'identité des formes et dans celle des proportions⁴³⁸.

Cette remarque, et son affirmation d'autant plus forte venant d'une autorité extérieure, permet à Paul Léon de justifier la restitution à l'identique pour la reconstruction d'après-guerre, bien que la remarque de Léon de Maleville (1803-1879) soit datée d'au moins une cinquantaine d'années.

Ruskin

Paul Léon n'évoque que rarement les autres textes de doctrine de la restauration, à part régulièrement pour citer Viollet-le-Duc et Prosper Mérimée, ses prédécesseurs et monstres sacrés du Service. Ainsi Aloïs Riegl et les valeurs à conserver des édifices ne sont jamais mentionnés, soit par méconnaissance soit par choix, car les travaux réalisés sont en contradiction des valeurs exprimées.

Par contre, dans deux types de cas, John Ruskin est cité. Il est même présenté et introduit par Paul Léon dans *La Renaissance des ruines* par ces mots :

Cette notion nouvelle a été éloquemment définie par le plus grand théoricien de la conservation monumentale⁴³⁹

Il reprend régulièrement la définition de la conservation de Ruskin et sa préférence d'avoir une béquille de soutien que la perte d'un membre⁴⁴⁰. Plusieurs fois, dans *La Renaissance des ruines* en 1918, à Athènes en 1931 et pour le

⁴³⁷ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.

⁴³⁸ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, *op.cit.*

⁴³⁹ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918, p. 70

⁴⁴⁰ John Ruskin, *Les Sept lampes de l'architecture*, Paris, M. Houdiard, 2011.

congrès archéologique en 1934, Paul Léon utilise cette citation pour justifier la mise en place d'un Service d'entretien régulier⁴⁴¹ ou l'importance d'avoir l'avis de corps différent (archéologues, journalistes, sociétés savantes...)⁴⁴². Il est intéressant de noter qu'ici aussi Paul Léon se permet quelques libertés avec le texte, coupant un peu certaines phrases pour l'article du congrès archéologique.

En 1922, devant les académies, Paul Léon utilise cette citation dans un tout autre but : justifier l'emploi du béton armé. Pourtant Ruskin parle de béquille car il s'agit d'un élément temporaire, visible, assumé, au contraire de l'usage qui est fait du béton armé : caché et irrévocable. Paul Léon vante justement que « c'est une béquille magique qui soutient et ne se voit pas⁴⁴³ ». Il transforme donc la parole de Ruskin pour lui faire justifier des pratiques du Service. Ainsi, Paul Léon apporte à la doctrine française un héritage extérieur, un adoubement de la part d'un auteur, farouche opposant de Viollet-le-Duc.

L'autre remarque sur Ruskin est pour expliquer que sa doctrine stricte contre la restauration n'est pas applicable dans le cas des ruines de guerre :

Eut-il mieux valu laisser les ruines faites par la guerre ? D'aucuns l'eussent souhaité pour l'opprobre éternel des envahisseurs. C'était la thèse des poètes [...] Et Rodin, reprenant la thèse de Ruskin, concluait que « le traitement du passé malade par le présent meurtrier cause un deuil irréparable ». Le débat n'était pas nouveau. Il avait eu lieu déjà sous la Révolution [...]. Sans doute le temps est un grand sculpteur ; des ruines peuvent au cours des siècles, prendre un aspect imposant, présenter une synthèse expressive de l'édifice ;[...]. La destruction ne s'est consommée que peu à peu. Le monument, dépouillé de sa parure ornementale, garde du moins la beauté de sa structure. Mais les édifices détruits par les bombes ou l'incendie n'offrent plus qu'une masse informe, un lamentable chaos⁴⁴⁴.

Ce passage est intéressant, car Paul Léon discute réellement la doctrine. Au fait des doctrines contraires, il répond pratiquement, mais surtout théoriquement sur

⁴⁴¹ Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52

⁴⁴² Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59

⁴⁴³ Paul Léon, « La restauration des monuments après la guerre », *ibid*, p. 13

⁴⁴⁴ Paul LÉON, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 237

l'esthétique. Ce sont les seules fois qu'un auteur étranger est cité, mis à part lors des remarques pendant la guerre sur les pratiques allemandes avec Paul Clemen.

Citations littéraires

Par ailleurs, Paul Léon fait de très nombreuses références littéraires comme en reprenant Racine (« de réparer des ans l'irréparable outrage⁴⁴⁵ »). Il reprend aussi de nombreux dictons en latin ou grec comme nous l'avons déjà dit, ou encore un dicton picard⁴⁴⁶.

Il est intéressant de remarquer que lors de la leçon inaugurale au Collège de France⁴⁴⁷ Paul Léon fait un nombre inédit de références. Ce nombre se justifie d'une part par la longueur du discours, mais aussi par la variété des sujets abordés.

En effet Paul Léon commence par une histoire des cours d'histoire de l'art au Collège, citant ses prédécesseurs (Gabriel Millet, Charles Blanc, André Michel, Camille Jullian, Eugène Guillaume). Il poursuit avec l'histoire de l'histoire de l'art en France, citant les auteurs de l'époque (Chateaubriand, Théophile Gautier, Stendhal, Augustin Thierry...) avant de finir sur l'histoire du Service et ses fondateurs (le père Laugier, le comte de Laborde, Victor Hugo, Montalembert) et membres (Vitet, Guizot, Mérimée, Viollet-le-Duc). Par ce discours, Paul Léon souhaite justifier la création pour lui d'une chaire au Collège. Les nombreuses citations permettent de prouver sa grande connaissance de l'œuvre de ses prédécesseurs et du sujet qu'il va traiter.

Par ailleurs Paul Léon reprend deux vers de Musset⁴⁴⁸ sans le nommer, termine sur une phrase d'Ernest Renan et cite en outre de nombreux autres auteurs et

⁴⁴⁵ Citation de Jean Racine, *Athalie*, Paris, Denys Thierry, 1692 repris dans Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59.

⁴⁴⁶ « L'emploi des matériaux modernes nous fournit, il est vrai, de puissants moyens d'action qui manquaient à nos devanciers. Il permet de parer aux graves accidents qui se produisent en ce moment même dans la célèbre collégiale « le moustier de Saint-Quentin qui n'a commencement ni fin », déclare un dicton picard. Le dicton est véridique, car les travaux n'ont guère cessé pour conjurer l'écroulement dont la menace dure encore. » Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.

⁴⁴⁷ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Éditeurs, 1933.

inconnus. Ces citations plus diverses ont un rôle plus général pour ponctuer et animer le discours d'une part et de démonstration d'une grande culture générale, naturelle et nécessaire pour l'assistance du Collège.

Paul Léon, très attentif aux attentes et connaissances culturelles de ses diverses audiences module ainsi son répertoire de référence faisant preuve de culture générale, et d'une grande préparation dans certains cas.

Michelet

Paul Léon termine par la même phrase, et quasiment par le même paragraphe le discours à Athènes en 1931 et l'article pour le centenaire du Service en 1934 :

Quoi qu'il en soit, au lendemain comme à la veille de la guerre, notre époque demeurera sans doute plus favorable aux travaux de stricte conservation qu'à ceux de grande restauration. Elle continuera de marquer pour les monuments anciens une époque de survie plutôt que de rajeunissement, plus soucieuse de les prolonger que de les ressusciter, et par là même, en dépit de l'aphorisme de Michelet, plus conforme à la Vérité et plus fidèle à l'Histoire⁴⁴⁹.

L'aphorisme de Michelet n'est jamais cité. On peut supposer qu'il parle de

L'histoire est une résurrection de la vie intégrale non pas dans ses surfaces, mais dans ses organismes intérieurs et profonds.⁴⁵⁰

Comme Paul Léon le relève, les restaurations de son temps sont contraires au point de vue de Michelet. En effet, les travaux n'ont pour but de prolonger ou ne redonner vie qu'aux surfaces, les structures cachées pouvant être refaites en béton et les matériaux originaux, même en surface, peuvent être neufs. La conformité à la Vérité et la fidélité à l'Histoire dépendent donc clairement de ce que l'on cherche comme vérité et fidélité : d'apparence, de matérialité, de structure ?

⁴⁴⁸ « À défaut d'action leur grande âme inquiète / De la mort et du temps entreprend la conquête. » citation de de Musset, Alfred à la Malibran, « Revue des deux Mondes », octobre 1836 repris par Paul Léon, *L'histoire de l'art monumental au Collège de France*, *op.cit.*

⁴⁴⁹ Ibid. p. 51-52

⁴⁵⁰ Jules Michelet, *Histoire de France, œuvres complètes*, t. IV, Flammarion, Paris, 1974 [1^{ère} éd. 1869], p.12

Paul Léon note bien son désaccord par la formule « en dépit ». Il n'empêche que l'auditeur, sans la phrase complète se souviendra d'une référence à Michelet, sans pouvoir forcément comprendre l'opposition intégrale de posture. Il ne reste alors qu'une belle phrase de conclusion, ponctuée de l'appel à un historien reconnu, bien que sa position soit remise en cause.

Reprises

Outre les citations d'auteurs plus ou moins connus, entre guillemets, avec l'auteur cité comme nous venons de le voir, Paul Léon réutilise aussi largement des extraits. Ces extraits peuvent être de lui-même comme nous allons le voir, ou parfois une reprise d'idée, de phrase réinterprétée.

- Réutilisation de textes

En 1951, Paul Léon publie une seconde version de l'historiographie du Service des monuments historiques de 1917. Il reprend la première version dans son intégralité qu'il complète abondamment, ajoutant près de 200 pages (de 353 pages avec 268 illustrations en 1917 à 538 pages et 382 illustrations en 1951).

La majeure partie des nouvelles pages sont en réalité des copier-coller de discours et articles écrits entre temps. Ainsi, l'explication des premiers travaux de l'administration pendant la guerre et dans l'immédiat après-guerre⁴⁵¹ est tirée mots à mots du discours aux Académies de 1922⁴⁵². Ou la description de la volonté allemande de détruire la culture française⁴⁵³ reprise de *La Renaissance des ruines* de 1918⁴⁵⁴. Paul Léon reprend aussi sa réflexion sur Rodin et Ruskin contre la restauration d'après-guerre⁴⁵⁵, déjà explicité dans sa biographie⁴⁵⁶.

De même, par la suite, certains articles seront principalement composés d'extraits in extenso de cet ouvrage, comme celui dans *La Documentation française illustrée*

⁴⁵¹ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951, p. 150-151

⁴⁵² Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.

⁴⁵³ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 487

⁴⁵⁴ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918.

⁴⁵⁵ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 489

⁴⁵⁶ Paul Léon, *Du palais Royal au palais Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 237.

l'année suivante⁴⁵⁷ ou dans *les Monuments historiques de la France* en 1955⁴⁵⁸. Contrairement à l'article paru dans *la Documentation française illustrée* dont l'intégralité du texte est une reprise de *La vie des Monuments français*, l'article des *Monuments historiques de la France* comporte une conclusion propre.

Il est relativement courant pour Paul Léon de reprendre des extraits de ses propres discours dans ses nouveaux textes. Cette pratique, qui ne lui est pas propre, s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord par facilité, reprendre un extrait (que ce soit une phrase ou un article entier) accélère le processus d'écriture. Par ailleurs, écrivant ou faisant des discours pour des occasions ou audiences très diverses sur le même sujet, les idées restants les mêmes, les mots sont repris.

De plus Paul Léon est amateur de bons mots. Il est connu pour son humour et sa finesse. La reprise d'éléments va lui permettre d'affiner certaines formules au fur et à mesure des discours et ouvrages, de les compléter en fonction de l'idée qu'il souhaite appuyer.

Par exemple sa fameuse phrase « De Dunkerque jusqu'aux Vosges, la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice » permet d'observer les transformations littérales du discours. Paul Léon dans *La Renaissance des ruines* en 1918 explique que :

La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait⁴⁵⁹.

[...] le rapporteur au Sénat, M. Reynald, s'associe à ces considérations : « Pour que nous ne puissions oublier, pour que nos enfants se souviennent, pour que les autres nations comprennent et jugent, il convient que la France garde au visage la cicatrice de ses blessures⁴⁶⁰ ».

⁴⁵⁷ Paul Léon, « La Protection des monuments », *La Documentation française illustrée*, n°64 avril 1952.

⁴⁵⁸ Paul Léon, « les Monuments (1939-1955) », *Les Monuments historiques de la France*, 1955 p. 3-8.

⁴⁵⁹ Paul Léon, *La Renaissance des ruines*, *op.cit.*, p. 59.

⁴⁶⁰ Paul Léon, *La Renaissance des ruines*, *op.cit.*, p.92.

Les idées principales sont posées, on voit ainsi que l'idée du visage et ses cicatrices viennent de M. Reynald. Mais le traitement apporté à ces cicatrices est finalement bien différent de celui envisagé pendant la guerre.

Quelques années plus tard, en pleine reconstruction d'après-guerre, aux Académies en 1922, apparaît le principe de définition de la zone géographique. L'allégorie au visage est conservée, mais en présentant la nécessité de la restitution à l'identique :

Un monument se restaure, il ne se remplace pas. L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait. L'immense effort poursuivi depuis quatre ans dans nos régions dévastées, les travaux entrepris du Nord aux Vosges dans plus de sept cents édifices ne feraient qu'ajouter aux destructions de l'ennemi celles d'un autre vandalisme, si d'audacieuses innovations ou de maladroits pastiches venaient défigurer les traits et altérer le caractère des grands œuvres du passé⁴⁶¹.

La phrase bien connue est donnée à la leçon inaugurale du Collège de France en 1933, texte très travaillé et empruntant de nombreuses références poétiques comme nous l'avons dit auparavant. Par la suite il reprendra cette idée, à la restitution au culte de la Cathédrale de Soissons par exemple, expliquant :

La restauration des édifices n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle se fonde exclusivement sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement ou mieux. Elle commande de refaire ce qui existait. Il est des valeurs qu'on remplace. Il en est d'autres qui jamais ne se comptent ni ne se pèsent ni ne peuvent s'équivaloir. Omne individuum irreparabile. L'œuvre d'art aussi est unique. Elle a l'âme d'un être vivant; c'est sa vie même qu'on nous rend. Sa figure demeure intacte. L'ouragan de fer et de feu qui, de la Flandre à la Lorraine, a déferlé sur la France ne laissera à l'avenir ni balafre ni cicatrice⁴⁶².

On retrouve ici au début de l'extrait les phrases de *La Renaissance des ruines*, une maxime latine puis une nouvelle version plus dramatique de la célèbre phrase, afin de célébrer la réouverture d'une église en grande partie détruite par les bombardements.

⁴⁶¹ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922, p. 3-4.

⁴⁶² Paul Léon, « Les Églises martyres : leur restitution au culte, Cathédrale de Soissons », *L'Art français, Esquisses et portraits*, Paris, Fasquelle 1933.

Par la suite dans l'article pour le congrès archéologique et le centenaire du Service, Paul Léon reprend quasiment mot à mot la phrase :

Au lendemain des dures épreuves de la guerre, le Service des monuments historiques peut justement s'enorgueillir d'avoir rendu à la France, de Dunkerque jusqu'aux Vosges, son visage de jadis, sans balafre ni cicatrice⁴⁶³.

Et enfin il reprend la référence géographique par deux fois dans son autobiographie rédigée pendant la Seconde Guerre mondiale, une première fois uniquement pour la situer, la seconde, en reprenant l'idée doctrinale des discours précédents :

De Dunkerque aux Vosges je parcourus sans cesse toute la ligne de feu à travers l'atroce monotonie des ruines⁴⁶⁴.

L'œuvre essentielle qui s'imposait, au lendemain de la guerre, c'était d'en effacer les traces. Il fallait relever les ruines, les édifices dévastés. De Dunkerque aux Vosges, la France offrait le spectacle d'un gigantesque chaos. On pouvait se demander s'il ne serait jamais possible de reconstruire au même endroit, dans ces montagnes de décombres. Mais les ruines se relevaient d'elles-mêmes⁴⁶⁵.

Comme nous l'avons déjà vu lors de l'analyse des fonctions de Paul Léon à la Direction des beaux-arts, il présente lui-même ainsi son travail quotidien d'expression orale (mais qui peut probablement s'appliquer à l'écrit) :

Pas de jour où il ne faille, selon l'expression consacrée, prendre la parole en public, et l'art est précisément d'accorder parole et public, de varier l'une selon l'autre. [...] Dire peu, mais toujours quelque chose, y avoir pensé d'avance, renouveler un sujet par un rapprochement, un épisode, apporter de l'inattendu, donner matière à réfléchir. Il faut laisser aux auditeurs l'impression qu'on a travaillé pour eux, qu'on ne les a pas traités comme quantité négligeable⁴⁶⁶.

Paul Léon confirme ainsi qu'il reprend ses expressions en les modifiant en fonction de l'auditoire.

⁴⁶³ Paul Léon, *Les Principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines*, dans Congrès archéologique de France, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 49.

⁴⁶⁴ Paul Léon, *Du Palais Royal au palais Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947, p. 171.

⁴⁶⁵ Paul Léon, *Du Palais Royal...*, op. cit., p. 232

⁴⁶⁶ Paul Léon, *Du Palais Royal...*, op. cit., p. 207

On pourrait se demander si les textes de Paul Léon sont écrits par un assistant, voire un nègre littéraire. Cette question est légitime pour une personnalité exerçant des fonctions haut placées et maintenant pourtant une œuvre écrite importante. Cet assistantat peut porter sur plusieurs formes : l'écriture complète de ses textes (discours, articles, ouvrages), l'écriture d'une première version de certains textes, la préparation de fiches synthétiques ou de références à partir desquelles Paul Léon s'exprimerait.

L'analyse des textes de Paul Léon et l'observation de ses archives permettent d'écartier certaines hypothèses.

Pour ce qui est de l'écriture complète de ses textes, il semble improbable d'avoir profité d'un assistant sur une période longue de 1913 à 1955, qui ne soit mentionnée nulle part. De plus, les textes sont tous d'un style semblable. Par ailleurs, son autobiographie, reprenant 2 fois « de Dunkerque aux Vosges » comme nous l'avons vu auparavant, est écrite intégralement pendant la guerre alors qu'il est à l'abri chez des amis en province.

Dans les archives de Paul Léon sont présents un grand nombre de dossiers de fiches de notes et de références de sa main. De plus de nombreux tapuscrits sont corrigés de sa main. Il semble donc que Paul Léon fasse ses recherches lui-même et écrive ses textes.

On pourrait tout de même considérer que les textes écrits pendant sa période à la Direction des beaux-arts ont été préparés par ailleurs, surtout pour les discours principaux. Mais tout d'abord il ne s'agit que d'une très petite partie de sa production. D'autre part, à Reims, pour l'inauguration de Saint-Remi le 4 octobre 1931, il utilise un paragraphe qui fait partie mot à mot de son discours à la Conférence d'Athènes (du 21 au 30 octobre). Il semble donc que Paul Léon, en pleine écriture de son discours pour Athènes, ait testé un extrait du texte à Reims.

Par contre, il est possible que certains articles de la fin de sa vie, reprises intégrales ou presque d'ouvrages précédents ou de ses cours au Collège de France, lui aient été commandés voire même prédécoupés et qu'ils ne les aient retouchés qu'à la marge, corrigés et conclus.

Nous pouvons donc considérer que Paul Léon a écrit lui-même la majorité de ses textes, en tout cas ceux étudiés dans le corpus de la thèse.

- Appropriation de Ruprich-Robert

Comme nous l'avons vu précédemment Paul Léon cite généreusement d'autres auteurs, et reprend largement ses textes en les améliorant au fur et à mesure. Il lui arrive aussi dans un cas de pratiquer les deux en citant un auteur avant de s'approprier son expression.

Ainsi dans la conclusion de sa première historiographie Paul Léon cite Ruprich-Robert :

« Des cas se présentent fréquemment, observe Ruprich-Robert, où une disposition architecturale unique, absolument remarquable par l'invention, la combinaison et la beauté de ses formes est prête à disparaître. Le temps a vaincu la matière ; il est impossible de prolonger davantage son existence, et cette œuvre est cependant capable de jeter une lumière éclatante sur tout le génie d'un peuple. Que faisons-nous ? Nous nous hâtons de relever l'édifice. Alors on nous condamne. C'est de la réfection. C'est le couteau de Jeannot. Mais pourtant cette réfection constate des faits comme les traductions de textes disparus que renferment nos livres. La réédification sans doute n'est qu'un pis-aller, du moins elle conserve une pensée⁴⁶⁷. »

Dans ce cas, Ruprich-Robert est cité, la référence est complète, mais il est intéressant de constater en allant voir le texte originel que la phrase est déjà simplifiée (en gris les parties reprises, en noir les parties omises, entre crochets la phrase de Paul Léon) :

Des cas se présentent fréquemment, où une disposition architecturale unique, absolument remarquable par l'invention, la combinaison et la beauté de ses formes est prête à disparaître. Le temps a vaincu la matière ; il est impossible de prolonger davantage son existence, et cette œuvre est cependant capable de jeter une lumière éclatante sur tout le génie d'un peuple. Que faisons-nous ? Nous nous hâtons de relever l'édifice, déjà, peut-être plusieurs fois réparé. Alors la foule l'entoure ; il ne reste du témoin des vieux âges que quelques rares

⁴⁶⁷ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917, p. 351-352

pierres grises qu'on a pu réemployer ; la foule incrédule sourit, car elle n'a pas compris le pourquoi d'un pareil système de restauration qui consiste à tout refaire. C'est autour de ces travaux que vous entendez prononcer ce mot connu que je ne viens certes pas défendre : [Alors on nous condamne. C'est de la réfection.] C'est comme le couteau de Jeannot. Eh bien ! il est des cas, oserai-je le dire, où le singulier procédé qu'il représente a encore pour résultat de rendre de très-grands Service : il constate des faits comme ces traductions de textes disparus que renferment vos livres. Pour moi, Messieurs, ce moyen, la réédification dont il s'agit, n'a été, en définitive, [sans doute n'est] qu'un pis-aller; devant l'impossibilité de ne pouvoir mieux faire, une seule voie se présentait, elle a été suivie. Il en est résulté qu'une pensée a été conservée [du moins elle conserve une pensée] ; c'est toute une conception qui, grâce à une restauration intelligente, ou peut-être même à une reconstruction totale, sera transmise aux générations futures et leur servira d'enseignement. N'est-ce pas encore là un véritable Service rendu ? Si ce n'est pas, dans le vrai sens du mot, faire de l'art, c'est travailler pour l'art et pour l'histoire⁴⁶⁸.

Il est remarquable que la phrase principale passe de « la réédification dont il s'agit, n'a été, en définitive, qu'un pis-aller » chez Ruprich-Robert à « La réédification sans doute n'est qu'un pis-aller » Paul Léon. L'affirmation devient conditionnelle, Paul Léon est rarement affirmatif dans ses textes, même s'il ne laisse aucune autre possibilité d'action, il laisse ainsi supposer la difficulté du cas par cas.

La dernière phrase de Ruprich-Robert est intéressante puisqu'elle rappelle les conclusions de Paul Léon sur l'aphorisme de Michelet (« Elle continuera de marquer pour les monuments anciens une époque de survie plutôt que de rajeunissement, plus soucieuse de les prolonger que de les ressusciter, et par là même, en dépit de l'aphorisme de Michelet, plus conforme à la Vérité et plus fidèle à l'Histoire⁴⁶⁹. »).

À Athènes en 1931, Paul Léon reprendra sa réécriture simplifiée de l'idée générale du texte de Ruprich-Robert, sans le citer :

Pour être de plus en plus rare et limitée dans ses effets, la restauration n'en est pas moins, dans certains cas, indispensable. La réédification

⁴⁶⁸ Victor Ruprich-Robert, *De l'influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments*, Paris, veuve Morel, 1882, p.34.

⁴⁶⁹ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 52

n'est sans doute qu'un pis-aller, mais elle est le seul moyen de conserver une forme et de faire vivre une pensée. Du moins doit-elle être entreprise avec un infini scrupule, une religieuse soumission à l'art d'une époque qui n'est plus⁴⁷⁰.

La phrase est si bien transformée, claquante comme il les apprécie, qu'il se l'approprie complètement.

- Continuité de la terminologie

Outre le cas de Paul Léon, il est intéressant d'observer la continuité des idées. Ainsi la généalogie du terme d'hypothèse utilisé par Viollet-le-Duc dans sa définition de « restauration » :

Il est, en fait de restauration, un principe dominant dont il ne faut jamais et sous aucun prétexte s'écarter, c'est de tenir compte de toute trace indiquant une disposition. L'architecte ne doit être complètement satisfait et ne mettre les ouvriers à l'œuvre que lorsqu'il a trouvé la combinaison qui s'arrange le mieux et le plus simplement avec la trace restée apparente ; décider d'une disposition a priori sans s'être entouré de tous les renseignements qui doivent la commander, c'est tomber dans l'hypothèse, et rien n'est périlleux comme l'hypothèse dans les travaux de restauration⁴⁷¹.

Cette phrase est remarquable pour son éloignement de la critique habituelle adressée à Viollet-le-Duc et surtout ses élèves, souvent accusés de reconstitution hypothétique. La phrase est simplifiée par Paul Léon dans l'historiographie du Service et il est notable qu'il l'applique à sa période et non à celle de Viollet-le-Duc :

Toute reconstitution monumentale devient, de plus en plus, œuvre de dessinateur ; le rôle du **constructeur s'arrête où commencent les hypothèses.**⁴⁷²

Par la suite ce principe se retrouve, avec des mots très proches dans l'article 9 de la charte de Venise :

⁴⁷⁰ Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59.

⁴⁷¹ Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, « Restauration », *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1854-1868, tome 8, p. 26.

⁴⁷² Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951, p. 347.

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle **s'arrête là où commence l'hypothèse**, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.⁴⁷³

L'analyse des références utilisées par Paul Léon nous a donc permis de tirer plusieurs conclusions. D'une part, essentielle, qu'il est l'auteur probablement unique de la plupart de ses textes, vérification nécessaire pour l'étude du contenu. Par ailleurs, l'analyse des références littéraires utilisées montre que Paul Léon possède une grande culture générale, dont il démontre plus ou moins l'étendue en fonction de son public. Cette attention particulière à l'auditoire et la mise au niveau du discours est l'une des clés pour comprendre la longévité de Paul Léon et la grande demande d'interventions de sa part dans des milieux forts différents.

La transformation du discours en fonction de l'auditoire est nécessaire tant pour sa compréhension par tous et explique son succès et la non-remise en cause des positions qu'il soutient.

⁴⁷³ *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, au II^e Congrès international des architectes et des techniciens des Monuments historiques, Venise, 1964 sur le site de l'ICOMOS : http://www.international.icomos.org/charters/venice_f.htm

2) ... Aux idées

a) Historicisation de périodes doctrinales

Lors de sa leçon inaugurale au Collège de France, Paul Léon explique qu'il souhaiterait être l'historiographe du Service des monuments historiques, faisant alors mine de ne pas déjà s'attribuer ce rôle. Pourtant, que ce soit par sa publication de l'historiographie du Service en 1917, ses discours de doctrine, ou encore par sa nomination justement au Collège pour un cours d' « Histoire de l'art monumental », il est évident qu'il est déjà l'historiographe.

Cette position de sachant qu'il ne semble pas oser se décerner est par ailleurs renforcée par l'historicisation des périodes doctrinales dans trois textes du corpus. Le découpage, existant en filigrane dans les deux ouvrages historiographiques du Service, n'est pas annoncé ou revendiqué clairement, probablement à cause du format, peut-être aussi pour la première version par une vision moins claire en début de carrière de Paul Léon.

Les trois textes dont il est question (le discours à la Conférence d'Athènes, la leçon inaugurale au Collège de France et l'article pour le Congrès archéologique de France) sont les principaux dans la présentation de la doctrine par Paul Léon.

Tout d'abord parce qu'il s'agit de textes relativement courts dans lesquels il n'est donc pas nécessaire d'aller fouiller spécifiquement les éléments relatifs à la doctrine. Par ailleurs, il les présente lui-même comme décrivant la doctrine du Service, le format invitant lui-même à la synthèse.

Par ailleurs, ces textes sont tous donnés au début des années 30, cette concentration dans le temps comporte des avantages et des inconvénients. Dans les avantages, les différences entre les textes permettent d'appréhender l'influence de l'auditoire sur son discours, mais aussi sa capacité à améliorer ses explications au fur et à mesure du temps. De plus, cette période marque la fin de sa Direction des beaux-arts, on peut ainsi voir ces textes comme un bilan de son action propre. Comme inconvénient, ces textes ne permettent que d'avoir une photographie de sa pensée à un moment donné qui n'est peut-être pas extensible sur toute la période.

Discours à la Conférence d'Athènes

En effet, lors du discours d'Athènes⁴⁷⁴, Paul Léon est amené à synthétiser les pratiques françaises, et il est attendu sur la position de la France actuelle par rapport à la doctrine et aux pratiques de Viollet-le-Duc, récusées alors en Europe.

Paul Léon appelé pour présenter la doctrine française, réalise un cours d'histoire des doctrines et pratiques depuis la Révolution française au cours duquel il théorise trois périodes de restauration idéologiquement très différentes.

Il résume ainsi ces différentes périodes :

On peut, au cours de cette histoire, distinguer trois périodes : une période empirique, celle des destructions et des palliatifs ; une période doctrinale, celle des grandes restaurations ; une période expérimentale, celle de la conservation. Si l'on voulait les définir par trois exemples. On pourrait choisir la restauration de Saint Yved de Braisne, celle de Notre-Dame de Paris, celle de Notre-Dame de Reims⁴⁷⁵.

La période qu'il nomme une période empirique est temporellement située entre la Révolution française et la création du Service des monuments historiques, où les théories sont en cours de réflexion, les doctrines inexistantes et les travaux de restauration sont réalisés sans connaissances spécifiques, sans idées directrices, conduisant à des résultats souvent plus menaçants pour le monument que l'état d'abandon initial. La plupart des travaux vont en effet d'un étaieement généralisé (permettant, comme il insiste dans son discours, des travaux postérieurs utilisant la célèbre phrase « Les monuments étaient conservés, encore que ce fût, selon l'expression de Mérimée, « comme la perdrix dans le pâté »⁴⁷⁶ »), à la destruction des parties jugées dangereuses comme à Saint-Yved de Braisne qu'il cite comme exemple.

La période doctrinale est définie par la création du Service et sa mise en place et les grandes restaurations stylistiques suivant la doctrine de Viollet-le-Duc. Bien

⁴⁷⁴ Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59

⁴⁷⁵ Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *op. cit.*, p. 52

⁴⁷⁶ Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *op. cit.*, p. 52

que critique sur les excès de cette période (sur lesquels il ne revient pas pour autant), Paul Léon insiste surtout sur les progrès par rapport aux destructions et méconnaissances précédentes, et les apports de ces réalisations. En effet, il termine ses explications sur cette période par :

Les travaux considérables auxquels devait fatalement entraîner une telle doctrine répondaient au vœu unanime de l'opinion publique. Ils consacraient la renaissance de la foi, concouraient à l'embellissement des villes et permettaient d'utiliser les ouvriers disséminés hors des grands centres. On leur doit la renaissance des métiers, celle de l'art décoratif en France. Il serait injuste de méconnaître la grande œuvre éducatrice qui a créé à cette époque notre Service des monuments historiques. Si trop souvent les disciples de Viollet-le-Duc ont exagéré des restaurations, défigurés des monuments, essayant à tort et en vain « de réparer des ans l'irréparable outrage », du moins ont-ils institué les techniques, les méthodes, les chantiers, les ateliers, les artisans nécessaires, pour continuer, par la suite, l'œuvre de conservation. Ainsi, de ces doctrinaires est issue notre expérience⁴⁷⁷.

Enfin, Paul Léon considère être dans une période de conservation, qu'il nomme expérimentale (ce qui laisse pressentir une contradiction). Il commence sa description ainsi :

Depuis la fin du dernier siècle les architectes renonçant à reconstruire les édifices tels qu'ils ont dû exister, se bornent à les maintenir tels que nous les a légués le passé. La restauration fait place à la conservation⁴⁷⁸.

La référence à la conservation et sa définition sont clairement tirées des théories conservatoires de Ruskin. La justification principale d'un tel revirement de doctrine, pour Paul Léon, est la même que dans de nombreux textes depuis son article de 1913 : il s'agit de raisons avant tout administrative et financière. En effet, l'extension du classement en multipliant le nombre d'édifices protégés sans augmenter en parallèle le budget du Service empêche de multiplier les grands chantiers de restauration.

L'action des sociétés savantes, les récriminations des critiques d'art (il cite Ruskin, Rodin, André Hallays⁴⁷⁹) ne sont qu'un argument secondaire au changement de

⁴⁷⁷ Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *op. cit.*, p. 55

⁴⁷⁸ Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *op. cit.*, 1933, p. 55

⁴⁷⁹ Sur l'influence de la presse sur le Service des monuments historiques, voir Camille Bidaud, « Les articles sur la restauration du Palais des Papes d'Avignon au début du XXe siècle », Alric

doctrine dans la présentation de Paul Léon. Il semble presque dans son discours que les méthodes administratives, amenées à changer par l'impossibilité budgétaire de continuer à grande échelle les restaurations, ont permis de satisfaire les demandes répétées des tenants de la conservation (sans qu'il dise réellement s'il les trouve légitimes).

Pour ce qui est du versant expérimental de la doctrine, elle est mise en œuvre par l'emploi du béton armé comme moyen confortatif caché. La continuité avec la période doctrinale se retrouve par la conclusion de Paul Léon

Jamais ne fut plus actuel le principe de Viollet-Le-Duc qui recommande «de ne substituer à toute partie enlevée que des matériaux meilleurs, des moyens plus énergiques et plus parfaits »⁴⁸⁰.

Les restaurations du Service, pourtant nombreuses en cette période d'après-guerre (et seulement 15 jours après qu'il ait lui-même inauguré la nef de Saint-Remi de Reims), sont largement passées sous silence dans le discours. En effet elles ne sont évoquées que dans un paragraphe, appuyant fortement sur la conservation des savoir-faire et le caractère indispensable de certaines restaurations, concluant ainsi :

La perfection des procédés actuels a fait ses preuves au cours des restaurations entreprises dans les régions dévastées qui utilisent les ressources de la technique moderne tout en conservant intact l'esprit même du Moyen Âge⁴⁸¹.

Il termine son discours sur cette alliance du moderne et de l'ancien et sa célèbre phrase :

Plus favorable aux travaux de stricte conservation qu'à ceux de grande restauration, l'époque actuelle aura marqué pour nos monuments français une période de survie plutôt que de résurrection ; mais peut-être est-elle, par là même, et malgré l'illustre parole de Michelet, plus conforme à la vérité et plus fidèle à l'histoire.⁴⁸²

Delaporte, Barbara Jouvès (dir.), *Réception critique de la restauration, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Éditions du GRHAM, 2017.

⁴⁸⁰ Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *op. cit.*, p. 58.

⁴⁸¹ Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *op. cit.*, p. 58.

⁴⁸² Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *op. cit.*, p. 59.

Comme nous le voyons, par l'effacement total des autres chantiers de la période (fin des travaux à Carcassonne, Palais des papes d'Avignon...), caché sous la pudeur des restitutions nécessaires et contraint par la guerre, Paul Léon présente sa période sous une doctrine de conservation, relativement stricte, bien qu'aidée par l'expérimentation de soutien technique de béton caché dans les structures.

Leçon inaugurale au Collège de France

Paul Léon reprend l'historicisation des doctrines à la toute fin de sa leçon inaugurale au Collège de France⁴⁸³ lorsqu'il présente rapidement le programme de ses cours à venir. Comme nous l'avons vu en début de partie, ce discours, bien que proche temporellement de celui d'Athènes, est très différent, que ce soit dans le but ou l'auditoire, mais aussi dans la manière de présenter les doctrines. Autant le discours d'Athènes s'adressait à ses homologues européens et autres spécialistes du patrimoine, celui du Collège de France est destiné à un parterre d'érudits non sachant en patrimoine.

Ainsi, les trois périodes développées sont les mêmes, mais la présentation, plus synthétique change sur de nombreux points.

Le sens de la première période est similaire bien que la description soit plus brute.

La première précède l'archéologie et procède de l'ignorance, soit par une chirurgie radicale qui consiste à jeter bas les parties menaçant ruine, soit par des emplâtres inefficaces, collages, enduits, ciments, mastics, chaînages, enveloppes qui dissimulent le mal sans le guérir et donnent l'apparence d'une fausse sécurité. Mélange de timidité et de hardiesse, de hâte et d'hésitation. On ose trop ou pas assez, et quand on veut essayer une restauration profonde, on va à la catastrophe. Telle l'église de Saint-Denis défigurée puis écroulée⁴⁸⁴.

Pour la seconde période, Paul Léon la résume de façon concise par la phrase :

⁴⁸³ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle éditeurs, 1933, p. 27-29.

⁴⁸⁴ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, op.cit.*, p.27.

La période doctrinale, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est définie par les idées et les travaux de Viollet-le-Duc⁴⁸⁵.

Bien que lapidaire par la suite sur les dangers de l'unité de style, Paul Léon poursuit en louant le génie de Viollet-le-Duc et les travaux à Notre-Dame de Paris (FIG 99 et 100). Il termine cette partie par :

Fidèle à la tradition, pénétrée de la pensée des anciens maîtres, il arrive que son œuvre se confonde avec la leur. Lorsqu'en 1914 les premiers obus allemands vinrent atteindre Notre-Dame, qui n'a tremblé pour la flèche autant que pour le vaisseau, sans réfléchir qu'elle datait du milieu du dernier siècle ? Ainsi se naturalise et s'incorpore à l'ensemble ce que l'esprit du talent ajoute à l'âme du génie⁴⁸⁶.

Ainsi il excuse les restaurations stylistiques par la supériorité du héros du Service, minimisant ses excès et surtout passant sous silence les travaux de ses contemporains et élèves.

Enfin, plus concis, Paul Léon est aussi plus direct sur la troisième période :

La troisième période, la période expérimentale qui date de quarante ans, abandonne la théorie pour une plus humble pratique ; elle substitue au système de la restauration celui du strict entretien. Trois causes y ont contribué : l'influence croissante des archéologues a fait prévaloir au sein de la Commission des monuments historiques un esprit plus conservateur ; l'augmentation rapide du nombre des édifices classés à la suite de la loi de Séparation et de La Grande Pitié des églises de France, a obligé, les crédits n'ayant pas suivi la même marche, à se contenter des travaux rigoureusement indispensables. Enfin les possibilités techniques fournies par l'utilisation de matériaux nouveaux tels que ciment, béton armé, permettent la consolidation sur place et sans dépose des matériaux⁴⁸⁷.

Comme on le voit ici, l'influence des intellectuels est mise en avant par rapport aux nécessités pratiques. Ce changement résulte aussi probablement de la différence d'auditoire.

⁴⁸⁵ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, op.cit.*, p.27

⁴⁸⁶ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, op.cit.*, p.27.

⁴⁸⁷ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, op.cit.*, p.28.

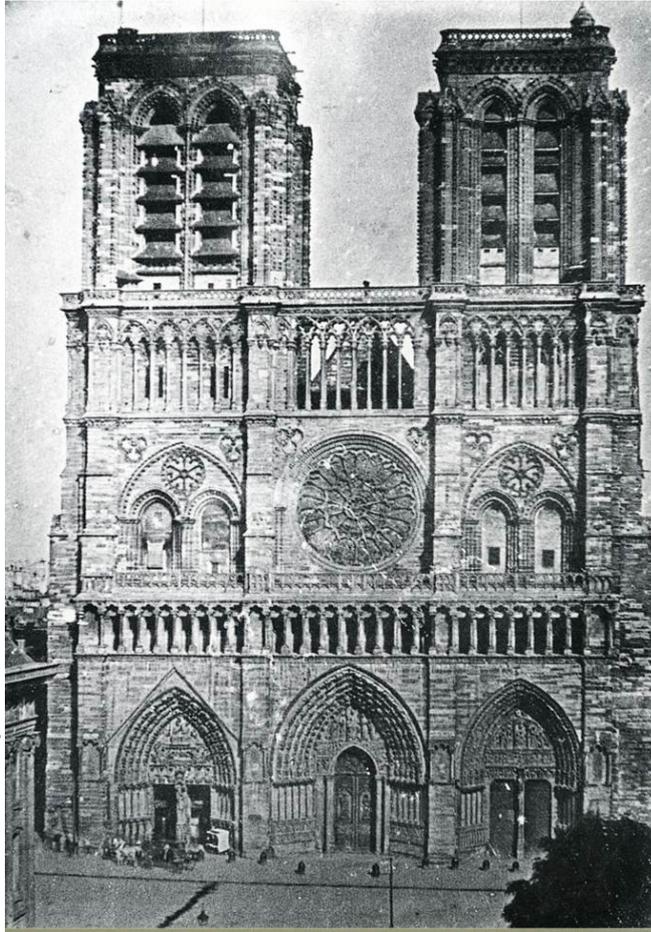


Fig 99 : Notre Dame de Paris avant restauration. Daguerrotypage par Vincent Chevallier



Fig 100 : Notre Dame de Paris après restauration par Henri Deneux © MCC (France) - MAP - diffusion RMN

De même, autant l'auditoire d'Athènes était résolument contre les grandes restaurations et Paul Léon n'a fait évoquer les travaux d'après-guerre, autant au Collège de France, où il présente les cours qu'il mènera par la suite, il parle clairement de la reconstruction :

Il y a vingt ans le Service des monuments historiques évoluait vers un entretien courant. La guerre a tout bouleversé. Il a fallu brusquement résoudre les mêmes problèmes qui s'étaient posés au lendemain de la Révolution, mais cette fois après un siècle d'étude, une connaissance profonde des édifices dévastés, un corps d'architectes rompus à toutes les difficultés et capables d'y faire face. [...] Sans doute ce ne sont pas là des restaurations comparables aux autres. Il a fallu faire du neuf, mais par les procédés anciens reproduits avec scrupule, tout en recourant à l'emploi des matériaux les plus modernes pour fournir aux vieilles assises un invisible soutien. Ainsi, de Dunkerque aux Vosges, la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice⁴⁸⁸.

Paul Léon avoue ainsi que les restaurations d'après-guerre ne sont pas de la stricte conservation, mais des restitutions neuves à l'identique. Pour autant, il ne revient pas sur le découpage en 3 périodes doctrinales énoncé plus tôt alors que la dernière est clairement coupée en deux pour lui par un sous-groupe temporellement et géographiquement défini par les événements de la guerre.

Article pour le congrès archéologique de France

Trois ans plus tard, pour la publication annuelle du Congrès archéologique de France, dans l'édition spéciale pour le centenaire de la Société française d'archéologie et celui du Service des monuments historiques, Paul Léon revient sur l'histoire du Service et de ses doctrines. Après avoir présenté l'histoire du Service et de sa première mission : inventories, il présente l'histoire des doctrines, commençant par cette synthèse :

Si les théories relatives à la conservation et au classement des Monuments historiques ont beaucoup évolué depuis cent ans, les principes qui guident leur restauration ont, eux aussi, bien changé. Les documents de pierre ne se conservent que par un rajeunissement perpétuel qui pose les plus délicats problèmes. À des méthodes d'abord

⁴⁸⁸ Paul Léon, *L'histoire de l'art monumental au Collège de France, op.cit.*, p.28.

purement empiriques, Viollet-le-Duc a substitué une doctrine dont l'application conduisit à de regrettables excès. Une réaction s'en est suivie à la fin du dernier siècle, proscrivant les grands travaux et se limitant peu à peu à la stricte conservation. Enfin, depuis près de vingt ans, les ruines de la Grande Guerre ont contraint les architectes à de véritables reconstructions⁴⁸⁹.

Sans parler de découpage ni de périodes, la réutilisation des termes et des noms permet de bien voir la filiation avec l'historicisation des périodes vue précédemment. Des trois périodes qu'il présentait jusqu'alors, Paul Léon en propose une quatrième, fruit de la Première Guerre mondiale et plus concordant avec la fin de la leçon inaugurale qui créait une sous-période pour les reconstructions d'après-guerre. Ce découpage reprend celui de l'exposition du centenaire inaugurée lors du Congrès.

La présentation de la période empirique est plus courte, mais semblable aux précédentes.

Par contre, la période doctrinale est beaucoup plus longue, et, pour la première fois, appuie principalement sur les excès. Après avoir fait l'apologie du génie de Viollet-le-Duc et le bien-fondé de sa doctrine, Paul Léon va en effet aller dans le détail des excès de la période, tant des contemporains du maître que de Viollet-le-Duc lui-même⁴⁹⁰ (bien qu'il lui trouve souvent des justifications).

Il enchaîne alors avec la période suivante :

L'abus des restaurations devait entraîner une réaction inévitable ; à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e se font jour de nouvelles doctrines, de nouvelles méthodes qui substituent aux grands travaux ceux de stricte conservation⁴⁹¹.

⁴⁸⁹ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 31.

⁴⁹⁰ « Au lieu de reproduire ce qui avait sûrement existé, il cherchait à produire ce qui aurait dû logiquement exister. Quel chemin parcouru depuis les idées conservatrices qu'il avait jadis professées au début de sa carrière ! » dit-il par exemple, Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 40.

⁴⁹¹ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 41

Paul Léon précise les causes de ce changement en commençant par un argument inusité :

Tout d'abord, les monuments les plus menacés avaient été consolidés par Viollet-le-Duc ; ils se trouvaient en mesure d'affronter de nouveau les siècles, à condition de pouvoir à leur entretien régulier ; des restaurations comme celle de Vézelay n'avaient plus de raison d'être⁴⁹².

Comme nous l'avons vu auparavant, Paul Léon est très pragmatique, il s'agit probablement d'une raison pratique assez réaliste.

Il poursuit par les arguments habituels : le budget réduit, l'extension du classement. Il continue sur la progression du poids des archéologues et la remise en cause des excès de la période doctrinale, par des références choisies, à même de plaire à la Société française d'archéologie récipiendaire de la publication :

Au surplus, les idées mêmes avaient fort évolué : les vastes synthèses dans lesquelles Viollet-le-Duc se plaisait à rétablir les monuments tels qu'ils avaient dû exister soulevaient de vives critiques ; si géniales qu'elles pussent être, de telles résurrections comportaient une part d'arbitraire et suscitaient des objections. Peu à peu, les archéologues exerçaient sur les architectes une influence de plus en plus profonde ; la fondation d'une chaire d'archéologie à l'École des chartes, les travaux de Quicherat, de Lasteyrie, de Brutails, de Lefèvre-Pontalis avaient permis de définir les méthodes et les buts : **le monument ne constitue un témoignage historique que s'il demeure dans l'état où nous l'a légué le passé ; il est dangereux, illusoire, de prétendre le restaurer dans son état primitif ; nous devons le conserver tel qu'il nous a été transmis, respectant les changements qu'il doit aux générations successives**⁴⁹³.

Il est intéressant de constater que Paul Léon présente alors une théorie de la conservation relativement précise.

Paul Léon continue en ces termes : « L'opinion publique, elle aussi, avait changé, surtout sous l'influence de Ruskin⁴⁹⁴ ». Nous pouvons ainsi percevoir qu'il sépare d'une part les idées des archéologues et intellectuels français et d'autre part le public influencé par Ruskin.

⁴⁹² Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 41-42.

⁴⁹³ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 42.

⁴⁹⁴ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 42.

Après une très longue citation de la Lampe du Souvenir, Paul Léon s'élève contre la doctrine ruskinienne anti-restauration qu'il juge trop poussée pour les édifices utilisés :

Comment admettre que ces édifices, qui servent aujourd'hui comme autrefois, soient condamnés à disparaître, faute de restauration ? Du moins, le Service des monuments historiques s'efforce-t-il désormais d'éviter les grands travaux en veillant avec soin à l'entretien⁴⁹⁵

Paul Léon présente ainsi l'intérêt des réformes du Service qu'il a menées en 1907 favorisant l'entretien des édifices, pratiques compatibles avec les préceptes conservateurs aussi bien des archéologues français que de Ruskin.

Il poursuit, comme dans les textes précédents par les apports de la technique moderne aidant à la conservation selon lui puisque « le maintien intégral des formes anciennes devait être facilité par l'adoption des méthodes de consolidation directe⁴⁹⁶ ». La doctrine générale pour Paul Léon apparaît ainsi au détour d'une phrase : le maintien intégral des formes anciennes. La structure n'entre donc pas en ligne de compte et peut être remplacée ou consolidée par du béton, tout en restant, selon lui, des opérations d'entretien conservatoire et donc en cohérence avec la période présentée.

Pour autant, Paul Léon ne peut s'empêcher de vanter de grandes restaurations en contradiction avec la stricte conservation, mettant à mal sa propre historicisation, en expliquant : « Cependant, au cours de cette période, le Service des monuments historiques n'a pas limité son action aux simples travaux d'entretien. On lui doit de remarquables restaurations⁴⁹⁷ », avant d'évoquer les travaux du Palais des papes d'Avignon et de nombreux autres édifices. L'usage du terme « limiter » est remarquable pour comprendre son point de vue personnel sur la conservation.

Mais Paul Léon réussit, grâce à ses grandes qualités d'écrivain démagogue à retrouver une certaine unité à cette période :

Ainsi, jusqu'en 1914, le Service des monuments historiques s'en tenait à quelques principes essentiels : entretenir avec soin les édifices, les conserver sans adjonction, faire revivre les dispositions anciennes

⁴⁹⁵ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 43.

⁴⁹⁶ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 43.

⁴⁹⁷ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 44-45.

altérées par le vandalisme d'affectation, mais sans plus jamais tenter d'audacieuses restitutions, comme l'avait fait Viollet-le-Duc⁴⁹⁸.

Pour la période d'après-guerre, Paul Léon justifie comme à son habitude la nécessité de la restitution des édifices :

Comme après la Révolution, il fallait arracher à la destruction totale des monuments en péril. Une profonde conscience, une méthode minutieuse, l'emploi des techniques modernes ont guidé ces restaurations qui, aujourd'hui touchent à leur terme⁴⁹⁹.

La suite de son discours est alors principalement une suite d'exemples d'usage du béton dans les restitutions d'après-guerre. Les restitutions intégrales d'édifices ne sont qu'évoquées, Paul Léon restant principalement sur l'intérêt du béton qui en changeant les points d'appui et les systèmes structurels sans changer les formes permet de conserver la forme originelle.

Dans la description des travaux d'après-guerre de Paul Léon, il pourrait presque s'agir de conservation selon sa définition de la période précédente. S'il crée tout de même une période différente, c'est que souvent, même s'il ne fait que le suggérer par moment, les restaurations d'après-guerre sont en fait des ouvrages en grande partie neufs et non seulement consolidés.

Il est intéressant de noter qu'il parle aussi des importants travaux réalisés à Versailles, afin de montrer que les restaurations d'importance n'ont pas touché que les zones de guerre. Par ailleurs, on sait que le Palais des papes d'Avignon, dont les travaux ont certes commencé avant-guerre, se continuent après, surtout pour les parties restitutives.

Le découpage est ainsi parallèle à celui de l'exposition adossée à cette publication. Mais la conservation comme les abus des restaurations du XIX^e siècle, omis à l'exposition, sont explicitement présentés dans l'article.

Comme on le voit, l'historicisation en 4 périodes n'est pas pleinement satisfaisante et moins revendiquée par Paul Léon que dans son discours clair de la conférence

⁴⁹⁸ Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 46.

⁴⁹⁹ Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*, p. 46

d'Athènes, mais qui omettait complètement les grandes restaurations de l'après-guerre.

Paul Léon ne reprend plus par la suite une telle périodisation, historicisant les doctrines du Service. Les textes suivants ne sont plus (à part l'historiographie du Service) spécifiques sur le Service, ni dans un format compatible avec une synthèse claire et historique. D'ailleurs, Paul Léon n'est plus alors directeur des Beaux-Arts ni appelé à faire ce type de discours. Nous ne pouvons donc pas être sûrs que la difficulté du découpage en trois ou quatre périodes soit la raison pour laquelle Paul Léon abandonne ce type de présentation.

Il n'empêche que cette étude permet de voir, outre les capacités d'adaptation et d'écriture de notre auteur, la grande difficulté à prouver la séparation formelle entre les doctrines et pratiques de Viollet-le-Duc et ses contemporains et celles du début XX^e siècle.

b) La doctrine : sujet à débat

Suite à l'étude des tentatives d'historicisation de périodes doctrinales par Paul Léon, nous voyons bien dans son échec que la doctrine des Monuments historiques est beaucoup plus lisse et uniforme qu'il n'essaie de le montrer. De plus il est évident que sous le couvert de réflexions théoriques claires et simples dans leur ensemble la discussion de la pratique est incohérente des doctrines exprimées. Nous voyons ainsi que les textes de Paul Léon ont plutôt comme vocation de justifier les pratiques du Service.

Les tentatives de montées en généralités théoriques permettent de créer une séparation entre les pratiques de la seconde moitié du XIX^e siècle, alors largement remises en cause, et celles actuelles du Service.

Ainsi, avec une doctrine contemporaine (bien que n'entrant pas dans le détail de celle-ci) et une théorisation de différentes périodes doctrinales permettant de mettre au ban les pratiques précédentes, Paul Léon crée une image publique du Service, cohérente, forte, scientifique et limite les critiques potentielles.

Médiatisation

Il est notable d'ailleurs que les critiques soient relativement rares pendant la période. En effet, seuls les textes d'André Hallays, que nous avons déjà vu dans l'étude du cas d'Avignon, semblent réellement questionner les pratiques du Service. Paul Léon en fait d'ailleurs un rappel :

La presse a joué un grand rôle ; l'action du regretté André Hallays a été maintes fois décisive. Le public se passionne aujourd'hui pour ces questions. Le tourisme l'a rapproché des monuments et l'intéresse à leur vie⁵⁰⁰.

Il est important de noter que cette unique remarque sur André Hallays de la part du Service (elle est faite lors de la Conférence d'Athènes de 1931, Paul Léon, directeur des Beaux-Arts représente alors le Service), en plus de celle dans l'article de 1937 d'Henri Nodet⁵⁰¹, soit faite après son décès en 1930.

⁵⁰⁰ Paul Léon, *La restauration des monuments en France*, « *La Conservation des monuments d'art et d'histoire* », Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 58.

⁵⁰¹ Henri Nodet, « Réflexions à propos de créneaux », *Les Monuments historiques de la France*, 1938, pp. 136-144.

Paul Léon a continué la politique du Service de la fin du XIX^e siècle d'inviter parmi les membres de la Commission des monuments historiques des archéologues, antiquaires, membres des sociétés savantes et autres historiens de l'art potentiellement critiques, ouvrant ainsi à André Hallays les portes de la commission en 1922. Il est notable que cette ouverture à André Hallays se fasse relativement tard (il a alors 63 ans) et que son feuilleton critique en flânant inauguré en 1899 n'est plus publié depuis 1914...

Inviter des critiques potentiels à être membres de la commission des Monuments historiques permet de renforcer le caractère scientifique et collégial du Service. Pour autant, publiquement, en ne publiant pas de programme ni de projet, la critique ne peut que se faire sur des suppositions ou a posteriori sur des travaux effectués. De même au sein de la Commission les travaux sont généralement présentés par phase annuelle, comme nous l'avons vu à Avignon, et rarement en projet d'ensemble, limitant de fait les discussions possibles au sein de la Commission à des débats de détails édifice par édifice.

André Hallays qui se plaignait en 1907 qu'aucun projet d'ensemble ne soit réalisé pour le Palais des papes d'Avignon vote ainsi chaque année le devis annuel présenté par Henri Nodet sans qu'il semble y avoir de sa part une quelconque contestation⁵⁰². Il est vrai qu'il s'agit, ces années-là, de travaux approuvés largement (suppression de planchers militaires...).

Paul Léon insiste pour la création de la revue *Monuments historiques de la France* en 1936, qui permet au Service de communiquer sur ses projets, en général lors des inaugurations, pour justifier des réalisations ou pour éteindre toute polémique. Ainsi, par cette publication régulière, le Service rend d'autant plus scientifique et officielle sa démarche qu'elle est publiée. Et lui permet de répondre à une critique médiatique, à l'époque, comme aujourd'hui, relativement faible, généralement très locale, parfois avec une plus large audience comme pour André Hallays.

⁵⁰² Les PV de la CMH de 1922 à 1930 sur le Palais des papes ne mentionnent généralement que l'approbation du devis sans plus de détails que le prix et parfois l'énoncé de la partie en travaux.

Il n'empêche que pour le Service des monuments historiques, il n'est pas question de débattre hors du cercle de la Commission. Et encore, la Commission, submergée dans la période étudiée par la charge de travail (nombreuses demandes de classement suite à la loi de 1905 puis à la guerre, puis par les travaux de reconstruction) n'a jamais de débat interne d'envergure sur la doctrine, mais plutôt des prises de position devis par devis.

Ainsi, pour le Service, ne présenter le projet qu'une fois réalisé permet de limiter la critique et toute mauvaise publicité en empêchant un débat d'envergure et en gardant la main sur la doctrine à appliquer. Il ne reste alors aux représentants du Service, comme Paul Léon, qu'à justifier et théoriser les pratiques de manière générale et a posteriori.

Architecte créateur

Dans de nombreux textes, Paul Léon évoque l'importance de choisir, pour restaurer les sculptures, non des artistes, mais des ouvriers qualifiés. Le débat sur l'artiste qui dénature l'œuvre en laissant son génie participer à son ouvrage vise toujours le sculpteur. Le point de vue plus récent⁵⁰³ que l'architecte aussi, en décidant de compléter un édifice, fait preuve de création est révélateur de la hiérarchie des métiers au sein du Service des monuments historiques. Tous les artisans participant au chantier doivent être des ouvriers qualifiés et non des artistes participant à une œuvre commune, comme il était d'usage avant le XIX^e siècle. Mais l'architecte en chef des Monuments historiques, le maître d'œuvre est au-dessus de ces considérations, il est le savant qui retrouve la forme originelle et la rend à l'édifice. En tant que savant, il n'est pas créateur, il n'y a donc pas de crainte que sa « personnalité » dénature l'édifice.

Ce refus de voir la part de création dans le travail de l'architecte en chef des Monuments historiques forme une très forte séparation, sensible encore aujourd'hui, entre l'architecte considéré comme créateur et l'ACMH, qui entretient, restaure éventuellement, mais n'invente pas.

⁵⁰³ Laure Jacquin, *Doctrine et pratique de la restauration française à l'épreuve de la Charte de Venise : architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016.

Quelle que soit leur utilité, ces travaux, qui substituent des restaurations logiques à des restaurations de fantaisie, présentent pourtant un danger. L'architecte qui retrouve l'édifice ancien, sous le maquillage des additions modernes, est tenté de le faire revivre tout entier.⁵⁰⁴

Les sculpteurs ne peuvent faire « abstraction de leur personnalité », mais l'architecte bien que potentiellement « tenté » de faire des restaurations trop complètes est jugé apte à se réfréner. Viollet-le-Duc et ses contemporains ne se sont pourtant pas bornés à compléter les édifices uniquement par le dessin comme le préconise à la base la Commission des monuments historiques. Mais lorsque l'architecte propose de restituer l'édifice dans son ensemble, la Commission a rarement refusé. D'après Paul Léon, cela n'est plus le cas avant-guerre.

Toute reconstitution monumentale devient, de plus en plus, œuvre de dessinateur ; le rôle du constructeur s'arrête où commencent les hypothèses.⁵⁰⁵

Il est intéressant de se rappeler que René Planchenault en 1932 dans un article justifiant la création des tourelles d'entrée du Palais des papes d'Avignon considère que pour l'artiste architecte en chef Henri Nodet on pouvait faire l'exception de faire œuvre artistique⁵⁰⁶. On notera à cette occasion que Paul Léon ne s'est jamais exprimé sur cette affaire.

Science et Conscience

Le titre choisi par Pierre Nora pour la publication des Entretiens du patrimoine de 1994 est *Science et Conscience du Patrimoine*. Cette phrase est en réalité récurrente pour traiter des pratiques du Service des monuments historiques. D'ailleurs Paul Léon l'utilise à deux reprises, une fois pour parler d'André Michel en paraphrasant Rabelais:

⁵⁰⁴ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917, p.344.

⁵⁰⁵ Paul Léon, *Les Monuments historiques, op.cit.*, p. 347.

⁵⁰⁶ René Planchenault, « Les Tourelles du Palais des Papes », *Beaux-Arts*, 25 juillet 1932, p. 4-5.

Pas de science sans conscience, pas d'affirmation sans passion, pas d'étude sans amour⁵⁰⁷.

L'autre plus spécifiquement sur le Service, afin de justifier les pratiques au Palais des papes d'Avignon :

Vingt ans de travaux conduits avec science et conscience par l'architecte Nodet lui ont rendu son aspect ancien⁵⁰⁸

La science et la conscience des architectes en chef, des inspecteurs qui les surveillent et de la Commission qui les valide permettent au Service d'éviter tout procès en légitimité tant de ses membres que de ses pratiques. Le caractère scientifique des travaux est mis en avant d'une part par la création réelle et régulièrement mise en valeur de connaissances sur le bâti par le dessin, la photographie et la production d'archives importantes ; d'autre part par la multiplicité des compétences appelées à siéger à la Commission. La conscience, plus subtile, est difficile à justifier, mais apparaît régulièrement dans les textes de Paul Léon pour montrer l'implication du Service dans chacune de ses tâches.

Jean Verrier en 1955 reprendra aussi la mention en parlant de la restauration de la statuaire à Reims:

Mais en exposant, en toute objectivité, les motifs, nous avons voulu aussi montrer avec quelle science et conscience ceux qui en ont pris la responsabilité ont tenté d'assurer une vie jamais interrompue à la cathédrale des sacres⁵⁰⁹.

Ce type de formule appuyant sur les qualités morales du personnel, le caractère scientifique des réalisations permet de verrouiller la critique.

Dès le début de l'histoire du Service des monuments historiques français, les tenants du Service essaient de récupérer tous les travaux à réaliser (mise au ban de

⁵⁰⁷ Paul Léon à propos d'André Michel dans Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Editeurs, 1933.

⁵⁰⁸ Paul Léon, « Les Principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 45

⁵⁰⁹ F. Enaud, Jean Verrier, « Problèmes de statuaire à la cathédrale de Reims », *Les Monuments historiques de la France*, n°2, 1955, p. 80.

Debret par exemple sur la basilique de Saint-Denis⁵¹⁰) et écrivent l'histoire de la restauration à travers des expositions ne présentant que les œuvres du Service afin d'appuyer sur la suprématie intellectuelle et technique du Service⁵¹¹, empêchant de fait tout débat et verrouillant la critique.

⁵¹⁰ Jean-Michel Leniaud, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002, p.164.

⁵¹¹ Jean-Michel Leniaud, *Les archipels du passé...*, *op.cit.*, p.185.

c) La doctrine sous-entendue

Étude texte par texte

Afin d'étudier la doctrine réelle présentée par Paul Léon, maintenant que nous savons dans quelles conditions spécifiques les différents textes ont été rédigés et pour quel auditoire, ainsi que les diverses doctrines connues par Paul Léon et plus largement par le Service des monuments historiques, nous allons analyser texte par texte les diverses idées doctrinales exprimées. Cette analyse est présentée chronologiquement afin de pouvoir lire la transformation dans le temps du discours.

Paul Léon n'exprime jamais clairement la doctrine, telle une définition de dictionnaire par Viollet-le-Duc ou en quelques phrases simples ressassées, justifiées et complétées par Ruskin, l'analyse texte à texte est nécessaire afin de percevoir les inflexions du discours, mais aussi les concordances et continuités d'idées dans le but de synthétiser l'essence même et mener à une définition de la doctrine du Service.

La protection des églises⁵¹²

Dans le premier texte sur le Service des monuments historiques écrit par Paul Léon en 1913, il explique succinctement et principalement par les contraintes budgétaires que le Service ne réalise plus que des travaux de stricte conservation. Les seuls cas de restauration sont des dégagements (dont le Palais des papes d'Avignon) et de très rares statues.

Comme pour tous les chapitres suivants, nous résumons les positions de Paul Léon dans un tableau présenté ci-dessous, réalisé à partir de citations de son texte ou de quelques mots choisis (en italique), afin de pouvoir suivre le développement et la transformation du discours.

⁵¹² Paul Léon, « La Protection des églises », *Revue de Paris*, 1^{er} février 1913.

	conservation	statuaire	sculpture décorative	résumé
La protection des églises 1913		<i>La réfection de la statuaire n'est autorisée que dans des circonstances exceptionnelles</i>	<i>[la réfection] de la sculpture ornementale est réduite aux éléments essentiels</i>	
	stricte conservation	exceptionnelle	éléments essentiels	stricts conservation

[La première historiographie du Service⁵¹³](#)

Dans la première historiographie des Monuments historiques, une large partie du texte est consacrée aux actions pratiques du Service depuis la Révolution, justifiant sa création et racontant ses actions. Il ne s'agit pas alors vraiment d'une théorisation, mais plutôt un exposé chronologique des faits et autant que possible typologisé. Nous n'étudierons ici que les pratiques de son temps et ses justifications visant à prouver la différence avec les périodes précédentes.

Paul Léon explique que la Commission des monuments historiques en ce début de XX^e siècle prône la conservation plutôt que la restauration. « Aujourd'hui, les architectes chargés de restaurations considèrent que leur intervention doit être aussi limitée que possible.⁵¹⁴ »

Malgré ce grand principe, « Il serait sans doute imprudent de pousser trop loin l'abstention. La stabilité des monuments, la sécurité publique exigent des interventions fréquentes et souvent immédiates.⁵¹⁵ »

L'usage du métal et du ciment armé est entériné depuis plusieurs essais réussis permettant des reprises structurelles sans dépose, ou encore la couverture d'un bas-côté en terrasse de Saint-Remi de Reims. Le changement structurel que cela implique n'est pas évoqué et les dommages possibles de ce mélange de matériaux ne sont alors pas imaginés.

À propos de la patine, l'usage français de peindre les pierres ne semble plus accepté par le Service suite aux doléances des archéologues.

⁵¹³ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917.

⁵¹⁴ Paul Léon, *Les Monuments historiques...*, *op.cit.*, p. 324

⁵¹⁵ Paul Léon, *Les Monuments historiques...*, *op.cit.*, p. 325

Avec la recherche d'un matériau de nature identique, vient le travail sur les caractéristiques de la pose de l'appareil et du joint afin de changer certaines pierres sans affecter celles existantes, dans une démarche qualitative et respectueuse. Les faux joints ou les ravalements intégraux après les ajouts sont ainsi abandonnés. L'imitation, la restitution de l'existant est le but.

Comme évoqué dans *la protection des églises*, la question de la restauration des sculptures est un débat complexe, les épannelages conseillés par Prosper Mérimée n'étant pas jugés convaincants, et les créations ordonnées par Viollet-le-Duc étant trop chères pour être applicables à la majorité des chantiers et la part d'interprétation possible étant considérée comme trop importante. Il est alors conseillé de faire appel à des ouvriers qualifiés pour copier la statuaire en trop mauvais état.

Par ailleurs sur le principe de Viollet-le-Duc de supprimer tous les styles postérieurs à l'œuvre originelle, Paul Léon fait un premier pas dans sa conclusion sur l'ouverture aux différents styles, bien qu'encore très léger :

Tout d'abord, le dogme de l'art médiéval présenté comme le type unique du beau ne rencontre plus d'adeptes. La querelle des classiques et des néo-gothiques appartient à l'histoire. [...] Qu'on l'approuve ou qu'on la condamne, cette tolérance des écoles les plus opposées est bien le vivant symbole de notre génération. L'artiste n'est plus élevé dans l'exclusivisme ou l'idolâtrie d'un style⁵¹⁶.

Pour ce qui est des opérations proprement de restauration voire de construction, Paul Léon explique :

Toute reconstitution monumentale devient, de plus en plus, œuvre de dessinateur ; le rôle du constructeur s'arrête où commencent les hypothèses.⁵¹⁷

On note la proximité quasi mot pour mot avec l'article 9 de la charte de Venise « La restauration [...] s'arrête là où commence l'hypothèse...⁵¹⁸ »

⁵¹⁶ Paul Léon, *Les Monuments historiques...*, *op.cit.*, p. 352

⁵¹⁷ Paul Léon, *Les Monuments historiques...*, *op.cit.*, p. 347

⁵¹⁸ *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, au II^e Congrès international des architectes et des techniciens des Monuments historiques, Venise, 1964 sur le site de l'ICOMOS : http://www.international.icomos.org/charters/venice_f.htm

Par ailleurs cette remarque contre la reconstitution est clairement un changement profond par rapport à la doctrine de Viollet-le-Duc. Paul Léon admet pourtant que ce renversement par rapport à Viollet-le-Duc a lieu sur le temps long :

Sans doute, certains édifices reçoivent encore aujourd'hui des adjonctions [...]. Toutefois, ce sont là des entreprises gagées sur des ressources locales et qui répondent surtout à des nécessités de voirie urbaine. Le monument moderne est juxtaposé au monument ancien, mais se différencie nettement de lui par son style et son mode d'exécution.⁵¹⁹

Deux remarques se font alors : tout d'abord, ces adjonctions sont acceptables parce que payées par des ressources locales et non par le Service des monuments historiques. Le Service se défait alors ne justifiant que les actions qu'il finance.

Ensuite cette idée du monument moderne juxtaposé et différencié par le style et le mode d'exécution est très intéressante, appelant avec 50 ans d'avance le grand principe de la charte de Venise de la création contemporaine dans toute adjonction à un édifice existant. Mais en regardant les exemples donnés par Paul Léon à ce chapitre, sans illustration (les façades de Saint-Eulalie à Bordeaux (FIG 101) et Saint-Bonnet à Bourges (FIG 102)), on peut remarquer qu'il s'agit de pastiches historicistes plaqués sur les églises et dont ni le matériau ni la mise en œuvre ne permettent d'imaginer l'opération moderne.

Nous pouvons donc en conclure que bien que prônant la stricte conservation, Paul Léon ne cache pas que la restauration est encore d'actualité à la veille de la Première Guerre mondiale. Dans tout ce texte, Paul Léon n'explique donc pas de doctrine, mais uniquement les pratiques qu'il justifie. Pour autant, il lui échappe parfois, au commencement de typologies de pratiques, un élément précisant la doctrine du Service. Ainsi deux passages, qu'il écrit de manière complètement anodine, noyés dans les 100 pages du chapitre « restauration » sont révélateurs de la doctrine sous-jacente du Service.

⁵¹⁹ Paul Léon, *Les Monuments historiques...*, *op.cit.*, p. 346.

La conservation de l'aspect primitif présente des difficultés spéciales quand il s'agit de remplacer les pierres⁵²⁰.

Le respect des formes anciennes conduit non seulement à reproduire, avec une rigoureuse exactitude, les éléments dont la conservation est reconnue impossible, mais à rendre aux édifices leur aspect primitif dénaturé par des adjonctions postérieures. [...] ⁵²¹

Leur emplacement dans le cœur du texte et le fait que l'idée majeure est énoncée tout naturellement, sans présentation ni explication et surtout sans répétition dans la conclusion de l'ouvrage montre bien qu'il s'agit d'une doctrine complètement intégrée et considérée comme naturelle qu'il ne s'agit pas de discuter, mais de mettre en œuvre sans la réfléchir ni l'explicitier.

	conservation	restauration	étapes historiques	statuaire	résumé
Les Monuments historiques 1917	<i>les architectes chargés de restaurations considèrent que leur intervention doit être aussi limitée que possible.</i>	<i>Toute reconstitution monumentale devient, de plus en plus, œuvre de dessinateur ; le rôle du constructeur s'arrête où commencent les hypothèses</i>	<i>rendre aux édifices leur aspect primitif dénaturé par des adjonctions postérieures</i>		<i>la conservation de l'aspect primitif</i>
	conservation	éviter	suppression éventuelle	copie	stricte conservation / restaurations éventuelles

[Les Arts](#)⁵²²

Pendant la guerre, Paul Léon prépare la reconstruction par ses articles dans la presse. En 1916 dans son article principal paru dans *Les Arts* il précise ce que la Commission prévoit pour la reconstruction.

⁵²⁰ Paul Léon, *Les Monuments historiques...*, *op.cit.*, p. 334.

⁵²¹ Paul Léon, *Les Monuments historiques...*, *op.cit.*, p. 344.

⁵²² Paul Léon, « La Guerre et les monuments », *Les Arts*, avril 1916, n°154, p. 2-10.

Fig 101 :
façade Sainte-
Eulalie de
Bordeaux. Syl-
vain Mache-
fert/Symac



Fig 102 :
façade Saint-
Bonnet de
Bourges.
Fab5669



Paul Léon reste dans l'idée qu'il exprime dans les textes précédents : la restauration s'arrête là où commence l'interprétation. Il prévoit une reproduction stricte des parties dont les exemples précis sont encore debout et le renforcement des structures. La statuaire reste vide ou en état abîmée, ce qui permet en outre de satisfaire a minima ceux qui prônent le devoir de mémoire à l'extrême.

Il annonce par ailleurs une reconstruction en architecture contemporaine pour les monuments détruits, bien que dans un style régionaliste.

Par contre, sur la fin, en parlant d'Arras, il ouvre la porte à des reconstructions générales, ce qui sera réalisé finalement dans de nombreux cas. Selon lui, il sera difficile, au nom de la population, de ne pas reconstruire le beffroi et, de plus, pour les façades des places adjacentes, les architectes, au nom de l'art, n'arriveront pas à faire autre chose qu'une reconstruction à l'identique.

Paul Léon prépare donc une reconstruction stylistique ou à l'identique dans certains cas, et contemporaines, mais régionalistes dans d'autres. L'importance est donnée ici à l'aspect et à l'harmonie de ce qui sera reconstruit, mais en prévoyant que les traces de la guerre resteront visibles.

	restauration	restitution	statuaire	sculpture décorative	résumé
<i>Les Arts</i> 1916	<i>S'il paraît légitime d'admettre le principe de la restauration</i>	<i>"Nous préférons laisser vides les façades de nos cathédrales plutôt que de les compléter arbitrairement." "Il faut réédifier. Devrait-on reproduire le monument primitif ou concevoir un monument neuf sans tenir compte du passé ? Là, encore, les méthodes seront variables."</i>	<i>pour laisser intactes les statues de Reims incendiées</i>	restituée intégralement	reconstruction régionaliste
	contrôler	éventuellement	non	oui	conservation, mais rares restitutions stylistiques

La renaissance des ruines⁵²³

Dans l'ouvrage-programme de la reconstruction civile comme monumentale, Paul Léon présente les travaux de ses Services pendant la guerre et prépare les esprits à la reconstruction à venir. Il évoque ainsi dans deux chapitres la reconstruction privée et dans deux autres les cas monumentaux. D'une part les vestiges et souvenirs de guerre, futurs Monuments historiques dont la définition, protection et conservation à venir pose déjà de nombreuses questions. D'autre part, ce qui nous intéresse plus spécifiquement dans le cadre de cette thèse « la reconstitution monumentale de la France » comme il nomme ce chapitre.

La terminologie choisie est déjà porteuse de sens : « renaissance » pour titre général de l'ouvrage, « reconstitution » pour les Monuments historiques touchés, voire détruits par la guerre.

La restauration des monuments atteints par la guerre pose des problèmes tout différents de ceux qu'auront à résoudre les divers Services de reconstitution nationale. Sur les ruines de la ferme patriarcale, l'agriculteur installera une exploitation nouvelle, pourvue du plus moderne outillage. [...] Il n'est pas impossible que la terre de mort, [...] ne devienne quelque jour une sorte de pays modèle, un champ fécond d'expériences économiques et d'initiatives sociales.

La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait.⁵²⁴

À part pour les villages intégralement détruits, Paul Léon considère que les monuments devront être protégés et reconstruits afin d'effacer les dommages subis. Ces restaurations ne sont alors pas guidées par la doctrine ou une quelconque théorie scientifique, mais par une question morale « [...] la restauration de la France et de la Belgique apparaît comme la restauration même du droit violé⁵²⁵. »

Ces restaurations commencent par le classement au titre des Monuments historiques des édifices le méritant, quel que soit leur état. On revient alors à l'idée

⁵²³ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918.

⁵²⁴ Paul Léon, *La renaissance des ruines, op.cit.*, p. 59.

⁵²⁵ Paul Léon, *La renaissance des ruines, op.cit.*, p. 67.

première de la liste des Monuments historiques, où n'étaient classés que les monuments en état de péril imminent, mais ici le classement va bien plus loin puisque les monuments peuvent être en état détruits.

La phrase « Elle commande de refaire ce qui existait » est particulièrement forte et annonce bien la reconstruction à l'identique d'édifices détruits qui n'étaient qu'évoqués dans certains cas dans l'article paru dans *Les Arts*.

Pour la restauration en tant que telle, il juge qu'il ne faut pas reconstruire toutes les parties de l'édifice « avec une aveugle fidélité, exempte de toute critique⁵²⁶ ». Il considère que la réédification d'additions récentes ou de restaurations du XIX^e ne sera pas nécessaire. Ce faisant, il est choisi de pouvoir supprimer les périodes les plus récentes des édifices, dont le style architectural n'est pas jugé méritant de rester ni pour sa valeur artistique ni même historique.

L'évaluation artistique d'un style est sujette à fluctuation dans le temps, les grands débats du XIX^e siècle et les choix arbitraires en faveur du XIII^e siècle de Viollet-le-Duc en sont la preuve. Après un léger pas en avant dans *Les Monuments historiques, conservation, restauration*⁵²⁷ considérant que les architectes ne sont plus exclusifs à un seul style, le choix de supprimer les adjonctions récentes est un retour en arrière.

Tout en prônant ces suppressions de parties « contestables », il explique que le principe de la restauration stylistique de Viollet-le-Duc n'est plus à l'ordre du jour, ce qui, il en convient posera des cas d'espèce : dérestaurer ou reconstruire la restauration ?

Il ouvre au même moment le débat pour la reconstruction de la charpente de la cathédrale de Reims, proposant une charpente en ciment armé, sans en parler plus avant, déclarant simplement que même si nous connaissons parfaitement la composition de l'ancienne charpente, la refaire en bois serait trop dangereux. Henri Deneux n'a pas encore fait de proposition officielle pour la restauration, mais la proposition de « construction moderne » semble déjà envisagée.

⁵²⁶ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, op.cit.*, p. 74.

⁵²⁷ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, H. Laurens, 1917, p. 352

Pour ce qui est de la sculpture, il estime que toutes les parties décoratives devront être reproduites et complétées par les tailleurs de pierre, et non des artistes patentés ou autres sculpteurs qui dénatureraient le dessin initial comme dans les textes précédents.

Dans le cas de la statuaire par contre, elle sera laissée en l'état, preuve du martyr subi, surtout sur la cathédrale de Reims, en testant de freiner la décomposition.

Paul Léon n'adhère pas à la thèse romantique de la beauté des ruines. N'ayant pas été fauchés par le temps, mais brutalement, les monuments ne peuvent amener, selon lui, qu'un témoignage tragique et non esthétique de la guerre. Il s'agit alors pour lui de laisser le temps embellir les édifices sans fonctions comme le château de Coucy, mais partout ailleurs les bâtiments devront être reconstruits in situ pour retrouver leur fonction sociale et redonner vie et espoir aux villes détruites. Pour autant, il souhaite laisser le beffroi d'Arras ruiné après la reconstruction du reste de l'hôtel de ville. Dans le chapitre sur les vestiges de guerre du même ouvrage, il revient sur le choix des ruines à laisser dans les villes. Il conseille alors :

[...] les habitants ne laisseront pas un pareil amas de décombres au centre de la ville de demain ressuscitée de ses cendres. À l'heure actuelle, le choix des vestiges de guerre doit se limiter en principe à des témoins isolés dont la conservation ne puisse nuire à l'œuvre de reconstitution générale ni occasionner à l'État des expropriations excessives⁵²⁸. »

Pour les édifices intégralement détruits :

« qui ont perdu toute expression, toute forme, toute raison d'être conservées [...] On se bornera à fouiller pieusement ses cendres, on posera les fragments ainsi recueillis dans le nouveau monument [...] il importe de garder scrupuleusement le caractère régional⁵²⁹ »

Paul Léon prêche pour une architecture contemporaine « De même que toute architecture publique ou privée, l'architecture religieuse doit être de son temps⁵³⁰ », tout en gardant l'esprit voire les matériaux régionaux, à contre-courant du mouvement moderne en pleine expansion, mais dans la continuité de ses propositions de l'article des *Arts*.

⁵²⁸ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, op.cit.*, p.88.

⁵²⁹ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, op.cit.*, p. 80-81.

⁵³⁰ Paul Léon, *La Renaissance des ruines, op.cit.*, p. 82.

Il est donc bien visible qu'au cours de la guerre, la prévision des travaux à venir change. L'idée de restitution à l'identique passe de cas exceptionnels à la règle. Mais, tout en se dédouanant de faire de la restauration stylistique, la possibilité de dérestaurer ou de supprimer des additions modernes est laissée en débat. La restauration des édifices en ciment armé est, comme depuis 1906 autorisée dans les parties cachées. Dans ce texte Paul Léon n'évoque pas la doctrine, mais il justifie par l'émotion des populations et les intérêts budgétaires les reconstructions à l'identique à venir.

Par ailleurs, seules les reconstructions à neuf pourront être faites en matériaux et style moderne, tout en gardant des caractéristiques régionales ou des fragments récupérés, empêchant l'architecture du mouvement moderne.

	restitution	étapes historiques	statuaire	sculpture décorative	résumé
La renaissance des ruines 1918	<i>La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait.</i>		laissée en l'état	reproduites et complétées	
	intégrale	non-réédification des additions, suppressions d'étapes.	non	oui	restitutions générales

[Discours aux Académies en 1922⁵³¹](#)

Paul Léon présente à l'Institut où il vient d'être élu à l'Académie des Beaux-Arts un discours sur la politique de ses Services après-guerre. Nous savons aujourd'hui

⁵³¹ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.

que la plupart des travaux ne seront finis qu'une dizaine d'années plus tard, il s'agit donc d'une présentation à mi-parcours permettant ainsi de voir les transformations du discours déjà opérées et les croyances encore vivaces en ce début de grands travaux.

L'idée première du discours est celle de la restitution. Dans *La Renaissance des Ruines*, il était déjà prévu que pour des cas exceptionnels, les restitutions soient érigées en modèle. Le principe d'entretien, d'opération minimale n'est plus à l'ordre du jour et reprenant partiellement ses propres mots, dès le début il exprime effectivement que :

Un monument se restaure, il ne se remplace pas. L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait. [...] les travaux entrepris du Nord aux Vosges dans plus de sept cents édifices ne feraient qu'ajouter aux destructions de l'ennemi celles d'un autre vandalisme, si d'audacieuses innovations ou de maladroits pastiches venaient défigurer les traits et altérer le caractère des grands œuvres du passé.⁵³²

Paul Léon n'explique pas comment éviter les maladroits pastiches alors que l'on restitue intégralement des édifices ni d'audacieuses innovations alors que l'on reprend les structures en matériaux nouveaux...

Comme dans ses autres textes Paul Léon commence par présenter les différentes étapes de la restauration des monuments : mesures conservatoire pendant la guerre (protection, classement et étaie), puis déblaiement, premiers travaux pour ouverture partielle de l'édifice (majoritairement des églises), consolidation provisoire, étude approfondie, restauration définitive.

Paul Léon donne une vision très romantique des déblaiements :

Des architectes éprouvés, des archéologues avertis pouvaient seuls procéder à des consolidations délicates, opérer le choix des fragments en vue de leur réemploi et permettre, par la sauvegarde de nombreux éléments anciens, la restauration ultérieure. Cette solution, conforme aux intérêts artistiques du pays, l'est aussi à ses intérêts financiers. Dès que l'ordre renaît sur le chaos des décombres, on s'étonne de retrouver

⁵³² Paul Léon, *La restauration des monuments après la guerre...*, *op.cit.*, p. 3.

l'édifice moins détruit qu'il ne paraissait d'abord. Il ne reste rien et il reste tout : les substructions, les bases des piles, quelques pans de murs et, tout autour, des matériaux, dont la plupart encore intacts et déposés à pied d'œuvre, pourront reprendre leur place.⁵³³

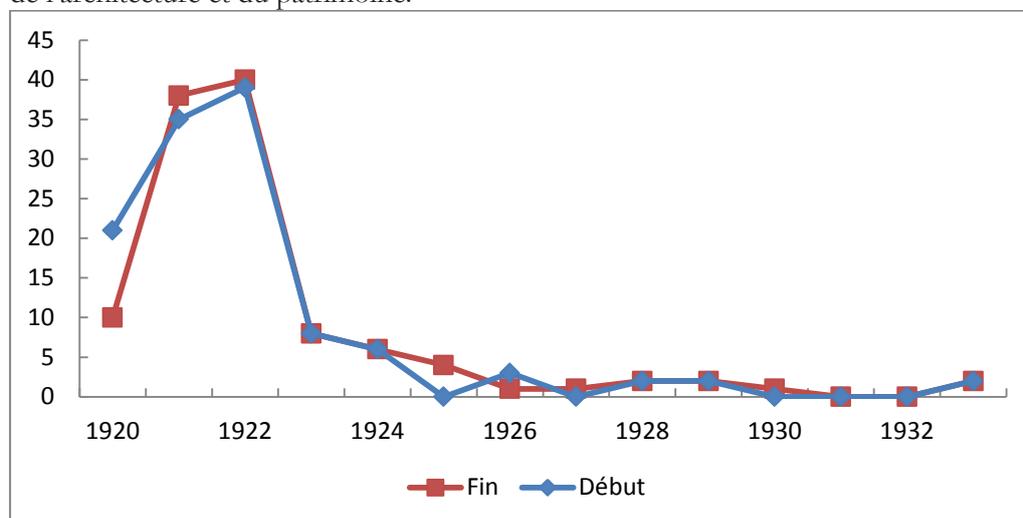
Cette description des déblaiements et de toute l'histoire de Reims reconstituée au milieu des ruines occupe près d'un quart de son discours. Pourtant Henri Deneux, architecte en chef des Monuments historiques détaché uniquement à la restauration de la Cathédrale, Saint-Remi et Saint-Jacques de Reims, est le responsable de la supervision du déblaiement de toute la ville de Reims, aidé par les Amis du Vieux Reims sur demande de Paul Léon⁵³⁴. Ils se sont plaints à de nombreuses reprises des difficultés à collecter et sauvegarder une partie des pierres sculptées trouvées dans les décombres alors que le centre-ville était rapidement dégagé afin d'être reconstruit à neuf.

En 1922, la consolidation provisoire est effectuée sur quasiment tous les chantiers, et près de 300 d'entre eux (sur 744) sont même quasiment restaurés. Paul Léon va jusqu'à affirmer que les places d'Arras sont déjà restaurées dans leur intégrité primitive, ce qui est proche de la vérité pour la Grande place, mais bien exagérée pour la Petite puisque 20% des chantiers n'ont pas commencé⁵³⁵.

⁵³³ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre...*, *op.cit.*, p. 8.

⁵³⁴ Lettre de Paul Léon à Hugues Kraftt aux archives de la Société des Amis du Vieux Reims.

⁵³⁵ Nombre de maisons mises en chantier et de maisons terminées par année d'après les statistiques réalisées à partir des dossiers des édifices conservés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.



L'utilisation du ciment armé est complètement intégrée dans la démarche, toutes les structures sont renforcées par des injections, permettant de renforcer des monuments qui n'ont jamais été stables, telle la Collégiale de Saint-Quentin ou Saint-Remi de Reims. Paul Léon cite même John Ruskin « Mieux vaut une béquille que la perte d'un membre⁵³⁶ », mais affirme lui-même « c'est une béquille magique qui soutient et ne se voit pas⁵³⁷ », omettant que c'est contraire à la vérité structurelle que promeut justement le théoricien.

Pour ce qui est de la sculpture décorative, Paul Léon considère comme à son habitude que la sculpture ornementale devra être rétablie, par des artisans, prenant les exemples restants pour modèles.

Pour la statuaire au contraire de ce qui était annoncé en 1918 dans la *Renaissance des Ruines*, il envisage plutôt pour celle placée à grande hauteur de la reconstituer grâce aux modèles et moulages existants, mais de conserver celle plus basse et calcinée.

Nous savons pourtant aujourd'hui que le portail est entièrement restauré, sous la justification des moulages précis et intégraux présents au Musée de Sculpture comparée.

L'idée première en ces débuts de restauration est donc que les Monuments gardent trace de la guerre pour tout ce qui ne compromet pas la solidité. Pourtant au même moment, les restaurations des places d'Arras suppriment tous les impacts d'obus. De même il annonce « les pierres neuves que le temps harmonisera⁵³⁸ » prévoyant que la patine ne sera pas appliquée sur les pierres intégrées. Ici, toujours l'exemple d'Arras montre qu'il s'agit d'un vœu pieux exprimé aux antiquaires des Académies.

⁵³⁶ John Ruskin, *Les Sept lampes de l'architecture*, Paris, M. Houdiard, 2011.

⁵³⁷ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre...*, *op.cit.*, p. 13.

⁵³⁸ Paul Léon, *La Restauration des monuments après la guerre...*, *op.cit.*, p. 16-17.

	restauration	restitution	statuaire	sculpture décorative	résumé
Discours aux Académies 1922	<i>Un monument se restaure, il ne se remplace pas</i>	<i>L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait.</i>	oui pour les statues hautes, non pour les basses		
	intégrale	intégrale	partiellement	oui	restitution intégrale

La Conférence d'Athènes de 1931

Lors de la conférence d'Athènes, Paul Léon va historiciser des périodes doctrinales, comme nous l'avons vu précédemment. Nous ne nous intéresserons ici qu'à la doctrine actuelle telle qu'il la présente et les changements advenus sur la fin des travaux de restauration suite à la Première Guerre mondiale.

Bien que nommant la période selon lui actuelle, sans réelle borne chronologique, « expérimentale », il la place directement sous le signe de la conservation. Le choix de la conservation arrive d'ailleurs dans ses explications plus par défaut que par réflexion doctrinaire, puisque principalement justifié par l'accroissement du nombre de Monuments suite à la loi de Séparation de l'Eglise et de l'État et de la loi sur les Monuments historiques de 1913, en plus de l'influence croissante des archéologues et leur remise en cause de la restauration stylistique.

Le principe de la conservation est réalisé par l'entretien courant, facilité par le Service de l'architecture que Paul Léon gérait à l'époque.

Mais, comme l'annonce le nom de cette période, l'important n'est pas l'abandon du principe de restauration en faveur de la conservation par un entretien régulier d'un plus grand nombre d'édifices, mais dans l'appropriation du ciment armé par les architectes en chef des Monuments historiques. Paul Léon justifie même cet usage en citant le théoricien de la restauration stylistique :

Jamais ne fut plus actuel le principe de Viollet-Le-Duc qui recommande «de ne substituer à toute partie enlevée que des matériaux meilleurs, des moyens plus énergiques et plus parfaits »⁵³⁹.

La période de conservation tire donc son nom de l'expérimentation d'un procédé de restauration. Et les pratiques n'ont d'après son discours pas vraiment subi de transformation suite à la guerre.

Pour ce qui est des pratiques en elles-mêmes, Paul Léon justifie le recours à la restauration :

Pour être de plus en plus rare et limitée dans ses effets, la restauration n'en est pas moins, dans certains cas, indispensable. La réédification n'est sans doute qu'un pis-aller, mais elle est le seul moyen de conserver une forme et de faire vivre une pensée. Du moins doit-elle être entreprise avec un infini scrupule, une religieuse soumission à l'art d'une époque qui n'est plus.

Tout en jouant sur le terme de conserver, Paul Léon exprime que l'essentiel est de donner à voir un édifice ancien. Ce principe est en continuité avec l'avant-guerre, puisque la phrase existe déjà quasiment telle quelle dans *Les Monuments historiques de la France*⁵⁴⁰ où elle est présentée comme une citation de Ruprich-Robert (même s'il l'a largement simplifiée, l'idée générale reste la même comme nous l'avons vu précédemment dans la partie sur les citations).

L'édifice peut-être intégralement reconstruit en matériaux nouveaux, avec une structure en béton armé, il sera considéré comme restauré. Il appuie même plus loin en louant les techniques de son temps :

La perfection des procédés actuels a fait ses preuves au cours des restaurations entreprises dans les régions dévastées qui utilisent les ressources de la technique moderne tout en conservant intact l'esprit même du Moyen Âge⁵⁴¹.

⁵³⁹ Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *La Conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59. Cite Viollet-le-Duc, « Restauration », *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1854-1868, tome 8, p. 26

⁵⁴⁰ Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, Henri Laurens, 1917, p. 352.

⁵⁴¹ Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *op.cit.*

L'idée de la prépondérance de la conservation de la forme par la restauration d'édifices qui peuvent même être détruits était déjà présente en filigrane dans le discours de 1922, mais est beaucoup plus assumée à Athènes en 1931. Par contre, l'idée de conserver une trace des événements récents, tels les impacts de la guerre, a totalement disparu du discours.

Paul Léon termine alors son discours par un passage où il tente une fois de plus de montrer la nette séparation entre les périodes doctrinale et expérimentale, entre la restauration stylistique et la pratique par la conservation.

Alors qu'il y a cent ans, la faveur d'une mode éphémère avait remis en honneur l'imitation du Moyen Âge, opposant, nous l'avons vu, en de stériles controverses constructeurs et restaurateurs, aujourd'hui c'en est fini de la querelle des anciens et des modernes, de la proscription ou de l'idolâtrie des styles. La scrupuleuse conservation de tous Les Arts du passé s'allie à la liberté des recherches du présent. [...] Plus favorable aux travaux de stricte conservation qu'à ceux de grande restauration, l'époque actuelle aura marqué pour nos monuments français une période de survie plutôt que de résurrection ; mais peut-être est-elle, par là même, et malgré l'illustre parole de Michelet, plus conforme à la vérité et plus fidèle à l'histoire⁵⁴².

Les grandes restaurations de la guerre, qui sont en train de s'achever, puisqu'il a inauguré la nef de Saint-Remi de Reims la semaine précédente et qui occupent encore la majorité des actions du Service, sont totalement effacées de son discours d'historicisation des pratiques françaises du dernier siècle. L'important reste la conservation de la forme, éventuellement par la restauration voire la restitution de l'image du monument, grâce au soutien du béton armé dans les parties cachées et de matériaux semblables aux anciens dans les parties visibles.

	conservation	restitution	résumé
Conférence d'Athènes 1931	<i>Depuis la fin du dernier siècle les architectes renonçant à reconstruire les édifices tels qu'ils ont dû exister, se bornent à les maintenir tels que nous les a légués le passé. La restauration fait place à la conservation.</i>	restitution intégrale	
	officiellement conservation	restitution intégrale justifiée par la guerre	restitution = restauration = conservation de la pensée

⁵⁴² Paul Léon, « La Restauration des monuments en France », *op.cit.*

Leçon inaugurale au Collège de France⁵⁴³

C'est à la toute fin de son cours que Paul Léon entre plus spécifiquement dans la pratique de son temps lorsqu'il développe la période expérimentale.

La troisième période, la période expérimentale qui date de quarante ans, abandonne la théorie pour une plus humble pratique ; elle substitue au système de la restauration celui du strict entretien. [...]

La guerre a tout bouleversé. Il a fallu brusquement résoudre les mêmes problèmes qui s'étaient posés au lendemain de la Révolution, [...]

Sans doute ce ne sont pas là des restaurations comparables aux autres. Il a fallu faire du neuf, mais par les procédés anciens reproduits avec scrupule, tout en recourant à l'emploi des matériaux les plus modernes pour fournir aux vieilles assises un invisible soutien. Ainsi, de Dunkerque aux Vosges, la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice⁵⁴⁴.

Pour la première fois, Paul Léon explique que la guerre a bouleversé l'ordre récemment mis en place de strict entretien. De même, il convient très naturellement que les restaurations d'après-guerre, qui pouvaient passer pour des anastyloses avec les mots « des matériaux encore intacts et déposés à pied d'œuvre prêts à reprendre leur place », n'en sont pas, mais sont des reconstructions à neuf en structure béton, ce qui pourrait les faire qualifier de pastiche.

Mais pour éviter tout malentendu, il dresse une conclusion nette, par une phrase qu'il réutilisera souvent par la suite et qui sera reprise dans ses notices nécrologiques « la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice ». En quelques mots bien choisis, il balaye plusieurs débats présents depuis le début de la guerre : l'opportunité de laisser lisibles les traces de la guerre, la non-visibilité des matériaux nouveaux par rapport aux anciens, le jugement possible de pastiche, la volonté de conserver l'aspect (potentiellement par la reconstruction).

Du principe premier évoqué pendant la guerre de redonner les formes architecturales, mais sans patine, tout en laissant les statuares endommagées, Paul Léon justifie quelques années plus tard des reconstructions intégrales invisibles et à l'identique.

⁵⁴³ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Éditeurs, 1933.

⁵⁴⁴ Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, op.cit.*

	conservation	restauration	restitution	résumé
Leçon inaugurale au Collège de France 1933				<i>la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice</i>
	officiellement	complète	intégrale	reconstructions intégrales invisibles et à l'identique

[Congrès archéologique de France⁵⁴⁵](#)

Pour le numéro spécial du Congrès archéologique sur le centenaire du Service des monuments historiques et de la Société française d'archéologie en 1934, Paul Léon est invité à traiter de l'évolution des doctrines du Service dans *Les principes de la conservation des Monuments historiques*⁵⁴⁶. Nous avons déjà traité de l'historicisation des périodes historiques présentées dans cet article.

Il est intéressant de noter que les restitutions à l'identique sont omises de ce discours.

En séparant nettement les périodes sur certains points et l'effaçant autant que possible sur d'autres, Paul Léon tente surtout de convaincre les archéologues que la doctrine de la stricte conservation est toujours d'actualité, malgré de grandes restaurations.

	conservation	restauration	restitution	résumé
Centenaire du Service 1934	<i>Une réaction s'en est suivie à la fin du dernier siècle, proscrivant les grands travaux et se limitant peu à peu à la stricte conservation.</i>	<i>Cependant, au cours de cette période, le Service des monuments historiques n'a pas limité son action aux simples travaux d'entretien. On lui doit de remarquables restaurations.</i>		<i>Ainsi, jusqu'en 1914, [...] entretenir avec soin les édifices, les conserver sans adjonction, faire revivre les dispositions anciennes altérées par le vandalisme d'affectation, mais sans plus jamais tenter d'audacieuses restitutions</i>
	stricte conservation	grandes restaurations parfois avant-guerre, obligatoires après-guerre	omission	

⁵⁴⁵ Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52.

⁵⁴⁶ Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques... », *op.cit.*

Biographie⁵⁴⁷

Dans sa biographie, Paul Léon n'évoque la pratique du Service des monuments historiques que pour justifier les travaux d'après-guerre. Il s'agit donc surtout d'une description des travaux autorisés, un tant soit peu théorisée.

L'œuvre essentielle qui s'imposait, au lendemain de la guerre, c'était d'en effacer les traces. Il fallait relever les ruines, les édifices dévastés.

La restauration des monuments posait de difficiles problèmes. Nombre d'églises qui ne figuraient pas sur la liste de classement pouvaient encore être reconstruites. Il fallait empêcher leur destruction systématique et totale. Bien des éléments anciens pouvaient être réemployés ; par eux l'édifice conserverait son caractère. [...] Je décidai de multiplier les classements⁵⁴⁸.

Il est relativement rare que Paul Léon utilise « je », mis à part sur sa vie personnelle, ou lors d'anecdotes. Cet usage quand il évoque une décision du Service des monuments historiques est d'autant plus remarquable.

Dans la suite de la description des travaux, Paul Léon en vient à justifier ce qu'il essayait de cacher plus ou moins dans les discours précédents : l'importance des reconstructions à l'identique.

Depuis le début du siècle, l'utilisation du ciment armé avait transformé de fond en comble le problème de la restauration monumentale. Il devenait possible de soutenir les édifices par des armatures invisibles, sans dépose de matériaux. Une ingénieuse médication succédait à une chirurgie brutale. Sans doute de nombreux monuments ont été refaits à neuf, mais avec le réemploi des matériaux anciens, avec des pierres choisies suivant la région, le caractère, taillées comme elles l'eussent été au Moyen Âge. Toutes ces nouvelles églises étaient vraiment filles des anciennes. Le beffroi, les places d'Arras, lorsque les pierres auront vieilli, retrouveront leur aspect, leur histoire, leur âme⁵⁴⁹.

Il est ici clairement énoncé que l'aspect est l'âme du lieu, que cet aspect doit être parfait, avec réutilisation des matériaux et mises en œuvre identiques. Cette image donne la vérité historique. Que l'histoire soit réalisée en pierres neuves avec le soutien d'une structure cachée en béton n'a pas d'importance.

⁵⁴⁷ Paul Léon, *Du Palais-Royal au Palais-Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.

⁵⁴⁸ Paul Léon, *Du palais Royal...*, *opus cit.*, p. 233-234.

⁵⁴⁹ Paul Léon, *Du palais Royal...*, *opus cit.*, p. 235

Ainsi, noyé dans le récit de sa vie publique, Paul Léon assume les reconstructions à l'identique d'après-guerre et insiste sur la nécessité de rendre aux habitants des édifices semblables aux anciens, bien que neufs.

	restauration	restitution	résumé
Biographie 1947	<i>L'œuvre essentielle qui s'imposait, au lendemain de la guerre, c'était d'en effacer les traces.</i>	<i>Sans doute de nombreux monuments ont été refaits à neuf, mais avec le réemploi des matériaux anciens, avec des pierres choisies suivant la région, le caractère, taillées comme elles l'eussent été au moyen-âge. Toutes ces nouvelles églises étaient vraiment filles des anciennes. Le beffroi, les places d'Arras, lorsque les pierres auront vieilli, retrouveront leur aspect, leur histoire, leur âme</i>	<i>effacer les traces.</i>
		assumée	Prépondérance de l'aspect

[La seconde historiographie du Service⁵⁵⁰](#)

Dans la seconde version de l'historiographie du Service des monuments historiques, Paul Léon complète le texte de la version de 1917, en partie comme nous l'avons vu par des extraits d'articles et discours écrits entre temps.

Une fois de plus, Paul Léon présente surtout les pratiques, sans théoriser outre mesure.

Paul Léon énonce clairement le principe majeur des pratiques des dernières décennies : consolidation en béton armé des structures invisibles, restitution « à l'identique » des éléments visibles par l'usage de techniques anciennes.

Aux procédés les plus modernes employés pour les restaurations invisibles s'opposent les plus anciens pour les parties apparentes⁵⁵¹.

⁵⁵⁰ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

⁵⁵¹ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 472.

Cette pratique étant tout de même très proche de celle de Viollet-le-Duc, Paul Léon ne cherche plus à créer une séparation de périodes comme dans les années 30, mais plutôt à justifier les restitutions à l'identique.

Quelle que soit leur utilité, [les restitutions intégrales] entreprises présentent pourtant un danger. L'architecte qui découvre l'édifice ancien sous le maquillage des additions modernes est tenté de le faire revivre tout entier en lui rendant ses éléments disparus. Quand furent prescrites les premières études relatives à Carcassonne, il s'agissait seulement de « conserver par le dessin des ruines qui fournissaient encore les renseignements les plus précieux et qu'il serait impossible de conserver ». Deux ans plus tard, la Commission ordonnait des travaux en insistant sur leur caractère strictement conservateur. [...] En réalité, c'est bien la restauration de la forteresse qui s'est régulièrement poursuivie depuis soixante ans. Les architectes n'ont pu se borner à débarrasser les remparts des habitations parasites qui compromettaient leur conservation. Conformément au désir de la municipalité, ils ont dû rendre à la Cité ses murailles, ses tours, ses ouvrages de défense dont il ne restait le plus souvent que des soubassements en ruines. De même, les projets successifs dressés pour la conservation des restes de Pierrefonds ont abouti peu à peu, selon la volonté de Napoléon III, à une reconstitution totale. Sans doute des restaurations de cette ampleur ont été exceptionnelles. À l'époque où elles furent entreprises, elles se présentaient comme de vivantes démonstrations destinées à orienter dans des voies nouvelles l'enseignement de l'architecture, à provoquer la renaissance des industries d'art en France. Mais déjà la Commission des monuments historiques redoutait la généralisation de cette méthode⁵⁵².

Il est notable que les deux exemples cités, Carcassonne et Pierrefonds soient des œuvres de Viollet-le-Duc, complétées par ses successeurs et qui dans les discours précédents de Paul Léon étaient le symbole de pratiques qui n'étaient plus acceptables. Après la Première Guerre mondiale et les nombreuses restitutions, ainsi que le début des restaurations suite à la seconde, Paul Léon ne sépare plus les périodes, mais cherche ailleurs des explications. Ainsi pour justifier les restitutions, la responsabilité n'est pas tant portée par l'architecte que par le maître d'ouvrage.

Le principe de la restitution intégrale n'empêche pas Paul Léon, en reprise de la première version de son ouvrage, de parler d'intégration d'architecture contemporaine dans les Monuments historiques. Là encore il considère nécessaire

⁵⁵² Paul Léon, *La Vie des monuments français*, *op.cit.*, p. 475-477.

d'excuser la pratique (pourtant revendiquée en Italie et adoubée plus tard par la Charte de Venise) par la volonté de la maîtrise d'ouvrage. Et cette intégration ne concerne au final que le mobilier et les éléments décoratifs.

Le passé doit subsister auprès du présent qui s'affirme⁵⁵³.

Mais à travers les exemples cités, le présent qui s'affirme signifie seulement que les restaurations ne sont en réalité que des restaurations autorisées suite à des recherches archéologiques et archivistiques importantes.

Pour Paul Léon, les travaux suite à la Première Guerre mondiale sont une sorte de conservation. En effet, il explique ainsi le rôle de l'inspecteur général chargé de la restauration des monuments dévastés par la guerre :

[Charles Genuys] était un des plus fermes champions de la conservation intégrale et répudiait toute tentation de restaurations abusives. Pour lui le travail le plus parfait était le plus invisible. Avec la finesse narquoise qui le caractérisait, il aimait à dire qu'une fois les échafaudages retirés, il fallait que l'architecte eût l'air d'avoir mis tous les crédits dans sa poche⁵⁵⁴.

La restauration à l'identique des parties visibles des édifices détruits par la guerre devient la conservation intégrale des ensembles d'avant-guerre dans son discours.

Les choix de restauration à la Cathédrale de Reims sont assez connus : restauration à l'identique des parties visibles, reprise en béton armé des parties invisibles (injection de ciment dans les piliers, charpente en béton...), restitution d'éléments disparus (crête sur le faîte de la toiture...).

D'autres choix sont moins connus. En effet, il explique que « la galerie sud, construite à jour au XIV^e siècle et restaurée par Millet, selon le principe de l'unité de style, dans celui du XIII^e, a été rétablie d'après des vestiges qui subsistent encore, tel qu'elle avait été réédifiée en 1506⁵⁵⁵ ». Il ne s'agit pas vraiment de dérestauration puisque les parties restaurées ne sont pas volontairement détruites.

Cette volonté de laisser apparaître les différentes étapes du monument ne se retrouve pas dans tous les exemples cités par Paul Léon. Ainsi :

⁵⁵³ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 482-483.

⁵⁵⁴ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 491.

⁵⁵⁵ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 498.

La réapparition des parties anciennes par l'effet du bombardement a permis aux architectes Ventre et Delangle de rendre à la cathédrale de Verdun son caractère primitif en détruisant les adjonctions postérieures. L'édifice a reparu sous la gangue des pseudo-embellissements par lesquels l'avait défiguré le mauvais goût des chanoines du XVIII^e siècle⁵⁵⁶.

Tout en se targuant de ne plus suivre l'unité de style chère à la doctrine de Viollet-le-Duc, la reconstruction suite à la guerre permet à la fois de rétablir les adjonctions de différentes époques aussi bien que d'en supprimer d'autres. La justification de la suppression par la valeur esthétique était déjà utilisée par Viollet-le-Duc pour expliquer les suppressions des étapes postérieures.

Comme dans son autobiographie, dont il reprend partiellement les mots, il convient que de nombreux monuments sont des reconstructions partielles. Mais il complète par « Malgré l'importance des parties neuves, le caractère est respecté, le classement justifié⁵⁵⁷. ». Il continue d'ailleurs en justifiant les reconstructions à neuf :

Une reconstruction faite sans le contrôle des Monuments historiques nous eût donné des édifices neufs, sans rappel du passé, sans souvenir de l'histoire, sans accord avec le site. Il y avait là un parti à prendre. Entendre la restauration au sens large, faire du neuf, mais en réutilisant tous les vestiges, en reconstituant à la manière des vieux maîtres : pastiche, dira-t-on, superstition attardée, ou, au contraire, maintien d'un style, d'une tradition, d'une histoire. S'agissant surtout d'églises et quel que soit le talent des architectes modernes manifesté aujourd'hui par d'ingénieuses créations, notamment sur les chantiers du cardinal, on eût pu craindre, à juste titre, rupture et désharmonie⁵⁵⁸.

Dans la longue narration des travaux d'après-guerre, Paul Léon vante donc des travaux très divers. Mais sans énoncer la doctrine simplement, l'impression générale reste posée sur l'importance du terme conserver répété à l'envi, même pour présenter des travaux de reconstruction à l'identique.

⁵⁵⁶ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 507-508.

⁵⁵⁷ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 518.

⁵⁵⁸ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 518.

La seconde historiographie du Service est publiée en 1951, soit en pleine période de reconstruction suite à la Seconde Guerre mondiale. Il est intéressant de noter une remarque :

Le nombre des entreprises et la diversité des travaux rendent prématurée toute vue, toute analyse d'ensemble. Si, dans bien des cas, les dévastations ont été plus graves encore que celles de la Première Guerre mondiale, les églises normandes de Saint-Lô, de Lessay, de Valognes en portent le témoignage parmi tant d'autres, le plus souvent la nature des dégâts présente les mêmes caractères [...] et appelle les mêmes remèdes⁵⁵⁹.

Nous savons aujourd'hui que les travaux d'Yves-Marie Froidevaux, architecte en chef des Monuments historiques, dans les trois églises citées seront de trois natures très différentes : intégration d'architecture contemporaine pour la restauration de la façade de Saint-Lô (FIG 103), reconstruction à l'identique de l'abbaye de Lessay (FIG 104) et à Saint-Malo de Valognes (FIG 105) restauration à l'identique du chœur, mais architecture contemporaine pour la reconstruction de la nef.

Les remèdes seront donc différents de ceux apportés à la Première Guerre mondiale. En 1951, malgré les explications de Paul Léon portant à croire que la majorité des travaux sont terminés, les chantiers les plus importants ne sont pas encore commencés, et seule la restauration de l'abbaye de Lessay est en cours.

De plus, à la fin de la conclusion de cette seconde historiographie, Paul Léon tente une synthèse de la pratique des Monuments historiques, suite à près de 30 ans passés à la tête du Service, plus de 40 ans à la Commission supérieure et 2 guerres mondiales dévastatrices.

Ainsi, le Service des monuments historiques se trouve devant des tâches dont l'ampleur dépasse toutes les prévisions. De même qu'au lendemain des désastres de la période révolutionnaire, il est contraint d'adapter aux nécessités du présent ses doctrines et ses méthodes. La stricte conservation est une impossibilité.

⁵⁵⁹ Paul Léon, *La Vie des monuments français*, *op.cit.*, p. 532-533.

Fig 103 : Façade de l'église de Saint Lô. Selbymay



Fig 104 : Choeur de l'abbaye de Lessay. Giogo

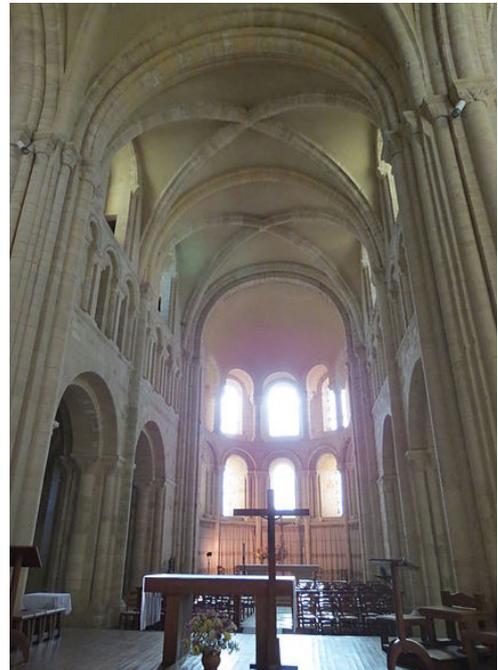


Fig 105 : Vue intérieure de l'église Saint-Malo de Valognes. Alain Nafilyan. © CRMH Basse-Normandie



Paul Léon prônait jusqu'à la reconstruction de la Première Guerre mondiale la conservation par l'entretien. Son discours, comme nous l'avons vu au fur et à mesure de cette partie, s'édulcore petit à petit, pour arriver à un lapidaire « la stricte conservation est une impossibilité ». Il continue :

Il faut de nouveau choisir entre la restauration ou la ruine. De même qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, les archéologues atténuent la rigueur de leurs théories. Ils n'écartent plus systématiquement la restitution d'un état ancien, si elle se fonde sur des documents authentiques : dessins, gravures, photographies. [...] Devant s'adapter à des disciplines très diverses, ils ont acquis un sens des nuances que ne possédaient pas toujours au même degré leurs devanciers. Il y a chez eux un souci profond de ne pas altérer l'édifice, de maintenir une harmonie entre les parties anciennes et celles qui sont restaurées, de ne plus envisager seulement la structure, la construction, le squelette, mais aussi l'aspect général, le caractère esthétique. N'établissant plus une hiérarchie de valeur entre les époques et les styles, ils s'appliquent à produire les conditions dans lesquelles a été conçue l'œuvre originale, n'hésitant pas toutefois lorsqu'il s'agit de créer les éléments de son décor à s'affranchir du pastiche pour s'inspirer de l'art moderne⁵⁶⁰.

Paul Léon considère que l'intégration d'architecture contemporaine n'est acceptable que lorsqu'elle porte sur des éléments mobiliers ou décoratifs. Les restaurations de Froidevaux évoquées plus tôt et qui commenceront quelques années après la publication de cet ouvrage et a fortiori la Charte de Venise de 1964 qui promeut « la marque de son temps », ne sont pas encore envisageables par l'auteur...

Il termine par :

Sans doute, la restauration apparaît plus que jamais légitime et nécessaire [...]. Toutefois, si l'on compare les restaurations actuelles à celles qui s'exécutaient il y a cent ans sous l'égide de Viollet-le-Duc, on constate une connaissance plus profonde, une analyse plus sagace, des documents plus exacts, une technique plus riche en ressources, un goût plus sûr et plus sensible et, par-dessus tout, un principe qui demeure tutélaire : la restauration n'existe qu'en vue de la conservation, elle est un moyen pour une fin⁵⁶¹.

⁵⁶⁰ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 545.

⁵⁶¹ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p. 545-546.

Ce dernier paragraphe est intéressant dans l'affirmation de la légitimité de la restauration tout en appuyant encore sur le terme de conservation.

	conservation	restauration	restitution	étapes historiques	résumé
Seconde historiographie du Service 1951	<i>de la conservation intégrale et répudiait toute tentation de restaurations abusives. Pour lui le travail le plus parfait était le plus invisible" "La stricte conservation est une impossibilité</i>	<i>la restauration n'existe qu'en vue de la conservation, elle est un moyen pour une fin</i>		<i>qu'aucun témoignage du passé ne doit être ni supprimé ni altéré.</i>	<i>Aux procédés les plus modernes employés pour les restaurations invisibles s'opposent les plus anciens pour les parties apparentes</i>
			justification restitution à l'identique	non ou selon esthétique	conservation = restitution intégrale

Les Monuments (1939-1955)

La revue *Les Monuments historiques de la France* est fondée en 1936 sous les auspices de Paul Léon. Arrêtée en 1939 à cause de la guerre, le texte *Les monuments (1939-1955)*⁵⁶² de Paul Léon est l'article liminaire de la revue lors de sa reprise en 1955. Il retrace les dommages de la Seconde Guerre mondiale sur les Monuments historiques et l'état de leur restauration.

La majeure partie du texte est une reprise mot pour mot de la seconde historiographie du Service⁵⁶³. Mais contrairement à l'article paru dans *la Documentation française illustrée*⁵⁶⁴ en 1952 dont l'intégralité du texte est une reprise

⁵⁶² Paul Léon, « Les Monuments (1939-1955) », *Les Monuments historiques de la France*, 1955 p. 3-8.

⁵⁶³ Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951

⁵⁶⁴ Paul Léon, « La Protection des monuments », *la Documentation française illustrée*, n°64, avril 1952.

de cet ouvrage, l'article des *Monuments historiques de la France* est légèrement différent sur la fin. Seules les différences seront donc étudiées ici.

Ainsi resituant rapidement les actions du Service des monuments historiques :

Il tendait à devenir, aux premières années du XX^e, un Service d'entretien, de stricte conservation, excluant les grandes restaurations pratiquées, non sans excès, par les successeurs de Viollet-le-Duc. [...] ⁵⁶⁵.

Paul Léon reconnaît une fois de plus les excès des restaurations du XIX^e siècle, mais une fois de plus n'en blâme pas Viollet-le-Duc, mais ses successeurs.

Après avoir présenté, dans une reprise de *La Vie des Monuments français*, la pratique envisagée pour la réfection des édifices, et plus spécifiquement des statues, Paul Léon conclut cette partie par un élan de romantisme inédit :

C'est en ce sens que, depuis quelques années, se poursuit, à travers de minutieux essais et d'incessantes recherches, une restauration qui exige science, conscience et amour ⁵⁶⁶.

Il continue, comme toujours, par un exemple pratique :

C'est là le principe qui guide, à travers la diversité des cas, la restauration des édifices dévastés au cours des guerres. Pour choisir un exemple entre tant d'autres, à l'église Saint-Malo de Valognes, le chœur, ayant conservé ses éléments anciens, devra être conservé, tandis que la nef et le transept, dont la reconstitution ne pourrait, faute de témoins, qu'aboutir à un pastiche, feront l'objet d'une construction moderne, conçue toutefois en harmonie avec l'architecture ancienne. N'est-ce pas revenir à la tradition de nos pères, qui, à chaque génération, restauraient les édifices selon le style de leur temps sans craindre la dissymétrie ⁵⁶⁷?

Le cas de Saint-Malo de Valognes est particulièrement intéressant. La restauration de cette église était déjà évoquée dans *La vie des Monuments français* ⁵⁶⁸ en 1951. Il envisageait alors, comme pour l'Abbaye de Lessay et Saint-Lô une restauration à

⁵⁶⁵ Paul Léon, « Les Monuments (1939-1955) », *op.cit.*, p. 7.

⁵⁶⁶ Paul Léon, « Les Monuments (1939-1955) », *op.cit.*, p. 8.

⁵⁶⁷ Paul Léon, « Les Monuments (1939-1955) », *op.cit.*, p. 8

⁵⁶⁸ Paul Léon, « Les Monuments (1939-1955) », *op.cit.*, p. 532-533

l'identique pour les parties visibles et une reprise de la structure en béton comme lors de la Première Guerre mondiale.

Quelques années plus tard, le projet d'Yves-Marie Froidevaux étant en cours de réalisation, Paul Léon, comme à son habitude, justifie très naturellement un projet pourtant différent des productions du Service. Ce projet, entre restauration à l'identique pour le chœur et création d'architecture contemporaine pour la nef est unique en son genre, le « tant d'autres » de Paul Léon tient plutôt de l'élément de langage pour englober le projet dans les traditions du Service.

Alors qu'il fustige généralement la visibilité des éléments nouveaux (« [les archéologues], exagérant peut-être le respect de l'histoire, ont demandé aux architectes d'indiquer, par une marque spéciale, les assises restaurées⁵⁶⁹ »), il vante ici le retour à la tradition vernaculaire de restauration portant la marque de son temps, et qui sera, peu après sa mort, l'un des articles majeurs de la Charte de Venise.

Cet article marque donc une grande continuité dans la méthode d'écriture de Paul Léon (reprise de ses propres textes, justification d'un projet polémique de la période en l'intégrant dans les pratiques du Service...), mais un changement dans la doctrine. En effet, l'ouverture à la création d'architecture contemporaine visible est une grande nouveauté pour le Service. Pour autant, cette possibilité du répertoire des pratiques de la restauration, nouvelle alors en France, mais usitée dès le début du XIX^e siècle en Italie⁵⁷⁰, ne sera que peu envisagée en France par la suite⁵⁷¹.

	restauration	résumé
Les monuments 1955	<i>la nef et le transept [...] feront l'objet d'une construction moderne, conçue toutefois en harmonie avec l'architecture ancienne.</i>	
		éventuellement création d'architecture contemporaine

⁵⁶⁹ Paul Léon, *La Vie des monuments français, op.cit.*, p.339.

⁵⁷⁰ Paolo Marconi, « Roma 1806-1829 : un momento critico per la formazione della metodologia del Restauro architettonico », *Ricerche di storia dell'Arte*, n°8, 1978-79.

⁵⁷¹ Laure Jacquin, *Doctrine et pratique de la restauration française à l'épreuve de la Charte de Venise : architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016.

Conclusion

Paul Léon présente la doctrine non par sa définition, mais à travers la justification des pratiques à l'œuvre. Ainsi, il maintient une certaine continuité à travers la période par les termes utilisés (conservation..., exemples et citations de Ruskin, Ruprich-Robert...), dans les jugements (remise en cause des pratiques de Viollet-le-Duc et de ses élèves), par sa position d'historiographe, son historicisation de périodes de doctrines de la restauration, par ses reprises nombreuses de ses propres phrases. Pourtant les pratiques sont relativement diverses au début et en fin de période (simple entretien dans la majorité des cas après le décret de 1907, reconstructions nombreuses après la Première Guerre mondiale). Pour autant Paul Léon ne définit jamais réellement la doctrine, noyée dans les présentations de pratiques, comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre.

À travers les différents textes étudiés nous avons notés les idées majeures et les citations principales. Le tableau récapitulatif étant lourd et peu lisible⁵⁷², j'ai synthétisé les idées principales dans le tableau suivant :

⁵⁷² Voir annexe

La protection des églises 1913	stricte conservation
Première historiographie du Service 1917	<i>la conservation de l'aspect primitif</i> stricte conservation, mais restaurations éventuelles
Les Arts 1916	conservation et rares restitutions stylistiques
La renaissance des ruines 1918	restitutions générales
Discours aux académies 1922	restitution intégrales
Conférence d'Athènes 1931	restitution = restauration = conservation de la pensée
Leçon inaugurale au Collège de France 1933	<i>la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice</i> reconstructions intégrales invisibles et à l'identique
Centenaire du Service 1934	stricte conservation, parfois restaurations
Biographie 1947	<i>effacer les traces</i>
Seconde historiographie du Service 1951	<i>Aux procédés les plus modernes employés pour les restaurations invisibles s'opposent les plus anciens pour les parties apparentes</i> conservation = restitution intégrale
Les monuments 1955	éventuellement création d'architecture contemporaine

Nous pouvons ainsi voir que l'importance est donnée dès l'avant Première Guerre mondiale à « la conservation de l'aspect primitif » selon les propres termes de Paul Léon. Ainsi, l'essentiel est à la protection de l'aspect, le terme conservation n'est pas à entendre dans le sens de la doctrine Ruskinienne, mais comme acte de protection. Cet acte peut être réalisé par l'entretien, la restauration voire la reconstruction.

L'important n'est pas donné au matériau, à la structure, mais à l'aspect, qui peut donc être neuf puisque l'important est de conserver la pensée⁵⁷³ à travers la forme et la matérialité visible. De même, par cette idée d'aspect primitif, il ne définit pas

⁵⁷³ Dont il reprend à Athènes la phrase de Ruprich Robert « La réédification n'est sans doute qu'un pis-aller, mais elle est le seul moyen de conserver une forme et de faire vivre une pensée » comme nous l'avons déjà expliqué plus tôt.

de période, que ce soit avant-guerre, à la construction, ou même dans un état idéalisé (comme à Arras où des façades flamandes sont ajoutées à l'ensemble).

Paul Léon synthétise cette idée d'irréversibilité, d'illisibilité des opérations, de transformations des structures et des matériaux à l'unique profit d'un aspect parfait par sa belle phrase « la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice » qui, bien que présentant les travaux de restauration d'après-guerre, pourrait en réalité proposer une définition de la doctrine du Service des monuments historiques de sa période : la France monumentale doit garder son vrai visage, sans ride, ni balafre, ni cicatrice. Cette doctrine est aussi exprimée, par hasard au détour d'une phrase dans la première version de l'historiographie : conservation de l'aspect.

Il est intéressant d'observer que Paul Léon utilise le terme de conservation pour récupérer la force symbolique de la doctrine de la conservation tout en ouvrant la possibilité à des pratiques très diverses.

Le but de la conservation de l'aspect est donc unique, mais la pratique peut varier du strict entretien à la restitution intégrale. Nous avons aussi vu que les justifications de la pratique dépendent du contexte budgétaire (faibles financements avant-guerre), politique, historique voire du public auquel il s'adresse (il appuie plus ou moins sur les restaurations s'il parle à des archéologues ou à des académiciens). Les textes dits de doctrine sont donc plutôt des communications politiques policées et bien menées pour montrer l'importance et la résolution de l'action du Service des monuments historiques, la grande compétence de ses architectes, le grand niveau intellectuel et scientifique du contrôle de la Commission des monuments historiques emportant l'adhésion de tout interlocuteur tout en évitant de donner prise à la critique. En effet, les discours très clairs de Paul Léon sont tournés de façon à ne pas laisser de possibilité à la discussion, à l'impression que d'autres choix étaient possibles. Un sentiment d'inexorable et de parfaite maîtrise pousse à l'admiration et empêche toute lecture critique.

	No-restoration movement	Restauration stylistique	Camillo Boito	Paul Léon
Principe général	Entretien uniquement	Entretien, restaurer, restituer	Consolider plutôt que réparer	Entretien, restaurer, restituer
Que faire des parties détruites	Laissées à l'abandon	Reconstruites à l'identique	Reconstruites en formes primitives, mais matériaux divers	Reconstruites à l'identique
Quel type d'ajout faire	Edifice neuf et style contemporain	Ajouts de parties inexistantes en style ancien ou identique	Ajouts de parties inexistantes en style contemporain	Ajouts de parties inexistantes en style ancien ou identique
Usage de matériaux nouveaux?	Possible	Possible, mais dissimulés	Possible	Possible, mais dissimulés
Périodes et ajouts privilégiés ?	Conservation de toutes les époques et ajouts	Une période privilégiée, autres rarement	Conservation de toutes	Conservation de certaines
Lien pierres neuves/pierres anciennes	Ne pas changer les pierres	Masquer par la patine les opérations effectuées	Marquer chaque pierre neuve	Masquer par la patine les opérations effectuées

Fig 106:
Tableau récapitulatif des idées de diverses doctrines

d) Contradiction avec les autres doctrines/chartes

Il est intéressant de comparer les diverses doctrines sur les principaux points d'achoppement (FIG 106). Ces points ont été choisis car ce sont les principales différences entre la doctrine du No-restoration movement décrit par Ruskin et celle de la restauration stylistique de Viollet-le-Duc. Ils permettent ainsi d'observer sur chacun les proximités ou les différences avec la doctrine de Camillo Boito, de Paul Léon et de la conférence d'Athènes.

Nous pouvons ainsi observer que Camillo Boito a vraiment une position intermédiaire entre le No-restoration movement et la restauration stylistique puisqu'il appuie sur l'entretien, est ouvert à la reconstruction, mais appui sur la visibilité des opérations, au point qu'il admet qu'elles soient en style contemporain, en matériaux nouveaux visibles. De même, il insiste sur la conservation de toutes les époques.

La conférence d'Athènes est finalement très proche de cette position intermédiaire. Sauf sur l'usage des matériaux nouveaux, qui comme pour la restauration stylistique, est possible mais tant qu'ils sont dissimulés.

Enfin, nous pouvons constater, que comme les pratiques le laissaient supposer, la doctrine énoncée par Paul Léon est très proche de la restauration stylistique de Viollet-le-Duc malgré ses grands efforts pour clamer le contraire.

Conclusion

Tout au long de cette thèse nous avons essayé de cerner, à travers les discours officiels et les différentes pratiques, une doctrine non dite. Dans l'analyse de ces discours et de ces pratiques, nous avons mesuré la part de variabilité et la part de permanence d'une doctrine sous-entendue. Ces recherches permettent de se questionner sur : quelle doctrine pour les Monuments historiques?

Dans la première partie nous avons étudié la biographie de celui qui présente cette doctrine, à savoir Paul Léon, en ayant le souci de sa légitimité.

Comme nous l'avons vu, la carrière de Paul Léon au Service des Beaux-Arts n'est pas exceptionnelle, mais exemplaire. Sa personnalité avenante, sa parole facile, son réseau fourni et ses qualités d'administrateur expliquent sa longue carrière aux Beaux-Arts et la multitude des tâches qui lui sont confiées.

Grand commis apolitique, Paul Léon est dévoué aux monuments français. Il est arrivé presque par hasard aux Beaux-Arts, a rapidement fait ses preuves et créé sa place. En réorganisant les Services, il devient chef de la division d'Architecture en 1907 puis directeur des Beaux-Arts de 1919 à 1932. Il est aussi élu à l'Académie des Beaux-Arts en 1922 et professeur au Collège de France à partir de 1933 sur l'histoire de l'art monumental.

Les nombreuses transformations du Service des monuments historiques qu'il mène suite à la loi de 1905 ont pour but de réduire les opérations de restauration le plus possible, et de promouvoir la conservation d'un nombre plus étendu de monuments, grâce entre autres au vote de la loi de 1913. Plus d'un siècle après la Révolution française, près de 90 ans après l'appel de Victor Hugo et 26 ans après la première loi sur les Monuments historiques, le Service des monuments historiques est enfin armé d'un arsenal législatif complet avec deux niveaux de classement, une définition et des possibilités unifiées, que l'on parle de monuments civils, religieux, privés ou publics. Paul Léon a un rôle essentiel dans l'écriture de la loi, maillon indispensable entre les diverses administrations, la

défense des intérêts de ses Services et de ce qu'il considère essentiel pour le patrimoine français.

Paul Léon est reconnu pour ses compétences et connaissances dans le champ patrimonial. Bien que formé «sur le tas», il est gestionnaire et force de proposition pour la législation des Monuments historiques. Il est aussi historien du Service et chantre de la doctrine officielle.

Son intérêt personnel pour les Monuments historiques, ses qualités didactiques d'auteur et d'orateur, la rédaction de l'historiographie du Service dès l'avant-guerre, l'importance qu'il prend petit à petit dans la propagande du Service, surtout pendant la Première Guerre mondiale, l'amènent à expliciter les doctrines passées et à promulguer la doctrine officielle de son temps.

Par ses discours, mais aussi à travers des livres thématiques ou encore par ses nombreux articles dans la presse spécialisée, Paul Léon est le principal auteur de la propagande du Service des monuments historiques. Il s'exprime sur les doctrines et présente les actions du Service, sur toute la première moitié du XX^e siècle.

Paul Léon est donc le bon acteur à suivre, du fait de position de témoin et de tribun du Service des monuments historiques, sur une très grande amplitude temporelle, pour analyser la doctrine de la restauration française.

Comme nous l'avons vu dans la troisième partie, Paul Léon écrit ou parle dans des contextes très différents. Sa faculté à ajuster un discours au public qui l'écoute lui permet d'asseoir les pratiques du Service en évitant qu'elles soient critiquées. Pour cela, dans le miel de ses discours, Paul Léon justifie les pratiques en leur créant un cadre théorique sans énoncer clairement la doctrine, ni que cela ne se ressente. Sans rentrer dans la technicité d'un discours d'architecte, ses textes très pédagogiques et démagogiques donnent un sentiment d'inexorabilité des choix réalisés, et invitent à la plus absolue confiance dans les actions du Service, quand il vante les grandes sciences et consciences des architectes et de la Commission.

La force des textes de Paul Léon est d'emporter l'adhésion immédiate, par le vocabulaire choisi, les références utilisées et les idées mises en avant en fonction

de l'auditoire, permettant ainsi de verrouiller toute critique et empêcher tout débat.

Le non-dit de la doctrine permet au Service d'opérer des choix divers de pratiques tout en maîtrisant la communication et en évitant le débat sur la légitimité des réalisations ou de la doctrine choisie. Les textes de Paul Léon sont exemplaires à ce sujet, permettant d'étudier aussi bien la doctrine sous-entendue que les travaux réalisés.

Dans la seconde partie nous nous sommes demandé quelles sont les pratiques du Service et quelle marge de manœuvre est ouverte à l'architecte.

L'analyse de la restauration de Saint-Remi de Reims a permis de montrer que l'intérêt est uniquement porté sur l'aspect visible du monument, ce qui implique trois phénomènes :

- D'abord la possibilité d'une dimension créatrice dans le travail de l'architecte-restaurateur : le traitement des parties non visibles par le public est laissé au libre choix de l'architecte (les expérimentations sur le béton armé dans ces parties sont donc permises et même encouragées);
- Ensuite, l'absence de visibilité des opérations. Les matériaux visibles sont choisis pour être le plus proche possible de ceux détruits.
- Par ailleurs, des structures vicieuses sont conservées mais consolidées grâce au béton, faisant tenir ce qui ne devrait pas, permettant ainsi la sauvegarde d'étapes de l'histoire de la construction que la structure condamne.

L'étude du cas de la restauration des places d'Arras permet même d'aller plus loin dans l'observation de la restitution de l'aspect formel et matériel du monument, puisque l'ensemble monumental des façades des Petite et Grande places est complété pour atteindre un état n'ayant jamais existé. La conservation de l'aspect va donc au-delà d'un état primitif existant.

Ici encore, l'architecte fait preuve de création technique par la maîtrise structurelle, de grandes connaissances historiques en inventant des façades esthétiquement très proches de celles détruites, et l'architecte est force de proposition ingénieuse en

adaptant les rez-de-chaussée pour les mises à l'alignement du plan de reconstruction.

Pour la restauration du Palais des papes d'Avignon, le chantier se déroule sur un temps très long (près de 40 ans) avec pour objectif de restituer l'aspect papal de l'édifice pourtant peu documenté, montrant bien encore l'importance de l'image. En effet, il s'agit d'une restitution quasi stylistique des façades, et une restauration importante des volumes, des détails et des baies. Pour autant, par le choix de l'architecte de ne pas patiner les pierres, l'histoire des appropriations successives de l'édifice reste marquée à l'intérieur bien que discrètement.

Nous pouvons conclure de ces trois études de cas que les travaux menés par le Service des monuments historiques ont pour but de restaurer, recréer (voire compléter) l'aspect de l'édifice.

Une marge de manœuvre relativement large est laissée à l'architecte, surtout dans les choix techniques et structurels. L'opportunité de patiner ou non les pierres est aussi laissée à sa libre appréciation par exemple. De même, des restitutions d'éléments sont proposées par l'architecte, généralement à la demande du propriétaire, et acceptées par la Commission des monuments historiques, mais ne lui sont pas imposées. L'architecte est libre de restituer ou non des éléments dont il sera l'auteur et donc responsable des réalisations.

Enfin, à travers l'étude des textes de Paul Léon, nous avons confirmé les conclusions de l'analyse des pratiques et pouvons proposer la formule suivante pour définir la doctrine : « Conserver l'aspect primitif de l'édifice ». Cette doctrine, qui n'est pas énoncée clairement mais qui est sous-entendue dans les textes de Paul Léon, permet de résumer ses différentes pensées et ses glissements thématiques sur la conservation.

La doctrine de la « conservation de l'aspect primitif » permet la restauration stylistique mais ne s'y réduit pas. En effet, la conservation de l'aspect permet de reproduire des éléments disparus dans le style de l'ensemble, ou de compléter des

ensembles par des éléments qui n'ont pas existé (comme les façades des places d'Arras).

Mais elle permet aussi, au contraire de la restauration stylistique :

- de conserver des éléments d'époques diverses (tous les décors du Palais des papes encore existants sont conservés, quelle que soit leur datation ; une partie des éléments décoratifs brûlés de la façade de la cathédrale de Reims sont conservés, et jouxtent les statues neuves issues des moulages conservés au musée des Monuments français,
- d'inventer des formes nouvelles en correspondance avec l'usage de matériaux nouveaux tant qu'ils restent cachés (comme les charpentes de Reims),
- de laisser incomplet des ensembles (comme les fresques du Palais des papes d'Avignon).

Nous pouvons constater que, comme les pratiques le laissaient supposer, la doctrine énoncée par Paul Léon est très proche de la restauration stylistique de Viollet-le-Duc malgré ses grands efforts pour clamer le contraire. Ainsi, la restauration stylistique est une part majeure des pratiques de la conservation de l'aspect primitif, mais n'est pas l'unique posture qu'elle autorise.

Se pose alors la question de l'architecture contemporaine dans les Monuments historiques. D'après Laure Jacquin⁵⁷⁴, ce type de pratique est relativement rare au sein du Service. A la suite de l'exemple fondateur d'Yves-Marie Froidevaux dans le contexte bien particulier de l'après-guerre, ces pratiques que Paul Léon évoque dans son dernier article, relèvent plus de la Charte de Venise que d'un usage ordinaire du Service. Le Service d'ailleurs, bien qu'ayant validé ces pratiques, se défousse sur l'architecte ou le soutient très légèrement lors des débats publics et procès entamés à la suite de ces constructions.

L'insertion d'architecture contemporaine dans les Monuments historiques n'est donc pas entrée dans les mœurs en France, car d'une part le grand public reste réservé, d'autre part les architectes se cantonnent à des travaux généralement

⁵⁷⁴ Laure Jacquin, *Doctrine et pratique de la restauration française à l'épreuve de la Charte de Venise : architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016.

d'une très haute technicité contemporaine pour les structures et résolument historicistes pour les éléments visibles. Comme du temps de Paul Léon, seuls les éléments mobiliers (autel, fauteuil...) ou purement décoratifs (vitraux...) sont régulièrement contemporains.

En rédigeant son dernier article, Paul Léon a tenté d'englober et normaliser les travaux d'Yves-Marie Froidevaux à Saint-Malo de Valognes dans les pratiques du Service. Il a de même régulièrement soutenu des insertions de décors et mobiliers contemporains dans les édifices anciens. Pour autant, nous pouvons nous demander si l'insertion d'architecture contemporaine visible dans les Monuments historiques entre dans la doctrine de la conservation de l'aspect primitif.

Si la doctrine n'est pas officiellement évoquée, elle est plutôt intériorisée tant par les membres de la Commission que par les architectes en chef. Les cas d'insertion d'architecture contemporaine visible réalisés par le Service sont extrêmement rares, d'une part car les architectes ouverts à cette pratique sont peu nombreux dans le corps, d'autre part du fait que les seuls édifices sur lesquels de telles pratiques sont jugés acceptables par des architectes en chef des Monuments historiques sont les ruines, comme l'a montré Laure Jacquin dans sa thèse.

Par ailleurs, les pratiques aussi bien avant et pendant la première moitié du XX^e siècle que depuis semblent montrer que, même si la doctrine n'est plus évoquée en France depuis Paul Léon, elle est stable sur toute l'histoire du Service des monuments historiques et encore valable aujourd'hui.

Dans les Entretiens du Patrimoine en 2003, la question « de la restauration/restitution à la conservation des monuments ? » avait été posée à deux intervenants, un conservateur du patrimoine et un architecte en chef des Monuments historiques. La conclusion de leurs réponses est éclairante sur la continuité de la doctrine aujourd'hui.

Pour François Macé de Lépinay, conservateur du patrimoine, IGMH :

Non ! Nous n'allons pas de la restauration/restitution à la conservation des monuments, mais – vous l'avez compris-, selon moi, nous sommes

restés adeptes de la restauration/restitution. Et si cela peut scandaliser, cela ne saurait étonner. Même si le strict entretien est la solution la plus économique et la plus raisonnable, même si la restauration minimaliste, conservatoire est la seule qui puisse satisfaire les tenants de la pure doctrine archéologique, la restauration/restitution est dans les mœurs parce qu'elle donne à voir, dans un monde toujours plus avide de spectacle, et parce qu'elle est didactique, dans un monde toujours plus curieux de vulgarisation scientifique. [...] La pratique de la restauration sera toujours la recherche d'un équilibre périlleux entre la conservation pure qui dessèche et la restitution abusive qui séduit, mais bien souvent détruit. A nous tous de veiller à la maintenir entre ces deux écueils⁵⁷⁵.

Pour Jean-François Lagneau, ACMH :

Je dirai simplement que la restitution, si elle est marginale dans nos interventions actuelles, demeure toujours une des techniques utilisées pour la conservation de nos monuments. Au risque de choquer, j'ajouterai même que la restitution est quelquefois le seul moyen pour qu'un monument conserve ou retrouve son authenticité⁵⁷⁶.

Ainsi, nous voyons que la restitution est une pratique considérée encore banale aujourd'hui. La décision prise, en cette année 2018, de reconstruire la flèche de Saint-Denis, bien que rare par son ampleur et sa médiatisation, n'est donc pas si étonnante ni exceptionnelle dans les pratiques du Service.

L'importance est donnée à la conservation de l'aspect, pour des raisons diverses. La volonté était, au XIX^e siècle, de créer une histoire nationale à travers les monuments ; après les guerres mondiales c'était de donner à voir une France forte malgré les attaques ; aujourd'hui la volonté restitutive s'explique généralement par le tourisme avide d'édifices propres, beaux, compréhensibles (donc entiers) et rentables. Des excuses diverses justifient une même pratique, dont la finalité reste, en détournant la belle phrase de Paul Léon, que la France monumentale retrouve son beau visage, sans balafre, ni ride, ni cicatrice.

⁵⁷⁵ François Macé de Lépinay, « de la Restauration/restitution à la conservation des monuments ? » dans Henry Rousso, *Le regard de l'histoire, actes des entretiens du patrimoine*, éditions du patrimoine Monum, 2003, p. 178-185

⁵⁷⁶ Jean-François Lagneau, « de la Restauration/restitution à la conservation des monuments ? » dans Henry Rousso, *Le regard de l'histoire, actes des entretiens du patrimoine*, éditions du patrimoine Monum, 2003, p. 187-191. Il est intéressant de voir que pour Jean-François Lagneau il est possible de retrouver l'authenticité, comme s'il était possible de restituer à neuf quelque chose d'authentique. Sans définition commune (authenticité matérielle, structurelle, décorative, visuelle ?), cette question ne sera pas traitée ici.

Bibliographie et sources des éléments du corpus

1) Paul Léon

a) Sources

Fonds Paul Léon aux Archives Nationales, 20140260

Fonds Paul Léon à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, 080/47, 26 cartons.

Dossier administratif Paul Léon au Collège de France : 16 CDF art 245

Annuaire du Collège de France, 1933 à 1940.

Institut : MS 4502 (texte) et MS 4503 (images) sur le don Rockefeller.

b) Bibliographie de Paul Léon :

Discours publiés

LÉON, Paul, *Exposition d'architecture régionale dans les pays envahis*, conférence du 27 janvier 1917.

LÉON, Paul, *La restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.

LÉON, Paul, *art et artistes d'aujourd'hui*, Paris, Fasquelle, 1925. Sélection de discours.

LÉON, Paul, *Etat et mécènes*, lu à la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1928, Paris, Typographie de Firmin-Didot et Cie, 1928.

LÉON, Paul, « La restauration des monuments en France », *La conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59.

LÉON, Paul, *L'histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Editeurs, 1933.

LÉON, Paul, *L'Art français-Esquisses et portraits*, Paris, Fasquelle, 1933. Sélection de discours.

LÉON, Paul, « Versailles 1833-1933 », *Séance publique annuelle des cinq académies du mercredi 25 octobre 1933*, Paris, Typographie de Firmin-Didot et Cie, 1933.

LÉON, Paul, « architecture monumentale et architecture urbaine », *Deuxième congrès international d'esthétique et de science de l'art*, Paris, 1937, tome 2, p. 325-328 (résumé du discours).

LÉON, Paul, *Funérailles de M. Jules Formigé le 24 août 1960*, Discours prononcé, Paris, impr. Firmin-Didot et Cie, 1960.

Ouvrages

LÉON, Paul, *Fleuves, Canaux, Chemins de fer*, Paris, Collin, 1903.

LÉON, Paul, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, Henri Laurens, 1917.

LÉON, Paul, *L'Art roman : notice historique et archéologique*, Paris, R. Ducher, 1917.

LÉON, Paul, *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, H. Laurens, 1918.

LÉON, Paul, *L'art gothique et les grandes cathédrales*, Paris, R. Ducher, 1923.

LÉON, Paul, NICOLLE, Louis, MAGNE, Henri-Marcel, *Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes. Paris 1925*, Rapport général présenté, au nom de M. Fernand David, sénateur, commissaire général de l'Exposition, par M. Paul Léon, membre de l'Institut, directeur général des Beaux-Arts, directeur de la section administrative, M. Louis Nicolle, directeur de la section artistique et technique, M. Henri-Marcel Magne, Paris, Impr. Nationale, Libr. Larousse, 1927-1930, 9 vol..

LÉON, Paul, *L'Art danois critiques et notes sur l'exposition du Jeu de Paume en mai-juin 1928*, Paris, Gauthier-Villars, 1929.

LÉON, Paul, Reims, étude d'histoire urbaine, 1934 (?)

LÉON, Paul, *Eaux et fontaines de Paris*. Vingt eaux-fortes originales de Robert Sterkers, Paris, Par monts et par vaux, L'estampe moderne, 1946.

LÉON, Paul, *Paris, histoire de la rue*. Illustrations de Robert Sterkers, Paris, la Taille douce, 1947.

LÉON, Paul, *Du palais Royal au palais Bourbon, souvenirs*, Paris, A. Michel, 1947.

LÉON, Paul, *La Guerre pour la paix, 1740-1940*, Paris, A. Fayard, 1950.

LÉON, Paul, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

LÉON, Paul, *Mémoire du prince de Talleyrand*, Paris, H. Javal, 1955.

LÉON, Paul, *Mérimée et son temps*, Paris, PUF, 1962.

Articles

LÉON, Paul, « La beauté de Paris », *Revue de Paris*, novembre 1909.

LÉON, Paul, « Maisons et rues de Paris », *Revue de Paris*, juillet 1910.

LÉON, Paul, « Jardins de Paris », *Revue de Paris*, 15 octobre 1910.

LÉON, Paul, « La protection des églises », *Revue de Paris*, 1^{er} février 1913.

LÉON, Paul, « La renaissance de l'architecture gothique », *Revue de Paris*, 10 juillet 1913

LÉON, Paul, « La querelle des classiques et des gothiques », *Revue de Paris*, 15 juillet 1913

LÉON, Paul, « Les vandales en France, Senlis », *L'art et les artistes* spécial 1914-1915

LÉON, Paul, « La guerre et les monuments », *Les Arts*, n°154, avril 1916, p. 2-10.

LÉON, Paul, « La maison change avec la contrée », *Lectures pour tous*, 1^{er} mars 1917.

LÉON, Paul, « l'architecture régionale dans les provinces envahies », *Les Arts*, n°157, 1917, p. 12-19.

LÉON, Paul, « projets pour la reconstitution de la France », *Les Arts*, n°165, 1917, p. 11-17

LÉON, Paul, « La reconstruction de Reims », *Les Arts*, n°172, 1918.

LÉON, Paul, « La Cathédrale d'Amiens », *L'Art et les artistes*, 1918.

LÉON, Paul, « L'art d'écrire l'histoire de l'art », *La renaissance politique, littéraire et artistique*, Paris, octobre 1921, p. 5-6.

LÉON, Paul, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52.

LÉON, Paul, « La Grande Pitié des châteaux de France », *Revue des deux mondes*, 15 aout 1951, p. 577.

LÉON, Paul, « La protection des monuments », *La Documentation française illustrée*, n°64 avril 1952

LÉON, Paul, « les Monuments (1939-1955) », *Les Monuments historiques de la France*, 1955 p. 3-8.

LÉON, Paul, « La vie du baron Taylor », *association des artistes, Fondation Taylor*, 27 dec 1955.

c) *Bibliographie sur Paul Léon :*

Catalogue de l'exposition « Paul Léon » à Epinal de 1996, MAP archives Paul Léon.

Dictionnaire biographique français contemporain. 1954-1955, Paris, Pharos, 1955.

Qui est-ce ? Ceux dont on parle, Paris, Éditions de la vie moderne, 1934.

AUDUC Arlette « le Service des monuments historiques sous la IIIe République », POIRRIER, Philippe, VADELORGE, Loïc (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2003, p. 198.

AUDUC Arlette, « Paul Léon, le Service des monuments historiques et la reconstruction, enjeux et cadre institutionnel », BULLOCK, Nicholas, VERPOES, Luc (dir.), *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the first and second World Wars, and the Role of Heritage preservation*, Leuven, Leuven University Press, 2011.

BERCE Françoise, « L'œuvre de Paul Léon (1874-1962) », POIRRIER, Philippe, VADELORGE, Loïc (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2003, p. 227-251.

CHARLE, Christophe, TELKES-KLEIN, Eva, *Les professeurs du Collège de France: dictionnaire biographique, 1901-1939*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, ed. du CNRS, 1988.

COGNIAT Raymond, « Mort de Paul Léon », *Le Figaro*, 8 aout 1962.

DORIA Comte, *Discours, séance publique annuelle du 7 novembre 1962*, Académie des Beaux-Arts, Paris, Firmin-Didot, 1962.

DUMESNIL René, « Mort de Paul Léon », *Le Monde*, 8 aout 1962.

DUMESNIL René, *Notice sur la vie et les travaux de Paul Léon (1874-1962) et sur la vie et les travaux de Georges Wildenstein (1892-1963)*, Paris, Institut de France, Firmin-Didot, 1965.

HAUTECEUR, Louis, « Notice sur les membres décédés, Paul Léon 1874-1962 », *Association amicale des anciens élèves de l'École normale Supérieure*, Paris, Ecole normale supérieure, 1963.

LAURENT Jeanne, « Un règne académique à l'administration des Beaux-Arts (1919-1933) », *Arts et pouvoirs en France de 1793 à 1981 : histoire d'une démission artistique*, Saint-Etienne, CIEREC, 1982.

LEMONNIER, Henry, « Les Monuments historiques [Paul Léon, Les Monuments historiques. Conservation. Restauration.] », *Journal des savants*, 15^e année, Août 1917, pp. 337-350.

PERROT, Xavier, « La production normative de l'administration des Beaux-Arts durant l'entre-deux-guerres. Vers une « administrativisation » des règles de droit », *Droit et société*, 3/2011 (n° 79), p. 591-609.

POULAIN, Martine, Livres pillés, lectures surveillées. Les bibliothèques françaises sous l'Occupation, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2008.

RONVIN, Albert (dir.), Les Vosgiens célèbres. Dictionnaire biographique illustré, Vagney, Louis, 1990.

SOULIÉ, Stéphane, « Xavier Léon, philosophe », *Archives Juives* 1/ 2006 (Vol. 39), p. 143-147 URL : www.cairn.info/revue-archives-juives-2006-1-page-143.htm. Consulté le 8/9/2014.

TEMERSON, Henri, Biographies des principales personnalités françaises décédées au cours de l'année 1962, Paris, l'auteur, 1964.

VERRIER Jean, « Paul Léon », *Les Monuments historiques de la France*, Paris, 1962, n°4 octobre-décembre, p. 189-190.

WILDENSTEIN Georges, « Paul Léon, directeur des Beaux-Arts sous 58 ministres », *la Chronique des Arts, supplément à la gazette des Beaux-arts*, Paris, septembre 1962.

2) Saint-Remi de Reims :

a) Sources

Cartons MAP 0081/051/ 157 à 167.

Cartons aux Archives Départementales de Châlons-en-Champagne de la section 4 T : 9, 14, 17, 18, 44.

Cours de Paul Léon sur la reconstruction de l'église au Collège de France MAP, base écrite dans ses cartons 080/47.

b) Bibliographie sur Saint Rémi de Reims :

L'Eglise et l'abbaye de Saint-Remi, dessins et gravures, Reims, Reims histoire archeologie, 1995.

BOIRET, « chefs d'œuvre à l'abri : Reims pour copie conforme », *le Monde aujourd'hui*, 11 et 12 aout 1985.

BOUXIN, Marc, « l'Abbaye Royale de St Remi de Reims », *Dossiers d'archéologie*, n°186, octobre 1993.

BRUNETTE, *Souvenir archéologique et notes relatives à l'état de la ville de Reims*, Meaux, 1885.

CARTERET, *Restauration de l'Eglise St Remi de Reims*, exposé présenté par le maire de Reims au conseil municipal le 10 février 1847, Reims, Regnier imprimeur, 1847.

COCHET, François, *Rémois en guerre: 1914-1918 : l'héroïsation au quotidien*, Nancy, Presses Universitaires de France, 1993.

COCHET François, « Rémois en guerre, 1914-1918 : le chroniqueur et le moraliste », *Travaux de l'académie nationale de Reims*, 1995, n°171.

CROUVEZIER, G., *Saint-Remi de Reims*, Reims, L. Michaud, 1957.

DEMAISON, Louis, « Eglise Saint-Remi », *Congrès Archéologique de France*, LXXVIII^e session à Reims, 1911, Caen, Delesques, 1912, p. 57-106.

DEMAISON, Louis, *l'église Saint-Remi de Reims*, Caen, Delesques, 1913.

- DEMAISON, Louis, « la restauration de l'église Saint-Remi de Reims », *Bulletin Monumental*, 1937, p. 91-100.
- DEMAISON, Louis, « Date de l'église de Saint-Remi de Reims », *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, vol LXXI, 1881, p. 298-308.
- DENEUX, Henri, « Restauration de l'église Saint Remi à Reims », *Monuments historiques de la France*, 1939.
- DENEUX, Henri, « l'évolution des charpentes du XI^e au XVIII^e siècle », extrait de *l'Architecte*, Paris, Impr. De G. Kadar, 1927.
- DENEUX, Henri, « La restauration de la basilique Saint Remi », *annuaire-bulletin de la société des amis du vieux Reims, 1931-1933*, p. 22-35
- DENEUX, Henri, *Rebâtir Reims : la collection photographique Henri Deneux 1870/1938*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 1988.
- ENAUD, F., VERRIER, Jean, « problèmes de statuaire à la cathédrale de Reims », *les Monuments historiques de la France*, n°2, 1955, p. 80.
- GATIER, Pierre-Antoine, ALGRIN, Thierry, « Le fer dans la restauration au XIX^e siècle », *Monumental*, n°13, juin 1996, p.35-39.
- GOSSET, Alphonse, *La basilique de St Remi à Reims, histoire, description, construction*, Paris, librairie centrale d'architecture, 1900.
- GOSSET, Alphonse, *Basilique de Saint-Remi de Reims*, Reims, Matot-Braine, 1909.
- HARLAUT, Yann, *La Cathédrale de Reims, du 4 septembre 1914 au 10 juillet 1938, Idéologies, controverses et pragmatisme*, thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006.
- HITTORFF, « Rapport fait par M. Hittorff, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de restauration de l'église abbatiale de Saint-Remi de Reims, par M. Durand, architecte, membre correspondant », *Annales de la société libre des Beaux-Arts*, 1837
- LEBOURQ, A., « La démolition de St Nicaise de Reims (1791-1805) », *Archives de Reims et de Chalons, Travaux de l'Académie nationale de Reims*, vol. LXXII, année 1881-1882, p. 37-113.
- M. F.-X. « La résurrection de la basilique Saint-Remi », *Bulletin du diocèse Reims*, Reims, imprimeries du Nord-Est, 1931.
- PILLET, P., « La basilique Saint-Remi à Reims et sa remise en état », *Les Monuments historiques de la France*, Paris, janvier-mars 1959, p. 1-8.
- PRACHE Anne, *Saint Remi de Reims, l'œuvre de Pierre de Celle et sa place dans l'architecture gothique*, Paris, Droz, 1978.
- REIMS HISTOIRE ARCHEOLOGIE, *Les charpentes de la Cathédrale de Reims*, Croix du Sud, 1988.
- RIGAUD, Jean, BEDARIDA, Marc, *Reims, Reconstruction 1920-1930*, Reims, Ville de Reims, 1988.
- SAINSAULIEU, Max, « Reims sa région ses matériaux », *bulletin mensuel des associations provinciales des architectes français*, juin 1924.
- SAINSAULIEU, Max, « Reims otage », *l'Illustration*, 4 mai 1918.
- VALETTE, Jean-Jacques, *L'architecte E. Kalas, sa série de plans de Reims, l'archéologie et la guerre 14-18 à Reims*, Reims, SAVR, 2009, http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/pdf/kalas_reims_1418.pdf
- VERMEIL, Angélique, *La reconstruction de Reims à partir de 1918 : les relations entre les Services des Monuments historiques et les Services des Dommages de Guerre*, maîtrise d'histoire du patrimoine, Paris IV Sorbonne, 2003.

VITALE, Maria Rosaria, « I brevetti Deneux per il cemento armato e le loro applicazioni nella ricostruzione delle chiese di Reims (1919-1938) », D'AGOSTINO, Salvatore (dir.), *Storia dell'Ingegneria*, Atti del 3° Convegno nazionale (Napoli, 19-21 aprile 2010), Napoli, Cuzzolin, t. I, pp. 529-542.

VITALE, Maria Rosaria, BILLECI, Bruno, « Henri Deneux e la ricostruzione in c.a. della copertura della cattedrale di Reims, 1914-1938 », IENTILE R. (dir.), *Architetture in cemento armato. Orientamenti per la conservazione*, Milano, Franco Angeli, 2008, pp. 564-574.

3) Arras

a) Sources

MAP 81/062/51 à 81/062/61.

b) Bibliographie

Façadisme et identité urbaine, actes du colloque international, Paris, 28-30 janv. 1999, Paris, *Edition du Patrimoine*, 1999.

AUBERT, Marcel, « Nécrologie, Pierre Paquet », *Bulletin Monumental*, t. CXVII, 1959-4, p. 291-292.

BALLOT, Jean-Christophe, BASILICO, Gabriele, GARDE, Anne, GASTELI, Jellel, *À l'identique*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1997.

BUSSIERE, Eric, MARCILLOUX, Patrice et VARASCHIN, Denis, *La Grande reconstruction, reconstruire le Pas-de-Calais après le Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras (8 au 10 novembre 2000), Archives Départementales du Pas-de-Calais, 2002.

BREEMERSCH, Pascale, MARCILLOUX, Patrice, WINTREBERT, Patrick, *Images de la reconstruction : Arras, 1918-1934, photographies du fond Paul Decaux*, tirages de Rémi Guerrin, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1997.

De CARDEVACQUE, Adolphe, *Les places d'Arras*, étude historique et archéologique sur la Grande-Place et la Petite-Place d'Arras et la rue de la Taillerie qui les relie entre elles, Arras ; Sueur-Charruey, 1881.

DECELLE, JM, GRAILLES, Bénédicte, MARCILLOUX, Patrice, SCHOONHEERE, Frédéric, *1914-1918, Le pas de Calais en guerre, les gammes de l'extrême*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1999.

GARCIA, Valéry, *Architecture et urbanisme à Arras après la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université d'Artois, 2002.

GRUY, Henry, *Histoire d'Arras*, 1967.

HUIGNARD, Henri, « les places », *congrès archéologique de France*, Paris, 1937.

LEFEVRE, Christophe, *La reconstruction urbaine dans le Pas-de-Calais et le Nord de 1917 à 1930*, mémoire de DEA, université d'Artois, 1999.

MONNIER, Mélina, *le financement de la reconstruction dans le Pas-de-Calais*, mémoire de maîtrise, université d'Artois, 2001.

SCHOMMER, P., « la reconstruction des places d'Arras », *l'Architecture*, 25 octobre 1924, p. 276-282.

VERDIER, Paul, « Pierre Paquet », *les Monuments historiques de la France*, n°3, juillet sept 1959, p. 139-143.

WINTREBERT, Patrick, « L'œuvre de Pierre Paquet », MARCILLOUX, Patrice (dir.), *Images de la reconstruction. Arras 1918-1934*, Arras, archives départementales du Pas-de-Calais, 1997, p. 9-13.

4) *Avignon*

a) Sources

Archives départementales 4T 24 1903-1927

MAP : Cartons 81/81/21 à 81/84/29, 81/84 111/1

b) Bibliographie

BRICHET, R., « Chronique des Monuments historiques : restauration et présentation du Palais des papes à Avignon », *La Construction moderne*, 1962, n°5, pp. 58-65.

COLOMBE, Gabriel, *Le Palais des papes d'Avignon*, Paris, Laurens, 1939 (1ere édition 1927).

COLOMBE, Gabriel, « rubrique monumentale », *Annuaire de la société des amis du Palais des papes*, rubrique annuelle.

DIGONNET, Félix, *Le Palais des papes d'Avignon*, Avignon, Seguin, 1907.

DUHAMEL, Ludovic, « Restauration du Palais des papes », *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, 1907.

GAGNIERE, Sylvain, *Le Palais des papes d'Avignon*, Les amis du Palais du Roure, 1983.

GIRARD, Joseph, *Avignon histoire monument*, Avignon, 1924.

HALLAYS, André, « En flânant », *Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, 1907-1911, p.1-2. Articles des 08 février, 1er mars, 27 septembre, 11 octobre 1907, 21 février 1908, 11 mars 1910 et 22 septembre 1911.

LABANDE, Léon-Honoré, *le Palais des papes et les monuments d'Avignon au XIV^e*, Marseille, Detaille, 1925.

NODET, Henri, PLANCHENAULT, René, « La reconstruction des tourelles du Palais des papes à Avignon », *Museion*, 7^e année, vol. 23-24, n°III-IV, pp. 156-160.

NODET, Henri, « résultat des dernières fouilles au Palais des papes à Avignon », *Bulletin Monumental*, 1934, p. 473-474.

NODET, Henri, « Réflexions à propos de créneaux », *les Monuments historiques de la France*, 1938, p. 136-144.

PLANCHENAULT, René « Les tourelles du Palais des papes », *Beaux-Arts*, juillet 1932.

VINGTAIN, Dominique, Avignon, le Palais des papes, *Saint-Léger-Vauban, Zodiaque*, 1998.

VINGTAIN, Dominique, *Monument de l'Histoire. Construire, Reconstruire le Palais des papes. XIV^e - XX^e siècle*, Avignon, R.M.G éditions, 2002.

VINGTAIN, Dominique, *Du passé composé : genèse d'un Monument historique français, le Palais des papes d'Avignon de la Révolution à la Seconde Guerre mondiale*, thèse de doctorat, EPHE, 2008.

VINGTAIN, Dominique, *Le Palais des papes d'Avignon, XVIIIe-XXe siècle : l'invention d'un monument historique français*, Arles, Honoré Clair, 2015.

VIOLLET-LE-DUC, Eugène-Emmanuel, « Le Palais des papes et les remparts d'Avignon », *Archives de la Commission des monuments historiques (1855-1872)*, Paris, Gide et Baudry, 3^e vol.

5) *Bibliographie générale*

a) *Conférence d'Athènes :*

La conservation des monuments d'art et d'histoire, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933.

CAILLOT, Maris, *La revue Mouséion (1927-1946), Les musées et la coopération culturelle internationale*, Thèse de l'école des chartes.

CHOAY, Françoise, *La conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments (1931)*, Paris, éd. de l'Imprimeur, 2002.

GIOVANNONI, Gustavo, Cronaca, « La Conferenza internazionale di Atene pel restauro dei monumenti », *Bollettino d'arte del Ministero della Educazione nazionale*, Rome, la Libreria dello Stato, mars 1932, p. 408-420.

HAUTECOEUR, Louis, « La conférence d'Athènes pour la protection des Monuments historiques », *l'architecture*, Paris, 15 décembre 1931, p. 331-343.

RENE, JEAN, *Comoedia*, divers articles en 1931 sur la conférence d'Athènes.

b) *Doctrines, restauration et patrimoine :*

« Cronaca, Norme per il restauro dei monumenti », *Bollettino d'arte del Ministero della Educazione nazionale*, Rome, la Libreria dello Stato, janvier 1932, p. 325-327.

Congrès international des architectes et techniciens des Monuments historiques, actes du Congrès de Paris, 6-11 mai 1957, éditions Vincent Fréal, Paris 1957.

Charte Internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, au IIe Congrès international des architectes et des techniciens des Monuments historiques, Venise, 1964.

AUDRERIE, Dominique, *la notion et la protection du patrimoine*, Paris, collection que sais-je ? n°3304, Presses universitaires de France, 1997.

BEGHAIN, Patrice, *Guerre aux démolisseurs ! Hugo Proust, Barrès. Un combat pour le patrimoine*, Vénissieux, Paroles d'Aube, 1997.

BERCE, Françoise, « La doctrine de la restauration face aux reconstructions après les guerres », *Les malheurs de la guerre II : de la guerre réglée à la guerre totale*, Amiens, CTHS, 1997, p. 131-146.

BLOWER, Jonathan. « Max Dvorak and Austrian Denkmalpflege at War », *Journal of Art Historiography*, 2009, n°1, p. 1-19.

- BOITO, Camillo, *Conserver ou restaurer, les dilemmes du patrimoine*, Paris, éd. de l'imprimeur, 2000, 1^{ère} édition en italien 1893.
- CARBONARA, Giovanni, *Avvicinamento al restauro: teoria, storia, monumenti*, Napoli, Liguoni, 1997.
- CHASTEL, André, BABELON, Jean-Pierre, « la notion de patrimoine », *Revue de l'art*, n°49, 1980, pp. 5-32.
- CHOAY, Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, éd. Seuil, 1999, 1^{ère} édition 1992.
- CHOAY, Françoise, *le patrimoine en questions*, Paris, Seuil, 2009.
- DENSLAGEN, Wim, *Architectural restoration in western Europe : controversy and continuity*, *Architectura & Natura Press, Amsterdam, 1994*
- DETRY, Nicolas, *Le patrimoine martyr et la restauration post-bellica*, thèse de doctorat, Université Lumière de Lyon, 2016
- De QUINCY, Quatremère, *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art, suivi de Lettres sur l'enlèvement des ouvrages de l'art antique à Athènes et à Rome*, Paris, Fayard, 1989, 1^{ères} éditions en 1815 et 1836.
- DVORAK, Max, *Katechismus der Denkmalpflege*, Wien, J. Bard, 1916.
- HUGO Victor, « Guerre aux démolisseurs », *Revue des Deux mondes*, Paris, 1825.
- JOKILEHTO, Jukka, *A history of architectural conservation*, Oxford, Boston : Butterworth-Heinemann, 1999.
- LENIAUD, Jean-Michel, *L'utopie française, Essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992.
- LENIAUD Jean-Michel, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, Menges, 1994
- LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002.
- MARCONI, Paolo, *Il restauro e l'architetto, teoria e pratica in due secoli di dibattito*, Venezia, Marsilio ed., 1995.
- MARCONI, Paolo, « Roma 1806-1829 : un momento critico per la formazione della metodologia del Restauro architettonico », *Ricerche di storia dell'Arte*, n°8, 1978-79.
- MIDANT, Jean-Paul, *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle*, Paris, Hazan, 1996.
- MIDANT, Jean-Paul, *Au moyen-âge avec Viollet-le-Duc*, Paris, édition Paragon, 2001.
- SETTE, Maria Piera, *Il restauro in architettura : quadro storico*, Turin, ed. UTET, 2001.
- RIEGL, Alois, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Seuil, 1984.
- RUPRICH-ROBERT Victor, *de l'influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments*, Paris, veuve Morel, 1882.
- RUSKIN, John, *Les sept lampes de l'architecture*, Paris, M. Houdiard, 2011.
- SAINT-PAUL, Anthyme, « Viollet-le-Duc et son système archéologique », *Bulletin Monumental*, p. 46 (1880), p. 409-463, p. 716-778; p. 47(1881), p. 4-54; p. 187-234; p. 445-502.
- VIOLLET-LE-DUC, Eugène-Emmanuel, « restauration », *dictionnaire de l'architecture médiévale*, Bibliothèque de l'image, 1997, 1^{ère} édition 1854-1868.

c) *Bibliographie Service*

De l'utilité du patrimoine, entretiens du patrimoine, abbaye royale de Fontevraud, novembre 1991, Ministère de la Culture, Paris, Picard, 1992.

AUDRERIE, Dominique, PRIEUR, Michel (dir.), *Les Monuments historiques, un nouvel enjeu ?*, l'Harmattan, Paris, 2004.

AUDUC, Arlette, *Quand les monuments construisaient la nation, le Service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, la Documentation française, 2008.

AUDUC, Arlette, « L'héritage des croyants devient patrimoine national », *Hommes et Migrations*, N°1259, janvier-février 2006 : Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve. Partie 2 : Culture(s), religion(s) et politique

AUZAS, Pierre-Marie, « le restaurateur et le créateur », *Actes du colloque international Viollet-le-Duc*, Paris, 1980.

BADY, Jean-Pierre, *Les Monuments historiques en France*, Paris, PUF, 1998, 2^e ed, (que sais-je).

BERCE, Françoise, « Formation et recrutement des architectes en chef depuis 1830 », *les Monuments historiques de la France*, 1981, n°113.

BERCE, Françoise, *des Monuments historiques au Patrimoine du XVIII^e à nos jours, ou les égarements du cœur et de l'esprit*, Paris, Flammarion, 2000.

BULLOCK, Nicholas, VERPOES, Luc, *Living with History, 1914-1964 : Rebuilding Europe after the first and second World Wars, and the Role of Heritage preservation*, Leuven, Leuven University Press, 2011.

CARPENTIER, Valérie, *La vie des monuments de l'État : histoire de la Caisse nationale des Monuments historiques (1912-1978)*, thèse de doctorat, EPHE, 2014.

CORNU, Marie, NEGRI, Vincent, BADY, Jean-Pierre, LENNIAUD, Jean-Michel (dir.), *1913 Genèse d'une loi sur les Monuments historiques*, Paris, la Documentation française, 2013.

DARCOS, Xavier, « Mérimée et le patrimoine national », *Une Certaine idée*, 2002.

De GROOTE, J., « la Protection des Monuments historiques entre 1840 et 1914 », *les Monuments historiques demain*, actes des colloques de la direction du patrimoine, la salpêtrière, Paris, novembre 1984, Paris, Ministère de la Culture, diffusion Picard, 1987, pp. 74-75.

DELORME, Jean-Claude, « D'une Reconstruction à l'Autre : 1919-1950 », *Historicisme et modernité du patrimoine européen, Reconstruction, restauration, mise en valeur aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 25-46

De SAINT PULGENT, Maryvonne, *éditorial*, in « Monumental », n° spécial anniversaire de la loi sur les Monuments historiques de 1913, 1993.

GARNERO, Stéphane, *Conservazione e Restauro in Francia, 1919-1939 : i lavori della Commissione dei monumenti storici*, Florence, Alinea, 2006.

GARNERO, Stéphane, « La doctrine de la restauration en France entre les deux guerres : quelques considérations sur la mise à jour de la discipline », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [13 | 2007, mis en ligne le 10 juin 2009,

GENET-DELACROIX, Marie-Claude, « Etat et patrimoine sous la III^e république, de l'amateur au professionnel dans la gestion du patrimoine national », GRANGE, Daniel J., POULOT, Dominique (dir.), *l'esprit des lieux, le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1997, p. 147-159.

GOURBIN, Patrice, *Les Monuments historiques de 1938 à 1959 : une administration au Service de l'architecture*, Université Paris-Sorbonne, 2004.

HAMON, Françoise, « bibliographie, Françoise Bercé, Des Monuments historiques au patrimoine, du XVIII^e siècle à nos jours, ou « Les égarements du cœur et de l'esprit » », *Bulletin Monumental*, Année 2001, Volume 159, n^o2, p. 201 – 202.

JACQUIN Laure, *Doctrine et pratique de la restauration française à l'épreuve de la Charte de Venise : architectures contemporaines dans les Monuments historiques, projets et enjeux*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2016.

KOETZ, Laurent, « Yves-Marie Froidevaux. La mémoire reconstruite des églises de Valognes et Saint-Lô », *AMC* n^o 141, mars 2004, p. 72-77.

LAMY, Yvon. « Du Monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection ». *Genèses*, 11, 1993. pp. 50-81.

LEFEVRE PONTALIS, Eugène, *Congrès archéologique de France*, Paris, 1919.

LEROY-BEAULIEU, Anatole, « La restauration de nos Monuments historiques devant l'art et devant le budget », *Revue des deux mondes*, XIV, II (1874), p. 605-625.

LEVEAU, Pierre, « Problème de l'apologie de la conservation-restauration », *Conservation-Restauration des Biens Culturels*, 2011, n^o29, p. 5-26.

MALSERVI, Franca, *La restauration architecturale en France : deux siècles de pratique ordinaire*, thèse de doctorat, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, LADRAUS, 2005.

PAQUET, Jean-Pierre, *la doctrine de la restauration des monuments historiques de la France depuis le XIX^e siècle*, Berlin 1967

PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, « Observations sur le patrimoine français », *Revue de l'Art*, 1993, n^o101. pp. 11-16.

PERROT, Alain-Charles, *Les architectes en chef des Monuments historiques*, Levallois-Perret, HM éd., 1994.

ROUSSO, Henry, *Le regard de l'histoire*, actes des entretiens du patrimoine, Paris, éditions du patrimoine Monum, 2003.

RUPRICH-ROBERT Victor, *De l'influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments*, Paris, veuve Morel, 1882,

VERDIER, Paul, « Le Service des monuments historiques. Son histoire : organisation, administration, législation (1830-1934) », *Congrès archéologique de France XVII^e session*, Paris, A. Picard, 1936.

VITALE Maria Rosaria, *Restauri in Francia (1970-2000). Storia, politica, interventi*, Palermo, Medina, 2001.

d) Première Guerre mondiale

Reconstructions en Picardie après 1919, catalogue de l'exposition aux archives départementales de l'Aisne, 2000-2001, Paris, éditions de la Réunion des musées nationaux, 2000.

AGACHE, Alfred, AUBURTIN, Marcel, REDONT, Édouard, *Comment reconstruire nos cités détruites, notions d'urbanisme s'appliquant aux villes bourgs et villages*, Paris, Armand Colin, 1916.

BEDIER, Joseph, *Les crimes allemands d'après les témoignages allemands*, Paris, Armand Colin, 1915.

BOCK, Fabienne, « L'exubérance de l'Etat en France de 1914 à 1918 », *Vingtième siècle*, n^o3, juillet 1984.

CELTIS, *La reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre*, Paris, F. Alcan, 1919.

CHAGNON, Marie-Eve, *le manifeste des 93 : la nature de la mobilisation intellectuelle allemande au déclenchement de la Grande Guerre (1914-1915)*, mémoire de Master, Université du Québec, Montréal, 2007.

CLEMEN Paul, *Protection allemande des monuments pendant la guerre*, traduit et commenté par Louis Dimier, Paris, E. Champion, 1915.

CLEMEN, Paul, *Die Denkmalspflege in Frankreich*, Berlin, 1898.

CLEMEN, Paul, *Protection de l'art pendant la guerre. Rapports sur l'état des monuments d'art... et sur les mesures prises par les Allemands... pour leur conservation...* . Ier vol. , le front à l'ouest, Leipzig, Seeman, 1919

DILLY Henrich, « Septembre 1914 », *Revue germanique internationale*, 13/2000.

DIMIER Louis, *L'Appel des intellectuels allemands : textes officiels et traduction avec préface et commentaire*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1914.

DRUANT René, « l'iconographie rémoise de la guerre », *Travaux de l'Académie de Reims*, 1920-1921, p.328.

GUILLOT, Hélène, « La section photographique de l'armée et la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, 258 | 2010.

GUILLOT, Hélène, *Photographier la Grande Guerre : les soldats de la mémoire, 1915-1919*, thèse de doctorat, Paris I, 2012.

HALLAYS, André, *L'Opinion allemande pendant la guerre*, 1919.

HOFMAN Jean-Marc (dir), *1914-1918: le patrimoine s'en va-t-en guerre*, Paris, Norma, 2016

KOTT Christina, « Histoire de l'art et propagande pendant la Première Guerre mondiale. L'exemple des historiens d'art allemands en France et en Belgique », *Revue germanique internationale*, 13/2000.

MICHEL, André, « dans les ruines de nos Monuments historiques : conservation ou restauration », *La Revue des Deux Mondes*, 1917.

MONTANT, JC, *La propagande extérieure de la France pendant la 1^{er} guerre mondiale : l'exemple des quelques neutres européens*, thèse de doctorat, Paris I, 1988.

e) Bibliographie générale

ALBERTINI Marie-Laure, *la politique artistique de Dujardin-Beaumetz devant le parlement et l'opinion, 1905-1912*, maîtrise, Paris-I Sorbonne, 1979.

BARRES, Maurice, *la Grande pitié des églises de France*, Paris, Ed. Universitaire du Septentrion, 2012 (1^{ere} ed. 1914)

BARROT, Olivier, ORY, Pascal (dir.), *Entre deux-guerres, la création française 1919-1939*, Paris, Bourin, 1990.

BASTOEN Julien, *L'Art contre l'État ? : la trajectoire architecturale du Musée du Luxembourg dans la construction de l'illégitimité de l'action artistique publique, 1848-1920*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2015.

BIDAUD, Camille, « Les articles sur la restauration du Palais des papes d'Avignon au début du XX^e siècle », DELAPORTE Alric, JOUVES Barbara (dir.), *Réception critique de la restauration, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du GRHAM, 2017.

BIRNBAUM, Pierre, *Les fous de la République, Histoire politique des Juifs d'Etat de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992.

- BLETON-RUGET, BODINEAU, SYLVESTRE, *Pays et territoires, de Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de développement du territoire*, PU de Dijon, 2002.
- BRUCCULERI, Antonio, *Louis Hautecoeur et l'architecture classique en France: du dessein historique à l'action publique*, Paris, Picard, 2007.
- BURDEAU, François, *Histoire de l'administration française, du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Montchrestien, 1994.
- CANTELLI Marilù, *L'illusion monumentale, Paris 1872-1936*, Liège, Mardaga, 1991.
- CHEVREFILS DESBIOLLES, Yves, *Les revues d'art à Paris 1905-1940*, Aix-Marseille, Presse universitaire de Provence, nouv. éd., 2014.
- CROSNIER LECOMTE, Marie-Laure, *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des Beaux-Arts (1800-1968)*, Paris, INHA, plateforme AGHORA.
- De MONZIE, Anatole, *Ci-devant*, Paris, Flammarion, 1941.
- DECULTOT, Élisabeth, LE RIDER, Jacques, QUEYREL, François (dir.), «Le laocoon : histoire et réception», *Revue germanique internationale*, 19 | 2003.
- DENIZOT, Marion, *Jeanne Laurent : une fondatrice du Service public pour la culture : 1946-1952*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2005.
- DIGEON, Claude, *la Crise allemande de la pensée française 1870-1914*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- GENET-DELACROIX, Marie-Claude, « Esthétique officielle et art national sous la 3^e république », *le Mouvement Social*, 1985, n°131, p. 105-120.
- GENET-DELACROIX, Marie-Claude, « Histoire et fonction de la Direction des beaux-arts (1870-1905) », *Romantisme*, Paris, Armand Colin, 1996.
- GENET-DELACROIX, Marie-Claude, « Le conseil supérieur des Beaux-Arts : histoire et fonction (1875-1940) », *le Mouvement Social*, 1993, n°163, p. 45-65.
- GENET-DELACROIX, Marie-Claude, *Art et Etat sous la IIIe République, Le système des Beaux-Arts, 1870-1940*, Paris, publication de la Sorbonne, 1992.
- HAUTECOEUR, Louis, *Les Beaux-Arts en France, passé et avenir*, Paris, Picard, 1948.
- IMBERT, Nathalie (dir.), *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Les éditions Lajeunesse, t. 3, 1939.
- KOTT, Christina, *Préserver l'art de l'ennemi ? Le patrimoine artistique en Belgique et en France occupées, 1914-1918*, Bruxelles, P. Lang, coll. Comparatisme et société, 2006.
- LAURENT, Jeanne, *La république et les Beaux-Arts*, Paris, R. Julliard, 1955
- LE CORBUSIER, *Croisade, ou le crépuscule des Académies*, collection de « l'esprit nouveau », Paris, Crès et cie, 1933.
- LOYER, Jean-François, *Histoire de l'architecture française*, Paris, Editions du patrimoine, 1995.
- LUCAN, Jacques, « la question urbaniste, chronique d'années de guerre », *AMC*, 1978, n°44, p. 70-73.
- MAYEUR, Jean-Marie, *La séparation des Eglises et de l'Etat*, collection Eglises/Sociétés, Les éditions ouvrières, Paris, 1991.
- MEEHAN Patricia, *de la défense des Bâtiments Civils : le renouveau d'une politique architecturale 1930-1946*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris VIII, 2010.
- PASSINI, Michela, *La fabrique de l'art national: le nationalisme et les origines de l'histoire de l'art en France et en Allemagne, 1870-1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2012.

PIKETTY, Caroline, DUBOIS, Christophe, LAUNAY, Fabrice, *Guide des recherches dans les archives des spoliations et des restitutions, Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France*, Paris, La Documentation française, 2000.

POIRRIER Philippe, *L'État et la Culture en France au XXème siècle*, Paris, Le Livre de Poche, 2000.

POIRRIER, Philippe, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France, XIXe-XXe siècle*, Paris, Diffusion de la Documentation Française, 1999.

POULAIN, Caroline, « Louis Hauteœur et Vichy: pensée et action politiques d'un historien de l'architecture », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°3, 1er semestre 2002 pp. 103-111.

REAU, Louis, *Histoire du Vandalisme*, Paris, Hachette, 1959.

RECHT, Rolland, « Viollet-le-Duc et Gottfried Semper : leurs conceptions du patrimoine monumental », *Revue germanique internationale*, 13/2000.

RIALS, Stéphane, *Administration et organisation 1910-1930. De l'organisation de la bataille à la bataille de l'organisation dans l'administration française*, Paris, Beauchesne, 1977.

TAYLOR, Isidore, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, Firmin-Didot, 1820-1878.

THERRIEN, Lyne, *L'histoire de l'art en France : genèse d'une discipline universitaire*, Paris, ed. du CTHS, 1998.

THUILLIER, Guy, *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999.

VIGATO, Jean-Claude, *L'architecture régionaliste, France 1890-1950*, Paris, Norma 1994.

f) Méthodologie

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, juin 1986, pp. 69-72.

DOSSE, François, *La mémoire, pour quoi faire ?*, Paris, édition de l'Atelier, 2006

DOSSE, François, *Le pari biographique : écrire une vie*, Paris, édition de la découverte, 2006

LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44e année, N. 6, 1989, pp. 1325-1336.

LOWENTHAL, David, *the past is a foreign country*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985

NORA, Pierre, *les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard

NORA, Pierre, *Science et conscience du Patrimoine*, Paris, Fayard, 1997

PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *Architecture: description et vocabulaire méthodiques*, Paris, éditions du patrimoine, centre des monuments nationaux, 2011.

PROST, Antoine, « les mots », René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Ed. du Seuil, 1988.

PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, éditions du Seuil, Paris, 1996

SCHNAPP Alain, *La conquête du passé : aux origines de l'archéologique*, Paris, Carré, 1993

ZERNER, *écrire l'histoire de l'art, figures d'une discipline*, Paris, 1997.

ZERNER, *faire de l'histoire de 2, nouvelles approches*, Paris, 1974.

Table des illustrations

Partie 1

Fig 1 : Portrait de Paul Léon en 1925 par Laure Albin-Guillot / Roger-Viollet ; crédit Photo (C) Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais / Philippe Migeat ; AM1988-686.

Fig 2 : Arbre généalogique de Paul Léon, réalisé par Camille Bidaud sur Généatique, merci encore à Maryse Rodriguez-Tomé pour ses apports à cet arbre.

Fig 3 : Délégation de la Commission des monuments historiques à Reims, le 10 mai 1924. Fonds Deneux, B514546101_Deneux_R12, Bibliothèque municipale de Reims.

Fig 4 : Reims, 19 septembre 1914, incendie de la cathédrale, face nord par Pierre Antony-Thouret ; crédit Photo (C) Ministère de la Culture - Médiathèque du Patrimoine, Dist. RMN-Grand Palais ; 62T019869.

Fig 5 : Portrait de Paul Clemen en 1904. Dr. Paul Clemen, Vorsitzender Vorstand der Kunsthistorischen Ausstellung im Kunstpalast Düsseldorf, 1904 ; Internationale Kunstausstellung, Kunsthistorische Ausstellung, Grosse Gartenbau-Ausstellung, 1904, Bagel, Düsseldorf.

Fig 6 : Le front du Nord. COLLECTIF LA VOIX DU NORD. 1918 – 2008 La Grande Guerre dans la région. Lille : La Voix du Nord, 2008, 74p : N°spécial. p9.

Fig 7 : Dessin du beffroi d'Arras détruit, par André Ventre, crédit Photo (C) MAP.

Fig 8 : Cartographie des zones bleues, rouges et jaunes telles que décidées ou négociées après la fin de la Première Guerre mondiale (d'après Guicherd, J., & Matriot, C. (1921). La terre des régions dévastées. Journal d'Agriculture Pratique, 34, 154-6.).

Fig 9 : Gargouilles crachant du plomb fondu, conservées au Palais du Tau à Reims. Wikimedia Commons.

Fig 10 : Plan de Reims au XVIIIe siècle, par Kalas en 1918, Photo (C) RMN-Grand Palais (musée d'Orsay) / Hervé Lewandowski.

Fig 11 : Dessin pour la remise du grade de Commandeur de la légion d'honneur en mars 1924, auteur inconnu, AN 20140260/12.

Fig 12 : Tableau des séances de la Commission des Monuments historiques entre 1905 et 1962.

Partie 2

Fig 13 : Photographie de Saint-Remi en cours de restauration publiée dans LÉON, Paul, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », Congrès archéologique de France, 97e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52.

Fig 14 : Photographies du Palais des papes d'Avignon avant et après la restauration publiée dans LÉON, Paul, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », Congrès archéologique de France, 97e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52.

Fig 15 : Photographies des places d'Arras avant-guerre, suite aux destructions et après reconstruction publiée dans LÉON, Paul, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », Congrès archéologique de France, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52.

Saint-Remi de Reims

Fig 16 : Dessin des plans et élévations de la nef de St Remi aux différentes périodes par GOSSET, Alphonse, *La basilique de St Remi à Reims, histoire, description, construction*, Paris, librairie centrale d'architecture, 1900.

Fig 17 : Photographie de la nef de Saint-Remi avant 1918 par Camille Enlart avec les voûtes de Narcisse Brunette. crédit Photo (C) MAP MH0028362.

Fig 18 : Façade de Saint-Remi de Reims début XIX^e siècle, avant les travaux de Narcisse Brunette, archives départementales de Châlons, dossier 4T44, 18Fi202.

Fig 19 : Façade de Saint-Remi de Reims en 1900, après les travaux de Narcisse Brunette, par GOSSET, Alphonse, *La basilique de St Remi à Reims, histoire, description, construction*, Paris, librairie centrale d'architecture, 1900.

Fig 20 : Relevé des destructions à Reims, paru dans l'Illustration en 1920.

Fig 21 : Photographie de la nef de Saint-Remi et de ses voûtes et toiture détruites en septembre 1928 par M. Préoux du Comité de l'Or, avec l'aimable autorisation de Patrick Géel.

Fig 22 : Ruines intérieures de l'Église Saint-Remi de Reims par Eugène Lefèvre-Pontalis, en 1919, base Mémoire n°LP006293. © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 23 : Photographie de Deneux. Fonds Deneux à la Bibliothèque Municipale de Reims, A224r.

Fig 24 : Plan de St Remi par Henri Deneux en mai 1919, Carton 0081/051/0157 MAP.

Fig 25 : Construction des arcs et des reins en béton armé à l'Église Saint-Remi de Reims par Henri Deneux, DNX2679 N. © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 26 : Photographie d'une maquette de la charpente de la cathédrale de Reims, par Henri Deneux, DNX0794 V © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 27 : Photographie de la charpente de la cathédrale de Chartres, par Henri Deneux, en 1926, DNX11276 © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 28 : Variantes des nœuds et assemblages du système Deneux. Extrait de VITALE, Maria Rosaria, « I brevetti Deneux per il cemento armato e le loro applicazioni nella ricostruzione delle chiese di Reims (1919-1938) », D'AGOSTINO, Salvatore (dir.), *Storia dell'Ingegneria*, Atti del 3^o Convegno nazionale (Napoli, 19-21 aprile 2010), Napoli, Cuzzolin, t. I, pp. 529-542.

Fig 29 : Photographie du montage en cours de la charpente de Saint-Remi, par Henri Deneux. Fonds Deneux à la Bibliothèque Municipale de Reims B514546101_Deneux_R36.

Fig 30 : Photographie de la charpente de la Cathédrale de Reims par Henri Heuzé, MH0084472 © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 31 : Maquette de la charpente de la Cathédrale de Reims par Henri Deneux, DNX2850 N © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 32 : Maquette de la charpente de Saint-Remi de Reims par Henri Deneux, DNX1713 V© MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 33 : Planche de montage du mur Sud par Henri Deneux. Attachement n°18, 1922. Carton 0081/051/0157 MAP.

Fig 34: Planche de montage d'un pilier par Henri Deneux. Attachement n°10, 1922. Carton 0081/051/0157 MAP.

Fig 35 : Les arcs doubleaux à l'Église Saint-Remi de Reims par Henri Heuzé, base Mémoire n°MH0077962. © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Places d'Arras

Fig 36 : Photo aérienne de la Petite place et du Beffroi d'Arras avant la Première Guerre mondiale. © MCC (France) - RMN AP1FS00175.

Fig 37 : Photographie de la maison à Pas-de-Moineaux par Camille Bidaud, 2013.

Fig 38 : Photographie de maisons sur la Petite place, par Christopher Rousseau, 2017.

Fig 39 : Calque de relevé de l'ensemble monumental en 1919 par Pierre Paquet. Cartonnage 81/62/35 carton 81/62/51 MAP.

Fig 40 : Carte postale d'après-guerre montrant le beffroi détruit.

Fig 41 : Redessin du relevé de Pierre Paquet de 1919, Cartonnage 81/62/35 carton 81/62/51 MAP.

Fig 42 : Photographie de Pierre Paquet, Réseau M, médiathèques d'Arras.

Fig 43 : Analyse des travaux réalisés par façade sur la Grande place par Camille Bidaud, à partir des dossiers de la MAP, sur le relevé de Pierre Paquet de 1919 à la MAP redessiné.

Fig 44 : Analyse des travaux réalisés par façade sur la Petite place par Camille Bidaud, à partir des dossiers de la MAP, sur le relevé de Pierre Paquet de 1919 à la MAP redessiné.

Fig 45 : Carte postale du château d'eau avant-guerre.

Fig 46 : Photographie de l'école remplaçant le château d'eau, Christopher Rousseau, 2017.

Fig 47 : Photographie de l'école remplaçant le château d'eau, Christopher Rousseau, 2017.

Fig 48 : Sens des toitures de l'école et des maisons voisines de la Grande place dessinées sur la faitière par Camille Bidaud sur la vue satellite Google maps.

Fig 49 : Extrait des façades Est de la Grande place du redessin du relevé de Pierre Paquet de 1919, Cartonnage 81/62/35 carton 81/62/51 MAP.

Fig 50 : Photographie des façades 32 et 34 (et leurs voisines) de la Grande place par Camille Bidaud, 2014, avec surimposé le relevé de Pierre Paquet de 1919.

Fig 51 : Carte postale d'avant guerre montrant les façades des 3 et 5 Petite place dans leur état avant-guerre.

Fig 52 : Cadastre d'Arras en 1839. Archives du Pas-de-Calais.

Fig 53 : Cadastre d'Arras contemporain. Cadastre.gouv.fr

Fig 54 : Photographie des 1, 3 et 5 Petite place, par Christopher Rousseau, 2017.

Fig 55 : Photographie des rez-de-chaussée des 1, 3 et 5 Petite place, par Camille Bidaud, 2014.

Fig 56 : Exemple d'une planche d'attachement de remontage du 70 de la Petite place par Pierre Paquet ; Carton 81/62/61, Cartonnage 81/62/157, MAP.

Fig 57 : Cadastre d'Arras en 1839. Archives du Pas-de-Calais.

Fig 58 : Cadastre d'Arras contemporain. Cadastre.gouv.fr

Fig 59 : Extrait d'archive pour le 15 Grande place, au croisement de la rue Noble, Carton 81/62/52, Cartonnage 81/62/51, MAP.

Fig 60 : Photographie du 15 Grande place, Christopher Rousseau, 2017.

Fig 61 : Photographie de l'arrière du 15 Grande place, Christopher Rousseau, 2017.

Fig 62 : Plan de la mairie proposant la mise à l'alignement de la rue de la Housse. Carton 81/62/60, Cartonnage 81/62/150, MAP.

Fig 63 : Proposition d'ajustement par Pierre Paquet de la mise à l'alignement de la rue de la Housse. Carton 81/62/60, Cartonnage 81/62/150, MAP.

Fig 64 : Montages par la Mairie d'Arras montrant l'intérêt de supprimer la maison. Carton 81/62/60, Cartonnage 81/62/150, MAP.

Fig 65 : Montages par la Mairie d'Arras montrant l'intérêt de supprimer la maison. Carton 81/62/60, Cartonnage 81/62/150, MAP.

Fig 66 : Photographie aujourd'hui de la Petite place et la maison sauvegardée, Christopher Rousseau, 2017.

Palais des papes d'Avignon

Fig 67 : Plan des périodes de construction du Palais, paru dans Gabriel Colombe, *Le Palais des papes d'Avignon*, Laurens, 1939.

Fig 68 : Photographie de la façade principale du Palais des papes avant 1907 par Félix Martin-Sabon. MH0054494 © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 69 : Planches de la Cathédrale projetée par Viollet-le-Duc à la place de la Grande Audience et de la Grande Chapelle, 0080/104/0001, document 00074 MAP.

Fig 70 : Planche aquarellée d'Henri Nodet de 1903, état actuel des façades, 0082/084/1022, document 012739, MAP.

Fig 71 : Photographie de la porte clémentine, Gabriel Colombe, *Le Palais des papes d'Avignon*, Laurens, 1939.

Fig 72 : Planche de projet pour la restauration de créneaux et gargouilles, par Henri Nodet, 0082/084/2021, 2003/016/089690, MAP.

Fig 73 : Photographie des tourelles avant les travaux, paru dans Henri Nodet et René Planchenaut « La reconstruction des tourelles du Palais des papes à Avignon », *Mousson*, 7^e année, vol. 23-24, n°III-IV, pp. 156-160.

Fig 74 : Gravure ancienne de Moutet des tourelles, paru dans Gabriel Colombe, *Le Palais des papes d'Avignon*, Laurens, 1939.

Fig 75 : Photographie des tourelles évidées parue dans René Planchenault « Les tourelles du Palais des papes », *Beaux-Arts*, juillet 1932.

Fig 76 : Gravure ancienne par Martellange montrant les tourelles parue dans Henri Nodet et René Planchenault « La reconstruction des tourelles du Palais des papes à Avignon », *Mouseion*, 7^e année, vol. 23-24, n°III-IV, pp. 156-160.

Fig 77 : Gravure ancienne d'après le tableau de Gardot montrant les tourelles parue dans René Planchenault « Les tourelles du Palais des papes », *Beaux-Arts*, juillet 1932.

Fig 78 : Photographie des tourelles après construction, carton 81/84/27 MAP.

Fig 79 : Photographie des traces des planchers militaires dans la salle du Grand Tinel. Camille Bidaud, 2014.

Fig 80 : Projet de remontage de la cheminée par Henri Nodet, carton 81/84/27 MAP.

Fig 81 : Photographie de la cheminée juste après les travaux, publiée dans *l'Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes*.

Fig 82 : Photographie de la façade principale du Palais des papes avant 1907 par Félix Martin-Sabon. MH0054494 © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 83 : Photographie de la façade principale du Palais des papes aujourd'hui, par Angèle Denoyelle, 2018.

Partie 3

Fig 84 : Paul Léon orateur au 232^e dîner du Cornet, revue *le Cornet*, février 1924.

Fig 85 : Photographie de l'exposition des Monuments historiques dans le cadre de l'Expo 37. Publiée dans *Les Monuments historiques de la France*, 1937, fascicule 2, p. 33.

Fig 86 : Photographie de l'église Saint-Yved de Braine par Beusseron avant 1914, © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 87 : Dessin de relevé par Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc de la façade de la Madeleine de Vezelay avant restauration, reproduit dans Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

Fig 88 : Photographie du chœur de la cathédrale de Nantes après restauration, reproduit dans Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

Fig 89 : Photographie du château de Pierrefonds avant restauration, reproduit dans Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

Fig 90 : Photographie du château de Pierrefonds après restauration, reproduit dans Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.

Fig 91 : Maquette du château de Coucy, présentée à l'exposition 37, visible aujourd'hui à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, D.MAP/CRMH47 ; © Cité de l'architecture et du patrimoine, musée des Monuments français, Paris - Bordes, David.

Fig 92 : Nuage arboré créé à partir du texte de Paul Léon, « La protection des églises », *La revue de Paris*, 1^{er} février 1913, réalisé sur <http://treecloud.univ-mlv.fr/>

Fig 93 : Nuage arboré créé à partir du texte de Paul Léon, « La guerre et les monuments », *Les Arts*, avril 1916, n°154, p. 2-10, réalisé sur <http://treecloud.univ-mlv.fr/>

Fig 94 : Nuage arboré créé à partir du texte de Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918, 3^e partie, réalisé sur <http://treecloud.univ-mlv.fr/>

Fig 95 : Nuage arboré créé à partir du texte de Paul Léon, *La restauration des monuments après la guerre*, communication lue dans la séance annuelle des 5 académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922, réalisé sur <http://treecloud.univ-mlv.fr/>

Fig 96 : Nuage arboré créé à partir du texte de Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *La conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59, réalisé sur <http://treecloud.univ-mlv.fr/>

Fig 97 : Nuage arboré créé à partir du texte de Paul Léon, *L'histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France*, leçon d'ouverture du 5 mai 1933, Paris, Fasquelle Éditeurs, 1933, réalisé sur <http://treecloud.univ-mlv.fr/>

Fig 98 : Nuage arboré créé à partir du texte de Paul Léon, « Les principes de la conservation des Monuments historiques, évolution des doctrines », *Congrès archéologique de France*, 97^e session, Paris, Picard 1934, t. I, p. 16-52, réalisé sur <http://treecloud.univ-mlv.fr/>

Fig 99 : Daguerréotype par Vincent Chevallier de Notre-Dame de Paris, avant 1845.

Fig 100 : Photographie par Henri Deneux de la façade de Notre-Dame de Paris après les travaux de Viollet-le-Duc, DNX06926, © MCC (France) - MAP - diffusion RMN.

Fig 101 : Façade Saint Eulalie à Bordeaux, photographie Sylvain Machefert/Symac, sous licence Creative Commons 3.0.

Fig 102 : Façade de Saint-Bonnet à Bourges, photographie de Fab5669, sous licence creative commons attribution.

Fig 103 : Façade de l'église de Saint Lô, par Selbymay sous licence creative commons attribution.

Fig 104 : Chœur de l'abbaye de Lessay, par Giogo sous licence creative commons attribution.

Fig 105 : Vue intérieure de l'église Saint-Malo de Valognes. Phot. Alain Nafilyan. © CRMH Basse-Normandie.

Fig 106 : Tableau récapitulatif des idées de diverses doctrines.

Index

- Alexandre, Madeleine, 34
Alexandre, Paul, 34
André Michel, 281, 308, 335, 336
Auduc, Arlette, 1, 11, 13, 16, 28, 56, 58, 93
Augustin Thierry, 308
Balzac, Honoré, 125
Barrès, Maurice, 13, 56, 57, 259, 390
Baudin, 32
Baudry, Paul, 127, 390
Bédier, Joseph, 30, 37, 117
Benoît XII, 218
Bercé, Françoise, 12, 14, 26, 29, 295, 296, 393
Bernheim, 47
Berton, René, 43
Boeswillwald, Paul, 52, 108, 180, 182, 225, 234, 236
Boito, Camillo, 110, 254, 300, 301, 302, 304, 372, 410
Bollaert, Emile, 118
Breuil, 260
Bromberger, 50
Brucculeri, Antonio, 1, 12
Brunette, Narcisse, 146, 148, 170
Brutails, 328
Carbonara, Giovanni, 111
Caristie, Auguste, 146, 148
Carpentier, Valérie, 12, 123
Chalmas, 32
Charles Blanc, 281, 308
Charles X, 146, 157
Chastel, 281
Chateaubriand, 308
Chaumeix, André, 121
Chauvel, 272
Choay, 293, 300, 302
Choay, Françoise, 8, 14, 113, 300
Clemen, Paul, 66, 69, 70, 72, 74, 83, 84, 308, 397
Clémenceau, Georges, 38
Clément V, 216
Clément VI, 218
Colombe, 216, 229, 233, 240, 244
Cornudet, 140, 198, 204, 206, 212
d'Arenberg, Auguste, 99
Dagnan-Bouveret, Pascal, 100
Dalimier, 52, 93
Darlu, 30
David, 127
David, Fernand, 101, 102, 384, 396, 401
de Baudot, Anatole, 52, 160, 161
de Castelnau, Edouard, 99
de Celle, Pierre, 144
de Hérédia, Marie, 121
de l'Orme, Philibert, 154, 161
de Loubières, Jean, 218
de Maillé, 50
de Monzie, Anatole, 44, 101, 117
de Selves, Justin, 99, 100
de Talleyrand, 129, 384
Debret, 337
Debussy, Claude, 127
Delangle, 361
Deneux, Henri, 20, 143, 144, 152, 157, 158, 160, 161, 162, 166, 170, 171, 172, 175, 269, 346, 350, 387, 388, 397, 398, 399, 402, 409
Dimier, Louis, 69, 394
Doria, dit Comte, 124
Dreyfus, 32
Duban, 284, 297
Dujardin-Beaumetz, Henri, 34, 42, 45, 47, 48, 93, 124, 233
Dumesnil, René, 39, 41, 130
Élie Halévy, 30
Enlart, Camille, 52, 127
Eugène Guillaume, 308
Fauré, 35, 38, 42
Fenaille, Maurice, 99
Ferry, Jules, 127, 297
Formigé, Jules, 39, 127
François-Poncet, 132

Froidevaux, 362, 364, 367
 Froidevaux, Yves-Marie, 136, 379, 380, 393
 Garnero, Stéphane, 1, 15, 17, 136, 288
 Gatier, Pierre-Antoine, 160
 Gaultier, 308
 Genet-Delacroix, Marie-Claude, 44, 45, 98, 99
 Genuys, 148, 161, 186, 187, 360
 Giovannoni, Gustavo, 15, 110, 302
 Gonse, Louis, 52
 Grautoff, Otto, 70
 Guadet, 186, 222
 Guizot, 308
 Hallays, André, 225, 230, 231, 232, 238, 239,
 242, 321, 332, 333
 Hauteœur, Louis, 12, 38, 121, 127, 129, 264,
 302, 395
 Herr, 30, 32, 37
 Heuzey, Léon, 99, 127
 Hittorf, Jacques-Ignace, 146
 Homolle, Théophile, 47, 99
 Hugo, Victor, 60, 63, 127, 308, 375
 Huignard, 202
 Hulot, 223
 Isay, Joseph, 45
 Jacquin, Laure, 2, 9, 14, 136, 162, 302, 334,
 367, 379, 380
 Jean XXII, 216
 Jeanne Laurent, 26, 42, 50, 96, 97, 98, 100, 101
 Jullian, 308
 Kalas, Ernst, 92, 121, 260, 387, 397
 la Boétie, 39
 Labbé, Edmond, 118
 Laborde, 308
 Lagneau, Jean-François, 381
 Laloux, Victor, 223
 Landrieux, Maurice, 69
 Lassus, 284, 297
 Lassus, Jean-Baptiste, 110
 Lasteyrie, 328
 Laurent, Jeanne, 11, 12, 26, 42, 43, 96, 101,
 395, 408
 Lefèvre-Pontalis, 328
 Lemaire, Raymond, 111
 Lemmonier, Henry, 99
 Léon Brunschvicg, 30
 Léon, Andrée, 36
 Léon, Antoinette, 35
 Léon, Jean-Paul, 35, 44
 Léon, Xavier, 30, 34, 36
 Lévy, Jeanne-Rachel, 34
 Lévy, Michel, 34, 35
 Louis XIV, 218
 Louis XV, 218, 240
 Lucien Gallois, 32
 Luçon, 154
 Macé de Lépinay, François, 297, 380, 381
 Magne, Henri-Marcel, 102, 384
 Maleville, 306
 Mallarmé, 42
 Mallet-Stevens, Robert, 36, 101
 Malservisi, Franca, 1, 15, 136
 Marconi, Paolo, 14, 111, 367
 Marcou, Paul-Frantz, 52, 108
 Meehan, Patricia, 12
 Mérimée, Prosper, 10, 43, 110, 111, 129, 130,
 131, 132, 200, , 262, 281, 284, 293, 296,
 297, 305, 306, 308, 320, 340, 384, 392, 409
 Michel, André, 12, 13, 26, 29, 34, 35, 37, 38,
 44, 45, 47, 63, 66, 73, 78, 88, 93, 95, 99,
 100, 106, 115, 117, 123, 128, 136, 186, 257,
 262, 263, 266, 281, 295, 307, 310, 313, 335,
 337, 357, 384, 391, 392
 Michelet, 309, 310, 316, 322, 354
 Michel-Lévy, Auguste, 34
 Millet, 308, 360
 Mistler, Jean, 117
 Montaigne, 39
 Montalembert, 308
 Morris, William, 111, 299
 Napoléon, 72, 359
 Napoléon III, 220
 Naquet-Laroque, Samuel-Paul, 37
 Nénot, Henri-Paul, 100, 182
 Nicolle, Louis, 102, 384

Nocq, Henry, 114
 Nodet, Henri, 20, 52, 222, 223, 224, 225, 226,
 228, 229, 230, 231, 233, 234, 236, 238, 239,
 240, 242, 244, 246, 247, 248, , 332, 333,
 335, 336400, 401, 410
 Paquet, Pierre, 175, 176, 180, 182, 184, 186,
 187, 188, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204,
 208, 210, 212, 248, 260
 Pasturier, Maurice, 130
 Péguy, Charles, 37
 Penck, 30
 Pérouse de Montclos, 284, 285
 Perrot, 30, 64
 Pinardon, Lucien, 52
 Planchenault, 246, 247, 260, 269, 272, 335
 Plumet, Charles, 102
 Poincaré, Raymond, 37, 47, 63, 102
 Poisson de Mirepoix, Pierre, 218
 Pontremoli, Emmanuel, 39, 107, 108, 269
 Puthomme, Octave, 52
 Quicherat, 328
 Racine, Jean, 308
 Raveneau, 32
 Renan, 308
 Renard, Edouard, 38, 117
 Révoil, Henri, 222, 231, 234, 236
 Reynald, 184, 311, 312
 Richthofen, 30
 Riegl, Aloïs, 111, 255, 293, 294, 298, 301,
 306,410
 Rivoire, André, 38
 Rockefeller, John D. Junior, 20, 106, , 138, 164,
 383
 Rodenbach, Georges, 127
 Rodin, 307, 310, 321
 Rohault de Fleury, 284, 297
 Rothschild, 99, 124
 Roujon, 42
 Rouvier, 45
 Ruau, 45
 Ruau, Joseph, 34
 Ruprich-Robert, 315, 316, 353, 368
 Ruskin, John, 111, 254, 293, 294, 298, 299,
 300, 301, 306, 307, 310, 321, 328, 329, 338,
 351, 368, 372, 410
 Sainsaulieu, Max, 69
 Saint-Saëns, Camille, 127
 Salet, 260, 269
 Selmersheim, 223
 Snellman, Eero, 123
 Stendhal, 308
 Sterkers, Robert, 129, 254, 384
 Stern, Raffaele, 110
 Talleyrand, 262
 Tardieu, André, 38
 Taylor, dit le Baron, 10, 385
 Thibout, 272
 Valadier, Giuseppe, 110
 Vallée, 50
 Vaudremer, 186
 Vellaien, 32
 Ventre, André, 361
 Verdier, Paul, 52, 186, 260, 272
 Verrier, Jean, 58, 59, 123, 260, 271, 272, 274,
 276, 336
 Vidal de la Blache, 30, 32
 Vingtain, Dominique, 216, 218, 219, 222, 225,
 229
 Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel, 9, 15, 25,
 54, 73, 110, 111, 136, 148, 160, 161, 171,
 186, 215, 220, 231, 247, 254, 269, 270, 284,
 286, 288, 293, 295, 296, 297, 298, 300, 301,
 305, 306, 307, 308, 317, 320, 321, 324; 327,
 328, 330, 331, 335, 338, 340, 341, 346, 353,
 359, 361, 364, 366, 368, 372, 379, 391, 392,
 396, 400, 401, 402, 410
 Vitale, Maria-Rosaria, 1, 15, 161
 Vitet, 305, 308
 Watner, Charles, 100
 Weill, Eugène, 34
 Wildenstein, 26, 39, 41, 48, 130, 132
 Yperman, 231

Table des Matières

INTRODUCTION	9
I. PAUL LEON, UNE VIE AU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES	27
1) UNE FORMATION GENERALISTE (1874-1905)	31
a) <i>Jeunesse</i>	31
b) <i>Formation</i>	32
c) <i>Vie privée</i>	36
d) <i>Réseau</i>	38
e) <i>Personnalité</i>	43
2) ARRIVEE ET TRANSFORMATION DU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES (1905-1913)	47
a) <i>Transformation des Services</i>	49
b) <i>La Commission des monuments historiques</i>	51
c) <i>Changements de la législation des Monuments historiques : 1905 et 1913</i>	56
<i>La loi de 1905</i>	57
<i>La loi de 1913</i>	61
3) LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES PENDANT LA GRANDE GUERRE (1914-1918)	67
a) <i>Premières semaines de guerre et destructions symboliques</i>	67
<i>Incendie de la Cathédrale de Reims</i>	67
<i>Réponses de la propagande allemande</i>	70
<i>La protection des œuvres</i>	75
b) <i>Paul Léon et la propagande française</i>	80
<i>Services institutionnels</i>	80
<i>Écrits personnels</i>	84
c) <i>La préparation de la reconstruction civile</i>	87
<i>Législation pour la reconstruction civile</i>	87
<i>Expositions et concours</i>	89
<i>Reconstruction et régionalisme</i>	90
<i>Les sociétés savantes</i>	91
4) CONSECRATION : LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS (1919-1933)	95
a) <i>Rétablissement de la Direction des beaux-arts</i>	95
<i>La fonction de directeur</i>	96
<i>Le point de vue de Jeanne Laurent</i>	98
b) <i>Au-delà de la Direction</i>	101
<i>Nomination à l'Académie des Beaux-Arts</i>	101
<i>L'exposition des Arts décoratifs de 1925</i>	103
<i>De nombreuses décorations</i>	104
c) <i>Au Service des monuments historiques</i>	108

	<i>Le Service</i> _____	108
	<i>La Commission</i> _____	109
	<i>La doctrine</i> _____	110
	<i>La Conférence d'Athènes</i> _____	113
5)	ENSEIGNEMENT ET ECRITURE SUR LES MONUMENTS _____	119
	a) Le départ des Beaux-Arts _____	119
	<i>Exposition de 1937</i> _____	120
	<i>Collège de France</i> _____	121
	<i>Pendant la Seconde Guerre mondiale</i> _____	122
	b) Une retraite studieuse _____	124
	<i>Postes</i> _____	124
	<i>Associations</i> _____	126
	c) Une plume toujours active _____	128
	<i>À la Direction des beaux-arts</i> _____	128
	<i>À la retraite</i> _____	130
	<i>Mérimée et son temps</i> _____	132
	d) Fin de vie _____	134
II.	LA RESTAURATION A L'EPREUVE DE LA PRATIQUE _____	137
1)	SAINT-REMI DE REIMS _____	145
	a) Une basilique à l'équilibre instable _____	146
	<i>Histoire et équilibre</i> _____	146
	<i>Une première grande restauration au XIXe siècle</i> _____	148
	<i>Les destructions de la Première Guerre mondiale</i> _____	150
	<i>Henri Deneux, architecte spécialiste des charpentes</i> _____	154
	<i>Restauration de Saint-Remi</i> _____	156
	b) Après-guerre : restaurer à l'identique à grand renfort de béton _____	159
	<i>Et pourquoi pas une ruine ?</i> _____	159
	<i>Charpente en béton</i> _____	160
	<i>La place de la création architecturale</i> _____	163
	<i>Remontage des murs ou restauration à l'identique ?</i> _____	168
	<i>Corset en béton et béquille invisible</i> _____	170
2)	PLACES D'ARRAS _____	177
	a) Un ensemble monumental _____	178
	<i>Histoire des places d'Arras</i> _____	178
	<i>Description formelle d'un ensemble non préétabli</i> _____	180
	<i>Destructions de la Première Guerre mondiale</i> _____	182
	<i>Un classement des maisons au titre des Monuments historiques à l'état de ruine</i> _____	182
	<i>Pierre Paquet</i> _____	186
	<i>Restauration des maisons</i> _____	190
	b) Compléter et recréer un ensemble détruit _____	196

	<i>La suppression d'étapes historiques</i> _____	196
	<i>Transformation de maisons survivantes</i> _____	198
	<i>Compléter l'ensemble (dans un état ?...)</i> _____	198
	<i>Matérialité et visibilité des opérations</i> _____	206
	<i>Spécificité de la planification urbaine</i> _____	206
3)	PALAIS DES PAPES D'AVIGNON _____	217
a)	Palais gothique aux multiples fonctions _____	218
	<i>Histoire du Palais des papes</i> _____	218
	<i>Premiers projets de restauration</i> _____	222
	<i>Henri Nodet, père et fils</i> _____	224
	<i>Restauration</i> _____	226
b)	Restauration au très long court : sans idées d'ensemble , gestion au cas par cas	
	231	
	<i>Influence des médias sur la restauration</i> _____	231
	<i>Restauration des fenêtres</i> _____	235
	<i>Crénelage ou crénelite ?</i> _____	236
	<i>Restaurer ou réinventer ? Les tourelles d'entrée</i> _____	241
	<i>Rares exemples de visibilité des transformations</i> _____	249
III.	UNE DOCTRINE DES MONUMENTS ? _____	255
1)	DES MOTS... _____	259
a)	<i>De formats divers</i> _____	261
	<i>Des articles</i> _____	261
	<i>Des ouvrages</i> _____	263
	<i>Des discours</i> _____	266
b)	<i>Un autre format de communication : les expositions</i> _____	270
	<i>Le centenaire du Service</i> _____	270
	<i>Exposition internationale de 1937</i> _____	273
c)	<i>Pour un auditoire divers</i> _____	281
	<i>Audience</i> _____	281
	<i>Fortune critique</i> _____	282
d)	<i>Des mots choisis avec soin</i> _____	285
	<i>Définitions</i> _____	285
	<i>Glissements sémantiques</i> _____	287
e)	<i>Des idées préexistantes</i> _____	295
	<i>Aloïs Riegl</i> _____	295
	<i>Viollet-le-Duc et la restauration stylistique</i> _____	297
	<i>Ruskin et la doctrine de la conservation</i> _____	300
	<i>Une position intermédiaire : Boito</i> _____	302
	<i>Conférence d'Athènes</i> _____	304
f)	<i>Des mots repris et transformés</i> _____	307

Citations	307
Reprises	312
2) ... AUX IDEES	321
a) <i>Historicisation de périodes doctrinales</i>	321
Discours à la Conférence d'Athènes	322
Leçon inaugurale au Collège de France	325
Article pour le congrès archéologique de France	328
b) <i>La doctrine : sujet à débat</i>	334
Médiatisation	334
Architecte créateur	336
Science et Conscience	337
c) <i>La doctrine sous-entendue</i>	340
Étude texte par texte	340
Conclusion	370
d) <i>Contradiction avec les autres doctrines/chartes</i>	373
CONCLUSION	377
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DES ELEMENTS DU CORPUS	385
1) PAUL LEON	385
2) SAINT-REMI DE REIMS :	388
3) ARRAS	390
4) AVIGNON	391
5) BIBLIOGRAPHIE GENERALE	392
TABLE DES ILLUSTRATIONS	399
<i>Partie 1</i>	399
<i>Partie 2</i>	399
<i>Partie 3</i>	403
INDEX	405

ANNEXES

a) Statistiques de la Commission des monuments historiques.

Présences de chaque membre

Nom		titre	présences	présidence
Léon Paul	1874-1962		355	173
Boeswillwald Paul	1844-1931	IGMH	335	53
Verdier	1885-1956	chef bureau MH	325	
Marcou Paul-Frantz		IGMH	318	10
Enlart	1862-1927	archéo historien de l'art	232	
Nodet Henri	1885-1940	IGMH	215	
Aubert Marcel	1884-1962	historien	198	
Puthomme		Contrôleur G des travaux	195	
Gonse	1846-1921	dir. Gazette des BA	194	3
Berr de Turique	1863-1923	secrétaire Com IGMH	174	
Bonnier Louis	1856-1946	archi BCPN	173	
Genuys	1855-1928	ACMH	168	
Paquet Pierre		IGMH	168	2
Perrault-Dabot	1853-1936	archiviste MH IAdjMH	168	
Perdreau		chef bureau MH	157	1
Verrier		.../IGMH	153	
Seltersheim	1840-1916	IGMH	142	
Pascal	1837-1920	Architecte diocésain	136	
Haraucourt	1856-1951	conservateur musées	134	
Faure Gabriel		IGMH	131	
Perchet	1898-1980	DG Architecture	129	87
Ruprich-Robert	1859-1963	ACMH IGMH	128	10
Louzier			127	
Lefèvre-Pontalis	1862-1923	président SFA	126	
Magne	1849-1916	AGMH	112	
Hallays			106	
Pontremoli		IGMH	106	3
Nénot			104	
Chabaud			102	
Herpe			101	
Vitry Paul			97	
Roussel		IGMH	95	
Deschamps			93	
Michel			93	
Lapeyre	s	ss dir des MH	92	
Neveux		Insp G bibli	92	
Bernier			91	

Nom		titre	présences	présidence
de Baudot		IGMH	91	43
Chauvel Georges?	1886-1962	sculpteur	88	
Cartault			86	
Defrasse		IGMH	84	
Bocquet			83	
Debidour			83	
de Maillé madame			79	
Planchenault			79	
Vallery-Radot			79	
Laloux			77	
Maringer		president section conseil Etat	77	1
Pinardon Lucien	1880-1977	Controleur G des travaux	75	
de Segogne			74	
De Lestang		ss Dir. BCPN	73	
Krafft			72	
Rattier			72	
Bollaert Emile	1890-1978	dir. Gal. BA	68	6
Dupont			66	
Dreyfus			65	
Marcel			65	
Daumet	1826-1911	mem Institut	60	53
Sallez			59	
Formige			58	
Grandjean			56	
Hautecoeur			55	3
Vendryes		doyen hon fac lettres	54	
Mitault			48	
Lefevre Camille			47	
de Mirimonde		conseiller maitre à la cour des Comptes	46	
Cagnat René	1852-1937	historien d'art	45	
Defert			42	
Lestel			40	
Patouillard			40	
Bauthian			39	
Girault			38	
Lameyre			38	
Huisman			37	23
Tardit			37	
Gadave			36	

Nom		titre	présences	présidence
Simyan			36	
Brunet			35	
Grand Roger			35	
Hébrard de Villeneuve			35	
Lavedan			34	
Lisch	1828-1910	IGMH	34	3
Huignard			33	
Muller Chanoine			33	
Prieur			33	
Brichet			32	
May			32	
Koechlin		président conseil Monum Nat	29	
Gasquet		président touring club	28	
Chiffot Jules-Léon	1868-1925	architecte, insp BCPN	27	
Danis			27	7
Mâle			27	
Bitterlin	1885-1963	Inspecteur adjoint BCPN	25	
Guiffrey	1840/1918	institut/archiviste	25	
Pottier			25	
Vaudremer	1829-1914		24	
Durand			23	
Moreau-Nélaton		écrivain	23	
Rabut			23	
Verne			23	
Cuvillier			22	
Hourticq			22	
Pradel			22	
Deshoulières			21	
Sorlin			20	
Collin			19	
Feron			19	
Hubert			19	
Humblot			18	
Morizet		sénateur	18	
Brutails Jean-Auguste	1859-1926	historien d'art	17	
Focillon			17	
Albertini	1880-1941	dir. antiquités de l'Algérie	16	
Cain Julien	1887-1974	admin BN	16	
de Luynes			16	
Chastel			15	

Nom		titre	présences	présidence
Thibout			15	
d'Estournelles Constant	de		14	
Homolle			14	
Honorat			13	
Mounet			13	
Cornu			12	6
Dujardin Beaumetz			12	12
Moyaux	1835-1911	IGMH	12	
Remaury			12	
Aynard Edouard	1837-1913	député mécène	11	
Bayet	1882-1915	historien d'art	11	
Caux			11	
Raval			11	
Babelon Ernest	1854-1924	historien	10	
de Lasteyrie	1849-1921	archéo	10	
de Saint-Jean			10	
Heron de Villefosse	1845-1919		10	
Roche			10	
Saglio	1828-1911		10	
Bartholomé Albert	1848-1928	sculpteur	9	
Parnageon			9	
Tillet			9	
Capitan Louis	1854-1929	médecin/archéo	8	
Charlety Sébastien	1867-1945	historien	8	
Poincaré Lucien			8	
Siméon			8	
Bidaux			7	
Bromberger Mlle			7	
Dislère	1840-1928	ingénieur, paléo	7	
Guadet		IGMH	7	
Mathey			7	
Rivière			7	
Sauvageot	1842-1908	IGMH	7	
de Nolhac	1859-1936	conservateur de Versailles	6	
Demaret			6	
Jacquier		Sous-secrétaire d'Etat aux BA	6	6
Trouvelot			6	
Auzas Pierre-Marie	1914-1992	IGMH	5	

Nom		titre	présences	présidence
Coumet			5	
d'Ault du Mesnil	1843-1921		5	
Giraud			5	
Mathiret			5	
Parent			5	
Taralon			5	
Berard		Sous-secrétaire d'Etat aux BA	4	4
Bonnet			4	
Coville			4	
Jaujard			4	
Maspetiol			4	
Pujalet			4	
Vayssière			4	
Dalimier		Sous-secrétaire d'Etat aux BA	3	3
Bordeneuve			3	3
Brunau			3	
Chevrot			3	
Cohen-Salvedon			3	
Ferran			3	
Labande			3	
Renaud			3	
Reinach			3	
Autrاند Auguste	1858-1949	rep pref seine	2	
Berthier			2	
Caix de St-Amour			2	
Despezel			2	
De Villenoisy			2	
Grenier			2	
Hamticq			2	
Labussière			2	
Laurent Jeanne		secrétaire MH	2	
Liard			2	
Perret Auguste			2	
Savin			2	
Thomson			2	
Vitry René		Representant dir.g. urbanisme	2	
Bastien			1	
Bosworth			1	
Cavalier			1	
Clausse			1	

Nom		titre	présences	présidence
Clémentel			1	
Dallier			1	
Dalloz			1	
Duponteil			1	
Dussaud			1	
Galetier			1	
Grimpret			1	
Guillemin			1	
Haffner			1	
Hilaire			1	1
Houlet			1	
Jardot			1	
Laurent			1	
Lépine			1	
Mistler		ss secrétaire BA	1	1
Mouchet			1	
Paté			1	
Schommer			1	
Tétreau			1	
Vallée Madame		chef du bureau des sites	1	

INSPECTEUR Adjoint			
Sallez			195
Paquet			138
Ruprich-Robert			119
Trouvelot			119
Paquet Jean-Pierre			92
Nodet			86
Louzier			82
Tillet			74
Genuys			72
Collin			72
Prieur			58
Vitry Bernard			58
Sallez			57
Jullien			57
Gelis			55
Froidevaux			45
Rattier			40
Bray			38
Formigé			17
Huignard			16
Lestel			16
Brunet			15
Herpe			15
Planchenault			15
Dupont Jacques			12
Chauvel			10
Danis			7
Bonnet			6
Dupont			6
Domenge			6
Cassou			3

Nombre de séances sur la période.

année	nb séances	dont séances doubles
1905	5	
1906	7	
1907	9	
1908	9	
1909	11	
1910	14	2
1911	15	
1912	19	
1913	22	
1914	20	1
1915	10	
1916	10	
1917	7	
1918	5	
1919	8	
1920	13	1
1921	21	9
1922	18	6
1923	19	6
1924	16	8
1925	11	3+1triple
1926	11	2
1927	16	7
1928	13	6
1929	19	7
1930	18	7
1931	15	6
1932	13	5
1933	8	1
1934	2	

année	nb séances	dont séances doubles
1935	4	
1936	4	
1937	7	
1938	5	
1939	4	
1940	2	
1941	0	
1942	1	
1943	3	
1944	1	
1945	4	
1946	4	
1947	7	
1948	9	
1949	7	
1950	8	
1951	6	
1952	6	
1953	7	
1954	7	
1955	6	
1956	8	
1957	8	
1958	8	
1959	6	
1960	6	
1961	7	
1962	6	
moyenne	9,22	

b) Textes de loi

Extraits des lois de séparation des églises et de l'état¹

Extraits de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat

TITRE II

ART. 3 Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'Administration des Domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

1° Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;

2° Des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants égaux des établissements ecclésiastiques ou ceux dûment appelés par une notification faite en la forme administrative.

Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

ART. 4 Dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi, **les biens mobiliers et immobiliers** des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, **avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations** qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements.

ART. 8 **Faute** par un établissement ecclésiastique **d'avoir** dans le délai fixé par l'article 4, **procédé aux attributions** ci-dessus prescrites, il y sera pourvu par décret.

A l'expiration dudit délai, **les biens attribués seront**, jusqu'à leur attribution **placés sous séquestre**.

ART. 9 A défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

TITRE III

ART. 12 **Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X**, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissent au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, **sont et demeurent propriétés de l'État, des départements et des communes**.

¹ Extraits tirés de Jean-Marie MAYEUR, *La séparation des Eglises et de l'Etat*, collection Eglises/Sociétés, Les éditions ouvrières, Paris, 1991

Pour ces édifices comme pour ceux postérieurs à la loi du 18 germinal de l'an X dont l'État, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les Facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants.

ART.13 Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer, auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II.

La cessation de cette jouissance et s'il y a lieu son transfert seront prononcés par décret, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux :

1° Si l'association bénéficiaire est dissoute ;

2° Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant 5 consécutifs ;

3° Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887 et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée de Conseil municipal ou, à son défaut, du Préfet ;

4° Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;

5° Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

La désaffectation de ces immeubles pourra, dans les cas ci-dessus prévus, être prononcée par décret rendu en Conseil d'État. En dehors de ces cas, elle ne pourra l'être que par une loi.

Les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auront pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la présente loi, ainsi que ceux qui ne seront pas réclamés par une association culturelle dans le délai de deux ans après sa promulgation, pourront être désaffectés par décret.

Il en est de même pour les édifices dont la désaffectation aura été demandée antérieurement au 1er juin 1905.

Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.

ART. 14 Les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations prévues l'article 13, savoir : les archevêchés et évêchés pendant une période de deux années ; les presbytères dans les communes où résidera le ministre du culte, les grands séminaires et facultés de théologie protestante pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi.

Les établissements et associations seront soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13.

Toutefois ils ne seront pas tenus des grosses réparations. (...)

ART. 16.- **Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte** (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), dans lequel devront être compris **tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.**

Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la

présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le délai de trois ans, **au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant.** A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.

En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenait à des établissements publics.

Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'État lui seront restituées.

ART. 17.- Les immeubles par destination classés en vertu de la loi du 30 mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.

Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un droit de préemption est accordé : 1° aux associations cultuelles ; 2° aux communes ; 3° aux départements ; 4° aux musées et sociétés d'art et d'archéologie ; 5° à l'État. Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal civil

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption la vente sera libre ; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France.

Nul travail de réparation, restauration ou entretien à faire aux monuments ou objets mobiliers classés ne peut être commencé sans l'autorisation du Ministre des Beaux-Arts, ni exécuté hors de la surveillance de son administration, sous peine, contre les propriétaires, occupants ou détenteurs qui auraient ordonné ces travaux, d'une amende de seize à quinze cents francs.

Toute infraction aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à celles de l'article 16 de la présente loi et des articles 4, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 30 mars 1887 sera punie d'une amende de cent à dix mille francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques ; elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.

Titre IV

ART. 18 Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exerce public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre premier de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

1 ART.19 [...] [Les associations] ne pourront sous quelle que forme que ce soit, recevoir des subventions (de l'Etat, des départements ou des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux monuments classés.

TITRE V

ART.26 **Il est interdit de tenir des réunions politiques** dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

ART.28 **Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics** ou en quelque emplacement public que ce soit, 11 l'exception des édifices servant au

culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Loi du 2 janvier 1907, concernant l'exercice public des cultes

Art. 5. – **A défaut d'associations culturelles**, les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, **continueront**, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, **à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion.**

La jouissance gratuite en pourra être accordée soit à des associations culturelles constituées conformément aux articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905, soit à des associations formées en vertu des dispositions précitées de la loi du 1er juillet 1901 pour assurer la continuation de l'exercice public du culte, soit aux ministres du culte dont les noms devront être indiqués dans les déclarations présentes par l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905.

La jouissance ci-dessus prévue desdits édifices et des meubles les garnissant sera attribuée, sous réserves des obligations énoncées par l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905, au moyen d'un acte administratif dressé par le préfet pour les immeubles placés sous séquestre et ceux qui appartiennent à l'État et aux départements, par le maire pour les immeubles qui sont les propriétés des communes.

[Décret du 12 avril 1907](#)

Le service chargé d'assurer la conservation des édifices culturels est réuni à celui des Monuments Historiques. Les mesures destinées à réaliser cette unification feront l'objet de décrets et d'arrêtés ministériels qui détermineront à nouveau l'organisation du personnel et le fonctionnement du service des MH.

[Loi du 13 avril 1908](#)

Art. 1^{er}. – **Les biens des établissements ecclésiastiques, qui n'ont pas été réclamés** par des associations culturelles constituées dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, **seront attribués** par décret **à des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance** situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée, **ou, à défaut d'établissement de cette nature, aux communes** ou sections de communes, sous la condition d'affecter aux services de bienfaisance ou d'assistance tous les revenus ou produits de ces biens, sauf les exceptions ci-après :

« 1° les édifices affectés au culte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et les meubles les garnissant deviendront la propriété des communes sur le territoire desquelles ils sont situés, s'ils n'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal.

« 2° les meubles ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques ci-dessus mentionnés qui garnissent les édifices désignés à l'article 12, paragraphe 2 de la loi du 9 décembre 1905, deviendront la propriété de l'État, des départements et des communes, propriétaires desdits édifices, s'ils n'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal.

« 3° Les immeubles bâtis, autres que les édifices affectés au culte, qui n'étaient pas productifs de revenus lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, et qui appartenaient aux menses archiépiscopales et épiscopales, aux chapitres et séminaires, ainsi que les Cours et jardins y attenants, seront attribués par décret, soit à des départements, soit à des communes, soit à des établissements publics pour des services d'assistance ou de bienfaisance ou des services publics. (...)

Art. 5. – L'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 est ainsi modifié :

« L'État, les départements et les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi. »

Art. 6. – Le cinquième paragraphe de l'article 14 de la loi du 9 décembre 1905 est complété ainsi qu'il suit :

« Ceux de ces immeubles qui appartiennent à l'État pourront être, par décret affectés ou concédés gratuitement, dans les formes prévues par l'ordonnance du 14 juin 1833, soit à des services publics de l'État, soit à des services publics départementaux ou communaux. »

Lois sur les Monuments Historiques

Loi du 30 mars 1887

CHAP. 1^{er} Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.

Art. 1^o. Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. **En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.**

Art. 3. **L'immeuble appartenant à un particulier sera classé** par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être **qu'avec le consentement du propriétaire**. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'institution publique et des Beaux-Arts, sauf recours au conseil d'État statuant au contentieux.

Art. 4. L'Immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé & présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés. **Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.**

Art. 5. Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions

de la loi du 3 mai 1841, poursuivre **l'expropriation des monuments classés, ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.**

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. **Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé** par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement, ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAP. II. Objets mobiliers.

Art. 8. Il sera fait, par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, **un classement des objets mobiliers appartenant à l'État**, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, **dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.**

Art 10. Les objets classés et appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 12. Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État, à une action en dommages et intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

CHAP. III. Fouilles

Art. 14. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en réfèrera, dans le plus bref délai, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet, et après avis de la commission des monuments historiques, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts **pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain** en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

[Décret portant règlement d'administration publique, pour l'exécution de la loi du 30 mars 1887, relative à la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique. \(Journal officiel du 8 mars 1889\).](#)

Art. 8. Le classement d'un immeuble n'implique pas nécessairement la participation de l'État aux travaux de restauration ou de réparation. Dans le cas où une partie de ces dépenses est mise à sa charge, l'importance de son concours est fixée en tenant compte de l'intérêt de l'édifice, de son état actuel et des sacrifices consentis par le département, la commune, l'établissement public ou le particulier propriétaire du monument.

Art. 9. Le classement d'un immeuble et l'exécution par l'État de travaux de restauration ou de réparation n'impliquent pas la participation de l'État dans les charges des travaux d'entretien proprement dits.

Art. 11. Sont compris parmi les travaux dont les projets doivent être soumis à l'approbation du ministre les peintures murales, la restauration des peintures anciennes, l'exécution des vitraux neufs et la restauration de vitraux anciens, les travaux qui ont pour objet d'agrandir, dégager, isoler et protéger un monument classé, et aussi les travaux tels qu'installation de chauffage, d'éclairage, de distribution d'eau et autres qui pourraient soit modifier une partie quelconque du monument, soit en compromettre la conservation.

Est également comprise parmi ces travaux la construction de bâtiments annexes à élever contre un monument classé.

Aucun objet mobilier ne peut être placé à perpétuelle demeure dans un monument classé sans l'autorisation du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 12. Les immeubles qui seraient l'objet d'une proposition de classement en cours d'instruction ne pourront être détruits, restaurés ou réparés sans le consentement du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, jusqu'à ce que la décision ministérielle soit intervenue, si ce n'est après un délai de trois mois à dater du jour où la proposition aura été régulièrement portée à la connaissance de l'établissement public ou du particulier propriétaire.

Art. 14. Sont considérés comme régulièrement classés avant la promulgation de la loi :

1° **Les monuments classés avec le consentement** de ceux auxquels ils appartenaient ou dans les attributions desquels ils se trouvaient placés ;

2° **Les monuments qui auraient été classés d'office** par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et dont le classement, après avoir été porté à la connaissance des intéressés, **n'aura été l'objet d'aucune protestation dans le délai de trois mois ;**

3° Les monuments classés pour lesquels l'État aurait fait une dépense quelconque sur le crédit affecté aux monuments historiques.

[Décret fixant l'organisation de la commission des monuments historiques et le mode de nomination de ses membres \(journal officiel du 8 janvier 1889.\)](#)

Art. 1^{er} La commission des monuments historiques, instituée près le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a pour mission d'établir la liste des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique, de désigner ceux qu'il convient de restaurer, d'examiner les projets présentés pour leur restauration, de proposer au ministre la répartition des crédits ouverts pour la conservation des monuments classés.

Art. 2. Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est président de la commission des monuments historiques. Le directeur des Beaux-Arts est premier vice-président de droit. Un deuxième vice-président est désigné par le ministre. En l'absence du président et du vice-président, le doyen d'Age des membres présents remplit les fonctions de président.

Art. 3. La commission des monuments historiques est composée de membres de droit et de membres à la nomination du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 4. Sont membres de droit: Le directeur des Beaux-Arts ; Le directeur des bâtiments civils et palais nationaux ; Le directeur des cultes ; Le directeur des musées nationaux ; Le préfet de la Seine ; Le préfet de police; Les inspecteurs généraux des monuments historiques; Le contrôleur des travaux des monuments historiques ; Le directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny; Le conservateur du musée de sculpture comparée.

Art. 5. Les membres à la nomination du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sont nommés par arrêté ministériel. Lorsqu'une vacance se produit, la commission est invitée à présenter au ministre une liste de trois candidats.

Art. 6 La commission peut constituer des sous-commissions chargées de préparer l'étude des questions qui lui sont soumises et de lui en faire un rapport.

Art. 7. Le chef et le sous-chef du bureau des monuments historiques remplissent les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint de la commission.

[Loi du 20 avril 1910 : interdiction l'affichage sur les MH](#)

Art 1 : **L'affichage est interdit sur les immeubles et monuments historiques classés** en vertu de la loi du 30 mars 1887, ainsi que les monuments naturels et dans les sites de caractère artistique classés en vertu de la loi du 21 avril 1906.

Il peut être également interdit autour desdits immeubles, monuments et sites dans un périmètre qui sera, pour chaque cas particulier, déterminé par arrêté Préfectoral, sur avis conforme de la Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques

CHAPITRE PREMIER. Des immeubles.

ART. 1er. Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du Ministre des Beaux-Arts, selon les distinctions établies par les articles ci-après.

Sont compris parmi les immeubles susceptibles d'être classés, aux termes de la présente loi, les monuments mégalithiques, les terrains qui renferment des stations ou gisements préhistoriques et les immeubles dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement.

À compter du jour où l'administration des Beaux-Arts **notifie** au propriétaire **sa proposition de classement, tous les effets du classement s'appliquent** de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la décision de classement n'intervient pas dans les six mois de cette notification.

ART. 2. Sont considérés comme régulièrement classés avant la promulgation de la présente loi : 1° les immeubles inscrits sur la liste générale des monuments classés, publiée officiellement en 1900 par la direction des Beaux-Arts ; 2° les immeubles, compris ou non dans cette liste, ayant fait l'objet d'arrêtés ou de décrets de classement, conformément aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

Dans un délai de trois mois, la liste des immeubles considérés comme classés avant la promulgation de la présente loi sera publiée au Journal officiel. Il sera dressé, pour chacun desdits immeubles, un extrait de la liste reproduisant tout ce qui le concerne;

La liste des immeubles classés sera tenue à jour et rééditée au moins tous les dix ans.

Il sera dressé en outre, dans le délai de trois ans, un inventaire supplémentaire de tous les édifices ou parties d'édifices publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent cependant un intérêt archéologique suffisant pour en rendre désirable la préservation. L'inscription sur cette liste sera notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble inscrit sans avoir, quinze jours auparavant, avisé l'autorité préfectorale de leur intention.

ART. 5. L'immeuble appartenant à toute personne autre que celles énumérées aux articles 3 et 4 est classé par arrêté du Ministre des Beaux-Arts, s'il y a consentement du propriétaire. L'arrêté détermine les conditions du classement. S'il y a contestation sur l'interprétation ou l'exécution de cet acte, il est statué par le Ministre des Beaux-Arts, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux.

A défaut du consentement du propriétaire, le classement est prononcé par décret en Conseil d'État. Le classement pourra donner lieu au paiement d'une indemnité représentative du préjudice pouvant résulter pour le propriétaire de l'application de la servitude de classement d'office instituée par le présent paragraphe. La demande devra être produite dans les six mois à dater de la notification du décret de classement; cet acte informera le propriétaire de son droit éventuel à une indemnité. Les contestations relatives à l'indemnité sont jugées en premier ressort par le juge de paix du canton ; s'il y a expertise, il peut n'être nommé qu'un seul expert. Si le montant de la demande excède 300 francs, il y aura lieu à appel devant le tribunal civil.

ART. 6. Le Ministre des Beaux-Arts peut toujours, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre au nom de l'État l'expropriation d'un immeuble déjà classé ou proposé pour le classement, en raison de l'intérêt public qu'il offre au point de vue de l'histoire ou de l'art. Les départements ou les communes ont la même faculté.

La même faculté leur est ouverte à l'égard des immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement.

Dans ces divers cas, l'utilité publique est déclarée par un décret en Conseil d'État.

ART. 7. A compter du jour où l'administration des Beaux-Arts notifie au propriétaire d'un immeuble non classé son intention d'en poursuivre l'expropriation, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la déclaration d'utilité publique n'intervient pas dans les six mois de cette notification.

Lorsque l'utilité publique a été déclarée, l'immeuble peut être classé sans autres formalités par arrêté du Ministre des Beaux-Arts. A défaut d'arrêté de classement, il demeure néanmoins provisoirement soumis à tous les effets du classement, mais cette sujétion cesse de plein droit si, dans les trois mois de la déclaration d'utilité publique, l'administration ne poursuit pas l'obtention du jugement d'expropriation.

ART. 8. Les effets du classement suivent l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Quiconque aliène un immeuble classé est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence du classement.

Toute aliénation d'un immeuble classé doit, dans les quinze jours de sa date, être notifiée au Ministre des Beaux-Arts par celui qui l'a consentie.

L'immeuble classé qui appartient à l'État, à un département, à une commune, à un établissement public, **ne peut être aliéné** qu'après que le Ministre des Beaux-Arts a été appelé à présenter ses observations ; il devra les présenter dans le délai de quinze jours après la notification. Le Ministre pourra, dans le délai de cinq ans, faire prononcer la nullité de l'aliénation consentie sans l'accomplissement de cette formalité.

ART. 9. L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministre des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

Les travaux autorisés par le Ministre s'exécutent sous la surveillance de son administration.

Le Ministre des Beaux-Arts peut toujours faire exécuter par les soins de son administration et aux frais de l'État, avec le concours éventuel des intéressés, les travaux de réparation ou d'entretien qui sont jugés indispensables à la conservation des monuments classés n'appartenant pas à l'Etat.

ART. 10. Pour assurer l'exécution des travaux urgents de consolidation dans les immeubles classés, l'administration des Beaux-Arts, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires, peut, s'il est nécessaire, autoriser l'occupation temporaire de ces immeubles ou des immeubles voisins.

Cette occupation est ordonnée par un arrêté préfectoral préalablement notifié au propriétaire, et **sa durée ne peut en aucun cas excéder six mois**.

En cas de préjudice causé, elle donne lieu à une indemnité qui est réglée dans les conditions prévues par la loi du 29 décembre 1892.

ART. 11. Aucun immeuble classé ou proposé pour le classement ne peut être compris dans une enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique qu'après que le Ministre des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

ART. 12. **Aucune construction neuve ne peut être adossée à un immeuble classé sans une autorisation spéciale** du Ministre des Beaux-Arts. Nul ne peut acquérir de droit par prescription sur un immeuble classé.

Les servitudes légales qui peuvent causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Aucune servitude ne peut être établie par convention sur un immeuble classé qu'avec l'agrément du Ministre des Beaux-Arts.

Art. 13. Le déclassement total ou partiel d'un immeuble classé est prononcé par un décret en Conseil d'État, soit sur la proposition du Ministre des Beaux-Arts, soit à la demande du propriétaire. Le déclassement est notifié aux intéressés et transcrit au bureau des hypothèques de la situation des biens.

CHAPITRE II. Objets mobiliers

ART. 21. L'exportation hors de France des objets classés est interdite.

ART. 22. Les objets classés ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans l'autorisation du Ministre des Beaux-Arts, ni hors la surveillance de son administration.

CHAPITRE III. De la garde et de la conservation des monuments historiques.

ART. 25. Les différents services de l'État, les départements, les communes, les établissements publics ou d'utilité publique sont tenus d'assurer la garde et la conservation des objets mobiliers classés dont ils sont propriétaires, affectataires ou dépositaires, et de prendre à cet effet les mesures nécessaires.

Les dépenses nécessitées par ces mesures sont, à l'exception des frais de construction ou de reconstruction des locaux, obligatoires pour le département ou la commune.

A défaut par un département ou une commune de prendre les mesures reconnues nécessaires par le Ministre des Beaux-Arts, il peut y être pourvu d'office, après une mise en demeure restée sans effet, par décision du même Ministre.

En raison des charges par eux supportées pour l'exécution de ces mesures, **les départements et les communes pourront être autorisés à établir un droit de visite** dont le montant sera fixé par le préfet après approbation du Ministre des Beaux-Arts.

ART. 26. Lorsque l'administration des Beaux-Arts estime que la conservation ou la sécurité d'un objet classé, appartenant à un département, à une commune ou à un établissement public, est mise en péril, et lorsque la collectivité propriétaire, affectataire ou dépositaire ne veut ou ne peut pas prendre immédiatement les mesures jugées nécessaires par l'administration pour remédier à cet état de choses, **le Ministre des Beaux-Arts peut ordonner d'urgence, par arrêté motivé, aux frais de son administration, les mesures conservatoires utiles, et de même, en cas de nécessité dûment démontrée, le transfert provisoire de l'objet** dans un trésor de cathédrale, s'il est affecté au culte, et, s'il ne l'est pas, dans un musée ou autre lieu public national, départemental ou communal, offrant les garanties de sécurité voulues et, autant que possible, situé dans le voisinage de l'emplacement primitif.

Dans un délai de trois mois à compter de ce transfert provisoire, les conditions nécessaires pour la garde et la conservation de l'objet dans son emplacement primitif devront être déterminées par une commission réunie sur la convocation du préfet et composée: 1° du préfet, président de droit ; 2° d'un délégué du Ministère des Beaux-Arts; 3° de l'archiviste départemental; 4° de l'architecte des monuments historiques du département ; 5° d'un président ou secrétaire de société régionale, historique, archéologique ou

artistique, désigné à cet effet pour une durée de trois ans par arrêté du Ministre des Beaux-Arts ; 6° du maire de la commune ; 7° du conseiller général du canton.

La collectivité propriétaire, affectataire ou dépositaire pourra, à toute époque, obtenir la réintégration de l'objet dans son emplacement primitif, si elle justifie que les conditions exigées y sont désormais réalisées.

ART. 27. **Les gardiens d'immeubles ou d'objets classés** appartenant à des départements, à des communes ou à des établissements publics **doivent être agréés et commissionnés** par le préfet.

Le préfet est tenu de faire connaître son agrément et son refus d'agréer dans le délai d'un mois. Faute par la personne publique intéressée de présenter un gardien à l'agrément du préfet, celui-ci en pourra désigner un d'office.

Le montant du traitement des gardiens doit être approuvé par le préfet.

Les gardiens ne peuvent être révoqués que par le préfet. Ils doivent être assermentés.

CHAPITRE IV. Fouilles et découvertes.

ART. 28. Lorsque par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque on a découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet des mesures prises.

Le préfet en réfère, dans le plus bref délai, au Ministre des Beaux-Arts qui statue sur les mesures définitives à prendre. Si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avise le préfet. Sur le rapport du préfet, le Ministre peut poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

CHAPITRE V. Dispositions pénales.

ART. 29. **Toute infraction** aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 2 (modification sans avis préalable d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire), des paragraphes 2 et 3 de l'article 8 (aliénation d'un immeuble classé), des paragraphes 2 et 3 de l'article 19 (aliénation d'un objet mobilier classé), du paragraphe 2 de l'article 23 (représentation des objets mobiliers classés) **sera punie d'une amende de 16 à 300 francs.**

ART. 30. Toute infraction aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 1er (effets de la proposition de classement d'un immeuble), de l'article 7 (effet de la notification d'une demande d'expropriation), des paragraphes 1er et 2 de l'article 9 (modification d'un immeuble classé), de l'article 12 (constructions neuves, servitude) ou de l'article 22 (modification d'un objet mobilier classé) de la présente loi sera punie d'une amende de seize à mille cinq cents francs, (16 à 1,500 fr.), sans préjudice de l'action en dommages-intérêts qui pourra être exercée contre ceux qui auront ordonné les travaux exécutés ou les mesures prises en violation desdits articles.

ART. 31. Quiconque aura aliéné, sciemment acquis ou exporté un objet mobilier classé, en violation de l'article 18 ou de l'article 21 de la présente loi, sera puni d'une amende de cent à dix mille francs (100 à 10,000. fr.) et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, où de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice des actions en dommages-intérêts visées en l'article 20, paragraphe 1.

ART. 32. Quiconque aura intentionnellement détruit, abattu, mutilé ou dégradé un immeuble ou un objet mobilier classé sera puni des peines portées à l'article 257 du Code pénal, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

ART. 33. Les infractions prévues dans les quatre articles précédents seront constatées à la diligence du Ministre des Beaux-Arts. Elles pourront l'être par des procès-verbaux dressés par les conservateurs ou les gardiens d'immeubles ou objets mobiliers classés, dûment assermentés à cet effet.

ART. 34. Tout conservateur ou gardien qui, par suite de négligence grave, aura laissé détruire, abattre, mutiler, dégrader ou soustraire soit un immeuble, soit un objet mobilier classé, sera puni d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de seize à trois cents francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

CHAPITRE VI. Dispositions diverses.

ART. 36. La présente loi pourra être étendue à l'Algérie et aux colonies, par des règlements d'administration publique qui détermineront dans quelles conditions et suivant quelles modalités elle y sera applicable.

Jusqu'à la promulgation du règlement concernant l'Algérie, l'article 16 de la loi du 30 mars 1887 restera applicable à ce territoire.

ART. 37. Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

Ce règlement sera rendu après avis de la Commission des monuments historiques.

Cette commission sera également consultée par le Ministre des Beaux-Arts pour toutes les décisions prises en exécution de la présente loi.

ART. 38. Les dispositions de la présente loi sont applicables à tous les immeubles et objets mobiliers régulièrement classés avant sa promulgation.

ART. 39. Sont abrogés les lois du 30 mars 1887, du 19 juillet 1909 et du 16 février 1912 sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique, les paragraphes 4 et 5 de l'article 17 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'Etat, et généralement toutes dispositions contraires à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Loi sur les réparations des dommages de guerre 17 avril 1919, article 12

« S'il s'agit d'édifices civils ou cultuels, l'indemnité consiste dans les sommes nécessaires à la reconstruction d'un édifice présentant le même caractère, ayant la même importance, la même destination et offrant les mêmes garanties de durée que l'immeuble détruit.

Cette importance et ces garanties sont déterminées sur la demande des intéressés ou d'office par la commission spéciale ci-après indiquée.

En cas de contestation, il est statué par le tribunal des dommages de guerre.

Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts statue, après avis favorable de la même commission, sur la conservation et la consolidation des ruines, et éventuellement, sur la reconstruction, en leur état antérieur, des monuments présentant un intérêt national d'histoire ou d'art. Des subventions, à cette destinée, sont inscrites à un chapitre du budget du Ministère de l'Instruction Publique et des BA.

Si la reconstruction n'est pas autorisée sur l'emplacement des ruines, l'indemnité comprend les sommes nécessaires à l'acquisition du nouveau terrain.

La commission prévue ci-dessus est composée de 2 sénateurs, élus par le Sénat ; 3 députés, élus par la Chambre ; de 2 membres de l'Académie française, de 2 membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; de 2 membres de l'Académie des BA, d'un membre du Conseil général des Bâtiments Civils, de 2 membres de la commission des monuments historiques élus par leur leurs collègues, d'un délégué du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ; d'un délégué du ministre des Finances, d'un délégué du Ministre de l'Intérieur ; d'un délégué du Ministre du Travail, d'un délégué du ministre chargé de la reconstitution des régions libérées ; d'un représentant de chaque culte intéressé à la réparation des édifices, désigné par le Ministre de l'Intérieur, et de 6 personnalités artistiques désignées par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

c) Conférence d'Athènes

Conclusions de la conférence

1. – DOCTRINES. PRINCIPES GÉNÉRAUX.

La Conférence a entendu l'exposé des principes généraux et des doctrines concernant la protection des Monuments.

Quelle que soit la diversité des cas d'espèce dont chacun peut comporter une solution, elle a constaté que dans les divers Etats représentés **prédomine une tendance générale à abandonner les restitutions intégrales et à en éviter les risques par l'institution d'un entretien régulier et permanent propre à assurer la conservation des édifices.**

Au cas où une restauration apparaît indispensable par suite de dégradation ou de destruction, elle recommande de respecter l'œuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque.

La Conférence **recommande de maintenir l'occupation des monuments** qui assure la continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique.

2. - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

La Conférence a entendu l'exposé des législations dont le but est de protéger les monuments d'intérêt historique, artistique ou scientifique appartenant aux différentes nations.

Elle en a unanimement approuvé la tendance générale qui consacre en cette matière un certain droit de la collectivité vis-à-vis de la propriété privée.

Elle a constaté que les différences entre ces législations provenaient des difficultés de concilier le droit public et les droits des particuliers.

En conséquence, tout en approuvant la tendance générale de ces législations, elle estime qu'elles doivent être appropriées aux circonstances locales et à l'état de l'opinion publique, de façon à rencontrer le moins d'opposition possible, en tenant compte aux propriétaires des sacrifices qu'ils sont appelés à subir dans l'intérêt général.

Elle émet le vœu que dans chaque Etat l'autorité publique soit investie du pouvoir de prendre, en cas d'urgence, des mesures conservatoires.

Elle souhaite vivement que l'Office international des Musées publie un recueil et un tableau comparé des législations en vigueur dans les différents Etats et les tienne à jour.

3. - LA MISE EN VALEUR DES MONUMENTS.

La Conférence **recommande de respecter**, dans la construction des édifices **le caractère et la physionomie des villes**, surtout dans le voisinage des monuments anciens dont l'entourage doit être l'objet de soins particuliers. **Même certains ensembles, certaines perspectives particulièrement pittoresques, doivent être préservés.**

Il y a lieu aussi d'étudier les plantations et ornements végétales convenant à certains monuments ou ensembles de monuments pour leur conserver leur caractère ancien.

Elle recommande surtout la suppression de toute publicité, de toute présence abusive de poteaux ou fils télégraphiques, de toute industrie bruyante, même des hautes cheminées dans le voisinage des monuments d'art ou d'histoire.

4. – LES MATÉRIAUX DE RESTAURATION.

Les experts ont entendu diverses communications relatives à l'emploi des matériaux modernes pour la consolidation des édifices anciens.

Ils approuvent l'emploi judicieux de toutes les ressources de la technique moderne et plus spécialement du ciment armé.

Ils spécifient que ces moyens confortatifs doivent être dissimulés sauf impossibilité, afin de ne pas altérer l'aspect et le caractère de l'édifice à restaurer.

Ils les recommandent plus spécialement dans les cas où ils permettent d'éviter les risques de dépose et de repose des éléments à conserver.

5. – LES DÉGRADATIONS DES MONUMENTS.

La Conférence constate que, dans les conditions de la vie moderne, les monuments du monde entier se trouvent de plus en plus menacés par les agents atmosphériques.

En dehors des précautions habituelles et des solutions heureuses obtenues dans la conservation de la statuaire monumentale par les méthodes courantes, on ne saurait, étant donné la complexité des cas, dans l'état actuel des connaissances, formuler des règles générales.

La Conférence recommande :

1° La collaboration dans chaque pays des conservateurs de monuments et des architectes avec les représentants des sciences physiques, Chimiques et naturelles, pour parvenir à des méthodes applicables aux cas différents.

2° Elle recommande à l'Office international des Musées de se tenir au courant des travaux entrepris dans chaque pays sur ces matières et de leur faire une place dans ses publications.

La Conférence, en ce qui concerne la conservation, de la sculpture monumentale, considère que l'enlèvement des œuvres du cadre pour lequel elles avaient été créées est en principe regrettable. Elle recommande, à titre de précaution, la conservation, lorsqu'ils existent encore, des modèles originaux et à défaut, l'exécution de moulages.

6. – LA TECHNIQUE DE LA CONSERVATION.

La Conférence constate avec satisfaction que les principes et les techniques exposés dans les diverses communications de détail s'inspirent d'une commune tendance, à savoir :

Lorsqu'il s'agit de ruines, une conservation scrupuleuse s'impose, avec remise en place des éléments originaux retrouvés (anastylose) chaque fois que le cas le permet les matériaux nouveaux nécessaires à cet effet devront être toujours reconnaissables. Quand la conservation des ruines mises à jour au cours d'une fouille sera reconnue impossible, il est conseillé de les ensevelir à nouveau, après bien entendu avoir pris des relevés précis.

Il va sans dire que la technique et la conservation d'une fouille imposent la **collaboration étroite de l'archéologue et de l'architecte.**

Quant aux autres monuments, les experts ont été unanimement d'accord pour conseiller, avant toute consolidation ou restauration partielle, l'analyse scrupuleuse des maladies de ces monuments. **Ils ont reconnu en fait que chaque cas constituait un cas d'espèce.**

7. - LA CONSERVATION DES MONUMENTS ET LA COLLABORATION INTERNATIONALE

a) Coopération technique et morale.

La Conférence convaincue que la conservation du patrimoine artistique et archéologique de l'humanité intéresse la communauté des Etats, gardiens de la civilisation :

Souhaite que les Etats, agissant dans l'esprit du Pacte de la Société des Nations, **se prêtent une collaboration toujours plus étendue et plus concrète**, en vue de favoriser la conservation des monuments d'art et d'histoire ;

Estime hautement désirable que les institutions et groupements qualifiés puissent, sans porter aucunement atteinte au droit public international, manifester leur intérêt pour la sauvegarde de chefs-d'œuvre dans lesquels la civilisation s'est exprimée au plus haut degré et qui paraîtraient menacés ;

Emet le vœu que des requêtes à cet effet, soumises à l'organisation de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, puissent être recommandées à la bienveillante attention des Etats.

Il appartiendrait à la Commission internationale de Coopération intellectuelle, après enquête de l'Office international des Musées et après avoir recueilli toute information utile, notamment auprès de la Commission nationale de Coopération intellectuelle intéressée, de se prononcer sur l'opportunité des démarches à entreprendre et sur la procédure à suivre dans chaque cas particulier.

Les membres de la Conférence, après avoir visité, au cours de leurs travaux et de la croisière d'études qu'ils ont pu faire à cette occasion, plusieurs parmi les principaux champs de fouilles et les monuments antiques de la Grèce, ont été unanimes à rendre hommage au Gouvernement Hellénique qui, depuis de longues années, en même temps qu'il assurait lui-même des travaux considérables, a accepté la collaboration des archéologues et des spécialistes de tous les pays.

Ils y ont vu un exemple qui ne peut que contribuer à la réalisation des buts de coopération intellectuelle dont la nécessité leur était apparue au cours de leurs travaux.

b) Le rôle de l'éducation dans le respect des monuments.

La Conférence, profondément convaincue que la meilleure garantie de conservation des monuments et œuvres d'art leur vient du respect et de l'attachement des peuples eux-mêmes,

Considérant que ces sentiments peuvent être grandement favorisés par une action appropriée des pouvoirs publics.

Emet le vœu que les éducateurs habituent l'enfance et la jeunesse à s'abstenir de dégrader les monuments quels qu'ils soient, et leur apprennent à se mieux intéresser, d'une manière générale à la protection des témoignages de toute civilisation.

c) Utilité d'une documentation internationale.

La Conférence émet le vœu que :

1° Chaque Etat, ou les institutions créées ou reconnues compétentes à cet effet, publient un inventaire des monuments historiques nationaux, accompagné de photographies et de notices ;

2° Chaque Etat constitue des archives où seront réunis tous documents concernant, ses monuments historiques ;

3° Chaque Etat dépose à l'Office international des Musées ses publications ;

4° L'Office consacre dans ses publications des articles relatifs aux procédés et aux méthodes générales de conservation des monuments historiques

5° L'Office étudie la meilleure utilisation des renseignements ainsi centralisés.

Liste des participants et des communications

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Alstromer	ministre		Suède	Athènes		
Anti Carlo	professeur		Italie	Padoue	les restaurations architectoniques de Cyrène	
Balanos N.	ingénieur conservateur des monuments de l'Acropole		Grèce	Athènes	le relèvement des monuments de l'Acropole	
Bals G.	Architecte, membre MH		Roumanie	Bucarest		
Baud-Bovy Daniel	président commission fédérale des BA	OIM	Suisse			
Benakis Antoine	président du comité hellénique d'organisation de la conf		Grèce			
Bequignon Yves	secrétaire général de l'école française		France	Athènes		
Bertos N.	directère des BA au ministère de l'insruccion publique		Grèce	Athènes		
Bommer J.	conservateur au musée du cinquanteaire		Belgique	Bruxelles		
Brittner C.	directeur du laboratoire de chimie aux musées d'état		Allemagne	Berlin	procédé de nettoyage de la pierre	
Calza-Bini Alberto	Architecte, député, représentant du syndicat national des architectes		Italie	Rome		
Capart Jean	conservateur en chef des musées royaux d'art et d'histoire		Belgique	Bruxelles	La collaboration internationale dans la conservation des monuments, l'exemple de Philae	
Carouzos S.E.M.	ministre	OIM	Espagne	Grèce?		

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Carouzos C.	conservateur des antiquités		Grèce	Athènes		
Carpenter Rhys	director of the american school of classical studies		USA	Athènes		
Cellerier J.-F.	directeur du labo d'essais au CAM		France	Paris	la désagrégation des pierres naturelles et les moyens de préservation	
Chapoutier F.	maître de conférence langue et littérature grecque		France	Dijon		
Charbonnier André	écrivain d'art		France	Paris		
Chierici Gino	surintendant à l'art médiéval et moderne pour la Campanie		Italie	Naples	Restauration de monuments en Campanie	particularités dans la restauration de quelques monuments napolitains
Colini Anton	inspecteur technique des services archéologiques		Italie			
Collin André	ACMH	CMH	France			
Constantopoulos K.	conservateur des antiquités		Grèce	Athènes		
Courouniotis C.	directeur de la section archéologique au ministère de l'instruction publique		Grèce	Athènes		
Cozzo Giuseppe	ingénieur		Italie			
de Montenach Jean-Daniel	secrétaire de l'organisation de coopération intellectuelle	CICI	Suisse			
de Prada Petra	de l'université		Espagne	Salamanque		
Della Seta Alessandro	directeur de l'école italienne d'archéologie		Italie	Athènes		

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Demargne Pierre	membre de l'école française		France	Athènes		
Destrée Jules	ancien ministre, président du comité de direction de l'OIM	OIM	Belgique			
Dupierreux Richard	professeur	OIM	Belgique	Anvers		
Evangelidis	professeur		Grèce	Salonique		
Fett Harry	directeur du département des MH		Norvège			
Filangieri di Candida Ricardo	professeur		Italie	Naples	les restaurations du Castel Nuovo de Naples	
Fischer Otto	conservateur du musée		Suisse	Bâle		
Forlati Ferdinando	Architecte, surintendant des MH		Italie	Veneto		
Formigé Jules	ACMH	CMH	France		la reconstitution des monuments antiques et les lois modulaires	
Foundoukidis E.	secrétaire général de l'office international des musées	OIM	Grèce			
Gadave R.	sous-directeur de la direction générale des BA	BA	France	Paris		
Giuliano Michèle	attaché au secrétariat de la commission italienne de coopération intellectuelle	CICI	Italie			
Giovannoni Gustavo	directeur de l'école royale d'architecture		Italie	Rome	La restauration des monuments en Italie	les moyens modernes de construction appliqués à la restauration des monuments
Graul Richard	ancien directeur des musées d'art	OIM	Allemagne	Leipzig		

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Guey Fernand	conservateur de musée		France	Rouen		
Guidi Giacomo	surintendant archéologique pour la Tripolitaine, représentant du ministère des colonies		Italie		la conservation et la mise en valeur des monuments antiques en Tripolitaine	
Guiffrey Jean	Conservateur des musées nationaux	OIM	France	Paris		
Harcourt-Smith Cecil	surveyor of works of art to H.M. the King	OIM	Royaume-Uni		La législation des monuments historiques en Grande Bretagne	
Hautecoeur Louis	conservateur des musées nationaux, professeur à l'école nationale des BA	CMH	France	Paris	Utilité d'une documentation internationale sur les monuments historiques	
Hendrickx J.	Architecte		Belgique	Bruxelles	la consolidation et la réfection des monuments d'art	
Heurtley W.-A.	Assistant-director of the british school		Royaume-Uni	Athènes		
Horta Victor	Architecte		Belgique	Bruxelles	L'entourage des monuments – principes généraux	
Jacopi G.	Surintendant des antiquités et monumentés pour les îles égéennes		Italie	Rhodes	l'affectation pratique des monuments et leur conservation	
Karo Georg	direktor des archaeologischen instituts des deutschen reiches		Allemagne	Athènes		
Keramopoulos A.	professeur		Grèce	Athènes	régime des fouilles, nécessité d'une réglementation internationale	
Kieslinger Alois	professeur		Autriche	Vienne	études sur la désagrégation des pierres à bâtir	

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Kok A.A.	Architecte, secrétaire du Bond Heemschut		Pays-Bas	Amsterdam	la conservation des monuments historiques aux Pays-Bas	
Kyparissis B.	conservateur des antiquités		Grèce	Athènes		
Lalewicz Marjan	Architecte		Pologne	Varsovie		
Lauer J.-P.	Architecte du service des antiquités	MH	France	le Caire	la restauration et la conservation des monuments du roi Zoser à Saqqarah	
Lauterbach A.	directeur des collections d'art de l'état au ministère de l'instruction publique		Pologne	Varsovie	la restauration historique et rationnelle des monuments d'architecture	
Lavachery Henri	attaché aux musées royaux d'art et d'histoire		Belgique	Bruxelles		
Lensi Alfredo	Directeur de l'office des BA		Italie	Florence	le rôle esthétique de la végétation	exemples de restauration de monuments florentins
Léon Paul	Directeur général des BA	CMH	France		La restauration des monuments en France	
Maiuri Amedeo	surintendant aux antiquités pour la Campanie		Italie	Naples	la technique des fouilles, le cas d'Herculanum	
Makridis	directeur du musée Benaki		Grèce	Athènes		
Marangoni Luigi	Architecte de la basilique de St Marc		Italie	Venise	La conservation de la sculpture ornementale de la basilique Saint-Marc	
Mariani Giovanni	du ministère d'éducation nationale		Italie	Rome		
Marinatos E.	conservateur des antiquités		Grèce	Athènes		
Mariotti Giovanni	du ministère d'éducation nationale		Italie	Rome		

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Maslow Boris	inspecteur des BA et MH	MH	France	Fez		
Micacchi Rodolfo	inspecteur du service des antiquités dans les colonies		Italie		la législation coloniale italienne sur les Monuments Historiques	
Michon Etienne	conservateur du Louvre		France	Paris		
Miller	Délégué de la Royal Historical Society		Royaume-Uni	Londres		
Moojen F.A.J.	Architecte		Pays-Bas		la conservation des monuments aux Indes néerlandaises	
Moya Emilio	Architecte, conservateur des monuments de l'Espagne du centre		Espagne			
Munoz Antonio	directeur de l'office des antiquités et BA		Italie	Rome	les monuments antiques dans l'ambiance de la ville moderne. L'exemple de Rome	
Neugass F.	envoyé spécial de la Wellkunst		Allemagne	Berlin		
Nicodemi Giorgio	surintendant en chef aux recueils d'histoire et d'art de la commune		Italie	Milan	l'ambiance des monuments	
Nicolle Marcel	attaché honoraire des musées nationaux		France	Paris		
Nocq Henri	président de la société d'iconographie		France	Paris	le rôle de l'éducation dans la conservation des monuments	
Nyns M.	secrétaire général du ministère des Sciences et des Arts		Belgique		la législation des monuments historiques en Belgique	

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Oikonomos G.	professeur, directeur du musée national d'archéologie		Grèce	Athènes	la mise en valeur des monuments	
Oprescu Georges	professeur		Roumanie	Bucarest		
Orazi Nicola	attaché à la direction générale des antiquités et BA		Italie			
Orlandos A.	professeur à l'école des BA		Grèce	Athènes		
Otero Lopez	directeur de l'école d'architecture		Espagne	Madrid	la fonction de la nature des matériaux de restauration	
Pace Biagio	professeur d'architecture		Italie	Naples		
Panaitescu Emil	directeur de la scuola romana de Rome, professeur à Cluj, Directeur du musée d'archéologie et d'art		Roumanie			
Papantoniou Z.	directeur de la pinacothèque nationale		Grèce	Athènes		
Paquet Pierre	Architecte, IGMH	CMH	France		Le ciment armé dans la restauration des monuments anciens	
Pelekidis E.	professeur		Grèce	Salonique		
Pellati Francesco	inspecteur supérieur des BA	OIM	Italie		La législation des monuments historiques en Italie	
Pernier Luigi	professeur d'archéologique, chef de la mission archéo en Crète		Italie		la conservation des palais minoens en Crète	
Persson A. W.	délégué de l'académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités		Suède			

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Philadelphus A.	conservateur des antiquités		Grèce		la conservation des marbres antiques	
Pippas D.	conservateur des antiquités		Grèce			
Poinssot Louis	directeur des antiquités tunisiennes		France	Tunisie	la restauration du mausolée de Dougga	
Pontremoli Emmanuel	Architecte, inspecteur général des BCPN, directeur de l'école nationale des BA	CMH	France		la restauration du Palais de Versailles	
Powys R.-A.			Royaume-Uni		La restauration des monuments en Grande-Bretagne	
René-Jean	écrivain d'art, envoyé spécial de Comoedia		France	Paris		
Ribas I.	professeur		Espagne	Salamanque	Les monuments de Salamanque. Analyse et reconstitution chimiques de la patine	
Rossi Attilio	secrétaire principal à l'institut international de coopération intellectuelle	CICI	Italie			
Saintenoy Paul	Architecte		Belgique	Bruxelles	La restauration des monuments, principes généraux	
Sanchez Canton F. J.	sous-directeur du musée du Prado	OIM	Espagne	Madrid		
Schmidt Heinrich Justus	budesdenkmalamt		Autriche	Vienne	Méthodes pratiques de conservation des monuments en Autriche	
Serra Luigi	surintendant à l'art médiéval et moderne pour les Marches		Italie		les particularités de la restauration des édifices religieux	

Nom	poste	Instance	nationalité	résidence	conf	conf 2
Slothouwer Ir. D. F.	Architecte, professeur à l'école supérieure technique		Pays-Bas	Delft	les travaux de restauration de la cathédrale d'Utrecht	
Sochor Stanislas	Architecte, directeur de l'office nationale des MH		Tchécoslovaquie			
Sotiriou G.	professeur, directeur du musée byzantin		Grèce	Athènes		
Stele F.	conservateur du musée		Yougoslavie	Ljubljana		
Tardit Michel	président de section au conseil d'Etat	CMH	France	Paris		
Terenzio Alberto	surintendant aux monuments du latium		Italie	Rome	la restauration du Panthéon de Rome	
Torres Balbas Leopoldo	Architecte, conservateur de l'Alhambra, prof d'histoire de l'archi		Espagne	Madrid	La restauration des monuments en Espagne	
Valenti Francesco	surintendant des monuments de la sicile		Italie		Travaux de relèvement du temple d'Héraclès à Agrigente et du temple C à Selinunte	La conservation des monuments médiévaux et modernes de Sicile
Van Averbeke	Architecte en Chef		Belgique	Anvers	La restauration de la tour de la cathédrale d'Anvers	
Verdier Paul	IGMH	CMH	France		La législation des monuments historiques en France	
Verne Henri	directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre	CMH	France	Paris		
Vitry Paul	conservateur au musée du Louvre	CMH	France	Paris	la société française d'archéologie	de l'opportunité d'abriter certaines sculptures ornementales

Nom	poste	Insta nce	nationalité	résidence	conf	conf 2
Vournazos A.	professeur à l'école polytechnique		Grèce	Athènes		
Walter Otto	directeur de l'institut autrichien d'archéologie		Autriche	Athènes		
Weiss Raymond	conseiller juridique à l'institut de coopération intellectuelle	CICI	France			
Wokciechowski Jaroslaw	chef de la section des MH		Pologne		La législation des monuments historiques en Pologne	
Xyngopoulos A.	conservateur des antiquités		Grèce	Athènes		
Zachos A.	Architecte, directeur des travaux de reconstruction de l'église st Demetre		Grèce	Salonique		
Zeki Sedat	conseiller de la légation de Turquie		Turquie	Athènes		
Zenghelis C.	professeur de chimie		Grèce	Athènes		
Zuruzoglou A.	représentant le consulat		Portugal	Athènes		

Statistiques par nationalité

PAYS	participants	%	présentation	%2
Italie	29	23	21	37
France	27	22	12	21
Grèce	22	18	4	7
Belgique	9	7	6	10
Espagne	7	5	3	5
Angleterre	4	3	2	3
Allemagne	4	3	1	1
Autriche	3	2	2	3
Pays-Bas	3	2	3	5
Pologne	3	2	2	3
Roumanie	3	2		
Suisse	3	2		
Suede	2	1		
Etats Unis	1			
Norvège	1			
Turquie	1			
Tchécoslovaquie	1			
Yougoslavie	1			
Portugal	1			
19	125		56	

d) Cours de Paul Léon au Collège de France.

Année 1933, annuaire XXXIII, 1933, p. 122 :

Histoire de la ville de Reims

Année 1933-34, annuaire, XXXIV, 1934, p. 115 :

La conservation des monuments en France

Analyse de restaurations monumentales et de plans urbains de Reims

Année 1934-35, annuaire 1934 XXXV, p. 145-149 :

Les grandes restaurations monumentales depuis cent ans

Année 1935-36, annuaire XXXVI, 1936, p. 121-124 :

Les restaurations monumentales avant et après la guerre

Versailles

Année 36-37, annuaire, XXXVII, 1937, p. 121-123 :

Conservation des monuments et problèmes urbains

Année 37-38, annuaire, XXXVIII, 1938, p. 119 :

L'architecture monumentale et l'urbanisme parisien au XIX^e siècle

Année 38-39, annuaire XXXIX, 1939, p. 158 :

L'architecture monumentale et l'urbanisme parisien aux XIX^e et XX^e siècles

Année 39-40, annuaire XL, 1940, (1943), p. 81 :

Autour de Versailles : origines, imitations, influences

L'académie royale d'architecture : les hommes et les œuvres.

e) Données sur les places d'Arras

Détails des travaux par maisons

Grande place

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
1	entier							
3	entier							
5	rien	1924		remploi moellons, qq colonnes et claveaux en grès trouvés dans gravois				
7	rien	22-24		moellons réutilisés avec coffrage en béton vertical, plancher béton		« Construction de la façade ». et dans le même ensemble « réparation des dégats de guerre ». travaux commencés en 22, finis en 24. « Sur l'ensemble de la façade patinage et badigeon pour donner une teinte semblable aux autres façades comprises toutes maintenitions d'échafands. »		
9	amoché, -1 travée droite	1922	72331,27	Partiellement déposée, reconstruite en partie avec les pierres en bon état.				
11	rien	1922	74542,8	reconstruction intégrale, colonnes récupérées				
13	travée centrale	1933	114344,12	depuis 1918 tt a du être déposé car vent + affaissement + gelées, reconstruction intégrale				
15	RDC	1921	87918 + 7111,85	alignement, mais reconstruction de la façade principale avec emploi de tous les matériaux qu'il sera possible de sauver, et la réparation de celle sur la Rue dans la largeur du portique	1921	protection de la cave		

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
17	1 arcade RDC	1921	99734,54	reconstruction intégrale				
19	rien	1922	43372,93	reconstruction intégrale, colonnes et arcs récupérés				
21	rien	1922	44500	reconstruction intégrale				
23	0 1 2	1922	47598,92	bcp d'éléments brisés ou déversés				
25	amoché	1921	44913,66	pignon s'écroule avant qu'on le dépose : rien de sauvegardé	1922	il ne reste que le portique, reconstruction intégrale		
27	rien	1924	75550,37	reconstruction intégrale, mais travaux arrêtés au 1er étage	1963	RECONSTRUCTION!!!		
29	rien	1922	43848,92	reconstruction intégrale, mais travaux arrêtés au RDC	1963	RECONSTRUCTION!!!		
31	rien	1922	77366,14	reconstruction intégrale, mais travaux arrêtés au RDC	1963	RECONSTRUCTION!!!		
33	1Rdc	1921	71475,46	reconstruction intégrale, ac remploi du portique				
35	0 1 amochés	1921	89963,92 + 3454,27 + 16194	dépose de la plus grande partie de la façade et la reconstruction générale avec remploi de tous les matériaux qui pourront être sauvés...	1924	mur mitoyen avec le 37 s'est écroulé, reprise de fondation et consolidation de la colonne	1930	effondrement dans les carrières en dessous, étaieusement, consolidation de la galerie
37	rdc							
39	rien	1922	54039,91	reconstruction intégrale, réutilisation de grès				
41	rien	1921	56871,95	reconstruction intégrale				
43	0 1 2 T amochés	1920	40000	dépose de la travée gauche et sa reconstruction. La réfection du pignon en entier. L'établissement d'un plancher en ciment armé reliant le portique au mur du fond. ..				
45	amoché	1921	5526,88	éclats d'obus				

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
47	léger	1920	17352,97 + 8138,50	éclats d'obus	1921	maçonnerie plus désagrégée que prévue		
49	entier							
51	entier	1921	18195,43	éclats d'obus, colonnes a remplacer...				
53	entier	1920	11208,47 + 22826,24	petits éclats d'obus.	1921	maçonnerie plus désagrégée que prévue		
55	entier	1920	9085,14 + 26726,26	pignon a été déposé car déversé : Refection du pignon, reprise par petites parties des pierres désagrégées ou brisées dans la hauteur des étages	1922	plus larges reprises que prévues et remplacement de colonnes		
57	entier	1921	11273,91	éclats d'obus, remplacement des pierres brisées ou trop profondément atteintes, la consolidation du pignon par une poutre en ciment armé				
59	amoché	1920	9693 + 19377,63	<i>le remplacement de la colonne brisée, la réfection de l'arc en grès disparu, et des maçonneries supérieures désagrégées, le remplacement des pierres trop endommagées....</i>	1921	en fait pas de liaison entre brique et moellons : nombreuses reprises		
59 bis / 61	sauf travée droite	1920	5283,05 + 17419,23 + 23987,81	réparation de la partie droite	1921	pas de liaison brique moellons	1922	
63-65-67	???	1924	262652,4	écoles à la place du château d'eau avec façade neuves				
2	RDC			consolidation portique par plancher CA, reprise des maçonneries et reconstruction étages				

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
2bis	entier	1921		<i>Dépose pour emploi des parties en mauvais état ou désagrégées. Descente des pierres avec soin, triage, rangement, numérotage. 1/5 des pierres moulurées. + Pierres neuves</i>				
2ter	entier			mal chaîné, déversement : dépose totale, reconstruction avec réemploi				
2ter 2	entier			reprise des pilastres, remplacement de qq pierre				
4	bas 1 travée			réemploi 1 colonne et un arc en claveaux, tout le reste est neuf				
6	rien	26		fondations	28- 30	travaux entiers Huignard		
8	entier	1928		étaient car pas encore restaurée : nouvel alignement	avr- 28	immeuble détruit, façade étayée, façade retour réinventée, planche portique béton armé		
10	entier	1921	17355,23	qq reprises de pierres désagrégées				
12	entier	1922	10091,32	pb dep, reprise par incrustement des pierres désagrégées				
14	entier	1921	11988,45	pb dep				

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
16	entier	1921	10805 + 7161,82	pierres endommagées par DEP	1922	<i>Le pignon de cette façade a été trouvé en si mauvais état qu'il a dû être en grande partie déposé et les reprises de maçonnerie par incrustement, très difficiles à exécuter en raison de la désagrégation des pierres, ont été plus étendues que ne le prévoyait le devis... D'autre part, le plancher du portique entièrement pourri a dû être refait en ciment armé, afin de chaîner le portique lui-même très ébranlé.</i>		
18	entier	1921	13474,63	Dépose et remise d'aplomb d'une colonne déversée, remplacement d'un chapiteau fendu, reprise des parties des maçonneries endommagées				
20	entier	1922	22893,75	façade déposée d'urgence <i>« En dehors du portique, il ne faut donc pas espérer conserver aucune partie ancienne. »</i>				
22	entier	1923	8598,7	reprise là où petits éclats d'obus				
28	entier	1920	1637 + 1058,33	qq pierres déplacées et écrasées à remplacer				
30- 30 bis	entier	1922	6640+256 0	pierres des pignons endommagés				

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
32	entier	1920	26856,22	reconstruction du pignon <i>"sur une nouvelle disposition motivée par les changements apportés dans la distribution intérieure de l'immeuble. Le présent devis a été dressé sur les plans approuvés. Il comprend la reconstruction entière du pignon au-dessus du 2nd étage et la réparation de toute la façade : reprise dans la maçonnerie, rejointoiement, consolidation générale, réparation de la menuiserie, de la plomberie"</i>				
34	entier	1920	26812,95 + 3431	disposition nouvelle pour aller avec l'intérieur modifié. Reconstruction entière du pignon et réparation reste.	1921	murs plus pourris que prévu et nécessité plancher portique en CA		
36	entier	1922	8327,44	petites reprises				
38	entier	1921	3044,59	petites reprises				
40	entier	1921	6270,89 + 2345,12	petites reprises	1922	plus mauvais que prévu		
42	entier	1921	4256,54	réparation du pignon				
44	entier	1921	5526,88	éclats d'obus, DEP				
46	fronton amoché	1920	73782,65	il ne resterait que le RDC, tout à reconstruire, sol à consolider, colonne affaissée				
48	fronton amoché	1920	3497,29 + 6085,27	qq pierres à remplacer	1921	reprises plus importantes que prévues, plomberie à refaire entièrement		
50	entier	1921	5667,89	éclats d'obus, petites fissures				
52	entier	1921	8484	qq éclats à remplacer				
54	fronton amoché	1921	18178,76	dépose du pignon et sa reconstruction sur une semelle en ciment armé, la reprise de quelques partie de pierre désagrégées				

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
56	fronton amoché	1920	17091,96	pignon et pilastre mitoyen déposés à remplacer				
58	fronton amoché			dépose du pignon et sa reconstruction avec emploi de toutes les pierres en bon état				
60	amoché							
62	RDC	1925	38353,81 + 98745,75	Ecole a la place des 62 et 64, reproduction exacte de l'ancienne façade complètement détruite				
64	bas			la 64 sensiblement modifiée, mais surtout remise à l'alignement				
66	amoché	1922	35759,4	<i>redressement d'une arcade du portique, déversée et déformée, le remplacement par incrustement des pierres trop endommagées dans la hauteur du premier étage, la reconstruction partielle du 2e et celle entière du pignon...</i>				
68	12	1923	47822,93	1/3 dépose, 2/3 démolition				
70	fronton amoché	1923	47919,38	reconstruction du pignon, réparation des trumeaux existants.				
72	fronton amoché	1922	3615,54 + 52323,87	<i>démolition et la reconstruction du pignon et la consolidation de la travée de gauche complètement désorganisée par suite du tassement signalé ci-dessus. Pour éviter de toucher aux 2 autres travées, une grande semelle en ciment armé est prévue au niveau de la corniche pour recevoir le nouveau pignon.</i>				
74	fronton amoché	1921	13049,98 + 1135,20	qq éclats, abandon depuis				

N°	état relevé 1919	date	Prix devis	remarques	date	remarques	date	remarques
76	fronton amoché	1921	20625,69	<i>Le pignon de cette façade, très fissuré, déversé et menaçant ruine a été démoli en 1919 par le propriétaire. Depuis cette époque, la corniche non abritée a été considérablement endommagée par les intempéries. ..</i>				

Petite place

N°	état planche	devis	Prix devis	remarques	date resto	remarques	date resto	remarques
1	rien	1928	62426,2	<i>Mais ici, les colonnes n'existent plus. Le portique qui règne autour de la petite place vient mourir sur cette maison où il n'a plus de profondeur</i>				
3	rien	1926	72029,14					
5	rien	1926	63158,79	<i>comme le 3 et le 1 pas de pignon, reculé de l'alignement du XIXe. Maisons à démolir pour le plan d'alignement et remise sur le même plan avec même façades que les autres</i>				
7	0, 1 et 2 amoché, pas de fronton	1920 + 1921	47340,12 + 7184,55	dépose intégrale, remontage difficile car ce qui aurait dû être repris se disloquait.				
9	T amoché	1921	34388,66	dépose du pignon et sa reconstruction, et dans la hauteur de 2 étages, la reprise par petites parties des mauvaises maçonneries...				
11	0, 1 et 2 amoché, pas de fronton	1921	57681,88	dépose de toute la partie centrale de la façade dans la hauteur des 2 étages, réfection avec emploi de tous les vieux matériaux utilisables et la reconstruction entièrement neuve de la corniche et du pignon.				

N°	état planche	devis	Prix devis	remarques	date resto	remarques	date resto	remarques
13				compris dans le devis du 11				
15	T amoché	1921	36972	<i>remplacement de 2 colonnes en mauvais état et la réparation des arcs du portique, le remplacement de toutes les pierres trop profondément endommagées dans la hauteur de 2 étages, la dépose du pignon déversé et sa reconstruction avec le emploi de toutes les pierres en bon état...</i>				
17	1 et 2 T amoché, manquée travée droite	1921	54539,58	<i>Le portique peut-être conservé avec quelques réparations, mais le 1er étage en très mauvais état devra être déposé et remonté en conservant toutes les pierres encore en bon état. La construction du 2e étage et du pignon sera entièrement neuve, rien n'a été retrouvé de ces parties de la façade.</i>				
19	rien	1921	54864,58	reconstruction intégrale sauf les 2 travées du portique				
21	rien	1921	29945,53	reconstruction intégrale				
23	rien	1921	71322,42	reconstruction intégrale				
25	rien	1922	50762,27	reconstruction intégrale				
27	rien	1923	27416,71	reconstruction intégrale				
29	rien	1923	38302,89	reconstruction intégrale				
31	rien	1922	37873	reconstruction intégrale				
33	rien	1922	54014	reconstruction intégrale				
35	0, 1 et 2 amoché, pas de fronton	1922	43231,64	<i>le 1er étage est si endommagée qu'elle doit être déposée. Dans sa reconstruction bien peu de pierres seront employées, toutes étant désagrégées. Le portique lui-même doit être remanié, l'un des chapiteaux des colonnes est brisé.</i>				

N°	état planche	devis	Prix devis	remarques	date resto	remarques	date resto	remarques
37	pas sur dessin ?	1924	2740 + 7677,81	Quelques éclats d'obus : remplacement des pierres désagrégées, établissement sous le portique d'un plancher en ciment armé...	1925	redressement de colonne et plus de pierres a changer que prévu		
39	entier	1921	115734	immeuble d'angle (dc 41), reconstruction des parties détruites sur la rue de la Taillerie et sur la petite place, et la consolidation par reprises en sous œuvres des murs encore debout (en 1920 pignon détruit par service régions libérées)				
41	amoché	???		dans numéro 39?				
2	rien	1923	184634,17	reconstruction intégrale				
4	rien	1921	53857,14	reconstruction intégrale, différente car alignement plus large				
6	rien	1924	20860,67	reconstruction intégrale				
8	rien	1923	41922,65	reconstruction intégrale				
10	rien	1922	30209,78	reconstruction intégrale				
12	rien	1923	43856,01	reconstruction intégrale				
14	rien	1922	36590,99	reconstruction intégrale				
16	rien	1922	31963,97	reconstruction intégrale				
18	rien	1923	45770,94	reconstruction intégrale				
20	rien	1922	32067,05	reconstruction intégrale				
22	rien	1922	29696,44	reconstruction intégrale				
24	rien	1922	22726,54	reconstruction intégrale				
26	rien	1921	3292,55 + 48295,30	reconstruction intégrale avec le portique				

N°	état planche	devis	Prix devis	remarques	date resto	remarques	date resto	remarques
28	entier	1920	1168,52 +9325,94	remplacement par incrustement des pierres brisées ou trop endommagées				
30	peu amoché	1920	12239,19	pb DEP				
32	RDC	1922	48046,8 +5000	reconstruction avec quelques pierres retrouvées du 32 et 34				
34	très amoché, pas de fronton	1919		démoli car se renversait				
36	Très amoché	1922	16977	reconstruction intégrale				
38	rien	1920	52397,54	reconstruction intégrale avec une colonne et qq claveaux				
40	rien	1922	33580,85	reconstruction intégrale				
42	rien	1922	40771,39	reconstruction intégrale				
44	amoché	1922	17155,18	le remplacement par incrustement de toutes les pierres trop endommagées, le remplacement de la colonne centrale, le redressement de celle de droite				
46	012	1922	14357,25	reprise par incrustement de toutes les pierres profondément atteintes, la reconstruction du pignon				
48	amoché	1922	11687,85	remplacement par incrustement des pierres brisées ou trop endommagées				
50	amoché	1920	12033,72	la dépose partielle du pignon et sa reconstruction, le remplacement par incrustement des pierres en mauvais état sur toute la façade				
52	amoché	1920	12769,45	dépose reconstruction du pignon, remplacement par incrustement des pierres en mauvais état				

N°	état planche	devis	Prix devis	remarques	date resto	remarques	date resto	remarques
54	rien	1922	43732,91	reconstruction intégrale et réutilisation de celle sur retour sur rue				
56	amoché	1922-1929		problème sur l'élargissement, existe encore???				
58	rien	1922	36446,4	reconstruction intégrale				
58bis	rien	1922	42298,9	reconstruction intégrale				
60	012	1921	50338,86	Le devis comprend la reconstruction des parties démolies, la consolidation du pilastre mitoyen de droite très endommagé.... »				
62	012			un seul devis avec le 60				
64	012	1921	61740,15	<i>Le présent devis comprend la dépose des murs encore debout des 1^{er} et 2^e étages, le remplacement d'un sommier fendu dans une arcade du portique et la reconstruction générale de la façade avec emploi de toutes les pierres utilisables qui auront été soigneusement rangées. Il prévoit également la construction du plancher en ciment armé de la galerie extérieure, les croisées, les</i>				
66	01	1922	42264,7	réemploi de travée du portique, de nbses pierres.				
68	0, 1 et 2 amoché, pas de fronton	1922	46576,31	<i>Cette façade est entièrement détruite. Le présent devis comprend tous les travaux nécessaires à la reconstruction de cette façade selon son ancienne disposition et sans aucune modification</i>				
70	amoché	1922	42354,7	seuls qq pierres sculptées réemployées plauées. Reste déposé et neuf				

N°	état planche	devis	Prix devis	remarques	date resto	remarques	date resto	remarques
72	0, 1 et 2 amoché, pas de fronton	1920	42854 + 6591 + 1660	<i>Réparation de la travée endommagée, reconstruction du pignon selon la disposition ancienne qui a été retrouvée dans une photographie faite avant sa démolition, réparation générale de la façade, reprises diverses de maçonnerie par incrustement...</i>	1921	poutre BA pour chaînage, reprises de maçonneries...	1924	redressement colonne déversée
74	0 1 2			devis commun avec le 72				
76	0 1 2	1929		dernière maison de la place pas refaite				

Statistiques des travaux

Grande place

	Reconstruction intégrale	Reconstructions avec rares emplois	travaux importants	travaux simples	aucuns travaux	remarques
1					1	
3					1	
5		1				emploi
7		1				emploi
9			1			
11		1				emploi
13	1					
15			1			restauration façade place, reconstruction façade rue
17	1					
19		1				emploi
21	1					
23			1			
25		1				reprise portique
27	1					1963
29	1					1963
31	1					1963
33		1				reprise portique
35		1				emploi
37	1					pas de devis
39		1				emploi

	Reconstruction intégrale	Reconstruction s avec rares emplois	travaux importants	travaux simples	aucuns travaux	remarques
41	1					
43			1			
45				1		
47				1		
49					1	
51				1		
53			1			
55			1			
57				1		
59				1		
59bis / 61				1		
63- 65-67	3					écoles à la place du château d'eau
2	1					emploi
2bis		1				
2ter		1				emploi
2ter 2				1		
4		1				emploi
6	1					
8		1				restauration façade place, reconstruction façade rue
10				1		
12				1		
14				1		
16			1			
18			1			
20		1				reprise portique
22				1		
28				1		
30 30bis				1		
32			1			façade T bon état mais reconstruction du haut pour suivre nouvelle distribution
34		1				façade T bon état mais reconstruction du haut pour suivre nouvelle distribution
36				1		
38				1		

	Reconstruction intégrale	Reconstruction s avec rares emplois	travaux importants	travaux simples	aucuns travaux	remarques
40				1		
42				1		
44				1		
46	1					
48				1		
50				1		
52				1		
54			1			
56		1				
58		1				
60			1			pas de devis
62	1					
64	1					remise à l'alignement
66		1				
68			1			
70			1			
72			1			
74				1		
76			1			
total	16	17	15	22	3	73

Petite place

	Reconstruction intégrale	Reconstruction avec rares emplois	travaux importants	travaux simples	aucuns travaux	remarques
1	1					façade n'existait pas, inventée
3	1					façade n'existait pas, inventée
5	1					façade n'existait pas, inventée
7	1					emploi impossible à cause de la désagrégation
9			1			
11		1				
13		1				
15			1			
17		1				remploi et reprise portique
19		1				reprise portique
21	1					

23	1					
25	1					
27	1					
29	1					
31	1					
33	1					
35		1				Remploi et reprise portique
37				1		
39			1			
41						dans n°39?
2	1					alignement différent
4	1					alignement différent
6	1					alignement différent
8	1					
10	1					
12	1					
14	1					
16	1					
18	1					
20	1					
22	1					
24	1					
26		1				reprise portique
28				1		
30				1		
32		1				remploi
34	1					
36	1					
38		1				remploi
40	1					
42	1					
44			1			
46			1			
48				1		
50			1			
52			1			
54	1					restauration façade rue, reconstruction façade place
56	1					Pb élargissement
58	1					

58 bis	1					
60			1			
62			1			
64		1				remploi et reprise portique
66		1				remploi et reprise portique
68	1					
70		1				remploi
72			1			
74			1			
76				1		pas de devis
Total	32	11	11	5	0	59

Résumé :

	Reconstruction intégrale	Reconstruction avec remplois	rare travaux importants	Gros travaux (remplois + importants)	travaux simples	aucuns travaux	Total
Grande	16	17	15	32	22	3	73
%	22	23	20	43	30	4	
Petite	32	11	11	22	5	0	59
%	54	18	18	36	8		
Total	48	28	26	54	27	3	132
%	36	21	20	41	20	2	

f) Analyse des textes de Paul Léon

Tableau des répétitions de Paul Léon dans ses textes

Sont sciemment omis les répétitions qui ne concernent que la Seconde biographie. En effet les ajouts sont largement composés de textes précédents. De même, les morceaux inédits servent de base à des articles par la suite (parfois en intégralité). Ne sont repris ici que ceux qui concernent plusieurs occurrences et des formulations similaires pour en voir la transformation.

Ces exemples ne cherchent pas l'exhaustivité mais à montrer un système d'écriture

	de Dunkerque jusqu'aux Vosges
La renaissance des ruines	La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait.
Discours aux académies en 22	Un monument se restaure, il ne se remplace pas. L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait. L'immense effort poursuivi depuis quatre ans dans nos régions dévastées, les travaux entrepris du Nord aux Vosges dans plus de sept cents édifices ne feraient qu'ajouter aux destructions de l'ennemi celles d'un autre vandalisme, si d'audacieuses innovations ou de maladroits pastiches venaient défigurer les traits et altérer le caractère des grandes œuvres du passé.
Leçon inaugurale au Collège de France	Ainsi, de Dunkerque aux Vosges, la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice.
restitution au culte de la cathédrale de Soissons	L'ouragan de fer et de feu qui, de la Flandre à la Lorraine, a déferlé sur la France ne laissera à l'avenir ni balafre ni cicatrice.
Le centenaire du service 1934	Au lendemain des dures épreuves de la guerre, le Service des Monuments historiques peut justement s'enorgueillir d'avoir rendu à la France, de Dunkerque jusqu'aux Vosges, son visage de jadis, sans balafre ni cicatrice.
Biographie	p.171 : De Dunkerque aux Vosges je parcourus sans cesse toute la ligne de feu à travers l'atroce monotonie des ruines. + p. 232 : L'œuvre essentielle qui s'imposait, au lendemain de la guerre, c'était d'en effacer les traces. Il fallait relever les ruines, les édifices dévastés. De Dunkerque aux Vosges, la France offrait le spectacle d'un gigantesque chaos. On pouvait se demander s'il serait jamais possible de reconstruire au même endroit, dans ces montagnes de décombres. Mais les ruines se relevaient d'elles-mêmes.

	Conclusion
La Conférence d'Athènes de 1931	C'est un singulier paradoxe que l'architecture moderne, rompant nettement, par l'universel emploi des matériaux moulés et plaqués avec l'antique et traditionnelle construction par assise et refouillement ait si puissamment aidé à la conservation de nos monuments anciens, auxquels elle est, dans son principe, radicalement étrangère et qu'elle est, dans l'avenir, destinée à remplacer.
Le centenaire du service 1934	Enfin, s'il n'existe plus aujourd'hui de problème technique que les architectes ne soient en mesure de résoudre, si l'emploi des matériaux de la construction moderne apporte une aide puissante aux restaurations monumentales, pourtant la rupture qui s'est faite entre les arts de bâtir, dans le passé et dans le présent, n'en est pas moins inquiétante. Matériaux moulés et plaqués succèdent partout à la pierre posée par assises et fouillée par le ciseau du sculpteur.
La seconde historiographie du service	Sans doute les problèmes qu'elle pose ne dépassent pas les possibilités de la technique moderne. Il n'en est aucun qu'elle n'ait le moyen de résoudre. Toutefois, la profonde rupture qui s'est faite entre les arts de bâtir dans le passé et dans le présent complique singulièrement la tâche. Matériaux moulés et plaqués succèdent à la pierre posée par assises et fouillée par le ciseau.

	Citation Michelet
La Conférence d'Athènes de 1931	Plus favorable aux travaux de stricte conservation qu'à ceux de grande restauration, l'époque actuelle aura marqué pour nos monuments français une période de survie plutôt que de résurrection ; mais peut-être est-elle, par là même, et malgré l'illustre parole de Michelet, plus conforme à la vérité et plus fidèle à l'histoire.
Le centenaire du service 1934	Quoi qu'il en soit, au lendemain comme à la veille de la guerre, notre époque demeurera sans doute plus favorable aux travaux de stricte conservation qu'à ceux de grande restauration. Elle continuera de marquer pour les monuments anciens une époque de survie plutôt que de rajeunissement, plus soucieuse de les prolonger que de les ressusciter, et par là même, en dépit de l'aphorisme de Michelet, plus conforme à la Vérité et plus fidèle à l'Histoire.

	Citation Ruprich-Robert
La première historiographie du service	Des cas se présentent fréquemment, observe Ruprich-Robert, où une disposition architecturale unique, absolument remarquable par l'invention, la combinaison et la beauté de ses formes est prête à disparaître. Le temps a vaincu la matière ; il est impossible de prolonger davantage son existence, et cette œuvre est cependant capable de jeter une lumière éclatante sur tout le génie d'un peuple. Que faisons-nous ? Nous nous hâtons de relever l'édifice. Alors on nous condamne. C'est de la réfection. C'est le couteau de Jeannot. Mais pourtant cette réfection constate des faits comme les. Traductions de textes disparus que renferment nos livres. La réédification sans doute n'est qu'un pis-aller, du moins elle conserve une pensée. (Note en bas de page avec citation complète)
La Conférence d'Athènes de 1931	La réédification n'est sans doute qu'un pis-aller, mais elle est le seul moyen de conserver une forme et de faire vivre une pensée. (sans citer l'auteur)
La seconde historiographie du service	Des cas se présentent fréquemment, observe Ruprich-Robert, où une disposition architecturale unique, absolument remarquable par l'invention, la combinaison et la beauté de ses formes est prête à disparaître. Le temps a vaincu la matière ; il est impossible de prolonger davantage son existence, et cette œuvre est cependant capable de jeter une lumière éclatante sur tout le génie d'un peuple. Que faisons-nous ? Nous nous hâtons de relever l'édifice. Alors on nous condamne. C'est de la réfection. C'est le couteau de Jeannot. Mais pourtant cette réfection constate des faits comme les. Traductions de textes disparus que renferment nos livres. La réédification sans doute n'est qu'un pis-aller, du moins elle conserve une pensée. (Note en bas de page avec citation complète)
RUPRICH-ROBERT Victor, De l'influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments, Paris, veuve Morel, 1882, p.34	Des cas se présentent fréquemment, où une disposition architecturale unique, absolument remarquable par l'invention, la combinaison et la beauté de ses formes est prête à disparaître. Le temps a vaincu la matière ; il est impossible de prolonger davantage son existence, et cette œuvre est cependant capable de jeter une lumière éclatante sur tout le génie d'un peuple. Que faisons-nous ? Nous nous hâtons de relever l'édifice, déjà, peut-être plusieurs fois réparé. Alors la foule l'entoure ; il ne reste du témoin des vieux âges que quelques rares pierres grises qu'on a pu réemployer ; la foule incrédule sourit, car elle n'a pas compris le pourquoi d'un pareil système de restauration qui consiste à tout refaire. C'est autour de ce travaux que vous entendez prononcer ce mot connu que je ne viens certes pas défendre : c'est comme le couteau de Jeannot. Eh bien ! il est des cas, oserai-je le dire, où le singulier procédé qu'il représente a encore pour résultat de rendre de très-grands service : il constate des faits comme ces traductions de textes disparus que renferment vos livres. Pour moi, Messieurs, ce moyen, la réédification dont il s'agit, n'a été, en définitive, qu'un pis-aller ; devant l'impossibilité de ne pouvoir mieux faire, une seule voie se présentait, elle a été suivie. Il en est résulté qu'une pensée a été conservée ; c'est toute une conception qui, grâce à une restauration intelligente, ou peut-être même à une reconstruction totale, sera transmise aux générations futures et leur servira d'enseignement. N'est-ce pas encore là un véritable service rendu ? Si ce n'est pas, dans le vrai sens du mot, faire de l'art, c'est travailler pour l'art et pour l'histoire.

	Citation Ruskin
La renaissance des ruines	« Veillez avec vigilance, écrit Ruskin, sur un vieil édifice, comptez-en les pierres comme vous le feriez pour les bijoux d'une couronne ; mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée, liez-le par le fer quand il se désagrège, soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse, ne vous préoccupez pas de la laideur du secours que vous lui apportez; mieux vaut une béquille que la perte d'un membre.»
Discours aux académies en 22	Il y a là une heureuse alliance des deux modes de construction par matériaux moulés et par matériaux posés. Incorporé à la pierre, le fer s'oxyde et se désagrège ; enrobé dans le ciment, il crée une matière nouvelle qui n'altère ni ne s'altère. Dans un éloquent appel, le grand poète Ruskin a défini les principes de la conservation monumentale. « Veillez avec vigilance, dit-il, sur un vieil édifice, comptez-en les pierres comme vous le feriez pour les bijoux d'une couronne, mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée. Liez-le par le fer quand il se désagrège. Soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse. Ne vous préoccupez pas du secours que vous lui apportez. Mieux vaut une béquille que la perte d'un membre. » Fer et poutres ont disparu ; les gardes ne veillent plus aux portes et c'est une béquille magique qui soutient et ne se voit pas.
La Conférence d'Athènes de 1931	Les artistes, les critiques d'art n'ont cessé de protester contre les restaurations abusives, contre les copies d'œuvres d'art contraires au principe même de l'art. « Pour un vieil édifice, déclare Ruskin, mieux vaut une béquille que la perte d'un membre ». « Le traitement du passé par le présent meurtrier, écrit Rodin, amène un deuil irréparable ». La presse a joué un grand rôle ; l'action du regretté André Hallays a été maintes fois décisive. Le public se passionne aujourd'hui pour ces questions. Le tourisme l'a rapproché des monuments et l'intéresse à leur vie.
Le centenaire du service 1934	L'opinion publique, elle aussi, avait changé, surtout sous l'influence de Ruskin. L'amour passionné du grand écrivain anglais pour les monuments du passé ne pouvait souffrir qu'on les modifiât, sous prétexte de les restaurer. « La restauration, écrit-il dans la Lampe du souvenir, signifie la destruction la plus complète que puisse souffrir un édifice. Il est impossible, aussi impossible que de ressusciter les morts, de restaurer ce qui fut jamais grand ou beau en architecture. Cet art que seuls peuvent donner les yeux et les bras de l'artisan ne se peut jamais reconstituer. Une autre époque pourra lui donner une autre âme, mais ce sera alors un nouvel édifice. Prenez soin de vos monuments, vous n'aurez nul besoin de les restaurer. Veillez avec vigilance sur un vieil édifice, comptez-en les pierres, mettez-y des gardes, liez-le par le fer quand il se désagrège, soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse, ne vous préoccupez pas de la laideur du secours que vous lui apportez; mieux vaut une béquille que la perte d'un membre.» Assurément, une telle doctrine est d'application difficile. Il est aisé de conserver les ruines d'un amphithéâtre antique ou celles d'un château féodal; mais le problème est plus complexe pour les monuments vivants : église, hôtel de ville, palais; comment admettre que ces édifices, qui servent aujourd'hui comme autrefois, soient condamnés à disparaître, faute de restauration? Du moins, le Service des Monuments historiques s'efforce-t-il désormais d'éviter les grands travaux en veillant avec soin à l'entretien: il suffit de quelques tuiles remplacées à temps sur un toit pour n'avoir pas à remédier à la pourriture d'une charpente, aux dislocations d'une voûte; il suffit de quelques mesures d'hygiène, aération de l'édifice, assèchement des murs, établissement d'un drainage, pour conserver pendant longtemps la santé d'un monument. C'est à de telles préoccupations que répond l'institution d'un service d'entretien: désormais, les architectes ont à leur disposition des sommes leur permettant de procéder sans retard aux travaux les plus urgents qui, entrepris en temps utile, évitent les restaurations.

Tableau des idées de Paul Léon dans ses textes

	conservation	restauration	restitution	étapes historiques	statuaire	sculpture	résumé
La protection des églises 1913					<i>La réfection de la statuaire n'est autorisée que dans des circonstances exceptionnelles</i>	<i>[la réfection] de la sculpture ornementale est réduite aux éléments essentiels</i>	
	stricte conservation				exceptionnelle	éléments essentiels	stricte conservation
Première historiographie du service 1917		<i>les architectes chargés de restaurations considèrent que leur intervention doit être aussi limitée que possible.</i> <i>Toute reconstitution monumentale devient, de plus en plus, œuvre de dessinateur ; le rôle du constructeur s'arrête où commencent les hypothèses</i>		<i>rendre aux édifices leur aspect primitif dénaturé par des adjonctions postérieures</i>	appel à des ouvriers qualifiés pour copier la statuaire	<i>s'il peut même copier, avec quelque certitude, les détails d'ornementation</i>	<i>la conservation de l'aspect primitif</i>
	conservation	éviter		suppression éventuelles	copie		stricte conservation restauration s éventuelles

	conservation	restauration	restitution	étapes historiques	statuaire	sculpture	résumé
Les Arts 1916		<i>S'il paraît légitime d'admettre le principe de la restauration</i>	<i>Nous préférons laisser vides les façades de nos cathédrales plutôt que de les compléter arbitrairement. . Il faut réédifier. Devra-t-on reproduire le monument primitif ou concevoir un monument neuf sans tenir compte du passé ? Là, encore, les méthodes seront variables.</i>		<i>pour laisser intactes les statues de Reims incendiées</i>	restitué(e) intégralement	reconstruction régionaliste
		contrôler	éventuellement		non	oui	conservation mais rares restitutions stylistiques
La renaissance des ruines 1918			<i>La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait.</i>		laissée en l'état	reproduites et complétées	

	conservation	restauration	restitution	étapes historiques	statuaire	sculpture	résumé
			intégrale	non réédification des additions, éventuelles suppressions d'étapes.	non	oui	restitutions générales
Discours aux académies 1922		<i>Un monument se restaure, il ne se remplace pas</i>	<i>L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait.</i>		oui pour les statues hautes, non pour les basses		
		intégrale	intégrale		partiellement	oui	restitution intégrale
Conférence d'Athènes 1931	<i>Depuis la fin du dernier siècle les architectes renonçant à reconstruire les édifices tels qu'ils ont dû exister, se bornent à les maintenir tels que nous les a légués le passé. La restauration fait place à la conservation.</i>		restitution intégrale				
	officiellement conservation		restitution intégrale justifiée par la guerre				restitution = restauration = conservation de la pensée
Leçon inaugurale au Collège de France 1933							<i>la France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre ni cicatrice</i>
	officiellement	complète	intégrale				reconstructions intégrales invisibles et à l'identique

	conservation	restauration	restitution	étapes historiques	statuaire	sculpture	résumé
Centenaire du service 1934	<i>Une réaction s'en est suivie à la fin du dernier siècle, proscrivant les grands travaux et se limitant peu à peu à la stricte conservation.</i>	<i>Cependant, au cours de cette période, le Service des Monuments Historiques n'a pas limité son action aux simples travaux d'entretien. On lui doit de remarquables restaurations.</i>					<i>Ainsi, jusqu'en 1914, [...] entretenir avec soin les édifices, les conserver sans adjonction, faire revivre les dispositions anciennes altérées par le vandalisme d'affectation, mais sans plus jamais tenter d'audacieuses restitutions</i>
	stricte conservation	grandes restaurations parfois avant guerre, obligatoires après guerre	omission				
Biographie 1947		<i>L'œuvre essentielle qui s'imposait, au lendemain de la guerre, c'était d'en effacer les traces.</i>	<i>Sans doute de nombreux monuments ont été refaits à neuf, mais avec le réemploi des matériaux anciens, avec des pierres choisies suivant la région, le caractère, taillées comme elles l'eussent été au moyen-âge. Toutes ces nouvelles églises étaient vraiment filles des anciennes.</i>				<i>effacer les traces.</i>
			assumé				

	conservation	restauration	restitution	étapes historiques	statuaire	sculpture	résumé
Seconde historiographie du service 1951	<i>de la conservation intégrale et répudiait toute tentation de restaurations abusives. Pour lui le travail le plus parfait était le plus invisible</i> <i>La stricte conservation est une impossibilité</i>	<i>la restauration n'existe qu'en vue de la conservation, elle est un moyen pour une fin</i>		<i>qu'aucun témoignage du passé ne doit être ni supprimé ni altéré.</i>			<i>Aux procédés les plus modernes employés pour les restaurations invisibles s'opposent les plus anciens pour les parties apparentes</i>
			justification restitution à l'identique	non ou selon esthétique			conservation = restitution intégrale
Les monuments 1955		<i>la nef et le transept [...] feront l'objet d'une construction moderne, conçue toutefois en harmonie avec l'architecture ancienne.</i>					
							éventuellement création d'architecture contemporaine

g) Textes rares de Paul Léon, in extenso

La renaissance des ruines 1917

Chapitre III La reconstitution monumentale de la France.

La restauration des monuments atteints par la guerre pose des problèmes tout différents de ceux qu'auront à résoudre les divers services de reconstitution nationale. Sur les ruines de la ferme patriarcale, l'agriculteur installera une exploitation nouvelle, pourvue du plus moderne outillage. Là où il possédait des machines anciennes, l'industriel réalisera d'un seul coup des progrès auxquels n'eut pas suffi peut-être un demi-siècle d'efforts. La maison paysanne sera rebâtie en adaptant les caractères du style régional aux exigences de l'hygiène publique. Il n'est pas impossible que la terre de mort, interdite aujourd'hui aux hommes et aux choses, le « no man's land » des Anglais ne devienne quelque jour une sorte de pays modèle, un champ fécond d'expériences économiques et d'initiatives sociales.

La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait.

L'importance et l'étendue des destructions posent le problème dans des termes nouveaux. Sans doute la France a connu d'autres invasions. Il n'est guère de siècle au cours duquel ses plus belles provinces n'aient été piétinées par l'étranger. Les barbares qui, en 1914, ont incendiés le portail de Reims et décapité l'ange de Saint-Nicaise sont les descendants de ceux qui, quinze siècle auparavant, avaient supplicié le saint évêque au seuil de la première cathédrale. La guerre de Cent ans, la Ligue, la Révolution, toutes nos grandes crises nationales, ont été pour nos abbayes et nos églises des époques de désolations. Dans sa lutte contre les dominations féodales la royauté a abattu bien des forteresses qui comptaient parmi les plus beaux monuments de notre architecture militaire. Les tours de Lavardin ou de Vendôme, de Falaise ou de Château-Gaillard montrent encore la brèche ouverte par les canons du roi de France. Quelle que fût toutefois la volonté de détruire, les moyens étaient encore rudimentaires. La révolution elle-même martela les bas-reliefs, mutila les statues, découronna les clochers sans pouvoir, le plus souvent, abattre des monuments qui avaient défié les siècles. L'aliénation, bien plus que l'émeute, fit disparaître lentement les édifices vendus et démolis pierre à pierre. Il fallut vingt ans pour débiter la cathédrale d'Arras ou l'église Saint-Nicaise de Reims converties par leurs acquéreurs en carrières.

Après ces grandes convulsions, les guerres du XIXe siècle furent plus respectueuses du passé. En 1870 l'empereur Guillaume logeait à Reims au palais de l'archevêché ; à la veille de son couronnement, il voulut par une sorte de manie superstitieuse occuper les appartements réservés aux rois de France pendant les fêtes du sacre et il fit exécuter devant lui une reconstitution minutieuse de la cérémonie. Son action se borna toutefois à ces scènes indécentes et douloureuses. En 1914, pendant la brève occupation qui précéda le bombardement, la cathédrale de Reims fut, de la part de l'ennemi, l'objet du plus vif intérêt. Des officiers connaisseurs l'admiraient avec ostentation. L'un d'eux, professeur d'histoire de l'art, fit dans la nef, devant un état-major attentif, une conférence sur l'architecture gothique. Aussi, quelques jours après, les premiers obus tombant sur la toiture et les tours produisirent un effet de stupeur. Les rémois comprirent tout d'un coup le véritable caractère de cette guerre, tel qu'il venait de se révéler peu de jours avant aux bourgeois de Senlis et aux paysans de Lorraine. C'était une guerre de destruction totale. Elle s'inspirait de la devise du Grand ancêtre Albert Achille de Brandebourg, ce margrave du XVe siècle qui déclarait que « l'incendie est pour la guerre ce que le Magnificat est pour les vêpres ». Toutefois, cette apothéose du feu devait être célébrée selon un rite nouveau. Ce n'était plus la torche jetée dans le désordre de la bataille et l'excitation du pillage. Des corps d'incendiaires étaient administrativement constitués, de même que d'autres avaient pour fonction l'enlèvement systématique des stocks ou des mobiliers. La

destruction et le rapt, considérés jusqu'alors comme les maux inévitables de l'invasion, étaient organisés en services publics, devenaient des institutions d'Etat. Ainsi se présentait, poussée dans ses plus rigoureuses conséquences, l'application du système de la nation armée « Volk in Waffen » que son théoricien von der Goltz expérimentait alors si cruellement en Belgique : guerre de peuple à peuple, visant à l'épuisement de toutes les ressources nationales ; déportation des habitants, enlèvement des richesses mobilières, destruction des produits du sol par la mutilation du arbres, destruction du sous-sol par le noyage des mines et l'empoisonnement des eaux, destruction de l'histoire elle-même par l'incendie des monuments qui en demeurent le symbole et comme la vivante image.

Au cours de la guerre les effets de ces principes se sont aggravés à mesure que se perfectionnaient les engins. Lors de la bataille de la Marne, l'artillerie de campagne a causé de graves dégâts, mais il ne s'agissait que de mutilation, pas encore d'anéantissement. Je me rappelle l'émotion causée par la disparition totale de la petite église du Buisson dont on ne retrouva pour ainsi dire que le plan tracé sur le sol et dont le seul débris intact était le coq du clocher. Cette volatilisation de l'humble édifice parut chose extraordinaire. Aujourd'hui le pilonnage par l'artillerie de gros calibre habitue à de tels spectacles. Dans les pays de pierre, il ne reste des édifices qu'un amas de moellons ; dans les pays de brique, par exemple sur le champ de bataille de la Somme, à Pozieres, Montauban, le Sars, Saily-Saillisel, les églises comme les maisons ne se révèlent plus que par un amas de voliges et par la teinte rouge du sol due à la présence de la brique pilée. La tâche du restaurateur se trouve tristement simplifiée.

La destruction n'a pas seulement augmenté en intensité mais aussi en étendue. Les premiers ravages de 1914 ont porté sur les départements de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle ; ils se sont limités aux routes parcourues par les colonnes ennemies dans certaines zones restreintes, notamment aux environs de Vitry-le-François, de Bar-le-Duc, de Nancy, de Lunéville. Depuis 1915, les dévastations se sont étendues le long de la ligne de feu qui s'est stabilisée de Dunkerque à Thann et sur laquelle se trouvent des villes d'art telles qu'Arras, Soissons ou Reims. En 1917, la deuxième retraite allemande et les opérations qui l'ont accompagnée ont causé les plus graves désastres dans la Somme, dans l'Oise, dans l'Aisne, - tantôt par la bataille elle-même, tantôt par les explosions à la dynamite des villages ou des quartiers de villes. Les châteaux de Coucy et de Ham ont été détruits au cours de cette période, en même temps que les églises anciennes d'une architecture si délicate qui jalonnaient la vallée de l'Aisne ou s'échelonnaient sur ses pentes : Bucy, Vailly, Aizy, Novion, Laffaux, Urcel.

Enfin de chaque côté de la ligne de feu, il faut reculer chaque jour la limite de la zone exposée au tir à longue portée ou à l'aviation de bombardement. Des villes relativement éloignées, comme Dunkerque, Epernay, Chalons, Bar le Duc, Nancy Paris même se trouvent sous le feu de l'ennemi.

Devant ces désastres et ces menaces, quels sont nos moyens d'action, nos armes de résistance, nos possibilités de réparation ? Il convient à ce point de vue de distinguer trois catégories de monuments :

Ceux qui sont dans les lignes ennemies.

Ceux qui sont sur la ligne de feu.

Ceux qui sont dans les régions libérées.

Sur les premiers nous sommes imparfaitement renseignés. Si nous avons vu, sous nos yeux, l'incendie de la collégiale de Saint-Quentin, nous savons peu ce qui se passe à l'intérieur du pays occupé. Nos ennemis ne cessent de vanter les mesures qu'ils prennent pour la protection des œuvres d'art. Il semble que jusqu'alors les monuments de Douai, de Cambrai, de Valenciennes aient été peu éprouvés, que les églises illustres de Mouzon, de Rethel, de Laon, les sanctuaires d'Avioth, de Mont devant Sassey aient échappé à la destruction. Toutefois, rien ne permet de prévoir l'état dans lequel nous retrouverons ces malheureuses régions. L'exemple de la retraite allemande dans la Marne, puis dans la Somme et dans l'Aisne autorise toutes les craintes. En tout cas nous ne disposons, à l'heure actuelle, d'aucun moyen d'intervenir.

En ce qui concerne les monuments situés sur la ligne de feu il est possible de prendre des mesures de préservation partielle, soit par voie d'enlèvement, soit par des travaux de protection sur place.

L'enlèvement est réalisable pour les objets mobiliers, les tableaux, les stalles, les statues, les vitraux. La parure monumentale est en partie conservée en vue des reconstructions futures. Au début les mesures de sauvetage ont été isolées. Incomplètes. La rapidité foudroyante de l'invasion ne laissait pas le loisir d'opérer avec la méthode qu'ont apportée plus tard au problème les Italiens, conscients d'avance d'une guerre inévitable et prochaine. Les tapisseries de la cathédrale de Reims ont été dirigées vers l'intérieur, deux ou trois jours seulement avant l'entrée des Allemands dans la ville. Depuis que le front s'est stabilisé, des opérations importantes et délicates ont été menées à bonne fin. A Thann, dès le début de la guerre, un sculpteur mobilisé avait pu, avec le concours de l'administration militaire, enlever et mettre en lieu sur les statues et les vitraux de l'église. A Soissons, l'architecte de la Cathédrale procéda, dès 1915, à l'enlèvement des verrières. Celles de Chalons furent également déposées quand la ville devint une cible pour les attaques aériennes. Ce sont là quelques exemples entre bien d'autres. A Reims, la descente des hautes verrières de la cathédrale fût particulièrement dangereuse. Elle nécessitait un échafaudage qui, au vu de l'ennemi, risquait d'attirer sur l'édifice et sur les travailleurs de violents bombardements. Un peintre verrier, M. Jacques Simon, travaillant la nuit ou par la brume, suspendu seulement à des cordes ou usant du fragile appui des armatures, réussit à sauver tout ce qui pouvait l'être encore.

Ce qui ne peut être enlevé est autant que possible protégé sur place. Les statues des portails de Reims sont masquées par des revêtements de sacs de terre. Les mêmes précautions ont été prises pour la protection de la façade et des stalles d'Amiens. Elles ont été appliquées à un grand nombre d'édifices : les tombeaux de l'église des Cordeliers et les fontaines de la place Stanislas à Nancy, le monument de Louis XV à Reims, les tombeaux de Montdidier et de Mailly-Maillet dans la Somme, les retables de Maignelay et de Thourotte dans l'Oise, etc. Depuis peu les monuments parisiens eux-mêmes ont disparu sous un rempart protecteur.

En dehors de ces travaux préventifs, il en est d'autres qui ont été exécutés au cours des bombardements pour limiter l'étendue des dégâts. S'il fut impossible, à cause de la proximité de l'ennemi, de mettre les voûtes de Reims à l'abri d'une toiture provisoire, du moins l'architecte a-t-il pu empêcher un écroulement partiel, en faisant consolider d'urgence, et pour ainsi dire sous le feu, un pilier gravement atteint dont les maçonneries menaçaient ruine.

Toutes ces mesures, prises d'abord au gré des initiatives individuelles, puis réalisées avec les moyens précaires dont disposait alors l'administration des Beaux-Arts font aujourd'hui, grâce au concours du ministère de la Guerre, l'objet d'une organisation permanente. Trois sections ont été constituées en vue de la préservation ou de l'évacuation des œuvres d'art. Chacune d'elles est commandée par un artiste mobilisé ayant rang d'officier. Elles disposent du personnel, de l'outillage, des moyens de transport nécessaires. Plusieurs dépôts ont été créés dans les diverses régions intéressées. C'est par milliers que se chiffrent aujourd'hui les œuvres d'art mises à l'abri du bombardement. Les opérations les plus délicates telles que la dépose des statues de la Maison des Musiciens à Reims, ont pu être menées à bonne fin. Des inventaires réguliers, des constats photographiques accompagnent ces manœuvres de sauvetage.

A côté des mesures de défense prises, pour ainsi dire, dans la bataille et qui sont forcément très limitées, il en est d'autres, plus décisives, qui s'appliquent aux édifices situés hors de l'atteinte ennemie et pour lesquels peut se poser le problème de la restauration. Les monuments aujourd'hui délivrés ne représentent sans doute qu'une faible partie des ruines en face desquelles nous nous trouverons après la libération intégrale du territoire. Et cependant leur nombre est déjà considérable. Sur combien d'entre eux devra s'étendre la tutelle du service des Monuments Historiques ? Là encore la question se pose en des termes nouveaux et les méthodes antérieures ne sauraient nous servir de guides.

Au lendemain de la Révolution de 1830, la Commission des Monuments historiques se trouva en présence d'une tâche comparable à celle qui lui incombe aujourd'hui. Les désastres de la Révolution, la longue période d'indifférence et d'abandon qui les avait suivis avaient amené les monuments français au plus grave état de délabrement. Les ressources financières étaient médiocres. Le budget fut au début de 80000

francs, il n'était encore que de 800000 en 1848. D'autre part, les compétences faisaient défaut, les études d'archéologie nationale naissaient à peine au sein de quelques sociétés provinciales d'antiquaires. Très sagement, la première commission des monuments historiques, inspirée par Vitet puis par Mérimée, séria les questions, limita son programme et appliqua son effort à la conservation des chefs-d'œuvre d'un intérêt véritablement national. La liste des monuments historiques ne comprenait que 880 noms en 1840, elle en comprend aujourd'hui près de 5000.

A l'heure actuelle, la question se présente sous un aspect tout autre. Si le désastre est sans précédent, il en est de même des conditions dans lesquelles il doit être effacé. La réparation intégrale des dommages de guerre se trouve, nous l'avons vu, inscrite dans la loi. Elle est considérée comme une dette de solidarité nationale et même internationale. Quelles que doivent être en effet les stipulations de la paix, la restauration de la France et de la Belgique apparaît comme la restauration même du droit violé. Il est aisé de constater l'intérêt passionné que soulèvent dans le monde entier, et notamment de l'autre côté de l'Atlantique, les crimes sacrilèges de Reims et de Louvain. On est fondé à admettre que les ressources ne manqueront pas pour la reconstitution monumentale de la France. D'autre part les compétences ne font plus défaut. Nous possédons une école d'architectes-archéologues qui, depuis plus d'un demi-siècle, font chaque jour leurs preuves dans les entreprises de restauration les plus difficiles. C'est là un fait universellement reconnu. Nous pouvons invoquer à ce sujet un témoignage qui n'est pas suspect d'indulgence, c'est celui du Dr Paul Clemen, conservateur des antiquités de la province du Rhin et, depuis la guerre, inspecteur général des monuments en Belgique et dans la France envahie. Ce même docteur, qui aujourd'hui nous accuse si volontiers d'indifférence, d'incurie à l'égard de nos chefs d'œuvre, revenant jadis d'une mission d'étude au cours de laquelle, selon nos traditions hospitalières, tous les dossiers lui avaient été largement ouverts, confessait à ses compatriotes que, pour la conservation des monuments, la France occupait le premier rang. Elle est, déclarait-il, « le modèle et l'éducatrice des pays voisins ». Il voyait les causes de cette supériorité, d'une part dans la formation d'une école d'artistes d'élite, d'autre part dans l'intérêt profond qu'attache le public français, sous tous les régimes, à ces témoignages du passé qui sont pour lui, ajoutait-il, « une des sources permanentes de la fierté nationale ».

Pourvue de ressources financières, disposant d'un personnel technique, la Commission des Monuments historiques paraît fondée à placer sous sa tutelle les édifices anciens dont la restauration, présentant des difficultés spéciales, ne peut être confiée qu'à des artistes habitués par leurs études antérieures à de semblables travaux. C'est ainsi qu'elle a classé trente-deux monuments dans la Marne et dans la Meuse. Le travail de reconnaissance actuellement en cours dans l'Oise, l'Aisne et la Somme portera le nombre total des classements de la guerre à plus de cent édifices, chiffre encore tout provisoire et qui grossira dans la plus large mesure après la libération totale de nos territoires envahis.

Comment vont être dirigés ces nombreux chantiers de restauration ? Il y aura des degrés d'urgence, selon l'utilisation de l'édifice et son état de destruction. Etudier une solution pour le donjon de Coucy ou pour le château de Ham, à coup sûr rien n'est moins pressant. Au contraire, l'église de village devra s'ouvrir dès le retour des populations. Souvent même elle le l'a pas attendu. Nos soldats ont élevé des chapelles avec les débris des sanctuaires détruits : telle est celle d'Auve dans la Marne ; il en est une autre dans la région de Châlons qui, à demi enterrée, porte le nom symbolique de Notre-Dame des tranchées. Ailleurs l'office est célébré sur les ruines. Il suffit de clôturer un bas-côté ou l'abside pour y rétablir le culte. En général, on commence par mettre hors d'eau la plus grande partie possible de l'édifice, de manière à empêcher l'aggravation des dégâts. Ce sont des travaux conservatoires de cette nature qui ont été jusqu'alors entrepris en Champagne et en Lorraine.

Quant à la restauration proprement dite, c'est-à-dire la restitution de l'état ancien, c'est une œuvre d'exécution fort lente. Elle l'est en tout temps, à cause du soin minutieux qu'elle réclame. Elle le sera plus encore, par suite du nombre anormal des chantiers simultanément ouverts et de la nécessité de former des équipes d'ouvriers spéciaux. Pour en fixer les caractères généraux, il n'est pas inutile d'indiquer les

doctrines et les méthodes actuellement en cours. Elles auront leur part d'influence dans la solution des problèmes de demain.

Tout d'abord, si un cataclysme tel que celui qui nous atteint aujourd'hui avait ravagé le pays avant le XIX^e siècle – en fait il s'en produisit, nous l'avons vu, et de très destructeurs – nos ancêtres auraient refait au goût du jour et suivant la mode de leur temps, les parties ruinées des édifices. S'agit-il, au XVI^e siècle, de restaurer, de compléter, de terminer une église romane, un hôtel de ville gothique, les architectes n'ont aucun souci de ces styles, de ces illustres morts : ils les respectent, ils ne tentent pas de leur rendre la vie. A côté d'eux, ils créent des êtres vivants, et ce qui distingue partout leur œuvre, ce n'est pas l'étrangeté du rapprochement, mais l'habileté avec laquelle ils ont su raccorder les additions modernes aux parties anciennes. Les exemples abondent dans toutes nos provinces de France de ces mariages entre les styles, de ces harmonies entre les siècles. Rappelons-nous les deux clochers de Chartres, l'abside renaissance de Saint-Pierre de Tours, le transept, la nef, la façade de la cathédrale de Soissons. Il est peu d'édifices qui ne retracent, dans la suite de leurs travées, la succession même des époques.

Depuis bientôt cent ans, la naissance des sciences historiques, l'étude de l'archéologie monumentale, le développement de l'esprit critique, ont conduit à restituer les édifices dans leur état ancien, sans rien ajouter à ce que nous avait légué le passé. Cette doctrine a reçu des applications successives et diverses. Au début, les architectes-restaurateurs traitaient les édifices délabrés par la suppression des parties malades. Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Yved de Braisne sont d'illustres victimes de cette chirurgie quelque peu barbare. Puis à la chirurgie succède l'orthopédie ; on entreprend de rendre aux édifices mutilés les membres qu'ils ont perdus. On enlève la flèche de la Sainte-Chapelle, on restitue des statues aux portails vides de Notre-Dame, et les exemples de Paris sont suivis dans toute la France. Aujourd'hui les exigences de plus en plus rigoureuses de la critique archéologique ont amené à une conception plus discrète et plus respectueuse. Par un entretien préventif, on s'efforce d'empêcher les dégradations qui rendent les grands travaux inévitables et amènent en général de fâcheuses transformations. Cette notion nouvelle a été éloquemment définie par le plus grand théoricien de la conservation monumentale. « Veillez avec vigilance, écrit Ruskin, sur un vieil édifice, comptez-en les pierres comme vous le feriez pour les bijoux d'une couronne ; mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée, liez-le par le fer quand il se désagrège, soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse, ne vous préoccupez pas de la laideur du secours que vous lui apportez; mieux vaut une béquille que la perte d'un membre.»

Ce sont là les principes tutélaires qui, avant la guerre, dirigeaient l'action du Service des Monuments historiques en France. Ce respect du passé nous a fait souvent accuser de négligence par nos ennemis². Il suffit d'examiner la restauration de l'église de Thann ou celle de l'église de Sewen faites par les architectes du Gouvernement impérial pour comprendre l'irréductible opposition de leurs méthodes et des nôtres. A Thann, le remplacement des statues anciennes de la façade par une galerie à colonnettes de la plus burlesque invention, l'in vraisemblable coloris de la toiture, la décoration peinte de la nef, permettent de juger si notre abstention n'est pas préférable à leur zèle.

Dans quelle mesure ces principes trouveront-ils leur application dans les reconstructions d'après-guerre ? Il convient pour s'en rendre compte d'examiner les cas spéciaux que posent les différentes formes de destruction.

Le cas le plus simple, c'est l'incendie partiel ou total de la toiture, incendie causé par les obus ou allumé à la main. Si les voûtes sont assez solides, l'édifice demeure intact ; il s'agit seulement de le mettre à l'abri des intempéries. Ce n'est pas que cette question d'une nouvelle toiture ne pose, au point de vue de l'aspect, certaines difficultés spéciales. En Lorraine, par exemple, les églises, comme les maisons, empruntent une partie de leur charme pittoresque à la persistance de la tuile romaine arrondie, posée à recouvrement sur des charpentes faiblement inclinées ; son ondulation, sa patine concourent à l'aspect très particulier des

² Grautoff. Kunstverwaltung in Frankreich und Deutschland. Bern 1915, p. 259, Sauer. Die Zerstörung von Kirchen und Kunstdenkmälern am Westfront, Freiburg in Brisaug, in 8°, 1917

villages. Au contraire, la tuile mécanique, plus économique, plus légère, plus stable, présente, nous l'avons vu, par la brutalité de sa couleur et la platitude de sa forme le plus choquant disparate. Des essais récents, faits sur l'église de Rembercourt-aux-Pots, ont abouti à la création d'un modèle qui réunit les avantages des deux matériaux et assure le maintien du caractère régional qui est une des formes essentielles du respect même de l'histoire.

A l'incendie de la toiture s'ajoute le plus souvent la destruction du clocher. Pouvant servir d'observatoire, il devient une cible pour l'artillerie ennemie. Le monument est décapité. Or, le clocher est aussi essentiel à l'église que le beffroi à l'hôtel de ville. Il n'a pas seulement une valeur d'art mais encore un sens liturgique. La reconstruction des clochers abattus par la Révolution a été une des tâches principales des architectes-restaurateurs au XIXe siècle. Ceux qui sont détruits par la guerre devront-ils être remplacés ? Là encore se posent des questions d'espèces. La brèche légère d'une flèche de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons qui n'importe ni à l'aspect, ni à la solidité n'a nul besoin d'être réparée. La plupart des clochers ont été écornés, fendus, tronqués, leur restauration est plus ou moins réalisable. D'autres ont totalement disparu, tel celui de Tracy-le-Val qui constituait l'intérêt essentiel du monument et dont les anges, rappelait récemment M. André Michel³, étaient les précurseurs de la phalange aérienne qui, malgré ses blessés et ses morts, continue de monter la garde autour de notre –Dame de Reims. Quelle copie nous rendra un pareil chef-d'œuvre ? On n'évoquera pas l'esprit de l'artisan mort, on ne lui fera pas diriger d'autres mains et d'autres pensées. La perte est irréparable.

Le plus souvent les voûtes n'ont pas résisté. Ecrasées par le poids de la charpente, calcinées, désagrégées par le feu, trouées aussi par les obus, elles sont à reconstruire. Parfois le remplissage seul a souffert ; les nervures fournissent encore une armature solide. Si le bombardement a été plus intense – et c'est malheureusement le cas le plus général – les voûtes se sont écroulées. Les piliers gisent sur le sol, les tambours sont projetés les uns sur les autres. Il ne reste que les murs de clôture avec les encadrements plus ou moins déchirés des fenêtres béantes. Vu de dehors, l'édifice paraît relativement conservé. A l'intérieur, il n'est plus qu'un amas de décombres. C'est l'aspect bien connu qu'offrent les maisons des villes bombardées, celles des places d'Arras, par exemple, ou celles de Pont-à-Mousson. La façade paraît intacte, mais elle n'est qu'un paravent masquant la ruine intérieure.

Comment pourra s'opérer, avec quelque chance de succès, la restauration de ces édifices ? Nous disposons à cet égard de documents d'une valeur fort inégale. Les archives des Monuments historiques, très riches en photographies, en relevés de grandes églises, le sont beaucoup moins pour les églises rurales sur lesquelles l'attention s'est seulement portée depuis que la loi de séparation a transféré le budget monumental de la direction générale des Cultes à l'administration des Beaux-Arts. L'enquête dirigée depuis cette époque dans toute la France était encore en cours il y a quatre ans. Certaines régions ont été l'objet d'inventaires détaillés ; c'est ainsi que le recueil publié par M. Moreau-Nélaton sur les églises de l'Asine emprunte aux événements actuels un intérêt de premier ordre. Malheureusement des sources de cette valeur ne se rencontrent qu'en des cas tout à fait exceptionnel.

Les documents les plus sûrs, ce sont les matériaux mêmes qui jonchent le sol. A cet égard, la méthode suivie pour le déblaiement peut avoir une influence capitale sur la restauration ultérieure. Il était d'usage autrefois – c'est un usage d'ailleurs de plus en plus abandonné – de procéder à la dépose des parties d'édifices qu'il s'agissait de restaurer. On repérait soigneusement tous les fragments, toutes les pierres utilisables et qui devaient être remontées. On se trouve aujourd'hui en présence d'une dépose singulièrement brutale, mais il n'est pas impossible de retrouver sous les décombres une grande quantité d'éléments à réemployer. Avec le claveau d'un arc, le profil d'une moulure, on retrouve la forme ancienne. Il en est un peu de la reconstitution monumentale comme de la reconstitution paléontologique et Viollet-Le-Duc aimait à comparer les méthodes de l'archéologie moderne à celles qu'avaient inaugurées cuvier pour faire revivre la faune des âges disparus.

³ André Michel, Dans les ruines de nos MH, revue des deux mondes, 15 nov. 1917.

Supposons que des éléments suffisants puissent être réunis, va-t-on refaire l'édifice tel qu'il existait dans toutes ses parties, avec une aveugle fidélité, exempte de toute critique ?

Tout d'abord les monuments ne sont pas d'une seule venue. Ils ont été remaniés, complétés au cours des siècles, puis largement restaurés au XIXe. Les premiers restaurateurs ont péché surtout par ignorance, quelquefois par excès de science. La très intéressante église de Falvy, dans la Somme, possède de fausses voûtes en briques destinées sans doute à son embellissement tel que le concevait le conseil de fabrique. N'est-il pas préférable, puisque ces voûtes sont crevées, de rétablir simplement l'ancienne charpente de la vieille nef romane, en sacrifiant le clocher moderne qui n'ajoute rien assurément à la beauté de l'édifice. Il est d'autres additions récentes, d'un effet non moins contestable, et dont la réédification ne s'impose pas : tel le lourd campanile coiffant la gracieuse façade renaissance de l'hôtel de ville de Péronne.

Parmi ces additions, il y en a qui proviennent de l'application voulue de certaines doctrines. Autrefois, les architectes des monuments historiques considéraient avec quelque mépris les adjonctions des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. Ils tendaient à réaliser l'unité de style. Un monument du XIIIe siècle devait être intégralement restitué dans le style du XIIIe siècle. Chargés de restaurer le couronnement de la cathédrale de Reims, Millet, puis Ruprich-Robert se refusèrent à répéter la balustrade antérieure construite après l'incendie de 1481. Ils imaginèrent une balustrade empruntée à la décoration du XIIIe siècle, mais qui n'avait jamais existé que sur leur dessin. Allons-nous refaire cette composition du XIXe siècle en style XIIIe ou copier purement et simplement la balustrade de 1504 dont il reste encore un témoin authentique. Des questions analogues se poseront souvent pour l'ornementation extérieure des monuments qui, plus exposés aux intempéries, a subi jadis des restaurations plus fréquentes.

Il est, au contraire, des cas où, tout en connaissant parfaitement les dispositions anciennes, nous pouvons être amenés à leur substituer de nouvelles. Considérons par exemple la charpente de la Cathédrale de Reims. Nous en possédons le dispositif exact, grâce aux études très précises faites avant la guerre par M. Deneux, aujourd'hui architecture du monument. Irons nous poser à grands frais sur les voûtes une forêt de bois, foyer possible d'un nouvel incendie, alors que les procédés de la construction moderne nous permettent de supporter autrement la toiture, par exemple sur des fermes en ciment armé. Après l'incendie de la cathédrale de Chartres, en 1836, l'ancienne « forêt » a été remplacée par une ossature métallique qui, depuis près d'un siècle, a fait ses preuves au point de vue de la conservation et de l'aspect. N'imiterons-nous pas aujourd'hui les ingénieurs de Louis-Philippe ? Mais, dans ce cas, allons-nous par une invraisemblance quelque peu déconcertante, faire jaillir, de notre armature moderne, la vieille charpenterie qui portait le clocher à l'ange avec ses étranges figures ? Et devant ces difficultés et ces contradictions, ne serons-nous pas amenés, comme le préconisent beaucoup de bon esprits, à maintenir l'édifice tel qu'il est, garanti seulement par une terrasse qui laissera se profiler, dans toute leur hauteur, les deux tours occidentales ? On voit combien de problèmes complexes soulève la restauration, et qu'il s'agit plutôt de résoudre des cas particuliers que d'appliquer des principes.

Enfin, même en possession de tous les éléments nécessaires, de tous les documents certains, indiquant la disposition et la forme anciennes, sera-t-il possible de reconstituer toutes les parties de l'édifice ? Que fera-t-on pour la sculpture décorative ? Sans doute sa réfection s'impose ; Il n'y a pas de séparation absolue entre l'ornementation et la structure. Un pinacle charge le contrefort, une corniche assure l'écoulement des eaux, une balustrade permet la circulation. Mérimée estimait que ces ornements devaient être intégralement restitués sur les édifices les plus importants, mais qu'au besoin, on pouvait se borner pour les autres à indiquer la silhouette générale en laissant la pierre en épannelage. Le résultat de ce système a été en général très fâcheux. L'absence de décoration extérieure enlève au monument son caractère, sa vie propre. Si insuffisante que puisse être la copie d'une œuvre créée par un homme d'une autre époque, on arrive pourtant à des exécutions assez heureuse, à condition d'avoir recours, pour la sculpture d'un ornement de feuillage ou pour celle des corbeaux grimaçants le long des corniches romanes, non pas à un artiste patenté, à un dessinateur érudit, mais plutôt à un tailleur de pierre, à un ouvrier connaissant les ressources de la matière, et en qui revivra peut-être le maître-maçon du moyen-âge.

Il en est tout autrement pour la statuaire. On sait qu'au XVIII^e siècle, les Antiques n'étaient admis dans les collections royales qu'après avoir été dûment révisés et complétés par les artistes officiels. M. Jules Formigé a pu reconstituer, d'après un moulage antérieur, les retouches ainsi subies par la Vénus d'Arles. La Vénus de Milo n'est entrée au Louvre sans bras, qu'à cause du différend qui divisa les archéologues au sujet du mouvement à leur donner. Les premiers restaurateurs des édifices gothiques n'hésitaient pas à compléter les figures ou leurs attributs. Les façades de Bourges, d'Amiens, de Senlis, portent encore des traces fâcheuses de ces procédés. De même qu'on rapiécait les statues, on en ajoutait de nouvelles. Viollet-le-Duc indiquait, comme une garantie restrictive des fantaisies de l'époque, la nécessité de copier des modèles de la même région et du même siècle que l'édifice à restaurer. Aujourd'hui ce système est unanimement condamné. On ne referra pas les statues de Reims. Qui oserait profaner la beauté nouvelle que leur ajoute le martyr ? La lumière qui embrase la pierre rouge illumine la sainte cohorte de ses mystérieux reflets. Là encore, fions-nous à l'action éternelle du temps plutôt qu'à l'intervention passagère des hommes.

Toutefois, si nous avons le devoir de laisser intact ce décor sacré, pouvons-nous du moins essayer d'arrêter la décomposition de la matière qui la forme ? Depuis longtemps des expériences ont été tentées pour le durcissement des surfaces. Les résultats n'ont jamais été heureux. La silicatisation produit une sorte de croûte vitrifiée qui empêche la pierre de respirer et derrière laquelle la désagrégation se poursuit plus rapide. La fluatation, employée aujourd'hui, paraît mieux réussir. Quel que soit le procédé, les parties brûlées finissent par tomber. Le reste prend un aspect rugueux, raboteux, boursouflé. On s'en rend compte en comparant, au portail de Saint-Jean-des-Vignes, les effets des bombardements de 1914 et de 1870. Il ne faut pas renoncer, d'autre part, à recueillir des débris de sculpture qui semblent souvent informes et peuvent pourtant, par un rapprochement ingénieux, retrouver quelque apparence de vie. La reconstitution faite par M. Antony Thouret de la tête fameuse connue sous le nom d' « Ange au sourire » est très démonstrative à cet égard.

Si certaines parties d'édifices doivent être interdites à la restauration, cette interdiction ne doit-elle pas parfois s'étendre à l'édifice tout entier ? Ne vaut-il pas mieux laisser subsister une ruine dans sa grandeur désolée plutôt que d'en tirer un pastiche froid et menteur ? Quels monuments faut-il rappeler à la vie ? Lesquels faut-il abandonner ? Là encore il n'est pas de règle.

On exagère quelque peu la beauté des ruines. Elles ne sont pas toutes indistinctement belles. « Laissons faire la faux du temps pour produire d'heureux effets », déclarait un ingénieur de Reims consulté, pendant la Révolution, sur l'utilisation des débris de Saint-Nicaise. Le temps est en effet un grand créateur. Des ruines peuvent n'être pas belles et le devenir au cours des siècles. D'autre part, il y a des ruines, pour ainsi dire organiques, qui présentent une synthèse expressive de l'édifice : par exemple celles des abbayes d'Ourscamp, de Longpont, de Jumièges. Leur destruction ne s'est consommée que peu à peu. Le monument transformé en carrière a été fouillé lentement ; dépouillé de sa parure ornementale, il garde du moins la beauté de sa structure. Au contraire, les monuments bombardés présentent une masse informe, un lamentable chaos ; ce qui en reste est morcelé, déchiqueté, selon les hasards du tir. De telles ruines sont plus tragiques que vraiment belles.

Ne croyons pas, d'autre part, qu'il soit possible de laisser subsister un monument en ruine sans veiller à son entretien. La terre aura tôt fait de le recouvrir. Nous savons à quelle profondeur on exhume les villes antiques. Au printemps de l'année dernière, peu après la retraite allemande, une exubérante végétation s'emparait déjà des villages dévastés de l'Oise et de l'Aisne, grim pant sur les pierres, jetant ses pousses en tous sens à travers les décombres, décorant de fleurs ces lamentables débris, semant une vie nouvelle sur ce paysage de mort. Laissez faire, c'est l'ensevelissement rapide... Etiam Periere ruinae.

Le maintien ou la restauration des ruines dépendra beaucoup de leur emplacement ainsi que de l'utilisation des monuments dont elles proviennent. Une église est détruite ; abandonnez-en les débris ; il vous faudra reconstruire une église neuve, pour cela trouver un autre terrain qui ne sera plus le traditionnel emplacement sur la grand'place de la ville ou au cœur même du village. De l'église ancienne il ne reste

rien... Et il reste tout : les fondations, les premières assises, les matériaux bouleversés mais taillés et déposés à pied-d'œuvre. Croit-on que les habitants de Reims supporteront le spectacle de la cathédrale mutilée au cœur de la ville renaissante ?

[P.80] Il suffit de se rappeler ce que devinrent à Paris les restes de la cour des comptes.

Il y a au contraire des cas où le maintien de la ruine répond à la beauté de l'aspect et à l'enseignement du souvenir. Certains édifices, dépourvus d'affectation, constituaient avant la guerre des ruines grandioses, mais des ruines. Tel était le château de Coucy. Redressera-t-on jamais son donjon ? L'entreprise serait assurément réalisable, mais combien onéreuse et vaine. Il y a des monuments qui ne sont pas indispensables à la vie de la cité. Quelle que soit la solution adoptée pour reconstruire l'hôtel de ville d'Arras, ne serait-il pas souhaitable de laisser la masse du beffroi telle que l'ont tronquée, déchirée les obus ennemis ? Il en est de même pour les tours de Mont-Saint-Eloi. Leur silhouette tailladée se découpe aujourd'hui plus étrange. Beaucoup d'églises ne sont plus que de blancs fantômes : leur robe de pierre frissonne au vent, déchirée comme l'étoffe du glorieux drapeau. A Ablain-Saint-Nazaire, au pied du plateau de Lorette, à Perthes, à Massiges, à Souain, les pierres arrachées, les colonnades brisées, répondent à la désolation du site. Quelles églises nouvelles seraient plus évocatrices de douleurs, plus tragiques gardiennes de tombeaux ?

Il y a enfin des ruines qui ont perdu toute expression, toute forme, toute raison d'être conservées. A Ennemain, à Carency, à Beauvraignes, l'église est nivelée ; elle n'est plus qu'un tas de pierres. On se bornera à fouiller pieusement ses cendres, on posera les fragments ainsi recueillis dans le nouveau monument, de même que les statues et les colonnes antiques se retrouvent aux façades ou dans les nefs des premiers sanctuaires romans.

Il est difficile d'évaluer à l'heure actuelle l'étendue des programmes de constructions neuves en ce qui concerne les monuments publics. La statistique relevait en 1917, pour les seules communes libérées, 1882 édifices dont 435 mairies, 598 écoles, 472 églises. Ce sont des bâtiments pour lesquels il importe de garder scrupuleusement le caractère régional, d'éviter le modèle administratif uniforme, indifférent à l'histoire et à la physionomie du pays et qui fait pénétrer l'urbanisation dans la vie rurale sous ses formes les plus fâcheuses.

La construction des monuments neufs, comme la restauration des monuments anciens, s'appliquera la plupart du temps aux églises, l'église étant le principal, souvent l'unique monument du village. Elle pose à notre époque un problème très particulier. Alors que l'architecture civile a toujours évolué avec les besoins sociaux auxquels elle devait satisfaire, l'architecture religieuse est restée asservie aux styles du passé. Jamais peut-être il ne s'est élevé plus d'églises qu'en France au XIXe siècle et jamais effort artistique n'eut plus médiocre résultat. On attribue souvent cette stérilité à l'imitation obstinée, exclusive de l'antiquité puis du moyen âge. « Comprenez-vous, écrivait le comte de Laborde en 1856, comment l'art n'a pas été radicalement tué sous deux générations de fossoyeurs qui se succèdent lugubrement depuis soixante ans, occupés seulement à fouiller les tombeaux de toutes les générations passées. Cinquante années d'abdication de toute initiative. Un demi-siècle d'impuissant labeur de copiste, de ridicules grimaces de singes qui contrefont le bon et le mauvais sans discernement. »

Sans doute, dira-t-on, alors que les changements incessants de la vie sociale entraînent ceux de l'habitation privée ou des édifices publics, le programme liturgique demeure invariable à toute époque, et c'est là ce qui explique la stagnation de l'art chrétien. Et pourtant, l'architecture religieuse n'a-t-elle pas toujours adapté à ses fins les expressions de l'art contemporain ? Quand il s'est agi de transformer le temple antique, simple reliquaire de la divinité, en un lieu d'assemblée accessible à tous les fidèles, l'architecture de l'église s'est inspirée de celles des maisons privées où se rencontraient les premiers chrétiens et de celle des basiliques faites pour abriter de nombreuses réunions d'hommes. Qu'étaient les églises du moyen âge, sinon des maisons plus grandes et plus ornées que les autres ? Leur forme, leur décoration, qui constituent aujourd'hui un si étrange anachronisme dans nos rues et sur nos places, étaient issues de formules universellement adoptées. L'arc ogival était aussi bien employé pour les portes des boutiques que pour

celles des cloîtres et les dessins flamboyants de la cathédrale de Rouen avaient leur pendant aux fenêtres de la place du marché.

De même que toute architecture publique ou privée, l'architecture religieuse doit être de son temps. Que le constructeur d'églises rurales renonce à ce faux luxe qui les défigure, aux matériaux simulés, aux pseudo-richesses décoratives de la fonte ou du plâtre. Qu'il emprunte ses matériaux et ses formes aux vieilles demeures paysannes, aux grandes fermes patriarcales de la région. Quant à l'architecte des villes, s'il emploie des procédés modernes, qu'il le fasse avec logique et franchise, sans renouveler les incohérences qui ont marqué, il y a cent ans, l'application du métal aux formes néo-gothiques et dont on retrouve encore les fâcheuses traces aux cathédrale du Mans, de Séz ou à Saint-Eugène à Paris. Deux faits actuels dominent nécessairement la conception de ces vastes salles d'assemblée que sont aujourd'hui les églises. C'est d'abord la possibilité de couvrir de grandes portées sans points d'appui intermédiaires. Quelles en peuvent être les conséquences ? Suppression des bas-côtés, création d'une nef unique, telle qu'on la rencontre dans les églises du midi, disparition de l'étalement extérieur que constitue l'arc-boutant ? Ne voyons point dans ces possibilités de changements la fin de l'architecture chrétienne. Les ponts à piles de pierre n'ont-ils pas fait place aux ponts métalliques d'une seule volée dont nous admirons la hardiesse et la surprenante beauté ? Et n'était-ce pas déjà la constante préoccupation des maîtres d'œuvre gothiques que de diminuer la matière inerte, de réduire les points d'appui, d'ouvrir de larges espaces aux colorations de la lumière ? Le second fait actuellement prédominant dans la construction, c'est la substitution des matériaux moulés à la pierre. Faut-il prévoir dans les églises de demain une décoration de revêtement remplaçant la décoration traditionnelle de refouillement ? Doit-on augurer la renaissance de cette architecture d'incrustation qui dota Rome et Venise de toutes les magnificences du marbre et de la mosaïque ? Ce sont là des problèmes que résoudra l'avenir. La conservation du passé nous en impose de plus simples et de plus immédiats. « Il y faut une religieuse discrétion, éclairaient Lassus et VLD, dans leur rapport sur la restauration de Notre-Dame, une abnégation complète de toute opinion personnelle. Il ne s'agit pas de faire de l'art, mais de se soumettre à l'art d'une époque qui n'est plus. » « C'est une mission, écrivait un des premiers directeurs du service des MH, qui exige plus de connaissances que de génie, plus de patience que de fécondité, plus de conscience que d'enthousiasme. Elle promet à celui qui la remplira plus d'honneur que de profit, plus de contrariété que d'honneur. C'est une œuvre de dévouement⁴. » Cette définition n'a pas cessé d'être juste. Une fois de plus le dévouement de nos architectes est acquis au pays. Que les pouvoirs publics n'hésitent pas à leur faire appel. Ils répondront.

Discours aux Académies de 1922

Messieurs,

Le Consul Mummius, pendant le sac de Corinthe, menaçait les soldats chargés de transporter les statues, de les condamner à refaire toutes celles qu'ils auraient brisées. L'espérance de relever nos beffrois et nos cathédrales ne serait-elle pas aussi vaine que la menace du Romain ? Des prestations en nature, des contributions financières· pourront suffire à nous rendre des usines, des maisons, des fermes. Un monument se restaure, il ne se remplace pas. L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait. L'immense effort poursuivi depuis quatre ans dans nos régions dévastées, les travaux entrepris du Nord aux Vosges dans plus de sept cents édifices ne feraient qu'ajouter aux destructions de l'ennemi celles d'un autre vandalisme, si d'audacieuses innovations ou de maladroits pastiches venaient défigurer les traits et altérer le caractère des grandes œuvres du passé.

Sans doute la même question s'est-elle, maintes, fois posée au cours des siècles. Depuis l'époque où saint Nicaise fut martyrisé par les Vandales au seuil de la cathédrale de Reims, où saint Jérôme se lamentait sur les ruines d'opulentes cités et sur le sort des richesses emportées en Germanie, les plus illustres édifices de la France du Nord et de l'Est ont été souvent dévastés. Nos services d'évacuation, organisés pendant la

⁴ Schmit, Manuel complet de l'architecte des monuments religieux, Paris, 1845, p.61

guerre pour le sauvetage des œuvres d'art, ont des précédents lointains. Chaque invasion provoquait l'exode des trésors d'église vers les places fortifiées.- Devant la menace des Normands » Reims reçoit ceux d'Orbais, de Châlons, d'Arras. Les reliques de Saint Martin de Tours émigrent à Orléans, puis dans le Berri, en Auvergne et en Bourgogne. Pendant la guerre de Cent ans, dans les banlieues de nos villes, les monuments sont l'objet de démolitions préventives. Au moment où l'armée anglaise vient mettre le siège devant Reims, les églises situées hors les murs sont rasées par ordonnance prévôtale. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une destruction aveugle, mais d'une véritable dépose. Un grand nombre de matériaux susceptibles de réemploi sont abrités dans des dépôts spécialement aménagés.

Une fois la tourmente passée, l'architecte ne cherchait pas à restituer les monuments dans leur état antérieur. Il reconstruisait au goût et suivant la mode du jour. Chaque génération travaillait pour elle-même, sans s'attarder au passé, sans engager l'avenir. Il est peu d'églises anciennes qui ne retracent, dans la suite de leurs travées, la succession des époques. Les clochers de Chartres, la nef de Soissons, la façade de Tours sont des exemples, entre tant d'autres, de ce mariage entre les styles, de ces harmonies entre les siècles. La restauration qui tend à conserver l'édifice primitif a des origines modernes. Bien qu'elle ait donné naissance à un grand service public, pourvu d'une législation et doté d'un budget spécial, c'est dans quelque dix ans seulement qu'elle atteindra son centenaire. L'invasion de 1870 ayant porté peu d'atteinte à nos richesses artistiques, doctrine et méthode nouvelles se trouvent pour la première fois à l'épreuve.

La restauration des monuments dévastés par la guerre a commencé avec la guerre elle-même. Chaque repli de l'ennemi permettait d'exécuter dans les régions libérées les travaux les plus urgents. D'autre part, la stabilisation des fronts nécessitait des mesures permanentes de sauvegarde dans les grands sanctuaires d'art, tels que Reims, Arras, Soissons, qui, constituant des piliers de résistance stratégique, se trouvèrent, pendant quatre ans, exposés au feu de l'ennemi. La protection de l'État ne pouvait se limiter aux seuls édifices inscrits parmi les monuments historiques. Le péril créait des droits. Le classement constituant la seule possibilité légale d'intervention, il importait d'élargir les formules du temps de paix. C'est ainsi qu'au lendemain de la bataille de la Marne, vingt-sept églises furent comprises parmi les monuments historiques et immédiatement secourues. Au lendemain de l'armistice, la liste des nouveaux classements devait s'allonger encore. La réorganisation de la vie locale absorbait, à ce moment, l'effort des services publics. La nécessité d'établir des abris, de mettre en état les maisons encore habitables primait tout autre souci. Les monuments anciens, exposés sans toiture aux intempéries, traversés de larges brèches, ébranlés dans leurs fondations, étaient voués à la ruine. Les règles administratives de la reconstitution ajoutaient à ces menaces un péril plus immédiat. Elles obligeaient au déblaiement préalable des décombres. Les maisons atteintes étaient rasées, leurs moellons s'alignaient de chaque côté de la route en cubes égaux, réguliers, comme les tombes d'un cimetière. C'était l'ensevelissement du village, l'anéantissement des foyers. Tel eût été aussi le sort de nos vieilles églises, qui, heureusement protégées contre les démolisseurs, se dressent encore, délabrées, au-dessus du champ de ruines, comme se soulèvent des blessés parmi les morts du champ de bataille. Des architectes éprouvés, des archéologues avertis pouvaient seuls procéder à des consolidations délicates, opérer le choix des fragments en vue de leur réemploi et permettre, par la sauvegarde de nombreux éléments anciens, la restauration ultérieure. Cette solution, conforme aux intérêts artistiques du pays, l'est aussi à ses intérêts financiers. Dès que l'ordre renaît sur le chaos des décombres, on s'étonne de retrouver l'édifice moins détruit qu'il ne paraissait d'abord. Il ne reste rien et il reste tout : les substructions, Les bases des piles, quelques pans de murs et, tout autour, des matériaux, dont la plupart encore intacts et déposés à pied d'œuvre, pourront reprendre leur place.

Ces opérations de déblaiement, assez simples et rapides dans une église de village, prennent parfois une grande ampleur et s'étendent à une ville entière. A Reims, la cathédrale est devenue un lieu d'asile pour toutes les trouvailles faites depuis quatre ans à travers les ruines d'une cité qui, sur treize mille maisons, n'en compte que bien peu d'épargnées. Dès la première heure, un service de sauvetage a été officiellement organisé. De savants archéologues, hommes de persuasion et d'action, ont réussi à soustraire à la pioche et au tombereau des fragments de toute époque dont le nombre s'accroît sans cesse.

Ce sont là les éléments du musée qui s'élèvera quelque jour à la gloire d'un passé plus que millénaire. Autour de la vieille basilique, emplissant des hangars et d'étroites galeries s'entassent les pierres sculptées : bas-reliefs, statues, mascarons ou pilastres, puis les pièces de bois échappées à l'incendie, des pavages historiés, une infinie variété de balcons, grilles, rampes en fer. Sous un auvent sont assemblées deux mille plaques de cheminées, vestiges des foyers éteints. Leurs bas-reliefs retracent comme des stalles d'église, toutes les scènes de la vie, de l'histoire, de la légende. La mythologie y voisine avec la Bible. Près du sacrifice d'Abraham, voici la toilette de Diane ; plus loin, c'est l'évocation des grands souvenirs historiques, depuis le serment des Horaces jusqu'aux victoires de Louis XIV, et de l'étendard de Jeanne à l'aigle de Napoléon. Les jeux, les danses, les métiers figurent en gracieuses images et toute la gent animale fait revivre sous nos yeux les fables de La Fontaine. Ces créations, nées de la libre fantaisie pour l'isolement de l'âtre, tirent de leur rapprochement même un intérêt tout nouveau et nous enseignent une époque mieux que les œuvres d'apparat.

Les ruines de Reims devaient livrer des vestiges d'autant plus nombreux que la ville moderne est bâtie avec les matériaux des abbayes et des églises démolies au cours des siècles. Parmi l'amas des décombres, les fragments de sculptures anciennes se rencontrent au hasard. Plus la pierre était refouillée, mieux elle accrochait le mortier. Les témoins les plus précieux de l'architecture médiévale étaient enfouis au milieu des plus médiocres blocages, « conservés, disait Mérimée, comme la perdrix dans le pâté. » Un magnifique linteau sculpté du XII^e siècle provenant d'un sarcophage formait appui de fenêtre dans une maison ouvrière et portait les pots de fleurs de quelque Jenny rémoise. Le maçon l'avait retaillé aux dimensions nécessaires, décapitant les personnages qui s'y trouvaient figurés. Chaque jour apporte sa contribution à l'histoire des nécropoles. Des rapprochements ingénieux permettent de restituer des ensembles : déjà se dresse un pilier de la nef de Saint-Nicaise et des arcatures dessinent l'ancien cloître du chapitre. Le hasard aide les recherches. L'écroulement d'une maison a jeté sur la chaussée une façade gothique en pierre, masquée par un revêtement et jusqu'alors inconnue. Parfois enfin, les vestiges d'anciens édifices se retrouvent encore en place. Englobés dans les immeubles qu'a détruits le bombardement, ils réapparaissent mutilés, défigurés mais reconnaissables dans leur appareil et leur plan : tels les couvents des Cordeliers, des Jacobins, Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Michel l'église des Chanoines et l'antique Saint-Symphorien, la première cathédrale rémoise qui, succédant aux oratoires et aux chapelles des martyrs, consacra, au IV^e siècle, l'avènement dans la cité du christianisme triomphant. Sans doute n'est-ce là qu'une vision fugitive. La reconstruction de la ville fera évanouir ces fantômes, comme disparaissent en poussière, aussitôt révélés au jour, les restes des anciens tombeaux. Du moins cette brève survie aura-t-elle été suffisante pour constater l'existence de ces monuments vénérables et en fixer le souvenir.

Les recherches ne se sont pas limitées aux débris qui jonchaient le sol ; elles ont donné lieu à des explorations souterraines. A la cathédrale de Reims, la reprise des substructions a mis au jour des objets d'un grand intérêt historique provenant des tombes d'archevêques : crosses, anneaux, calices, ivoires. Des fouilles méthodiques ont permis d'établir les niveaux et les contours de l'église de Saint-Nicaise antérieure aux invasions et de celle que bâtit Ebbon à l'époque de Charlemagne. Le sous-sol de la cathédrale de Noyon nous a rendu l'ancien jubé dont les pierres avaient servi à la fondation d'un autel. A la collégiale de Saint-Quentin, les premiers sondages viennent de révéler une abside. Des travaux analogues seront bientôt entrepris à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons et à Saint-Remi de Reims. Dans cette dernière église, le hasard d'un récent affaissement a fait apparaître un sarcophage ; les ouvriers étonnés aperçurent, parmi les débris, une tête en pierre colorée, de très vivante expression et coupée au ras du col. A côté gisait un bloc qui portait cette inscription quelque peu inattendue : *Louis XVI, 21 janvier 1793*. Une effigie du roi Lothaire avait servi aux Jacobins de quelque assemblée rémoise pour simuler le régicide de son infortuné et lointain successeur.

Les opérations de déblaiement et de triage constituent en quelque sorte un inventaire préalable. Elles permettent d'identifier l'exacte provenance des pierres dispersées par les obus. Nullum sine nomine saxum. L'architecte, désormais, se trouve en face du problème de la reconstitution. Sur sept cent

cinquante-six monuments historiques atteints par la guerre, douze sont totalement anéantis. Pour cinquante-deux se pose la question de savoir s'il convient de tenter une restauration ou de les conserver en l'état de ruines. La décision appartient à une commission spéciale, instituée par la loi des dommages de guerre et qui réunit, en même temps que des techniciens éprouvés, les plus hautes autorités intellectuelles et morales du pays. Les délégués de trois académies prennent part à ses délibérations. Sans doute tiendra-t-elle compte de la destination des édifices. Ce serait une coûteuse et chimérique entreprise que de vouloir reconstruire le grandiose donjon de Coucy. Il en est tout autrement s'il s'agit d'un hôtel de ville ou d'une église. Sur les places d'Arras, restaurées déjà dans leur intégrité primitive, la population unanime demande le relèvement du beffroi. Abandonnera-t-on à la ruine la nef de Mont Notre-Dame, ce magnifique exemplaire de l'architecture du Soissonnais qu'anéantit l'explosion ? Le plateau sur lequel, à tous les âges et après chaque catastrophe, s'est reconstruit le sanctuaire, est couvert d'un immense chaos de matériaux écroulés, pour la plupart intacts. C'est là une dépose, très brutale assurément, mais qui ne laisse aucun doute sur les possibilités de reconstitution. N'est-il pas de meilleure logique et de plus saine économie de relever sur place les quelques travées nécessaires à une population réduite plutôt que d'édifier à neuf un sanctuaire sans histoire, en face des fragments anciens qui représentent en quelque sorte l'édifice dans sa genèse et sur son chantier d'origine ?

En général, les monuments sont réparables. Quels que soient les dégâts subis et les travaux à entreprendre, les premiers programmes établis répondent tous, dans leur ensemble à deux objets essentiels.

Ils tendent tout d'abord à assurer l'utilisation partielle des édifices dévastés. La plupart sont des églises. Il faut les rendre aux habitants dès leur retour au village. Le chœur, un bas-côté sont clos et couverts : le culte peut être repris. Le chant des prières répond à la rumeur laborieuse du chantier. Ces travaux d'aménagement sont parfois très importants. A Saint-Quentin, la petite église édifiée dans la grande donne asile à quinze cents fidèles. Plus de trois mille se pressaient, le jour de la première messe, dans la cathédrale provisoire de Reims.

Une autre tâche, plus complexe, consiste à consolider l'ensemble des constructions pour leur permettre d'attendre la restauration définitive. Il s'agit en quelque sorte, de fixer le désastre dans son état actuel, d'empêcher l'aggravation des dégâts. Une chape garantit les murs contre les intempéries, si leur état le permet ils portent une toiture légère. Les maçonneries mises à l'abri, il peut être procédé à une visite générale pour prévenir les écroulements, garantir la stabilité. Un remplissage en moellons aveuglera une brèche, un arc-boutant disloqué sera placé sur un cintre, un dais branlant s'appuiera sur un poteau en ciment armaturé de ferrailles, une statue désagrégée s'encapuchonnera de quelque coiffe protectrice. C'est la méthode empirique, peu coûteuse, provisoirement efficace, qu'employaient, il y a cent ans, les architectes restaurateurs. Pour la cathédrale de Reims cette auscultation préalable a duré plus de deux ans. Les visiteurs impatientes s'alarmaient d'une inactivité apparente, mais le travail qu'on ne voit pas est souvent le plus utile. Désormais les édifices sont stabilisés enserlés comme un navire dans une cale de radoub. Partout la cohésion existe. On travaillera plus ou moins vite la sécurité est acquise. De pareilles opérations présentent, on le conçoit, des difficultés considérables. Le clocher de la cathédrale de Cambrai, haut de soixante-cinq mètres, troué d'une énorme brèche à seize mètres du sol, s'affaissait, menaçant de basculer dans le vide. La destruction par explosif paraissait inévitable. L'ingéniosité de l'architecte, le zèle des ouvriers, le courage de tous permirent d'effectuer l'étalement.

On peut dire qu'à l'heure actuelle nous sommes maîtres de la situation. Le triple programme de déblaiement, d'utilisation, de consolidation est en grande partie rempli. Le temps et l'argent feront le reste. Pour sept cent quarante-quatre chantiers, la dépense n'atteint pas encore cent millions. Cette année même seront closes près de trois cents entreprises. Pour beaucoup d'autres il suffira d'une ou deux campagnes encore. Sans doute ne s'agit-il là que des monuments les moins atteints. Les dommages, dans leur ensemble, s'élevant à près d'un milliard, les travaux les plus onéreux restent à exécuter.

Est-il dès maintenant possible d'envisager l'achèvement et de fixer les étapes de la restauration définitive ? En supposant réalisées les ressources nécessaires, il ne serait pas souhaitable d'aller vite. Là plus qu'ailleurs se vérifie le vieil adage : le temps n'épargne pas ce que l'on a fait sans lui.

La lenteur des travaux tient à la nature même des édifices. Dans l'architecture gothique, tous les organes sont solidaires et concourent à l'équilibre. Le moindre désordre local a des répercussions lointaines. D'autre part, nos grandes églises reposent sur les débris des sanctuaires antérieurs. Leurs fondations sont dissociées, interrompues par des brèches, mal liaisonnées par des remblais. La très récente analyse du sous-sol de la cathédrale de Reims permet d'expliquer l'affaissement progressif des hautes voûtes constaté depuis trente ans, sans que l'on pût découvrir ni la cause ni le remède. Enfin ces vieux monuments n'ont traversé les siècles qu'au prix de bien des désastres : incendies, mutilations, longues période d'abandon. Le choc brutal de la guerre a rouvert d'anciennes blessures.

L'emploi des matériaux modernes nous fournit, il est vrai, de puissants moyens d'action qui manquaient à nos devanciers. Il permet de parer aux graves accidents qui se produisent en ce moment même dans la célèbre collégiale « le moustier de Saint-Quentin qui n'a commencement ni fin », déclare un dicton picard. Le dicton est véridique, car les travaux n'ont guère cessé pour conjurer l'écroulement dont la menace dure encore. En 1831 Vitet prévoit la chute des voûtes ; il remarque que les piliers ne sont guère plus droits ni plus d'aplomb que « le dos d'un dromadaire » ; il se rassure toutefois en apprenant qu'Henri IV avait éprouvé les mêmes craintes. « Un statu quo de 250 ans, observe-t-il en philosophe, est, en architecture au moins. Un bon brevet de longue vie. » La guerre il rompu le statu quo et annulé le brevet. D'anciennes lézardes se rouvrent, la tour occidentale se fissure, menace de se déverser. Les mêmes désordres s'étaient manifestés au cours du XVII^e siècle, après l'incendie du beffroi. Les architectes avaient alors muré les grandes fenêtres et les avaient revêtus d'un placage en style classique. Niches et pilastres remplaçaient baies et colonnettes ; le monument était à jamais défiguré, mais la cause réelle du mal n'avait nullement disparu. Il suffira aujourd'hui, pour arrêter tout mouvement, de couler à l'intérieur de la tour un plancher en ciment armé reliant les murs entre eux et les rendant solidaires. A Saint-Remi de Reims, les voûtes en pierre lui avaient été substituées à la charpente romane à la fin du XII^e siècle exerçaient une poussée menaçante sur de trop faibles supports. Elles ont été remplacées, au cours du XIX^e siècle, par de fausses voûtes en bois. L'église étant aujourd'hui découverte, il importe de lui restituer ses voûtes primitives, mais leur poussée, désormais, se trouvera annulée par un cadre en ciment armé, dissimulé dans le comble et relié aux tas de charge. Un tel mode de renforcement permet de conserver des édifices que leur délabrement aurait jadis condamnés. Les façades des hôtels de ville de Reims et de Noyon, profondément rongées et calcinées par l'incendie, pourront être maintenues dans la restauration future, le poids des maçonneries étant reporté tout entier sur des points d'appui isolés. Il y a là une heureuse alliance des deux modes de construction par matériaux moulés et par matériaux posés. Incorporé à la pierre, le fer s'oxyde et se désagrège ; enrobé dans le ciment, il crée une matière nouvelle qui n'altère ni ne s'altère. Dans un éloquent appel, le grand poète Ruskin a défini les principes de la conservation monumentale. « Veillez avec vigilance, dit-il, sur un vieil édifice, comptez-en les pierres comme vous le feriez pour les joyaux d'une couronne, mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée. Liez-le par le fer quand il se désagrège. Soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse. Ne vous préoccupez pas du secours que vous lui apportez. Mieux vaut une béquille que la perte d'un membre. » Fer et poutres ont disparu ; les gardes ne veillent plus aux portes et c'est une béquille magique qui soutient et ne se voit pas.

Le monument étant consolidé dans ses parties essentielles, est-il possible de lui rendre le décor de sa sculpture ? D'une manière générale, l'ornementation devra être rétablie, Elle fait corps avec la construction. Un pinacle charge un contrefort, un corbeau porte une corniche, une gargouille écoule les eaux. Il a été longtemps de mode, par esprit de réaction contre les restaurations abusives, de laisser en épannelage les parties antérieurement sculptées. Mérimée voyait dans ce procédé un moyen de maintenir les silhouettes. Le résultat a été désastreux. La crainte d'ajouter au monument a conduit à la pire altération de son aspect. Il est facile, en utilisant les documents existants, d'exécuter, non des pastiches, mais des

oeuvres qui conservent le caractère d'une époque, surtout si l'on sollicite, plutôt que des artistes patentés, des praticiens habiles, familiers avec toutes les ressources de la matière, comme l'étaient, dans le passé, les tailleurs de pierre et d'images.

En ce qui concerne la statuaire, la question est plus délicate. Il peut paraître nécessaire de reconstituer des figures placées à grande hauteur, dont le profil ou la masse importe à l'effet d'ensemble. Des modèles et des moulages permettront le plus souvent des restitutions fidèles ; c'est dans de telles conditions que fut refaite, avant la guerre, la galerie des Chevaliers à la cathédrale d'Angers. Ce serait folie au contraire que de rendre au portail de Reims ses statues incendiées. Les figures placées jadis à la façade de Notre-Dame de Paris nous apparaissent aujourd'hui, malgré leur belle exécution, dépourvues de sens et de vie.

Sans anticiper sur l'avenir, les résultats du présent sont faits pour encourager. Sans doute, la plupart de nos monuments porteront les traces de la guerre ; il « est bon qu'il en soit ainsi. Les pierres demeureront épaufrées par les obus, calcinées par l'incendie. Tout ce qui ne compromet pas la solidité sera pieusement conservé. A ces vestiges sacrés se mêleront des pierres neuves que le temps harmonisera. » La perpétuité d'un monument, déclarait au Parlement le Comte Léon de Malleville, ne réside pas dans l'identité des matériaux primitifs, mais dans l'identité des formes et dans celle des proportions. » Sa conservation est celle d'un organisme vivant. Il y faut réparer les atteintes du temps et des hommes. Des réfections successives peuvent seules, en conservant les formes anciennes, perpétuer à travers les siècles la pensée qui les créa, Plus que partout ailleurs il convient de la respecter, dans cette partie de la France si hâtivement relevée où nos villages se reconstruisent en série sur des modèles uniformes, où toutes les maisons s'alignent comme des corons d'usine, étrangères à la vie locale et aux traditions historiques. Au seuil de ce monde nouveau, les monuments sont des témoins : cimetières du passé, foyers spirituels du présent. En eux les ombres des morts parlent encore aux vivants ; dans leur image se reflètent les traits éternels de la France.

Inauguration de Saint-Remi de Reims⁵

Devant l'église :

« J'ai le grand, l'insigne honneur de remettre à la ville de Reims les clés de cette basilique, trop longtemps soustraite à Dieu par les ravages de la guerre. Un équitable destin a voulu, Monsieur le Maire, que vous receviez ce dépôt, vous de qui l'énergie tenace et le génie créateur ont su restaurer tant de ruines et relever tant de courages. Votre présence, Monseigneur, nous honore et nous émeut.

Vos plus lointains prédécesseurs étaient abbés de Saint-Remi. Nous savons votre dilection pour une église qui ajoute à tant de siècles de gloire la consécration du martyr. Avec vous, permettez-moi d'évoquer en cette journée, la mémoire vénérée du grand cardinal Luçon qui, de même que saint Nicaise, aux portes de sa cathédrale, sut faire face à l'invasion et mériter ce beau nom de défenseur de la Cité dont se paraient les évêques aux premiers siècles de l'Eglise. La défense de la cité, n'est-ce pas celle de la patrie ? Illustre et séculaire tradition. Saint Remi, auprès de Clovis, Jeanne auprès du dauphin Charles, par deux fois, en péril de mort, Reims a décidé de la France. Puisse désormais cette église atteindre, en paix, son millénaire. Puissent alors nos descendants rendre justice et rendre grâce à notre génération qui, si durement éprouvée, n'a reculé devant aucun sacrifice pour leur transmettre l'héritage qu'elle avait reçu du passé et pour leur restituer intacte la beauté monumentale des plus illustres sanctuaires de l'histoire et de la foi. »

Puis lors du déjeuner :

⁵ F.-X. M. *La résurrection de la basilique Saint-Remi*, extrait du « Bulletin du diocèse Reims », Reims, imprimeries du Nord-Est, 1931

En me faisant le grand honneur de m'appeler parmi vous, vous avez voulu rendre hommage à mes collaborateurs qui, beaucoup plus que moi-même, ont été les bons ouvriers de la grande œuvre accomplie ; à M. L'inspecteur général Rattier, qui poursuit avec tant d'ardeur et un si profond dévouement, l'œuvre du regretté Genuys, à M. Deneux, qui mériterait ici, de même qu'à la cathédrale, de voir son effigie gravée à l'angle de quelque vitrail. N'incarne-t-il pas pour nous l'art, la science, la conscience et jusqu'à la physionomie légendaire du maître d'œuvre ? Mais il emprunte à ses modèles leur vertu d'anonymat. D'ailleurs quelle louange verbale vaudrait la réalité ? Les cieux content la gloire de Dieu. L'édifice juge l'architecte. Devant cette résurrection, il nous suffit de répéter la parole de l'écriture : « Vous tous, venez et voyez ». Toutefois, me saura-t-il gré de remercier ici les entrepreneurs dévoués, les chefs et les ouvriers d'élite qui l'ont aidé de leur travail, de leur savoir et de leur foi – car s'il faut avoir la foi pour soulever les montagnes, il fallait bien l'avoir aussi pour relever de leurs décombres tant d'illustres sanctuaires.

Rappellerai-je les catastrophes qui semblaient irréparables et les ruines, qu'à bon droit, l'on croyait définitives : l'incendie des charpentes et des voûtes, le bombardement du chevet, l'écroulement successif des murs, l'édifice gravement atteint dans toutes ses œuvres vives, un informe et gigantesque amoncellement de décombres emplissant l'ancien vaisseau ? Depuis lors, douze ans ont passé, pour nous de fiévreux travail, pour vous de fiévreuse attente. Dans cet immense chantier qui de Dunkerque jusqu'aux Vosges, a recouvert toute la France, il fallait ne rien entreprendre que l'on ne fût sûr d'achever ; il fallait sérier les questions, coordonner les efforts et mesurer les étapes. Le temps n'épargne jamais ce que l'on a fait sans lui. Nos travaux n'ont rien à craindre de la rude épreuve des siècles.

En rendant Saint-Remi au culte, nous rendons aussi à la France le berceau de son histoire. Un oratoire sur une tombe, dans un cimetière hors les murs, telle est la première origine. « Avant de s'élancer, tout clocher est caveau ! » Mais la tombe abritait les restes d'un apôtre qui avait, par un unique destin exercé son saint ministère pendant soixante-quinze ans, de la plus jeune adolescence à la plus extrême vieillesse. Celui-là n'était pas marqué de la sanglante auréole qui brille au front des martyrs, mais du sceau des pasteurs de peuples et des fondateurs d'empires. Les Alamans mis en fuite par le signe de la croix, comme les hordes de Maxence noyées dans les flots du Tibre, fixent le destin de Clovis comme celui de Constantin et assurent à l'Eglise la conquête du monde barbare après celle du monde Romain. Grâce à Saint Remi, c'est pour Dieu que combattra la framée. Par lui, s'est évangélisée la France Septentrionale d'Amiens, Cambrai et Boulogne, à Beauvais, Soissons et Chalons. Le souvenir de sa parole, que Sidoine comparait à la pureté du cristal, continue les conversions. Trois rois et deux reines de France, vingt-trois archevêques de Reims, de nombreux princes et seigneurs veulent reposer près de lui. Cinquante ans après sa mort, un concile consacre son culte. De toute la chrétienté, les pèlerins accourent en foule. Les guerres, les invasions, les terreurs du moyen-âge grossissent leurs troupes douloureuses. Les chapelles, les premières églises ne suffisent plus à les contenir. Dès qu'au lendemain de l'an mil, l'espoir renaît dans les cœurs et que la France revêt la blanche robe de ses églises, les moines de Saint-Remi, en l'honneur du grand ancêtre, jettent les bases de l'édifice qui demeure encore aujourd'hui. Les abbés et les évêques y travaillent à l'envi. Au chevet, au portail, aux voutes, Pierre de Celles fait régner l'élégante et forte maîtrise de l'architecture ogivale ; Jean Canart, au XIV^e siècle élève un gracieux clocher, enfin Robert de Lenoncourt déploie sur le portail sud la somptueuse richesse d'un vaste décor flamboyant. Ces constructions successives ne devaient pas résister aux fureurs de vandalisme suivis d'une longue période de négligent abandon. Il y a cent ans, les moyens dont disposaient les architectes n'ont permis que des solutions trop timides ou trop brutales : reconstruction de la façade, substitution de voûtes en bois à la charge des voûtes en pierre. La technique d'aujourd'hui se joue de pareils problèmes. C'est un singulier paradoxe que l'architecture moderne, rompant nettement par l'universel emploi des matériaux moulés ou plaqués avec l'antique construction par assise et refouillement ait si puissamment aidé à la conservation de nos monuments anciens auxquels elle est dans son principe, radicalement étrangère et qu'elle est, dans l'avenir, destinée à remplacer.

Tandis que, de siècle en siècle, l'art apportait à Saint-Remi ses plus magnifiques offrandes, l'abbaye vivait sa vie de seigneurie féodale ; elle recevait dans son enceinte les moines bénédictins voués à la règle

clunisienne et plus tard à celle de Saint-Maur. A Odon et à Robert, à Anselme et à Flodoard succéderont Oudart, Bourgeois, Coquebert et Mabillon. Là se forment nos archives, se préparent nos académies ; là s'épanouit dans l'ombre et le silence des cloîtres, à l'abri des rigueurs du siècle, la fleur la plus délicate de la civilisation.

Dans l'abbaye de Saint-Remi on peut dire qu'il n'est pas de pierre qui n'évoque un grand souvenir : *Nullum sine nomine saxum*. Nous de le fonder sur d'inébranlables assises et pour de longues destinées. Puissent-elle, dans cet asile ouvert à l'art, à la foi, au secours de ceux qui souffrent, servir demain comme hier, d'un même zèle et d'un même éclat, la petite et la grande patrie.

Conférence d'Athènes

La restauration des monuments en France

La restauration des monuments ne date, en France, que d'un siècle. Elle est née sur les ruines laissées par la Révolution. Elle a atteint son centenaire sur celles de la guerre mondiale. Les doctrines qui l'ont guidée varient suivant les époques, les buts, les moyens d'action. Les cas se présentent si divers, les problèmes si dissemblables qu'il faut se garder de poser des principes trop rigides ou des règles trop absolues.

L'idée même de restauration était neuve il y a cent ans. « Le mot et la chose sont modernes », écrit Viollet-le-Duc dans son dictionnaire. Jusqu'alors chaque génération avait réparé, achevé, reconstruit les monuments suivant le style de son temps. « Fallait-il dans un édifice du XIIe siècle remplacer un chapiteau brisé, c'était un chapiteau du XIIIe, XIVE, XVe siècle que l'on posait à la place. Sur une longue frise de crochets, un morceau, un seul venait-il à manquer, c'était un ornement dans le goût du moment qu'on incrustait ». Les profils des moulures, les nervures des voûtes, les formes de la statuaire, les peintures des vitraux retracent encore à nos yeux la succession même des siècles.

La restauration monumentale est liée à la naissance de l'histoire. Le monument devient historique : il constitue un témoignage des mœurs, des idées, de la vie même du passé. C'est un document au même titre qu'une charte ou qu'un traité. L'archéologie est une branche des sciences historiques. L'établissement de l'inventaire monumental coïncide avec la publication des *Documents inédits de l'histoire de France*. La conservation monumentale s'institue en même temps que s'organisent les musées, les archives, les bibliothèques. Le premier rapport présenté en 1831 par Ludovic Vitet, chargé de l'inspection générale des monuments, envisage tout à la fois ces divers moyens d'étudier et de conserver le passé. Dans sa monographie de Notre-Dame de Noyon, il considère les monuments, révélateurs des sociétés qui les virent construire, comme « les plus sûrs instruments de la critique historique ». Après lui, Viollet-le-Duc, constatant « l'attitude inusitée de son temps envers le passé », entend « suivre pas à pas la marche, les progrès, les transformations de l'humanité ». Les premières listes de monuments historiques évoquent surtout le souvenir de grands hommes ou de grands événements. Les tombeaux de Souvigny, de Braisne, de Saint-Benoît-sur-Loire s'y inscrivent à côté de la colonne de Boulogne ou du monument élevé au général Abbatucci à Huningue. Le nouveau service est dédié comme le palais de Versailles « à toutes les gloires de la France ».

Viollet-le-Duc remarque que les époques les plus éprises de progrès sont aussi les plus ferventes à se pencher sur le passé. « En marchant à pas redoublés vers les destinées à venir, écrit-il, et peut-être parce qu'il marche vite, l'Européen a besoin de recueillir tout son passé en vue des labeurs futurs ». C'est la Convention qui nationalise les monuments ; c'est elle qui crée la notion et l'expression « d'antiquités nationales » rejetant dans le même passé que celui d'Athènes ou de Rome les siècles de l'ancien régime. C'est la monarchie de Juillet, berceau de la société moderne, qui remet à des historiens tels que Thiers, Guizot, Vitet, Mérimée, de Salvandy, de Barante, les charges mêmes du pouvoir et les hautes fonctions de

l'Etat. Le contraste assurément n'a rien perdu de sa valeur à notre époque non moins inquiète des mystères de la préhistoire que de ceux des ondes hertziennes.

Pour n'être qu'une des formes de la renaissance historique, la conservation monumentale n'en posait pas moins des problèmes très particuliers. Des archives de pierre ne se conservent pas comme des objets dans des vitrines ou des livres sur des rayons. Ce sont des organismes vivants, exposés à l'usure du temps et à la barbarie des hommes. Pour les perpétuer, l'historien, en l'espèce l'archéologue, ne suffit pas. Sans doute peut-il les déchiffrer, les analyser, les interpréter. Mais le concours de l'architecte permet seul de les faire vivre. On a dit parfois plaisamment que l'architecte conserve le monument comme le loup la bergerie. En fait l'édifice est pour lui non seulement un document mais surtout une œuvre d'art dont il importe de maintenir et au besoin de rétablir l'harmonie générale. Il n'hésite pas à la renouveler, à la compléter. Et d'ailleurs la vétusté ne l'y oblige-t-elle point ? Mais que deviennent alors les vestiges du passé ? L'accord entre ces nécessités contradictoires a fixé la doctrine actuelle, après bien des controverses et des luttes.

On peut, au cours de cette histoire, distinguer trois périodes : une période empirique, celle des destructions et des palliatifs ; une période doctrinale, celle des grandes restaurations ; une période expérimentale, celle de la conservation. Si l'on voulait les définir par trois exemples. On pourrait choisir la restauration de Saint Yved de Braisne, celle de Notre-Dame de Paris, celle de Notre-Dame de Reims.

Au début du XIXe siècle, pour remédier aux désordres d'un vandalisme, suivi du plus négligent abandon, il n'existait aucune organisation administrative ni technique. Les architectes, orientés par leur éducation même vers l'antiquité classique, ignoraient la structure des édifices du Moyen Age. L'architecture gothique dont les œuvres et les chefs-d'œuvre Moyen Age couvraient les provinces de France, était tombée, depuis des siècles, dans l'indifférence et l'oubli. Elle se traduisait tantôt par des destructions brutales et tantôt par des remèdes totalement inefficaces. Les parties d'édifices qu'il paraissait trop difficile de restaurer, on les rasait jusqu'au sol. Des forêts d'étais, de chaînages donnaient la vaine apparence d'une trompeuse sécurité. Les clochers menaçaient-ils ? on en aveuglait les baies. Des contreforts dressaient leur masse devant les façades lézardées. Des chemises de moellons enveloppaient les assises désagrégées des piliers ; des goujons de fer accrochaient aux poutres de la charpente l'appareil branlant des voûtes ; des ciments et des mastics dissimulaient, sans l'atténuer, le désordre des maçonneries. L'emploi de la fonte de fer, incombustible et légère, paraissait une panacée.

Cette méthode empirique qui était bien, à vrai dire, le contraire d'une méthode, eut du moins le grand mérite de ne pas rendre impossibles les restaurations ultérieures. Les monuments étaient conservés, encore que ce fût, selon l'expression de Mérimée, « comme la perdrix dans le pâté ». Mais, s'agissait-il d'entreprendre de vastes reconstructions, l'insuffisance des architectes n'était que trop manifeste. Elle s'affirma à l'occasion des néfastes travaux exécutés à la basilique de Saint-Denis par Debret, qui était alors un des maîtres de l'architecture officielle. L'écroulement de la flèche, édifiée sans tenir compte des charges à supporter, produisit une impression profonde. Gratté, ravalé, « embelli », défiguré, chancelant, le fameux sanctuaire des rois de France avait été plus dégradé par sa restauration même que par les destructions du vandalisme. Le remède était pire que le mal. Ce fut là le fait brutal, symbolique, révélateur, qui provoqua le changement des méthodes et des doctrines.

La deuxième période, celle des grandes restaurations, se caractérise, au contraire, par l'application de principes nettement déterminés. Un service public s'organise. A Paris un personnel spécial se forme. Des architectes s'exercent aux études analytiques. Avant de porter remède aux dévastations, ils étudient l'anatomie des édifices, leur origine, leur structure, les additions successives. De là la nécessité de les distinguer, de les comparer, de les classer en quelque sorte par famille, de même que les animaux dans les galeries d'un muséum ou les plantes dans un herbier. Le classement qui est aujourd'hui une mesure uniforme de protection légale, applicable tout aussi bien à telle humble église rurale qu'à la cathédrale de Chartres, a vraiment alors le sens d'une classification. On distingue les édifices selon leur nature, leur importance. En principe le classement est réservé aux monuments-types qui représentent une époque. Les

églises de Morienval et de Saint-Wulfram d'Abbeville, la collégiale de Saint-Quentin ne paraissent pas alors mériter une protection.

D'autre part l'influence prédominante des architectes modifie la conception première du classement. Il s'applique moins désormais à la commémoration des événements historiques qu'à celle des grandes époques de l'architecture nationale. Peu à peu l'histoire de l'art se substitue, à l'histoire et de même que l'historien nous doit une résurrection, de même l'architecte nous doit l'image intacte du passé. Il ne vise plus à la conservation mais à la restitution quel que soit d'ailleurs le risque des hypothèses qu'elle comporte. « Restaurer un édifice, écrit Viollet-le-Duc, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné ». L'architecte s'attachera donc à reconstituer les monuments ruinés, comme Cuvier les animaux disparus, en interprétant leurs vestiges. Il leur rendra une façade, un clocher, une flèche, des balustrades, des statues. Mais d'après quels documents ? Là où ils feront défaut, il conviendra de copier les éléments analogues dans les monuments similaires du même temps et de la même région. Cette prescription qui aujourd'hui nous paraît singulièrement hasardeuse constituait au contraire un appel à la vraisemblance, sinon à la vérité. Mieux valait copier qu'inventer. Après les fantaisies d'architectes ignorants qui venaient de défigurer les cathédrales d'Amiens, de Bourges, mêlant les siècles et les styles dans une étrange promiscuité, des restaurations savamment étudiées comme celles de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle paraissaient exactes et fidèles.

L'idée de reconstituer un monument dans sa perfection totale, dans sa logique absolue, devait conduire plus loin. S'il s'agit de remplacer non plus des parties disparues mais des éléments existants menacés d'une ruine prochaine, les remplacera-t-on par des éléments identiques ? Ici se posent des questions délicates. Un portail gothique a été masqué par une façade postiche qui aujourd'hui se désagrège. Aucune hésitation à le remettre en valeur. Des balustrades s'effritent qui ont été ajoutées au cours du XIXe siècle. D'autres seront substituées dans le style de l'édifice. Mais des autels ou des grilles du XVIIe siècle, des pilastres Renaissance, des voûtes à clé, des Jubés du xve ? Va-t-on, en les remplaçant, respecter la trace de chaque siècle ? Va-t-on ramener l'édifice à son unité d'origine ? Dans son dictionnaire, Viollet-le-Duc formule des préceptes empreints d'une grande modération et, si l'on peut dire, d'opportunisme. Il ne s'agit selon lui que de remplacer les dispositions principe de l'unité de style conduisait les architectes à d'inévitables excès. Non seulement le rapprochement du gothique et du classique leur paraissait monstrueux, mais la faveur de la mode ayant introduit dans la construction moderne toutes les exagérations de l'art gothique à son déclin, l'école de Viollet-le-Duc qui voyait dans le gothique une sorte d'archétype non seulement de la beauté, mais d'une logique rationnelle, conforme à notre génie et à notre société, s'efforçait d'opposer aux travestissements du style troubadour le sens profond des grandes œuvres du XIIIe siècle. De là, dans la restauration, le sacrifice des éléments ajoutés au XIVe et au XVe, époques jugées décadentes. C'était, après avoir secoué la règle des ordres antiques, rétablir un nouveau canon. Si légitime que fût la défense de l'art médiéval devant les déformations grossières et le déplorable goût de la bourgeoisie d'alors, le choix entre les époques était une conception contraire au principe même de l'histoire. Les monuments-types n'existent que dans les planches figurées des manuels d'archéologie. Comme la jument de Roland, ils ont toutes les qualités ; il ne leur manque que la vie.

Les travaux considérables auxquels devait fatalement entraîner une telle doctrine répondaient au vœu unanime de l'opinion publique. Ils consacraient la renaissance de la foi, concouraient à l'embellissement des villes et permettaient d'utiliser les ouvriers disséminés hors des grands centres. On leur doit la renaissance des métiers, celle de l'art décoratif en France. Il serait injuste de méconnaître la grande œuvre éducatrice qui a créé à cette époque notre service des Monuments Historiques. Si trop souvent les disciples de Viollet-le-Duc ont exagéré des restaurations, défiguré des monuments, essayant à tort et en vain « de réparer des ans l'irréparable outrage », du moins ont-ils institué les techniques, les méthodes, les chantiers, les ateliers, les artisans nécessaires, pour continuer, par la suite, l'œuvre de conservation. Ainsi, de ces doctrinaires est issue notre expérience.

Depuis la fin du dernier siècle les architectes renonçant à reconstruire les édifices tels qu'ils ont dû exister, se bornent à les maintenir tels que nous les a légués le passé. La restauration fait place à la conservation. Ce changement a eu des causes très diverses. Tout d'abord l'extension du classement. Il ne s'agit plus pour l'Etat de protéger quelques centaines, mais bien quelques milliers d'édifices. La liste actuelle comprend sept mille cinq cents inscriptions. La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat a mis à la charge du budget un grand nombre d'édifices culturels qui, faute de ressources financières, étaient voués à l'abandon et à la ruine. Le législateur n'exige plus désormais pour le classement un intérêt national mais un intérêt d'histoire, d'art, fût-il régional ou local. D'autre part la loi de 1913 donne le droit de classer les propriétés privées. La crise financière d'après-guerre incite les propriétaires à réclamer la protection légale, condition d'un concours pécuniaire. Nos ancêtres s'étonneraient de tout ce que nous classons ; nous nous étonnons de tout ce qu'ils ne classaient pas. Encore sommes-nous loin de protéger toutes nos richesses monumentales. L'inventaire supplémentaire ordonné par la loi porte déjà sur neuf mille monuments. Il s'en faut peu qu'il soit achevé. La conclusion évidente de ce travail préalable sera, dans un proche avenir, le classement de nombreuses églises, celui de nombreux châteaux négligés par leurs propriétaires, sans parler de tous les édifices publics à peu près abandonnés par leurs affectataires actuels : tribunaux et prisons, casernes et forteresses. C'est là toute une France monumentale dont l'entretien, à bref délai, incombera aux pouvoirs publics.

D'autre part notre éclectisme ne proscrie plus aucune époque. L'ancienne Commission des Monuments Historiques négligeait les édifices postérieurs à la Renaissance. Nous avons classé aujourd'hui les Palais de Fontainebleau, de Versailles et de Compiègne, le Panthéon et la Bourse, la Madeleine et l'Opéra. A l'extension des classements dans l'espace, correspond leur extension dans le temps.

Ces nécessités nouvelles ont fait naître de nouvelles possibilités d'action. Les études archéologiques ont été réalisées, depuis un demi-siècle des progrès considérables. De nombreuses sociétés provinciales sont nées ; elles multiplient leurs publications et leurs congrès. L'influence des archéologues s'est exercée sur l'éducation des architectes. Des cours ont été créés au Musée du Trocadéro et à l'Ecole des Beaux-Arts. A la Commission des Monuments Historiques, de Lasteyrie, Enlart, Brutails, Lefèvre-Pontalis ont collaboré avec Vaudremer, de Baudot, Selmersheim, Boeswillwald et Magne pour ne parler que des morts. Les élèves ont répandu l'enseignement des maîtres à travers toutes nos provinces où d'importantes écoles d'architecture régionale ont été récemment créées. Un accord s'est établi peu à peu entre des points de vue opposés. Les artistes, les critiques d'art n'ont cessé de protester contre les restaurations abusives, contre les copies d'œuvres d'art contraires au principe même de l'art. « Pour un vieil édifice, déclare Ruskin, mieux vaut une béquille que la perte d'un membre ». « Le traitement du passé par le présent meurtrier, écrit Rodin, amène un deuil irréparable ». La presse a joué un grand rôle ; l'action du regretté André Hallays a été maintes fois décisive. Le public se passionne aujourd'hui pour ces questions. Le tourisme l'a rapproché des monuments et l'intéresse à leur vie.

Sous ces diverses influences, les méthodes administratives ont évolué. Depuis une vingtaine d'années un service d'entretien a été constitué, qui remet entre les mains des architectes locaux les crédits indispensables à la conservation des édifices. Leur prompt et efficace intervention permet souvent, à peu de frais, d'éviter d'onéreux travaux.

Enfin la technique elle-même s'est entièrement modifiée. Les architectes ont mis à profit les travaux des ingénieurs. L'emploi du ciment armé a permis d'éviter le système de la dépose si dangereux, si arbitraire, et qui oblige à remplacer tant de vestiges anciens. Les délicates voussures des portes de la cathédrale de Chartres, une pile maîtresse de la cathédrale de Strasbourg ont pu, grâce à ce mode de soutènement, faire l'objet de reprises directes. Un tel matériau, se prêtant aux utilisations les plus variées, peut suffire à conjurer les principales causes de ruine. Injecté dans un sol qui se désagrège ou s'affaisse, il en assure la solidité ; en terrasses il garantit l'étanchéité des toitures ; ses éléments assemblés forment des charpentes incombustibles et légères ; noyé dans la maçonnerie il constitue d'invisibles et puissants chaînages ; ses poteaux soulagent les portées et servent de points d'appui. Ainsi le monument se trouve à nouveau fondé,

couvert, protégé, fixé. Jamais ne fut plus actuel le principe de Viollet-Le-Duc qui recommande « de ne substituer à toute partie enlevée que des matériaux meilleurs, des moyens plus énergiques et plus parfaits ».

Sans doute une telle solution ne répond pas à tous les cas. Pour être de plus en plus rare et limitée dans ses effets, la restauration n'en est pas moins, dans certains cas, indispensable. La réédification n'est sans doute qu'un pis-aller, mais elle est le seul moyen de conserver une forme et de faire vivre une pensée. Du moins doit-elle être entreprise avec un infini scrupule, une religieuse soumission à l'art d'une époque qui n'est plus. L'origine des pierres neuves, leur appareil, leur taille, leurs joints, doivent être toujours l'objet d'une surveillance attentive. Si l'on renonce à remplacer la statuaire par des copies, du moins est-il légitime de pourvoir au remplacement de la sculpture ornementale, moins nuisible à l'édifice que le brutal épannelage. La perfection des procédés actuels a fait ses preuves au cours des restaurations entreprises dans les régions dévastées qui utilisent les ressources de la technique moderne tout en conservant intact l'esprit même du Moyen Age.

C'est un singulier paradoxe que l'architecture moderne, rompant nettement, par l'universel emploi des matériaux moulés et plaqués avec l'antique et traditionnelle construction par assise et refouillement ait si puissamment aidé à la conservation de nos monuments anciens, auxquels elle est, dans son principe, radicalement étrangère et qu'elle est, dans l'avenir, destinée à remplacer. Alors qu'il y a cent ans, la faveur d'une mode éphémère avait remis en honneur l'imitation du Moyen Age, opposant, nous l'avons vu, en de stériles controverses constructeurs et restaurateurs, aujourd'hui c'en est fini de la querelle des anciens et des modernes, de la proscription ou de l'idolâtrie des styles. La scrupuleuse conservation de tous les arts du passé s'allie à la liberté des recherches du présent. Toutefois, alors qu'au dernier siècle l'architecture ancienne et la moderne, issues des mêmes principes avaient pu collaborer par la création d'ateliers, de chantiers et d'artisans aujourd'hui que se ferment les carrières, que se raréfient chaque jour, appareilleurs, couvreurs, tailleurs de pierre, sculpteurs, la restauration des monuments historiques, bien que pourvue de moyens législatifs, financiers, techniques plus efficaces que jamais, est cependant appauvrie dans ses possibilités, menacée dans son avenir, et quelque peu isolée dans l'architecture de son temps. Plus favorable aux travaux de stricte conservation qu'à ceux de grande restauration, l'époque actuelle aura marqué pour nos monuments français une période de survie plutôt que de résurrection ; mais peut-être est-elle, par là même, et malgré l'illustre parole de Michelet, plus conforme à la vérité et plus fidèle à l'histoire.

TABLE DES ANNEXES

<i>a) Statistiques de la Commission des monuments historiques.</i>	2
Présences de chaque membre	2
Nombre de séances sur la période.	9
<i>b) Textes de loi.</i>	10
Extraits des lois de séparation des églises et de l'état	10
Extraits de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat	10
Décret du 12 avril 1907	13
Loi du 13 avril 1908	13
Lois sur les Monuments Historiques	14
Loi du 30 mars 1887	14
Décret portant règlement d'administration publique, pour l'exécution de la loi du 30 mars 1887, relative à la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique. (Journal officiel du 8 mars 1889).	16
Décret fixant l'organisation de la commission des monuments historiques et le mode de nomination de ses membres (journal officiel du 8 janvier 1889.)	17
Loi du 20 avril 1910 : interdiction l'affichage sur les MH	17
Loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques	18
Loi sur les réparations des dommages de guerre 17 avril 1919, article 12	22
<i>c) Conférence d'Athènes.</i>	24
Conclusions de la conférence	24
Liste des participants et des communications	27
Statistiques par nationalité	37
<i>d) Cours de Paul Léon au Collège de France.</i>	38
<i>e) Données sur les places d'Arras.</i>	39
Détails des travaux par maisons	39
Grande place	39
Petite place	46
Statistiques des travaux	51
Grande place	51
Petite place	53
Résumé :	55
<i>f) Analyse des textes de Paul Léon</i>	56
Tableau des répétitions de Paul Léon dans ses textes	56
Tableau des idées de Paul Léon dans ses textes	60
<i>g) Textes rares de Paul Léon, in extenso</i>	65
La renaissance des ruines 1917	65
Discours aux Académies de 1922	74
Inauguration de Saint-Remi de Reims	79
Conférence d'Athènes	81

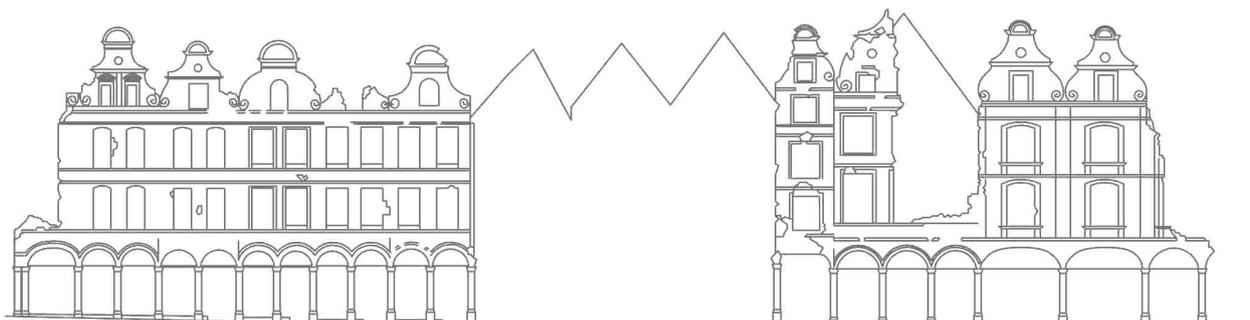
Guidé par l'hypothèse que la doctrine des Monuments historiques – entre positions théoriques, appréciations subjectives et arbitrages opportunistes – constitue le point aveugle de la restauration en France depuis la fin du XIXe siècle, ce doctorat propose de rouvrir cette question, à partir des textes et des décisions de Paul Léon (1874-1962), principale responsable du Service des monuments historiques dans l'entre-deux-guerres. Bien que son rôle soit souvent méconnu aujourd'hui, Paul Léon a, en effet, une carrière exemplaire aux Beaux-Arts. Il a été responsable du Service des monuments historiques de 1907 à 1932, membre de la Commission de 1907 à 1962 et directeur des Beaux-Arts de 1919 à 1932. Il est de plus l'historiographe du Service.

Par ses nombreux écrits, il est le principal auteur de la propagande du Service des Monuments historiques pendant la première moitié du XXe siècle. Paul Léon justifie les pratiques en leur créant un cadre théorique sans énoncer clairement la doctrine, ni que cela ne se ressente. L'étude de ces textes, remarquables à ce sujet par leur cohérence et leur répartition chronologique, permet de mettre au jour la continuité des éléments doctrinaux sous-jacents et d'en observer les effets dans les travaux réalisés.

Il est donc également nécessaire de questionner la pratique pilotée par Paul Léon, à travers l'analyse architecturale de projets réalisés : trois restaurations phares de la période (Saint-Remi de Reims, les places flamandes d'Arras et le Palais des papes d'Avignon), qui permet de comprendre les pratiques du Service. Cette analyse permet aussi d'observer les points de cohérences et les omissions des textes de Paul Léon et l'influence de la pratique sur les discours.

Guided by the hypothesis that the doctrine of Historic Monuments - between theoretical positions, subjective assessments and opportunistic arbitrations - has been the blind spot in restoration in France since the end of the 19th century, the objective of this doctoral thesis is to reopen this issue, based on the texts and decisions of Paul Léon (1874-1962), the main head of the historic monuments Department in the interwar period. Although his role is, today, often forgotten. In fact, Paul Léon has had an exemplary career at the Fine-Arts. He was head of the Historic Monuments Department from 1907 to 1932, a member of the Commission from 1907 to 1962 and Director of Fine Arts from 1919 to 1932. He is also the historiographer of the Department. Through his many writings, he was the main author of the propaganda of the historic monuments Department during the first half of the 20th century. Paul Leon justifies the practices by creating a theoretical framework for them without clearly stating the doctrine, without this being felt. The study of these texts, remarkable for their coherence and chronological distribution, reveals the continuity of the underlying doctrinal elements and allows to observe their effects on the work carried out.

It is therefore also necessary to question the practice led by Paul Léon, through the architectural analysis of completed projects as three flagship restorations of the period — Saint-Remi de Reims, the Flemish squares of Arras and the Papal Palace in Avignon—, which makes possible to understand the practices of the Department. This analysis also allows to observe the points of consistency and omissions in Paul Léon's texts and the influence of practice on speeches.



Redessin par Camille Bidaud du relevé de Pierre Paquet de 1919, MAP Cartonnage 81/62/35 carton 81/62/51.